

AGRICAISSE S.C.R.L.
Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, Belgique
TVA BE 0403.256.714 - RPM Bruxelles

PROSPECTUS
relatif à l'offre publique de
PARTS SOCIALES
(27/06/2014)

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RISQUES

Investir dans des actions, comme les parts sociales d'AGRICAISSE, comporte des risques. L'investisseur court le risque de perdre une partie ou la totalité du montant investi.

Eu égard au fait qu'AGRICAISSE fait partie de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan (voir prospectus point 4.1. et 4.6.1.), le détenteur de parts coopératives investit indirectement dans les activités de cette Fédération et supporte donc les, risques associés à ces activités.

Avant de souscrire aux parts sociales, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement le prospectus complet qui contient une description de l'offre et des facteurs de risques, avec une attention particulière pour les facteurs de risques (voir Partie 1 (Résumé), page 15, et Partie 2 (Facteurs de risques), page 18 à 53).

Le présent prospectus a été approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers(FSMA) le 27/06/2014 conformément à l'article 23 de la Loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.

L'approbation de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de celui qui la réalise.

Il est disponible dans les agences de la banque CRELAN ainsi que sur le site internet www.crelan.be.
Il n'existe qu'en langue française.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| 1. RESUME | 5 |
| <i>Section A – Introduction et avertissements</i> | 5 |
| <i>Section B – Émetteur et garant éventuel</i> | 5 |
| <i>Section C – Valeurs mobilières</i> | 13 |
| <i>Section D – Risques</i> | 15 |
| <i>Section E – Offre</i> | 16 |
| | |
| 2. FACTEURS DE RISQUES | 18 |
| 2.1. Généralités concernant les facteurs de risques | 18 |
| 2.2. Facteurs de risques liés aux parts sociales | 19 |
| 2.2.1. Risques liés à l’investissement dans le capital de l’entreprise | 19 |
| 2.2.2. Absence de garantie par le Fonds de protection des dépôts | 20 |
| 2.2.3. Valeurs des parts sociales | 20 |
| 2.2.4. Négociabilité | 20 |
| 2.2.5. Démission et réduction du nombre de parts | 20 |
| 2.3. Facteurs de risques liés à l’émetteur | 21 |
| 2.3.1. Organisation générale au sein du Groupe | 21 |
| 2.3.1.1. Les comités de risque | 21 |
| 2.3.1.2. De Bâle II à Bâle III | 22 |
| 2.3.2. Risque crédit | 23 |
| 2.3.2.1. La maîtrise du risque de crédit | 24 |
| 2.3.2.2. Risque de crédit maximal | 39 |
| 2.3.2.3. Risque de concentration | 40 |
| 2.3.3. Risque de marché | 40 |
| 2.3.3.1. ALM | 40 |
| 2.3.3.2. Le risque de marché du portefeuille de négociation | 42 |
| 2.3.3.3. Le risque de marché dans les autres portefeuilles que de négociation | 42 |
| 2.3.3.4. Risque de change | 44 |
| 2.3.4. Risque de liquidité | 45 |
| 2.3.5. Risque opérationnel | 47 |
| 2.3.5.1. Cartographie | 47 |
| 2.3.5.2. Incidents | 48 |
| 2.3.6. Gestion des risques des activités d'assurance | 48 |
| 2.3.6.1. Risque de liquidité | 48 |
| 2.3.6.2. Sensibilité aux risques d'assurance | 49 |
| 2.3.6.3. Risque de crédit | 49 |
| 2.3.6.4. Risque technique en assurances | 49 |
| 2.3.7. Capital Management | 50 |
| 2.3.8. Reprise de participations dans la SA Crelan | 53 |
| | |
| 3. DONNEES CONCERNANT LES PARTS SOCIALES | 54 |
| 3.1. Personnes responsables | 54 |
| 3.2. Facteurs de risques | 54 |
| 3.3. Informations de base | 54 |
| 3.3.1. Déclaration - Fonds propres | 54 |
| 3.3.2. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l’émission/l’offre | 55 |
| 3.3.3. Raisons de l’offre et utilisation du produit | 55 |
| 3.4. Information sur les parts sociales offertes | 55 |
| 3.4.1. Nature et catégorie de valeurs mobilières | 55 |

| | |
|---|-----------|
| 3.4.2. Législation applicable | 56 |
| 3.4.3. Forme d'émission | 56 |
| 3.4.4. Monnaie d'émission | 56 |
| 3.4.5. Droits attachés aux parts sociales | 56 |
| 3.4.6. Déclaration concernant les résolutions, autorisations et approbations | 56 |
| 3.4.7. Date d'émission | 57 |
| 3.4.8. Négociabilité | 57 |
| 3.4.9. Offres publiques d'achat obligatoires | 57 |
| 3.4.10. Régime fiscal | 57 |
| 3.5. Conditions de l'offre | 58 |
| 3.5.1. Conditions générales de souscription | 58 |
| 3.5.2. Personnes pouvant souscrire et devenir associées | 58 |
| 3.5.3. Prix d'émission et frais | 59 |
| 3.5.4. Intermédiaires chargé du service financier | 59 |
| 4. DONNEES CONCERNANT AGRICAISSE | 59 |
| 4.1. Remarques préalables | 59 |
| 4.2. Personnes responsables | 61 |
| 4.3. Commissaires aux comptes | 61 |
| 4.4. Informations financières sélectionnées | 61 |
| 4.5. Facteurs de risques | 61 |
| 4.6. Raison sociale, historique et évolution de l'émetteur | 62 |
| 4.6.1. Raison sociale et statut | 62 |
| 4.6.2. Historique | 62 |
| 4.6.3. Investissements principaux | 63 |
| 4.6.4. Autres évènements récents concernant la solvabilité | 63 |
| 4.7. Aperçu des activités | 63 |
| 4.8. Organigramme | 64 |
| 4.8.1. Organigramme actuel | 64 |
| 4.8.2. Futur organigramme | 65 |
| 4.9. Propriétés immobilière, usines équipements | 66 |
| 4.10. Situation financière, résultat, capitaux et trésorerie | 66 |
| 4.11. Information sur les tendances | 67 |
| 4.12. Organes d'administration, de direction, et de surveillance | 67 |
| 4.12.1. Conseil d'administration de la S.C.R.L. AGRICAISSE | 67 |
| 4.12.2. Comité de Direction de la S.A. Crelan, en charge de la gestion d'AGRICAISSE | 68 |
| 4.12.3. Déclarations concernant les membre du Comité de Direction de la S.A. Crelan, en charge de la gestion d'AGRICAISSE | 69 |
| 4.13. Rémunération et avantages | 69 |
| 4.14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | 69 |
| 4.14.1. Mandats des administrateurs-directeurs | 69 |
| 4.14.2. Contrats de services | 70 |
| 4.14.3. Comités | 70 |
| 4.14.4. Gouvernement d'entreprise | 70 |
| 4.15. Salariés | 70 |
| 4.16. Principaux actionnaires | 70 |
| 4.17. Opérations avec des apparentés | 71 |
| 4.18. Informations complémentaires | 71 |
| 4.18.1. Capital social | 71 |
| 4.18.2. Acte constitutif et statuts | 72 |
| 4.18.2.1. Objet social | 72 |
| 4.18.2.2. Organes d'administration et de contrôle | 72 |

| | |
|---|-----------|
| 4.18.2.3. Modification des droits des associés | 72 |
| 4.18.2.4. Assemblée Générale | 72 |
| 4.18.2.5. Disposition pouvant retarder ou empêcher un changement de contrôle | 73 |
| 4.18.3. Politique de distribution des dividendes | 73 |
| 4.18.4. Déclarations | 74 |
| 4.19. Contrats importants | 74 |
| 4.20. Documents cités et accessibles au public | 76 |
| 4.21. Information sur les participations | 76 |
| 4.22. Informations financières | 77 |
| 4.22.1. Comptes annuels | 77 |
| 4.22.1.1. Bilan Consolidé | 78 |
| 4.22.1.2. Etats des résultats réalisés et non réalisés | 80 |
| 4.22.1.3. Tableaux consolidés des variations des fonds propres | 82 |
| 4.22.1.4. Tableaux consolidés des flux de trésorerie | 83 |
| 4.22.1.5. Observations générales sur l'évolution du bilan et compte de résultat | 88 |
| 4.22.1.5.1. Observations générales sur l'évolution du bilan | 88 |
| 4.22.1.5.2. Observations générales sur l'évolution du compte de résultat | 88 |
| 4.22.1.6. Méthode comptable et bases d'évaluation | 89 |
| 4.22.1.7. Notes relatives au bilan | 103 |
| 4.22.1.7.1. Comptes annuels 2011 | 103 |
| 4.22.1.7.2. Comptes annuels 2012 | 124 |
| 4.22.1.7.3. Comptes annuels 2013 | 143 |
| 4.22.1.8. Notes relatives au compte de résultat | 167 |
| 4.22.1.8.1. Année comptable 2011 | 167 |
| 4.22.1.8.2. Année comptable 2012 | 171 |
| 4.22.1.8.3. Année comptable 2013 | 176 |
| 4.22.1.9. Notes relatives aux transactions hors bilan | 181 |
| 4.22.1.9.1. Année comptable 2011 | 181 |
| 4.22.1.9.2. Année comptable 2012 | 181 |
| 4.22.1.9.3. Année comptable 2013 | 182 |
| 4.22.2. Rapports de gestion consolidés | 182 |
| 4.22.2.1. Rapport de gestion consolidé sur l'exercice 2011 | 183 |
| 4.22.2.2. Rapport de gestion consolidé sur l'exercice 2012 | 203 |
| 4.22.2.3. Rapport de gestion consolidé sur l'exercice 2013 | 223 |
| 4.22.3. Contrôle des comptes et attestations | 243 |
| 4.22.3.1. Attestation des commissaires pour l'année comptable 2011 | 244 |
| 4.22.3.2. Attestation des commissaires pour l'année comptable 2012 | 246 |
| 4.22.3.3. Attestation des commissaires pour l'année comptable 2013 | 248 |
| 4.22.4. Informations financières complémentaires | 249 |
| 4.22.4.1. Pertes réalisées sur les actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | 249 |
| 4.22.4.2. Flux de trésorerie | 249 |
| 4.22.4.2.1. Cash Flow Statement 2011 | 249 |
| 4.22.4.2.2. Cash Flow Statement 2012 | 255 |
| 4.22.4.3. Notes relatives au bilan | 255 |
| 4.22.4.3.1. Augmentation de la réserve monétaire | 255 |
| 4.22.4.3.2. Derivés détenus à des fins de transaction | 255 |
| 4.22.4.3.3. Goodwill | 255 |
| 4.22.4.3.4. Régimes de pension | 257 |
| 4.22.4.3.5. Evaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste valeur | 257 |
| 4.22.4.3.6. Dividende par catégorie d'action | 257 |
| 4.22.4.4. Notes relatives au compte de résultat | 258 |
| 4.22.4.4.1. Autres services financiers | 258 |
| 4.22.4.4.2. Profits réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente | 258 |
| 4.22.4.4.3. Autres produits opérationnels nets | 258 |
| 4.22.4.4.4. Dépenses générales et administratives | 258 |
| 4.22.4.4.5. Impôt sur le résultat | 258 |
| 4.22.4.4.6. Parties liées | 258 |
| 4.22.4.5. Notes relatives aux transactions hors bilan | 259 |

1. RESUME

Section A – Introduction et avertissements

| Élément | |
|-------------|--|
| A.1. | <p style="text-align: center;"><i>Introduction et avertissements</i></p> <ul style="list-style-type: none">- le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus;- toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus par l'investisseur;- lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire;- une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières. |

Section B – Émetteur et garant éventuel

| Élément | |
|------------|--|
| B.1 | <p style="text-align: center;"><i>Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur</i></p> <p>Caisse Coopérative de Dépôts et de Crédit Agricole, en abrégé "AGRICAISSSE".</p> |
| B.2 | <p style="text-align: center;"><i>Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'origine</i></p> <p>Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) de droit belge, ayant son siège social boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, numéro d'entreprise TVA BE 0403.256.714 - RPM Bruxelles.</p> |
| B.3 | <p style="text-align: center;"><i>Nature des opérations effectuées actuellement par l'émetteur et principales activités, y compris les facteurs clés y afférents</i></p> <p>Les activités d'AGRICAISSSE sont liées à la Fédération d'établissements de Crelan. Cette Fédération, en tant qu'entité opérationnelle composée des trois banques SCRL Agricaisse, SCRL Lanbokas et SA Crelan, est une banque retail qui offre un service bancaire complet aux particuliers, aux indépendants et aux entreprises.</p> <p>Ce service bancaire comprend l'octroi de crédits (crédits aux milieux agricole et horticole, crédits d'investissement, crédits hypothécaires, crédits à la consommation), l'ouverture de comptes (comptes à vue, comptes de dépôts, comptes-titres), la mise à disposition de moyens de paiement, traditionnels ou électroniques, comme les cartes, l'offre d'instruments de placement (bons de caisse, certificats subordonnés, euro-obligations, euro medium term notes, fonds de placement, ...) et l'offre de services de gestion de patrimoine.</p> <p>La Fédération d'établissements de Crelan est essentiellement active sur le marché belge.</p> |

B.4a

Description des principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité

Situation de Crelan au sein du secteur bancaire belge

Dans un environnement économique et financier toujours incertain, le secteur bancaire belge s'est tout de même enrichi en 2013 d'une nouvelle banque : Crelan. Crelan, la banque issue de la fusion entre le Crédit Agricole et Centea, a été portée sur les fonds baptismaux, le 1er avril. En conséquence, la Belgique s'est appauvrie de deux banques plus petites, mais enrichie d'une banque de taille moyenne. Suite à la fusion du Crédit Agricole et de Centea, les grands atouts du passé demeurent, mais la nouvelle banque Crelan reçoit une autre dimension lui permettant d'aborder l'avenir avec confiance.

Crelan est, et reste une banque coopérative, proche des clients, une banque pour les particuliers, pour le secteur agricole et horticole, dans le sens large, ainsi que pour les entrepreneurs et les indépendants. Crelan travaille avec un réseau d'agents indépendants: c'est un plus pour la banque comme pour les clients, car qui mieux que l'agent indépendant connaît les souhaits des clients et peut y apporter une réponse adéquate ?

La banque a réussi brillamment la fusion. Nous avons rempli, en moins de 24 mois, le plus gros exercice d'intégration et de migration jamais réalisé. Tant au niveau informatique qu'au niveau organisationnel, un travail énorme a été effectué et les inconvénients pour les clients ont été réduits au minimum. Chez Crelan, la satisfaction du client vient, en effet, en premier lieu.

L'activité commerciale est par ailleurs restée performante : tant au niveau de l'activité crédits qu'au niveau de l'épargne et des placements, de bons résultats ont été enregistrés, et ce, dans un environnement toujours plus concurrentiel. Les grands acteurs traditionnels, en Belgique, se replient, en effet, de plus en plus sur le marché intérieur. Cela a conduit à une lutte incessante des prix et des marges qui continue à affaiblir la rentabilité du secteur à long terme.

Il y a en outre également une pression sur la rentabilité qui vient des autorités. En augmentant toujours plus les taxes et prélèvements, surtout sur l'activité de base des banques d'épargne, à savoir le livret d'épargne, et en compliquant la récolte de l'épargne (suppression de la prime d'accroissement, limitation du nombre de types de livrets...), une part croissante du résultat nécessaire des banques est prélevée. Chez Crelan aussi.

Le résultat consolidé est, de ce fait également, inférieur en 2013 à celui de 2012.

| Etat des résultats réalisés et non-réalisés | Note | 31/12/2013 |
|--|-------------|--------------------------|
| (en EUR) | | |
| Activités ordinaires | | |
| Produits et charges financiers et opérationnels | | 348.580.121,71 392 |
| Produits d'intérêt | 6.1. | 785.946.259,35 876. |
| Charges d'intérêt | 6.1. | -451.253.114,19 -570. |
| Dividendes | 6.3. | 133.060,00 |
| Produits d'honoraires et de commissions | 6.2. | 85.924.212,27 79. |
| Charges d'honoraires et de commissions | 6.2. | -113.034.760,86 -100. |
| Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | 6.4. | 1.232.315,80 62. |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net) | 6.5. | 3.344.284,61 2. |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | 6.6. | 8.297,01 |
| Profits et pertes en comptabilité de couverture | 6.7. | -4.717.800,49 |
| Ecarts de change (net) | | 914.302,40 1. |
| Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net) | 6.8. | -24.133,26 |
| Autres produits opérationnels nets | 6.9. | 40.107.199,07 38 |
| Charges administratives | | -261.373.004,89 -265. |
| Dépenses de personnel | 6.10.1. | -119.287.319,71 -113. |
| Dépenses générales et administratives | 6.10.2. | -142.085.685,18 -151. |
| Amortissements | | -15.099.817,43 -11. |
| Immobilisations corporelles | 5.6. | -11.620.356,73 -10. |
| Immobilisations incorporelles (autres que goodwill) | 5.7. | -3.479.460,70 -1. |
| Provisions | 5.12. | 5.262.726,40 2 |
| Dépréciations | 6.11. | -13.987.154,01 -19. |
| Pertes de valeur sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | | -13.987.154,01 -19. |
| <i>Actifs financiers évalués au coût</i> | | 0,00 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | | 9.533.343,75 -1. |
| <i>Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)</i> | | -23.520.497,76 -17. |
| Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat | | 0,00 |
| TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS | | 52.857.418,98 93. |
| Charges d'impôts relatif au résultat des activités ordinaires | 6.12. | -7.644.077,39 -19. |
| PROFIT OU PERTE (NET) | | 45.213.341,59 73 |
| Etat des résultats non-réalisés | | |
| Résultats non-réalisés qui peuvent être reclassés dans les résultats réalisés | | |
| <i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i> | | -34.360.725,71 115. |
| Résultats non-réalisés qui ne pourront jamais être reclassés dans les résultats réalisés | | |
| <i>(Gains)/Pertes actuarielles des régimes à prestations définies</i> | | -3.486.147,62 1. |
| Total des résultats non-réalisés (net) | | -37.846.873,33 117. |
| Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année | | 7.366.468,26 190. |

La constatation du fait que certaines augmentations de taxes frappaient proportionnellement plus les petites banques de détail traditionnelles que les grandes banques qui ont provoqué la crise, a incité sept banques, y compris Crelan, à introduire un recours auprès de la Cour Constitutionnelle.

Les parties requérantes ont plus précisément introduit une requête en annulation des articles 70, 71, 73 et 74 de la loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses, ceci pour motif de violation des principes constitutionnels d'égalité et de non discrimination.

Les parties requérantes estiment que l'augmentation de la taxe annule sur les établissements de crédit (taxe d'abonnement) a des effets discriminatoires envers certaines banques. Si la requête est déclarée recevable et fondée, les autorités devront adapter les mesures prises.

Situation des marchés financiers (selon des estimations propres de l'émetteur)

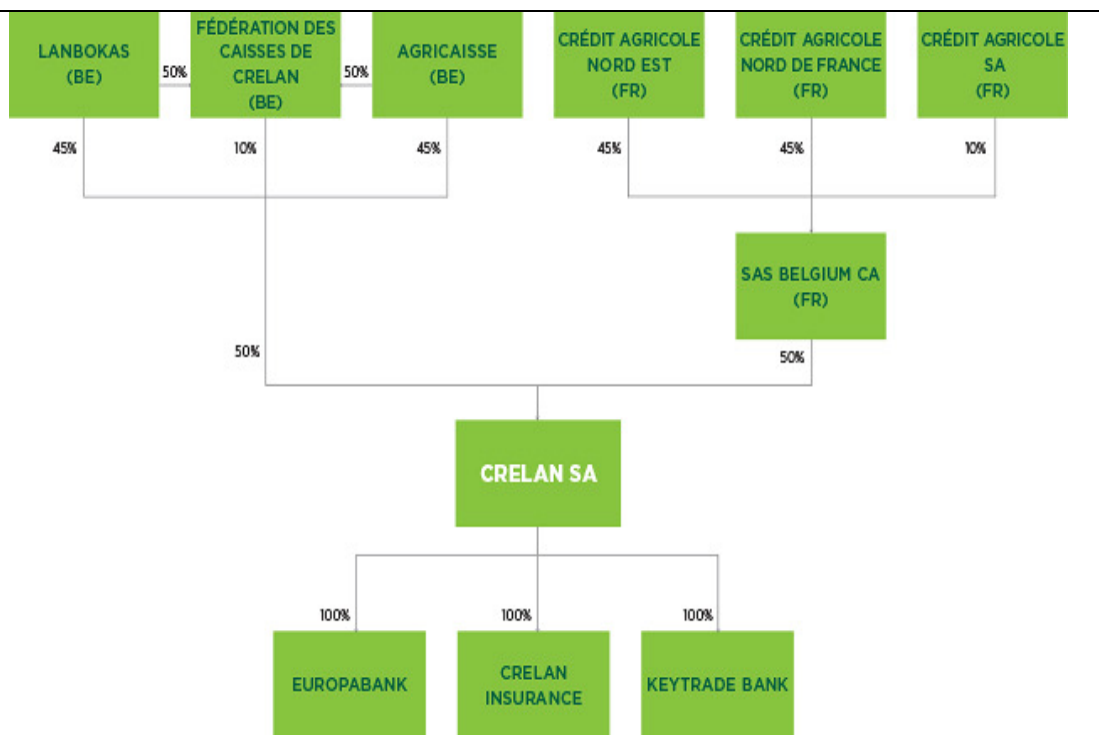
Lors des premiers mois de 2014, les marchés financiers ont été caractérisés par des taux long terme plus bas et par des bourses en hausse.

Les marchés d'actions ont été soutenus par l'environnement de taux bas et par l'espoir d'une intervention de la BCE pour écarter le risque de déflation.

Les options de la BCE restent les mêmes que celles des mois précédents, à savoir la neutralisation du programme d'achat d'obligations d'Etats (SMP, Securities Market Program) et une baisse supplémentaire du taux de référence, ce qui pourrait éventuellement entraîner un taux de dépôt (légèrement) négatif.

Même l'introduction d'un assouplissement quantitatif ("quantitative Easing") par la BCE n'est pas exclue, après que la Deutsche Bundesbank ait levé son veto. Les banques centrales

| | |
|--------------------|---|
| | <p>des Etats-Unis, du Royaume Uni et du Japon assouplissent déjà depuis des années leur politique monétaire par la création d'argent, lequel est ensuite investi dans l'achat d'obligations. L'achat par la BCE d'Asset Backed Securities ou d'obligations souveraines comme assouplissement complémentaire de la politique monétaire n'est plus tabou.</p> <p>Les indicateurs macro-économiques publiés aux Etats-Unis ont été excellents (entre autres le rapport du niveau d'emploi très positif pour le mois d'avril, ce qui est une fois de plus la confirmation que les données économiques faibles du premier trimestre étaient circonstancielles et que l'on peut s'attendre à un chiffre de croissance solide pour le second trimestre. Le secteur immobilier reste toutefois un point faible (relative faiblesse de la vente des biens existants).</p> <p>Dans la zone euro, l'Allemagne renforce son statut de moteur de croissance économique. Selon des publications macro-économiques en France et en Belgique, ces dernières semaines seraient caractérisées par un légère dégradation de l'activité économique et des baromètres de confiance.</p> <p>Les pays de la périphérie européenne (Espagne, Italie, Portugal, ...) présentent des chiffres de croissance plein d'espoir.</p> |
| <p>B.4b</p> | <p><i>Description de toute tendance connue ayant des répercussion sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</i></p> <p>Voir ci-dessus point B.4a.</p> |
| <p>B.5</p> | <p><i>Description du groupe dont l'émetteur fait partie et place qu'il y occupe</i></p> <p>La SCRL AGRICAISSE est membre de la Fédération d'établissements de Crelan qui comprend également la SCRL Lanbokas et la SA Crelan.</p> <p>La SA Crelan est l'Organisme central de cette Fédération qui est régie par les articles 240 à 241 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissement de crédit, ainsi que par les Règles d'affiliation à la Fédération d'établissements de Crelan et de fonctionnement du Groupe Crelan.</p> <p>La SA Crelan forme le Groupe Crelan avec ses filiales à 100 % Europabank, Keytrade Bank et la S.A. Crelan Insurance.</p> <p>La SA Crelan est liée au Crédit Agricole français par le biais de son actionnariat qui est fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caisses coopératives agréées SCRL Lanbokas, SCRL Agricaïsse et la Fédération des caisses de Crelan détiennent ensemble 50 % du capital; - depuis 2003, la S.A. Crédit Agricole (de France) et les Caisses Régionales Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole Nord-Est détiennent ensemble 50 % du capital par le biais de la SAS Belgium CA. |



En date du 22/04/2014, les actionnaires français et belges ont conclu un accord en vertu duquel l'actionnaire français cèdera sa participation dans la SA Crelan, à savoir 50% du total des actions, aux actionnaires belges.

La cession interviendra dans un délai 14 mois. Normalement, le transfert sera terminé pour le 22 juin 2015 au plus tard (voir point B.12 ci-dessous).

B.6

Principaux actionnaires et contrôle

Il n'y a pas d'actionnaire principal ou majoritaire d'AGRICAISSSE.
Le Capital social est réparti entre 93.007 (à la date du 31/03/2014).

L'article 16 des statuts d'AGRICAISSSE énonce qu'aussi longtemps que la société est affiliée à la SA Crelan au sein d'une fédération d'établissements de crédit, la gestion de la société est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan.

B.7

Informations financières historiques clés

Les chiffres clés qui résument sur base consolidée la situation financière du Groupe Crelan dont AGRICAISSE fait partie, sont les suivants :

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| (ein EUR) | | | |
| Total actifs | 22.195.725.912,91 | 22.377.561.276,83 | 21.347.886.927,45 |
| Total passifs | 21.058.061.091,61 | 21.098.957.927,38 | 20.223.770.193,66 |
| Total fonds propres | 1.137.664.821,30 | 1.278.603.349,45 | 1.124.116.733,79 |
| Profit ou perte (net) | 45.213.341,59 | 73.392.126,58 | 55.479.960,27 |

N.B.

- Dans les chiffres du 31/11/2011 le résultat de Centea n'est repris que pour une demi année, c'est-à-dire à partir de la reprise de Centea au 1/07/2011.

- Les montants du 31/12/2012 ont été modifiés en raison d'une compensation des actifs et passifs d'impôts différés par entité juridique.

| | |
|--------------------|---|
| <p>B.8</p> | <p style="text-align: center;"><i>Informations financières pro forma</i></p> <p>Sans objet.</p> |
| <p>B.9</p> | <p style="text-align: center;"><i>Prévision du bénéfice</i></p> <p>Aucune prévision de bénéfice n'est faite.</p> |
| <p>B.10</p> | <p style="text-align: center;"><i>Nature des éventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans le rapport d'audit.</i></p> <p>Toutes les attestations ont été faites sans réserve.</p> |
| <p>B.11</p> | <p style="text-align: center;"><i>Fonds de roulement</i></p> <p>L'émetteur dispose des moyens nécessaires pour faire face à ses obligations actuelles</p> |
| <p>B.12</p> | <p style="text-align: center;"><i>Informations financières historiques clés sélectionnées concernant l'émetteur</i></p> <p>Voir également ci-dessus point B.7.</p> <p>Aucune détérioration significative n'a eu de répercussions sur les perspectives de l'émetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.</p> <p>Par ailleurs, il convient de signaler ce qui suit.</p> <p>La SCRL Agricaisse et la SCRL Lanbokas possèdent avec la Fédération des caisses du Crédit Agricole - une société coopérative qui veille à la coordination des activités des Caisses coopératives agréées et à leur représentation dans la SA Crelan - 50% du total des actions (Agricaisse : 22,5%, Lanbokas : 22,5 % et la Fédération des Caisses du Crédit Agricole : 5%) de la SA Crelan. En vertu d'un pacte d'actionnaires, elles disposent de 50% des droits de vote dans la SA Crelan.</p> <p>Les autres 50% des actions de la SA Crelan sont dans les mains de la SAS Belgium CA, une société de droit français. En vertu du pacte d'actionnaires, Belgium CA dispose de 50% des droits de vote dans la SA Crelan.</p> <p>L'actionnariat de Belgium CA est composé comme suit : 45% sont dans les mains de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, 45% sont dans les mains de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est et 10% sont dans les mains de Crédit Agricole SA.</p> <p>Tout ceci est formalisé dans un pacte d'actionnaires de 2003 liant l'actionnaire français pour un terme venant à échéance fin 2013.</p> <p>Les évolutions récentes de la réglementation européenne et plus particulièrement la CRD IV, amènent un grand nombre d'obligations supplémentaires en matière de reporting et de contrôle dans le chef de l'actionnaire de référence, Belgium CA. Etant donné que l'actionnaire français, d'une part n'est pas un actionnaire majoritaire et a donc un contrôle limité dans la filiale Crelan SA et, d'autre part, se voit tout de même imposer des obligations et une responsabilité supplémentaires pour cette entité, cet actionnaire souhaite obtenir une participation majoritaire dans Crelan SA. Les Caisses belges ne peuvent être d'accord avec cela. Le maintien de sa participation n'est dès lors plus considéré comme stratégique par l'actionnaire français.</p> |

Les actionnaires belges et français ont par conséquent de commun accord décidé de ne pas prolonger le pacte d'actionnaire et ont entamé des discussions.

En date du 22/04/2014, les actionnaires français et belges ont conclu un accord en vertu duquel l'actionnaire français cèdera sa participation dans la SA Crelan, à savoir 50% du total des actions, aux actionnaires belges. En date du 8 avril 2014, la Banque Nationale de Belgique a donné son approbation pour cet accord.

La cession interviendra dans un délai 14 mois. Normalement, le transfert sera terminé pour le 22 juin 2015 au plus tard. Ce délai pourra être réduit si les actionnaires belges disposent plus rapidement des fonds nécessaires. Le délai peut aussi être prolongé de commun accord entre les actionnaires si plus de temps est nécessaire pour finaliser la transaction. L'investisseur sera informé de toute prolongation ou réduction du délai au moyen d'un Supplément au prospectus.

Le transfert des actions interviendra sans mettre l'avenir du groupe Crelan en danger. Les sûretés nécessaires à cette fin ont été prises. Crelan répond déjà actuellement aux exigences les plus sévères en matière de solvabilité, de liquidité et de fonds propres telles qu'imposées par les autorités de contrôle prudentiel, et cela restera le cas dans toutes les phases de la transaction avec l'actionnaire français.

Avant la finalisation de cette convention, qui est prévue le 22 juin 2015 et par laquelle le transfert des actions sera réalisé, un accord de la Banque Nationale de Belgique, qui contrôle formellement la solvabilité du groupe Crelan, est nécessaire.

L'organigramme de la structure de base telle qu'elle se présentera après la transaction est repris au point 4.8.2. Si la situation finale, après la transaction, ne correspondait pas à cet organigramme, une version adaptée en serait publiée dans un nouveau Supplément au prospectus.

Lors de la finalisation de la dernière phase du transfert, la répartition des actions avec droit de vote identique et la répartition des dividendes seraient les suivantes : Agricaïsse 45 %, Lanbokas 45% et la Fédération des caisses du Crédit Agricole 10%.

Cette transaction sera financée par les caisses repreneuses avec des moyens propres. Pour continuer à satisfaire aux exigences prudentielles en matière de fonds propres et de solvabilité au niveau du groupe, Crelan devra, par suite de cette opération, augmenter les fonds propres de +/- 200 millions d'euros. Cela sera réalisé par la récolte de capital social complémentaire et la mise en réserve de bénéfices. On examine également l'introduction dans la structure de capital de la SA Crelan de la possibilité d'accepter dans l'avenir des actionnaires institutionnels, ceci avec suffisamment de garanties pour préserver les droits des Caisses coopératives et de leurs coopérateurs.

Avec la récolte de 200 millions de capital coopératif et la réservation d'un résultat du groupe avant distribution de dividendes en ligne avec celui de l'année 2013, il doit être possible pour les actionnaires belges de réaliser l'opération.

Il n'y a dès lors pas d'impact matériel sur la liquidité ou la solvabilité du Groupe Crelan par suite de la vente des actions de la SA Crelan par l'actionnaire français. La Banque Nationale, qui veille sur les règles prudentielles en matière de fonds propres et de solvabilité, doit donner son accord sur la situation avant la transaction.

Il n'y a pas non plus de modifications sur le plan comptable à l'occasion du départ de Crédit Agricole France : le périmètre de consolidation ne change pas et les actions au nom du Crédit Agricole France sont reprises par Agricaïsse et Lanbokas, entre autres grâce à l'augmentation prévue du capital coopératif et la réservation d'un résultat du groupe avant distribution de dividendes en ligne avec celui de l'année 2013.

La différence éventuelle entre le prix payé pour la reprise des actions de la SA Crelan et la partie correspondante dans les fonds propres de la SA Crelan au moment de la reprise, sera imputée dans une autre rubrique (à savoir dans dans les réserves) des fonds propres. En tenant compte du prix convenu, de l'augmentation du capital coopératif de 200 millions

d'euros et d'une évaluation prudente de l'évolution attendue des fonds propres du groupe entre la situation au 31/12/2013 et la date prévue pour la reprise effective, le groupe s'attend à ce qu'il n'y ait pas d'impact matériel sur les fonds propres consolidés.

La cession a été commentée lors de la dernière Assemblée générale d'avril 2014.

Un montant de +/- 200 millions d'euros de capital coopératif sera donc collecté dans les prochains mois. Ce chiffre est réaliste sachant qu'il y a actuellement plus de 250.000 coopérateurs, qui pourront tous souscrire pour au minimum 1.000 EUR de capital coopératif complémentaire. En outre, lors de l'opération de capital précédente de 2011-2012, un montant de 250 millions de capital coopératif additionnel a été collecté, permettant ainsi aux caisses coopératives d'accueillir environ 20% des anciens clients de Centea. Ceci signifie également qu'il y a encore environ 80% des anciens clients de Centea qui peuvent devenir coopérateurs. Si seulement 10% ou 60.000 clients deviennent coopérateurs, le but fixé sera atteint sans problème.

En résumé, le capital récolté est destiné à renforcer les fonds propres et à continuer à satisfaire aux exigences de capital après la transaction. Si les fonds propres étaient insuffisants (à savoir si le capital coopératif récolté était insuffisant), la Banque Nationale de Belgique ne donnera aucune approbation pour la transaction. D'autres options devront alors être envisagées.

Début juin 2014, environ 115 millions d'euros de capital coopératif complémentaire ont déjà pu être récoltés pour les deux caisses, Agricaisse et Lanbokas. Ce montant doit être porté en déduction de l'objectif de +/- 200 millions d'euros mentionné ci-dessus.

Il peut ici être également mentionné que le contrôleur prudentiel a imposé un ratio de Tier I de 9,5% pour le Groupe Crelan. Au 31 décembre 2013 ce ratio Tier I était de 10,06%.

Le ratio minimum prudentiel de solvabilité est de 8%. Au 31 décembre 2013 ce ratio était de 13,49% pour le Groupe Crelan.

Le ratio de liquidité qui est imposé par le contrôleur prudentiel est de maximum 100%. Ce ratio de liquidité est calculé sur base de la relation entre les mouvements nets de liquidités sortantes face aux liquidités entrantes sur une période déterminée et la réserve disponible de moyens liquides.

Le ratio de liquidité pour le Groupe Crelan au 31 décembre 2013 était de 20,83% pour 1 semaine et de 73,68% pour un mois.

B.13

Description de tout événement récent propre à l'émetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité

Les investissements principaux effectués au cours des trois dernières années ont été l'acquisition par la SA Crédit Agricole, en date du 1er juillet 2011, de 99,58% des actions de la banque d'épargne belge Centea SA du groupe KBC pour un montant de EUR 524,78 Mio. Les actions restantes ont été acquises auprès d'actionnaires individuels dans le cours de l'année 2012 par la voie d'une offre publique de rachat et le 1er avril 2013 la SA Centea a été fusionnée avec la SA Crédit Agricole dans le cadre d'une fusion par absorption de la première par la seconde. La nouvelle entité s'appelle maintenant SA Crelan.

En date du 22/04/2014, les actionnaires français et belges ont conclu un accord en vertu duquel l'actionnaire français cèdera sa participation dans la SA Crelan, à savoir 50% du total des actions, aux actionnaires belges. La cession interviendra dans un délai 14 mois. Normalement, le transfert sera terminé pour le 22 juin 2015 au plus tard (voir ci-dessus point B.12).

| | |
|--------------------|--|
| B.14 | <p align="center"><i>Dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du groupe</i></p> <p>Au sein du Groupe Crelan, la SCRL AGRICAISSE a la place décrite ci-dessus au point B.5.</p> |
| B.15 | <p align="center"><i>Principales activités de l'émetteur</i></p> <p>Avec les autres entités de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan (la SA Crelan et la CVBA Lanbokas), la SCRL Agricaisse est une banque retail qui offre un service bancaire complet aux particuliers, aux indépendants et aux entreprises. Ce service bancaire comprend l'octroi de crédits (crédits aux milieux agricole et horticole, crédits d'investissement, crédits hypothécaires, crédits à la consommation), l'ouverture de comptes (comptes à vue, comptes de dépôts, comptes-titres), la mise à disposition de moyens de paiement, traditionnels ou électroniques, comme les cartes, l'offre d'instruments de placement (bons de caisse, certificats subordonnés, euro-obligations, euro medium term notes, fonds de placement, ...) et l'offre de services de gestion de patrimoine.</p> |
| B.16 | <p align="center"><i>Propriété de l'émetteur</i></p> <p>L'actionariat de la SCRL AGRICAISSE et sa place dans le Groupe Crelan sont décrites aux points B.5 et B.6 Ci-dessus.</p> |
| B.17 | Sans objet |
| B.18 à B.50 | Sans objet. |

Section C – Valeurs mobilières

| Élément | |
|------------|---|
| C.1 | <p align="center"><i>Description de la nature et la catégorie des valeurs mobilières offertes</i></p> <p>Les parts sociales sont des instruments financiers de type "action" qui représentent un droit de propriété sur une fraction du capital de l'entreprise. Cela signifie qu'en achetant une part sociale, le souscripteur devient associé ou coopérateur de la société coopérative AGRICAISSE. Les parts sociales ne possèdent pas de code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) ou de code équivalent. Elles ne sont pas admises à la négociation.</p> |
| C.2 | <p align="center"><i>Monnaie d'émission</i></p> <p>L'émission se fait en euro.</p> |
| C.3 | <p align="center"><i>Nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées</i> <i>Valeur nominale par action</i></p> <p>Au 31/03/2014 il y avait 14.143.392,00 parts sociales émises par AGRICAISSE.</p> |

| | |
|------------|---|
| | <p>Toutes les parts sociales sont libérées.</p> <p>Le montant maximum de l'offre n'est pas déterminé.</p> <p>Une part sociale vaut 12,40 EUR.</p> |
| C.4 | <p style="text-align: center;"><i>Droits attachés aux valeurs mobilières</i></p> <p>Les parts sociales donnent droit au paiement annuel d'un dividende sur les bénéfices éventuellement réalisés, moyennant décision en ce sens de l'Assemblée Générale d'AGRICAISSSE, sur proposition du Conseil d'Administration.</p> <p>Les parts sociales donnent également le droit de participer à l'Assemblée générale des associés de la société et d'y exercer un droit de vote.</p> <p>Les associés qui détiennent le nombre minimum de parts fixé par le Conseil d'administration et qui sont en ordre de cotisation annuelle, peuvent également bénéficier des avantages qui leur sont octroyés dans le cadre du programme d'avantages FIDELIO.</p> |
| C.5 | <p style="text-align: center;"><i>Description de toute restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</i></p> <p>Les parts sociales ne font et ne feront l'objet d'aucune demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un marché équivalent. Elles ne peuvent donc pas être revendues sur un tel marché.</p> <p>Par ailleurs, la négociabilité des parts sociales est soumise aux restrictions suivantes. La personne qui souhaite récupérer la somme investie en parts sociales doit, soit remettre sa démission, soit procéder à une cession, sachant que les parts sociales ne peuvent être cédées qu'à des associés ou à des tiers remplissant les conditions prévues à l'article 7 des statuts d'AGRICAISSSE.</p> |
| C.6 | <p style="text-align: center;"><i>Admission à la négociation sur un marché réglementé</i></p> <p>Les parts sociales ne font et ne feront l'objet d'aucune demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un marché équivalent.</p> |
| C.7 | <p style="text-align: center;"><i>Politique en matière de dividendes</i></p> <p>Les règles de fonctionnement de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan prévoient que le bénéfice de celle-ci sera localisé auprès de la SA Crelan. Toutefois, la marge brut des établissements affiliés et des coopératives régionales doit atteindre, sans le dépasser, le montant nécessaire à leur fonctionnement et à la constitution d'un bénéfice suffisant à l'alimentation obligatoire de la réserve légale et à la distribution d'un dividende aux coopérateurs limité au montant maximum déterminé par l'arrêté royal fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives. Dans le même temps, l'attribution d'un dividende aux coopérateurs ne peut avoir pour effet que le résultat localisé auprès de la SA Crelan puisse être négatif. Dans ce cas, le dividende distribué aux coopérateurs sera diminué à due concurrence, sauf décision contraire des Assemblées Générales.</p> <p>En outre, l'article 26 des statuts d'AGRICAISSSE précise que le bénéfice net sera utilisé comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. cinq pour cent au moins seront versés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le minimum légal; 2. un intérêt, dont le taux ne peut dépasser celui qui est autorisé par les dispositions prises |

| | |
|---|---|
| | <p>en vertu de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 concernant l'agrément par le Conseil National de Coopération, calculé prorata temporis sur le montant libéré des parts, pourra être attribué aux associés;</p> <p>3. le solde éventuel sera versé à une réserve disponible ou à tout autre fonds de prévision que l'Assemblée Générale jugera bon de constituer en vue de préserver les intérêts de la société.</p> <p>Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale peut suspendre ou interdire la distribution de dividendes au cas où les intérêts du Groupe Crelan seraient en péril.</p> <p>S'il y a un excédent défavorable, il sera reporté sur l'exercice suivant et amorti avant tout autre prélèvement ou ristourne sauf si l'Assemblée Générale décide de l'apurer en tout ou en partie par prélèvement sur les réserves.</p> <p>Par suite de la transaction sur les actions mentionnée ci-dessus au point B.12 (voir aussi le point 4.19. plus bas) et pour satisfaire aux exigences prudentielles en matière de solvabilité et de fonds propres, du capital social complémentaire sera récolté. Cela se fait par l'émission de parts coopératives. Les dividendes qui seront payés aux coopérateurs actuels et aux nouveaux coopérateurs, sont et restent liés au résultat du Groupe Crelan. Les modifications dans la structure du capital pourraient avoir indirectement une influence sur le dividende coopératif qui est distribué aux coopérateurs.</p> <p>Les actionnaires belges, et donc aussi les coopérateurs, deviennent maintenant les seuls actionnaires de ce qui était encore détenus à 50% par les français dans l'actionariat de la SA Crelan.</p> <p>Ceci implique que les titulaires de parts sociales seront ensemble indirectement actionnaires à 100% de la SA Crelan et donc soumis aux risques propres de cette dernière. Ce risque sera toutefois limité individuellement à la valeur nominale ou au montant investi dans Agricaïsse (au maximum 4.005,20 EUR).</p> <p>Avec le retrait de l'actionnaire français, la structure de capital de la banque est modifiée (étendue, plus de capital social, ...). L'actionnaire français ne jouera plus le rôle de prêteur en dernier ressort. Ceci signifie que si, en raison d'événements inattendus ou de tensions sur le marché, du capital additionnel était nécessaire, ceci pourrait être réalisé d'une part par la collecte de capital coopératif additionnel, mais d'autre part la banque pourrait devoir mettre plus de bénéfices en réserve pour renforcer le capital. Ceci implique qu'il pourrait y avoir moins de bénéfice à distribuer au titre de dividende coopératif. Une autre possibilité envisagée pourrait être la recherche d'un partenaire pour participer au capital.</p> <p>Les dividendes qui ont été payés par le passé ne sont pas une garantie pour les dividendes qui seront versés dans l'avenir.</p> |
| <p>C.8 à C.22</p> | <p>Sans objet.</p> |

Section D – Risques

| Élément | |
|-------------------|---|
| <p>D.1</p> | <p><i>Informations clés concernant les principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur</i></p> <p>L'émetteur, la S.C.R.L. AGRICAISSE, estime que les éléments suivants constituent les principaux facteurs de risques qui lui sont propres :</p> |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ le risque crédit, qui est le risque que l'émetteur ne soit pas remboursé par ses propres débiteurs; ➤ le risque de marché, qui est le risque que l'émetteur subisse des pertes suite à une évolution défavorable des marchés; ➤ le risque de liquidité, qui est le risque que l'émetteur évalue mal ses besoins de liquidité pour pouvoir répondre à ses obligations ou qu'il soit confronté à des difficultés à trouver des liquidités sur les marchés en raison d'une crise ou d'une situation exceptionnelle; ➤ le risque opérationnel qui est le risque lié au bon fonctionnement interne de l'émetteur et à sa capacité à faire face à des événements externes; ➤ la reprise d'actions de la SA Crelan par l'émetteur avec des moyens propres peut aussi être vu comme un facteur de risque potentiel complémentaire propre à l'émetteur (voir aussi point B.12 ci-dessus et la section 2.3.8. ci-dessous). |
|--|--|

| | |
|------------------|--|
| D.2 | <p style="text-align: center;"><i>Informations clés concernant les principaux risques propres à l'émetteur</i></p> <p>Voir ci-dessus point D.1. ci-dessus.</p> |
| D.3 | <p style="text-align: center;"><i>Informations clés concernant les principaux risques propres aux valeurs mobilières</i></p> <p>L'émetteur, la S.C.R.L. AGRICAISSE, estime que les éléments suivants constituent les principaux facteurs de risques qui sont propres aux parts sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ leur participation au capital de l'émetteur qui fait qu'en cas de dissolution ou de liquidation d'AGRICAISSE, les parts sociales ne peuvent être remboursées qu'après apurement du passif et dans la mesure du disponible; ➤ l'absence de garantie par le Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers; ➤ les parts sociales ne sont pas cotées en bourse et leur valeur nominale reste constante; ➤ les parts sociales ne sont pas librement négociables : le titulaire de parts qui souhaite récupérer son investissement ne peut les revendre qu'à certaines catégories de personnes ou doit introduire sa démission auprès de l'émetteur; ➤ la démission des associés est soumise à certaines conditions et peut dans certains cas être refusée. |
| D.4 à D.6 | Sans objet. |

Section E – Offre

| Élément | |
|------------|--|
| E.1 | <p style="text-align: center;"><i>Montant total net du produit de l'émission/de l'offre et estimation des dépenses totales liées à l'émission/à l'offre, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur</i></p> <p>L'offre n'est pas limitée.</p> <p>Il n'y a aucun frais d'émission mis à charge de l'investisseur.</p> <p>AGRICAISSE doit payer environ 20.000,00 EUR à la FSMA pour le contrôle et l'approbation du présent prospectus.</p> |

| | |
|--------------------|---|
| <p>E.2a</p> | <p style="text-align: center;"><i>Raisons de l'offre, utilisation prévue du produit et montant net estimé du produit</i></p> <p>En date du 22/04/2014, les actionnaires français et belges ont conclu un accord en vertu duquel l'actionnaire français cèdera sa participation dans la SA Crelan, à savoir 50% du total des actions, aux actionnaires belges.</p> <p>La Banque Nationale de Belgique a donné son approbation pour cet accord en date du 8 avril 2014.</p> <p>La cession interviendra dans un délai 14 mois. Normalement, le transfert sera terminé pour le 22 juin 2015 au plus tard. Ce délai pourra être réduit si les actionnaires belges disposent plus rapidement des fonds nécessaires. Le délai peut aussi être prolongé de commun accord entre les actionnaires si plus de temps est nécessaire pour finaliser la transaction.</p> <p>Cette transaction sera financée par les caisses repreneuses avec des moyens propres. Pour continuer à satisfaire aux exigences prudentielles en matière de fonds propres et de solvabilité au niveau du groupe, Crelan devra, par suite de cette opération, augmenter les fonds propres de +/- 200 millions d'euros. Cela sera réalisé par la récolte de capital social complémentaire et la mise en réserve de bénéfices. On examine également l'introduction dans la structure de capital de la SA Crelan de la possibilité d'accepter dans l'avenir des actionnaires institutionnels, ceci avec suffisamment de garanties pour préserver les droits des Caisses coopératives et de leurs coopérateurs.</p> <p>Un montant de +/- 200 millions d'euros de capital coopératif sera donc collecté dans les prochains mois. Ce chiffre est réaliste sachant qu'il y a actuellement plus de 250.000 coopérateurs, qui pourront tous souscrire pour au minimum 1.000 EUR de capital coopératif complémentaire. En outre, lors de l'opération de capital précédente de 2011-2012, un montant de 250 millions de capital coopératif additionnel a été collecté, permettant ainsi aux caisses coopératives d'accueillir environ 20% des anciens clients de Centea. Ceci signifie également qu'il y a encore environ 80% des anciens clients de Centea qui peuvent devenir coopérateurs. Si seulement 10% ou 60.000 clients deviennent coopérateurs, le but fixé sera atteint sans problème.</p> <p>En résumé, le capital récolté est destiné à renforcer les fonds propres et à continuer à satisfaire aux exigences de capital après la transaction. Si les fonds propres étaient insuffisants (à savoir si le capital coopératif récolté était insuffisant), la Banque Nationale de Belgique ne donnera aucune approbation pour la transaction. D'autres options devront alors être envisagées.</p> <p>Début juin 2014, environ 115 millions d'euros de capital coopératif complémentaire ont déjà pus être récoltés pour les deux caisses, Agricaïsse et Lanbokas. Ce montant doit être porté en déduction de l'objectif de +/- 200 millions d'euros mentionné ci-dessus.</p> |
| <p>E.2b</p> | <p>Sans objet</p> |

| | |
|-------------------|---|
| <p>E.3</p> | <p style="text-align: center;"><i>Description et modalités et les conditions de l'offre</i></p> <p>Sans préjudice de ce qui est dit au point 3.5.2., seules les personnes physiques ayant au moins 12 ans peuvent souscrire des parts sociales.</p> <p>Une part sociale vaut 12,40 EUR. L'investisseur peut souscrire au maximum 323 parts, soit un montant maximum de 4.005,20 EUR.</p> <p>Il n'y a ni droits d'entrée liés à la souscription, ni frais de sortie.</p> <p>Une cotisation annuelle de 30,00 EUR représentant les frais de gestion des avantages octroyés aux coopérateurs est demandée dans le cadre du programme d'avantages Fidelio.</p> <p>Les parts sociales se souscrivent dans les agences Crelan. Elles peuvent aussi être souscrites par Crelan-online.be, le système de banque par internet de Crelan.</p> |
|-------------------|---|

| | |
|-------------------|--|
| <p>E.4</p> | <p><i>Intérêts, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre.</i></p> <p>Il n'existe pas d'intérêts, y compris des intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement l'émission.</p> |
| <p>E.5</p> | <p><i>Nom de la personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières</i> <i>Conventions de blocage: parties concernées, durée de la période de blocage.</i></p> <p>L'entité qui offre est la SCRL AGRICAISSE (voir ci-dessus points B.1 et B.2). Il n'y a pas de convention de blocage.</p> |
| <p>E.6</p> | <p><i>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre</i> <i>En cas d'offre de souscription à des actionnaires existants, montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de leur éventuel refus de souscrire</i></p> <p>Chaque part sociale conserve sa valeur nominale, peu importe le nombre de parts en circulation.</p> <p>Tous les investisseurs, y compris les titulaires actuels de parts, peuvent souscrire de manière égale jusqu'à 4.005,20 EUR (323 parts).</p> |
| <p>E.7</p> | <p><i>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur</i></p> <p>Voir ci-dessus point E.1.</p> |

2. FACTEURS DE RISQUES

2.1. Généralités concernant les facteurs de risques

AGRICAISSSE estime que les éléments décrits ci-dessous sont les principaux facteurs de risques qui affectent les parts sociales ou qui pourraient avoir une influence sur la capacité d'AGRICAISSSE à verser un dividende ou à restituer le capital investi.

Il s'agit d'une part de facteurs de risques liés aux parts sociales en tant que telles, à savoir :

- leur caractère de fonds propres qui fait qu'en cas de dissolution ou de liquidation d'AGRICAISSSE, les parts sociales ne peuvent être remboursées qu'après apurement du passif et dans la mesure du disponible;
- l'absence de garantie par le Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers;
- les parts sociales ne sont pas cotées en bourse et leur valeur nominale reste constante;
- les parts sociales ne sont pas librement négociables : le titulaire de parts qui souhaite récupérer son investissement ne peut les revendre qu'à certaines catégories de personnes ou doit introduire sa démission auprès de l'émetteur;
- la démission des associés est soumise à certaines conditions et peut dans certains cas être refusée.

Il s'agit d'autre part de facteurs de risques liés à l'émetteur, à savoir :

- le risque crédit, qui est le risque que l'émetteur ne soit pas remboursé par ses propres débiteurs;
- le risque de marché, qui est le risque que l'émetteur subisse des pertes suite à une évolution défavorable des marchés;
- le risque de liquidité, qui est le risque que l'émetteur évalue mal ses besoins de liquidité pour pouvoir répondre à ses obligations ou qu'il soit confronté à des difficultés à trouver des liquidités sur les marchés en raison d'une crise ou d'une situation exceptionnelle;

- le risque opérationnel qui est le risque lié au bon fonctionnement interne de l'émetteur et à sa capacité à faire face à des événements externes.

Crelan publie chaque année un rapport de gestion qui reprend les grands points de sa politique de gestion et de maîtrise des risques. Ce rapport est intégré au Rapport Annuel qui est disponible sur le site Internet de la banque (www.crelan.be).

2.2. Facteurs de risques liés aux parts sociales

2.2.1. Risques liés à l'investissement dans le capital de l'entreprise

La personne qui acquiert des parts sociales devient associé (ou coopérateur) d'AGRICAISSSE et son investissement s'ajoute aux fonds propres de l'entreprise.

Eu égard au fait qu'AGRICAISSSE fait partie de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan (voir ci-dessous point 4.1. et 4.6.1.), le détenteur de parts coopératives investit indirectement dans les activités de cette Fédération et supporte donc les risques associés à ces activités.

En cas de dissolution ou de liquidation de la société, les fonds propres seront d'abord affectés à l'apurement du passif. Après paiement du passif, le capital sera remboursé aux associés à concurrence du montant qu'ils ont réellement versé ou d'une partie proportionnelle de ce montant en cas d'insuffisance du solde disponible. Si la dissolution ou liquidation intervient par suite d'une faillite ou d'un événement équivalent, il se peut que le titulaire de parts sociales ne récupère pas totalement son investissement, voire pas du tout.

S'il y a un excédent de liquidation, l'article 27 des statuts d'AGRICAISSSE prévoit que cet excédent sera déposé en compte à vue auprès de Crelan SA; si, dans les cinq années du dépôt, l'activité de la société dissoute est reprise par une autre Caisse agréée par Crelan SA, les sommes inscrites sur le compte seront versées à la réserve de cette Caisse. Si dans le même délai, le territoire de la société dissoute est partagé entre plusieurs Caisses agréées par Crelan SA, les sommes inscrites sur le compte seront versées aux réserves des différentes Caisses.

Les sommes restant éventuellement inscrites sur le compte après l'écoulement des cinq ans seront distribuées aux associés de la société dissoute au prorata des parts souscrites.

A côté du fait qu'Agricaisse fait partie de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan, elle est également actionnaire de la SA Crelan. Jusqu'à présent, cet actionariat était limité à 22,5% du total des actions. Avec le transfert d'actions mentionné au point 4.19 ci-dessous, Agricaisse deviendra actionnaire de la SA Crelan pour 45%.

Par le transfert d'actions, les Caisses belges deviendront ensemble actionnaires à 100% de la SA Crelan. Cela implique que les détenteurs de parts sociales deviendront ensemble indirectement actionnaires à 100% de la SA Crelan et seront donc soumis aux risques propres à la SA Crelan. Ce risque sera toutefois limité individuellement à la valeur nominale ou au montant qu'ils auront investi dans Agricaisse (max 4.005,20 EUR).

Les résultats et la solvabilité du Groupe Crelan, dont la SA Crelan est l'organisme central, seront déterminant pour le dividende des actionnaires coopératifs, de même que pour un éventuel remboursement des actions par Agricaisse à la demande de l'actionnaire coopératif.

Etant donné que les actionnaires belges, dont Agricaisse, financeront cette reprise par des moyens propres, une telle transaction devra donc d'une part être considérée comme un facteur de risque potentiel supplémentaire lié à l'émetteur des parts sociales mais, d'autre part, la stratégie future de la banque sera plus proche de celle d'une banque coopérative et les intérêts des coopérateurs seront encore mieux défendus.

En ce qui concerne le profil de risque du groupe, il faudra donc, en vue de la transaction et en tenant compte de la croissance du groupe, veiller formellement à ce qu'il y ait suffisamment de capital pour faire face à des risques inattendus et des tensions sur le marché, tant avant, que pendant et après l'opération. Ceci en conformité avec les dispositions réglementaires dans ce domaine.

2.2.2. Absence de garantie par le Fonds de protection des dépôts

Les parts sociales constituent des titres de capital qui ne bénéficient pas de la garantie du Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers prévu par la loi du 17 décembre 1998 créant un fonds de protection des dépôts et des instruments financiers et réorganisant les systèmes de protection des dépôts et des instruments financiers. Les titulaires ne pourraient donc faire appel à ce fonds en cas d'insolvabilité d'AGRICAISSSE.

2.2.3. Valeurs des parts sociales

Les parts sociales d'AGRICAISSSE ne sont pas cotées en bourse et ne sont pas non plus liées à un index ou indice de référence. Cela a comme conséquence que la valeur nominale de l'investissement reste fixe tant que l'investisseur reste coopérateur et n'est pas susceptible d'augmenter en raison d'une valorisation boursière ou équivalente. Dans cette optique, la part sociale n'offre pas non plus de protection contre des phénomènes de type inflation ou érosion monétaire.

Le retour sur investissement se fait par le biais du versement de dividendes.

A l'inverse, la valeur nominale de la part sociale n'est pas non plus susceptible de diminuer suite à une évolution négative d'une cotation sur un marché.

2.2.4. Négociabilité

En raison notamment des règles du Code des sociétés applicables aux sociétés coopératives, les parts sociales ne sont pas librement négociables. La personne qui souhaite récupérer les sommes investies en parts sociales doit s'adresser à une agence Crelan (ou au siège central de la banque lorsque les parts ont été acquises directement par le biais du siège central) afin de, soit remettre sa démission selon la procédure prévue (voir ci-dessous point 2.2.5.), soit procéder à une cession en tenant compte des règles qui suivent.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'à des associés ou à des tiers remplissant les conditions prévues à l'article 7 des statuts d'AGRICAISSSE pour être associés, et ce moyennant l'accord du Conseil d'Administration qui n'est pas tenu de justifier un refus éventuel.

L'article 7 des statuts d'AGRICAISSSE énonce que :

"Pourront être admis comme associés :

1. les agriculteurs, horticulteurs, pisciculteurs et, en général, toutes personnes physiques qui ont leurs occupations principales dans l'agriculture prise dans son sens le plus large;
2. toutes autres personnes physiques qui exercent des activités en faveur de l'agriculture ou qui s'intéressent au développement de celle-ci et au bien-être de la classe agricole;
3. et d'une manière générale toute personne physique qui s'intéresse à l'objet social de la société.

Les personnes morales ne peuvent en aucun cas être associées.

Par exception aux alinéas précédents, pourront néanmoins être associés les ASBL, les organisations professionnelles agricoles agréées par le Conseil d'Administration, quelle que soit leur forme juridique, les Caisses agréées par la S.A. Crelan et les sociétés constituées par elles."

Toute cession qui se ferait en dehors de ces règles resterait sans effet.

2.2.5. Démission et réduction du nombre de parts

En vertu de l'article 9 des statuts d'AGRICAISSSE, les associés ne peuvent présenter leur démission qu'au cours des six premiers mois de l'année sociale et les remboursements consécutifs aux démissions ne pourront intervenir qu'après approbation par l'Assemblée Générale du bilan de l'exercice au cours duquel la démission a été demandée.

Cela a notamment comme conséquence qu'une démission introduite en seconde partie d'année ne pourra être valablement prise en compte qu'au début de l'année suivante et que, dans une telle hypothèse, le remboursement des parts sociales ne pourra intervenir qu'après la tenue de l'Assemblée Générale (fin du mois d'avril) de la seconde année suivant l'introduction de la demande de démission.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut inconditionnellement refuser la démission et la réduction du nombre de parts. Ainsi, le Conseil d'Administration refusera la démission et la réduction du nombre de parts, entre autres,

1. aux associés qui ont des obligations vis-à-vis de la société ou qui sont liés envers elle par certaines conventions;
2. si par le fait de la démission ou de la réduction, la part fixe du capital social visé à l'article 4 des statuts était entamée;
3. si par ce fait, le nombre des associés existant à la fin de l'exercice précédent ou le montant du capital souscrit figurant au dernier bilan, était réduit de plus d'un dixième;
4. d'une manière générale, si de ce fait il devait être portée atteinte à la situation financière de la société ou si suite au remboursement de parts, la Fédération d'établissements de crédit de Crelan sur base de sa situation globalisée ne respectait plus les coefficients de fonds propres établis en vertu de l'article 239 de la loi du 25 avril 2014.

2.3. Facteurs de risques liés à l'émetteur

Ce chapitre décrit l'organisation de la gestion des risques et les différents types de risques auxquels le Groupe Crelan est exposé.

Dans la mesure où AGRICAISSE fait partie d'une ensemble plus grand, à savoir la Fédération d'établissements de crédit de Crelan qui est basée sur un principe de solidarité en vertu duquel chaque membre garantit la bonne fin des engagements des autres membres (voir aussi point 4.1. ci-dessous), et considérant que la gestion des risques est organisée au niveau du Groupe Crelan, les risques auxquels sont exposés la Fédération et le Groupe Crelan sont les risques pertinents auxquels est exposée AGRICAISSE.

2.3.1. Organisation générale au sein du Groupe

Le Risk Management relève autant pour la société mère que pour les filiales, de la responsabilité partagée de la direction Gestion des Risques et des différentes business lines. Les business lines gèrent leurs propres risques, tandis que le département Gestion des Risques valide les activités des business lines et rapporte aux comités compétents au sein de l'entité en question, ainsi qu'aux instances de décision supérieures du Groupe. Le département Gestion des Risques fonctionne indépendamment des différents business lines et rapporte au CRO qui fait partie du comité de direction. Depuis 2008, dans le cadre du processus d'Internal Capital Adequacy Assessment (ICAAP) les analyses nécessaires ont été effectuées afin, à terme, d'évoluer au sein du groupe vers une pleine intégration de la mesure, du suivi et du management des risques. Depuis 2010, les dossiers ICAAP des filiales sont formellement évalués par le département Risk Management de Crelan. L'avis est présenté au conseil d'administration de Crelan.

Le Groupe Crelan a aussi été soumis aux inspections régulières de la S.A. Crédit Agricole France (N.B. Par suite de l'accord sur le transfert de la participation de Belgium CA aux caisses coopératives belges et de la modification de la structure d'actionariat, ces inspections seront arrêtées).

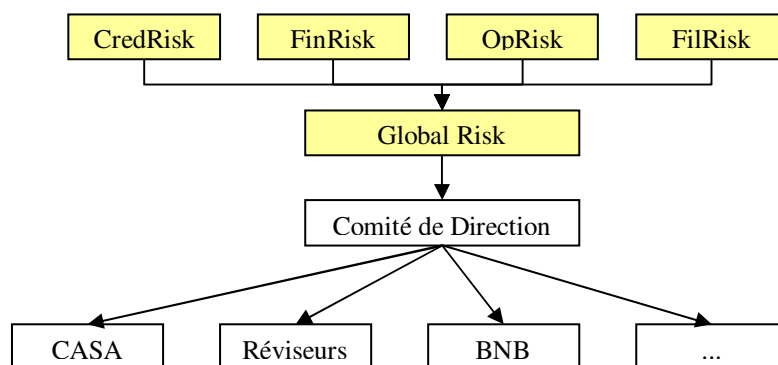
Etant donné que le Crédit Agricole France était l'actionnaire de référence, le Groupe Crelan a aussi été lié au cadre créé par le régulateur français. Ce dernier repose pour ses inspections en grande partie sur les inspections internes du Groupe français Crédit Agricole. Comme chaque institution de crédit active en Belgique, le Groupe Crelan rapporte aussi à la Banque Nationale de Belgique (BNB).

En septembre 2009 a eu lieu une vaste inspection organisée par l'Inspection Générale (IGL) de la S.A. Crédit Agricole France dans le cadre de la pré-validation pour l'approche IRB (= Internal Ratings-Based, méthodologie au moyen de laquelle le Crédit Agricole évalue ses risques de crédit via ses propres modèles - voir aussi point 2.3.1.2. ci-dessous). La pré-validation a été complétée avec succès. En 2010, il a été formellement demandé par le Régulateur français au Régulateur belge, d'obtenir l'avis de la CBFA concernant l'implémentation IRB. A la fin de l'année 2011 le Régulateur Français a marqué officiellement son approbation et Crelan est devenu conforme IRB pour l'ensemble du périmètre de retail du portefeuille crédit (voir aussi point 2.3.1.2. ci-dessous).

2.3.1.1. Les comités de risque

Différents comités de risque ont été installés pour le suivi et le rapportage des risques. Leur objectif est la concrétisation de l'encadrement concernant la mesure, la gestion et le rapportage de tous les risques au sein du Groupe. Il s'agit du Comité Global Risk, du Comité CredRisk, du Comité FinRisk, du Comité OpRisk et d'un comité de risque par filiale : le Comité FilRisk Europabank, le Comité FilRisk

Keytrade Bank et le Comité Gestion des risques Assurances. Ces comités sont toujours présidés par les directeurs des directions concernées.



Ces comités se réunissent toutes les six semaines et si nécessaire sur une base ad hoc.

Le Comité CredRisk est responsable du suivi du risque de crédit. Dans le cadre de l'implémentation des directives Bâle II, ce comité s'occupe activement de l'établissement de dispositions, de la modélisation et de la validation des modèles et de l'implémentation des limites.

Le Comité FinRisk est responsable du suivi des risques financiers de la banque, notamment le risque de taux, le risque de négociation, le risque de change et le risque de liquidité.

Le Comité OpRisk s'occupe des risques opérationnels. Les risques liés aux processus opérationnels sont cartographiés de manière précise et sont suivis. Chaque incident est analysé et enregistré systématiquement en utilisant des outils informatiques divers. Le comité de risque suit ces incidents opérationnels et gère et définit la politique de risque en matière de risques opérationnels.

Les filiales aussi sont suivies par un comité de risque. Au sein du Comité FilRisk, les filiales se chargent de rapporter les risques encourus de manière systématique (risques de crédit, risques financiers et opérationnels). Le Comité Gestion des risques Assurances se réunit trimestriellement et s'occupe de tous les risques de la compagnie d'assurances.

Chaque comité fonctionne sur base de documents écrits et d'un agenda. Le rapport, établi après chaque comité, est présenté au Comité Global Risk. Ce dernier a la responsabilité de garder un aperçu global et le contrôle des risques encourus au sein du Groupe. Le Risk manager a pour tâche de rapporter au-dessus de tous les comités au Comité Global Risk. Le Global Risk Committee est présidé par le CRO de la Banque, membre du comité de direction, à côté duquel, entre autres, deux membres du Comité de Direction font partie de cette assemblée.

Le département Gestion des Risques joue un double rôle au sein de ces comités. En tant qu'organisateur de ces comités, ce département gère l'agenda et assume le rôle de secrétaire en établissant le rapport. En outre, le département Risk Management a une fonction de coordination : le Risk Manager participe activement aux différentes réunions comme superviseur et codécideur par rapport aux risques pris. Partant de cette fonction, le Risk Management coordonne l'établissement d'une politique de risque globale et formelle.

Le Comité d'Audit est tenu au courant des risques auxquels le Groupe est soumis via les rapports des comités de risque qui sont automatiquement mis à la disposition du département de l'Audit Interne. A l'initiative de l'Audit Interne, l'échange d'informations complémentaires est possible, si nécessaire.

2.3.1.2. De Bâle II à Bâle III

La Banque a développé et implémenté un dispositif de mesure et de gestion du risque qui répond à la réglementation sur les fonds propres en méthode avancée (IRB) articulé autour d'un système de notation qui attribue un niveau de risque à chaque débiteur et à chaque transaction. Ces paramètres servent à mesurer les exigences de fonds propres réglementaires et économiques (ICAAP) en fonction des risques auxquels la banque est exposée, en situation normale et en situation de conjoncture économique défavorable (stress).

Le système de notation est également utilisé dans la gestion opérationnelle des crédits et dans la mise en oeuvre de la politique risque crédit.

Les résultats du système de notation sont contrôlés dans le temps et validés annuellement.

Fin 2011, la Banque a été autorisée par le régulateur français (ACPR) à utiliser son système de notation pour le calcul des exigences de fonds propres sur le périmètre de la banque de détail, après une mission d'inspection du régulateur belge qui a émis une série de recommandations ("terms and conditions") motivant l'application d'une exigence minimale égale à 80% de celle calculée selon la méthode standard.

Courant 2013, la Banque nationale de Belgique a réalisé une mission d'inspection sur les actions correctrices réalisées; ses conclusions sont attendues pour début 2014.

Conformément aux directives internes du risk management, les travaux de 'backtesting' ont été réalisés en 2013 sur les modèles de notation et les paramètres Bâlois (PD/LGD). Ceux-ci ont été contrôlés par l'audit et validés par le CNM de Crédit Agricole SA à Paris (Comité de normes et méthodologies). Les résultats de ce 'backtesting' montrent une bonne performance du système dans le temps. La Banque poursuit par ailleurs ses travaux d'amélioration pour rendre le dispositif encore plus performant.

La Banque a engagé les changements nécessaires pour se conformer à la nouvelle réglementation sur les fonds propres (Bâle3 / Crd IV) qui vise notamment le calcul des emplois pondérés au titre de risque de crédit et qui entrent en application au 1er janvier 2014.

Les "normes de Bâle III" sont un ensemble de nouvelles mesures élaborées par le Comité de Bâle dans le cadre de la Bank for International Settlements (voir <http://www.bis.org>) pour renforcer le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire, en vue notamment d'augmenter la capacité des banques de supporter les chocs économiques et financiers.

Les risques pondérés en vertu de Bâle III augmentent, entre autres, en raison de l'introduction d'un ajustement de la valeur de crédit (CVA: Credit Value Adjustment) sur le portefeuille de dérivés OTC de Crelan. Depuis décembre 2013, Crelan a transféré une partie importante de son portefeuille de dérivés OTC à une contrepartie centrale de compensation, ce qui fait que la CVA exigée sur cette partie du portefeuille n'est pas applicable. En conséquence, les risques pondérés pour la CVA resteront plutôt limités. D'autre part, par application du dit facteur SME-supporting sous Bâle III, les expositions sur les petites et moyennes entreprises sont, sous certaines conditions, moins pondérées que dans Bâle II.

Le tableau suivant donne un aperçu historique de la méthode de rapportage sous les normes de Bâle pour chaque entité du Groupe Crelan :

| Non-cout basés sur l'approche | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 ⁽¹⁾ |
|-------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|------------|---------------------|
| Approche des avancés | | Crédit Agricole (1) | Crédit Agricole | Crelan (2) | Crelan (2) |
| Approche standard | Crédit Agricole | | | | |
| | Centea | Centea | Centea | | |
| | Keytrade | Keytrade | Keytrade | Keytrade | Keytrade |
| | Europabank | Europabank | Europabank | Europabank | Europabank |

(1) Depuis 31/12/2013

(2) Encours crédit e-cenlea reste en méthode standard

(3) Reporting CRD IV (normes Bâle III)

2.3.2. Risque crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie, lors d'une transaction, manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit du Groupe porte surtout sur l'octroi de crédits et de prêts et sur la détention d'un portefeuille d'investissement. La raison principale de ce type de risque est le non-paiement par la contrepartie.

Le risque de crédit est de loin le risque principal auquel est exposé le Groupe et il est suivi de près par le comité compétent au sein de chaque entité (cf. 2.3.1.1. Les comités de risque). En plus, le risque

de crédit est rapporté en détail chaque trimestre, au niveau du Groupe, au Comité Global Risk. Les rapports sont ensuite présentés et discutés au sein du Comité de Direction via le CRO de Crelan.

2.3.2.1 La maîtrise du risque de crédit

2.3.2.1.1. Prêts et créances

Au sein de chaque entité du Groupe, la maîtrise active du risque de crédit suite à l'octroi de prêts et créances se fait à l'aide de systèmes informatiques adaptés à l'entité, spécialement développés et de méthodes de valorisation pour contreparties. Avant d'octroyer un crédit, la demande est soumise à un examen profond de la contrepartie, du projet à financer et de la structure de la transaction. L'analyse est menée à l'aide d'un système décisionnel formel. Enfin, la décision de crédit est prise par les personnes autorisées ou le niveau autorisé au sein des business lines.

Pour le suivi des crédits, le Groupe investit chaque année dans l'informatisation des données de qualité en temps réel venant de sources de données internes et externes. Cette information se trouve à la base de l'élaboration de tableaux de bord pour le suivi de l'activité crédit et pour l'alimentation des systèmes de suivi de risques divers.

Le risque de crédit est géré au sein du Groupe de différentes façons. Chaque entité opérationnelle est responsable de l'attribution des ratings et du suivi du risque de crédit de sa propre clientèle. Les différentes entités du Groupe opèrent donc aussi dans des segments et niches complètement différents du marché. Les risques importants sont toutefois rapportés au Comité Global Risk par le biais des comités de risque de crédit compétents. Le Risk Management du Groupe peut imposer des limites complémentaires et adapter les risques existants sur demande.

C'est en raison de la nature spécifique des risques et de leur suivi que le Groupe Crelan a décidé de laisser Europabank et Keytrade dans la méthode STA sur le plan réglementaire. Seul le périmètre Retail de Crelan sera suivi dans la méthode IRBA.

Les ratings sont calculés dans le département crédits lors de l'instruction des demandes de crédit. Ils y sont également actualisés en fonction des événements dans la vie du crédit et de la typologie des risques.

Le 01/04/2013, le Crédit Agricole et Centea ont fusionné pour devenir Crelan. Les politiques crédits ont été unifiées à partir de celle de l'ex Crédit Agricole - réputée plus stricte - et communiquées aux réseaux. Le dispositif Bâle 2 IRB de l'ex Crédit Agricole, composé notamment des systèmes d'informations gérant la notation client, les sûretés, le défaut, le provisionnement sont d'usage dans le réseau de l'ex Centea.

Ainsi, tout crédit initié depuis le 30/06/2013 sur la clientèle de détail, est géré en conformité et selon les usages du dispositif Bâle 2 IRB de Crelan, depuis son instruction et ce quelque soit l'agence d'origine. Le dispositif de contrôle interne / permanent a été réorganisé pour garantir la complétude et la qualité des informations crédits, notamment à l'entrée du système de notation.

Les crédits historiques de l'ex Centea ont été migrés des systèmes de KBC dans ceux de Crelan par vagues successives au 2ème trimestre 2013. Ils ont fait l'objet de retraitements Bâle 2 dont le déclassement en douteux des crédits en défaut non dénoncés. Ces crédits sont traités en méthode standard au niveau réglementaire mais sont gérés par les systèmes de notation de Crelan pour tous les processus opérationnels liés au risque crédit. Ce portefeuille historique fait l'objet d'un plan de roll-out IRB pour 2015-2016.

La fusion des deux banques a renforcé le caractère prédominant des crédits hypothécaires dans le portefeuille et l'activité crédit, ce qui a motivé des investissements dans les outils et systèmes qui garantissent la maîtrise du risque sur ce type de produit. Les processus crédits dont notamment les méthodes de provisionnement ont également fait l'objet de chantiers d'harmonisation.

Courant 2013, la Banque Nationale de Belgique a réalisé une mission d'inspection portant sur la qualité de la gestion du risque de crédit. Des recommandations ont été émises et un plan d'actions correctrices a été engagé sur 2014.

Actuellement, nous pouvons segmenter l'activité de crédit du Groupe Crelan en différentes classes d'actifs :

- Keytrade Bank investit essentiellement dans des crédits gouvernementaux et aux entreprises;
- Europabank investit essentiellement dans la dette publique, les prêts hypothécaires et les prêts à la consommation;
- Crelan investit principalement dans des prêts aux particuliers, notamment les prêts hypothécaires et les prêts à la consommation, mais également dans des crédits aux agriculteurs et aux petites entreprises.

Chaque entité dispose de filières opérationnelles spécifiques avec leurs propres spécialistes et les instruments pour la gestion de risques. Au sein de Crelan, des systèmes de rating sont utilisés pour le marché des agriculteurs et horticulteurs et le marché des petites entreprises et indépendants, de même qu'un système de credit-scoring pour les crédits à la consommation.

La banque fait également appel au système pour le rating interne du groupe S.A. Crédit Agricole France pour les moyennes et grandes entreprises.

Les crédits en cours sont suivis continuellement et classés en fonction de leur degré de risque tenant compte des événements qui influencent la qualité de crédit. Un suivi standard a été incorporé dans le système informatique des crédits qui se charge de l'envoi automatique de rappels en cas d'arriérés. Les indicateurs qualitatifs sont également suivis à l'aide de fournisseurs d'informations commerciales.

En outre, des techniques de réduction du risque sont appliquées par toutes les entités du Groupe, dont la plus courante est la prise de garanties. Les garanties principales pour l'octroi de prêts et créances sont les biens immobiliers, les biens mobiliers et les actifs financiers. Pour les sûretés, des normes d'évaluation explicites qui tiennent compte tant des aspects juridiques de la garantie que des caractéristiques économiques des biens grevés, ont été déterminées. Il est également tenu compte de la relation entre les autres créanciers pour déterminer la valeur de récupération.

Quand il est probable que la contrepartie ne pourra pas satisfaire à ses obligations, les crédits sont considérés comme individuellement dépréciés. Ceux-ci sont ensuite suivis individuellement dans le but de maintenir le risque à un niveau acceptable, et de tenter de récupérer à l'amiable les sommes impayées. Si ceci ne semble pas être possible, les crédits sont transférés au département des affaires et différends juridiques pour l'éviction des garanties.

Les dépréciations sur les encours crédits sont fixées au travers de modèles de mesure fondés sur des données historiques, ainsi que sur le jugement professionnel de ses experts réunis au sein d'un comité de provisionnement.

Les tableaux suivants donnent un aperçu pour le Groupe Crelan de l'EAD (Exposure at default), du RWA (Risk Weighted Assets) et du RW (Risk Weight) moyen en pourcent aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, selon le rapportage sous les normes Bâle II :

Approche Standard

| En million EUR - 31 décembre 2013 | Bilan | Hors Bilan | Dérivés | Titres en | | Total |
|-----------------------------------|--------------|---------------|--------------|------------------|--|--------------|
| | | | | pensions livrées | | |
| EAD Totale | 14.833 | 254 | 215 | 2 | | 15.305 |
| RWA Totale | 5.615 | 262 | 80 | 1 | | 5.958 |
| RW Moyenne en % | 37,9% | 103,0% | 37,4% | 50,0% | | 38,9% |

| En million EUR - 31 décembre 2012 | Bilan | Hors Bilan | Dérivés | Titres en | | Total |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------------|--|--------------|
| | | | | pensions livrées | | |
| EAD Totale | 15.105 | 335 | 225 | 3 | | 15.668 |
| RWA Totale | 5.512 | 270 | 113 | 2 | | 5.898 |
| RW Moyenne en % | 36,5% | 80,8% | 50,4% | 50,0% | | 37,8% |

Approche Notation Interne

| En million EUR - 31 décembre 2013 | Bilan | Hors Bilan | Dérivés | Titres en | | Total |
|-----------------------------------|--------------|--------------|-----------|------------------|--|--------------|
| | | | | pensions livrées | | |
| EAD Total | 6.958 | 514 | - | - | | 7.472 |
| RWA Total | 2.014 | 160 | - | - | | 2.174 |
| RW Moyenne en % | 28,9% | 31,1% | NA | NA | | 29,1% |

| En million EUR - 31 décembre 2013 | Bilan | Hors Bilan | Dérivés | Titres en | | Total |
|-----------------------------------|--------------|--------------|-----------|------------------|--|--------------|
| | | | | pensions livrées | | |
| EAD Total | 6.379 | 487 | - | - | | 6.866 |
| RWA Total | 2.029 | 163 | - | - | | 2.192 |
| RW Moyenne en % | 31,8% | 33,5% | NA | NA | | 31,9% |

Au 31 décembre 2013, la pondération moyenne du risque des expositions qui sont rapportées selon l'approche standard est de 38,9%. Il s'agit d'une augmentation par rapport à la pondération moyenne du risque de 37,6% au 31 décembre 2012. La pondération moyenne du risque des expositions rapportée sous l'approche Internal Rating Based a diminué, passant de 31,9% au 31 décembre 2012 à 29,1% au 31 décembre 2013. Le tableau suivant indique la part de chaque modèle de notation dans l'évolution de la pondération pour la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013 :

| Moyenne pondorée RW | 31/12/2012 | 31,9% |
|-------------------------------------|-------------------|--------------|
| Agriculteurs/Horticulteurs | | -0,4% |
| Indépendants | | 0,5% |
| Particuliers | | 0,2% |
| Petites Entreprises | | -1,7% |
| Groupes Homogènes de Risques | | -1,4% |
| Moyenne pondorée | 31/12/2013 | 29,1% |

La diminution de la pondération est perceptible au niveau des modèles de notation de crédit pour les agriculteurs et les petites entreprises. Aussi pour des groupes homogènes, qui sont des groupes où aucune évaluation individuelle de la contrepartie existe, on constate une diminution sensible de la pondération totale du risque. Pour les indépendants et les particuliers, on constate une augmentation. Cette augmentation est principalement due à la pondération de risque supplémentaire de 5% que le régulateur belge a imposé à partir du 31 décembre 2013 aux banques qui appliquent la méthode IRB pour déterminer le risque associé aux prêts hypothécaires.

Les tableaux suivants donnent un aperçu de l'EAD, des RWA et de la pondération moyenne de risque par type de contrepartie qui sont rapportés selon l'approche standard, respectivement au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 :

Approche Standard

| En million EUR - 31 décembre 2013 | EAD | RWA | RW |
|---|---------------|--------------|--------------|
| Total | 15.305 | 5.958 | 38,9% |
| Institutions | 1.410 | 657 | 47,3% |
| Entreprises | 876 | 636 | 79,5% |
| Créances à court terme sur institutions et entreprises | 806 | 139 | 21,0% |
| Gouvernements et banques centrales | 3.449 | 7 | 0,2% |
| Garanties sur biens immobiliers | 4.937 | 1.735 | 35,1% |
| Créances sur la clientèle | 2.699 | 2.025 | 75,0% |
| Gouvernements régionaux | 155 | 10 | 6,5% |
| Institutions administratives et non commerciales | - | - | NA |
| Banques de développement | 18 | 0 | 2,5% |
| Organisations internationales | 36 | 5 | 14,1% |
| Eléments échus | 380 | 455 | 119,7% |
| Eléments à haut risque | 8 | 12 | 156,3% |
| Obligations sécurisées | 350 | 57 | 16,3% |
| Créances sur OPCVM | - | - | NA |
| Autres | 122 | 50 | 48,2% |
| Titrisation | 58 | 50 | 102,9% |

Approche Standard

| En million EUR - 31 décembre 2012 | EAD | RWA | RW |
|---|---------------|--------------|--------------|
| Total | 15.668 | 5.898 | 37,6% |
| Institutions | 1.620 | 853 | 52,6% |
| Entreprises | 534 | 452 | 84,5% |
| Créances à court terme sur institutions et entreprises | 948 | 233 | 24,6% |
| Gouvernements et banques centrales | 3.539 | 7 | 0,2% |
| Garanties sur biens immobiliers | 5.766 | 2.100 | 36,4% |
| Créances sur la clientèle | 2.311 | 1.734 | 75,0% |
| Gouvernements régionaux | 200 | 9 | 4,6% |
| Institutions administratives et non commerciales | - | - | NA |
| Banques de développement | 6 | 1 | 20,0% |
| Organisations internationales | 29 | 5 | 17,0% |
| Eléments échus | 254 | 292 | 114,9% |
| Eléments à haut risque | 7 | 6 | 150,0% |
| Obligations sécurisées | 226 | 31 | 13,8% |
| Créances sur OPCVM | - | - | NA |
| Autres | 147 | 104 | 70,7% |
| Titrisation | 32 | 70 | 86,2% |

Les expositions totales et actifs pondérés au sein du Groupe Crelan rapportés sous l'approche standard et l'approche Internal rating Based sont (données non auditées) :

Approches Standard & Notation Interne

| En million EUR - 31 décembre 2013 | Bilan | Hors Bilan | Dérivés | Titres en pensions livrées | Total |
|-----------------------------------|---------------|--------------|------------|----------------------------|---------------|
| EAD Total | 21.791 | 768 | 215 | 2 | 22.777 |
| RWA Total | 7.629 | 422 | 80 | 1 | 8.133 |
| RW Moyenne en % | 35,0% | 54,9% | NA | NA | 35,7% |

| En million EUR - 31 décembre 2013 | Bilan | Hors Bilan | Dérivés | Titres en pensions livrées | Total |
|-----------------------------------|---------------|--------------|------------|----------------------------|---------------|
| EAD Total | 21.483 | 822 | 225 | 3 | 22.533 |
| RWA Total | 7.542 | 434 | 113 | 2 | 8.090 |
| RW Moyenne en % | 35,1% | 52,7% | NA | NA | 35,9% |

Afin de rendre les différentes classes de risque et les différents segments comparables, le Groupe Crelan utilise un Masterscale, qui est également utilisé par toutes les entités au sein du Groupe français Crédit Agricole SA. Grâce à ce Masterscale, le portefeuille peut être comparé aux standards internationaux, comme le S & P-rating.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation du portefeuille crédit en termes de EAD et d'actifs pondérés en utilisant les diverses catégories de risques utilisées par le Masterscale. Cela ne concerne ici que le segment de retail de Crelan qui est rapporté selon la méthode IRB.

En million EUR

| PD | Exposition brute (EAD) | 31/dec/13 | 31/dec/12 |
|-----------------------------------|------------------------|--------------|--------------|
| Echelle Maître | RWA | | |
| | RW Moyenne en % | Retail | Retail |
| A+ | Somme EAD | 289 | - |
| 0,001 | Somme RWA | 16 | - |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 6% | NA |
| A | Somme EAD | - | - |
| 0,010 | Somme RWA | - | - |
| 0 | RW Moyenne pondéré | NA | NA |
| B+ | Somme EAD | 607 | 569 |
| [0,02 - 0,04] | Somme RWA | 25 | 21 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 4% | 4% |
| B | Somme EAD | 1.052 | - |
|] 0,04 - 0,08] | Somme RWA | 73 | - |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 7% | NA |
| C+ | Somme EAD | 1.084 | 776 |
|] 0,08 - 0,16] | Somme RWA | 102 | 36 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 9% | 5% |
| C | Somme EAD | 404 | 60 |
|] 0,16 - 0,32] | Somme RWA | 56 | 12 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 14% | 20% |
| C- | Somme EAD | 1.849 | 2.759 |
|] 0,32 - 0,64] | Somme RWA | 467 | 520 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 25% | 19% |
| D+ | Somme EAD | - | 470 |
|] 0,64 - 0,85] | Somme RWA | - | 66 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | NA | 14% |
| D | Somme EAD | 748 | 579 |
|] 0,85 - 1,28] | Somme RWA | 321 | 299 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 43% | 52% |
| D- | Somme EAD | 437 | 392 |
|] 1,20 - 2,56] | Somme RWA | 109 | 117 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 32% | 30% |
| E+ | Somme EAD | 429 | 658 |
|] 2,56 - 5,12] | Somme RWA | 254 | 365 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 59% | 55% |
| E | Somme EAD | 220 | 225 |
|] 5,12 - 15] | Somme RWA | 167 | 188 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 73% | 84% |
| F- | Somme EAD | 57 | 75 |
|] 15 - 99,999] | Somme RWA | 45 | 54 |
| 0 | RW Moyenne pondéré | 87% | 72% |
| F/Z | Somme EAD | 292 | 303 |
| 100 | Somme RWA | 507 | 514 |
| | RW Moyenne pondéré | 174% | 170% |
| Exposition brute Total | | 7.472 | 6.866 |
| Risk-Weighted Assets Total | | 2.174 | 2.192 |
| RW Moyenne Pondéré (%) | | 29% | 32% |

Le tableau ci-dessus montre que l'EAD, rapporté en vertu de l'approche IRB, a augmenté, passant de EUR 6,87 Mrds au 31 décembre 2012 à un niveau de EUR 7,4 Mrds au 31 décembre 2013. En termes d'actifs à risques pondérés cela représente une légère diminution de EUR 2,19 Mrds au 31 décembre 2012 à EUR 2,17 Mrds au 31 décembre 2013. Ainsi, le risque pondéré moyen des

expositions a diminué pour passer d'un niveau de 32% au 31 décembre 2012 à un niveau de 29% au 31 décembre 2013.

Lorsque le masterscale est traduit par la notation externe utilisée par Standard & Poors (S & P), on obtient la répartition suivante des EAD suivant ratings :

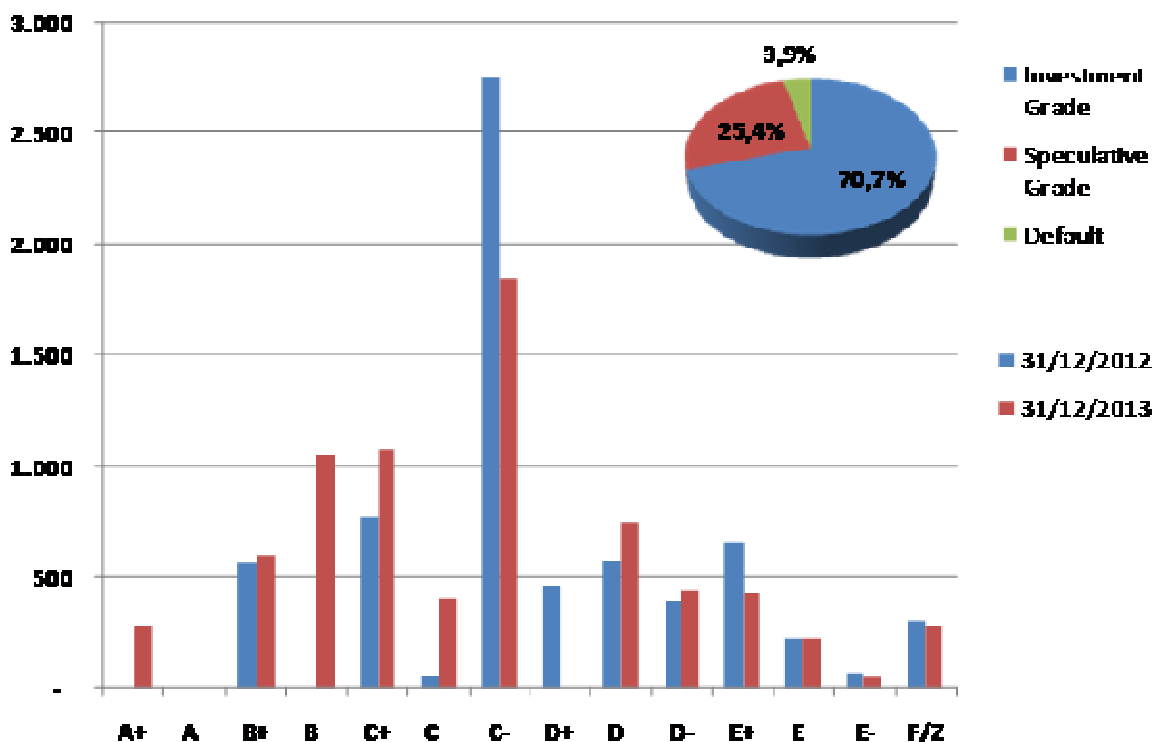
| | | | | | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-------------------|----------------------|----------------|-------------------|-----------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | Notation Externe S&P | Echelle Maître | | | Exposition brute (EAD) (mln EUR) | Exposition brute (EAD) (mln EUR) |
| | Notation | Notation | PD de référence % | Intervale PD % | | |
| Inv. Grade | AAA | A+ | 0,001 | 0,001 | 289 | - |
| | AA+ to AA | A | 0,01 | 0,01 | - | - |
| | AA- to A+ | B+ | 0,02 | [0,02 - 0,04] | 607 | 589 |
| | A to A- | B | 0,06 | [0,04 - 0,08] | 1.052 | - |
| | BBB+ | C+ | 0,16 | [0,08 - 0,16] | 1.084 | 776 |
| | BBB | C | 0,30 | [0,16 - 0,32] | 404 | 60 |
| | BBB- | C- | 0,60 | [0,32 - 0,64] | 1.849 | 2.759 |
| Speculative Grade | BB+ | D+ | 0,75 | [0,64 - 0,85] | - | 470 |
| | BB | D | 1,25 | [0,85 - 1,28] | 748 | 579 |
| | BB- | D- | 1,90 | [1,28 - 2,56] | 437 | 392 |
| | B+ to B | E+ | 5,00 | [2,56 - 5,12] | 429 | 658 |
| | B- | E | 12,00 | [5,12 - 16] | 229 | 225 |
| | CCC to C | E- | 20,00 | [16 - 99,999] | 52 | 75 |
| Default | D | F/Z | 100 | 100 | 292 | 303 |
| | | | | | 7.472 | 6.066 |

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-------------------|------------|------------|
| Investment Grade | 70,7% | 60,6% |
| Speculative Grade | 25,4% | 34,9% |
| Default | 3,9% | 4,4% |
| Total en IRB | 100% | 100% |

De ces expositions rapportées le 31 décembre 2013 selon l'approche IRB, 70,7% (contre 60,6% au 31 décembre 2012) concernent l'investment grade, 25,4% le speculative grade (contre 34,9% au 31 décembre 2012) et 3,9% sont en défaut (contre 4,4% au 31 décembre 2012). La définition du défaut est celle utilisée au sein de Bâle II, en particulier avec un retard de paiement d'au moins 90 jours. La répartition ci-dessus couvre des données non audités.

La note est calculée pour chaque nouvelle demande de crédit ou lors de révisions périodiques du portefeuille, comme décrit ci-dessus. Il agit comme un outil d'aide à la décision, entre autres pour fixer les conditions de taux d'intérêt et les conditions de garantie. Pas à pas, le processus de décision de crédit est ajusté de telle sorte que les garanties requises soient conformes à la note du client concerné.

Le graphique ci-dessous montre un aperçu de la répartition du portefeuille de retail de Crelan par notation Masterscale, au 31 décembre 2013 par rapport au 31 décembre 2012 :



F/Z sont respectivement les crédits en défaut (F) et les crédits dénoncés (Z).

Nous remarquons en effet principalement une augmentation dans l'Investment Grade et une baisse dans les Speculative Grade et le Default.

Le tableau suivant fournit, par masterscale rating, un aperçu de l'EAD, le montant du bilan, le montant du hors bilan, le facteur moyen de conversion de crédit (CCF %) appliqué à la partie non utilisée d'un prêt et le pourcentage Loss Given Default (LGD) pondéré EAD :

Extrait EUCRI décembre 2013

| Notation | A+ | A | B+ | B | C+ | C | C- | D+ | D | D- | E+ | E | E- | F/Z | Total |
|--------------------|--------|------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|
| EAD | 200,50 | - | 607 | 1.052 | 1.004 | 404 | 1.540 | - | 740 | 427 | 420 | 229 | 52 | 192 | 7.472 |
| Montant bilan | 273,29 | - | 566 | 959 | 1.032 | 359 | 1.711 | - | 697 | 409 | 369 | 216 | 49 | 191 | 6.958 |
| Montant hors bilan | 3,14 | - | 40 | 57 | 59 | 45 | 137 | - | 59 | 29 | 60 | 13 | 3 | 3 | 519 |
| CCF Moyenne en % | 101,2% | NA | 103,2% | 100,0% | 100,2% | 100,0% | 103,3% | NA | 104,2% | 103,3% | 111,3% | 102,1% | 102,5% | 102,6% | 00% |
| LGD % | 13,0% | 1,0% | 23,0% | 13,0% | 13,0% | 16,0% | 20,0% | 11,0% | 25,0% | 17,0% | 22,0% | 13,0% | 20,0% | 26,0% | 18,0% |

Extrait EUCRI décembre 2012

| Notation | A+ | A | B+ | B | C+ | C | C- | D+ | D | D- | E+ | E | E- | F/Z | Total |
|--------------------|------|------|--------|------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|
| EAD | - | - | 569 | - | 776 | 60 | 2.752 | 470 | 579 | 322 | 558 | 225 | 75 | 103 | 6.856 |
| Montant bilan | - | - | 532 | - | 771 | 51 | 2.630 | 393 | 526 | 370 | 595 | 213 | 71 | 196 | 6.379 |
| Montant hors bilan | - | - | 35 | - | 2 | 9 | 127 | 139 | 50 | 22 | 72 | 13 | 4 | 7 | 476 |
| CCF Moyenne en % | NA | NA | 103,6% | NA | 105,1% | 105,0% | 101,5% | 101,0% | 104,9% | 103,7% | 111,0% | 103,5% | 102,7% | 101,4% | 00% |
| LGD % | 1,0% | 1,0% | 23,0% | 0,0% | 13,0% | 23,0% | 17,0% | 13,0% | 30,0% | 17,0% | 15,0% | 24,0% | 19,0% | 25,0% | 18,0% |

Le pourcentage CCF moyen appliqué au 31 décembre 2013 s'élève à 102,2% et est donc quasi identique au CCF moyen appliqué au 31 décembre 2012. Le pourcentage moyen LGD pondéré EAD au 31 décembre 2013 s'élève à 18,0% et est également très légèrement inférieur au pourcentage moyen LGD pondéré EAD au 31 décembre 2012.

EUROPABANK :

Les expositions de Europabank sont rapportées sous Bâle II selon l'approche standard. La pondération de risque moyenne (RW) donne une indication de la qualité des actifs sous-jacents. Plus la pondération de risque est élevée, plus le risque des expositions est élevé. Les tableaux suivants donnent un aperçu de l'EAD, des RWA et des pondérations des risques par type de contrepartie :

Approche Standard

| En million EUR - 31 décembre 2013 | EAD | RWA | RW |
|--|--------------|------------|--------------|
| Total | 1.287 | 551 | 42,8% |
| Institutions | 121 | 39 | 32,2% |
| Entreprises | 17 | 8 | 50,0% |
| Créances à court terme sur institutions et entreprises | 0 | 0 | 50,0% |
| Gouvernements et banques centrales | 257 | - | 0,0% |
| Garanties sur biens immobiliers | 439 | 160 | 36,5% |
| Créances sur la clientèle | 314 | 235 | 75,0% |
| Gouvernements régionaux | 25 | 5 | 20,0% |
| Institutions administratives et non commerciales | - | - | NA |
| Banques de développement | - | - | NA |
| Organisations Internationales | - | - | NA |
| Eléments échus | 73 | 73 | 99,5% |
| Eléments à haut risque | - | - | NA |
| Obligations sécurisées | - | - | NA |
| Créances sur OPCVM | - | - | NA |
| Autres | 42 | 30 | 71,5% |
| Titrisation | - | - | NA |

Approche Standard

| En million EUR - 31 décembre 2012 | EAD | RWA | RW |
|--|--------------|------------|--------------|
| Total | 1.220 | 522 | 42,8% |
| Institutions | 154 | 51 | 33,3% |
| Entreprises | - | - | NA |
| Créances à court terme sur institutions et entreprises | 0 | 0 | 50,0% |
| Gouvernements et banques centrales | 242 | - | 0,0% |
| Garanties sur biens immobiliers | 381 | 139 | 36,6% |
| Créances sur la clientèle | 302 | 226 | 75,0% |
| Gouvernements régionaux | 26 | 5 | 20,0% |
| Institutions administratives et non commerciales | - | - | NA |
| Banques de développement | - | - | NA |
| Organisations Internationales | - | - | NA |
| Eléments échus | 73 | 72 | 98,9% |
| Eléments à haut risque | - | - | NA |
| Obligations sécurisées | - | - | NA |
| Créances sur OPCVM | - | - | NA |
| Autres | 43 | 28 | 65,2% |
| Titrisation | - | - | NA |

La pondération moyenne de risque au 31 décembre 2013 s'élève à 42,8% et est de ce fait restée au même niveau que la pondération de risque au 31 décembre 2012. La qualité du crédit du portefeuille crédits de Europabank est ainsi identique à celle de l'année dernière.

KEYTRADE :

Les expositions de Keytrade sont rapportées sous Bâle II selon l'approche standard. Keytrade n'a pas d'exposition dans les crédits à la clientèle de détail. La pondération moyenne de risque (RW) donne une indication de la qualité des actifs sous-jacents. Plus la pondération de risque est élevée, plus le risque de l'exposition est élevé. Les tableaux suivants donnent un aperçu de l'EAD, des RWA et des pondérations des risques par type de contrepartie :

Approche Standard

| En million EUR - 31 décembre 2013 | EAD | RWA | RW |
|--|--------------|------------|--------------|
| Total | 2.827 | 421 | 14,9% |
| Institutions | 467 | 196 | 41,9% |
| Entreprises | 158 | 79 | 49,8% |
| Créances à court terme sur institutions et entreprises | 191 | 39 | 20,5% |
| Gouvernements et banques centrales | 1.507 | 7 | 0,5% |
| Garanties sur biens immobiliers | - | - | NA |
| Créances sur la clientèle | 38 | 24 | 75,0% |
| Gouvernements régionaux | 121 | 3 | 2,7% |
| Institutions administratives et non commerciales | - | - | NA |
| Banques de développement | 18 | 0 | 2,5% |
| Organisations internationales | 11 | - | 0,0% |
| Éléments échus | - | - | NA |
| Éléments à haut risque | 0 | 1 | 400,0% |
| Obligations sécurisées | 308 | 53 | 17,2% |
| Créances sur OPCVM | - | - | NA |
| Autres | - | - | NA |
| Titrisation | 12 | 18 | 145,4% |

Approche Standard

| En million EUR - 31 décembre 2012 | EAD | RWA | RW |
|--|--------------|------------|--------------|
| Total | 3.170 | 477 | 15,0% |
| Institutions | 1.179 | 284 | 24,1% |
| Entreprises | 159 | 72 | 47,1% |
| Créances à court terme sur institutions et entreprises | 156 | 32 | 20,5% |
| Gouvernements et banques centrales | 1.257 | 7 | 0,5% |
| Garanties sur biens immobiliers | - | - | NA |
| Créances sur la clientèle | 37 | 28 | 75,0% |
| Gouvernements régionaux | 166 | 2 | 1,5% |
| Institutions administratives et non commerciales | - | - | NA |
| Banques de développement | 6 | 1 | 20,0% |
| Organisations internationales | 3 | - | 0,0% |
| Éléments échus | - | - | NA |
| Éléments à haut risque | - | - | NA |
| Obligations sécurisées | 191 | 28 | 14,5% |
| Créances sur OPCVM | - | - | NA |
| Autres | - | - | NA |
| Titrisation | 21 | 22 | 103,7% |

La pondération moyenne de risque au 31 décembre 2013 s'élève à 14,9% et est de ce fait légèrement inférieure à la pondération de risque au 31 décembre 2012, qui s'élevait à 15%. La qualité de crédit du portefeuille de crédits chez Keytrade reste donc à un niveau élevé et est même légèrement améliorée par rapport à l'année dernière.

APERÇU DES PRÊTS ET CRÉANCES DU GROUPE CRELAN :

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation au 31 décembre du portefeuille consolidé prêts et créances à encours sain, les prêts et créances déjà échus mais qui ne font pas (encore) l'objet d'une dépréciation particulière et les prêts et créances qui font l'objet d'une dépréciation particulière.

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Encours sain | 15.936.614.966,94 | 16.443.699.511,30 |
| Encours en souffrance mais non déprécié | 838.054.197,35 | 683.470.462,41 |
| Encours déprécié | 769.426.714,21 | 710.139.018,77 |
| Total | 17.544.095.878,50 | 17.837.308.992,48 |
| Dépréciations | 231.593.811,68 | 221.239.203,63 |
| Total prêts et créances | 17.312.502.066,82 | 17.616.069.788,85 |

Les crédits à encours sain peuvent être détaillés comme suit :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Prêts et créances - encours sain | | |
| - sur établissements de crédit | 1.867.201.043,89 | 2.656.680.040,80 |
| - crédits à la consommation | 548.612.794,69 | 567.526.358,18 |
| - prêts hypothécaires | 9.310.129.070,65 | 9.132.915.358,64 |
| - crédits agricoles | 1.767.667.021,12 | 1.815.242.794,41 |
| - crédits professionnels (non-agricoles) | 1.529.467.057,25 | 1.189.423.401,20 |
| - prêts à court terme | 234.836.011,20 | 228.922.203,58 |
| - autres prêts et créances | 678.701.968,14 | 852.989.354,49 |
| Total de l'encours sain | 15.936.614.966,94 | 16.443.699.511,30 |
| Dépréciations - IBNR | 12.762.018,73 | 13.289.142,71 |
| Dépréciations - crédits restructurés | 1.790.205,67 | 0,00 |
| Total des prêts et créances sains | 15.922.062.742,54 | 16.430.410.368,59 |

Les crédits avec arriérés qui ne font pas (encore) l'objet d'une dépréciation, peuvent être détaillés comme suit au 31 décembre :

| (en EUR) | | 31/12/2013 | | | |
|--|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|--|
| Prêts en souffrance | > 30 dagen en | | > 90 jours et <= | | |
| | <= 30 dagen | <= 90 dagen | 180 jours | > 180 jours | |
| - sur établissements de crédit | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| - crédits à la consommation | 14.722.264,34 | 1.848.443,58 | 0,00 | 0,00 | |
| - prêts hypothécaires | 455.638.090,85 | 48.532.980,86 | 0,00 | 0,00 | |
| - crédits agricoles | 96.260.268,64 | 3.709.373,30 | 0,00 | 0,00 | |
| - crédits professionnels (non-agricoles) | 150.806.969,40 | 10.699.372,05 | 0,00 | 0,00 | |
| - prêts à court terme | 28.554.290,08 | 5.003.905,29 | 0,00 | 0,00 | |
| - autres prêts et créances | 19.598.157,00 | 2.669.807,68 | 0,00 | 10.274,28 | |
| Total | 765.580.040,31 | 72.463.882,76 | 0,00 | 10.274,28 | |
| Dépréciations - IBNR | 2.329.748,14 | 679.201,22 | 0,00 | 0,00 | |
| Dépréciations - crédits restructurés | 92.141,22 | 167.756,44 | 0,00 | 0,00 | |
| Total des prêts en souffrance non dépréciés | 763.158.150,95 | 71.616.925,10 | 0,00 | 10.274,28 | |

| (en EUR) | | 31/12/2012 | | | |
|--|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|--|
| Prêts en souffrance | > 30 dagen en | | > 90 jours et <= | | |
| | <= 30 dagen | <= 90 dagen | 180 jours | > 180 jours | |
| - sur établissements de crédit | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| - crédits à la consommation | 15.966.093,54 | 1.811.342,81 | 0,00 | 0,00 | |
| - prêts hypothécaires | 420.474.865,03 | 51.042.793,53 | 0,00 | 0,00 | |
| - crédits agricoles | 18.793.811,84 | 5.596.548,68 | 0,00 | 0,00 | |
| - crédits professionnels (non-agricoles) | 127.517.054,41 | 12.430.967,18 | 0,00 | 0,00 | |
| - prêts à court terme | 5.512.933,78 | 2.469.874,04 | 0,00 | 0,00 | |
| - autres prêts et créances | 18.435.655,38 | 3.406.702,29 | 51,26 | 11.768,64 | |
| Total | 606.700.413,98 | 76.758.228,53 | 51,26 | 11.768,64 | |
| Dépréciations - IBNR | 1.081.770,19 | 210.964,30 | 0,00 | 0,00 | |
| Dépréciations - crédits restructurés | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Total des prêts en souffrance non dépréciés | 605.618.643,79 | 76.547.264,23 | 51,26 | 11.768,64 | |

Une dépréciation survenue mais non encore déclarée (« IBNR ») est enregistrée sur le portefeuille des crédits sains et sur le portefeuille des crédits échus qui ne font pas encore l'objet d'une dépréciation particulière. La dépréciation IBNR est estimée sur base de différents facteurs : l'évolution historique des pertes et difficultés de paiement possibles lors de risques de crédit similaires, la conjoncture économique actuelle et plusieurs paramètres macro-économiques.

Depuis 2013 Crelan procède aussi à une réduction de valeur sur les crédits qui se trouvent dans les encours sains ou échus, mais qui ont été restructurés en raison des difficultés financières du client.

Le tableau ci-dessous reprend en détail les prêts et créances qui font l'objet d'une dépréciation particulière :

| (en EUR) | | 31/12/2013 | | |
|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------------|--|
| Prêts dépréciés | Brut | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | |
| - sur établissements de crédit | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| - crédits à la consommation | 66.103.804,93 | 22.680.268,81 | 0,00 | |
| - prêts hypothécaires | 335.437.880,51 | 50.908.311,45 | 0,00 | |
| - crédits agricoles | 99.219.751,51 | 25.801.372,78 | 0,00 | |
| - crédits professionnels (non-agricoles) | 162.628.951,11 | 51.817.161,13 | 0,00 | |
| - prêts à court terme | 38.196.008,77 | 19.677.128,44 | 0,00 | |
| - autres prêts et créances | 67.840.317,38 | 42.888.497,65 | 0,00 | |
| Total des prêts dépréciés | 769.426.714,21 | 213.772.740,26 | 0,00 | |

| (en EUR) | | 31/12/2012 | | |
|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------------|--|
| Prêts dépréciés | Brut | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | |
| - sur établissements de crédit | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| - crédits à la consommation | 60.519.706,28 | 24.551.892,95 | 191.870,57 | |
| - prêts hypothécaires | 278.483.226,53 | 42.166.543,90 | 5.086.636,68 | |
| - crédits agricoles | 103.671.378,13 | 26.830.532,76 | 0,00 | |
| - crédits professionnels (non-agricoles) | 149.854.693,47 | 42.270.291,68 | 452.990,40 | |
| - prêts à court terme | 30.495.801,00 | 15.116.369,02 | 6.403,56 | |
| - autres prêts et créances | 87.114.213,36 | 49.121.914,96 | 861.879,94 | |
| Total des prêts dépréciés | 710.139.018,77 | 200.057.545,27 | 6.599.781,16 | |

Une dépréciation particulière est enregistrée s'il existe des indications objectives que le client ne peut pas (plus) satisfaire à ses engagements de paiement. Par indications objectives, il faut entendre par exemple les arriérés et l'initiation de la procédure de faillite. Les dépréciations particulières reflètent la perte que le Groupe attend de subir. Ce montant est déterminé comme étant le risque de crédit maximal du client diminué de la valeur réelle des constitutions de sûretés reçues et autres rehaussements de crédit.

En 2012 Centea a encore fait usage de dépréciations collectives. Après la fusion avec le Crédit Agricole en 2013, la politique liée aux réductions de valeur a été harmonisée, ce qui fait que le Groupe n'a encore appliqué en 2013 que des dépréciations individuelles.

Lorsqu'une contrepartie fait défaut après plusieurs tentatives du Groupe de s'arranger à l'amiable, les garanties reçues sont évincées. Après avoir fait appel à tous les moyens normaux pour récupérer la créance, les impayés sont amortis.

2.3.2.1.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La qualité de crédit des titres de placement est suivie à l'aide d'un rating interne basé sur le rating externe d'agences de rating de renommée. Une notation interne minimale de C+ (correspondant à BBB+ et Baa1 par Fitch, S&P et Moody) est imposée sur les investissements dans le portefeuille financier. Les titres ayant des cotes plus faibles sont exclusivement achetés sur la base d'une décision expresse et spécifique du Comité de Direction. Si un titre est noté en dessous du niveau C+ à la suite d'une baisse des ratings, la décision doit être prise par le Comité de Direction concernant la conservation ou la cession de ces titres. Les titres sans notation concernent principalement des fonds et des immobilisations financières.

| 31/12/2013 | AAA | AA | A | Inférieur à A | Not rated | TOTAL |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|
| Titrisation | 17.062.536,57 | 0,00 | 11.676.074,50 | 26.409.076,34 | 0,00 | 55.147.687,41 |
| Secteur financier | 101.809.828,39 | 133.505.608,43 | 94.458.932,28 | 85.421.674,83 | 0,00 | 415.196.043,92 |
| Secteur privé | 20.919.895,22 | 71.012.490,25 | 121.713.330,54 | 10.522.359,16 | 16.734.210,14 | 240.902.285,31 |
| Titres du gouvernement | 116.226.956,62 | 2.235.099.817,91 | 22.795.697,02 | 14.221.171,27 | 0,00 | 2.388.343.642,82 |
| Covered Bonds | 254.743.514,31 | 37.085.882,68 | 16.131.324,05 | 0,00 | 0,00 | 307.960.721,04 |
| TOTAL | 510.762.731,11 | 2.476.703.799,26 | 266.775.358,39 | 136.574.281,60 | 16.734.210,14 | 3.407.550.380,51 |
| 31/12/2012 | AAA | AA | A | Inférieur à A | Unrated | TOTAAL |
| Titrisation | 33.963.049,94 | 1.818.399,51 | 26.032.663,13 | 14.964.518,04 | 4.414.285,67 | 81.192.916,29 |
| Secteur financier | 96.705.899,23 | 148.554.526,72 | 112.203.596,77 | 110.857.676,36 | 0,00 | 468.321.699,08 |
| Secteur privé | 15.081.703,12 | 47.827.509,68 | 61.959.113,06 | 10.309.472,60 | 15.188.883,65 | 150.366.682,11 |
| Titres du gouvernement | 94.468.718,74 | 1.953.160.740,35 | 0,00 | 13.782.171,27 | 0,00 | 2.061.411.630,36 |
| Covered Bonds | 181.372.041,07 | 26.024.542,46 | 5.246.585,56 | 5.048.191,78 | 0,00 | 217.691.360,87 |
| TOTAL | 421.591.412,10 | 2.177.385.718,72 | 205.441.958,52 | 154.962.030,05 | 19.603.169,32 | 2.978.984.288,71 |

En 2013, l'encours global du portefeuille a augmenté de EUR 428 Mio pour arriver à un total de EUR 3,4 Mrds. L'environnement macroéconomique légèrement amélioré, l'espoir que les taux d'intérêt resteront bas pendant une période prolongée et l'ample position de liquidité du Groupe Crelan ont contribué à des investissements supplémentaires dans le portefeuille financier, principalement à court et moyen terme. La qualité du portefeuille de placement demeure très élevée puisqu'elle concerne 87,7% des titres avec un rating de minimum AA, stable par rapport à 87,3% à la fin de 2012.

La part des obligations d'État dans le portefeuille s'est stabilisée autour de 70% de la totalité du portefeuille toujours avec une nette préférence pour le marché intérieur. Sur l'ensemble du portefeuille d'obligations d'État, un montant de EUR 1,74 Mrds a été investi dans des obligations d'Etat belge, EUR 132 Mio en autorités régionales belges, EUR 109 Mio en obligations du gouvernement autrichien, EUR 228 Mio en emprunts d'Etat français, et enfin EUR 14 Mio en obligations d'État italien. Le solde a été investi dans des prêts provinciaux canadiens et des institutions supranationales.

Les titres émis par les institutions financières montrent une diminution de EUR 53 Mio. En effet, le groupe Crelan a greffé sa politique d'investissement aux classes d'actifs qui sont considérées comme des actifs liquides dans le cadre des réglementations de Bâle III. A l'exception des obligations émises par les gouvernements et les institutions supranationales, seulement les covered bonds et les obligations de sociétés sont de ce fait pris en compte. Le volume des covered bonds et des corporate bonds a donc également augmenté de respectivement EUR 218 Mio et EUR 150 Mio fin 2012 à EUR 308 Mio et 241 Mio fin 2013.

Les volumes dans les obligations titrisées (RMBS) ont encore fondu en passant de EUR 81 Mio en 2012 à EUR 55 Mio à la fin de 2013. Les titres en portefeuille datent des années 2005 et avant. Le risque de pertes reste très faible.

La répartition géographique de la totalité du portefeuille est indiquée dans le tableau suivant :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Belgique | 2.087.768.133,28 | 2.013.263.892,35 |
| PIIGS | 97.685.966,98 | 107.684.215,29 |
| <i>Portugal</i> | 1.167.874,83 | 6.273.190,50 |
| <i>Irlande</i> | 38.890.533,55 | 26.169.972,70 |
| <i>Italie</i> | 34.447.665,91 | 33.664.632,58 |
| <i>Grèce</i> | 0,00 | 184.614,27 |
| <i>Espagne</i> | 23.179.892,69 | 41.391.805,24 |
| Autres pays de la zone Euro | 894.305.679,51 | 531.577.786,27 |
| Autres pays de l'UE | 188.950.490,42 | 169.951.930,45 |
| Reste du monde | 121.061.617,92 | 137.543.912,26 |
| Institutions supra-nationales | 17.778.492,41 | 18.962.552,09 |
| Total | 3.407.550.380,51 | 2.978.984.288,71 |

Pour la maîtrise du risque de crédit lié aux activités d'investissement, diverses limites spécifiques par groupe de produits et par contrepartie ont été établies par les différentes entités du Groupe. Les limites des contreparties professionnelles et des banques sont suivies au Back-office de la salle des marchés. Les limites et les ratings des contreparties ainsi que les expositions sont contrôlés en permanence par le Back-office. En cas de dépassement éventuel de limite, un rapport est transmis au Management et au département gestion des risques.

Le risque pre-settlement de contrepartie et de règlement reste limité, vu que toutes ces activités sont réglées avec d'autres institutions financières. La surveillance du risque de crédit post-settlement est faite quotidiennement sur base des dispositions contenues dans la politique d'investissement du Groupe.

Une dépréciation doit être enregistrée lorsqu'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres concernés. Il n'y a pas de dépréciations enregistrées pour les titres désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Pour les instruments de capitaux propres, une dépréciation durable ou significative du titre lié constitue une indication objective. Pour les titres de créance, une dégradation significative du risque de crédit, qui se traduit par un risque de non-recouvrement, constitue une indication objective.

Pour les instruments de capitaux propres, le Groupe Crelan utilise des facteurs quantitatifs comme indicateurs de dépréciation possible. Il s'agit principalement d'une diminution de valeur d'au moins 30% durant une période de six mois consécutifs. Des facteurs tels que les difficultés financières de l'émetteur, les perspectives à court terme, ... sont également pris en compte. Outre les critères mentionnés ci-dessus, une réduction de valeur est appliquée à une baisse de valeur de plus de 50%, ou au cours d'une période d'au moins 3 ans.

Pour les titres de créance les critères applicables aux prêts et créances sont appliqués. Une réduction de valeur est prise en compte uniquement pour la partie du montant investi qui ne sera pas recouvré :

- pour les titres évalués au coût amorti, la réduction de valeur est comptabilisée dans un compte distinct dans le résultat, avec une reprise possible en cas d'indication objective de récupération ultérieure;
- pour les actifs financiers disponibles à la vente, la réduction de valeur est enregistrée des fonds propres vers le compte de résultat par un transfert de la perte attendue cumulée. Dans le cas d'une reprise ultérieure, la réduction de valeur peut être reprise pour les titres de créance.

Dans le courant de 2013, des réductions de valeur ont été reprises à concurrence de EUR 5,5 Mio. En effet, les échéances de plus en plus proches et la forte amélioration de la qualité de crédit ont conduit à la comptabilisation des reprises de réductions de valeur. Sur base des titres échus du portefeuille une moins-value enregistrée dans le passé pour un montant de EUR 1,1 Mio a pu être utilisée.

La vente d'un certificat immobilier en 2013 a mené à l'utilisation d'une moins-value enregistrée en 2012 pour un montant de EUR 2,87 Mio.

| 31/12/2013 | Obligations et autres | Actions et autres titres | Titres immobilisés | Total |
|---|-----------------------|--------------------------|--------------------|---------------------|
| | titres à revenu fixe | à revenu variable | | |
| Solde d'ouverture | 8.918.455,04 | 2.870.178,09 | 785.250,00 | 12.573.883,13 |
| Dotations | | | | 0,00 |
| Reprises | -5.545.394,52 | | | -5.545.394,52 |
| Utilisations des dépréciations d'actifs définitivement supprimés du bilan | -1.117.771,43 | -2.870.178,09 | | -3.987.949,52 |
| Solde de clôture | 2.255.289,09 | 0,00 | 785.250,00 | 3.040.539,09 |

| 31/12/2012 | Obligations et autres | Actions et autres titres | Titres immobilisés | Total |
|---|-----------------------|--------------------------|--------------------|---------------------|
| | titres à revenu fixe | à revenu variable | | |
| Solde d'ouverture | 9.953.483,04 | 0,00 | 785.250,00 | 16.831.529,71 |
| Dotations | 1.802.798,15 | 2.870.178,09 | 0,00 | 4.672.976,24 |
| Reprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Utilisations des dépréciations d'actifs définitivement supprimés du bilan | -2.837.826,15 | 0,00 | 0,00 | -2.837.826,15 |
| Solde de clôture | 8.918.455,04 | 2.870.178,09 | 785.250,00 | 9.703.705,04 |

2.3.2.1.3. Dérivés

Pour limiter le risque à la clôture de produits dérivés, un ISDA Master Agreement et un CSA (Credit Support Annex) sont conclus avec chaque contrepartie financière. Ces contrats prévoient en effet qu'en cas d'échec un netting peut avoir lieu de tous les droits et obligations découlant de la négociation des produits dérivés avec cette contrepartie. Le risque est encore réduit par l'obligation contractuelle de fournir des garanties en espèces en cas d'une valeur de marché nette négative du portefeuille des produits dérivés.

L'application de la norme IFRS 13 implique que lors de la valorisation des instruments dérivés, le risque que la contrepartie ou Crelan ne pas remplir ses obligations doit être repris. Cela conduit

au calcul d'une CVA (Credit Valuation Adjustment) et d'une DVA (Debt Valuation Adjustment). Sur base de l'analyse d'impact sur la valorisation des produits dérivés, ces paramètres seront étiquetés comme immatériels pour Crelan. Le Groupe garde le risque de défaut de la contrepartie très limité. Le calcul de la CVA au 31/12/2013 ne s'élève qu'à EUR 33.823,62. Le calcul est basé sur l'exposition nette par contrepartie et tient donc compte des garanties en espèces, montant transférable minimum pour chaque contrepartie et des ajouts obligatoires (add-on's) pour les produits dérivés. Enfin, le calcul du CVA tient compte aussi de la probabilité de défaillance ainsi que de la perte estimée en cas de défaillance de 45%.

Comme il y a une exposition nette positive pour chaque contrepartie, le calcul d'une DVA n'est pas applicable.

En ce qui concerne le risque de règlement, le nombre d'opérations est limité à 2 à 3 transactions par mois. Le risque est donc considéré comme négligeable.

En 2013, le groupe Crelan a décidé de s'attaquer aux nouvelles réglementations sur les produits dérivés, comme décrit au règlement de l'EMIR. Ce règlement vise à renforcer le cadre réglementaire de l'Union Européenne pour les transactions de produits dérivés par l'amélioration de la stabilité, de la transparence et de l'efficacité sur les marchés des dérivés. Elle vise à réduire les risques de crédit, de liquidités et opérationnels des contreparties lors de la compensation des transactions de dérivés de gré à gré (OTC). Dans ce contexte Crelan a rejoint une contrepartie centrale pour la compensation des produits dérivés et la charge de sauvegarde (i.e. le transfert de dérivés existants à la CCP) a été lancée en Décembre.

2.3.2.2. Risque de crédit maximal

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque catégorie d'instruments financiers le montant qui reflète le mieux le risque de crédit maximal auquel l'entité est exposée à la date du bilan, sans tenir compte d'éventuelles constitutions de sûreté ou autres rehaussements de crédit.

Le risque de crédit maximal est la valeur comptable nette diminuée des pertes de dépréciations déjà comptabilisées pour les postes du bilan. Pour les lignes de crédit non-utilisées le risque de crédit maximal est égal au montant non-utilisé et pour les garanties financières le risque de crédit maximal est égal au montant de la ligne.

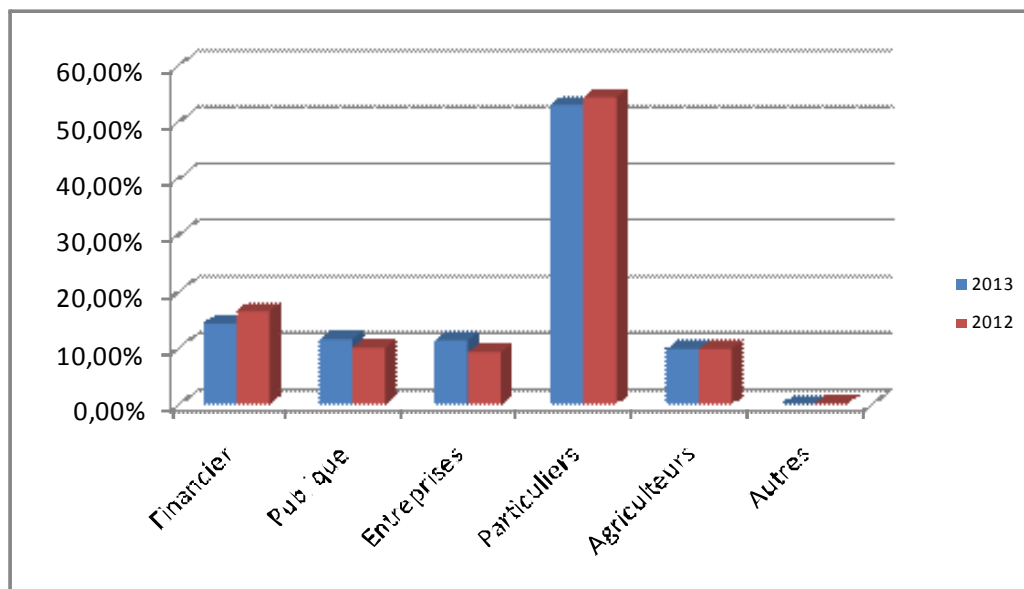
| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales | 762.183.415,67 | 866.136.057,35 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 58.374.076,97 | 76.894.286,73 |
| Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | 4.995.169,70 | 4.986.686,02 |
| Prêts et créances | | |
| - sur établissements de crédit | 1.867.201.043,89 | 2.656.680.041,29 |
| - crédits à la consommation | 616.741.737,45 | 620.656.435,87 |
| - prêts hypothécaires | 10.092.042.585,69 | 9.827.314.674,08 |
| - crédits agricoles | 1.938.245.822,21 | 1.914.084.302,01 |
| - crédits professionnels (non-agricoles) | 1.796.523.161,28 | 1.433.594.175,17 |
| - prêts à court terme | 286.023.483,77 | 251.657.451,23 |
| - autres prêts et créances | 715.724.232,52 | 912.082.709,20 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | |
| - instruments de capitaux propres | 6.561.540,59 | 7.552.470,47 |
| - instruments de prêt | 3.399.737.803,32 | 2.970.166.658,24 |
| - fonds | 1.251.036,60 | 1.265.160,00 |
| - autres prêts et créances | 0,00 | 0,00 |
| Actifs de réassurance | 0,00 | 0,00 |
| Lignes de crédit non-utilisées | 767.967.716,87 | 1.074.931.461,73 |
| Garanties financières | 970.152.113,36 | 1.718.468.160,06 |
| Risque de crédit maximal | 23.283.724.939,90 | 24.336.470.729,45 |

Les autres prêts et créances se rapportent substantiellement aux avances en comptes courants, aux créances de location-financement et aux collatéraux déposés en vertu de la CSA sur les produits dérivés.

2.3.2.3. Risque de concentration

Dans le cadre de la gestion des risques de concentration, la politique des différentes entités du Groupe est axée sur la détermination et le suivi optimal des limites individuelles et sectorielles afin de satisfaire à la réglementation en vigueur.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des concentrations de risques auxquels le Groupe est exposé au 31 décembre :



Le risque de crédit se situe principalement (90%) en Belgique, vu que l'activité d'octroi de crédits du Groupe se concentre ici. Environ 8% de l'encours est accordé en Europe et 2% en dehors de l'Europe.

2.3.3. Risque de marché

Par risque de marché, il faut entendre le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varieront suite à des changements des prix de marché.

Le risque de marché se situe à 3 niveaux au sein du Groupe :

1. La position structurelle du bilan, gérée au sein de l'Asset & Liability Management (risque de taux ALM)
2. Les autres risques de prix dans le portefeuille de la banque (risque de négociation)
3. Le risque de change sur les positions bilantaires détenues en devises étrangères

2.3.3.1. ALM

Le risque de taux ALM est géré et contrôlé par le Comité Financier (FinCom), qui se réunit toutes les deux semaines. Le FinCom est composé des membres du Comité de Direction et des départements Financier, Risk et Commercial. Ce comité fournit les mandats nécessaires à la direction financière en ce qui concerne la gestion du risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Les présidents de Europabank et de Keytrade sont également membres de ce FinCom.

Un comité FinCom Groupe a été fondé en 2009. Les administrateurs de Crelan et de ses filiales se réunissent trimestriellement dans le but d'optimiser les relations intra-groupe financières et de simplifier une vision consolidée des risques financiers.

Le Comité financier traite les sujets suivants:

- Contexte économique
- Perspectives d'intérêt
- Risque de liquidité
- Risque de taux d'intérêt
- Risque d'Option
- Limites

Le Comité financier traite en première instance le changement des principaux indicateurs financiers (taux d'intérêt, bourses, spreads de crédit) depuis le comité précédent et les données macro-économiques de l'Europe et des États-Unis. Après ceci, les prévisions de taux sont brièvement discutées.

La position journalière ainsi que quelques modèles internes de liquidités sont suivis dans l'aperçu des liquidités. Cela permet de mesurer les besoins de liquidités de la Banque à court et à long terme. Les limites approuvées par le conseil d'administration sur la position de liquidité sont strictement respectées ici. Ensuite, les ratios de liquidité imposés par la réglementation (BNB 1 mois, 1 semaine BNB, LCR, NSFR) sont discutés et surveillés.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

Via la méthode du gap de taux fixe, tous les actifs et passifs productifs d'intérêt sont classés de manière chronologique selon la durée résiduelle jusqu'au mois pendant lequel les intérêts viennent à échéance ou jusqu'au mois pendant lequel une révision d'intérêt aura lieu. Le surplus d'actifs ou le manque de passifs est déterminé par période et est utilisé pour prendre les mesures nécessaires pour corriger le risque de taux. L'instrument de base utilisé par la banque est un rapport de "reversed cumulative gap" donnant un aperçu des gaps moyens respectifs par intervalle de temps, égaux à la différence entre tous les actifs et tous les passifs. Des limites sont fixées sur base des fonds propres et du produit net bancaire pour la gestion du risque de taux. Ces limites sont déterminées annuellement et approuvées par le Conseil d'Administration. En outre, les tests de crise nécessaires sur l'analyse du gap taux fixe sont appliqués.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt ALM, des produits dérivés financiers sont aussi utilisés, à savoir des swaps de taux d'intérêt. Suite à une modification de la courbe des swaps de taux d'intérêt référente, quand une position (active ou passive) est couverte par un swap de taux d'intérêt, l'effet de la variation de la valeur actuelle nette de la position est réduit grâce à une variation inverse de la valeur actuelle nette de l'instrument de couverture.

Crelan a constitué trois portefeuilles d'actifs et de passifs bilantaires, en tant que position couverte sur laquelle la couverture de la juste valeur du risque de taux (portfolio hedge accounting) est appliquée avec des contrats de swap de taux d'intérêt. Keytrade Bank a recours à la couverture de la juste valeur des actifs et passifs financiers. Pour toutes les couvertures de juste valeur, les tests d'efficacité nécessaires sont effectués à chaque date de clôture.

Les options liées aux prêts hypothécaires font également l'objet d'une analyse approfondie. Plus précisément, cela concerne les caps réglementaires ainsi que les caps définis par Crelan qui limitent l'augmentation du coût du crédit pour le client. Le risque est mesuré sur la base des positions ouvertes par maturité et par classification du profil de risque delta et de risque vega. Ici aussi, le portefeuille fair value hedge accounting est utilisé pour suivre l'efficacité de la couverture.

Le tableau ci-dessous reprend la sensibilité du résultat et des fonds propres du Groupe au 31 décembre pour un glissement de la courbe des taux de +/- 100bp.

| (en 000 EUR) | 31/12/2013 | | 31/12/2012 | |
|------------------------------|------------|--------|------------|--------|
| | +100bp | -100bp | +100bp | -100bp |
| Impact sur le résultat | -52.291 | 46.805 | -50.298 | 41.079 |
| Impact sur les fonds propres | -78.636 | 78.062 | -71.857 | 62.895 |

La sensibilité des fonds propres au taux d'intérêt provient de l'impact d'un changement de taux sur les profits et pertes non-réalisés sur le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente.

La progression de $\pm 15\%$ de l'encours du portefeuille obligataire entre fin 2012 et fin 2013 explique la hausse de l'impact d'une variation des taux sur les fonds propres. Le fait que ces titres achetés aient une durée moyenne restante de l'ordre de 5 ans limite toutefois cette hausse. Les sources principales de sensibilité du résultat proviennent de l'impact d'un changement de taux sur les dépôts.

La hausse des taux IRS à 4 ans et 5 ans au-delà du niveau de 1% au 31/12/2013 (contre respectivement 0,6 et 0,8% au 31/12/2012) explique un retour vers davantage de symétrie entre les

pertes en cas de hausse des taux de 1% et les gains en cas de baisse des taux de 1% (ces taux simulés étant limités à un niveau absolu minimum de 0%).

Le département ALM calcule la sensibilité du résultat et des fonds propres exclusivement sur base du Banking Book du Groupe. Le risque de marché du portefeuille Trading est suivi au moyen d'un modèle Value-at-Risk.

Cette analyse est menée à partir d'un bilan d'échéance des actifs et passifs productifs d'intérêt en analogie avec la méthode du gap taux fixe, avec des buckets de 1 mois sur un horizon de 12 mois. On suppose un mouvement immédiat du taux d'intérêt avec +/-100bp pendant 12 mois.

Lors du calcul, les éléments suivants ont également été pris en compte :

- remboursements anticipés de crédit
- tirages prévus de crédits approuvés mais non encore prélevés complètement
- coût d'opportunité lié à l'exercice, en cas de hausse de taux, de caps (plafonds) de taux sur crédits à taux révisable
- options dans portefeuille-titres (call sur obligations step-up)
- variation des réévaluations IFRS des IRS no hedge

La réévaluation des IRS de hedging ne génère aucun impact sur le résultat et les fonds propres lors d'un mouvement du taux d'intérêt de +/- 100bp. En effet, la réévaluation des instruments financiers couverts génère une variation identique mais de sens opposé à la valeur comptable des éléments couverts.

Dans le calcul de la sensibilité du résultat et des fonds propres aux taux d'intérêt, les taux des livrets et des comptes à vue semi-sensibles sont adaptés dès le premier jour en fonction du stress-test.

Indicateur Caps

Les Caps vendus à la clientèle sont suivis au sein du Comité financier. Il s'agit d'un indicateur de NAV qui surveille le coût de couverture afin de couvrir la position entièrement ou partiellement via une logique delta-hedging. Cet indicateur est également suivi sous le stress. C'est ainsi que des chocs d'intérêt systématiques de 100/200/300 pb sont simulés afin d'évaluer l'impact sur le coût de la couverture.

2.3.3.2. Le risque de marché du portefeuille de négociation

Le risque de marché est rapporté sur base de l'approche standardisée de Bâle II. Le seul titre dans le portefeuille de négociation a été complètement remboursé mi-décembre 2013 :

2.3.3.3. Le risque de marché dans les autres portefeuilles que de négociation

Le risque de marché dans les autres portefeuilles que de négociation (y compris le portefeuille de détail) est suivi par un modèle value-at-risk pour les entités du Groupe Crelan, et inclut les facteurs de risque suivants :

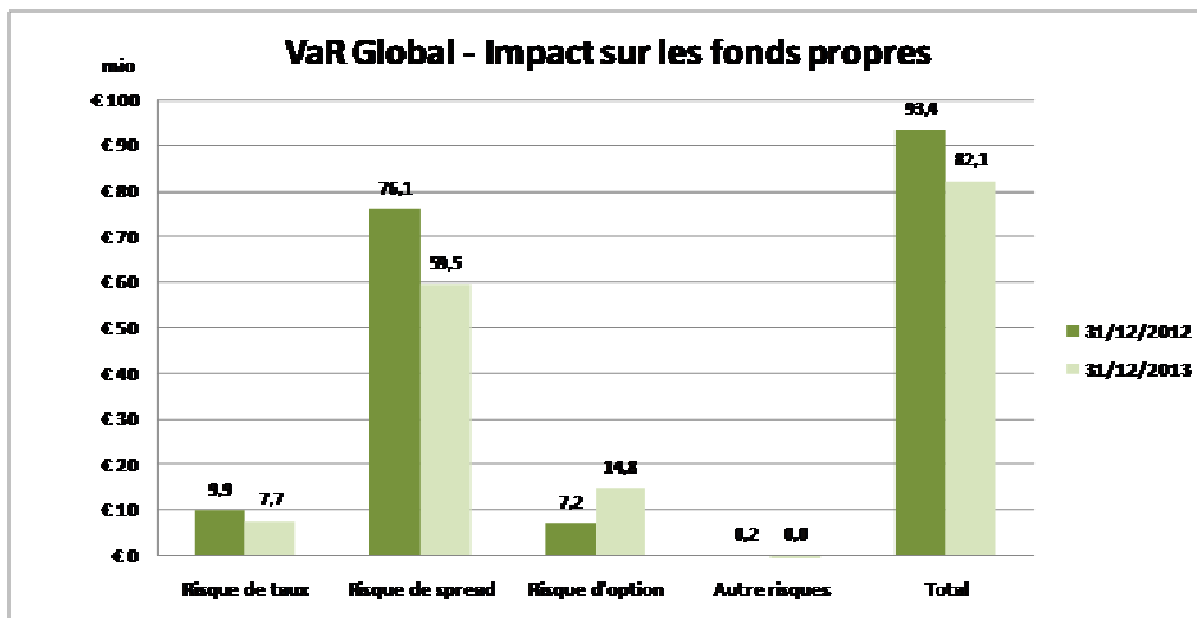
- Le risque de taux d'intérêt, à savoir le risque que la valeur d'un instrument financier change en raison de fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'écart du rendement fixe est la base pour la détermination du taux d'intérêt.
- Le risque de «credit spread» sur le portefeuille, liée à l'évolution de la solvabilité d'un émetteur.
- Le risque-option provenant des options liées aux crédits hypothécaires à taux variable et avec cap et la couverture de celui-ci au moyen de caps et swaptions achetés.
- Autres risques sous la forme de fonds d'investissement.

La value at risk des différents facteurs de risque sont calculés avec une fiabilité de 99% et un horizon temporel de 1 mois. Le risque de crédit, le risque 'credit-spread' et divers risques sont calculés sur base d'une VaR paramétrique. Le risque-option est toutefois contrôlé sur base d'un calcul de VaR basé sur des simulations Monte Carlo des facteurs de risque.

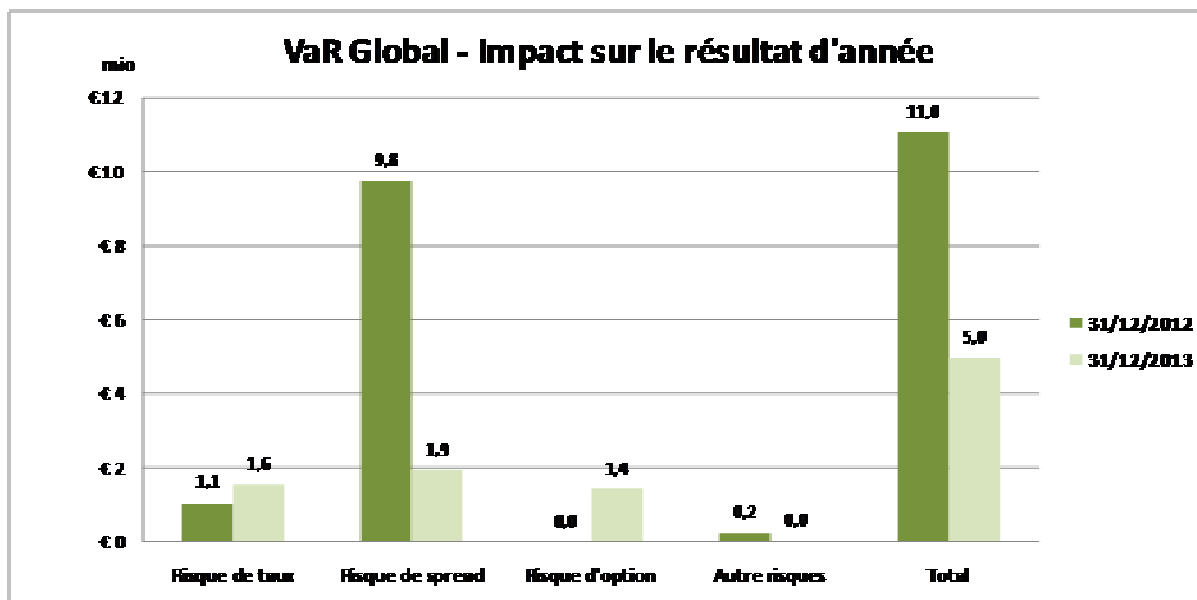
Les VaRs des différents facteurs de risque sont additionnées pour obtenir une VaR globale. Il n'est donc pas tenu compte des effets de diversification mutuels entre les facteurs de risque.

D'une part, l'impact des différents facteurs de risque sur l'ensemble du portefeuille de la banque, qui comprend le portefeuille de retail, est calculé sur les fonds propres de la banque. D'autre part il y a aussi une VaR globale de calculée qui calcule l'impact sur l'exercice en cours des différents facteurs de risque sur l'ensemble du portefeuille de la banque.

Les graphiques suivants montrent l'évolution de la VaR globale pour le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 :

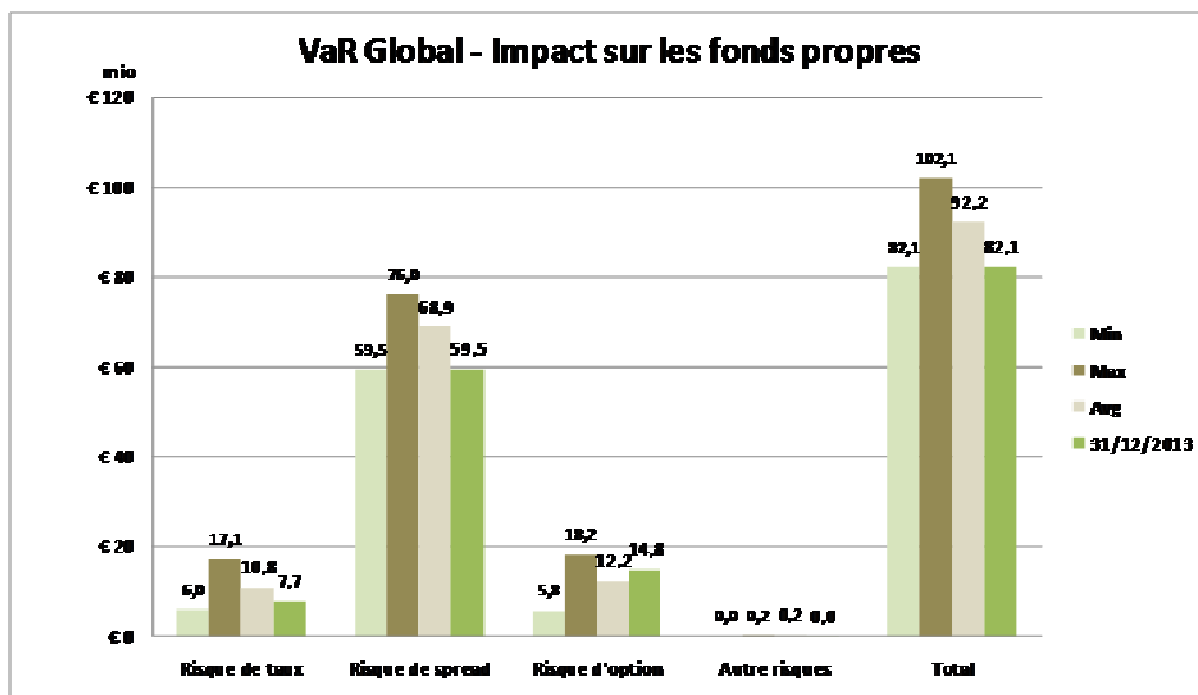


La VaR globale qui calcule l'impact sur les fonds propres s'élève à EUR 82,1 Mio au 31 décembre 2013. Par rapport au 31 décembre 2012 ceci est une baisse de EUR 11,3 Mio. Le plus grand risque dans la VaR globale provient du risque de spread.



La VaR globale qui calcule l'impact sur le résultat annuel est de EUR 5,0 Mio. Par rapport au 31 décembre 2012, c'est une baisse de EUR 6,0 Mio. La partie principale de cette VaR globale provient du risque de "crédit-spread".

Les graphiques suivants donnent également un aperçu de respectivement le minimum, le maximum et la moyenne des valeurs value-at-risk pour les différents facteurs de risque qui ont été identifiés au cours de l'année 2013 :



Les deux VaR globale sont calculées mensuellement et rapportées au FinCom. En cas de dépassement des limites fixées par la direction le FinCom doit prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce risque.

Outre la VaR globale, des scénarios de crise sont également calculés sur le portefeuille autre que de négociation, d'une part en ce qui concerne l'impact sur les fonds propres et de l'autre en ce qui concerne l'impact sur le résultat de l'exercice en cours. Encore une fois, les limites ont été fixées par la direction par laquelle FinCom doit prendre les mesures nécessaires afin de réduire ce risque en cas de dépassement des limites. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des scénarios de crise qui sont appliqués par type de facteur de risque :

| Type facteur de risque | Description scénario de stress | Scénario de stress |
|------------------------|--------------------------------------|--|
| Risque de taux | Shift parallèle de la courbe de taux | +/- 200 bp shift |
| Risque de spread | V alue-at-Risk paramétrique | 99,3% intervalle de confiance avec un horizon de temps de 3 mois |
| Risque d'options | Shift parallèle de la courbe de taux | + 200 bp shift |
| Autres risques | Shock de prix | |
| | Actions | -50% |
| | Fonds avec capital garantie | -20% |
| | Fonds sans capital garantie | -30% |

2.3.3.4. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaie étrangère.

L'exposition du Groupe au risque de change est très limitée. Les positions du bilan en devises étrangères sont tout de suite couvertes par un financement en devises correspondantes. En plus, les positions en devises étrangères du bilan sont suivies et rapportées quotidiennement par le Back-office et la position globale en devises étrangères ne peut dépasser la limite déterminée par le Management.

2.3.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce type de risque est géré et suivi au sein des comités financiers (cf. Les comités de risque).

La stratégie du Groupe en matière de liquidité comprend quatre composantes importantes.

La première concerne l'entretien de bonnes relations avec les investisseurs, en étant, par exemple, présent tous les jours sur le marché monétaire.

La deuxième composante concerne le maintien d'un mélange adéquat de sources de financement. Le Groupe vise un "fundingmix" bien diversifié en ce qui concerne les produits financiers ou les contreparties. Il dispose d'un "funding" particulier assez large, constitué essentiellement de comptes courants, de livrets d'épargne et de dépôts particuliers. Bien que ces comptes soient exigibles à vue ou à court terme, ils sont considérés comme une source stable de "funding", étant donné l'étendue de la clientèle.

Le troisième élément de la stratégie du Groupe en matière de liquidité concerne la préservation d'un large portefeuille d'actifs négociables en mobilisables, qui peuvent être engagés pour équilibrer les perturbations dans la trésorerie. Le Groupe a des portefeuilles relativement importants d'actifs négociables libres, qui peuvent veiller à la liquidité au moyen de contrats de repo ou par la vente. La plus grande part des actifs négociables du Groupe est formée de titres, qui sont acceptés en garantie par la Banque Centrale Européenne.

Comme quatrième composante, il y a l'importance accordée à la mesure du risque de liquidité à court terme (à base journalière) et à base mensuelle avec un horizon jusqu'à 24 mois via un traitement dynamique puisque les estimations futures y sont insérées. En plus, des scénarios de stress y sont appliqués.

En 2013, la liquidité du Groupe s'est encore structurellement améliorée : la croissance de l'encours des dépôts clientèle (+ 4,0%) a été bien supérieure à celle de l'encours crédits (+ 1,3%).

La répartition dans le temps ainsi qu'en termes de sources de financement de nos passifs financiers est présentée au moyen de l'analyse de la durée résiduelle ci-dessous :

| 31/12/2013 (en 000 EUR) | <= 1 mois | >1 mois et <=3mois | >3 mois et <=6mois | >6 mois et <=1 an | >1 an et <=2 ans | >2 ans et <=5 ans | >5 ans et <=10 ans | >10 ans | TOTAL |
|---|-------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|---------------|-------------------|
| Comptes à vue | 2.724.894 | | | | | | | | 2.724.894 |
| Livrets réglementés | 13.198.751 | | | | | | | | 13.198.751 |
| Comptes à terme de clients (capital + intérêts) | 36.196 | 49.666 | 138.396 | 68.019 | 133.818 | 326.885 | 124.125 | 27 | 877.133 |
| Dettes interbancaires (capital + intérêts) | 95.985 | 8.113 | 12.575 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 116.673 |
| Titres EUR émis (bons de caisse et certif. sub.) (capital + intérêts) | 32.781 | 73.411 | 99.727 | 303.383 | 275.094 | 2.326.342 | 408.763 | 0 | 3.519.502 |
| Autres dettes | 446.207 | | | | | | | | 446.207 |
| Total échéances contract. des passifs hors dérivés | 16.534.815 | 131.190 | 250.698 | 371.403 | 408.912 | 2.653.227 | 532.889 | 27 | 20.883.161 |
| Intérêts nets des IRS (sur base Euribor Forward) | 19.559 | 15.732 | 39.298 | 40.976 | 100.035 | 204.235 | 77.975 | 39.266 | 537.076 |
| Total échéances contract. des passifs de type dérivés | 19.559 | 15.732 | 39.298 | 40.976 | 100.035 | 204.235 | 77.975 | 39.266 | 537.076 |

| 31/12/2012 (en 000 EUR) | <= 1 mois | >1 mois et <=3mois | >3 mois et <=6mois | >6 mois et <=1 an | >1 an et <=2 ans | >2 ans et <=5 ans | >5 ans et <=10 ans | >10 ans | TOTAL |
|---|-------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|---------------|-------------------|
| Comptes à vue | 2.390.664 | | | | | | | | 2.390.664 |
| Livrets réglementés | 12.690.968 | | | | | | | | 12.690.968 |
| Comptes à terme de clients (capital + intérêts) | 82.715 | 97.003 | 101.405 | 28.447 | 73.731 | 287.404 | 150.830 | 0 | 821.534 |
| Dettes interbancaires (capital + intérêts) | 728.854 | 481 | 10.584 | 74 | 147 | 442 | 736 | 2.704 | 744.021 |
| Titres EUR émis (bons de caisse et certif. sub.) (capital + intérêts) | 49.858 | 104.990 | 100.020 | 264.326 | 476.192 | 2.110.063 | 423.923 | 0 | 3.529.373 |
| Autres dettes | 902.377 | | | | | | | | 902.377 |
| Total échéances contract. des passifs hors dérivés | 16.845.437 | 202.474 | 212.008 | 292.847 | 550.070 | 2.397.909 | 575.489 | 2.704 | 21.078.937 |
| Intérêts nets des IRS (sur base Euribor Forward) | 21.299 | 12.803 | 39.543 | 45.744 | 113.678 | 257.371 | 173.451 | 72.846 | 736.736 |
| Total échéances contract. des passifs de type dérivés | 21.299 | 12.803 | 39.543 | 45.744 | 113.678 | 257.371 | 173.451 | 72.846 | 736.736 |

Cet échéancier de nos passifs reprend, dans la plage de durée contractuelle résiduelle la plus proche (<= 1 mois), les comptes à vue et les livrets réglementés. Ceux-ci représentent au 31/12/2013 respectivement 13% et 63% des passifs, au lieu de respectivement 11% et 60% au 31/12/2012.

A titre de comparaison, Belgostat mentionne que les passifs des établissements de crédit (en base sociale si établissements de droit belge et en base territoriale si succursales de droit étranger) sont constitués au 30/11/2013 (dernière date publiée au moment de la rédaction de ce texte) par 16% de dépôts à vue de clients et par 27% de livrets réglementés (31/12/2012: respectivement 14% et 26%).

Le Management estime cependant que les remboursements observés des soldes des comptes à vue et des livrets réglementés s'écarteront des dates de remboursement théoriques telles que présentées dans le tableau ci-dessus. Dans la pratique, nous remarquons en effet que l'encours de dépôts non échancés n'a cessé de progresser au fil des ans. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, l'encours des dépôts non échancés (comptes à vue et livrets d'épargne) pour le Groupe a augmenté de 5,6%, tandis que l'évolution dans le secteur bancaire belge est de + 7,8% (chiffres Belgostat du 30/11/2012 au 30/11/2013).

La structure de liquidité de nos actifs est par ailleurs détaillée dans l'échéancier en capital ci-dessous.

| 31/12/2013 (en 000 EUR) | <= 1 mois | >1 mois et <=3mois | >3 mois et <=6mois | >6 mois et <=1 an | >1 an et <=2 ans | >2 ans et <=5 ans | >5 ans et <=10 ans | >10 ans | TOTAL |
|--|------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|------------------|-------------------|
| Créances interbancaires | 2.135.679 | 20.428 | 8.599 | 0 | 155.000 | 550.000 | 10.000 | 0 | 2.879.706 |
| Crédits hypothécaires | 58.924 | 107.068 | 161.311 | 319.798 | 628.566 | 1.845.461 | 2.721.376 | 3.932.436 | 9.774.939 |
| Autres crédits accordés à la clientèle | 254.091 | 237.657 | 281.427 | 527.467 | 666.173 | 1.326.476 | 1.046.573 | 615.249 | 4.955.114 |
| Titres éligibles BCE - livres de mobilisation | 24.385 | 144.843 | 57.616 | 156.601 | 359.679 | 1.647.155 | 560.348 | 124.541 | 3.075.168 |
| Titres éligibles BCE - mobilisés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titres autres que éligibles BCE - livres de mob. | 7.269 | 837 | 13.080 | 40.434 | 11.931 | 59.368 | 68.153 | 53.403 | 254.476 |
| Titres autres que éligibles BCE - mobilisés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 33.825 | 33.825 |
| Autres actifs | 1.222.497 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.222.497 |
| Total échéances contractuelles des actifs | 3.702.846 | 510.833 | 522.033 | 1.044.301 | 1.821.349 | 5.428.460 | 4.406.450 | 4.759.454 | 22.195.726 |

| 31/12/2012 (en 000 EUR) | <= 1 mois | >1 mois et <=3mois | >3 mois et <=6mois | >6 mois et <=1 an | >1 an et <=2 ans | >2 ans et <=5 ans | >5 ans et <=10 ans | >10 ans | TOTAL |
|--|------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|------------------|-------------------|
| Créances interbancaires | 2.688.771 | 421 | 10.061 | 0 | 20.000 | 705.000 | 10.000 | 0 | 3.434.254 |
| Crédits hypothécaires | 59.050 | 113.630 | 167.679 | 349.688 | 604.682 | 1.744.814 | 2.576.189 | 3.910.488 | 9.526.221 |
| Autres crédits accordés à la clientèle | 328.916 | 255.587 | 303.997 | 534.209 | 689.707 | 1.336.244 | 999.527 | 562.359 | 5.010.544 |
| Titres éligibles BCE - livres de mobilisation | 39.080 | 40.302 | 51.598 | 39.907 | 218.998 | 1.005.242 | 436.062 | 86.650 | 1.917.838 |
| Titres éligibles BCE - mobilisés | 0 | 0 | 0 | 65.551 | 180.952 | 315.168 | 116.703 | 7.761 | 686.135 |
| Titres autres que éligibles BCE - livres de mob. | 800 | 5.003 | 28.526 | 25.335 | 64.268 | 68.265 | 54.608 | 33.488 | 280.293 |
| Titres autres que éligibles BCE - mobilisés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 21.080 | 21.080 |
| Autres actifs | 1.775.076 | | | | | | | | 1.775.076 |
| Total échéances contractuelles des actifs | 4.891.694 | 414.944 | 561.861 | 1.014.689 | 1.778.606 | 5.174.733 | 4.193.089 | 4.621.827 | 22.651.443 |

Un large portefeuille (\pm 3,0 milliards EUR) des titres éligibles BCE mobilisables à tout instant et des créances interbancaires à très court terme auprès de la BNB (\pm 1,3 Mrd EUR) constituent notre réserve de liquidités pour faire face à d'éventuels retraits de dépôts.

En plus de ce stock de titres éligibles BCE mobilisables, le Groupe peut également mobiliser la valeur résiduelle (considérée par la BCE) des titres Hypolan (environ 300 mio EUR), résultats de la titrisation en avril 2009 de 700 mio EUR de prêts hypothécaires. Etant donné que 95% des titres émis par Hypolan n'ont pas été vendus hors du Groupe après la titrisation, ceux-ci, quoique mobilisables à la BCE, n'apparaissent pas au bilan des comptes consolidés. Par contre, à l'instar du SIC-12, les prêts hypothécaires titrisés sous-jacents sont repris dans les comptes consolidés.

En outre, les développements dans le domaine d'une nouvelle loi belge sur la question de l'émission d'obligations sécurisées (dettes bancaire garanties par des crédits) ont un impact positif supplémentaire sur la position de liquidité du Groupe. Depuis l'acquisition de Centea, 45% de l'actif du Groupe est constitué de prêts hypothécaires, étant le type de crédits qui est le plus souvent utilisé comme une garantie pour l'émission d'obligations.

Conformément aux termes de cette loi belge, jusqu'à 8% du total bilan (soit \pm EUR 1,6 Mrds) pourraient à l'avenir, en cas de besoin de liquidités au sein du Groupe, être émis sous forme de coverbonds.

2.3.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte ou de coût occasionné(e) par l'absence ou l'insuffisance de processus internes, de personnes et systèmes ou d'événements externes.

Le risque opérationnel est géré et suivi par le service Contrôle Permanent & Risques Opérationnels et en Comité OpRisk.

La gestion des risques opérationnels est basée sur:

1. La cartographie et l'analyse des risques opérationnels au sein de l'organisation sur base d'une cartographie
2. L'enregistrement, l'analyse, la surveillance, les plans d'action des incidents opérationnels, les décisions et les communications.
3. Les plans d'action et le rapport aux autorités compétentes (comités).

Chaque entité et processus de la banque fait partie de la gestion des risques opérationnels et est donc un élément de la cartographie et du signalement d'incidents.

2.3.5.1. Cartographie

Les processus et les propriétés sont définis dans les évaluations pour chaque entité de la banque. Les risques opérationnels et les pertes possibles (pertes attendues par an et pertes inattendues possibles par incident) et les conséquences sont déterminés pour chaque processus.

Ce qui suit est un bref aperçu des résultats de la cartographie :

Vue d'ensemble du nombre total de risques et minimum et maximum de perte attendue par catégorie de Bâle II:

| Catégorie Bâle II | # risques | min RR | max RR |
|---|------------------|----------------|------------------|
| fraude interne | 262 | 1.000 | 271.000 |
| fraude externe | 104 | 120.000 | 701.000 |
| pratique en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail | 43 | 0 | 43.000 |
| clients, produits et pratiques commerciales | 314 | 13.000 | 390.000 |
| dommage aux actifs corporels | 2 | 0 | 2.000 |
| dysfonctionnements de l'activité et des systèmes | 218 | 0 | 387.000 |
| exécution, livraison et gestion des processus | 1.086 | 56.000 | 1.467.000 |
| Total | 2.029 | 190.000 | 3.261.000 |

Dans cette cartographie des processus sensibles et critiques pour les risques opérationnels sont analysés. Des processus critiques sont des processus pour lesquels la perte annuelle prévue est supérieure à EUR 50.000 et/ou pour lesquels il peut y avoir une perte inattendue de plus de EUR 100.000 avec un contrôle adéquat insuffisant (ou impossible) pour atténuer ces risques. Ces processus et risques font partie d'analyses supplémentaires pour les mesures d'atténuation des risques, les assurances et les contrôles.

Nombre de processus critiques par domaine, et le total maximum de la perte attendue dans le domaine des risques critiques :

| Domaine | # Processus | max RR |
|---------------------------|--------------------|----------------|
| Assurances | 2 | 2.000 |
| Crédit | 13 | 13.000 |
| Facilitair | 1 | 500.000 |
| Informatique | 21 | 21.000 |
| Inspection | 2 | 2.000 |
| Management et Pilotage | 3 | 3.000 |
| Marketing | 2 | 2.000 |
| Reseau Commerciale Agents | 1 | 1.000 |
| Total | 45 | 544.000 |

Un seul domaine (services facilitaires) a un processus avec une perte maximale prévue supérieure à EUR 100 000. Cela concerne le risque d'attaques, de hold-up,

2.3.5.2. Incidents

Les incidents sont signalés par un réseau de correspondants. Le coût d'un incident peut être à la fois une perte financière et un nombre presté d'ETP pour traiter l'incident. En 2013, 1.654 incidents ont été signalés pour un coût total de EUR 700.000 dont 46% représentent un coût interne (ETP).

2.3.6. Gestion des risques des activités d'assurance

2.3.6.1. Risque de liquidité

En raison des caractéristiques des produits d'assurance disponibles, le risque de liquidité principal est le remboursement des dommages. Essentiellement lors de la réalisation d'un risque assuré, des montants parfois considérables doivent être versés par rapport aux provisions techniques du contrat d'assurance. Les capitaux de risque décès au 31/12/2013 s'élèvent à EUR 4.004 Mio (2012: EUR 3.207 Mio) et les provisions techniques s'élèvent à EUR 23,6 Mio (2012: EUR 18,7 Mio). Les autres risques assurés (invalidité, décès accidentel) sont limités en taille.

Crelan Insurance a réassuré séparément les risques des groupes de produits suivants :

- les assurances de solde de financement sont entièrement réassurées;
- les assurances de solde restant dû et les assurances temporaires de décès à capital permanent sont réassurées avec une rétention de EUR 10.000.

Les contrats de réassurance ont été conclus jusqu'à la fin de 2014 avec renouvellement tacite. Le risque de liquidité demeure assez limité dans ce domaine même après cette révision, d'autant plus que les 2 groupes de produits sont réassurés auprès de différents réassureurs à partir de 2012.

L'accord actuel de réassurance 'Assurance solde restant dû' et 'Assurance temporaire décès à capital permanent' prévoit que le réassureur procède à un paiement comptant en cas de dommages importants. Pour des dommages mineurs et en particulier pour tous les dommages dans l'assurance solde de financement, un règlement périodique est fait par lequel une différence de timing d'un maximum de quelques mois survient.

Les provisions techniques sont actuellement placées dans certaines catégories de placement (obligations gouvernementales, obligations de sociétés, covered bonds, comptes à terme et comptes à vue). Un possible problème de liquidité pourrait surgir si une grande partie des preneurs d'assurance réclamaient la valeur de rachat de leur contrat à un moment où, des suites d'une faible valeur (temporaire) de marché des instruments de placement, ce besoin de liquidité ne puisse pas être satisfait ou puisse difficilement l'être. Il semble plausible que ce risque soit plutôt limité en raison de la gamme de produits traités (assurances de risque) étant donné que les assurances ne sont pas contractées dans « une perspective de placement » suite à quoi le comportement de rachat est moins en corrélation avec l'évolution sur les marchés financiers.

2.3.6.2. Sensibilité aux risques d'assurance

Le résultat technique et les fonds propres sont essentiellement influencés par le rapport entre les marges dans le tarif d'assurance et les produits et charges effectifs.

- Le résultat d'incidence est formé par la marge entre les lois d'incidence utilisées (décès, invalidité) dans le tarif et les dommages produits;
- Le résultat de gestion est formé par les frais contenus dans les primes et les divers frais de fonctionnement (salaires d'administration & salaires de commission);
- Le résultat de placement est formé par le taux d'intérêt technique contenu dans le tarif versus les rendements de placement.

La sensibilité pour des évolutions défavorables est cernée par un nombre de mesures, en particulier :

- Par une politique de réassurance qui est centrée sur une réassurance (quasi) complète des risques assurés par laquelle le résultat d'incidence est modérément sensible à court terme à une évolution négative.
- Par la possibilité en ce qui concerne les assurances solde restant dû, de procéder à une révision de tarif pour les contrats d'assurance existants et les nouveaux contrats afin d'empêcher que des circonstances détériorées ne puissent avoir un éventuel impact négatif.

Les provisions techniques et les fonds propres sont actuellement placés dans un certain nombre de catégories de placement (obligations gouvernementales, obligations de sociétés, covered bonds, comptes à terme et comptes à vue). En raison de la gamme actuelle de produits (assurances de risque) et en raison du fait que la société a débuté ses activités fin 2007, le montant total actuel des placements est plutôt limité. Bien que le résultat de placement ne soit pas la composante la plus importante du résultat technique, une forte baisse du résultat de placement peut avoir un impact sur la position de solvabilité (les capitaux de risque décès au 31/12/2013 s'élèvent à EUR 4.404 Mio (2012: EUR 3.207 Mio) et les provisions techniques à EUR 23,6 Mio (2012: EUR 18,7 Mio) étant donné que la marge entre les placements d'une part et les provisions techniques et la marge de solvabilité requise d'autre part est encore limitée dans cette phase de démarrage. La stratégie de placement est pour cette raison une question prioritaire qui est suivie très étroitement.

2.3.6.3. Risque de crédit

Le risque de crédit se situe principalement sur le plan de la solvabilité des émetteurs de titres de créance faisant partie du portefeuille d'investissement, ainsi que sur le plan de la solvabilité du réassureur.

Pour l'administration du risque de crédit du portefeuille de placement de Crelan Insurance, une politique d'investissement séparée a été développée, tenant compte des directives légales en la matière. Il a entre autres été déterminé les effets autorisés, les restrictions par effet, les restrictions par émetteur et le rating minimal lors de l'émission. Chaque dérogation de la politique d'investissement est soumise sans report au Comité de Direction à l'aide d'une note documentée.

Un sommaire du portefeuille de placement est soumis mensuellement au Comité Financier de Crelan Insurance. Dès qu'un effet dont le pourcentage a été déterminé selon la politique d'investissement perd de sa valeur, ceci est communiqué au Comité de Direction. La stratégie à suivre est débattue ensuite au sein du Comité Financier.

Le risque de crédit du réassureur est suivi à l'aide du rating de crédit accordé par les rating agencies. S'il existe des preuves tangibles que l'indice de crédit du réassureur recule, une dépréciation particulière d'actifs au titre des cessions en réassurance sera comptabilisée en conséquence. Ceci n'est à présent pas le cas. Le risque de crédit maximal de l'actif de réassurance s'est élevé au 31 décembre à EUR 503.894 (2012: EUR 615.617).

2.3.6.4. Risque technique en assurances

Le risque technique en assurance existe d'une part par l'incertitude concernant la fréquence à laquelle se présentent les dommages et d'autre part par l'ampleur du dommage. Ce risque est tenu sous contrôle à l'aide de politiques d'approbation, de réassurance, de réservation et de tarification qui sont adaptées chez Crelan Insurance.

2.3.6.4.1. Politique d'autorisation

Crelan Insurance S.A. vend, via son réseau d'agents, des assurances solde restant dû, des assurances temporaires décès et des assurances solde de financement, essentiellement pour la clientèle de la banque. En 2009 une distribution complémentaire a été lancée via Europabank pour les assurances solde de financement. En collaboration avec le réassureur, une procédure d'acceptation de client élargie a été mise en place.

2.3.6.4.2. Politique de réassurance

Via la réassurance, la société d'assurance se protège contre le risque de nombreux et/ou d'importants dommages. Dans cette phase de démarrage, il a été préféré réassurer l'entièreté du portefeuille d'assurance, assurances solde restant dû, assurances temporaires décès et assurances solde de financement. A partir de 2011, une rétention limitée sera prise pour les assurances solde restant dû (à court terme, la rétention s'élève à moins de 10% du risque assuré).

2.3.4.6.4.3. Politique de réservation

Les réserves techniques sont calculées à l'aide des principes actuariels en vigueur par un expert agréé en assurances.

2.3.4.6.4.4. Politique de tarification

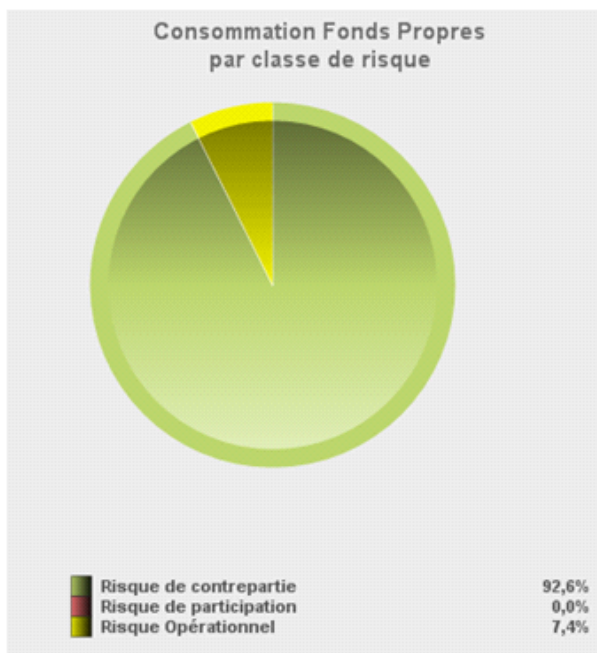
Les tarifs sont déterminés en fonction d'une part du risque assuré, et d'autre part, du profil du client qui ressort de la procédure d'acceptation. En outre les tarifs (desquels ceux pour les primes de risque, les divers frais de tarif et les taux d'intérêt techniques) peuvent être adaptés par l'assureur dans le cadre d'une révision de tarif générale pour la catégorie d'assurances à laquelle l'accord appartient ou si les obligations légales ou réglementaires l'imposent. En 2013, pour des raisons commerciales, le tarif des assurances solde restant dû a été adapté à 2 niveaux par l'utilisation de tables plus récentes. Le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité pour les assurances solde restant dû et les assurances solde de financement existantes n'ont pas changé.

2.3.7. Capital Management

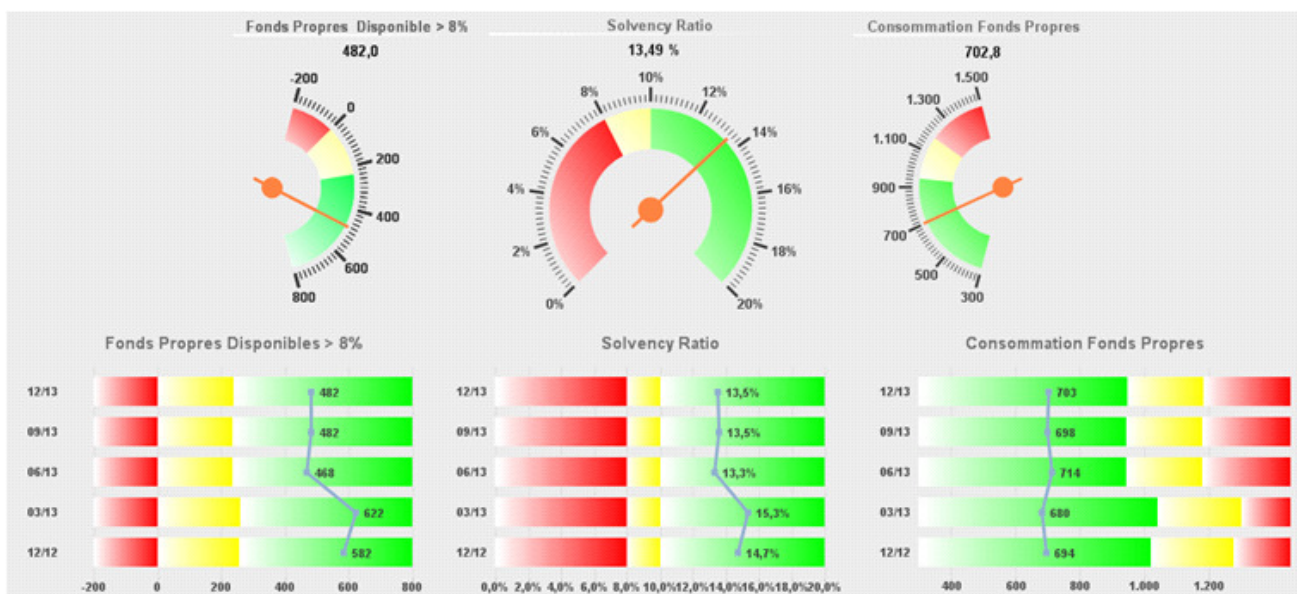
Le Comité de Gestion des Risques est responsable du suivi des risques et du capital y alloué. Chaque trimestre un rapport est présenté au Comité Global Risk établissant le lien entre les risques encourus et les fonds propres.

En première instance, le capital est géré au sein du cadre réglementaire. Le Management a imposé une limite ratio CAD interne de 10%, soit 2% de plus que le minimum réglementaire de 8%. La gestion du capital correspond grandement à la gestion du capital réglementaire.

Au niveau consolidé au 31 décembre 2013 la composition et l'allocation des fonds propres aux risques divers étaient les suivantes :



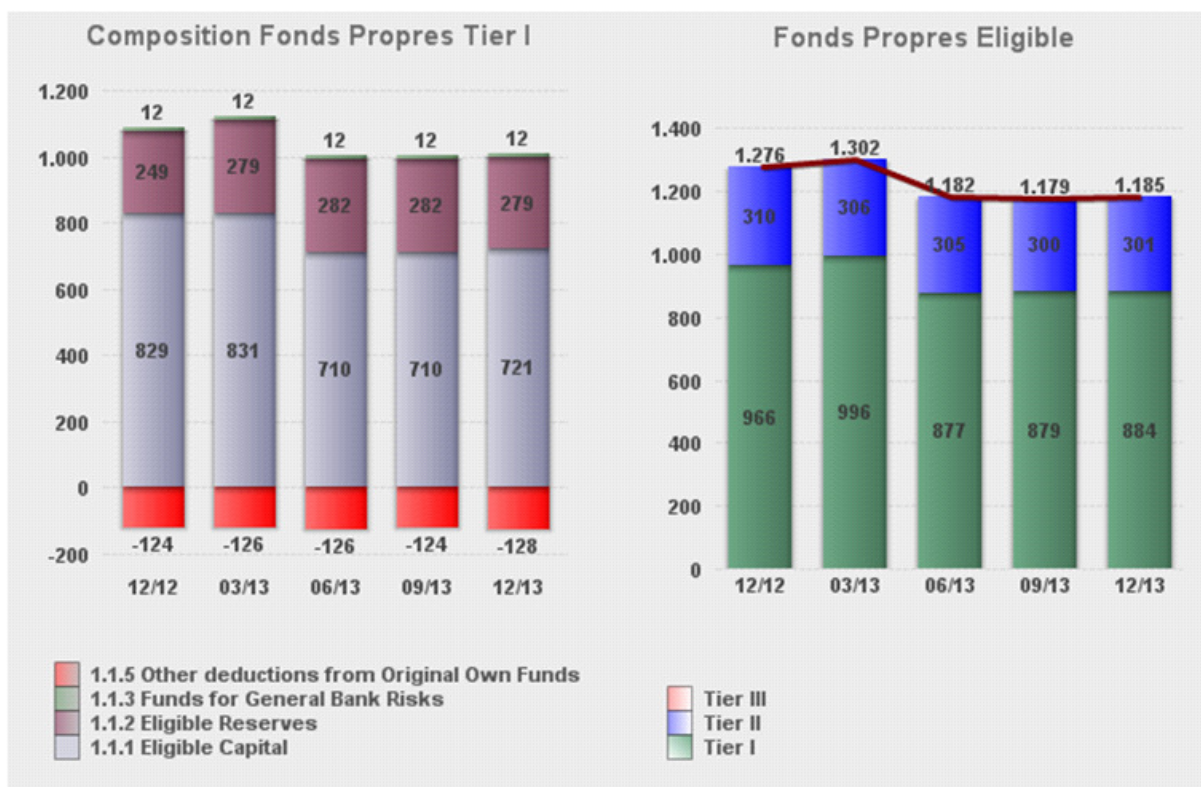
Le Capital



Au 31 décembre 2013, le ratio consolidé CAD était de 13,49%, par rapport à un ratio CAD de 14,71% au 31 décembre 2012. Les fonds propres qui restent disponibles après l'application de la règle statutaire de 8% sur le RWA s'élèvent à EUR 482 Mio au 31 décembre 2013.

L'allocation de fonds propres pour couvrir les risques du Pilier I s'élève à EUR 703 Mio au 31 décembre 2013, ce qui représente une augmentation de EUR 9 Mio par rapport au 31 décembre 2012.

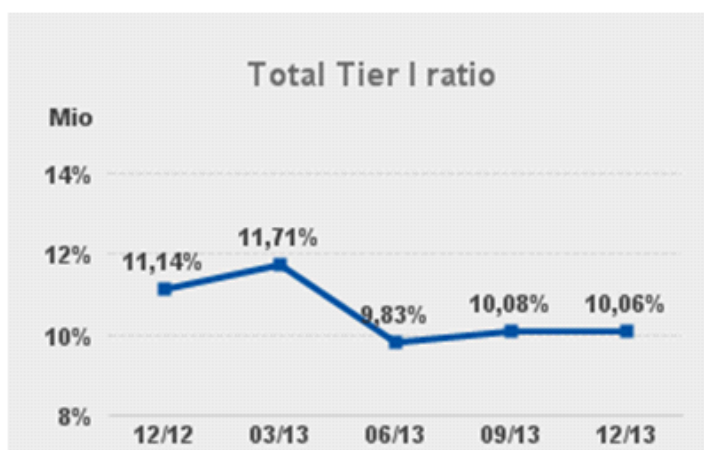
Après consultation et approbation de la Banque Nationale de Belgique, les EUR 125 Mio restant des EUR 250 Mio de capital d'apport pour financer l'acquisition de Centea ont été remboursés à l'actionnaire français. Les fonds propres disponibles dans le cadre de Bâle II au 31 décembre 2013 s'élèvent à EUR 1.185 Mio. Cela représente une diminution de EUR 91 Mio par rapport au 31 décembre 2012.



Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2013 s'élevaient à EUR 1.184 Mio, se répartissant comme suit :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Capital | 720.636.597,93 | 829.254.032,60 |
| Réserves | 279.234.974,08 | 247.840.910,60 |
| Résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 11.790.446,00 | 11.790.446,00 |
| Ajustements apportés aux réserves suite à la réévaluation dans les fonds propres | 0,00 | 1.058.081,40 |
| Excédent provision IRB | 12.280.139,00 | 5.488.953,51 |
| Goodwill et autres immobilisations incorporelles | -127.818.082,26 | -123.730.793,64 |
| Certificats subordonnés | 288.706.049,21 | 304.255.216,59 |
| Fonds propres disponibles | 1.184.830.123,96 | 1.275.956.847,06 |

Le ratio Tier I était de 10,06% au 31 décembre 2013 par rapport à un ratio Tier 1 de 11,14% au 31 décembre 2012.



2.3.8. Reprise de participations dans la SA Crelan

A côté du fait qu'Agricaisse fait partie de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan, elle est également actionnaire de la SA Crelan. Jusqu'à présent, cet actionnariat était limité à 22,5% du total des actions. Avec le transfert d'actions mentionné au point 4.19 ci-dessous, Agricaisse deviendra actionnaire de la SA Crelan pour 45%.

Par le transfert d'actions, les Caisses belges deviendront ensemble actionnaires à 100% de la SA Crelan. Cela implique que les détenteurs de parts sociales deviendront ensemble indirectement actionnaires à 100% de la SA Crelan et seront donc soumis aux risques propres à la SA Crelan. Ce risque sera toutefois limité individuellement à la valeur nominale ou au montant qu'ils auront investi dans Agricaisse (max 4.005,20 EUR).

Les résultats et la solvabilité du Groupe Crelan, dont la SA Crelan est l'organisme central, seront déterminant pour le dividende des actionnaires coopératifs, de même que pour un éventuel remboursement des actions par Agricaisse à la demande de l'actionnaire coopératif.

Etant donné que les actionnaires belges, dont Agricaisse, financeront cette reprise par des moyens propres, une telle transaction devra donc d'une part être considérée comme un facteur de risque potentiel supplémentaire lié à l'émetteur des parts sociales mais, d'autre part, la stratégie future de la banque sera plus proche de celle d'une banque coopérative et les intérêts des coopérateurs seront encore mieux défendus.

En ce qui concerne le profile de risque du groupe, il faudra donc, en vue de la transaction et en tenant compte de la croissance du groupe, veiller formellement à ce qu'il y ait suffisamment de capital pour faire face à des risques inattendus et des tensions sur le marché, tant avant, que pendant et après l'opération. Ceci en conformité avec les dispositions réglementaires dans ce domaine.

Avec le retrait de l'actionnaire français, la structure de capital de la banque est modifiée (étendue, plus de capital social, ...). L'actionnaire français ne jouera plus le rôle de prêteur en dernier ressort. Ceci signifie que si, en raison d'événements inattendus ou de tensions sur le marché, du capital additionnel était nécessaire, ceci pourrait être réalisé d'une part par la collecte de capital coopératif additionnel, mais d'autre part la banque pourrait devoir mettre plus de bénéfices en réserve pour renforcer le capital. Ceci implique qu'il pourrait y avoir moins de bénéfice à distribuer au titre de dividende coopératif. Une autre possibilité envisagée pourrait être la recherche d'un partenaire pour participer au capital.

Il peut également être mentionné que le transfert précité n'aura pas d'impact particulier sur les synergies commerciales avec le Groupe Crédit Agricole France dans la mesure où celles-ci ont toujours été basées sur un principe de pleine concurrence, c'est-à-dire selon les conditions normales du marché.

En ce qui concerne les synergies opérationnelles avec l'actionnaire Français de la SA Crelan, elles ont toujours été limitées et le Groupe Crelan pourra gérer la situation après le transfert des actions.

3. DONNEES CONCERNANT LES PARTS SOCIALES

3.1. Personnes responsables

La S.C.R.L. AGRICAISSE est membre de la Fédération d'établissements de Crelan. L'article 16 de ses statuts énonce qu'aussi longtemps que la société est affiliée à la S.A. Crelan au sein d'une fédération d'établissements de crédit, la gestion de la société est assurée par le Comité de Direction de la S.A. Crelan.

Il convient de noter que la S.A. Crédit Agricole a changé son nom en S.A. Crelan à l'occasion de la reprise de la banque Centea S.A. dans le cadre d'une fusion par absorption prenant ses effets au 1er avril 2013.

La S.C.R.L. AGRICAISSE, dont le siège social est établi Boulevard Sylvain Dupuis 251, à 1070 Bruxelles, représentée par Monsieur Luc VERSELE, Président du Comité de Direction de la SA Crelan, et Monsieur Tom OLINGER, Membre du Comité de Direction de la SA Crelan, est responsable du présent prospectus.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, La S.C.R.L. AGRICAISSE déclare que les informations contenues dans ce prospectus sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

3.2. Facteurs de risques

Les facteurs de risques liés aux parts sociales sont essentiellement :

- leur caractère de fonds propres qui fait qu'en cas de dissolution ou de liquidation d'AGRICAISSE, les parts sociales ne peuvent être remboursées qu'après apurement du passif et dans la mesure du disponible;
- l'absence de garantie par le Fonds de protection des dépôts;
- les parts sociales ne sont pas cotées en bourse et leur valeur nominale reste constante : cette valeur n'est donc pas susceptible d'augmenter en fonction de l'évolution des marchés d'instruments financiers;
- les parts sociales ne sont pas librement négociables : le titulaire de parts qui souhaite récupérer son investissement ne peut les revendre qu'à certaines catégories de personnes ou introduire sa démission auprès de l'émetteur;
- la démission des associés est soumise à certaines conditions et peut dans certains cas être refusée par le Conseil d'administration.

Ces facteurs de risques sont examinés de manière plus détaillée au point 2.2. ci-dessus.

3.3. Informations de base

3.3.1. Déclaration - Fonds propres

L'émetteur déclare que, de son point de vue, il dispose des moyens nécessaires pour faire face à ses obligations actuelles.

Au 31 mars 2014, les fonds propres du Groupe Crelan (y compris le capital coopératif) sur base consolidée se montaient à 1.183.810.611,06 EUR. A cette même date l'actif du bilan consolidé se montait à 22.531.787.131,25 EUR et le total du passif (hors fonds propres) à 21.347.976.520,19 EUR.

Il est également renvoyé au point 4.22. contenant les derniers comptes annuels approuvés et des données financière historiques pour les années comptables 2011, 2012 et 2013.

3.3.2. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission/l'offre

Il n'y a, à la connaissance de l'émetteur, aucun intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'offre dans le chef des personnes physiques ou morales participant à l'offre.

3.3.3. Raisons de l'offre et utilisation du produit

AGRICAISSE offre au public la possibilité d'acquérir des parts sociales afin de renforcer ses fonds propres et sa solidité financière en conformité avec la réglementation des fonds propres des établissements de crédit.

Ce renforcement lui permet de développer son activité crédit à la clientèle.

Par ailleurs, l'offre de parts sociale s'inscrit également dans la volonté de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan de stabiliser l'actionnariat et de renforcer son assise coopérative.

Par ailleurs, l'émission doit aussi permettre à AGRICAISSE d'augmenter sa participation dans la SA Crelan.

En date du 22/04/2014, les actionnaires français et belges ont conclu un accord en vertu duquel l'actionnaire français cèdera sa participation dans la SA Crelan, à savoir 50% du total des actions, aux actionnaires belges.

Cette transaction sera financée par les caisses repreneuses avec des moyens propres.

Pour continuer à satisfaire aux exigences prudentielles en matière de fonds propres et de solvabilité au niveau du groupe, Crelan devra, par suite de cette opération, augmenter les fonds propres de +/- 200 millions d'euros. Cela sera réalisé par la récolte de capital social complémentaire et la mise en réserve de bénéfices. On examine également l'introduction dans la structure de capital de la SA Crelan de la possibilité d'accepter dans l'avenir des actionnaires institutionnels, ceci avec suffisamment de garanties pour préserver les droits des Caisses coopératives et de leurs coopérateurs.

Un montant de +/- 200 millions d'euros de capital coopératif sera donc collecté dans les prochains mois. Ce chiffre est réaliste sachant qu'il y a actuellement plus de 250.000 coopérateurs, qui pourront tous souscrire pour au minimum 1.000 EUR de capital coopératif complémentaire. En outre, lors de l'opération de capital précédente de 2011-2012, un montant de 250 millions de capital coopératif additionnel a été collecté, permettant ainsi aux caisses coopératives d'accueillir environ 20% des anciens clients de Centea. Ceci signifie également qu'il y a encore environ 80% des anciens clients de Centea qui peuvent devenir coopérateurs. Si seulement 10% ou 60.000 clients deviennent coopérateurs, le but fixé sera atteint sans problème.

En résumé, le capital récolté est destiné à renforcer les fonds propres et à continuer à satisfaire aux exigences de capital après la transaction. Si les fonds propres étaient insuffisants (à savoir si le capital coopératif récolté était insuffisant), la Banque Nationale de Belgique ne donnera aucune approbation pour la transaction. D'autres options devront alors être envisagées.

Début juin 2014, environ 115 millions d'euros de capital coopératif complémentaire ont déjà pu être récoltés pour les deux caisses, Agricaïsse et Lanbokas. Ce montant doit être porté en déduction de l'objectif de +/- 200 millions d'euros mentionné ci-dessus.

3.4. Information sur les parts sociales offertes

3.4.1. Nature et catégorie de valeurs mobilières

Les parts sociales sont des instruments financiers de type "action" qui représentent un droit de propriété sur une fraction du capital de l'entreprise. Cela signifie qu'en achetant une part sociale, le souscripteur devient associé ou coopérateur de la société coopérative AGRICAISSE.

Les parts sociales ne possèdent pas de code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) ou de code équivalent.

3.4.2. Législation applicable

Les parts sociales visées par le présent prospectus sont émises sous l'application du droit belge. Seuls les tribunaux belges seront compétents en cas de litige.

3.4.3. Forme d'émission

Les parts sociales sont émises sous forme nominative par inscription au registre des parts. A chaque inscription dans ce registre est attribué un numéro (sous forme de numéro de compte). Les sociétaires reçoivent des extraits de compte constatant les souscriptions et remboursements. Ces extraits de compte valent comme certificat d'inscription. Toutefois, en cas de contestation, seules les inscriptions dans le registre des parts font foi. Une copie des mentions les concernant, figurant au registre des parts, peut être délivrée aux sociétaires qui en font la demande par lettre adressée au siège de la société.

3.4.4. Monnaie d'émission

L'émission a lieu en euros.

3.4.5. Droits attachés aux parts sociales

Les parts sociales donnent droit au paiement annuel d'un dividende sur les bénéfices éventuellement réalisés, moyennant décision en ce sens de l'Assemblée Générale d'AGRICAISSSE, sur proposition du Conseil d'Administration.

La distribution de dividendes doit se faire dans le respect des règles statutaires relatives à la répartition bénéficiaire (voir aussi point 4.18.3. ci-dessous concernant la Politique de distribution des dividendes) et respect du taux maximum fixé par le Conseil National de la Coopération.

Lorsque l'investisseur n'a détenu des parts sociales que pendant une partie de l'année (acquisition ou cession des parts en cours d'année), le dividende n'est dû que pro rata temporis. En cas de démission conforme aux statuts (voir point 2.2.5.), le droit au dividende court jusqu'au 31 décembre de l'année précédant la tenue de l'Assemblée Générale chargée de se prononcer sur le bilan de l'exercice écoulé qui se tient fin du mois d'avril.

En application de l'article 11bis des statuts d'Agricaisse, les dividendes (ainsi que les remboursements de parts) sont versés sur un compte bancaire ouvert auprès de Crelan et désigné par le sociétaire (= un "compte mandaté").

N.B. un compte qui a été à l'origine ouvert auprès de la banque Centea est actuellement également un compte Crelan.

Si le sociétaire n'a pas désigné un tel compte, le montant est versé sur un compte d'attente de la banque dans l'attente d'une demande écrite de versement du sociétaire ou de ses ayants-droit. Les montants ainsi versés en compte d'attente sont conservés par la banque pendant 3 ans. Passé ce délai de 3 ans, la créance vis-à-vis de la société est éteinte.

Les parts sociales donnent également le droit de participer à l'Assemblée Générale des associés et d'exercer un droit de vote. Chaque associé dispose d'une voix et a droit à une voix supplémentaire par série de cinquante parts souscrites, chaque associé ne pouvant disposer de plus de cinq voix. Par ailleurs, nul ne peut prendre part au vote, pour lui-même et comme mandataire, pour un nombre de voix excédant le dixième des voix attachées aux parts présentes et représentées.

Les associés disposant du nombre minimal de parts social fixé par le Conseil d'Administration et en ordre de cotisation peuvent aussi bénéficier des avantages octroyés aux coopérateurs dans le cadre du programme FIDELIO. La liste et conditions d'obtention de ces avantages sont disponibles dans toute agence Crelan, ainsi que sur le site internet www.fidelio.be.

3.4.6. Déclaration concernant les résolutions, autorisations et approbations

Selon ses statuts, Agricaisse est une société coopérative dont le capital social est illimité. Cela a comme conséquence que, sous contrôle du Conseil d'administration, son capital est ouvert de

manière permanente aux investisseurs potentiels qui remplissent les conditions prévues par ses statuts (voir notamment point 3.5.2. ci-dessous).

3.4.7. Date d'émission

L'émission effectuée dans le cadre du présent prospectus débute à la date de ce prospectus tel qu'approuvé par la FSMA et a une durée indéterminée. Elle pourra toutefois être suspendue ou arrêtée à tout moment sur décision des organes de direction et d'administration de l'émetteur.

Le présent prospectus ayant une validité d'un an, l'émission ne pourra toute fois se poursuivre au-delà d'un an que moyennant l'établissement d'un nouveau prospectus approuvé par la FSMA ou si les conditions légales permettant une émission sans obligation de prospectus sont remplies.

3.4.8. Négociabilité

Il convient tout d'abord de noter que les parts sociales ne font et ne feront l'objet d'aucune demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un marché équivalent. Elles ne peuvent donc pas être revendues sur un tel marché.

D'autre part, la négociabilité des parts sociales est soumise aux restrictions suivantes.

La personne qui souhaite récupérer la somme investie en parts sociales doit, soit remettre sa démission (voir ci-dessus point 2.2.5.), soit procéder à une cession, sachant que les parts sociales ne peuvent être cédées qu'à des associés ou à des tiers remplissant les conditions prévues à l'article 7 des statuts d'AGRICASSE pour être associés, et ce moyennant l'accord du Conseil d'Administration qui n'est pas tenu de justifier un refus éventuel (voir point 2.2.4. ci-dessus).

Le titulaire de parts sociales qui souhaite démissionner ou céder ses parts doit s'adresser à une agence du Crelan ou éventuellement auprès du siège central lorsque la souscription s'est faite directement auprès du siège.

Une attention particulière doit également être accordée à la situation des associés qui sont des personnes physiques mineures. Compte tenu des règles du Code civil relative à l'autorité parentale et à la tutelle, la cession d'une part ou la démission peut être considérée comme un acte d'aliénation d'un bien qui nécessite l'autorisation du juge de paix qui examinera si l'opération est dans l'intérêt du mineur.

Enfin, il convient aussi de noter qu'en cas de décès, la qualité de membre ne passe pas aux héritiers; ceux-ci n'ont d'autres droits que ceux prévus pour les associés démissionnaires, c'est-à-dire un droit au remboursement des parts.

3.4.9. Offres publiques d'achat obligatoires

En Belgique, les offres publiques d'acquisition sont soumises à la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, à l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition et à l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques de reprise.

L'émetteur déclare qu'il n'a fait l'objet d'aucune offre publique d'achat durant le dernier exercice comptable et celui en cours. Il convient en tout état de cause de noter que les parts sociales ne sont pas des titres admis à la négociation sur un marché réglementé ou un marché équivalent et qu'il y a des restrictions à la négociabilité (voir point 3.4.8. ci-dessus). Cela constitue un obstacle aux OPA.

3.4.10. Régime fiscal

AGRICASSE est une coopérative agréée par le Ministre de l'Economie et est membre du Conseil National de la Coopération. A ce titre, il découle de l'article 21, 6° du Code des impôts sur les revenus qu'une première tranche de dividendes est exonérée d'impôt pour ce qui concerne les personnes physiques. Pour l'année de revenus 2014 cette exonération est de 190 EUR par contribuable. Les dividendes dépassant ce montant sont soumis à un taux de 25%.

Si un associé reçoit plus de 190 EUR (revenus 2014) de dividendes d'Agricasse, un précompte mobilier est retenu à la source sur le montant qui dépasse l'exonération.

Si un associé reçoit de sociétés coopératives des dividendes qui dépassent le montant de l'exonération sur lequel aucun précompte mobilier n'a été retenu, alors cet excédent doit être repris dans la déclaration de l'impôt des personnes physiques.

Ceci peut être le cas par exemple lorsqu'il est détenteur de parts de plusieurs sociétés coopératives ou lorsque ses enfants mineurs reçoivent de tels dividendes (ajout par les parents, chacun pour la moitié, aux dividendes qu'ils reçoivent).

3.5. Conditions de l'offre

3.5.1. Conditions générales de souscription

Sous réserve de ce qui est expliqué au point 3.5.2. ci-dessous, l'offre ne s'adresse qu'aux personnes physiques ayant atteint l'âge de 12 ans.

Les parts sociales sont nominatives et sont libérées dès la souscription et le versement de la somme correspondant aux parts acquises. Les inscriptions au registre des parts se font sur base de bordereaux de souscription signés et datés, ou sur base de pièces justificatives jugées équivalentes.

Une copie des mentions les concernant, figurant au registre des parts, peut être délivrée aux sociétaires qui en font la demande par lettre adressée au siège de la société.

Le montant maximal de l'offre n'est pas déterminé.

L'offre a une durée indéterminée et se fait en continu à dater du présent prospectus. Elle peut toutefois être suspendue ou arrêtée à tout moment par décision des organes de direction et d'administration de l'émetteur. Une telle décision n'aurait toutefois d'effet que pour l'avenir et ne porterait aucun préjudice aux droits des associés déjà titulaires de parts sociales.

Une part sociale vaut 12,40 EUR. Dans le cadre de l'émission soumise au présent prospectus, l'investisseur peut acquérir au maximum 323 parts, pour un montant maximum de 4.005,20 EUR.

Toute souscription de parts sociales est définitive et ne peut être révoquée par les parties.

Le Conseil d'Administration d'AGRICAISSSE a toutefois la compétence de refuser ou d'exclure à tout moment une personne qui ne respecterait pas les conditions liées à la qualité d'associé.

3.5.2. Personnes pouvant souscrire et devenir associées

Peuvent être admis comme associés, les personnes physiques qui ont au minimum 12 ans accomplis et qui relèvent de l'une des catégories suivantes :

1. les agriculteurs, horticulteurs, pisciculteurs et, en général, toutes personnes physiques qui ont leurs occupations principales dans l'agriculture prise dans son sens le plus large;
2. toutes autres personnes physiques qui exercent des activités en faveur de l'agriculture ou qui s'intéressent au développement de celle-ci et au bien-être de la classe agricole;
3. et d'une manière générale toute personne physique qui s'intéresse à l'objet social de la société.

Les personnes morales ne peuvent en aucun cas être associées.

Pourront néanmoins être associés les ASBL, les organisations professionnelles agricoles agréées par le Conseil d'Administration, quelle que soit leur forme juridique, les Caisses agréées par Crelan S.A. et les sociétés constituées par elles.

Par ailleurs, les personnes qui ont la nationalité américaine ou qui sont résidents aux Etats-Unis et qui gèrent leur portefeuille à partir du territoire américain ne peuvent devenir associés, sauf si elles ont une adresse de correspondance en dehors des Etats-Unis et donnent procuration à une personne qui ne réside pas aux Etats-Unis.

Il convient également de noter qu'au sein de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan, deux caisses coopératives ouvrent leur capital au public de la manière décrite dans le présent prospectus. Il s'agit d'une part de la S.C.R.L. AGRICAISSSE et d'autre part de la C.V.B.A. LANBOKAS. L'investisseur désirant entrer dans l'assise coopérative de Crelan ne peut investir que dans une seule de ces deux caisses.

Les personnes s'adressant à une agence située en Wallonie seront amenées à devenir associées d'AGRICAISSSE et les personnes s'adressant à une agence située en Flandre seront amenées à

devenir associées de LANBOKAS. Pour Bruxelles ou tout autre situation particulière, le choix de la langue est déterminant.

3.5.3. Prix d'émission et frais

Le prix d'une part sociale est fixé à 12,40 EUR.

Il n'y a pas de droits d'entrée liés à la souscription, ni de frais de sortie.

Une cotisation annuelle de 30,00 EUR représentant les frais de gestion des avantages coopérateurs est demandée à chaque coopérateur dans le cadre du programme d'avantages Fidelio. La première année, cette cotisation n'est due que partiellement à partir du mois qui suit la souscription.

En ce qui concerne les jeunes, la cotisation n'est due qu'à partir de l'année au cours de laquelle ils atteignent 24 ans.

3.5.4. Intermédiaires chargé du service financier

Les parts sociales sont souscrites dans les agences Crelan au moyen d'un bordereau de souscription, ou auprès du siège central de la banque (Boulevard Sylvain Dupuis, 251, 1070 Bruxelles) selon les formes convenues.

Elles peuvent aussi être souscrites par Crelan-online.be, le système de banque par internet de Crelan

La cession des parts et la démission des associés doit se faire par les agences.

4. DONNEES CONCERNANT AGRICAISSE

4.1. Remarques préalables

L'émetteur, la S.C.R.L. AGRICAISSE, tout comme la C.V.B.A. LANBOKAS son pendant néerlandophone, constitue une caisse de crédit agréée par la S.A. Crelan (antérieurement Crédit Agricole). Cette dernière est l'Organisme central de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan telle que consacrée par l'article 240 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

Il convient de noter que la S.A. Crédit Agricole a changé son nom en S.A. Crelan à l'occasion de la reprise de la banque Centea S.A. dans le cadre d'une fusion par absorption prenant ses effets au 1er avril 2013.

La Fédération d'établissements de crédit de Crelan est régie par les articles 239 à 241 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et par des Règles d'affiliation à la Fédération d'établissement de crédit de Crelan et de fonctionnement du Groupe Crelan.

Une règle importante du fonctionnement de la Fédération est celle de la solidarité entre ses membres. En vertu de la loi du 25 avril 2014 précitée, les engagements des établissements affiliés et de l'organisme central constituent des engagements solidaires. Ce principe est repris dans l'article 2 des statuts d'Agricaisse qui stipule entre autres que : "La société n'est pas uniquement tenue à ces engagements propres. Elle garantit également la bonne fin des engagements de Crelan S.A. et des autres Caisses de crédit agréées par Crelan S.A. et les engagements des sociétés régionales agréées par les Caisses de crédit agréées."

Une autre règle importante prévue par la loi est que l'Organisme central de la Fédération, à savoir la S.A. Crelan, doit exercer un contrôle direct sur les établissements affiliés et avoir le pouvoir de donner à ceux-ci des instructions relatives à leur gestion, à leurs opérations et à leur organisation.

C'est ainsi que la gestion des caisses agréées est confiée au Comité de Direction de la S.A. Crelan ou encore que certaines décisions importantes (modification des statuts, dissolution, fusion avec d'autres sociétés) ne peuvent être prises que moyennant l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de la S.A. Crelan.

Sur le plan comptable, en vertu d'une décision du 29 mars 1994 de la Commission Bancaire et Financière (dont les compétences sont actuellement exercées par la Banque Nationale de Belgique), les comptes de la Fédération sont globalisés et le périmètre comprend la S.A. Crelan, Agricaisse,

Lanbokas, ainsi que 8 caisses coopératives régionales (cvba Divilan, cvba Interlan, cvba Invelan, cvba Rentalan, srl Agricas, srl Divicas, srl Ecupa, srl Rentacas).

Dans ce contexte, la mission et devoirs des commissaires-réviseurs de la S.A. Crelan s'étendent à l'ensemble de la Fédération.

Le capital des caisses coopératives affiliées et régionales est détenu par les coopérateurs mais il fait partie des fonds propres du Groupe. Un droit inconditionnel pour les Conseils d'administration de ces caisses coopératives leur permettant de refuser les demandes de remboursement de parts sociales introduites par les coopérateurs a été ajouté à l'article 9 de leurs statuts respectifs, ce qui a permis, en application de la norme IAS 32 de reclasser le capital coopératif de toutes les sociétés affiliées et régionales dans le bilan consolidé du Groupe en fonds propres (Equity) et non plus en passif remboursable (Liability).

Les règles de fonctionnement de la Fédération prévoient également que le bénéfice de celle-ci sera localisé auprès de la S.A. Crelan. Toutefois, la marge brut des établissements affiliés et des coopératives régionales doit atteindre, sans le dépasser, le montant nécessaire à leur fonctionnement et à la constitution d'un bénéfice suffisant à l'alimentation obligatoire de la réserve légale et à la distribution d'un dividende aux coopérateurs limité au montant maximum déterminé par l'arrêté royal fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives. Dans le même temps, l'attribution d'un dividende aux coopérateurs ne peut avoir pour effet que le résultat localisé auprès de la S.A. Crelan puisse être négatif. Dans ce cas, le dividende distribué aux coopérateurs sera diminué à due concurrence, sauf décision contraire des Assemblées Générales (voir également point 4.18.3. sur la Politique de distribution des dividendes).

Sur le plan des activités (voir également le point 4.7. ci-dessous), les comptes à vue et les comptes d'épargne sont traditionnellement logés dans les caisses tandis les produits d'investissement (comptes à terme, bons de caisse, certificats subordonnés) et les opérations interbancaires sont logés dans la S.A. Crelan. En matière de crédit, depuis quelques années les crédits hypothécaires et les crédits au secteur agricole sont normalement logés dans la S.A. Crelan, tandis que les prêts à tempérament et les crédits professionnels non agricoles sont logés dans les caisses.

L'existence de la Fédération d'établissement de crédit de Crelan et son organisation selon les conditions fixées par la loi et les règles d'affiliation, ont pour conséquences que les entités qui la constituent forment une véritable unité opérationnelle et économique évoluant sous l'enseigne "Crelan". L'article 2 des statuts d'Agricaïsse précise d'ailleurs à cet égard que "la société forme donc avec la S.A. Crelan, ses Caisses agréées et les Sociétés régionales agréées par ces dernières un ensemble qui se présente comme un tout au monde extérieur sous la dénomination Groupe Crelan ou sous la marque Crelan.

Enfin, il convient également de noter que, suite à l'acquisition par la S.A. Crédit Agricole des banques Europabank, Keytrade Bank et Centea, ainsi que la constitution de la compagnie d'assurances S.A. Crelan Insurance, le Groupe Crelan en bilan consolidé s'est élargi à ces sociétés.

En outre, la S.A. Crédit Agricole a fusionné avec la S.A. Centea dans le cadre d'une fusion par absorption avec effet au 1er avril 2013. Depuis cette date, la S.A. Centea n'est plus une filiale et son patrimoine entier a été transféré à la S.A. Crédit Agricole qui a simultanément changé sa dénomination en S.A. Crelan. Cette dernière est donc maintenant l'Organisme central de la Fédération d'établissements de Crelan.

Les filiales Europabank, Keytrade Bank et Crelan Insurance ne font pas partie de la Fédération d'établissements de Crelan et ne sont donc pas tenus par le principe de solidarité existant entre les membres de la Fédération.

Dans ce contexte, l'investisseur qui acquiert des parts sociales doit avoir conscience qu'en devenant actionnaire de la S.C.R.L. AGRICAISSE, son véritable partenaire est plus large que le seul émetteur, notamment en termes de risques.

Les données d'information véritablement pertinentes pour lui sont donc les données qui touchent la Fédération d'établissements de crédit de Crelan ainsi que le Groupe Crelan tel que visé par les comptes annuels consolidés et non la simple comptabilité d'une entité individuelle. C'est la raison pour laquelle le présent chapitre consacré aux "Données concernant AGRICAISSE" dépassent largement la seule S.C.R.L. AGRICAISSE et porte sur l'ensemble du groupe.

4.2. Personnes responsables

La S.C.R.L. AGRICAISSE est membre de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan S.A. L'article 16 de ses statuts énonce qu'aussi longtemps que la société est affiliée à la S.A. Crelan au sein d'une fédération d'établissements de crédit, la gestion de la société est assurée par le Comité de Direction de la S.A. Crelan.

La S.C.R.L. AGRICAISSE, dont le siège social est établi Boulevard Sylvain Dupuis 251, à 1070 Bruxelles, représentée par Monsieur Luc VERSELE, Président du Comité de Direction de Crelan, et Monsieur Tom OLINGER, Membre du Comité de Direction de Crelan, est responsable du présent prospectus.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, la S.C.R.L. AGRICAISSE déclare que les informations contenues dans ce prospectus sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

4.3. Commissaires aux comptes

Les comptes annuels du Groupe Crelan des années comptables 2011, 2012 et 2013 ont été contrôlés et approuvés par le collège de commissaires composé de :

- KPMG Réviseurs d'Entreprises S.C.R.L., Spoorweglaan, 3, 2610 Wilrijk, représentée par monsieur Pierre Berger (pour l'année comptable 2011) et monsieur Erik Clinck (pour les années comptables 2012 et 2013), membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

- Deloitte Réviseurs d'Entreprises S.C.R.L., Lange Lozanastraat, 270, 2018 Antwerpen, représentée par monsieur Bernard De Meulemeester (pour l'année comptable 2011) et monsieur Philippe Maeyaert (pour les années comptables 2012 et 2013), membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

4.4. Informations financières sélectionnées

Les chiffres clés résumant, sur base consolidée, la situation financière du Groupe Crelan dont fait partie AGRICAISSE, sont les suivants :

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| (in EUR) | | | |
| Total actifs | 22.195.725.912,91 | 22.377.561.276,83 | 21.347.886.927,45 |
| Total passifs | 21.058.061.091,61 | 21.098.957.927,38 | 20.223.770.193,66 |
| Total fonds propres | 1.137.664.821,30 | 1.278.603.349,45 | 1.124.116.733,79 |
| Profit ou perte (net) | 45.213.341,59 | 73.392.126,58 | 55.479.960,27 |

N.B.

- Dans les chiffres du 31/11/2011 le résultat de Centea n'est repris que pour une demi année, c'est-à-dire à partir de la reprise au 1/07/2011).

- Les montants au 31/12/2012 ont été modifiés en raison d'une compensation des actifs et passifs d'impôts différés par entité juridique. Pour plus d'explications, voir la note 8 (Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés) dans les Notes relatives au bilan 2013 (point 4.22.1.7.3.).

Au point 4.22. ci-dessous se trouvent des informations financières historiques avec commentaires concernant le Groupe Crelan.

4.5. Facteurs de risques

Les facteurs de risques liés à l'émetteur sont essentiellement :

- le risque crédit;
- le risque de marché;
- le risque de liquidité;
- le risque opérationnel.

Ces différents types de risques sont analysés de manière détaillée au point 2.3. ci-dessus.

4.6. Raison sociale, historique et évolution de l'émetteur

4.6.1. Raison sociale et statut

L'émetteur est la société coopérative à responsabilité limitée "Caisse Coopérative de Dépôts et de Crédit Agricole", en abrégé "AGRICAISSSE", société de droit belge dont le siège social est établi Boulevard Sylvain Dupuis, 251, à 1070 Bruxelles (Belgique), et dont le numéro d'entreprise est le numéro TVA BE 0403.256.714 - RPM Bruxelles (Tél. : 02/558.71.11).

AGRICAISSSE est un établissement de crédit régi par la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit. Avec son pendant néerlandophone la caisse coopérative LANBOKAS, elle est membre de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan.

Cette Fédération est basée sur un principe de solidarité en vertu duquel chaque membre garantit la bonne fin des engagements des autres membres.

Elle est aussi consacrée par l'article 240 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

AGRICAISSSE est depuis sa création une société coopérative agréée membre du Conseil National de la Coopération. Son agrément a été renouvelé pour la dernière fois pour un terme de 4 ans par l'arrêté ministériel du 1er juillet 2011 portant agrégation de groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, publié au Moniteur belge du 8 juillet 2011 (Ed. 2, p. 40742).

La coopérative agréée se caractérise par une manière d'entreprendre autrement. Son essence réside principalement en la libre entrée pour de nouveaux actionnaires, en l'absence d'actionnaire dominant, ainsi qu'en la non recherche d'un but spéculatif.

Pour l'investisseur cela se traduit concrètement par une limitation du dividende annuel qui ne peut dépasser 6%, mais également par une exonération du précompte mobilier sur un premier montant de dividende (ce montant est régulièrement adapté par la législation fiscale).

Pour Agricaisse, cela permet également de participer aux travaux du Conseil National de la Coopération qui a deux missions principales :

- étudier et promouvoir toute mesure propre à diffuser les principes et l'idéal de la coopération;
- adresser à un Ministre et, dans les matières de son ressort, au Conseil central de l'économie tous avis ou propositions concernant les problèmes relatifs à l'activité coopérative.

4.6.2. Historique

L'histoire d'AGRICAISSSE est indissociablement liée à celle du Crédit Agricole S.A. (Crelan) dont elle est l'un des actionnaires.

Le Crédit Agricole a été créé par l'Etat en 1937 en tant qu'établissement public de crédit pour octroyer des crédits aux agriculteurs et aux horticulteurs, et est devenu une banque autonome et privée offrant un service complet à sa clientèle de particuliers, indépendants et entreprises, ainsi évidemment qu'à son groupe-cible historique, les agriculteurs et les horticulteurs.

Dates clés :

1937 : création de l'Institut National de Crédit Agricole (INCA), une institution publique de crédit destinée aux agriculteurs et aux horticulteurs.

Années 60 : constitution d'AGRICAISSSE le 5 décembre 1966 et partenariat entre l'INCA et les Caisses coopératives, composées d'associations agricoles et d'agriculteurs.

1992 : transformation du Parastatal INCA en une société anonyme de droit public : la S.A. Crédit Agricole.

1993 : constitution par la S.A. Crédit Agricole et les Caisses coopératives d'une fédération d'établissements de crédit, début de la privatisation de la banque.

1995-1996 : privatisation effective de la banque avec l'entrée de Swiss Life Belgium et Bacob dans l'actionnariat.

2003 : modification de la structure de l'actionnariat, le Crédit Agricole France et les Caisses coopératives prenant chacun une participation de 50 %.

2004 : acquisition de Europabank, banque spécialisée dans le crédit à la consommation.

2005 : acquisition de 63,1% des actions de Keytrade Bank, leader du courtage en ligne en Belgique.

2007 : le Crédit Agricole crée une compagnie d'assurances, la S.A. Crédit Agricole Assurances (qui a changé sa dénomination nom en Crelan Insurance en avril 2013), et devient actionnaire à 100 % de Keytrade Bank.

2008 : création de la division de Personal & Private banking.

2009 : reprise des clients "private banking" de KAUPTHING Bank, donnant ainsi un bel élan à l'activité de private & personal banking.

2010 : démarrage de Crédit Agricole Direct, le nouveau canal de distribution en ligne.

2011 : acquisition de la banque Centea par la S.A. Crédit Agricole.

2013 : fusion par absorption de la N.V. Centea par la S.A. Crédit Agricole. La S.A. Crédit Agricole change sa dénomination en S.A. Crelan.

2014 : Accord entre les Caisses coopératives et les actionnaires français qui céderont leur participation de 50% dans la SA Crelan aux Caisses coopératives belges.

4.6.3. Investissements principaux

Les investissements principaux effectués au cours des trois dernières années ont été l'acquisition, en date du 1er juillet 2011, de 99,58% des actions de la banque d'épargne belge Centea S.A. du groupe KBC pour un montant de EUR 524,78 Mio.

Les actions restantes ont été acquises auprès d'actionnaires individuels dans le cours de l'année 2012 par la voie d'une offre publique de rachat et le 1er avril 2013 la S.A. Centea a été fusionnée avec la S.A. Crédit Agricole dans le cadre d'une fusion par absorption de la première par la seconde. La nouvelle entité s'appelle maintenant S.A. Crelan.

L'entrée de Centea dans le Groupe Crédit Agricole (actuellement Crelan) marque un pas important dans la politique de croissance et de diversification que la banque mène depuis des années déjà. Ensemble, le Crédit Agricole et Centea sont devenus un nouvel acteur important du paysage bancaire belge, caractérisé par le maintien des valeurs coopératives du Crédit Agricole et par l'un des réseaux d'agents indépendants les plus étendus, au service de plus de 1.200.000.000 clients.

Dans l'avenir, la reprise par les actionnaires belges (y compris Agricaïsse) des actions détenues par l'actionnaire français dans la SA Crelan constituera aussi un investissement important. Plus d'informations sur cette transaction sont entre autres fournies à la section 4.19. ci-dessous.

4.6.4. Autres évènements récents concernant la solvabilité

Il n'y a aucun évènement récent intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de la solvabilité de l'émetteur sous réserve de la cession de la participation des actionnaires français dans la SA Crelan aux actionnaires belges (voir en particulier le point 4.19. concernant les Contrats importants).

4.7. Aperçu des activités

La Fédération d'établissements de crédit de Crelan, en tant qu'entité opérationnelle composée des trois banques SCRL Agricaïsse, CVBA Lanbokas et SA Crelan, est une banque retail qui offre un service bancaire complet aux particuliers, aux indépendants et aux entreprises.

Ce service bancaire comprend l'octroi de crédits (crédits aux milieux agricole et horticole, crédits d'investissement, crédits hypothécaires, crédits à la consommation), l'ouverture de comptes (comptes à vue, comptes de dépôts, comptes-titres), la mise à disposition de moyens de paiement, traditionnels ou électroniques, comme les cartes, l'offre d'instruments de placement (bons de caisse, certificats

subordonnés, euro-obligations, euro medium term notes, fonds de placement, ...) et l'offre de services de gestion de patrimoine.

Sur le plan de la répartition des tâches, les comptes à vue et les comptes d'épargne sont traditionnellement logés auprès d'Agricaisse et de Lanbokas, tandis les produits d'investissement (comptes à terme, bons de caisse, certificats subordonnés) et les opérations interbancaires sont logés dans la S.A. Crelan. En matière de crédit, depuis quelques années les crédits hypothécaires et les crédits au secteur agricole sont normalement logés dans la S.A. Crelan, tandis que les prêts à tempérament et les crédits professionnels non agricoles sont logés dans les caisses. Dans ce cadre, AGRICAISSE intervient plus spécialement dans l'octroi de prêts à tempérament et l'ouverture de comptes à l'attention des clients francophones de Crelan.

Au 31.12.2012, l'encours crédit du Groupe Crelan était d'environ 15,445 milliards d'euros répartis entre 70,9 % de crédit aux particuliers, 15,3% de crédit aux entreprises et 13,8% de crédit aux agriculteurs et horticulteurs.

Par ailleurs, l'encours des dépôts de la clientèle se montait à 20,064 milliards d'euros.

4.8. Organigramme

4.8.1. Organigramme actuel

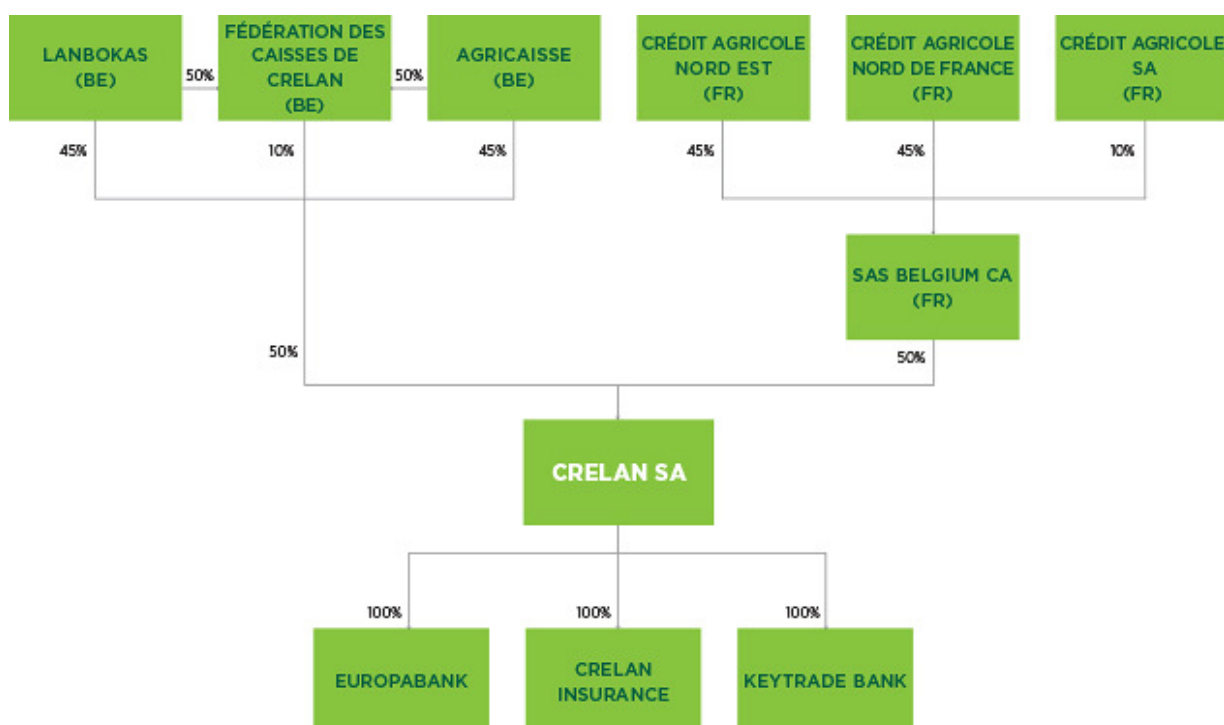
Avec son pendant néerlandophone LANBOKAS, AGRICAISSE fait partie de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan et, plus largement, du Groupe Crelan qui comprend également les filiales à 100 % de la S.A. Crelan, Europabank, Keytrade Bank et Crelan Insurance.

L'actionnariat de la S.A. Crelan est fixé comme suit :

- les caisses coopératives SCRL AGRICAISSE, la CVBA LANBOKAS et la Fédération des caisses coopératives détiennent ensemble 50 % du capital;

- depuis 2003, la S.A. Crédit Agricole (de France) et les Caisses Régionales Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole Nord-Est détiennent ensemble 50 % du capital.

L'organigramme qui suit schématise la structure de base du Groupe Crelan depuis la fusion au 1er avril 2013 entre la S.A. Crédit Agricole et la S. A. Centea.



4.8.2. Futur organigramme

Les évolutions récentes de la réglementation européenne et plus particulièrement la CRD IV, amènent un grand nombre d'obligations supplémentaires en matière de reporting et de contrôle dans le chef de l'actionnaire de référence, Belgium CA. Etant donné que l'actionnaire français, d'une part n'est pas un actionnaire majoritaire et a donc un contrôle limité dans la filiale Crelan SA et, d'autre part, se voit tout de même imposer des obligations et une responsabilité supplémentaires pour cette entité, cet actionnaire souhaite obtenir une participation majoritaire dans Crelan SA. Les Caisses belges ne peuvent être d'accord avec cela. Le maintien de sa participation n'est dès lors plus considéré comme stratégique par l'actionnaire français.

Les actionnaires belges et français ont par conséquent de commun accord décidé de ne pas prolonger le pacte d'actionnaire et ont entamé des discussions.

En date du 22/04/2014, les actionnaires français et belges ont conclu un accord en vertu duquel l'actionnaire français cèdera sa participation dans la SA Crelan, à savoir 50% du total des actions, aux actionnaires belges.

En date du 8 avril 2014, la Banque Nationale de Belgique a donné son approbation pour cet accord.

La cession interviendra dans un délai 14 mois. Normalement, le transfert sera terminé pour le 22 juin 2015 au plus tard. Ce délai pourra être réduit si les actionnaires belges disposent plus rapidement des fonds nécessaires. Le délai peut aussi être prolongé de commun accord entre les actionnaires si plus de temps est nécessaire pour finaliser la transaction.

L'investisseur sera informé de toute prolongation ou réduction du délai au moyen d'un Supplément au prospectus.

Le transfert des actions interviendra sans mettre l'avenir du groupe Crelan en danger. Les sûretés nécessaires à cette fin ont été prises. Crelan répond déjà actuellement aux exigences les plus sévères en matière de solvabilité, de liquidité et de fonds propres telles qu'imposées par les autorités de contrôle prudentiel, et cela restera le cas dans toutes les phases de la transaction avec l'actionnaire français.

Avant la finalisation de cette convention, qui est prévue le 22 juin 2015 et par laquelle le transfert des actions sera réalisé, un accord de la Banque Nationale de Belgique, qui contrôle formellement la solvabilité du groupe Crelan, est nécessaire.

L'organigramme de la structure de base telle qu'elle se présentera après la transaction est repris ci-dessous. Si la situation finale, après la transaction, ne correspondait pas à cet organigramme, une version adaptée en serait publiée dans un nouveau Supplément au prospectus.

Lors de la finalisation de la dernière phase du transfert, la répartition des actions avec droit de vote identique et la répartition des dividendes seraient les suivantes : Agricaïsse 45 %, Lanbokas 45% et la Fédération des caisses du Crédit Agricole 10%.

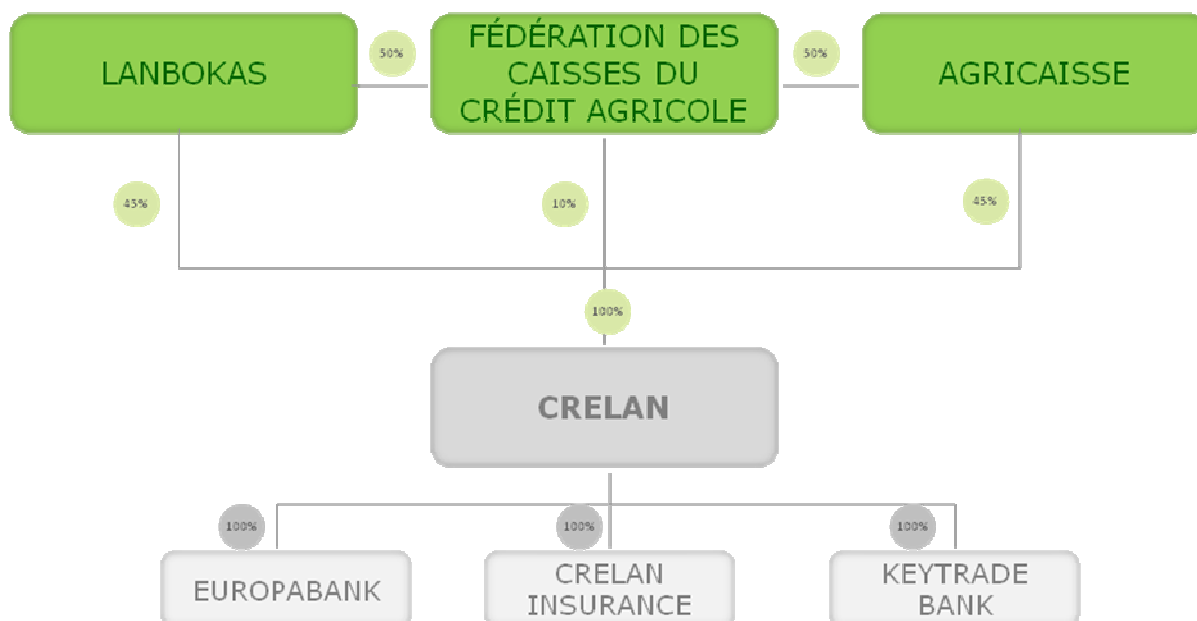
Organigramme après transaction

Avec son pendant néerlandophone LANBOKAS, AGRICAISSE fait partie de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan et, plus largement, du Groupe Crelan qui comprend également les filiales à 100 % de la S.A. Crelan, Europabank, Keytrade Bank et Crelan Insurance.

L'actionnariat de la S.A. Crelan se présentera comme suit après la transaction.

- les caisses agréées SCRL AGRICAISSE, CVBA LANBOKAS et la Fédération des caisses du Crédit Agricole détiennent ensemble 100 % du capital : SCRL Agricaïsse 45%, CVBA Lanbokas: 45%, et la Fédération des caisses du Crédit Agricole 10%.

L'organigramme qui suit schématise la nouvelle structure du Groupe Crelan telle qu'elle serait après la dernière phase de la transaction :



4.9. Propriétés immobilière, usines équipements

La S.A. Crelan, la S.C.R.L. AGRICAISSE et la CVBA LANBOKAS, sont ensemble propriétaires du bâtiment du siège central situé Boulevard Sylvain Dupuis, 251, à 1070 Bruxelles, et de l'immeuble abritant le siège régional Sud à 5030 Gembloux, Chaussée de Tirlemont, 29.

4.10. Situation financière, résultat, capitaux et trésorerie

Au point 4.22. ci-dessous sont reprises les informations financières sur les années comptables 2011, 2012 et 2013, dont en particulier :

- le bilan : point 4.22.1.1.
- le compte de résultat : point 4.22.1.2.
- les fonds propres : point 4.22.1.3.
- la trésorerie : point 4.22.1.4.

Par ailleurs, les points 4.22.1.7. et 4.22.1.8. contiennent des commentaires explicatifs sur ces différents postes.

Il peut être également mentionné que la transaction par laquelle les actionnaires belges (y compris Agricaïsse) reprendront les actions de l'actionnaire français dans la SA Crelan (voir section 4.19. à ce propos) sera financée par les caisses repreneuses avec des moyens propres.

Pour continuer à satisfaire aux exigences prudentielles en matière de fonds propres et de solvabilité au niveau du groupe, Crelan devra, par suite de cette opération, augmenter les fonds propres de +/- 200 millions d'euros. Cela sera réalisé par la récolte de capital social complémentaire et la mise en réserve de bénéfices. On examine également l'introduction dans la structure de capital de la SA Crelan de la possibilité d'accepter dans l'avenir des actionnaires institutionnels, ceci avec suffisamment de garanties pour préserver les droits des Caisses coopératives et de leurs coopérateurs.

Avec la récolte de 200 millions de capital coopératif et la réservation d'un résultat du groupe avant distribution de dividendes en ligne avec celui de l'année 2013, il doit être possible pour les actionnaires belges de réaliser l'opération.

Il n'y a dès lors pas d'impact matériel sur la liquidité ou la solvabilité du Groupe Crelan par suite de la vente des actions de la SA Crelan par l'actionnaire français.

La Banque Nationale, qui veille sur les règles prudentielles en matière de fonds propres et de solvabilité, doit donner son accord sur la situation avant la transaction.

Il n'y a pas non plus de modifications sur le plan comptable à l'occasion du départ de Crédit Agricole France : le périmètre de consolidation ne change pas et les actions au nom du Crédit Agricole France sont reprises par Agricaïsse et Lanbokas, entre autres grâce à l'augmentation prévue du capital coopératif et la réservation d'un résultat du groupe avant distribution de dividendes en ligne avec celui de l'année 2013.

La différence éventuelle entre le prix payé pour la reprise des actions de la SA Crelan et la partie correspondante dans les fonds propres de la SA Crelan au moment de la reprise, sera imputée dans une autre rubrique (à savoir dans dans les réserves) des fonds propres.

En tenant compte du prix convenu, de l'augmentation du capital coopératif de 200 millions d'euros et d'une évaluation prudente de l'évolution attendue des fonds propres du groupe entre la situation au 31/12/2013 et la date prévue pour la reprise effective, le groupe s'attend à ce qu'il n'y ait pas d'impact matériel sur les fonds propres consolidés.

Un montant de +/- 200 millions d'euros de capital coopératif sera donc collecté dans les prochains mois. Ce chiffre est réaliste sachant qu'il y a actuellement plus de 250.000 coopérateurs, qui pourront tous souscrire pour au minimum 1.000 EUR de capital coopératif complémentaire. En outre, lors de l'opération de capital précédente de 2011-2012, un montant de 250 millions de capital coopératif additionnel a été collecté, permettant ainsi aux caisses coopératives d'accueillir environ 20% des anciens clients de Centea.

Ceci signifie également qu'il y a encore environ 80% des anciens clients de Centea qui peuvent devenir coopérateurs. Si seulement 10% ou 60.000 clients deviennent coopérateurs, le but fixé sera atteint sans problème.

En résumé, le capital récolté est destiné à renforcer les fonds propres et à continuer à satisfaire aux exigences de capital après la transaction. Si les fonds propres étaient insuffisants (à savoir si le capital coopératif récolté était insuffisant), la Banque Nationale de Belgique ne donnera aucune approbation pour la transaction. D'autres options devront alors être envisagées.

Début juin 2014, environ 115 millions d'euros de capital coopératif complémentaire ont déjà pu être récoltés pour les deux caisses, Agricaïsse et Lanbokas. Ce montant doit être porté en déduction de l'objectif de +/- 200 millions d'euros mentionné ci-dessus.

4.11. Information sur les tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'émetteur ou de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

L'attention peut toutefois être attirée sur une modification dans la structure de l'actionnariat de la SA Crelan. Ceci est en particulier expliqué au point 4.19. ci-dessous.

4.12. Organes d'administration, de direction, et de surveillance

4.12.1. Conseil d'administration de la S.C.R.L. AGRICAISSE

| <u>Nom et adresse</u> | <u>Fonction</u> | <u>Fonctions externes significatives</u> |
|--|------------------------|--|
| Monsieur Jean-Pierre DUBOIS rue Saint-Georges 5 1370 JODOIGNE | Président | - Vice-président de Keytrade Bank - Administrateur de Crelan S.A. - Administrateur d'Europabank |
| Monsieur Yvan HAYEZ Chaussée de Namur, 47 5030 GEMBLOUX | Vice-Président | - Administrateur de Crelan S.A. - Administrateur de la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord de France - Administrateur de Keytrade Bank |
| Monsieur Benoît BAYENET Avenue de Purnode, 14 5501 AWAGNE (Dinant) | Administrateur | - |

| | | |
|---|----------------|---|
| Monsieur René BERNAERDT Rue de Huy, 123/2 4300 WAREMME | Administrateur | - |
| Monsieur Pierre BOUCHER Venelle aux Cyprès, 21 1300 WAVRE | Administrateur | - |
| Monsieur Michel CORNELIS rue des Maies, 122 6600 BASTOGNE | Administrateur | - |
| Monsieur Philippe FONTAINE Rue Pierre Fontaine, 64 7861 LESSINES | Administrateur | - |
| Monsieur Robert JOLY Avenue du Val Saint Georges, 2 5000 NAMUR | Administrateur | - Administrateur de Crelan S.A. - Membre du Comité de direction du Bureau Economique de la Province de Namur |
| Monsieur Michel JOUREZ Chemin de la Fosse aux Chats, 31 5170 PROFONDVILLE | Administrateur | - |
| Monsieur René LADOUCE Route de Vêves, 84a 5500 FURFOOZ | Administrateur | - |
| Monsieur Fernand TASIAUX rue du Thier 15 4560 PAIHLE | Administrateur | - |
| Madame Marianne Streel rue du Spinoy 3 5080 Rhisnes | Administrateur | - |

4.12.2. Comité de Direction de la S.A. Crelan, en charge de la gestion d'AGRICAISSSE

| <u>Nom et adresse</u> | <u>Fonction</u> | <u>Fonctions externes significatives</u> |
|--|--------------------------|---|
| Monsieur Luc VERSELE SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES | Président | - Président du Conseil d'Administration d'Europabank - Président du Conseil d'Administration de Keytrade Bank - Président du Conseil d'Administration de Crelan Insurance - Administrateur de la SICAV Crelan Fund |
| Monsieur Patrick LEWAHERT SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES | Administrateur-directeur | - Administrateur de Keytrade Bank |
| Monsieur Tom OLINGER SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES | Administrateur-directeur | |
| Monsieur Paul PHILLIPS SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES | Administrateur-directeur | - Président du Comité de direction et administrateur de Crelan Insurance |

| | | |
|---|------------------------------|---|
| Monsieur Philippe Voisin SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES | Administrateur- directeur | |
| Monsieur Peter Venneman SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES | Administrateur- directeur | Administrateur de Crelan Insurance Administrateur d'Europabank |
| | | |

4.12.3. Déclarations concernant les membre du Comité de Direction de la S.A. Crelan, en charge de la gestion d'AGRICAISSSE

Au cours des 5 dernières années, Messieurs VERSELE, LEWAHERT, OLINGER et VENNEMAN n'ont pas exercé de mandats d'administrateur de société ou de société en commandite en dehors de Crelan.

M. PHILLIPS a été administrateur délégué de Centea jusqu'à son acquisition par le Crédit Agricole.

Monsieur PHILLIPS a été administrateur Président de Immo-Llan NV (Mechelsesteenweg 180, Antwerpen), société liquidée depuis mars 2014. Jusqu'au 1er juillet 2011 il a aussi été administrateur de différentes SICAV de droit luxembourgeois, à savoir KBC Bonds, KBC Districlick, KBC Money et KBC Renta, ayant toutes leur siège à 1118 Luxembourg, rue Aldringen, 11.

Au cours des 5 dernières années aucun des membres du Comité de Direction de Crelan

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été impliqué dans une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- et n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle, ni d'une interdiction judiciaire d'exercer une fonction d'administration.

Il n'y a par ailleurs aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des personnes composant les organes d'administration ou de gestion de la banque à l'égard de celle-ci en tant qu'émetteur, et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs qui leurs incomberaient.

4.13. Rémunération et avantages

Pour 2013, la Fédération d'établissements de crédit Crelan a versé une rémunération de 2.600.000 EUR aux membres du Comité de Direction et des Conseils d'administration de la Fédération.

Les Commissaires aux comptes se sont vus attribuer pour l'année 2013 une somme totale de 857.314,29 EUR d'honoraires.

4.14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

4.14.1. Mandats des administrateurs-directeurs

En date du 19 mars 2009 les mandats de Monsieur Luc VERSELE (Président du comité de Direction) et de Monsieur Patrick ont été prolongés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2015 de la S.A. Crelan.

Le mandat de Monsieur Tom OLINGER (administrateur-directeur) a été renouvelé en date du 18.03.2010 pour un mandat de 6 ans.

M. Paul Philips a été désigné administrateur-directeur par l'Assemblée générale du 26 avril 2012 jusqu'au 30 juin 2014.

Monsieur Philippe Voisin a été désigné administrateur-directeur par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2012 de la S.A. Crédit Agricole sur proposition du Conseil d'Administration pour un mandat de 5 ans qui se termine à l'Assemblée générale de 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2013, sur proposition du Conseil d'Administration, a décidé de nommer M. Peter Venneman en tant qu'administrateur-membre du Comité de Direction pour succéder à M. Rik Duyck, et ce, pour un mandat de 6 ans, qui échoira lors de l'Assemblée Générale en 2019.

4.14.2. Contrats de services

Il n'y a pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur.

4.14.3. Comités

Au sein du Conseil d'administration de la S.A. Crelan, organe central de la Fédération d'établissement de crédit de Crelan, ont été constitués divers comités.

Il y a un Comité d'audit, dont la mission est la surveillance, au sens le plus large du terme, de l'intégrité et de l'efficacité du contrôle interne et de la politique de gestion des risques, y compris le contrôle interne en matière de reporting financier. Ce comité est présidé par l'administrateur indépendant monsieur Freddy Willockx et comprend MM. Fernand George, Thierry Aubertin et Jean-Pierre Dubois.

Le Président du Conseil d'administration de la S.A. Crelan, M. François Macé, et le Président du Comité de Direction, M. Luc Versele, sont invités aux réunions de ce comité, de même que le Directeur de l'Audit, qui en assure le secrétariat.

Il y a un Comité de Rémunération chargé de lui transmettre des recommandations quant à la détermination, l'application et les adaptations éventuelles de sa politique de rémunération, et au statut pécuniaire des administrateurs, sans préjudice des prérogatives de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ce comité est présidé par M. François Macé et comprend MM. Jean-Pierre Dubois, Fernand Georges et Thierry Aubertin, ainsi que la SPRL Sotelcu (dont monsieur Freddy Willockx est le représentant permanent).

Il y a aussi un Comité Stratégique qui prépare les axes stratégiques pour le Conseil.

4.14.4. Gouvernement d'entreprise

AGRICAISSSE déclare qu'au sein du Groupe Crelan a été établi un Memorandum de Bonne Gouvernance répondant aux conditions de la circulaire PPB-2007-6-CPB-CPA relative aux attentes prudentielles de la CBFA au sujet de la bonne gouvernance des établissements financiers, ainsi qu'aux articles 20 et 20bis de la loi du 22 mars 1993 de la loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

4.15. Salariés

Au 31/12/2013, 1.510 membres du personnel font partie du Groupe Crelan dont 1.046 travaillent pour Crelan, 11 pour Crelan Insurance, 136 pour Keytrade Bank et 317 pour Europabank.

Si l'on ajoute au personnel salarié des différentes entités du Groupe, les 2.148 collaborateurs qui travaillent sous le statut d'agent délégué ou de personnel salarié d'une agence et qui disposent d'une procuration pour représenter la Banque, le total des collaborateurs du Groupe Crelan s'élève à 3.658 personnes.

En ce qui concerne les engagements de retraite, le groupe dispose d'un régime de retraite à prestations définies et différents régimes de retraite à cotisations définies.

Il n'y a pas de politique de stock options. Les collaborateurs de la banque peuvent acquérir des parts sociales d'AGRICAISSSE ou de LANBOKAS dans les mêmes conditions que n'importe qui.

4.16. Principaux actionnaires

Il n'y a pas d'actionnaire principal ou majoritaire d'AGRICAISSSE. Le capital social est réparti entre 93.007 coopérateurs (au 31.03.2014).

En vertu des statuts d'AGRICAISSSE, chaque associé dispose d'une voix et a droit à une voix supplémentaire par série de cinquante parts souscrites. Toutefois, chaque associé ne peut disposer de plus de cinq voix.

4.17. Opérations avec des apparentés

La SA Crelan dispose d'un large surplus de liquidités pour pouvoir absorber des déséquilibres éventuels au bilan. Toutes les institutions financières doivent cependant aussi satisfaire à un ratio de liquidité réglementaire. Cette norme de liquidité vise à rendre la mesure dans laquelle la position de liquidité de toute institution financière peut résister à l'impact de circonstances exceptionnelles bien définies dans un scénario de stress. Ce scénario de stress est particulièrement sévère pour Crelan étant donné que le passif commercial sans échéance (comptes à vue et comptes d'épargne) doit être soumis à un mouvement de fuite de 20% sur une période d'un mois (soit environ 2,5 milliards d'euro). Etant donné que le Groupe Crelan sous pression dispose de larges surplus, ceux-ci sont mutualisés au sein du groupe par emprunts ou emprunts potentiels.

Dans le cadre de la politique de gestion commune des liquidités du Groupe Crelan, les opérations suivantes ont été effectuées.

Au 31.03.2014, la SA Crelan a emprunté des titres négociables auprès d'Europabank pour une valeur de 83,5 Mios d'euros. Ces titres peuvent être donnés en garantie pour obtenir des liquidités, notamment auprès de la Banque Nationale de Belgique. En outre, Europabank a placé des liquidités à court terme auprès de Crelan pour un montant de 23 Mios d'euros.

La SA Crelan a établi avec Keytrade Bank un contrat par lequel des emprunts ou des emprunts de titres peuvent être convenus jusqu'à potentiellement 1,3 milliards d'euros. Pour le montant que la SA Crelan emprunte au-dessus de 260 Mios d'euros, des garanties doivent être fournies sous la forme de crédits non liquides. A la date du 31.03.2014, Crelan a emprunté des liquidités auprès de Keytrade à moyen terme à concurrence de 215 Mios d'euros. Par ailleurs, la SA Crelan a prêté à Keytrade 12,5 Mios d'euros par prêt subordonné.

Au 31.03.2014, la SA Crelan dispose de placements et d'obligations auprès du groupe Crédit Agricole France pour un montant de 848 Mios d'euros, dont 357 Mios auprès du Crédit Agricole Nord de France et 357 Mios auprès du Crédit Agricole Nord Est.

Il convient par ailleurs de noter que de telles opérations intra-groupe pourraient susciter des conflits d'intérêts.

D'une manière générale, des conflits d'intérêts pourraient surgir à deux niveaux; d'une part entre une ou plusieurs entités du Groupe et l'un ou l'autre actionnaire de la Banque et, d'autre part, entre les diverses entités du Groupe elles-mêmes.

Les conflits d'intérêts peuvent à titre d'exemples concerner des transactions intra-groupe, l'allocation de capitaux au sein du Groupe, l'attribution au sein du Groupe d'opportunités de croissance ou la prise de décisions au niveau du Groupe qui se traduisent de manière différente ou contradictoire au sein des différentes entités du Groupe.

Crelan entend promouvoir une politique de prévention et de maîtrise de ce type de conflits d'intérêts.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts potentiels avec les actionnaires, la prévention de ceux-ci et leur résolution, pour le cas où ils surviendraient, sont du ressort du Comité Stratégique de la Banque, lequel est chargé d'examiner les conflits potentiels et de proposer des solutions au Conseil d'Administration de la Banque, entre autres sur base des dispositions traitant de ces matières dans la Convention d'Actionnaires et dans les Règles d'affiliation à la Fédération d'établissements de crédit.

En ce qui concerne les conflits d'intérêts potentiels entre les différentes entités du Groupe, la prévention et la résolution de ceux-ci sont confiées au General Management Committee qui, le cas échéant, en saisira le Comité Stratégique.

4.18. Informations complémentaires

4.18.1. Capital social

Le capital social total d'AGRICAISSSE est illimité et est constitué de parts nominatives de 12,40 EUR.

AGRICAISSSE est une société coopérative et son capital social est composé d'une part fixe et d'une part susceptible de varier en fonction de l'entrée ou de la sortie de coopérateurs.

La part fixe de ce capital social s'élève à 1.240.000 EUR, entièrement libérés.

Le capital social total sur les trois dernières années a été de :

| <u>31/12/2013</u> | <u>31/12/2012</u> | <u>31/12/2011</u> |
|--------------------|-------------------|-------------------|
| 164.294.308,40 EUR | 160.470.942 EUR | 133.269.508 EUR |

Le Conseil d'Administration détermine l'époque et les modalités de la souscription et de la libération des parts sociales souscrites; tout retrait partiel sur le montant libéré d'une part est interdit.

Le Conseil d'Administration peut limiter le montant maximum pouvant être détenu dans le capital social par une seule personne.

4.18.2. Acte constitutif et statuts

4.18.2.1. Objet social

En vertu de l'article 2 de ses statuts, AGRICAISSE a pour objet :

1. de favoriser et de développer - directement ou indirectement - toutes opérations quelconques de crédit et notamment octroyer à sa clientèle d'agriculteurs ou non-agriculteurs, indépendants, salariés ou autres directement ou à l'intervention d'autres institutions auxquelles elle peut, le cas échéant, accorder son aide financière et administrative, des crédits de toutes espèces, entre autres sous forme de comptes courants ou d'endos de factures et des prêts à tempérament; ces opérations peuvent être couvertes par toutes garanties personnelles ou réelles, notamment des hypothèques et des gages sur fonds de commerce selon la loi du 25 octobre 1919;
2. de recevoir tous dépôts productifs d'intérêt et d'assurer le service de ces dépôts;
3. d'aider toutes caisses et sociétés qui lui seraient affiliées, notamment en leur assurant des conditions de placement adéquates et en leur accordant, sous quelque forme que ce soit, les aides financières dont elles auraient besoin;
4. de garantir, envers le Crelan S.A. et ses Caisses agréées, la bonne fin d'opérations de crédit;
5. d'intervenir en qualité de courtier ou d'agent en faveur de sa clientèle dans la conclusion et l'exécution de tous contrats d'assurances.

La société peut aussi accomplir tous actes se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

4.18.2.2. Organes d'administration et de contrôle

Concernant l'administration d'AGRICAISSE, l'article 12 des statuts dispose entre autres que le Conseil d'Administration est composé de douze membres associés élus par l'Assemblée Générale et répartis en deux catégories. La première catégorie comprend six membres qui sont présentés par l'Entente Syndicale UPA-UDEF. La deuxième catégorie comprend six membres choisis parmi des personnalités qui par leurs connaissances et/ou leur honorabilité, sont susceptibles d'assurer le développement de la société; les candidats seront présentés par les Administrateurs de cette catégorie.

Le Conseil d'Administration choisit en son sein un Président et un Vice-Président.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour six ans et sont rééligibles.

L'article 16 des statuts prévoit qu'aussi longtemps que la société est affiliée à Crelan S.A., au sein d'une fédération d'établissements de crédit, la gestion de la société est assurée par le Comité de Direction de Crelan S.A.

4.18.2.3. Modification des droits des associés

Tout modification aux droits des associés fixés dans les statuts d'AGRICAISSE implique une modification des statuts par l'Assemblée Générale des associés.

L'Assemblée Générale, appelée à modifier les statuts, ne sera valablement constituée que si l'objet des modifications proposées est mentionné à l'ordre du jour et si les associés présents et représentés, représentent au moins la moitié du capital social.

Les décisions de l'Assemblée générale relatives aux modifications aux statuts, en ce compris les résolutions concernant la dissolution de la société, doivent être prises à la majorité des deux tiers des voix présentes et représentées.

4.18.2.4. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les associés.

Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale aussi souvent qu'il l'estime utile; de toute façon, il doit la convoquer une fois par an avant le premier mai, au siège social de la société ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations.

A la demande des Commissaires ou d'un dixième des associés, le Conseil d'Administration est tenu de réunir l'Assemblée Générale dans les quatre semaines qui suivent l'introduction de la demande adressée par écrit au Président.

Les convocations aux Assemblées Générales se font par une annonce insérée, dix jours bancaires ouvrables au moins avant l'Assemblée Générale, dans un journal de diffusion nationale et dans un organe de la presse agricole; l'annonce indique de qui émane la convocation et contient l'ordre du jour.

4.18.2.5. Disposition pouvant retarder ou empêcher un changement de contrôle

Conformément aux dispositions du Code des sociétés, et plus particulièrement les articles 366 et 367, l'article 6 des statuts prévoit que les parts sociales ne peuvent être cédées qu'à des associés ou à des tiers remplissant les conditions prévues à l'article 7 des statuts pour être associés et ce moyennant l'accord du Conseil d'Administration qui n'est pas tenu de justifier un refus éventuel.

Par ailleurs, il existe un pacte destiné à stabiliser la structure du Groupe Crelan telle que décrite ci-dessus au point 4.8.

4.18.3. Politique de distribution des dividendes

Les règles de fonctionnement de la Fédération d'établissements de crédit de Crelan prévoient que le bénéfice de celle-ci sera localisé auprès de la S.A. Crelan. Toutefois, la marge brut des établissements affiliés et des coopératives régionales doit atteindre, sans le dépasser, le montant nécessaire à leur fonctionnement et à la constitution d'un bénéfice suffisant à l'alimentation obligatoire de la réserve légale et à la distribution d'un dividende aux coopérateurs limité au montant maximum déterminé par l'arrêté royal fixant les conditions d'agrégation des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives. Dans le même temps, l'attribution d'un dividende aux coopérateurs ne peut avoir pour effet que le résultat localisé auprès de la S.A. Crelan puisse être négatif. Dans ce cas, le dividende distribué aux coopérateurs sera diminué à due concurrence, sauf décision contraire des Assemblées Générales.

En outre, l'article 26 des statuts d'AGRICASSE précise que le bénéfice net sera utilisé comme suit :

1. cinq pour cent au moins seront versés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le minimum légal;
2. un intérêt, dont le taux ne peut dépasser celui qui est autorisé par les dispositions prises en vertu de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 concernant l'agrégation par le Conseil National de Coopération, calculé prorata temporis sur le montant libéré des parts, pourra être attribué aux associés;
3. le solde éventuel sera versé à une réserve disponible ou à tout autre fonds de prévision que l'Assemblée Générale jugera bon de constituer en vue de préserver les intérêts de la société.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale peut suspendre ou interdire la distribution de dividendes au cas où les intérêts du Groupe Crelan seraient en péril.

S'il y a un excédent défavorable, il sera reporté sur l'exercice suivant et amorti avant tout autre prélèvement ou ristourne sauf si l'Assemblée Générale décide de l'apurer en tout ou en partie par prélèvement sur les réserves.

Par suite de la transaction sur les actions mentionnée au point 4.19. et pour satisfaire aux exigences prudentielles en matière de solvabilité et de fonds propres, du capital social complémentaire sera récolté. Cela se fait par l'émission de parts coopératives.

Les dividendes qui seront payés aux coopérateurs actuels et aux nouveaux coopérateurs, sont et restent liés au résultat du Groupe Crelan. Les modifications dans la structure du capital ne changent rien à cet égard.

Les actionnaires belges, et donc aussi les coopérateurs, deviennent maintenant les seuls actionnaires de ce qui était encore détenus à 50% par les français dans l'actionnariat de la SA Crelan.

Ceci implique que les titulaires de parts sociales seront ensemble indirectement actionnaires à 100% de la SA Crelan et donc soumis aux risques propres de cette dernière. Ce risque sera toutefois limité individuellement à la valeur nominale ou au montant investi dans Agricaïsse (au maximum 4.005,20 EUR).

Avec le retrait de l'actionnaire français, la structure de capital de la banque est modifiée (étendue, plus de capital social, ...). L'actionnaire français ne jouera plus le rôle de prêteur en dernier ressort. Ceci signifie que si, en raison d'événements inattendus ou de tensions sur le marché, du capital additionnel était nécessaire, ceci pourrait être réalisé d'une part par la collecte de capital coopératif additionnel, mais d'autre part la banque pourrait devoir mettre plus de bénéfices en réserve pour renforcer le capital. Ceci implique qu'il pourrait y avoir moins de bénéfice à distribuer au titre de dividende coopératif. Une autre possibilité envisagée pourrait être la recherche d'un partenaire pour participer au capital.

Les dividendes qui ont été payés par le passé ne sont pas une garantie pour les dividendes qui seront versés dans l'avenir.

4.18.4. Déclarations

Au cours des douze mois écoulés ni Agricaïsse ni la Fédération d'établissements de Crédit de Crelan n'ont été impliqués dans aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage qui serait de nature à avoir des conséquences significatives sur leur situation financière et leur capacité d'honorer leurs obligations envers les investisseurs.

Depuis le dernier exercice comptable contrôlé et approuvé, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est intervenu.

4.19. Contrats importants

Dans les deux années écoulées, les contrats signalés aux points 4.6.3. (Investissements principaux) et 4.17. (Opérations avec des apparentés) ci-dessus ont été signés et sont considérés comme importants.

Par ailleurs, il convient également de mentionner ce qui suit.

La SCRL Agricaïsse et la SCRL Lanbokas possèdent avec la Fédération des caisses du Crédit Agricole - une société coopérative qui veille à la coordination des activités des Caisses coopératives agréées et à leur représentation dans la SA Crelan - 50% du total des actions (Agricaïsse : 22,5%, Lanbokas : 22,5 % et la Fédération des Caisses du Crédit Agricole : 5%) de la SA Crelan. En vertu d'un pacte d'actionnaires, elles disposent de 50% des droits de vote dans la SA Crelan.

Les autres 50% des actions de la SA Crelan sont dans les mains de la SAS Belgium CA, une société de droit français. En vertu du pacte d'actionnaires, Belgium CA dispose de 50% des droits de vote dans la SA Crelan.

L'actionnariat de Belgium CA est composé comme suit : 45% sont dans les mains de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, 45% sont dans les mains de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est et 10% sont dans les mains de Crédit Agricole SA.

Tout ceci est formalisé dans un pacte d'actionnaires de 2003 liant l'actionnaire français pour un terme venant à échéance fin 2013.

Les évolutions récentes de la réglementation européenne et plus particulièrement la CRD IV, amènent un grand nombre d'obligations supplémentaires en matière de reporting et de contrôle dans le chef de l'actionnaire de référence, Belgium CA. Etant donné que l'actionnaire français, d'une part n'est pas un actionnaire majoritaire et a donc un contrôle limité dans la filiale Crelan SA et, d'autre part, se voit tout de même imposer des obligations et une responsabilité supplémentaires pour cette entité, cet actionnaire souhaite obtenir une participation majoritaire dans Crelan SA. Les Caisses belges ne peuvent être d'accord avec cela. Le maintien de sa participation n'est dès lors plus considéré comme stratégique par l'actionnaire français.

Les actionnaires belges et français ont par conséquent de commun accord décidé de ne pas prolonger le pacte d'actionnaire et ont entamé des discussions.

En date du 22/04/2014, les actionnaires français et belges ont conclu un accord en vertu duquel l'actionnaire français cèdera sa participation dans la SA Crelan, à savoir 50% du total des actions, aux actionnaires belges. En date du 8 avril 2014, la Banque Nationale de Belgique a donné son approbation pour cet accord.

La cession interviendra dans un délai 14 mois. Normalement, le transfert sera terminé pour le 22 juin 2015 au plus tard. Ce délai pourra être réduit si les actionnaires belges disposent plus rapidement des fonds nécessaires. Le délai peut aussi être prolongé de commun accord entre les actionnaires si plus de temps est nécessaire pour finaliser la transaction.

L'investisseur sera informé de toute prolongation ou réduction du délai au moyen d'un Supplément au prospectus.

Le transfert des actions interviendra sans mettre l'avenir du groupe Crelan en danger. Les sûretés nécessaires à cette fin ont été prises. Crelan répond déjà actuellement aux exigences les plus sévères en matière de solvabilité, de liquidité et de fonds propres telles qu'imposées par les autorités de contrôle prudentiel, et cela restera le cas dans toutes les phases de la transaction avec l'actionnaire français.

Avant la finalisation de cette convention, qui est prévue le 22 juin 2015 et par laquelle le transfert des actions sera réalisé, un accord de la Banque Nationale de Belgique, qui contrôle formellement la solvabilité du groupe Crelan, est nécessaire.

L'organigramme de la structure de base telle qu'elle se présentera après la transaction est repris au point 4.8.2. Si la situation finale, après la transaction, ne correspondait pas à cet organigramme, une version adaptée en serait publiée dans un nouveau Supplément au prospectus.

Lors de la finalisation de la dernière phase du transfert, la répartition des actions avec droit de vote identique et la répartition des dividendes seraient les suivantes : Agricaïsse 45 %, Lanbokas 45% et la Fédération des caisses du Crédit Agricole 10%.

Cette transaction sera financée par les caisses repreneuses avec des moyens propres.

Pour continuer à satisfaire aux exigences prudentielles en matière de fonds propres et de solvabilité au niveau du groupe, Crelan devra, par suite de cette opération, augmenter les fonds propres de +/- 200 millions d'euros. Cela sera réalisé par la récolte de capital social complémentaire et la mise en réserve de bénéfices. On examine également l'introduction dans la structure de capital de la SA Crelan de la possibilité d'accepter dans l'avenir des actionnaires institutionnels, ceci avec suffisamment de garanties pour préserver les droits des Caisses coopératives et de leurs coopérateurs.

Avec la récolte de 200 millions de capital coopératif et la réservation d'un résultat du groupe avant distribution de dividendes en ligne avec celui de l'année 2013, il doit être possible pour les actionnaires belges de réaliser l'opération.

Il n'y a dès lors pas d'impact matériel sur la liquidité ou la solvabilité du Groupe Crelan par suite de la vente des actions de la SA Crelan par l'actionnaire français.

La Banque Nationale, qui veille sur les règles prudentielles en matière de fonds propres et de solvabilité, doit donner son accord sur la situation avant la transaction.

Il n'y a pas non plus de modifications sur le plan comptable à l'occasion du départ de Crédit Agricole France : le périmètre de consolidation ne change pas et les actions au nom du Crédit Agricole France sont reprises par Agricaïsse et Lanbokas, entre autres grâce à l'augmentation prévue du capital coopératif et la réservation d'un résultat du groupe avant distribution de dividendes en ligne avec celui de l'année 2013.

La différence éventuelle entre le prix payé pour la reprise des actions de la SA Crelan et la partie correspondante dans les fonds propres de la SA Crelan au moment de la reprise, sera imputée dans une autre rubrique (à savoir dans dans les réserves) des fonds propres.

En tenant compte du prix convenu, de l'augmentation du capital coopératif de 200 millions d'euros et d'une évaluation prudente de l'évolution attendue des fonds propres du groupe entre la situation au

31/12/2013 et la date prévue pour la reprise effective, le groupe s'attend à ce qu'il n'y ait pas d'impact matériel sur les fonds propres consolidés.

La cession a été commentée lors de la dernière Assemblée générale d'avril 2014.

Un montant de +/- 200 millions d'euros de capital coopératif sera donc collecté dans les prochains mois. Ce chiffre est réaliste sachant qu'il y a actuellement plus de 250.000 coopérateurs, qui pourront tous souscrire pour au minimum 1.000 EUR de capital coopératif complémentaire. En outre, lors de l'opération de capital précédente de 2011-2012, un montant de 250 millions de capital coopératif additionnel a été collecté, permettant ainsi aux caisses coopératives d'accueillir environ 20% des anciens clients de Centea.

Ceci signifie également qu'il y a encore environ 80% des anciens clients de Centea qui peuvent devenir coopérateurs. Si seulement 10% ou 60.000 clients deviennent coopérateurs, le but fixé sera atteint sans problème.

En résumé, le capital récolté est destiné à renforcer les fonds propres et à continuer à satisfaire aux exigences de capital après la transaction. Si les fonds propres étaient insuffisants (à savoir si le capital coopératif récolté était insuffisant), la Banque Nationale de Belgique ne donnera aucune approbation pour la transaction. D'autres options devront alors être envisagées.

Début juin 2014, environ 115 millions d'euros de capital coopératif complémentaire ont déjà pu être récoltés pour les deux caisses, Agricaïsse et Lanbokas. Ce montant doit être porté en déduction de l'objectif de +/- 200 millions d'euros mentionné ci-dessus.

4.20. Documents cités et accessibles au public

Les statuts coordonnés de la SCRL AGRICAÏSSE peuvent être obtenus sur demande adressée au Département Communication ou par e-mail à communication@crelan.be.

Ils peuvent aussi être obtenus sur place au siège de Crelan, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, ou par l'intermédiaire des agences Crelan.

Crelan publie chaque année un Rapport Annuel comprenant des informations sur l'évolution du Groupe et sa situation financière. Ce Rapport est disponible sur le site Internet de la banque (www.crelan.be).

D'autres informations pertinentes concernant Crelan (communiqués de presse, rapports annuels et chiffres, histoire, ...) sont également disponibles sur le site Internet www.crelan.be.

4.21. Information sur les participations

AGRICAÏSSE est actionnaire de la S.A. Crelan et s'inscrit dans la structure du Groupe Crelan telle que décrite au point 4.8. ci-dessus.

4.22. Informations financières

Les informations financières qui suivent portent sur les trois derniers exercices comptables et concernent le Groupe Crelan sur base consolidée.

Ce groupe est constitué des sociétés suivantes :

- la SA Crelan,
- la SCRL Lanbokas,
- la SCRL Agricaisse,
- la SCRL Ecupa,
- la SCRL Divicas,
- la SCRL Rentacas,
- la SCRL Agricas,
- la SCRL Interlan,
- la SCRL Divilan,
- la SCRL Rentalan,
- la SCRL Invelan,
- la SCRL Fédération des caisses du Crédit Agricole,
- la SA Crelan Insurance,
- la SA Europabank NV,
- la SA Keytrade Bank,
- la SA Hypolan,

Pour plus d'informations sur le Groupe Crelan, voir plus haut le point 4.1.

4.22.1. Comptes annuels

Ci-dessous sont repris des tableaux avec :

- le bilan consolidé,
 - les états des résultats réalisés et non réalisés,
 - les variations des fonds propres sur base consolidée,
 - les flux de trésorerie,
- concernant les années 2011 à 2013.

4.22.1.1. Bilan Consolidé

| Actifs | Note | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------------|--------------------------|--------------------------|
| (en EUR) | | | |
| Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales | 4.1. | 866.136.057,35 | 368.066.280,18 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 4.2. | 76.894.286,73 | 63.270.754,63 |
| Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | 4.3. | 4.986.686,02 | 5.054.971,46 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 4.4. | 2.978.984.288,71 | 3.613.316.907,19 |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | 4.5. | 17.616.069.788,85 | 16.337.930.348,58 |
| Dérivés, comptabilité de couverture | 4.14. | 44.278.723,43 | 47.860.925,17 |
| Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | 4.14. | 557.044.617,00 | 445.231.930,31 |
| Immobilisations corporelles | 4.6. | 54.558.079,11 | 57.001.656,69 |
| Goodwill et autres immobilisations incorporelles | 4.7. | 123.730.793,64 | 114.776.598,53 |
| Actifs d'impôts | 4.8. | 312.910.650,14 | 281.715.531,75 |
| <i>Actifs d'impôts exigibles</i> | | 2.504.587,53 | 1.604.277,45 |
| <i>Actifs d'impôts différés</i> | | 310.406.062,61 | 280.111.254,30 |
| Autres actifs | 4.9. | 15.848.672,62 | 13.661.022,95 |
| Total actifs | | 22.651.442.643,60 | 21.347.886.927,45 |

| Passifs | Note | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------------|--------------------------|--------------------------|
| (en EUR) | | | |
| Dépôts de banques centrales | | 73.787,61 | 252.332,00 |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 4.2. | 80.128.365,50 | 66.402.003,06 |
| Passifs financiers évalués au coût amorti | | 19.371.637.974,74 | 18.304.679.527,99 |
| <i>Dépôts</i> | 4.10.1. | 15.949.376.489,22 | 14.895.379.008,52 |
| <i>d'établissements de crédit</i> | | 37.262.586,89 | 53.517.376,28 |
| <i>d'établissements autres que de crédit</i> | | 15.912.113.902,33 | 14.841.861.632,24 |
| <i>Titres de créance, y compris les obligations</i> | 4.10.2. | 2.855.930.314,93 | 2.888.320.694,21 |
| <i>Passifs subordonnés</i> | 4.10.3. | 358.909.227,14 | 360.485.087,06 |
| <i>Autres passifs financiers</i> | 4.10.4. | 207.421.943,45 | 160.494.738,20 |
| Passifs financiers liés aux actifs transférés | 4.11. | 712.517.647,91 | 858.175.745,72 |
| Dérivés, comptabilité de couverture | 4.14. | 749.035.923,90 | 631.743.864,51 |
| Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | 4.14. | 20.297.095,92 | 13.732.228,88 |
| Provisions | 4.12. | 25.447.755,68 | 23.275.341,57 |
| Passifs d'impôts | 4.8. | 338.405.415,31 | 252.263.052,43 |
| <i>Passifs d'impôts exigibles</i> | | 5.689.620,60 | 3.820.911,59 |
| <i>Passifs d'impôts différés</i> | | 332.715.794,71 | 248.442.140,84 |
| Autres passifs | 4.9. | 75.295.327,58 | 73.246.097,50 |
| Total passifs | | 21.372.839.294,15 | 20.223.770.193,66 |

| Fonds Propres | Note | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-------------|--------------------------|--------------------------|
| (en EUR) | | | |
| Capital émis | 4.16. | 829.254.032,60 | 822.079.149,00 |
| <i>Capital libéré</i> | | 829.254.032,60 | 822.079.149,00 |
| <i>Capital appelé non libéré</i> | | 0,00 | 0,00 |
| Autres fonds propres | | 116.325.833,67 | -1.176.157,56 |
| Réserves (y compris les résultats non distribués) | 4.16. | 259.631.356,60 | 247.733.782,07 |
| Résultat de l'exercice | | 73.392.126,58 | 55.479.960,27 |
| Total des capitaux propres et des intérêts minoritaires | | 1.278.603.349,45 | 1.124.116.733,79 |
| Total des passifs et des fonds propres | | 22.651.442.643,60 | 21.347.886.927,45 |

| Actifs | Note | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-------------|--------------------------|--------------------------|
| (en EUR) | | | |
| Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales | 5.1. | 762.183.415,67 | 866.136.057,35 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 5.2. | 58.374.076,97 | 76.894.286,73 |
| Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | 5.3. | 4.995.169,70 | 4.986.686,02 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 5.4. | 3.407.550.380,51 | 2.978.984.288,71 |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | 5.5. | 17.312.502.066,82 | 17.616.069.788,85 |
| Dérivés, comptabilité de couverture | 5.14. | 51.105.330,21 | 44.278.723,43 |
| Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | 5.14. | 370.631.716,44 | 557.044.617,00 |
| Immobilisations corporelles | 5.6. | 56.153.493,87 | 54.558.079,11 |
| Goodwill et autres immobilisations incorporelles | 5.7. | 127.818.082,26 | 123.730.793,64 |
| Actifs d'impôts | 5.8. | 33.533.542,20 | 39.029.283,37 |
| <i>Actifs d'impôts exigibles</i> | | 593.146,63 | 2.504.587,53 |
| <i>Actifs d'impôts différés</i> | | 32.940.395,57 | 36.524.695,84 |
| Autres actifs | 5.9. | 10.878.638,26 | 15.848.672,62 |
| Total actifs | | 22.195.725.912,91 | 22.377.561.276,83 |

| Passifs | Note | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-------------|--------------------------|--------------------------|
| (en EUR) | | | |
| Dépôts de banques centrales | | 212.038,90 | 73.787,61 |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 5.2. | 51.479.473,14 | 80.128.365,50 |
| Passifs financiers évalués au coût amorti | | 20.238.647.007,17 | 19.371.637.974,74 |
| <i>Dépôts</i> | 5.10.1. | 16.889.110.103,76 | 15.949.376.489,22 |
| <i>d'établissements de crédit</i> | | 89.609.990,12 | 37.262.586,89 |
| <i>d'établissements autres que de crédit</i> | | 16.799.500.113,64 | 15.912.113.902,33 |
| <i>Titres de créance, y compris les obligations</i> | 5.10.2. | 2.922.495.958,74 | 2.855.930.314,93 |
| <i>Passifs subordonnés</i> | 5.10.3. | 341.504.764,21 | 358.909.227,14 |
| <i>Autres passifs financiers</i> | 5.10.4. | 85.536.180,46 | 207.421.943,45 |
| Passifs financiers liés aux actifs transférés | 5.11. | 43.234.731,52 | 712.517.647,91 |
| Dérivés, comptabilité de couverture | 5.14. | 570.760.630,17 | 749.035.923,90 |
| Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | 5.14. | 9.959.490,46 | 20.297.095,92 |
| Provisions | 5.12. | 30.683.327,91 | 25.447.755,68 |
| Passifs d'impôts | 5.8. | 34.914.733,70 | 64.524.048,54 |
| <i>Passifs d'impôts exigibles</i> | | 5.140.012,99 | 5.689.620,60 |
| <i>Passifs d'impôts différés</i> | | 29.774.720,71 | 58.834.427,94 |
| Autres passifs | 5.9. | 78.169.658,64 | 75.295.327,58 |
| Total passifs | | 21.058.061.091,61 | 21.098.957.927,38 |

| Fonds Propres | Note | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-------------|--------------------------|--------------------------|
| (en EUR) | | | |
| Capital émis | 5.17. | 720.636.597,93 | 829.254.032,60 |
| <i>Capital libéré</i> | | 720.636.597,93 | 829.254.032,60 |
| <i>Capital appelé non libéré</i> | | 0,00 | 0,00 |
| Autres fonds propres | | 78.478.960,34 | 116.325.833,67 |
| Réserves (y compris les résultats non distribués) | 5.17. | 293.335.921,44 | 259.631.356,60 |
| Résultat de l'exercice | | 45.213.341,59 | 73.392.126,58 |
| Intérêts minoritaires | | 0,00 | 0,00 |
| Total des capitaux propres et des intérêts minoritaires | | 1.137.664.821,30 | 1.278.603.349,45 |
| Total des passifs et des fonds propres | | 22.195.725.912,91 | 22.377.561.276,83 |

Les montants du 31/12/2012 ont été modifiés en raison d'une compensation des actifs et passifs d'impôts différés par entité juridique. Pour plus d'explications sur ce changement, se référer à la note 5.8.

4.22.1.2. Etats des résultats réalisés et non réalisés

| Etat des résultats réalisés et non-réalisés | Note | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|--------------|------------------------|------------------------|
| (en EUR) | | | |
| Activités ordinaires | | | |
| Produits et charges financiers et opérationnels | | 392.021.723,37 | 303.431.678,01 |
| Produits d'intérêt | 5.1. | 876.283.597,85 | 735.492.998,98 |
| Charges d'intérêt | 5.1. | -570.275.641,56 | -435.077.089,39 |
| Dividendes | 5.3. | 598.903,49 | 1.697.081,00 |
| Produits d'honoraires et de commissions | 5.2. | 79.281.104,30 | 69.176.393,18 |
| Charges d'honoraires et de commissions | 5.2. | -100.511.778,98 | -71.135.935,96 |
| Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | 5.4. | 62.744.234,11 | -21.459.155,38 |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net) | 5.5. | 2.873.701,43 | -5.610.799,23 |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | 5.6. | -32.660,44 | 158.097,12 |
| Profits et pertes en comptabilité de couverture | 5.7. | 592.150,22 | -355.820,06 |
| Ecarts de change (net) | | 1.584.362,82 | 870.106,96 |
| Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net) | 5.8. | -4.696,44 | 829,88 |
| Autres produits opérationnels nets | 5.9. | 38.888.446,57 | 29.674.970,91 |
| Charges administratives | | -265.502.347,56 | -205.265.344,25 |
| Dépenses de personnel | 5.10.1. | -113.632.909,30 | -93.184.884,30 |
| Dépenses générales et administratives | 5.10.2. | -151.869.438,26 | -112.080.459,95 |
| Amortissements | | -11.342.762,05 | -8.859.270,28 |
| Immobilisations corporelles | 4.6. | -10.275.181,18 | -6.679.751,22 |
| Immobilisations incorporelles (autres que goodwill) | 4.7. | -1.067.580,87 | -2.179.519,06 |
| Provisions | 4.13. | 2.447.958,58 | 3.081.043,12 |
| Dépréciations | 5.11. | -19.572.891,76 | -17.097.868,43 |
| Pertes de valeur sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | | -19.572.891,76 | -17.097.868,43 |
| Actifs financiers évalués au coût | | 0,00 | 0,00 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | -1.835.150,09 | 6.092.796,23 |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | | -17.737.741,67 | -23.190.664,66 |
| Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat | | 0,00 | 1.398.000,00 |
| TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS | | 93.155.763,42 | 70.526.151,93 |
| Charges d'impôts relatif au résultat des activités ordinaires | 5.12. | -19.763.636,84 | -15.046.191,66 |
| PROFIT OU PERTE (NET) | | 73.392.126,58 | 55.479.960,27 |
| Etat des résultats non-réalisés | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | 115.939.532,56 | -668.448,23 |
| Cash flow hedges | | 0,00 | 0,00 |
| Réévaluation des immobilisations corporelles | | 0,00 | 0,00 |
| (Gains)/Pertes actuarielles des régimes à prestations définies | | 1.562.458,68 | -3.265.375,18 |
| Total des résultats non-réalisés (net) | | 117.501.991,23 | -3.933.823,41 |
| Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année | | 190.894.117,81 | 51.546.136,87 |

Dans les chiffres du 31/12/2011 le résultat de Centea n'a été repris que pour 6 mois, c'est-à-dire à partir de l'acquisition le 1/07/2011.

| Etat des résultats réalisés et non-réalisés | Note | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-------------|------------------------|------------------------|
| <i>(en EUR)</i> | | | |
| Activités ordinaires | | | |
| Produits et charges financiers et opérationnels | | 348.580.121,71 | 392.021.723,37 |
| Produits d'intérêt | 6.1. | 785.946.259,35 | 876.283.597,85 |
| Charges d'intérêt | 6.1. | -451.253.114,19 | -570.275.641,56 |
| Dividendes | 6.3. | 133.060,00 | 598.903,49 |
| Produits d'honoraires et de commissions | 6.2. | 85.924.212,27 | 79.281.104,30 |
| Charges d'honoraires et de commissions | 6.2. | -113.034.760,86 | -100.511.778,98 |
| Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | 6.4. | 1.232.315,80 | 62.744.234,11 |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net) | 6.5. | 3.344.284,61 | 2.873.701,43 |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | 6.6. | 8.297,01 | -32.660,44 |
| Profits et pertes en comptabilité de couverture | 6.7. | -4.717.800,49 | 592.150,22 |
| Ecarts de change (net) | | 914.302,40 | 1.584.362,82 |
| Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net) | 6.8. | -24.133,26 | -4.696,44 |
| Autres produits opérationnels nets | 6.9. | 40.107.199,07 | 38.888.446,57 |
| Charges administratives | | -261.373.004,89 | -265.502.347,56 |
| Dépenses de personnel | 6.10.1. | -119.287.319,71 | -113.632.909,30 |
| Dépenses générales et administratives | 6.10.2. | -142.085.685,18 | -151.869.438,26 |
| Amortissements | | -15.099.817,43 | -11.342.762,05 |
| Immobilisations corporelles | 5.6. | -11.620.356,73 | -10.275.181,18 |
| Immobilisations incorporelles (autres que goodwill) | 5.7. | -3.479.460,70 | -1.067.580,87 |
| Provisions | 5.12. | 5.262.726,40 | 2.447.958,58 |
| Dépréciations | 6.11. | -13.987.154,01 | -19.572.891,76 |
| Pertes de valeur sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | | -13.987.154,01 | -19.572.891,76 |
| <i>Actifs financiers évalués au coût</i> | | 0,00 | 0,00 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | | 9.533.343,75 | -1.835.150,09 |
| <i>Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)</i> | | -23.520.497,76 | -17.737.741,67 |
| Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS | | 52.857.418,98 | 93.155.763,42 |
| Charges d'impôts relatif au résultat des activités ordinaires | 6.12. | -7.644.077,39 | -19.763.636,84 |
| PROFIT OU PERTE (NET) | | 45.213.341,59 | 73.392.126,58 |
| Etat des résultats non-réalisés | | | |
| Résultats non-réalisés qui peuvent être reclassés dans les résultats réalisés | | | |
| <i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i> | | -34.360.725,71 | 115.939.532,56 |
| Résultats non-réalisés qui ne pourront jamais être reclassés dans les résultats réalisés | | | |
| <i>(Gains)/Pertes actuarielles des régimes à prestations définies</i> | | -3.486.147,62 | 1.562.458,68 |
| Total des résultats non-réalisés (net) | | -37.846.873,33 | 117.501.991,23 |
| Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année | | 7.366.468,26 | 190.894.117,81 |

4.22.1.3. Tableaux consolidés des variations des fonds propres

| (en EUR) | Capital | Réserves de réévaluation: actifs financiers disponibles à la vente | Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions | Réserves disponibles | Réserves indisponibles |
|---|-----------------------|--|---|-------------------------|---------------------------|
| Solde d'ouverture au 1 janvier 2011 | 417.908.696,85 | -120.896,91 | 2.878.562,76 | 226.220.855,12 | 61.484.421,38 |
| Augmentation du capital | 257.000.000,00 | | | | |
| Entrées/sorties de coopérateurs | 147.170.452,15 | | | | |
| Résultat de la période | | | | 51.867.733,42 | 3.612.226,85 |
| Dividendes payés | | | | -39.824.827,76 | |
| Tantièmes payés | | | | -146.666,67 | |
| Autres | | | | | |
| Transactions actionnaires | 404.170.452,15 | | | 11.896.238,99 | 3.612.226,85 |
| Réévaluation des actifs (brut) | | -6.115.363,98 | | | |
| Impôts différés | | -1.475.967,49 | | | |
| Dépréciations | | 6.804.162,62 | | | |
| Couverture de juste valeur micro-hedge | | 118.720,61 | | | |
| Autres | | | -3.265.375,18 | | |
| Transactions non-actionnaires | | -668.448,23 | -3.265.375,18 | | |
| Solde de clôture au 31 décembre 2011 | 822.079.149,00 | -789.345,14 | -386.812,42 | 238.117.094,11 | 65.096.648,23 |
| Solde d'ouverture au 1 janvier 2012 | 822.079.149,00 | -789.345,14 | -386.812,42 | 238.117.094,11 | 65.096.648,23 |
| Augmentation du capital | 14.000.000,00 | | | | |
| Diminution du capital | -125.000.000,00 | | | | |
| Entrées/sorties de coopérateurs | 118.176.749,20 | | | | |
| Résultat de la période | | | | 69.732.360,49 | 3.659.766,09 |
| Dividendes payés | | | | -41.337.608,80 | |
| Tantièmes payés | | | | -23.395,11 | |
| Différences dues aux intérêts minoritaires | | | | -2.223.194,72 | |
| Autres | -1.865,60 | | | 1.812,89 | |
| Transactions actionnaires | 7.174.883,60 | | | 26.149.974,75 | 3.659.766,09 |
| Réévaluation des actifs (brut) | | 198.113.994,14 | | | |
| Impôts différés | | -68.196.953,46 | | | |
| Dépréciations | | 4.672.976,24 | | | |
| Couverture de juste valeur micro-hedge | | -1.848.070,08 | | | |
| Couverture de juste valeur macro-hedge | | -16.802.414,28 | | | |
| Autres | | | 1.562.458,68 | | |
| Transactions non-actionnaires | | 115.939.532,55 | 1.562.458,68 | | |
| Solde de clôture au 31 décembre 2012 | 829.254.032,60 | 115.150.187,41 | 1.175.646,26 | 264.267.068,86 | 68.756.414,32 |

La rubrique "Réévaluation des actifs" contient également les titres vendus et échus

| (en EUR) | Capital | Réserves de réévaluation: actifs financiers disponibles à la vente | Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions | Réserves disponibles | Réserves indisponibles |
|---|-----------------------|--|---|-------------------------|---------------------------|
| Solde d'ouverture au 1 janvier 2012 | 822.079.149,00 | -789.345,14 | -386.812,42 | 238.117.094,11 | 65.096.648,23 |
| Augmentation du capital | 14.000.000,00 | | | | |
| Diminution du capital | -125.000.000,00 | | | | |
| Entrées/sorties de coopérateurs | 118.176.749,20 | | | | |
| Dividendes payés | | | | -41.337.608,80 | |
| Tantièmes payés | | | | -23.395,11 | |
| Différences dues aux intérêts minoritaires | | | | -2.223.194,72 | |
| Autres | -1.865,60 | | | 1.812,89 | |
| Transactions actionnaires | 7.174.883,60 | | | -43.582.385,74 | 0,00 |
| Résultat de la période | | | | 69.732.360,49 | 3.659.766,09 |
| Réévaluation des actifs (brut) | | 177.333.781,81 | | | |
| Titres vendus et échus | | 20.780.212,33 | | | |
| Dépréciations | | 4.672.976,24 | | | |
| Couverture de juste valeur micro-hedge | | -2.799.681,99 | | | |
| Couverture de juste valeur macro-hedge | | -25.454.346,74 | | | |
| Gains/pertes dus aux plans de pensions | | | 2.367.002,99 | | |
| Impôts différés | | -58.593.409,09 | -804.544,32 | | |
| Transactions non-actionnaires | | 115.939.532,55 | 1.562.458,68 | 69.732.360,49 | 3.659.766,09 |
| Solde de clôture au 31 décembre 2012 | 829.254.032,60 | 115.150.187,41 | 1.175.646,26 | 264.267.068,86 | 68.756.414,32 |
| Solde d'ouverture au 1 janvier 2013 | 829.254.032,60 | 115.150.187,41 | 1.175.646,26 | 264.267.068,86 | 68.756.414,32 |
| Augmentation du capital | 2.450.000,00 | | | | |
| Diminution du capital | -125.000.000,00 | | | | |
| Entrées/sorties de coopérateurs | 13.932.565,33 | | | | |
| Dividendes payés | | | | -39.636.343,24 | |
| Tantièmes payés | | | | 0,00 | |
| Transactions actionnaires | -108.617.434,67 | | | -39.636.343,24 | 0,00 |
| Résultat de la période | | | | 41.613.276,72 | 3.600.064,87 |
| Réévaluation des actifs (brut) | | -57.094.540,26 | | | |
| Titres vendus et échus | | -9.589.209,60 | | | |
| Dépréciations | | 0,00 | | | |
| Couverture de juste valeur micro-hedge | | 2.110.524,00 | | | |
| Couverture de juste valeur macro-hedge | | 12.146.259,60 | | | |
| Gains/pertes dus aux plans de pensions | | | -5.281.241,66 | | |
| Impôts différés | | 18.066.240,55 | 1.795.094,04 | | |
| Autres | | | | -1.514.071,81 | 1.462.853,31 |
| Transactions non-actionnaires | 0,00 | -34.360.725,71 | -3.486.147,62 | 40.099.204,91 | 5.062.918,18 |
| Solde de clôture au 31 décembre 2013 | 720.636.597,93 | 80.789.461,70 | -2.310.501,36 | 264.729.930,53 | 73.819.332,50 |

4.22.1.4. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Flux de trésorerie 2010 - 2011

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|--------------------------|------------------------|
| ACTIVITES OPERATIONNELLES | | |
| Résultat net | 55.479.960,27 | 45.172.259,15 |
| <u>Rapprochement entre le résultat net et les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles</u> | 24.105.371,27 | 10.226.328,81 |
| Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en résultat | 15.046.191,66 | 16.646.756,74 |
| Gains ou pertes de change latents | -870.106,96 | -621.022,29 |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT | | |
| Amortissements | 8.859.270,28 | 7.030.705,77 |
| Dépréciations | 0,00 | 0,00 |
| Provisions (net) | 3.081.043,12 | 3.361.574,31 |
| Résultat net des cessions de placements : actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM), entreprises associées, filiales, actifs corporels, ... | -829,88 | -18.718,28 |
| ACTIVITES OPERATIONNELLES | | |
| Profits nets latents d'investissements disponibles à la vente | -668.448,23 | -16.496.773,44 |
| Autres ajustements | -1.341.748,72 | 323.806,00 |
| Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels | 79.585.331,54 | 55.398.587,96 |
| (Augmentation) diminution des actifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie): | <u>10.267.660.879,19</u> | <u>880.361.628,61</u> |
| Augmentation (diminution) des comptes à vue auprès des banques centrales | 191.500.679,49 | -31.390.777,70 |
| Augmentation (diminution) des prêts et créances | 9.108.815.866,82 | 575.270.942,92 |
| Augmentation (diminution) des actifs disponibles à la vente | 860.958.804,97 | 333.826.420,22 |
| Augmentation (diminution) des actifs financiers détenus à des fins de transaction | 57.663.384,80 | 510.358,11 |
| Augmentation (diminution) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture | 43.921.562,79 | -5.249.300,83 |
| Augmentation (diminution) des produits d'actifs financiers | 0,00 | 0,00 |
| (Augmentation) diminution des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation (diminution) des autres actifs | 4.800.580,32 | 7.393.985,89 |
| <u>Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):</u> | <u>9.972.839.257,70</u> | <u>752.797.734,90</u> |
| Augmentation (diminution) des avances de banques centrales | 130.207,51 | 122.124,49 |
| Augmentation (diminution) des dépôts d'établissements de crédit | -244.071.536,62 | 12.222.177,94 |
| Augmentation (diminution) des dépôts (autres que d'établissements de crédit) | 8.142.942.834,33 | 833.670.504,90 |
| Augmentation (diminution) des titres de créance (y compris les emprunts obligataires) | 1.485.039.533,44 | -140.031.267,01 |
| Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de transaction | 65.132.283,51 | 633.358,61 |
| Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture | 399.567.649,68 | 40.765.790,53 |
| (Diminution) augmentation des charges sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation (diminution) des autres passifs | 124.098.285,85 | 5.415.045,44 |
| (Diminution) augmentation du capital d'exploitation net | -294.821.621,49 | -127.563.893,71 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | -215.236.289,95 | -72.165.305,75 |
| Impôts sur le résultat (payés) remboursés | -42.506.776,19 | -19.817.891,78 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles | -257.743.066,14 | -91.983.197,53 |

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

| | | |
|---|-----------------------|----------------------|
| (Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels) | 13.754.129,79 | 5.940.107,45 |
| Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels | 425.735,89 | 23.824,00 |
| (Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles) | 26.695.489,50 | 1.266.272,85 |
| Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs incorporels | 973.468,52 | |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | -39.050.414,88 | -7.182.556,30 |

ACTIVITES DE FINANCEMENT

| | | |
|---|-----------------------|-----------------------|
| (Dividendes versés) | 39.971.494,43 | 28.335.912,06 |
| Entrées de trésorerie provenant de l'émission de passifs subordonnés | 0,00 | 0,00 |
| (Sorties de trésorerie pour rembourser des passifs subordonnés) | -53.002.280,94 | -76.690.139,99 |
| Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres | 404.170.452,15 | 73.102.268,06 |
| Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement | 0,00 | 0,00 |
| (Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement) | 0,00 | 0,00 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement | 417.201.238,66 | 121.456.495,99 |
| Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie | 80.610,09 | 509.372,18 |

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE **106.527.130,53** **83.727.016,19**

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE **227.015.498,26** **106.527.130,53**

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE **227.015.498,26** **106.527.130,53**

Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Fonds en caisse | 55.668.621,26 | 28.088.857,53 |
| Prêts et créances | 171.346.877,00 | 78.438.273,00 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice | 227.015.498,26 | 106.527.130,53 |

Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe **0,00** **0,00**

Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels :

| | | |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Produits d'intérêts reçus | 751.180.203,96 | 499.107.705,85 |
| Dividendes reçus | 1.697.081,00 | 474.862,66 |
| Charges financières payées | 441.125.392,54 | 281.246.411,36 |

Flux de trésorerie 2011 - 2012

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------------------------|--------------------------|
| ACTIVITES OPERATIONNELLES | | |
| Résultat net | 73.392.126,58 | 55.479.960,27 |
| <u>Rapprochement entre le résultat net et les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles</u> | 151.331.982,62 | 24.105.371,27 |
| Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en résultat | 19.763.636,84 | 15.046.191,66 |
| Gains ou pertes de change latents | -1.584.362,82 | -870.106,96 |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT | | |
| Amortissements | 11.342.762,05 | 8.859.270,28 |
| Dépréciations | 0,00 | 0,00 |
| Provisions (net) | 2.447.958,58 | 3.081.043,12 |
| Résultat net des cessions de placements : actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM), entreprises associées, filiales, actifs corporels, ... | 4.696,44 | -829,88 |
| ACTIVITES OPERATIONNELLES | | |
| Profits nets latents d'investissements disponibles à la vente | 115.939.532,56 | -668.448,23 |
| Autres ajustements | 3.417.758,98 | -1.341.748,72 |
| Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels | 224.724.109,21 | 79.585.331,54 |
| (Augmentation) diminution des actifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie): | <u>227.882.772,64</u> | <u>10.267.660.879,19</u> |
| Augmentation (diminution) des comptes à vue auprès des banques centrales | 496.188.865,78 | 191.500.679,49 |
| Augmentation (diminution) des prêts et créances | 422.062.929,21 | 9.108.815.866,82 |
| Augmentation (diminution) des actifs disponibles à la vente | -634.332.618,48 | 860.958.804,97 |
| Augmentation (diminution) des actifs financiers détenus à des fins de transaction | 13.623.532,10 | 57.663.384,80 |
| Augmentation (diminution) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture | -3.650.487,18 | 43.921.562,79 |
| Augmentation (diminution) des produits d'actifs financiers | 0,00 | 0,00 |
| (Augmentation) diminution des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation (diminution) des autres actifs | -66.009.448,78 | 4.800.580,32 |
| <u>Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):</u> | <u>1.062.330.183,73</u> | <u>9.972.839.257,70</u> |
| Augmentation (diminution) des avances de banques centrales | -178.544,39 | 130.207,51 |
| Augmentation (diminution) des dépôts d'établissements de crédit | -161.912.887,20 | -244.071.536,62 |
| Augmentation (diminution) des dépôts (autres que d'établissements de crédit) | 1.076.817.137,45 | 8.142.942.834,33 |
| Augmentation (diminution) des titres de créance (y compris les emprunts obligataires) | -32.390.379,28 | 1.485.039.533,44 |
| Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de transaction | 13.726.362,44 | 65.132.283,51 |
| Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture | 117.292.059,39 | 399.567.649,68 |
| (Diminution) augmentation des charges sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation (diminution) des autres passifs | 48.976.435,32 | 124.098.285,85 |
| (Diminution) augmentation du capital d'exploitation net | 834.447.411,09 | -294.821.621,49 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | 1.059.171.520,29 | -215.236.289,95 |
| Impôts sur le résultat (payés) remboursés | -33.013.345,81 | -42.506.776,19 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles | 1.026.158.174,48 | -257.743.066,14 |

| | | |
|--|-------------------------|-----------------------|
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | |
| (Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels) | 7.849.923,78 | 13.754.129,79 |
| Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels | 140.487,42 | 425.735,89 |
| (Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles) | 12.032.708,25 | 26.695.489,50 |
| Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs incorporels | 1.372.304,57 | 973.468,52 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | -18.369.840,04 | -39.050.414,88 |
| ACTIVITES DE FINANCEMENT | | |
| (Dividendes versés) | 41.361.003,91 | 39.971.494,43 |
| Entrées de trésorerie provenant de l'émission de passifs subordonnés | 0,00 | 0,00 |
| (Sorties de trésorerie pour rembourser des passifs subordonnés) | 1.575.859,92 | -53.002.280,94 |
| Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres | 7.174.883,60 | 404.170.452,15 |
| Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement | 0,00 | 0,00 |
| (Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement) | 2.223.194,72 | 0,00 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement | -37.985.174,95 | 417.201.238,66 |
| Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie | -33.050,35 | 80.610,09 |
| AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 969.803.159,49 | 120.407.757,64 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE | 227.015.498,26 | 106.527.130,53 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE | 1.196.785.607,40 | 227.015.498,26 |
| <u>Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :</u> | | |
| Fonds en caisse | 57.549.532,65 | 55.668.621,26 |
| Prêts et créances | 1.139.236.074,75 | 171.346.877,00 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice | 1.196.785.607,40 | 227.015.498,26 |
| Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe | 0,00 | 0,00 |
| Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels : | | |
| Produits d'intérêts reçus | 874.856.803,69 | 751.180.203,96 |
| Dividendes reçus | 598.903,49 | 1.697.081,00 |
| Charges financières payées | 524.222.570,71 | 441.125.392,54 |

REMARQUE

En ce qui concerne les flux de trésorerie pour l'année 2011, un tableau corrigé est repris ci-dessous dans la section 4.22.4.2.1., de même qu'un rapport révisoral spécifique.

Flux de trésorerie 2012 - 2013

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|------------------------|-------------------------|
| ACTIVITES OPERATIONNELLES | | |
| Résultat net | 45.213.341,59 | 73.392.126,58 |
| <u>Rapprochement entre le résultat net et les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles</u> | -7.594.129,74 | 151.331.982,62 |
| Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en résultat | 7.644.077,39 | 19.763.636,84 |
| Gains ou pertes de change latents | -914.302,40 | -1.584.362,82 |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT | | |
| Amortissements | 15.099.817,43 | 11.342.762,05 |
| Dépréciations | 0,00 | 0,00 |
| Provisions (net) | 5.262.726,40 | 2.447.958,58 |
| Résultat net des cessions de placements : actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM), entreprises associées, filiales, actifs corporels, ... | 24.133,26 | 4.696,44 |
| ACTIVITES OPERATIONNELLES | | |
| Profits nets latents d'investissements disponibles à la vente | -34.360.725,72 | 115.939.532,56 |
| Autres ajustements | -349.856,11 | 3.417.758,98 |
| Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels | 37.619.211,85 | 224.724.109,21 |
| (Augmentation) diminution des actifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie): | <u>780.361.477,24</u> | <u>227.882.772,64</u> |
| Augmentation (diminution) des comptes à vue auprès des banques centrales | -103.789.522,46 | 496.188.865,78 |
| Augmentation (diminution) des prêts et créances | 449.327.704,37 | 422.062.929,21 |
| Augmentation (diminution) des actifs disponibles à la vente | 428.566.091,81 | -634.332.618,48 |
| Augmentation (diminution) des actifs financiers détenus à des fins de transaction | -18.520.209,76 | 13.623.532,10 |
| Augmentation (diminution) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture | 6.835.090,46 | -3.650.487,18 |
| Augmentation (diminution) des produits d'actifs financiers | 0,00 | 0,00 |
| (Augmentation) diminution des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation (diminution) des autres actifs | 17.942.322,83 | -66.009.448,78 |
| <u>Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):</u> | <u>881.369,78</u> | <u>1.062.330.183,73</u> |
| Augmentation (diminution) des avances de banques centrales | 138.251,29 | -178.544,39 |
| Augmentation (diminution) des dépôts d'établissements de crédit | -616.935.513,16 | -161.912.887,20 |
| Augmentation (diminution) des dépôts (autres que d'établissements de crédit) | 877.048.605,85 | 1.076.817.137,45 |
| Augmentation (diminution) des titres de créance (y compris les emprunts obligataires) | 66.565.643,81 | -32.390.379,28 |
| Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de transaction | -28.648.892,36 | 13.726.362,44 |
| Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture | -178.275.293,73 | 117.292.059,39 |
| (Diminution) augmentation des charges sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation (diminution) des autres passifs | -119.011.431,92 | 48.976.435,32 |
| (Diminution) augmentation du capital d'exploitation net | -779.480.107,46 | 834.447.411,09 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | -741.860.895,62 | 1.059.171.520,29 |
| Impôts sur le résultat (payés) remboursés | -8.845.293,87 | -33.013.345,81 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles | -750.706.189,49 | 1.026.158.174,48 |

| | | |
|--|-------------------------|-------------------------|
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | |
| (Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels) | 13.286.141,74 | 7.849.923,78 |
| Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels | 52.586,33 | 140.487,42 |
| (Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles) | 7.726.106,72 | 12.032.708,25 |
| Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs incorporels | 0,00 | 1.372.304,57 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | -20.959.662,13 | -18.369.840,04 |
| ACTIVITES DE FINANCEMENT | | |
| (Dividendes versés) | 39.636.343,24 | 41.361.003,91 |
| Entrées de trésorerie provenant de l'émission de passifs subordonnés | 0,00 | 0,00 |
| (Sorties de trésorerie pour rembourser des passifs subordonnés) | 17.404.462,93 | 1.575.859,92 |
| Entrées de trésorerie provenant de l'émission ou de remboursement d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres | -108.617.434,40 | 7.174.883,60 |
| Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement | 0,00 | 0,00 |
| (Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement) | 1.031.355,04 | 2.223.194,72 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement | -166.689.595,61 | -37.985.174,95 |
| Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie | -1.115.998,95 | -33.050,35 |
| AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | -938.355.447,23 | 969.803.159,49 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE | 1.196.785.607,40 | 227.015.498,26 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE | 257.314.161,22 | 1.196.785.607,40 |
| <u>Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :</u> | | |
| Fonds en caisse | 57.386.413,43 | 57.549.532,65 |
| Prêts et créances | 199.927.747,79 | 1.139.236.074,75 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice | 257.314.161,22 | 1.196.785.607,40 |
| Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe | 0,00 | 0,00 |
| Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels: | | |
| Produits d'intérêts reçus | 742.660.632,47 | 874.856.803,69 |
| Dividendes reçus | 133.060,00 | 598.903,49 |
| Charges financières payées | 360.029.983,87 | 524.222.570,71 |

4.22.1.5. Observations générales sur l'évolution du bilan et compte de résultat

4.22.1.5.1. Observations générales sur l'évolution du bilan

Le total du bilan a diminué de EUR 182 Mio jusqu'à EUR 22.195,7 Mio. Du côté de l'actif, la trésorerie et les avoirs auprès des banques centrales diminuent de EUR 104 Mio. Cela est dû à la politique de la banque de revenir plus à des investissements dans des obligations gouvernementales et de sociétés à faible risque. Cela augmente le portefeuille d'actifs disponibles à la vente de EUR 428,6 Mio. Les prêts et créances ont diminué de EUR 303,6 Mio, une diminution qui est le résultat d'une baisse générale de la production de crédits sur le marché belge et d'un marché très concurrentiel pour les prêts hypothécaires. Du côté des passifs, nous remarquons une augmentation des dépôts de EUR 939,7 Mio. Cela inclut une augmentation de EUR 887,4 Mio de dépôts de la clientèle. Cette augmentation se situe principalement sur les dépôts d'épargne et les comptes à vue et reflète la forte production de Crelan et l'augmentation de l'épargne sur le marché belge. Les autres passifs financiers ont diminué de EUR 121,9 Mio. C.-à-d. qu'en 2012, il y avait un grand nombre de transactions financières à l'égard de clients qui attendaient d'être traitées, et qu'à la fin de 2013 la majorité de ces transactions étaient traitées. Les passifs financiers associés aux actifs transférés ont diminué de EUR 669 Mio en raison d'une diminution des accords de rachat (REPO) contractés par Crelan.

Les fonds propres sous IFRS ont diminué de EUR 140,9 Mio jusqu'à EUR 1.137,6 Mio. La principale raison de cette baisse est le remboursement, avec l'approbation de la Banque Nationale de Belgique, d'une deuxième tranche de EUR 125 Mio à l'actionnaire français. Ce montant a été mis à disposition pour l'acquisition de Centea, mais a depuis été absorbé par une augmentation de capital coopératif.

4.22.1.5.2. Observations générales sur l'évolution du compte de résultat

Produits et charges financiers et d'exploitation

Les revenus d'intérêt (revenus d'intérêt par rapport aux charges d'intérêt) ont augmenté en 2013 de EUR 28,7 Mio pour arriver à un montant de EUR 334,7 Mio fin 2013. L'impact le plus important se situe au niveau du résultat sur les opérations de couverture (EUR +82,2 Mio) et les actifs financiers détenus à des fins de transactions (EUR -33,8 Mio) au sein de Crelan SA. Ces impacts sont le

résultat de l'arrêt de certaines opérations de couverture au cours de l'année 2012. Ces transactions de couverture ont été abandonnées parce qu'elles agissaient comme une couverture sur une partie du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente. Ce portefeuille a été réduit de manière significative en 2012 afin de réduire les positions ouvertes face aux pays de la zone euro (principalement en Belgique). La réduction de ce portefeuille a également entraîné une diminution des revenus d'intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente de EUR 18,6 Mio.

Les commissions reçues au cours de l'année 2013 ont augmenté de EUR 6,6 Mio en raison de la forte performance commerciale en termes de produits hors bilan (fonds et notes) et de services financiers. D'autre part, les commissions versées ont augmenté de EUR 12,5 Mio en raison d'une augmentation des honoraires versés aux agents indépendants pour les encours et la production qu'ils ont réalisés.

Les gains réalisés sur les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur diminuent de EUR 61,5 Mio (voir le démentèlement du portefeuille dans le courant de 2012). Le résultat en 2012 était beaucoup plus élevé vu qu'une partie importante du portefeuille avait alors été vendue (voir ci-dessus).

La perte sur les variations de la juste valeur lors du traitement administratif des transactions de couverture est liée à un changement dans la méthode d'évaluation des produits dérivés. En 2012 ceux-ci étaient évalués selon la courbe Euribor, mais en raison des conditions actuelles du marché, ils ont été évalués, dans le courant de 2013, selon la courbe Eonia. L'impact sur le résultat de ce changement de courbe en 2013 s'est élevé à EUR -5 Mio.

Frais d'administration et amortissements

Grâce à un suivi rigoureux des dépenses les frais administratifs ont diminué de EUR 4,1 Mio en 2013. Les frais d'amortissement ont augmenté (EUR +3,8 Mio) en raison de l'amortissement des investissements réalisés en vue de l'intégration.

Provisions et pertes de valeur exceptionnelles

Le coût des provisions a augmenté de EUR 2,8 Mio. Cette augmentation est principalement liée à une augmentation de la provision technique dans le cadre des activités d'assurance. Le bénéfice de EUR 9,5 Mio sur les dépréciations exceptionnelles des actifs financiers disponibles à la vente est le résultat de l'amélioration de la solvabilité du portefeuille d'investissement de la banque. L'augmentation des réductions de valeur sur prêts et créances reflète le climat économique plus difficile qui pèse également sur les portefeuilles de crédit belges.

Charges d'impôts

La charge d'impôts a environ diminué de EUR 12,1 Mio. Cette diminution est principalement due à une base d'imposition plus faible à l'égard de Crelan SA. Le résultat de Crelan SA est resté à niveau suite à une plus-value réalisée dans le cadre de la fusion, mais le bénéfice d'exploitation a été plus bas.

4.22.1.6. Méthode comptable et bases d'évaluation

Déclaration de conformité IAS/IFRS

Les comptes annuels consolidés des sociétés cotées en bourse au sein de l'Union Européenne doivent être rédigés, depuis le 1er janvier 2006 avec bilan d'ouverture 2005, conformément aux normes de l'International Financial Reporting Standards ('IFRS'), comme acceptées par l'Union Européenne. Dans plusieurs pays, dont la Belgique, le législateur national a décidé que tous les organismes financiers présentant des comptes consolidés devaient également les rédiger selon les normes IFRS, indépendamment du fait qu'ils soient cotés ou non. Le groupe Crelan présente donc également des chiffres consolidés selon les normes IFRS, telles qu'acceptées par l'Union Européenne.

Les comptes annuels consolidés (rapportage périodique) ont été rédigés conformément aux normes IAS et IFRS, telles qu'acceptées par l'Union Européenne, en vigueur à la date du bilan.

Aperçu des bases d'évaluation principales utilisées pour l'établissement des états financiers

1. Informations générales

Les derniers comptes annuels consolidés du Groupe Crelan furent établis au 31 décembre 2013. La date de rapportage est identique pour toutes les entités consolidées. Les bases d'évaluation qui furent utilisées pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2013 sont en ligne avec celles appliquées au 31 décembre 2012.

Les comptes annuels consolidés sont établis selon le concept du coût historique, mais modifiés pour les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction, pour les actifs financiers disponibles à la vente et pour les dérivés. La monnaie fonctionnelle ainsi que la monnaie de présentation est l'Euro.

L'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables et de certains jugements de la direction. Les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont reprises plus loin.

2. La consolidation

2.1. Périmètre de consolidation

Comme indiqué précédemment Crelan SA et les caisses coopératives reconnues Lanbokas SCRL et Agricaisse SCRL, forment une fédération d'établissements de crédit, dont Crelan SA est l'institution centrale. Les huit sociétés coopératives régionales complètent l'ancrage coopératif du Groupe et dans leurs statuts aussi est stipulée la solidarité avec les engagements des autres entités. De ce point de vue, cette structure coopérative fait fonction, sur le plan comptable, de société mère du Groupe Crelan. En outre, le groupe Crelan est complété par les entreprises dans lesquelles Crelan SA détient plus de 50% des droits de vote. Enfin, la SPV HYPOLAN fait aussi partie du périmètre de consolidation vu que Crelan est exposée à la majorité des risques et produits de la SPV.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crelan est donc constitué des entités suivantes :

- Crelan SA
- Coöperatieve Deposito- en Kredietkas voor de Landbouw, abrégé : Lanbokas CVBA
- Caisse Coopérative de Dépôts et de Crédit Agricole, abrégé : Agricaisse SCRL
- Fédération des Caisses du Crédit Agricole SCRL
- Caisses régionales :
 - Divilan SCRL
 - Interlan SCRL
 - Invelan SCRL
 - Rentalan SCRL
 - Rentacas SCRL
 - Agricas SCRL
 - Divicas SCRL
 - Ecupa SCRL
- Crelan Insurance SA
- Hypolan SA
- Groupe sous-consolidé Europabank
 - Europabank SA
 - EB-Lease SA
- Groupe sous-consolidé Keytrade
 - Keytrade Bank SA
 - Keytrade Bank Luxembourg SA
 - RealLease SA

2.2. Méthode de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Une filiale est intégralement consolidée à compter de la date d'acquisition. Les produits et les charges d'une filiale

sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle la société mère cesse d'avoir le contrôle de la filiale.

Pour établir des états financiers consolidés, le Groupe Crelan intègre les états financiers individuels de toutes les entités à consolider ligne par ligne, en additionnant les postes semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés du Groupe présentent l'information financière comme celle d'une entité économique unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies:

- La valeur comptable de la participation de la société mère dans chaque filiale et la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées;
- Les soldes et les transactions intragroupe, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont intégralement éliminés;
- Les profits et les pertes sur transactions intragroupe compris dans les actifs sont intégralement éliminés;
- IAS 12 Impôts sur le résultat s'applique aux différences temporaires résultant de l'élimination des profits et des pertes sur transactions intragroupe.

3. Date de transaction et date de règlement

Tous les passifs financiers du Groupe Crelan, autres que les dérivés, sont comptabilisés dans le bilan à la date de règlement.

Tous les achats et ventes d'actifs financiers, qui nécessitent une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou par des conventions de marché, sont comptabilisés à la date de règlement, date à laquelle un actif est livré au ou par le Groupe Crelan.

4. Actifs financiers

Le Groupe Crelan évalue les actifs financiers selon la finalité des transactions.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon le référentiel IFRS des actifs financiers, à savoir: (1) les prêts et créances; (2) les placements détenus à des fins de transaction et (3) les actifs financiers disponibles à la vente.

La classification utilisée selon le référentiel IFRS détermine l'évaluation et le traitement comptable des produits et charges comme suit :

4.1. Prêts et créances

Evaluation

La catégorie des prêts et créances comprend les prêts et toutes les créances y afférentes sur les banques et sur la clientèle émis par le Groupe Crelan en vertu desquels les fonds sont directement versés à l'emprunteur. Les titres de créance qui ne font pas l'objet d'un marché actif sont également enregistrés comme prêts et créances. Les prêts accordés par la banque ne sont ni transférables, ni cotés sur un marché actif et leurs flux de trésorerie futurs sont fixes ou déterminables.

Les prêts et créances sont évalués à l'origine à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de l'actif financier.

Ultérieurement, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de la détermination des flux de trésorerie futurs il est tenu compte des coûts initiaux directement imputables à l'acquisition du dossier de prêt. Ces coûts sont répartis sur la durée du prêt et l'amortissement périodique, déterminée sur base de l'intérêt effectif est inscrite au compte de résultat comme résultat d'intérêts.

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans le cas des crédits à taux fixe et variable sont tous les flux de trésorerie contractuels connus lors de l'utilisation initiale du crédit.

Pour les prêts à taux variable, il est supposé que les flux de trésorerie futurs ne seront pas modifiés. Au moment de l'adaptation du taux d'intérêt, le taux effectif est recalculé. Les flux de trésorerie (modifiés) futurs seront actualisés sur base de ce nouveau taux effectif pour aboutir à un nouveau prix de revient amorti.

En cas de crédits à taux revisable, le plan de remboursement, utilisé pour l'amortissement de la commission de production, est basé sur le taux client actuel tant pour la période antérieure à la révision que pour la période ultérieure.

Dépréciations particulières – général

Le Groupe évalue régulièrement et à chaque date d'échéance la présence d'indices objectifs de dépréciation.

Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers. Les dépréciations particulières sont reprises sur un compte de correction sous prêts et créances et ne sont donc pas comptabilisées directement sur les dossiers de crédit concernés. Lorsqu'une créance est considérée comme non recouvrable et lorsque toutes les garanties et cautions sont évincées, elle est radiée à concurrence des frais de dépréciation y afférents. Les recouvrements ultérieurs d'intérêts éventuels sont repris en résultat.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a subi une dépréciation, les revenus d'intérêts sont repris sur base du taux utilisé lors du calcul de la valeur actuelle pour fixer le montant de la dépréciation.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Le montant repris est inscrit au compte de résultat.

Dépréciations particulières individuelles

A l'origine, le Groupe Crelan évalue la présence d'indices objectifs de dépréciation au niveau individuel.

S'il existe des indications objectives de dépréciation particulière pour les prêts et les créances, cette perte est déterminée comme étant l'écart entre d'une part la valeur comptable de l'actif et d'autre part la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés (hormis les pertes sur crédits futures), inscrit au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial de l'actif. La valeur comptable des créances sur les banques et sur la clientèle est dépréciée par la constitution d'une provision comptabilisée au compte de résultat. Les flux futurs de trésorerie sont estimés sur base de données historiques et d'une expérience reconnue.

Dépréciations collectives

Une dépréciation 'survenue mais non encore déclarée' ('incurred but not reported' IBNR) des prêts et créances est enregistrée lorsque des éléments objectifs indiquent que des pertes sont survenues sans pour autant avoir spécifiquement identifié les prêts dépréciés.

La dépréciation IBNR est estimée sur base de différents facteurs: l'évolution historique des pertes et difficultés de paiement possibles lors de risques de crédit similaires, la conjoncture économique actuelle et plusieurs paramètres macro-économiques.

Le groupe Crelan regroupe les créances qui ne font pas l'objet de dépréciations individuelles par classes homogènes de risques (tels que le type d'actif, le rating externe, le secteur économique, le type de garanties et autres indicateurs objectifs) et par indicateurs internes et externes comparables (comme un retard de paiement, une diminution des prix sur le marché de l'immobilier ou une crise dans le secteur de l'agriculture).

Le groupe distingue quatre portefeuilles de crédits: les crédits agricoles, les crédits entreprises, les crédits logements et les prêts à tempérament. Le Groupe Crelan se fonde sur les historiques de pertes internes de la banque et la situation d'impayés pour fixer pour chaque portefeuille collectif une dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

Dépréciations particulières – L'effet d'actualisation

La mesure de la dépréciation se fait par le biais de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés. Cette actualisation porte donc sur le montant récupérable et doit se faire au taux d'intérêt effectif originel.

Le rythme d'encaissement en phase de recouvrement est mesuré sur base de données d'expérience et de l'évolution historique des soldes des prêts et créances dénoncés présentant des risques de crédit similaires. Par groupe de prêts et créances, les montants récupérables sont répartis en flux de trésorerie successifs pour être actualisés au taux moyen des contrats concernés. L'effet d'actualisation est ajouté pour obtenir le montant de la réduction de valeur.

4.2. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Le Groupe considère un actif financier comme détenu à des fins de transaction si :

- il a été acquis ou encouru principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme;
- il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme;
- c'est un dérivé qui n'est pas utilisé dans une couverture.

Instruments de capitaux propres, instruments d'emprunt et autres instruments financiers à taux fixe et dérivés acquis en vue de réaliser des profits à court terme, sont considérés comme détenus à des fins de transaction.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à l'origine à leur juste valeur et restent ultérieurement évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les frais de transaction sont directement repris en compte de résultat. Les intérêts reçus sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions sont comptabilisés dans les produits et charges d'intérêt. Les dividendes sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés lorsque le droit de l'entité à percevoir le paiement est établi.

4.3. Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat ("Fair Value Option") quand il permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (« non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes.

4.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs non dérivés qui ne sont pas classés comme (1) des prêts et créances ou (2) des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Le Groupe Crelan regroupera tous les titres de placement à échéance fixe détenus jusqu'à leur échéance dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. Les titres de placement détenus pour une durée indéterminée qui sont susceptibles d'être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des variations de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours des actions sont également considérés par le groupe comme actifs financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à l'origine à la juste valeur (coûts de transaction compris) et ultérieurement à la juste valeur en enregistrant les gains ou pertes non réalisés liés aux variations de la juste valeur en capitaux propres, jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé.

Les intérêts reçus sur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les produits et pertes d'intérêt. Les dividendes afférents à un instrument de capitaux propres sont comptabilisés en résultat dès qu'est établi le droit de l'entité d'en recevoir le paiement.

4.5. Réductions de valeur sur les actifs financiers

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crelan utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crelan prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc. Au-delà de ces critères, le groupe Crelan constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans. Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances. La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

5. Passifs financiers

Les passifs financiers détenus par le Groupe sont les passifs financiers détenus à des fins de transaction, les dettes envers les banques, les dettes envers la clientèle, les certificats d'endettement, les dettes subordonnées et les autres dettes.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon le référentiel IFRS des passifs financiers, à savoir: (1) les passifs financiers détenus à des fins de transaction; (2) les autres passifs financiers.

5.1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le groupe considère un passif financier comme détenu à des fins de transaction si:

- il a été acquis ou encouru principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme;
- il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme;
- c'est un dérivé qui n'est pas utilisé dans une relation de couverture.

Les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à l'origine à leur juste valeur et restent ultérieurement évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

5.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se composent des dettes envers les banques, des dettes envers la clientèle, des certificats d'endettement, des dettes subordonnées et des autres passifs financiers.

Il s'agit de soldes sur comptes à vue et comptes à terme d'autres banques auprès du Groupe Crelan, de dépôts à vue, de dépôts à terme et de comptes d'épargne de clients, ainsi que de certificats de dépôts (subordonnés).

Les autres passifs financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur, coûts de transaction compris. La comptabilisation ultérieure des autres passifs se fait au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement périodique est repris dans le compte de résultat comme charge d'intérêt.

6. La juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur d'actifs et passifs financiers est égale à leur cours ou au cours d'actifs et passifs similaires sur un marché actif (Niveau 1). Si pour un instrument financier aucun marché actif n'existe, le calcul de la juste valeur s'effectue à la valeur actuelle basée sur des données de marché observables (Niveau 2). Si la juste valeur ne peut être déterminée à l'aide de données de marché observables, la juste valeur est déterminée à l'aide de données non observables (Niveau 3).

7. Mises en pension et prises en pension

Les titres liés à un contrat de rachat (repo) restent inscrits au côté actif du bilan. Les dettes représentant l'obligation de rachat sont reprises au côté du passif du bilan sous forme de dettes aux établissements de crédits ou dettes aux autres établissements, en fonction de la contrepartie.

Les titres liés à un contrat de revente (reverse repo) ne sont pas inscrits au bilan. Les fonds empruntés sont repris au côté actif du bilan sous forme de créances sur établissements de crédits ou créances sur autres établissements, en fonction de la contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et le prix de vente des titres est reprise dans le compte de résultat comme résultat d'intérêts et est répartie sur la durée du contrat.

8. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

9. Instruments financiers dérivés et couverture

9.1. Comptabilisation et évaluation

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur varie en fonction de l'évolution de valeurs sous-jacentes (taux d'intérêts, cours de change, index, action), demandent peu ou pas d'investissement initial net et qui sont réglés à une date ultérieure. Les instruments financiers tels que les swaps, les contrats à terme, les futures et les options (émises ou achetées) sont des produits dérivés.

Tous les dérivés sont comptabilisés initialement au bilan à leur juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur (intérêts courus non compris) sont inscrites au compte de résultat. L'intérêt couru est repris en compte de résultat pro rata temporis.

Le Groupe classe les dérivés comme suit:

- Les dérivés qui ne sont pas des dérivés de couverture, sont détenus comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction; ou
- Les dérivés de couverture.

9.2. Couverture

Lors de la conclusion d'un dérivé, le contrat est comptabilisé comme une couverture de juste valeur, notamment une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé. Le Groupe distingue la couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel ('micro-hedging') et la couverture de la juste valeur pour la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille ('macro-hedging'). Dans ce dernier cas le Groupe définit un groupe d'instruments de couverture pour la couverture du risque de taux d'un groupe d'actifs et/ou de passifs.

Documentation

Les dérivés de couverture remplissent les conditions et critères pour instruments de couverture requis par IAS 39. Les actifs et/ou passifs couverts remplissent les conditions et critères de positions couvertes requis par IAS 39. A l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. Cette documentation comprend l'identification de l'instrument de (du groupe de) couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la manière

dont l'entité évaluera l'efficacité de (du groupe de) l'instrument de couverture à compenser l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Tests d'efficacité

Le Groupe utilise uniquement des transactions de couverture si au début de la couverture et au cours des périodes ultérieures, on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur attribuables au risque couvert. Le test d'efficacité des transactions de couverture est effectué trimestriellement. Le rapport entre la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert doit se situer dans un intervalle de 80-125 pourcent. Lorsque ceci n'est pas le cas ils est mis fin à la relation de couverture.

Evaluation

Le profit ou la perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture (du portefeuille des instruments de couverture) à la juste valeur est comptabilisé(e) en résultat. Le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert doit ajuster la valeur comptable de l'élément couvert et être comptabilisé en résultat. Ainsi, les variations de juste valeur dans le résultat de l'instrument de couverture d'une part et de l'instrument couvert d'autre part sont partiellement ou complètement compensés. L'éventuelle inefficacité de la couverture reste en résultat.

Lorsqu'une relation de couverture ne satisfait plus aux critères des transactions de couverture comme défini en IAS 39, la relation de couverture est cessée, à titre prospectif. Les dérivés de couverture sont reclassés vers 'Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction'. La valeur comptable de la position couverte est comptabilisée comme si elle l'aurait été sous IFRS sans relation de couverture. Les variations de la juste valeur du passé inscrites au bilan sont réparties en charge du résultat sur la durée restante de la position couverte.

Les produits et les charges d'intérêts résultant des instruments de couverture d'une part et des positions couvertes d'autre part sont comptabilisés en résultat d'intérêts.

10. Immobilisations corporelles

Le Groupe comptabilise les immobilisations corporelles suivant le modèle du coût. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût (les coûts d'acquisition directement attribuables compris), diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût est le prix d'achat pour acquérir l'actif, augmenté de tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et/ou à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle est le coût diminué de la valeur résiduelle. Dans la pratique, la valeur résiduelle d'un actif est souvent négligeable. Lorsque ceci est le cas, le groupe a décidé de ne pas tenir compte de la valeur résiduelle dans le calcul du montant amortissable. En général les amortissements sont pris en charge sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité estimée d'un actif est révisée à chaque fin de période annuelle. Les terrains et les oeuvres d'art ne sont pas amortis, mais sont soumis de dépréciations. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément ('component approach'). La dotation aux amortissements de chaque période est comptabilisée dans le résultat.

Le Groupe utilise les durées d'amortissement suivantes:

Bâtiments

| | |
|--|-------------|
| Gros oeuvre bâtiments non commerciaux | 33 ans |
| Aménagements bâtiments non commerciaux | 10 ans |
| Gros oeuvre bâtiments commerciaux | 30 – 40 ans |
| Aménagements bâtiments commerciaux | 9 – 10 ans |
| Hardware | 5 ans |
| Installations | 10 ans |
| Coffres | 10 – 20 ans |
| Publicité lumineuse | 3 – 5 ans |
| Machines et matériels | 3 – 5 ans |
| Meubles | 10 ans |
| Matériel roulant | 4 – 5 ans |

Les frais d'entretien et de remise en état sont inscrits au compte de résultat lorsque les dépenses sont réalisées. Les dépenses pour pièces de rechange qui augmentent les avantages économiques pour le groupe sont capitalisées et ensuite amorties. La valeur comptable des pièces remplacées est décomptabilisée selon les dispositions de décomptabilisation.

Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle pour cause de cession ou de vente est comptabilisé(e) dans le résultat. Lors de la destruction d'un actif, le montant restant à amortir est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est détenue en vue de la vente, cet actif est classé en tant que détenu en vue de la vente, les amortissements sont arrêtés et l'actif est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente.

11. Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le Groupe achète des actifs nets et comptabilise les actifs acquis et les passifs (passifs éventuels assumés inclus) à leur juste valeur. Les actifs acquis identifiables et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Un éventuel passif acquis dans un regroupement d'entreprises est repris s'il s'agit d'un passif existant résultant d'événements passés et dont la juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Le goodwill qui découle de l'acquisition d'une filiale, est inscrit au bilan comme actif incorporel et est évalué au coût à la date d'acquisition, c'est-à-dire l'excédent du coût d'achat du regroupement d'entreprises par rapport à la participation du Groupe Crehan dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises n'est pas amorti. Le Groupe Crehan évalue le goodwill sur une base annuelle, ou plus souvent si certains événements indiquent que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Les dépréciations liées au goodwill, précédemment comptabilisées, ne sont pas reprises.

Le test de dépréciation annuel du goodwill est effectué sur base du 'discounted cash flow model'. Lorsque la valeur actuelle nette des perspectives bénéficiaires, basée sur le plan stratégique de la filiale concernée, est inférieure au goodwill repris, la différence entre les deux montants est immédiatement reprise en résultat. Le taux d'actualisation est fixé sur base du taux d'intérêt sans risque augmenté d'une prime de risque en fonction du profil de risque de la filiale concernée.

12. Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique qui est comptabilisée uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des logiciels acquis ou générés en interne pour usage interne et des fichiers de clientèle achetés. Pour les logiciels générés en interne, seuls les coûts de développement directement attribuables aux logiciels achevés et effectivement utilisés avec l'intention d'obtenir des avantages économiques sont activés.

Une immobilisation incorporelle doit être évaluée initialement au coût. Ensuite est appliqué le modèle du coût. Les logiciels sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les logiciels et les fichiers de clientèle sont amortis selon la méthode linéaire. Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle est le coût diminué de sa valeur résiduelle. Dans la pratique, la valeur résiduelle d'un actif est souvent négligeable. Ceci étant le cas, le groupe a décidé de ne pas tenir compte de la valeur résiduelle dans le calcul du montant amortissable.

Pour les immobilisations incorporelles les durées d'amortissement suivantes sont appliquées :

| | |
|---------------------------------|---------|
| Logiciels développés en interne | 3-5 ans |
| Logiciels acquis | 5 ans |
| Fichiers clientèle | 10 ans |

13. Dépréciation d'actifs non financiers

A chaque date de clôture, le Groupe examine s'il existe une quelconque indication de dépréciation d'un actif non financier. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Ce montant recouvrable des actifs non financiers est estimé à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de vente et la valeur d'usage.

Le montant comptable des actifs non financiers dépréciés est ramené à son montant recouvrable estimé et le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice de rapportage.

Si ultérieurement, le montant de la dépréciation d'actifs non financiers (autre que le goodwill) diminue en raison d'un événement qui s'est produit après la réduction de valeur, le montant comptabilisé auparavant est repris par le compte de résultat.

14. Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs incertains quant à l'importance des dépenses futures et quant au moment où ces dépenses doivent être effectuées. Le Groupe constitue des provisions au bilan lorsqu'à la date de rapportage, il existe un passif dû à des circonstances passées, lorsqu'il est probable que le passif nécessite un flux de caisse sortant et lorsque le passif peut être estimé de manière fiable.

Au sein du Groupe Crelan, les provisions comprennent principalement des affaires juridiques, des sinistres, des passifs d'impôt et des obligations en matière de pension.

- Pour les affaires juridiques et les sinistres, les provisions sont calculées individuellement (par dossier juridique ou par sinistre), sur base des montants redevables aux bénéficiaires. Le montant et la répartition des flux de caisse futurs sont incertains et dépendent du moment de la liquidation des affaires juridiques ou des sinistres.
- Pour les provisions relatives aux obligations en matière de pension, nous renvoyons au chapitre relatif aux avantages du personnel.
- Tous les passifs individualisables pour lesquels une incertitude existe quant à l'importance des dépenses futures et quant à la date où ces dépenses devront être effectuées et qui ne peuvent être repris dans les catégories ci-dessus, sont enregistrés sous le poste « autres provisions ».

Un passif éventuel est une obligation potentielle du Groupe résultant d'événements passés, mais dont il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives soit nécessaire ou dont le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

15. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont inscrits au compte de résultat pour tous les instruments producteurs d'intérêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe doit estimer les flux de trésorerie. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et des coûts de transaction. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier. Ils comprennent les commissions payées aux agents, conseillers, courtiers et opérateurs boursiers, les prélèvements effectués par les instances de réglementation et par les bourses, ainsi que diverses taxes.

Les intérêts réalisés sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont inscrits au compte de résultat pro rata temporis.

16. Produits et charges de provisions et de commissions

Le Groupe distingue différentes sortes de commissions:

- Les commissions perçues en contrepartie de services spécifiques sont comptabilisées au compte de résultat au moment où les services sont rendus. Ceci est le cas pour les commissions perçues pour la gestion de fortune et les activités d'assurance.

- Les commissions payées sur la production de crédits et bons de caisse sont reprises en résultat réparties sur la durée des crédits et bons de caisse concernés à l'aide du taux d'intérêt effectif.
- Les autres commissions sur crédits et bons de caisse sont réglées annuellement et sont reprises en résultat.

17. Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

18. Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et pertes réalisés sur la vente et la cession d'instruments financiers disponibles à la vente représentent la différence entre les recettes et la valeur comptable de l'actif ou du passif vendu, déduction faite des pertes pour dépréciations inscrites au compte de résultat et après avoir tenu compte de l'impact d'adaptations éventuelles à cause d'une couverture.

L'écart entre la juste valeur à la fin de la période actuelle et à la fin de la période antérieure d'actifs et de passifs financiers détenus à des fins de transaction est repris sous la rubrique: 'Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction'. Pour les dérivés, ce sont les variations de la juste valeur de la période, intérêts courus non compris, qui sont reprises sous cette rubrique. L'intérêt couru est comptabilisé en produits et charges d'intérêts.

Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers disponibles à la vente repris en fonds propres, sont comptabilisés au compte de résultat lors de la cession des instruments financiers concernés ou lors de l'établissement d'une dépréciation particulière.

19. Impôts sur le résultat

Ce poste comprend les impôts actuels et différés de l'exercice comptable.

Les passifs d'impôt différés sont convenus pour toutes les différences temporelles imposables entre la valeur comptable de l'actif ou du passif et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différés sont convenus pour toutes les différences temporelles déductibles entre la valeur comptable de l'actif ou du passif et leur valeur fiscale, dans la mesure où il est probable qu'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles pourront être imputées.

Les impôts différés sont évalués au taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

20. Contrats de location

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe Crelan exerce une activité de bailleur (lessor) et accorde à ses clients uniquement des contrats de location-financement, en vertu desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif (sauf la propriété juridique), sont transférés au preneur (lessee). Le transfert de propriété peut intervenir ou non à la fin du contrat.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'origine dans le bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, L'investissement net dans un contrat de location-financement est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le montant de la créance implique également les coûts initiaux directement imputables et la valeur résiduelle du contrat de location, à savoir la valeur déterminée à laquelle le preneur peut acquérir l'actif loué au terme du contrat.

Le taux d'intérêt effectif est calculé sur base des flux de trésorerie futurs. Sur base de ce taux d'intérêt effectif, les flux de trésorerie futurs seront repris à la date du bilan pour arriver à une valeur actuelle nette, qui correspond à la juste valeur de l'actif loué (les coûts initiaux directement imputables inclus).

Les produits financiers non acquis sont la différence entre l'investissement brut et l'investissement net dans le contrat de location, et sont repris dans le compte de résultat sur base du taux d'intérêt effectif dont question ci-dessus, réparti sur la durée de la créance.

Les créances leasing sont reprises dans le bilan à leur valeur nette, c'est-à-dire après soustraction des réductions de valeur particulières qui s'y rapportent.

Le Groupe en tant que preneur

Le Groupe Crelan conclut uniquement des contrats de location opérationnels qui portent sur la location de matériel. Dans le cas de contrats de location opérationnels pas tous les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au preneur. Tous les paiements résultant des contrats de location opérationnels sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Lorsqu'un contrat de location est terminé avant terme, les indemnités à payer au bailleur sont comptabilisées à charge de l'exercice au cours duquel le contrat est terminé.

21. Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme comme les salaires, les rémunérations et les cotisations de sécurité sociale sont comptabilisés dans la période pendant laquelle les prestations furent rendues. Pour les avantages du personnel à court terme dûs dans les douze mois suivant la fin de la date de clôture, tels que les congés annuels et les primes, des provisions non actualisées sont prévues.

Les indemnités de fin de contrat ne sont comptabilisées que lorsqu'un lien de causalité peut être démontré.

Engagements de retraite

Le Groupe a différents régimes de retraite à prestations définies et différents régimes de retraite à cotisations définies. Les engagements de retraite sont tous financés par le paiement de cotisations aux compagnies d'assurance.

Pour les régimes de retraite à cotisations définies la constitution du capital de pension est financée par le versement d'une cotisation par l'employeur et l'employé. La cotisation à payer est comptabilisée d'une part au passif et d'autre part en charges pour la période pendant laquelle le membre du personnel a rendu les prestations.

Pour les engagements de retraite à prestations définies, les charges périodiques sont déterminées par des calculs actuariels effectués au moins une fois par an. La comptabilisation des régimes à prestations définies implique pour l'entité qu'elle actualise ces prestations par la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services rendus au cours de la période

Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat, sauf si les droits correspondants ne sont pas immédiatement acquis au personnel. Dans ce cas le coût des services passés est comptabilisé en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Jusqu'au 31/12/2010, les écarts actuariels cumulés qui excédaient le corridor (la plus grande valeur des 10% de la valeur actuelle de l'obligation et des 10% de la juste valeur des actifs du régime) étaient comptabilisés en produits ou en charges, sur la durée restant à courir du personnel adoptant le régime.

Depuis le 01/01/2011, les gains et pertes actuariels sont intégralement comptabilisés dans les résultats non réalisés au cours de la période durant laquelle ils surviennent. A cet effet, conformément à la norme IAS 8 relative aux changements dans les principes de la réglementation financière, les états financiers des exercices clos les 31/12/2010 et 31/12/2009 ont été modifiés.

Les placements en fonds du Groupe comprennent des contrats d'assurance qualifiés comme défini dans IAS 19. Les contrats d'assurance sont délivrés par un assureur qui n'est pas une partie liée et les contrats sont exclusivement utilisés pour financer les avantages du personnel du chef des engagements de retraite.

Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, dus après la fin de la date de clôture, tels que les primes à long terme, la prépension et l'assurance d'hospitalisation, la valeur actuelle des obligations brutes est calculée, mais les écarts actuariels résultant d'une révision périodique des hypothèses et estimations sont comptabilisés immédiatement.

22. Trésorerie, équivalents de trésorerie et flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les contants, les avoirs auprès des banques centrales et les autres actifs financiers avec une durée de maximum trois mois à partir de la date d'acquisition.

Le flux de trésorerie est présenté en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liées aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

23. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

Les éléments monétaires et non monétaires en monnaie étrangère sont convertis en euro lors de leur comptabilisation initiale en appliquant le cours du jour à la date de la transaction ou le cours à la date de clôture de l'opération de change sous-jacente.

Ensuite, et sur base journalière, les éléments monétaires sont évalués à la juste valeur, les soldes monétaires en monnaie étrangère étant convertis en utilisant le cours de clôture. Tous les écarts positifs et négatifs sont enregistrés dans le compte de résultat, quelle que soit la catégorie d'évaluation.

Les éléments non monétaires du Groupe Crelan sont principalement des instruments d'actions en monnaie étrangère. Avant de déterminer leur catégorie d'évaluation, ils sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction, les écarts de change suite à la conversion en utilisant le cours de clôture sont également comptabilisés comme changement dans la valeur réelle de l'instrument sous-jacent. Dans le cas des actifs financiers disponibles à la vente, ces écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres.

Les éléments monétaires et non monétaires en monnaie étrangère sont convertis en euro lors de cessions en appliquant le cours du jour à la date de la transaction ou le cours à la date de clôture de l'opération de change sous-jacente.

Dans le cas des éléments non monétaires en monnaie étrangère appartenant à la catégorie Disponibles à la vente (actifs financiers disponibles à la vente), la totalité de l'écart de change entre la comptabilisation initiale et la cession est reprise au compte de résultat comme plus- ou moins-value réalisée.

24. Fonds propres

Les fonds propres comprennent le capital d'actions ordinaires et coopératives, la réserve de la revalorisation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et les bénéfices réservés.

25. Provisions techniques

Provision des assurances

Cette provision est calculée suivant les principes actuariels en vigueur (technique universal life) et est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance.

Chaque accord séparé comprend un compte d'assurance. Sur celui-ci sont comptabilisés des versements d'argent (cash-in-flows) et des retraits d'argent (cash-out-flows). Des cash-in flows sont par exemple des versements de primes par le preneur d'assurance. Des cash-out flows sont par exemple des imputations de frais pour l'administration et les risques assurés.

Les crédits sur le compte d'assurance (aussi appelés réserves du compte d'assurance) sont placés sous une ou plusieurs formes de placement et génèrent de cette façon un rendement en faveur du preneur d'assurance

Les réserves sont calculées d'une manière générique pour tous les risques approuvés (décès toutes causes, décès accidentel, décès successif, invalidité) de façon à ce que structurellement, il y ait aussi, en plus des réserves que le preneur d'assurance peut réclamer, des réserves de vieillissement des populations (invalidité) et des réserves de risque qui soient constituées.

Provision pour dommages

Les provisions pour dommages sont déterminées sur base individuelle par le gestionnaire de dommages en fonction des caractéristiques du dommage. Quand une indemnisation concerne l'allocation d'un paiement périodique, la provision est calculée comme la valeur actuelle des allocations futures attendues.

26. Contrats d'assurance IFRS 4

Test de suffisance

Le Groupe Crelan détermine à la fin de chaque période de reporting, si ses passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants. Si les passifs d'assurance comptabilisés sont insuffisants, alors le déficit est repris intégralement dans le compte de résultat.

Réassurance

Les crédits des réassureurs sont repris à l'actif dans le bilan. S'il existe des preuves tangibles que peut-être tous les montants provenant des contrats de réassurance ne seront pas reçus, la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance est diminuée en conséquence et la réduction de valeur exceptionnelle est reprise dans le compte de résultat.

Sources principales d'incertitude relatives aux estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables et de certains jugements de la direction. Quoique toute l'information disponible est utilisée afin de rendre ces estimations et hypothèses aussi fiables que possible, les résultats effectifs peuvent en différer.

Les estimations et les hypothèses se retrouvent principalement dans les domaines suivants :

- Estimation de la valeur réalisable en matière de réductions de valeur particulières;
- détermination de la valeur réelle des instruments financiers non cotés;
- détermination de la durée d'utilisation attendue des immobilisations corporelles et incorporelles;
- estimation, lors de l'enregistrement de provisions, des passifs existants résultant d'événements du passé;
- hypothèses actuarielles lors de l'évaluation des engagements de retraite;
- hypothèses actuarielles lors de l'évaluation des réserves techniques.

4.22.1.7. Notes relatives au bilan

4.22.1.7.1. Comptes annuels 2011

1. Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales au 31 décembre se présentent comme suit :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Espèces | 55.668.621,70 | 28.088.857,18 |
| Réserve monétaire | 312.397.658,48 | 120.896.979,78 |
| Total trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales | 368.066.280,18 | 148.985.836,96 |
| dont repris en trésorerie et équivalents de trésorerie | 55.668.621,70 | 28.088.857,53 |

Cette rubrique comporte exclusivement les comptes à vue et les dépôts de réserve monétaire auprès de la Banque nationale de Belgique. Les avoirs de réserve monétaire ne sont pas disponibles pour les transactions quotidiennes du Groupe.

2. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne la composition détaillée des actifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|----------------------|---------------------|
| Actifs | | |
| Derivés détenus à des fins de transaction | 51.307.010,58 | 1.218.419,66 |
| Titres de créance | 4.109.600,00 | 4.071.600,00 |
| Intérêts courus | 7.854.144,05 | 317.350,17 |
| Total actifs détenus à des fins de transaction | 63.270.754,63 | 5.607.369,83 |
| Passifs | | |
| Derivés détenus à des fins de transaction | 60.821.699,52 | 1.066.364,03 |
| Titres de créance | 0,00 | 0,00 |
| Intérêts courus | 5.580.303,54 | 203.355,52 |
| Total passifs détenus à des fins de transaction | 66.402.003,06 | 1.269.719,55 |

En 2011 comme en 2010, aucun actif financier n'a été détenu à des fins de transaction en tant que sûreté octroyée en vertu d'obligations, le cas échéant conditionnelles.

3. Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau suivant détaille la composition des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|---------------------|---------------------|
| Prêts et créances | 5.019.346,46 | 4.861.249,34 |
| Intérêts courus | 35.625,00 | 36.416,67 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat | 5.054.971,46 | 4.897.666,01 |

À la fin de 2011, il n'y avait pas d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat fournis en garantie de passifs ou de passifs éventuels.

L'exposition maximale de cette rubrique au risque de crédit s'élève à EUR 5 Mio. Aucun dérivé de crédit ou instrument similaire n'a été conclu afin de limiter l'exposition maximale au risque de crédit.

4. Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous donne la composition détaillée du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Obligations d'Etat | 2.641.072.681,00 | 1.284.468.682,46 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| - cotés | 601.331.286,28 | 1.049.172.558,49 |
| - non cotés | 298.690.484,09 | 353.148.021,82 |
| - titres dépréciés | -9.953.483,04 | -16.046.208,00 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| - cotés | 7.065.381,00 | 29.129.086,26 |
| - non cotés | 5.164.811,83 | 0,00 |
| - titres dépréciés | 0,00 | 0,00 |
| Titres immobilisés | 6.952.572,32 | 6.615.786,36 |
| Intérêts courus | 62.993.173,71 | 45.870.174,83 |
| Total actifs financiers disponibles à la vente | 3.613.316.907,19 | 2.752.358.102,22 |
| Décomposition du total : | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 314.842.614,68 | 501.130.045,56 |
| à long terme | 3.298.474.292,51 | 2.251.228.056,66 |

En 2011 comme en 2010, aucun actif financier n'a fait l'objet d'un reclassement d'évaluation, de l'évaluation au coût amorti à l'évaluation à la juste valeur ou inversement. Il n'a pas été fait usage de la possibilité de reclassification selon les modifications de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, décrétés par l'IASB en octobre 2008.

Fin 2011, la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente octroyés à titre de sûreté en vertu d'obligations issues de différents contrats de rachat était de EUR 858.386.221,00 (en 2010 EUR 1.068.921.189,50).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente au cours des exercices 2011 et 2010.

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-------------------|------------------|
| Solde d'ouverture | 2.752.358.102,22 | 2.418.531.682,00 |
| Acquisition Centea | 2.433.346.704,36 | 0,00 |
| Fluctuations des taux de changes | 3.083.584,85 | 4.153.106,46 |
| Acquisitions | 1.060.472.296,44 | 657.019.530,21 |
| Réalisations et venues à échéance | -2.564.049.397,70 | -305.610.094,78 |
| Valorisation actuarielle | -36.397.191,70 | -2.811.238,38 |
| Fluctuations de valeur réelles par fonds propres | 688.799,07 | -25.107.062,00 |
| Dépréciations | -6.804.162,18 | -411.000,00 |
| Autres mouvements | -189.154,00 | 0,00 |
| Intérêts courus | -29.192.674,17 | 6.593.178,71 |
| Solde de clôture | 3.613.316.907,19 | 2.752.358.102,22 |

Dans le courant de 2011, des réductions de valeur furent comptabilisées pour un montant total de EUR 6.804.162,18 sur divers titres (2010: EUR 411.000,00). Un montant de EUR 9.896.958,85 (2010 : EUR 6.214.000,00) de réductions de valeur a été utilisé sur des actifs financiers vendus au cours de l'exercice.

| | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | Total |
|---|--|--|----------------|
| 31/12/2011 | | | |
| Solde d'ouverture | 16.046.279,71 | 785.250,00 | 16.831.529,71 |
| Dotations de réductions de valeur | 6.804.162,18 | 0,00 | 6.804.162,18 |
| Reprises de réductions de valeur | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Utilisations des dépréciations d'actifs définitivement supprimés du bilan | -12.896.958,85 | 0,00 | -12.896.958,85 |
| Solde de clôture | 9.953.483,04 | 785.250,00 | 10.738.733,04 |
| 31/12/2010 | | | |
| Solde d'ouverture | 22.139.208,00 | 495.250,00 | 22.634.458,00 |
| Dotations de réductions de valeur | 121.000,00 | 290.000,00 | 411.000,00 |
| Reprises de réductions de valeur | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Utilisations des dépréciations d'actifs définitivement supprimés du bilan | -6.214.000,00 | 0,00 | -6.214.000,00 |
| Solde de clôture | 16.046.208,00 | 785.250,00 | 16.831.458,00 |

Une partie du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente se voit appliquer une macro-couverture. Le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'obligations possédant des caractéristiques analogues est couvert à l'aide d'un portefeuille de contrats de swaps de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur du portefeuille d'obligations attribuables à un risque couvert donnent lieu à une adaptation de la valeur comptable via la rubrique

«Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille» en regard du compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement en sens inverse dans le compte de résultat. D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont reprises en compte de résultat sous la rubrique «Profits et pertes en comptabilité de couverture ». Une relation de micro-couverture est également appliquée. En l'occurrence, un swap de taux d'intérêt a été conclu en couverture des fluctuations de taux d'intérêt d'une obligation sous-jacente.

5. Prêts et créances

5.1. Prêts et créances sur établissements de crédit

Les prêts et créances sur établissements de crédit se présentent de la manière suivante au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-------------------------|-----------------------|
| Placements auprès d'autres banques | 1.274.937.630,83 | 95.002.923,95 |
| repris en équivalents de caisse | 79.519.086,24 | 16.074.673,00 |
| Prêts et avances aux autres banques | 361.560.640,00 | 301.814.881,47 |
| repris en équivalents de caisse | 91.827.791,00 | 62.363.600,00 |
| Dépréciations | 0,00 | 0,00 |
| Intérêts courus | 4.978.326,77 | 2.339.139,98 |
| Total prêts et créances sur établissements de crédits | 1.641.476.597,60 | 399.156.945,40 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 1.456.100.883,29 | 399.156.945,40 |
| à long terme | 185.375.714,31 | 0,00 |

Fin 2011 et 2010, les prêts et créances sur les établissements de crédit n'ont pas fait l'objet de dépréciations.

5.2. Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle se présentent de la manière suivante au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|--------------------------|-------------------------|
| Encours | | |
| Crédits à la consommation | 652.264.991,72 | 380.239.613,82 |
| Prêts hypothécaires | 9.441.647.959,54 | 3.037.063.173,89 |
| Crédits agricoles | 1.934.113.891,14 | 1.909.093.911,47 |
| Crédits professionnels (non-agricoles) | 1.562.856.401,60 | 1.107.592.008,30 |
| Prêts à court terme | 259.918.289,79 | 271.672.883,49 |
| Autres prêts et avances | 1.026.931.879,79 | 419.611.206,62 |
| Dépréciations | | |
| Crédits à la consommation | -25.844.630,50 | -18.128.238,33 |
| Prêts hypothécaires | -56.354.752,52 | -22.578.189,90 |
| Crédits agricoles | -27.759.844,26 | -27.329.591,64 |
| Crédits professionnels (non-agricoles) | -44.877.006,29 | -39.697.021,05 |
| Prêts à court terme | -15.755.879,38 | -13.267.133,03 |
| Autres prêts et avances | -48.550.077,01 | -24.505.352,53 |
| Intérêts courus | 37.862.527,36 | 25.471.458,26 |
| Total prêts et créances à la clientèle | 14.696.453.750,98 | 7.005.238.729,36 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 1.192.894.519,22 | 1.122.446.729,45 |
| à long terme | 13.270.324.571,85 | 5.629.089.545,66 |
| indéterminé | 233.234.659,91 | 253.702.454,25 |

Le Crédit agricole applique la couverture de juste valeur par le biais de la couverture du risque de taux d'intérêt sur un portefeuille de crédits. Le portefeuille de crédits couverts comporte :

- les crédits à la consommation
- les crédits d'investissement à court terme
- les crédits d'investissement à long terme au secteur agricole
- les crédits d'investissement à long terme aux PME
- les crédits hypothécaires

Les instruments de couverture se composent uniquement de swaps de taux d'intérêt, et depuis 2011, également de caps et de swaptions. Les variations de la valeur du portefeuille de crédits, attribuables au risque couvert, donnent lieu à une adaptation de la valeur comptable via la rubrique «Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille » en regard du compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement en sens inverse dans le compte de résultat. D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont reprises en compte de résultat sous la rubrique «Profits et pertes en comptabilité de couverture ». Une relation de micro-couverture est également appliquée.

Les tableaux ci-dessous illustrent en détail l'évolution des dépréciations sur les prêts et créances au cours des exercices 2011 et 2010 :

| 31/12/2011 | Prêts à la consommation | Prêts hypothécaires | Crédits agricoles | Crédits professionnels (non-agricoles) | Prêts à court terme | Autres prêts et créances |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|--|----------------------|--------------------------|
| Solde d'ouverture | 25.396.495,37 | 48.312.948,73 | 27.329.591,64 | 46.766.862,85 | 13.387.425,66 | 49.293.485,66 |
| Additions | 6.529.979,84 | 20.638.587,16 | 8.589.456,89 | 10.691.143,00 | 4.962.594,20 | 9.355.328,15 |
| Reprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| récupérées | 4.281.370,89 | 9.893.226,36 | 6.509.658,11 | 8.033.813,71 | 2.484.134,92 | 6.374.221,08 |
| amorties | 2.488.688,85 | 2.922.922,26 | 1.649.546,16 | 3.262.409,72 | 110.005,56 | 3.984.480,60 |
| Autres mouvements | 688.215,03 | 219.365,25 | 0,00 | -1.284.776,35 | 0,00 | 259.964,88 |
| Solde de clôture | 25.844.630,50 | 56.354.752,52 | 27.759.844,26 | 44.877.006,07 | 15.755.879,38 | 48.550.077,01 |

| 31/12/2010 | Prêts à la consommation | Prêts hypothécaires | Crédits agricoles | Crédits professionnels (non-agricoles) | Prêts à court terme | Autres prêts et créances |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|--|----------------------|--------------------------|
| Solde d'ouverture | 14.266.325,50 | 18.563.375,16 | 24.306.006,70 | 36.807.192,26 | 8.205.747,10 | 21.979.327,85 |
| Additions | 7.417.014,01 | 8.478.897,39 | 12.707.896,49 | 12.472.992,52 | 8.055.440,91 | 7.291.800,47 |
| Reprises | | | | | | |
| récupérées | 2.784.361,65 | 4.482.594,23 | 5.401.792,68 | 6.657.289,41 | 2.337.203,28 | 2.898.071,02 |
| amorties | 1.071.865,24 | 350.095,77 | 4.282.518,87 | 2.806.305,36 | 656.851,70 | 1.789.756,63 |
| Autres mouvements | 301.125,71 | 368.607,35 | 0,00 | -119.568,96 | 0,00 | -77.948,14 |
| Solde de clôture | 18.128.238,33 | 22.578.189,90 | 27.329.591,64 | 39.697.021,05 | 13.267.133,03 | 24.505.352,53 |

Le solde d'ouverture comprend le solde de la balance d'ouverture de Centea au 01/07/2011.

Dans les autres prêts et créances se trouvent entre autre les contrats de location-financement. La composition détaillée des créances de location-financement au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Investissement brut | | |
| - 1 an max. | 47.045.341,27 | 35.844.707,29 |
| - >= 1an et < 5ans | 136.000.045,64 | 106.070.875,80 |
| - >= 5 ans | 1.619.802,49 | 1.719.491,03 |
| Produits financiers non acquis | 0,00 | 15.600.194,87 |
| Investissement net | | |
| - 1 an max. | 48.989.870,32 | 35.512.193,10 |
| - >= 1an et < 5 jaar | 119.554.595,60 | 91.242.494,41 |
| - >= 5 ans | 1.166.643,04 | 1.221.545,74 |

Fin 2011, le total des dépréciations de créances de location-financement s'élevait à EUR 10.577.038,45 (en 2010: EUR 9.348.341,17).

6. Immobilisations corporelles

Fin 2011 et 2010, aucune catégorie d'immobilisations corporelles n'a fait l'objet de dépréciations.

La composition des immobilisations corporelles au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | Terrains et constructions | Infrastructure informatique | Matériel de bureau | Autre matériel | Total |
|--|---------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Solde d'ouverture 1 janvier 2010 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 30.759.373,13 | 16.393.084,51 | 14.802.680,57 | 12.743.740,31 | 74.698.878,52 |
| Amortissements cumulés | 17.084.618,14 | 12.584.466,60 | 9.587.941,81 | 10.520.216,54 | 49.777.243,09 |
| Valeur comptable nette | 13.674.754,99 | 3.808.617,91 | 5.214.738,76 | 2.223.523,77 | 24.921.635,43 |
| Variations 2010 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Entrées | 1.125.370,38 | 2.008.215,15 | 922.470,61 | 1.884.052,31 | 5.940.108,45 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 34.752,29 | 34.752,29 |
| Amortissements | 1.152.593,66 | 2.144.697,16 | 1.437.750,46 | 674.454,74 | 5.409.496,02 |
| Autres | -3.279,29 | -38.054,91 | 184.103,30 | -214.344,47 | -71.575,37 |
| Solde de clôture 31 décembre 2010 | 13.644.252,42 | 3.634.080,99 | 4.883.562,21 | 3.184.024,58 | 25.345.920,20 |
| Solde d'ouverture 1 janvier 2011 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 31.881.464,22 | 17.802.241,44 | 15.862.184,72 | 14.278.916,72 | 79.824.807,10 |
| Amortissements cumulés | 18.237.211,80 | 14.168.160,45 | 10.978.622,02 | 11.094.892,14 | 54.478.886,41 |
| Valeur comptable nette | 13.644.252,42 | 3.634.080,99 | 4.883.562,70 | 3.184.024,58 | 25.345.920,69 |
| Variations 2011 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Entrées | 1.574.064,39 | 9.308.821,90 | 1.392.680,65 | 1.478.017,08 | 13.753.584,02 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 55.810,00 | 55.810,00 |
| Amortissements | 1.787.406,79 | 2.560.665,24 | 1.483.609,83 | 848.583,23 | 6.680.265,09 |
| Acquisition Centea | 24.168.380,69 | 0,00 | 367.088,25 | 103.168,28 | 24.638.637,22 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | -398,69 | -11,46 | -410,15 |
| Solde de clôture 31 décembre 2011 | 37.599.290,71 | 10.382.237,65 | 5.159.323,08 | 3.860.805,25 | 57.001.656,69 |
| Solde de clôture 31 décembre 2011 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 57.623.909,30 | 26.640.190,45 | 19.663.823,24 | 15.964.227,54 | 119.892.150,53 |
| Amortissements cumulés | 20.024.618,59 | 16.257.952,80 | 14.504.501,16 | 12.103.421,29 | 62.890.493,84 |
| Valeur comptable nette | 37.599.290,71 | 10.382.237,65 | 5.159.322,08 | 3.860.806,25 | 57.001.656,69 |

Le Groupe n'a pas constitué d'immobilisations corporelles en sûreté d'obligations.

7. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La composition du goodwill et autres immobilisations incorporelles au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | Goodwill | Logiciels développés en interne | Logiciels acquis | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|--|-------------------------|---------------------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Solde d'ouverture 1 janvier 2010 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 1 111.009.940,66 | 2.534.223,00 | 18.870.719,19 | 2.111.746,64 | 134.526.629,49 |
| Amortissements cumulés | 0,00 | 2.330.975,00 | 17.868.298,48 | 622.982,00 | 20.822.255,48 |
| Valeur comptable nette | 1 111.009.940,66 | 203.248,00 | 1.002.420,71 | 1.488.764,64 | 113.704.374,01 |
| Variations 2009 | | | | | |
| Entrées | | | | | |
| - acquises séparément/générées en interne | 0,00 | 180.754,00 | 1.263.273,26 | 3.000,00 | 1.447.027,26 |
| - résultant de regroupements d'entreprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Amortissements | 0,00 | 134.289,00 | 1.324.788,36 | 181.664,68 | 1.640.742,04 |
| Dépréciations particulières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -61.749,07 | -61.749,07 |
| Solde de clôture 31 décembre 2010 | 1 111.009.940,66 | 249.713,00 | 940.905,61 | 1.248.350,89 | 113.448.910,16 |
| Solde d'ouverture 1 janvier 2011 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 1 111.009.940,66 | 2.714.978,00 | 20.132.753,52 | 1.940.524,89 | 135.798.197,07 |
| Amortissements cumulés | 0,00 | 2.465.265,00 | 19.191.847,91 | 692.174,00 | 22.349.286,91 |
| Valeur comptable nette | 1 111.009.940,66 | 249.713,00 | 940.905,61 | 1.248.350,89 | 113.448.910,16 |
| Variations 2010 | | | | | |
| Entrées | | | | | |
| - acquises séparément/générées en interne | 0,00 | 266.102,00 | 3.224.215,40 | 27.152,00 | 3.517.469,40 |
| - résultant de regroupements d'entreprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 10.775,79 | 0,00 | 10.775,79 |
| Amortissements | 0,00 | 160.603,00 | 1.878.845,25 | 140.070,69 | 2.179.518,94 |
| Dépréciations particulières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 513,70 | 0,00 | 513,70 |
| Solde de clôture 31 décembre 2011 | 1 111.009.940,66 | 355.212,00 | 2.276.013,67 | 1.135.432,20 | 114.776.598,53 |
| Solde de clôture 31 décembre 2011 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 1 111.009.940,66 | 2.981.080,00 | 23.225.606,83 | 1.985.574,89 | 139.202.202,38 |
| Amortissements cumulés | 0,00 | 2.625.868,00 | 20.949.593,16 | 850.142,69 | 24.425.603,85 |
| Valeur comptable nette | 1 111.009.940,66 | 355.212,00 | 2.276.013,67 | 1.135.432,20 | 114.776.598,53 |

Toutes les immobilisations incorporelles, à l'exception du goodwill, ont une durée de vie économique limitée. Le goodwill, contrairement à d'autres immobilisations incorporelles, ne fait pas l'objet d'amortissement, mais est soumis chaque année à un test de dépréciation. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une dépréciation est actée en compte de résultat. La valeur recouvrable est calculée comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de la filiale concernée. Les principaux paramètres de calcul se rapportent à la prime de risque et à la croissance future de l'entreprise concernée. Ces variables sont déterminées à l'aide de données

d'expérience et d'une évaluation faite par la direction, et sont soumises à différents scénarios d'évolution de marché. Au 31 décembre 2011 et 2010, la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable du goodwill et aucune dépréciation n'a été actée.

Au 31 décembre 2011, le goodwill se rapporte à Keytrade Bank pour un montant de EUR 87.367.308,79, et à Europabank NV pour un montant de EUR 23.642.632,30 (idem en 2010). L'acquisition de Centea SA a donné lieu à un léger badwill de EUR 1,4 Mio directement comptabilisé dans le compte de résultat.

Les charges de personnel directement attribuables liées au développement de logiciels et d'applications à usage interne sont portées à l'actif comme étant liées à des logiciels développés en interne et ensuite amortis sur leur durée de vie résiduelle.

Au 31 décembre 2011 et 2010, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sous la rubrique du goodwill et autres immobilisations incorporelles.

8. Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|
| Impôts exigibles | | |
| Actifs | 1.604.277,45 | 1.559.075,40 |
| Passifs | 3.820.911,59 | 1.941.856,39 |
| Total impôts exigibles | -2.216.634,14 | -382.780,99 |
| Impôts différés | | |
| Actifs | 280.111.254,30 | 109.831.611,54 |
| Passifs | 248.442.140,84 | 107.463.202,79 |
| Total impôts différés | 31.669.113,46 | 2.368.408,75 |

Les chiffres du 31/12/2010 ont été modifiés en raison de la modification de méthode comptable pour les régimes de retraite.

Ces actifs et passifs d'impôts n'ont pas fait l'objet d'une compensation par solde en 2011 et 2010.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Actifs d'impôts différés | | |
| Avantages du personnel | 4.128.590,29 | 4.422.738,67 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 1.454.257,20 | 1.419.500,67 |
| Provisions | 11.478.513,96 | 6.168.808,67 |
| Comptes à terme | 222.880,21 | 0,00 |
| Bons de caisse | 839.918,15 | 0,00 |
| Dépréciations | 13.161.094,88 | 8.041.063,99 |
| Goodwill ⁽¹⁾ | 10.850.994,47 | 0,00 |
| Dérivés et couvertures | 228.920.837,44 | 81.523.638,30 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | -669.844,04 | 0,00 |
| Commissions agents activées | 9.703.487,93 | 8.148.192,75 |
| Autres | 20.523,83 | 107.668,49 |
| Total actifs d'impôts différés | 280.111.254,30 | 109.831.611,54 |
| Passifs d'impôts différés | | |
| Commissions | 24.411.259,61 | 24.271.633,38 |
| Immobilisations corporelles | 3.600.291,33 | 0,00 |
| Avantages du personnel | -106.336,34 | 1.438.475,15 |
| Provisions | 1.668.476,76 | 2.166.896,12 |
| Crédits | 38.942.268,01 | 0,00 |
| Dépréciations | -8.293.570,05 | 0,00 |
| Goodwill ⁽¹⁾ | 10.986.954,48 | 0,00 |
| Dérivés et couvertures | 179.785.652,71 | 79.938.238,90 |
| Solte IRS | 9.495,85 | 14.560,37 |
| Impairments portefeuille titres | -175.491,16 | -647.059,13 |
| AFS | -2.409.711,71 | 42.481,92 |
| Autres | 22.851,34 | 237.976,08 |
| Total passifs d'impôts différés | 248.442.140,84 | 107.463.202,79 |
| Total impôts différés | 31.669.113,46 | 2.368.408,74 |

Les chiffres du 31/12/2010 ont été modifiés en raison de la modification de méthode comptable pour les régimes de retraite.

L'évolution des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés en 2011 et 2010 se présente de la manière suivante:

| (en EUR) | 2011 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Solde d'ouverture | 2.368.408,75 | -7.322.504,83 |
| Acquisition Centea | 26.380.995,71 | 0,00 |
| Repris au résultat de l'exercice | 2.661.710,55 | 2.207.563,96 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | -1.475.967,22 | 8.921.824,77 |
| Hedge accounting (micro) | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 1.733.965,66 | -1.438.475,15 |
| Solde de clôture | 31.669.113,46 | 2.368.408,75 |

Les chiffres du 31/12/2010 ont été modifiés en raison de la modification de méthode comptable pour les régimes de retraite.

La composition des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés constatés en compte de résultat est la suivante :

| (in EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|---------------------|---------------------|
| Commissions | -468.778,68 | -2.275.402,26 |
| Avantages du personnel | -294.148,39 | -138.105,50 |
| Immobilisations corporelles | -23.142,50 | -16.986,19 |
| FTA Immobilisations incorporelles | -88.022,19 | 0,00 |
| FTA OLO | 6.307.024,37 | 0,00 |
| Perte fiscale | -13.048.919,95 | 0,00 |
| FTA Provisions | 593.080,91 | 0,00 |
| FTA créd-BC-term | 584.369,21 | 0,00 |
| Provision reagra | 500.643,34 | 1.704.085,89 |
| Provisions | 234.497,93 | -29.520,93 |
| Dépréciations | 2.150.335,29 | 1.287.473,57 |
| Goodwill/Amortissements EB en KTB | 67.980,00 | 67.980,00 |
| Dérivés et couvertures | 970.093,11 | -170.294,23 |
| Soules IRS | 5.064,52 | 5.064,52 |
| LOCOM | 0,00 | 0,00 |
| Frais d'établissement | -28.603,91 | -30.970,45 |
| Immobilisations incorporelles (software) | 157.105,81 | 73.026,75 |
| Vectis | 0,00 | 0,00 |
| deferred taxes Els | 3.683.886,77 | -1.874.974,53 |
| AFS | 0,00 | 0,00 |
| impairments portefeuille | -471.567,97 | 0,00 |
| commissions activées | 1.884.550,08 | 3.559.025,97 |
| Autres | -53.737,21 | 47.161,35 |
| Total charge d'impôts différés pour l'année | 2.661.710,55 | 2.207.563,96 |

Des actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est vraisemblable que l'actif d'impôt différé sera compensé par les bénéfices escomptés futurs.

Au 31 décembre, les actifs d'impôts différés suivants n'ont pas été comptabilisés :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|---------------------|---------------------|
| Différences temporelles | 2.320.676,84 | 2.699.026,83 |
| Pertes fiscales | 524.669,55 | 524.669,55 |
| Autres | 1.022.823,92 | 1.828.723,50 |
| Total actifs d'impôts différés non comptabilisés au bilan | 3.868.170,31 | 5.052.419,88 |

Les autres actifs d'impôts différés non comptabilisés au bilan font surtout rapport à la déduction d'intérêt notional qui ne pouvait pas (complètement) être utilisée.

9. Autres actifs et passifs

La composition des autres actifs au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|----------------------|---------------------|
| Charges payées d'avance | 3.799.406,95 | 2.440.013,45 |
| Produits à recevoir | 4.755.965,38 | 1.086.762,22 |
| Métaux précieux, biens et marchandises | 291.215,50 | 333.557,16 |
| Autres avances | 4.154.818,44 | 3.897.657,18 |
| Autres | 659.616,68 | 1.108.864,64 |
| Total autres actifs | 13.661.022,95 | 8.866.854,65 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 13.462.284,42 | 8.758.110,41 |
| à long terme | 198.881,89 | 108.744,24 |

La composition des autres passifs au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Avantages du personnel | 15.493.458,46 | 13.867.606,00 |
| Charges sociales | 15.926.201,47 | 11.042.825,20 |
| Charges à payer | 9.943.030,75 | 5.226.883,73 |
| Produits à reporter | 838.294,06 | 114.643,95 |
| Autres passifs | 31.045.112,76 | 16.714.308,47 |
| Total autres passifs | 73.246.097,50 | 46.966.267,35 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 57.752.639,04 | 33.098.661,35 |
| à long terme | 15.493.458,46 | 13.867.606,00 |

10. Passifs financiers évalués au coût amorti

10.1. Dépôts

La composition des dépôts au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|--------------------------|-------------------------|
| Dépôts d'établissements de crédit | 53.517.376,28 | 57.722.928,40 |
| - dépôts à vue | 47.662.135,14 | 4.620.642,67 |
| - dépôts à terme | 3.159.384,10 | 50.257.173,96 |
| - autres dépôts | 322.788,96 | 389.307,91 |
| - intérêts courus | 2.373.068,08 | 2.455.803,86 |
| Dépôts (autres que d'établissements de crédit) | 14.841.861.632,24 | 6.710.211.438,50 |
| - dépôts à vue | 2.119.176.756,08 | 1.316.160.514,01 |
| - dépôts à terme | 641.497.128,21 | 212.050.596,95 |
| - dépôts d'épargne | 11.916.590.990,07 | 5.107.904.952,44 |
| - autres dépôts | 124.239.647,74 | 37.644.035,90 |
| - intérêts courus | 40.357.110,14 | 36.451.339,20 |
| Total dépôts | 14.895.379.008,52 | 6.767.934.366,90 |

10.2. Titres de dette, y compris les obligations

Les titres de dette, y compris les obligations, sont exclusivement des bons de caisse dont la composition au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Bons de caisse | 2.803.043.997,36 | 1.342.431.621,52 |
| Obligations | 26.339.524,00 | 30.037.646,80 |
| Intérêts courus | 58.937.172,85 | 30.811.892,45 |
| Total titres de créance | 2.888.320.694,21 | 1.403.281.160,77 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 1.015.396.494,32 | 286.735.636,63 |
| à long terme | 1.872.924.199,90 | 1.116.545.524,14 |

Le Crédit Agricole applique la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt de son portefeuille bons de caisse. Les instruments de couverture consistent uniquement en accords de swaps de taux d'intérêt.

Des modifications dans la valeur réelle du portefeuille bons de caisse, attribuables au risque assuré, mènent à une adaptation de la valeur comptable via la rubrique « Modifications dans la juste valeur des positions couvertes en cas de couverture à la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille ». D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont comptabilisées en résultat via la rubrique « Adaptations de la juste valeur lors du traitement administratif des transactions de couverture ».

10.3. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés se composent exclusivement de certificats subordonnés. La composition détaillée de leur durée résiduelle au 31 décembre se présente de la manière suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Echéance | | |
| Exercice en cours | 0,00 | 41.247.052,05 |
| Exercice en cours + 1 | 27.686.950,32 | 27.143.943,67 |
| Exercice en cours + 2 | 23.723.947,87 | 23.286.594,26 |
| Exercice en cours + 3 | 19.773.707,40 | 19.409.579,31 |
| Exercice en cours + 4 | 7.230.978,11 | 6.819.670,42 |
| Au delà de l'exercice en cours +4 | 275.004.866,76 | 183.489.715,87 |
| Intérêts courus | 7.064.636,59 | 6.086.250,55 |
| Total dettes subordonnées | 360.485.087,06 | 307.482.806,12 |

10.4. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se composent exclusivement de comptes d'attente qui sont des comptes à court terme.

11. Passifs financiers liés aux actifs transférés

Le Groupe avait souscrit au 31 décembre plusieurs contrats de rachat d'une durée maximum de 6 mois. Ces passifs s'élevaient à EUR 858.175.745,72 (2010: EUR 1.098.041.730,22). Concernant ces accords, des actifs financiers disponibles à la vente ayant une valeur comptable totale de EUR 858.386.221,00 (2010: EUR 1.068.921.189,50) ont été vendus et livrés. Les actifs financiers concernés restent figurer au bilan et le groupe reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit sur ces titres. La différence entre la valeur comptable des passifs et actifs financiers s'explique par le fait que les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur contrairement aux passifs financiers qui sont évalués au coût amorti.

12. Provisions

La composition détaillée des provisions au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | Obligations au titre | | | Total |
|--|----------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| | Litiges en suspens | des retraites | Autres provisions | |
| Solde d'ouverture | 4.084.456,68 | 557.154,41 | 11.627.252,52 | 16.268.863,61 |
| Entrées | 477.750,05 | 193.114,58 | 3.770.711,95 | 4.441.576,58 |
| Acquisition Centea | 3.495.164,52 | 4.300.864,00 | 958.984,00 | 8.755.012,52 |
| Montants utilisés | -403.907,13 | -128.483,26 | -532.974,00 | -1.065.364,39 |
| Montants non utilisés repris au cours de l'exercice | -303.695,72 | 0,00 | 0,00 | -303.695,72 |
| Acquisitions (sorties par voie de regroupements d'entreprises) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation du montant actualisé (écoulement du temps) et effet de toute modification du taux d'actualisation | 0,00 | 7.825,21 | 0,00 | 7.825,21 |
| Autres variations | -92.034,24 | -4.300.864,00 | -435.978,00 | -4.828.876,24 |
| Solde de clôture | 7.257.734,16 | 629.610,94 | 15.387.996,47 | 23.275.341,57 |

Les litiges en cours se rapportent à différents sinistres et affaires juridiques. Le montant de la provision est calculé individuellement au cas par cas par le service juridique, ou par le service du personnel s'il s'agit d'un sinistre impliquant un collaborateur.

Les pensions et autres obligations de pension se rapportent aux prépensions et sont déterminées sur la base des montants actualisés que l'on s'attend à devoir payer dans le futur.

Les autres dispositions ont trait à la provision technique faite par la société d'assurance (EUR 14.475.406,47), de même qu'aux dossiers spécifiques qui ne sont pas en litiges et pour lesquels les montants sont connus et certains.

Du total des provisions, il est probable qu'un montant de EUR 3.857.705,77 sera dû dans le cours de l'année 2012.

13. Avantages du personnel

Les obligations découlant de régimes de pension à prestations définies sont constatées sous la rubrique des « Autres obligations ». Les actifs découlant de régimes de pension à prestations définies sont comptabilisés sous la rubrique des « Autres actifs ».

Depuis le 1er Janvier 2011, le groupe n'applique plus la méthode du corridor, mais les gains et pertes actuariels sont immédiatement et intégralement comptabilisés dans les résultats non réalisés (méthode SoRIE). Cela a donné lieu à l'ajustement des montants suivants dans le bilan et compte de résultat pour les exercices clos les 31/12/2010 et le 31/12/2009.

| | 2010 | | | 2009 | | |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| | SoRIE | corridor | delta 2010 | SoRIE | corridor | delta 2009 |
| Balans | | | | | | |
| Autres passifs | 42.734.213,35 | 46.966.267,35 | -4.232.054,00 | 37.924.979,05 | 43.775.279,05 | -5.850.300,00 |
| Impôts différés | 107.463.202,79 | 106.024.727,64 | 1.438.475,15 | 104.409.502,20 | 102.420.985,23 | 1.988.516,97 |
| Plus-value de réévaluation : gains et pertes actuariels sur les retraites | 2.878.562,76 | 0,00 | 2.878.562,76 | 3.861.783,03 | 0,00 | 3.861.783,03 |
| Total ajustements bilan | | | 84.983,91 | | | 0,00 |
| Compte de pertes et profits | | | | | | |
| Frais de personnel | 75.544.501,12 | 75.415.757,12 | 128.744,00 | 70.664.628,80 | 70.664.628,80 | 0,00 |
| Impôts | 16.602.996,65 | 16.646.756,74 | -43.760,09 | 7.743.602,50 | 7.743.602,50 | 0,00 |
| Total ajustements resultat | | | 84.983,91 | | | 0,00 |

Autant le Crédit Agricole que Centea ont un régime de pension à prestations définies. Les autres entités du groupe utilisent des régimes à cotisations définies.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de la valeur actuelle de l'obligation brute liée au régime de pension à prestations définies :

| (en EUR) | 31/12/2011 | | 31/12/2010 |
|--|-----------------|--------------|---------------|
| | Crédit Agricole | Centea | |
| Solde d'ouverture | 49.465.057,00 | 5.943.936,00 | 45.193.467,00 |
| Le coût des services rendus au cours de la période | 2.181.894,00 | 290.252,00 | 2.021.280,00 |
| Le coût financier | 2.049.559,00 | 169.057,00 | 2.035.537,00 |
| Les cotisations des participants au régime | 248.229,00 | 0,00 | 240.416,00 |
| Les écarts actuariels | 825.390,00 | 272.828,00 | 3.428.928,00 |
| Les prestations payées | -3.615.196,00 | -24.224,00 | -3.454.571,00 |
| Le coût des services passés | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Les liquidations | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde de clôture | 51.154.933,00 | 6.651.849,00 | 49.465.057,00 |

Des placements sont détenus en regard des obligations issues de la totalité des obligations liées au régime de pension à prestations définies.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

| (en EUR) | 31/12/2011 | | 31/12/2010 |
|--|-----------------|--------------|---------------|
| | Crédit Agricole | Centea | |
| Solde d'ouverture | 39.829.505,00 | 4.076.148,00 | 36.245.794,00 |
| Le rendement attendu des actifs du régime | 1.448.676,00 | 80.047,00 | 1.463.518,00 |
| Les écarts actuariels | -3.835.598,00 | -12.972,00 | 1.939.426,00 |
| Les cotisations de l'employeur | 3.389.999,00 | 410.222,00 | 3.239.929,00 |
| Les cotisations des participants au régime | 248.229,00 | 0,00 | 240.416,00 |
| Les prestations payées | -3.296.707,00 | -24.224,00 | -3.299.578,00 |
| Solde de clôture | 37.784.104,00 | 4.529.221,00 | 39.829.505,00 |

Le rendement réel des actifs au cours de l'exercice 2011 s'élève à -2.233.126 pour le régime de retraite du Crédit Agricole (2010: EUR 3.550.071) et à EUR 67.075 pour celui de Centea. Ces actifs ne comportent pas d'instruments financiers émis par le Groupe, ni de placements immobiliers, ni d'actifs utilisés par le Groupe. Le total des actifs se compose à 80% de titres de créances et à 20% d'instruments de capitaux propres en ce qui concerne le régime de retraite du Crédit Agricole et à 63,63% de titres de créances et 36,37% d'instruments de capitaux propres en ce qui concerne le régime de retraite de Centea.

Pour déterminer le rendement attendu d'instruments de capitaux propres, il est fait appel à des données historiques et aux prévisions de gestionnaires d'investissement. Quant aux titres de créance, le rendement attendu est basé sur les rendements de marché disponibles.

Le tableau ci-dessous donne le détail du rapprochement entre la valeur actuelle de l'obligation brute et la juste valeur des actifs liés au régime de pension à prestations définies et les actifs et passifs figurant au bilan :

| (en EUR) | 31/12/2011 | | 31/12/2010 |
|---|----------------------|---------------------|---------------------|
| | Crédit Agricole | Centea | |
| L'obligation au titre des régimes à prestations définies | 51.154.933,00 | 6.651.849,00 | 49.465.057,00 |
| La juste valeur des actifs du régime définies | -37.784.104,00 | -4.529.221,00 | -39.829.505,00 |
| Etat de financement | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 | 9.635.552,00 |
| Ecart actuariels non comptabilisés au bilan | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Le coût des services passés non comptabilisé au bilan | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligation nette au titre des régimes à prestations définies | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 | 9.635.552,00 |
| Montants comptabilisés au bilan | | | |
| Passifs pour régimes à prestations définies | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 | 9.635.552,00 |
| Actifs pour régimes à prestations définies | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligation nette au titre des régimes à prestations définies | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 | 9.635.552,00 |

Le tableau ci-dessous donne le détail de la totalité des charges comptabilisées en compte de résultat au cours de l'exercice :

| (en EUR) | 31/12/2011 | | 31/12/2010 |
|--|---------------------|-------------------|---------------------|
| | Crédit Agricole | Centea | |
| Le coût des services rendus au cours de la période | 2.181.894,00 | 290.252,00 | 2.021.280,00 |
| Le coût financier | 2.049.559,00 | 169.057,00 | 2.035.537,00 |
| Le rendement attendu des actifs du régime | -1.448.676,00 | -80.047,00 | -1.463.518,00 |
| Le coût des services passés | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Les écarts actuariels | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Charge totale comptabilisée en résultat | 2.782.777,00 | 379.262,00 | 2.593.299,00 |

Les charges en rapport avec le régime de pension à prestations définies sont portées au compte de résultat en tant que charges de personnel.

Les principales hypothèses actuarielles figurent dans le tableau ci-dessous :

| | 2011 | | 2010 |
|---|-----------------|--------|-------|
| | Crédit Agricole | Centea | |
| Le taux d'actualisation | 4,30% | 5,40% | 4,70% |
| Le rendement attendu des actifs du régime | 4,50% | 4,50% | 4,50% |
| Les taux attendus d'augmentation des salaires | 4,00% | 4,00% | 4,00% |

Le tableau ci-dessous donne le détail du déficit du régime de pension à prestations définies ainsi que les ajustements liés à l'expérience :

| (en EUR) | 31/12/2011 | | 31/12/2010 | 31/12/2009 | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| | Crédit Agricole | Centea | | | | |
| Valeur actuelle de l'obligation | 51.154.933,00 | 6.651.849,00 | 49.465.057,00 | 45.193.467,00 | 41.551.782,00 | 45.269.141,00 |
| Juste valeur des actifs du régime | 37.784.104,00 | 4.529.221,00 | 39.829.505,00 | 36.245.794,00 | 34.964.245,00 | 30.784.365,00 |
| Déficit (surplus) | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 | 9.635.552,00 | 8.947.673,00 | 6.587.537,00 | 14.484.776,00 |
| Les ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime | 1.517.086,00 | 66.588,00 | 2.084.440,00 | 3.103.382,00 | 1.865.928,00 | 1.115.798,00 |
| Les ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs du régime | 3.835.598,00 | 12.972,00 | -1.939.426,00 | -787.641,00 | 2.176.636,00 | -437.524,00 |

Le Groupe s'attend à devoir verser en 2012 des cotisations d'un montant de EUR 3.883.449 (2011: EUR 3.960.418) au régime de pension à prestations définies du Crédit Agricole, et de EUR 853 005 pour Centea.

14. Dérivés

Un dérivé est instrument financier dont la valeur évolue en fonction de changements que subit une valeur sous-jacente déterminée (taux d'intérêt, cours d'une devise, cours d'une action, indice, etc.) pour laquelle aucun investissement initial n'est exigé ou un investissement initial minime et dont le dénouement a lieu dans le futur.

Le Groupe détient des dérivés à la fois à des fins de transaction et à des fins de couverture. Les dérivés détenus par le Groupe au 31 décembre à des fins de transaction sont des contrats de swap de taux d'intérêt, des caps, des swaptions et des opérations de change à terme. Les transactions de couverture font l'objet d'opérations de swap de taux d'intérêt et depuis 2011, aussi de caps et de swaptions.

Un swap de taux d'intérêt implique l'accord de deux parties en vue d'échanger régulièrement des paiements d'intérêt. Dans la plupart des cas, une partie marque son accord d'effectuer des paiements d'intérêts durant toute la durée du contrat à des dates convenues, tandis que l'autre partie s'engage à effectuer des paiements d'intérêts à taux flottant par rapport à un taux de référence déterminé. D'une manière générale, les deux parties échangent des intérêts et non des capitaux. Le Groupe détient également un instrument de taux d'intérêt dont une partie dépend d'un taux flottant et l'autre d'une stratégie de marché déterminée.

Un cap est une option de taux avec laquelle le taux d'intérêt maximum pour l'acheteur du cap est limitée à un niveau prédéterminé pour différentes périodes.

Un swaption est une option sur un swap qui permet, au propriétaire du swaption, d'acquiescer le droit et non l'obligation de procéder à une date donnée à un swap d'intérêt dont les caractéristiques sont fixées à l'avance.

Quant aux opérations de change à terme, l'acheteur du contrat s'engage à acheter ou vendre une certaine quantité de devises à un moment déterminé dans le futur et à un prix convenu d'avance.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Taux d'intérêt | | | | |
| - IRS (accord de swaps de taux d'intérêt) | 612.210.526,32 | 617.210.526,32 | 37.567.373,48 | 51.136.396,97 |
| - Autres | 1.807.402.616,54 | 1.598.703.077,00 | 13.738.042,44 | 9.683.292,47 |
| Devises étrangères | | | | |
| - Opération de change à terme | 331.696,11 | 360.539,28 | 1.594,75 | 2.008,64 |
| Intérêts courus | | | 7.854.143,96 | 5.580.303,54 |
| Total dérivés détenus à des fins de transaction | 2.419.944.838,97 | 2.216.274.142,60 | 59.161.154,63 | 66.402.001,62 |
| (en EUR) | 31/12/2010 | | | |
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Taux d'intérêt | | | | |
| - IRS (accord de swaps de taux d'intérêt) | 35.464.772,15 | 31.500.000,00 | 1.217.275,46 | 1.042.456,98 |
| - Autres | 10.000.000,00 | 10.000.000,00 | 0,00 | 17.400,00 |
| Devises étrangères | | | | |
| - Opération de change à terme | 5.057.151,05 | 5.062.524,84 | 1.144,20 | 6.507,05 |
| Intérêts courus | | | 317.350,17 | 203.355,52 |
| Total dérivés détenus à des fins de transaction | 50.521.923,20 | 46.562.524,84 | 1.535.769,83 | 1.269.719,55 |

Le Groupe applique uniquement la couverture de juste valeur, le risque de fluctuations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif étant en l'occurrence couvert. Les portefeuilles d'actifs ou de passifs (macro-couverture), tout comme les actifs et passifs individuels (micro-couverture) font l'objet de relations de couverture.

Pour ce qui est de la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, trois portefeuilles ont été constitués qui sont couverts chacun séparément par des swaps de taux d'intérêt :

- portefeuille d'actifs comportant des crédits à la consommation, des crédits hypothécaires et des crédits d'investissement
- portefeuille d'investissement
- portefeuille de passifs composés de bons de caisse

Depuis 2011, la couverture de juste valeur est également utilisée avec des caps et des swaptions. Le Crédit Agricole et Centea ont implicitement liés aux prêts hypothécaires avec taux d'intérêt révisable, des portefeuilles synthétiques de caps comme position couverte sur laquelle la couverture de juste valeur du risque de taux est appliquée aux contrats de caps et swaptions achetés (portefeuille de couverture).

Le Crédit Agricole et Centea ont constitué trois portefeuilles d'actifs ou de passifs bilantaires comme position couverte sur laquelle la couverture de juste valeur du risque de crédit (portefeuille de couverture) est effectuée avec des contrats de swaps de taux d'intérêt. Keytrade Bank applique la couverture de juste valeur des actifs et passifs individuels. Pour toutes les couvertures de juste valeur, les tests d'efficacité requis sont effectués à chaque date de reporting.

Au 31 décembre, le Groupe possède une couverture de juste valeur d'un actif individuel. Un swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de EUR 10.000.000 est détenu en couverture du risque de taux d'intérêt d'un emprunt obligataire.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la juste valeur des instruments de couverture détenus au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Couverture de juste valeur (macro-hedging) | 5.460.064.896,43 | 5.997.931.547,70 | 47.860.925,17 | 624.936.408,51 |
| Couverture de juste valeur (micro-hedging) | 10.000.000,00 | 0,00 | 0,00 | 6.807.456,00 |
| Total dérivés utilisés à des fins de couverture | 5.470.064.896,43 | 5.997.931.547,70 | 47.860.925,17 | 631.743.864,51 |
| (en EUR) | 31/12/2010 | | | |
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Couverture de juste valeur (macro-hedging) | 157.000.000,00 | 2.470.301.744,47 | 4.096.667,83 | 226.374.370,83 |
| Couverture de juste valeur (micro-hedging) | 10.000.000,00 | 0,00 | 0,00 | 5.801.844,00 |
| Total dérivés utilisés à des fins de couverture | 167.000.000,00 | 2.470.301.744,47 | 4.096.667,83 | 232.176.214,83 |

Les inefficiences totales portées en compte de résultat s'élevaient au 31 décembre 2011 à -355.820,06 (2010: EUR -63.871,32).

| (en EUR) | 31/12/2011 | | 31/12/2010 | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | Profits | Pertes | Profits | Pertes |
| Couverture du risque de taux d'intérêt d'un actif ou passif individuel | | | | |
| - variations de la juste valeur de l'élément couvert | 0,00 | 1.016.240,00 | 0,00 | 64.415,00 |
| - variations de la juste valeur des instruments de couverture dérivés | 1.019.219,00 | 0,00 | 69.620,00 | 0,00 |
| Couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | | | | |
| - variations de la juste valeur de l'élément couvert | 254.388.491,37 | 5.913.363,99 | 48.183.219,41 | 0,00 |
| - variations de la juste valeur des instruments de couverture dérivés | -3.960.248,27 | 244.873.678,17 | 0,00 | 48.252.295,73 |
| Total profits et pertes | 251.447.462,10 | 251.803.282,16 | 48.252.839,41 | 48.316.710,73 |
| Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture | -355.820,06 | | -63.871,32 | |

15. Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif peut être négocié ou un passif peut être dénoué entre des parties bien informées en la matière disposées à effectuer une transaction en toute indépendance.

15.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reflète la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs figurant au bilan à leur coût amorti.

| (en EUR) | 31/12/2011 | | 31/12/2010 | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs | | | | |
| Prêts et créances | 16.337.930.348,59 | 16.913.395.017,87 | 7.404.395.674,76 | 7.549.555.690,04 |
| Sur établissements de crédits | 1.635.210.262,52 | 1.635.409.046,18 | 396.817.805,42 | 396.898.657,50 |
| Crédits à la consommation | 630.721.799,10 | 630.728.392,74 | 362.111.375,49 | 360.299.322,51 |
| Prêts hypothécaires | 9.360.257.584,14 | 9.764.304.097,94 | 3.014.484.983,99 | 3.076.540.615,82 |
| Crédits agricoles | 1.906.354.046,88 | 1.997.177.058,67 | 1.881.764.319,83 | 1.941.093.840,61 |
| Crédits professionnels (non-agricoles) | 1.989.057.415,74 | 2.070.484.732,78 | 1.067.894.987,24 | 1.094.210.719,36 |
| Prêts à court terme | 258.013.903,41 | 256.033.773,62 | 258.405.750,46 | 257.074.181,61 |
| Autres prêts et avances | 515.474.481,67 | 516.417.060,81 | 395.105.854,09 | 395.627.754,38 |
| Intérêts courus | 42.840.855,13 | 42.840.855,13 | 27.810.598,24 | 27.810.598,24 |
| Passifs | | | | |
| Dépôts | 14.895.379.008,52 | 14.902.325.846,58 | 6.767.934.366,90 | 6.771.101.502,17 |
| Titres de créance | 2.888.320.694,21 | 2.961.783.655,65 | 1.403.281.160,77 | 1.431.927.368,66 |
| Passifs subordonnés | 360.485.087,06 | 383.132.672,43 | 307.482.806,12 | 303.705.627,09 |

Pour la juste valeur des crédits, le calcul s'effectue à la valeur actuelle, à l'exception des crédits interbancaires dont la juste valeur est supposée être égale à la valeur comptable. La juste valeur des dépôts à un an maximum est supposée être égale à la valeur comptable. Le calcul de la juste valeur des dépôts à plus d'un an, des créances et des obligations subordonnées s'effectue à partir d'une évaluation de la valeur actuelle.

15.2. Evaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous donnent la répartition de la juste valeur des actifs et passifs financiers en Niveau 1, Niveau 2 et Niveau 3 dépendamment de l'observabilité des inputs utilisés :

Niveau 1 : les cours (non adaptés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs similaires;

Niveau 2 : utilisation d'inputs autres que les cours observables pour l'actif et le passif, soit directement soit indirectement;

Niveau 3 : si la mesure d'une juste valeur fondée sur des données observables sur le marché n'est pas possible, celle-ci se fait à l'aide de données non-observables.

| <i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat</i> | | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Crédits | 5.019.346,46 | 0,00 | 5.019.346,46 | 0,00 |
| Intérêts courus | 35.625,00 | 0,00 | 35.625,00 | 0,00 |
| TOTAL | 5.054.971,46 | 0,00 | 5.054.971,46 | 0,00 |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 4.109.600,00 | 0,00 | 0,00 | 4.109.600,00 |
| Dérivés | 51.307.010,58 | 0,00 | 49.755.784,89 | 1.551.225,69 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Intérêt courus | 7.854.144,05 | 0,00 | 7.643.008,53 | 211.135,52 |
| TOTAL | 63.270.754,63 | 0,00 | 57.398.793,42 | 5.871.961,21 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 3.535.090.660,25 | 3.114.068.278,49 | 168.522.285,94 | 252.500.095,82 |
| Fonds | 8.277.501,00 | 8.277.501,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Intérêt courus | 62.993.173,89 | 58.738.178,50 | 1.677.858,36 | 2.577.137,03 |
| TOTAL | 3.606.361.335,14 | 3.181.083.957,99 | 170.200.144,30 | 255.077.232,85 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 25.056.953,26 | 0,00 | 25.056.953,26 | 0,00 |
| Swaptions | 10.733.542,67 | 0,00 | 10.733.542,67 | 0,00 |
| Caps | 12.070.429,24 | 0,00 | 12.070.429,24 | 0,00 |
| TOTAL | 47.860.925,17 | 0,00 | 47.860.925,17 | 0,00 |

Juste valeur des actifs financiers 2011

| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dérivés | 66.402.003,06 | 0,00 | 66.402.003,06 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 66.402.003,06 | 0,00 | 66.402.003,06 | 0,00 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 631.743.864,51 | 0,00 | 631.743.864,51 | 0,00 |
| Swaptions | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Caps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 631.743.864,51 | 0,00 | 631.743.864,51 | 0,00 |

Juste valeur des passifs financiers 2011

| <i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat</i> | | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Crédits | 4.861.249,34 | 0,00 | 4.861.249,34 | 0,00 |
| Intérêts courus | 36.416,67 | 0,00 | 36.416,67 | 0,00 |
| TOTAL | 4.897.666,01 | 0,00 | 4.897.666,01 | 0,00 |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 4.071.600,00 | 0,00 | 0,00 | 4.071.600,00 |
| Dérivés | 1.218.419,66 | 0,00 | 61.667,20 | 1.156.752,46 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Intérêt courus | 317.350,17 | 0,00 | 276.376,49 | 40.973,68 |
| TOTAL | 5.607.369,83 | 0,00 | 338.043,69 | 5.269.326,14 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 2.670.743.054,91 | 2.219.309.290,68 | 175.296.803,72 | 276.136.960,51 |
| Fonds | 29.129.086,26 | 23.999.360,60 | 5.129.725,66 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Intérêt courus | 45.870.174,83 | 41.047.554,65 | 2.280.099,17 | 2.542.521,01 |
| TOTAL | 2.745.742.316,00 | 2.284.356.205,93 | 182.706.628,55 | 278.679.481,52 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 4.096.667,83 | 0,00 | 4.096.667,83 | 0,00 |
| TOTAL | 4.096.667,83 | 0,00 | 4.096.667,83 | 0,00 |

Juste valeur des actifs financiers 2010

| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dérivés | 1.042.296,55 | 0,00 | 1.042.296,55 | 0,00 |
| Autres | 227.423,00 | 0,00 | 227.423,00 | 0,00 |
| TOTAL | 1.269.719,55 | 0,00 | 1.269.719,55 | 0,00 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 232.176.214,83 | 0,00 | 232.176.214,83 | 0,00 |
| TOTAL | 232.176.214,83 | 0,00 | 232.176.214,83 | 0,00 |

Juste valeur des passifs financiers 2010

Les actifs et passifs financiers pour lesquels aucun cours n'est disponible, sont évalués sur base d'estimations de marché obtenues auprès de contreparties financières externes de renommée. Ces estimations de valeur de marché sont contrôlées systématiquement par le département marchés financiers.

Aucun transfert important d'actifs ou passifs financiers n'a eu lieu entre le Niveau 1 et le Niveau 2.

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de fin 2010 jusqu'à fin 2011.

| 31/12/2011 | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | Actifs financiers disponibles à la vente |
|------------------------------|---|---------------------|--|
| | Titres de créances | Dérivés | Titres de créances |
| Solde d'ouverture | 4.071.600,00 | 1.156.752,46 | 276.136.960,51 |
| Résultats | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| - via résultats réalisés (1) | 38.000,00 | 394.473,23 | -198.952,72 |
| - via résultats non réalisés | 0,00 | 0,00 | -9.213.725,87 |
| Achats | 0,00 | 0,00 | 17.513.033,42 |
| Ventes | 0,00 | 0,00 | -31.566.503,16 |
| Arrivés à échéance | 0,00 | 0,00 | -170.716,36 |
| Transferts in/out Level 3 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde de clôture | 4.109.600,00 | 1.551.225,69 | 252.500.095,82 |

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de fin 2009 jusqu'à fin 2010.

| 31/12/2010 | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | Actifs financiers disponibles à la vente |
|------------------------------|---|---------------------|--|
| | Titres de créances | Dérivés | Titres de créances |
| Solde d'ouverture | 4.003.600,00 | 442.916,14 | 324.054.903,96 |
| Résultats | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| - via résultats réalisés (1) | 68.000,00 | 713.836,32 | -1.535.286,54 |
| - via résultats non réalisés | 0,00 | 0,00 | 1.689.679,53 |
| Achats | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Ventes | 0,00 | 0,00 | -11.258.648,90 |
| Arrivés à échéance | 0,00 | 0,00 | -36.813.687,54 |
| Transferts in/out Level 3 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde de clôture | 4.071.600,00 | 1.156.752,46 | 276.136.960,51 |

Un montant de EUR 542.650,00 du compte de profits et pertes se rapporte aux actifs financiers de Niveau 3, qui sont encore dans le portefeuille au 31 décembre 2011 (2010: EUR 2.070.742,88).

16. Capitaux propres

La composition des capitaux propres au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-------------------------|-----------------------|
| Capital | 822.079.149,00 | 417.908.696,85 |
| Réévaluations des actifs financiers disponibles à la vente | -789.345,14 | -120.896,91 |
| Ecart actuariels sur les retraites | -386.812,42 | 2.878.562,76 |
| Réserves | 247.733.782,07 | 242.618.001,26 |
| Bénéfice net de l'année | 55.479.960,27 | 45.172.259,15 |
| Total fonds propres | 1.124.116.733,79 | 708.456.623,11 |

Les Caisses coopératives agréées Agricaïsse et Lanbokas possèdent, ensemble avec la Fédération des Caisses du Crédit Agricole, 50% des actions (actions A) et des droits de vote y afférents de la SA Crédit Agricole. Les 50% d'actions restantes (actions de catégorie B) de la SA Crédit Agricole sont détenus par la SAS Belgium CA, une société de droit français. Ces actions donnent droit à la moitié des droits de vote. Au cours de l'année 2011 SAS Belgium CA a augmenté le capital du Crédit Agricole SA de EUR 250.000.000. Cette transaction a donné lieu à l'émission de 2.991.539 actions sans droit de vote (actions C). Le Groupe ne détient pas d'actions propres.

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du capital-actions en 2011 et en 2010 :

| (en EUR) | 2011 | | 2010 | |
|-----------------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | nombre d'actions | capital | nombre d'actions | capital |
| Solde d'ouverture | 28.522.314 | 417.908.696,85 | 23.191.486 | 344.806.428,00 |
| - actions nominatives | 968.299 | 76.238.913,28 | 968.299 | 69.238.913,28 |
| - actions coopératives | 27.554.015 | 341.669.783,57 | 22.223.187 | 275.567.514,72 |
| Variations | 14.860.124 | 404.170.452,15 | 5.330.828 | 73.102.268,85 |
| - entrées/sorties de coopérateurs | 11.868.585 | 147.170.452,15 | 5.330.828 | 66.102.268,85 |
| - augmentation du capital | 2.991.539 | 250.000.000,00 | 0 | 7.000.000,00 |
| - augmentation du capital | 0 | 7.000.000,00 | | |
| Solde de clôture | 43.382.438 | 822.079.149,00 | 28.522.314 | 417.908.696,85 |
| - actions nominatives | 3.959.838 | 333.238.913,28 | 968.299 | 76.238.913,28 |
| - actions coopératives | 39.422.600 | 488.840.235,72 | 27.554.015 | 341.669.783,57 |

Les actions sont nominatives sans valeur nominale. Les actions coopératives ont une valeur nominale de EUR 12,40 par action. Toutes les actions sont payées.

Les autres réserves contiennent pour un montant de EUR 138.982.955,22 (2010: EUR 137.507.276,72) des réserves statutaires, dont EUR 65.096.648,23 (2010: EUR 61.484.421,38) qui ne rentrent pas tout de suite en ligne de compte pour l'allocation.

Les réserves de réévaluation se rapportent à des profits et pertes non réalisés sur des actifs financiers disponibles à la vente. Les autres réserves se rapportent à des bénéfices non distribués.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 avril 2012, de distribuer un dividende de EUR 16,2 par action à l'actionnaire principal pour les actions B, de EUR 8,06 par action aux caisses coopératives agréées pour les actions A et de EUR 2,60 par action pour les actions C. Le dividende distribué aux caisses coopératives agréées retourne dans les fonds propres du Groupe par les réserves. Les caisses coopératives agréées Agricaïsse et Lanbokas distribuent avec les caisses coopératives régionales un dividende de 5% sur leur part dans le capital coopératif. Le dividende total de l'exercice 2011 s'élève à EUR 48.592.377,48 dont EUR 7.354.741,94 qui restent dans les fonds propres du Groupe.

Le 15 Décembre 2011 un dividende intermédiaire d'un montant de EUR 10.000.000 des réserves disponibles était versé aux actionnaires du Crédit Agricole SA, aux caisses coopératives agréées et à SAS Belgium CA.

17. Contrats d'assurances

Le Crédit Agricole Assurances commercialise depuis septembre 2007, uniquement des assurances de risque de type "assurance solde restant dû", "assurance temporaire de décès" et "assurance solde de financement".

Le groupe cible d'une assurance solde restant dû sont les personnes ou les sociétés qui ont contracté un emprunt et qui désirent assurer le remboursement total ou partiel de celui-ci en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où le crédit est contracté par une société). L'assurance solde restant dû prévoit, lors du décès de l'assuré, ou du premier décès de deux assurés, l'allocation d'un forfait, aligné, lors de l'établissement du contrat, sur (un pourcentage de) l'évolution prévue du solde d'un emprunt. En plus de cela, il est possible pour le preneur d'assurance de souscrire à l'une ou plusieurs assurances complémentaires. Ces possibles assurances complémentaires couvrent les risques "décès par accident", "décès successifs" et "invalidité". L'assurance invalidité supplémentaire n'est plus commercialisée depuis le 1er Janvier 2010.

Le groupe cible d'une assurance de solde de financement sont les personnes ou les sociétés qui contractent un crédit (emprunt à terme) et qui veulent assurer le remboursement total ou partiel de l'emprunt en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où l'emprunt est contracté par une société). L'assurance de solde de financement prévoit, lors du décès de l'assuré ou lors du premier décès de deux assurés, l'allocation d'un forfait qui est déterminé lors du contrat, et aligné sur la somme totale des mensualités dues de l'emprunt. Le capital assuré diminue mensuellement d'une mensualité.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des passifs d'assurance, des actifs au titre des cessions en réassurance, des produits et des charges qui découlent des contrats d'assurance :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Provisions techniques brut | | |
| Provision d'assurance vie | 14.454.635 | 11.599.561 |
| Provision pour sinistres | 147.680 | 178.157 |
| Parts des réassureurs | | |
| Provision d'assurance vie | 0 | 0 |
| Provision pour sinistres | 126.910 | 175.434 |
| Primes | | |
| Primes brutes | 8.484.338 | 7.992.983 |
| Primes cédées aux réassureurs | 1.326.408 | 817.413 |
| Charge des sinistres | | |
| Brut | 612.100 | 698.018 |
| Parts des réassureurs | 523.488 | 712.681 |

Le tableau ci-dessous détaille les mutations dans les provisions techniques dans le courant de 2011 et de 2010 :

| (en EUR) | 2011 | | 2010 | |
|-------------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Brut | Réassureurs | Brut | Réassureurs |
| Solde d'ouverture | 11.777.718 | 175.434 | 8.057.600 | 0 |
| Primes brutes | 8.484.338 | 0 | 7.992.983 | 0 |
| Décomptes sur primes | -1.551.363 | 0 | -1.469.869 | 0 |
| Primes de risque prélevées | -4.021.401 | 0 | -2.869.251 | 0 |
| Frais prélevés | -275.504 | 0 | -210.757 | 0 |
| Produits d'intérêts assignés | 439.013 | 0 | 328.761 | 0 |
| Indemnités (mouvements de réserves) | -226.157 | -48.524 | -81.498 | 175.434 |
| Autres | -24.329 | 0 | 29.749 | 0 |
| Solde de clôture | 14.602.315 | 126.910 | 11.777.718 | 175.434 |

La provision technique a été estimée suffisante fin 2011. Pour l'assurance de solde restant dû, les Conditions Générales déterminent que les tarifs (parmi lesquels ceux pour les primes de risque, les divers frais de tarif et les taux d'intérêts techniques) peuvent être adaptés par l'assureur dans le cadre d'une révision de tarif générale pour la catégorie d'assurances à laquelle l'accord appartient ou si les obligations légales ou réglementaires imposent ceci.

Cette révision est possible :

- si l'assureur est d'avis que l'équilibre du portefeuille assuré soit mis en danger par une hausse du degré de risque de(s) l'événement(s) assuré(s) concerné(s) auprès de la population, la population du marché de l'assurance Belge ou dans le propre portefeuille;
- si les circonstances se présentent qui permettent à l'assureur, selon la loi, de passer à une adaptation de tarif;
- s'il peut montrer que le prix de revient pour gérer un contrat a augmenté depuis la date de signature de l'accord;
- si le taux d'intérêt appliqué n'est plus conforme au marché.

Ceci signifie que lors d'une insuffisance éventuelle de provisions pour couvrir les cash-flows contractuels futurs, la société a la possibilité d'exécuter une révision de tarif.

18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant au tableau des flux de trésorerie est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Espèces | 55.668.621,26 | 28.088.857,53 |
| Dépôts auprès des autres banques | 171.346.877,00 | 78.438.273,00 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 227.015.498,26 | 106.527.130,53 |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comportent exclusivement des comptes à vue et des dépôts auprès d'autres banques d'une durée de maximum trois mois.

19. Acquisition de Centea SA

Le 01/07/2011 le Crédit Agricole SA a acquis 99,58% des actions de la banque d'épargne belge Centea SA du groupe KBC pour un montant de EUR 524,78 Mio. Centea offre un service financier complet pour les particuliers, indépendants, professions libérales et petites entreprises. Vous pouvez également y obtenir des méthodes de paiement quotidiennes, diverses formes d'épargne, tous les investissements et un large éventail de formules de crédit. Vu que la structure du bilan et les produits bancaires qu'offre la S.A. Centea sont très similaires à la structure du bilan et à l'offre de produits du Crédit Agricole SA, la reprise de Centea SA dans le groupe Crédit Agricole s'inscrit parfaitement dans la politique de croissance que mène celui-ci ces dernières années.

L'acquisition a été réalisée à un prix qui se rapproche des fonds propres de Centea et par conséquent a donné lieu à la comptabilisation immédiate dans le compte de profits et pertes d'un minime badwill d'un montant de EUR 1,4 Mio. Cet écart de 0,27% par rapport à la valeur totale de Centea SA indique que le juste prix a été négocié pour l'acquisition de ces actions de KBC SA, un prix qui correspond donc très étroitement à la valeur réelle de Centea SA.

Le bilan ci-dessous montre les montants repris dans le groupe au 01/07/2011 de Centea SA pour chaque grande catégorie d'actifs acquis et passifs repris. Lors de la mise en forme de ce bilan d'ouverture la méthode d'acquisition a été appliquée selon l'IFRS 3. Les actifs identifiables acquis et les passifs repris ont été enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les différences de valeur les plus importantes ont été notées dans les crédits (si positives) et dans le taux d'intérêt de couverture de ces crédits au moyen des positions sur dérivés (si négatif).

| Actif | 1/07/2011 |
|---|--------------------------|
| (en EUR) | |
| Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales | 164.726.407,18 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 67.017.020,35 |
| Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | 0,00 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2.433.346.704,36 |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | 7.672.134.284,37 |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture | 5.064.748,60 |
| Variations de la juste valeur des éléments couverts en cas de couverture de la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | 0,00 |
| Actifs corporels | 24.638.637,22 |
| Goodwill et Autres immobilisations incorporelles | 0,00 |
| Actifs d'impôt | 73.984.776,45 |
| <i>Actifs d'impôt courant</i> | 0,00 |
| <i>Actifs d'impôt différés</i> | 73.984.776,45 |
| Autres actifs | 12.475.334,52 |
| Total Actif | 10.453.387.913,05 |

| Passif | 1/07/2011 |
|--|-------------------------|
| (en EUR) | |
| Dépôts de banques centrales | 113.538,30 |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 38.150.626,48 |
| Passifs financiers évalués au coût amorti | 8.678.585.158,55 |
| <i>Dépôts</i> | 7.205.438.200,49 |
| <i>Établissements de crédit</i> | 2.292.129,67 |
| <i>Établissements autres que de crédit</i> | 7.203.146.070,82 |
| <i>Titres de créance, y compris les obligations</i> | 1.377.617.198,47 |
| <i>Passifs subordonnés</i> | 0,00 |
| <i>Autres passifs financiers</i> | 95.529.759,59 |
| Passifs financiers liés aux actifs transférés | 968.013.000,00 |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture | 162.665.614,48 |
| Variations de la juste valeur des éléments couverts d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | 0,00 |
| Provisions | 8.755.011,76 |
| Passifs d'impôt | 56.819.780,82 |
| <i>Passifs d'impôt courant</i> | 9.216.000,00 |
| <i>Passifs d'impôt différés</i> | 47.603.780,82 |
| Autres passifs (y compris contrats de location-financement) | 12.919.185,72 |
| Total Passif | 9.926.021.916,11 |

| Fonds Propres | 1/07/2011 |
|---|--------------------------|
| (en EUR) | |
| Capital émis | 95.000.000,00 |
| <i>Capital libéré</i> | 95.000.000,00 |
| <i>Capital non libéré qui a été appelé</i> | 0,00 |
| Autres fonds propres | 0,00 |
| Réserves (y compris les résultats non distribués) | 432.365.996,94 |
| Résultat de l'exercice | 0,00 |
| Total Fonds Propres | 527.365.996,94 |
| Total Passif et Fonds Propres | 10.453.387.913,05 |

La valeur réelle des prêts et créances repris s'élève à EUR 7,67 Mrd. La valeur contractuelle brute de ces prêts et créances s'élève à EUR 7,62 Mrd. La meilleure estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels que l'on ne s'attend pas à recueillir s'élève à EUR 61,8 Mio. Ces réductions de valeur font partie de la juste valeur des prêts et créances repris dans la balance d'ouverture. Les prêts et créances comprennent principalement les prêts hypothécaires qui, historiquement chez Centea, génèrent très peu de pertes.

Le tableau ci-dessous détaille les montants du compte de profits et pertes de Centea depuis le 01/07/2011 qui sont repris dans l'aperçu consolidé des résultats réalisés et non-réalisés du groupe.

| Résultat consolidé | 31/12/2011 | dont Centea |
|--|------------------------|-----------------------|
| (en EUR) | | |
| ACTIVITES ORDINAIRES | | |
| Produits et charges financiers et opérationnels | 303.431.678,01 | 74.559.732,03 |
| Produits d'intérêt | 735.492.998,98 | 221.695.823,85 |
| Charges d'intérêt | -435.077.089,39 | -128.954.095,25 |
| Charges liées au capital social remboursable à vue | 0,00 | 0,00 |
| Dividendes | 1.697.081,00 | 112.100,00 |
| Produits d'honoraires et de commissions | 69.176.393,18 | 18.177.831,52 |
| Charges d'honoraires et de commissions | -71.135.935,96 | -28.046.393,52 |
| Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | -21.459.155,38 | -1.822.234,42 |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net) | -5.610.799,23 | -9.413.762,12 |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | 158.097,12 | 0,00 |
| Profits et pertes en comptabilité de couverture | -355.820,06 | -140.967,62 |
| Ecart de change (net) | 870.106,96 | 625.992,84 |
| Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net) | 829,88 | 0,00 |
| Autres produits opérationnels nets | 29.674.970,91 | 2.325.436,75 |
| Charges administratives | -205.365.963,57 | -45.805.458,92 |
| Dépenses de personnel | -93.184.884,30 | -15.712.011,81 |
| Dépenses générales et administratives | -112.181.079,27 | -30.093.447,11 |
| Amortissements | -8.859.270,28 | -719.003,80 |
| Immobilisations corporelles | -6.679.751,22 | -719.003,80 |
| Immobilisations incorporelles (autres que goodwill) | -2.179.519,06 | 0,00 |
| Provisions | 2.980.423,80 | 582.872,17 |
| Dépréciations | -17.097.868,43 | -6.834.156,84 |
| Pertes de valeur sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | -17.097.868,43 | -6.834.156,84 |
| Actifs financiers évalués au coût | 0,00 | 0,00 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.092.796,23 | 0,00 |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | -23.190.664,66 | -6.834.156,84 |
| Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat | 1.398.000,00 | 1.398.000,00 |
| TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS | 70.526.151,93 | 22.016.240,30 |
| Charges d'impôts relatif au résultat des activités ordinaires | -15.046.191,66 | -5.591.443,14 |
| PROFIT OU PERTE (NET) | 55.479.960,27 | 16.424.797,16 |
| Etat des résultats non-réalisés | 0 | 0 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | -668.448,23 | 7.164.685,00 |
| Cash flow hedges | 0,00 | 0,00 |
| Réévaluation des immobilisations corporelles | 0,00 | 0,00 |
| (Gains)/Pertes actuarielles des régimes à prestations définies | -3.265.375,18 | -188.657,00 |
| Total des résultats non-réalisés (net) | -3.933.823,41 | 6.976.028,00 |
| Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année | 51.546.136,87 | 23.400.825,16 |

Les montants de Centea repris dans le tableau ci-dessus se rapportent à des charges et produits depuis le 01/07/2011, tandis que pour le reste du groupe, les résultats sont affichés sur une année complète. Les données sont, par conséquent, celles du dernier semestre de 2011 en ce qui concerne Centea, et celles de 12 mois en ce qui concerne le reste du groupe.

Le tableau ci-dessous montre le résultat estimé de Centea pour une année complète, c'est à dire du 01/01/2011 au 31/12/2011.

| Résultat estimé Centea 2011 | 31/12/2011 |
|--|------------------------|
| (en EUR) | |
| ACTIVITES ORDINAIRES | |
| Produits et charges financiers et opérationnels | 383.381.810,95 |
| Produits d'intérêt | 956.025.219,35 |
| Charges d'intérêt | -564.253.701,90 |
| Charges liées au capital social remboursable à vue | 0,00 |
| Dividendes | 1.732.025,00 |
| Produits d'honoraires et de commissions | 89.304.642,90 |
| Charges d'honoraires et de commissions | -106.121.301,60 |
| Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | -21.459.155,38 |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net) | -5.421.503,42 |
| Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net) | 158.097,12 |
| Profits et pertes en comptabilité de couverture | -355.820,06 |
| Ecarts de change (net) | 1.424.417,08 |
| Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net) | 829,88 |
| Autres produits opérationnels nets | 32.348.061,98 |
| Charges administratives | -250.493.773,06 |
| Dépenses de personnel | -109.750.629,87 |
| Dépenses générales et administratives | -140.743.143,19 |
| Amortissements | -9.538.999,55 |
| Immobilisations corporelles | -7.359.480,49 |
| Immobilisations incorporelles (autres que goodwill) | -2.179.519,06 |
| Provisions | 667.134,19 |
| Dépréciations | -22.062.975,56 |
| Pertes de valeur sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat | -22.062.975,56 |
| Actifs financiers évalués au coût | 0,00 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.092.796,23 |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | -28.155.771,79 |
| Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat | 0,00 |
| TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS | 100.618.928,59 |
| Charges d'impôts relatif au résultat des activités ordinaires | -35.557.878,26 |
| PROFIT OU PERTE (NET) | 65.061.050,33 |

4.22.1.7.2. Comptes annuels 2012

Dans les tableaux suivants, les montants tiennent toujours compte des intérêts courus et non échus. Parce que ce n'était pas encore le cas en 2011, les chiffres de 2011 ont été ajustés en conséquence.

1. Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales au 31 décembre se présentent comme suit :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Espèces | 53.285.916,94 | 55.668.621,70 |
| Dépôts auprès des banques centrales | 4.263.615,71 | 0,00 |
| Réserve monétaire | 808.586.524,70 | 312.397.658,48 |
| Total trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales | 866.136.057,35 | 368.066.280,18 |
| dont repris en trésorerie et équivalents de trésorerie | 57.549.532,65 | 55.668.621,70 |

Cette rubrique comporte exclusivement des comptes à vue, des dépôts auprès des banques centrales et des dépôts de réserve monétaire auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les avoirs de réserve monétaire ne sont pas disponibles pour les transactions quotidiennes du Groupe. Un commentaire concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie figure à la note 18.

2. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne la composition détaillée des actifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|----------------------|----------------------|
| Actifs | | |
| Derivés détenus à des fins de transaction | 72.735.486,73 | 59.161.154,63 |
| Titres de créance | 4.158.800,00 | 4.109.600,00 |
| Total actifs détenus à des fins de transaction | 76.894.286,73 | 63.270.754,63 |
| Passifs | | |
| Derivés détenus à des fins de transaction | 80.128.365,50 | 66.402.003,06 |
| Titres de créance | 0,00 | 0,00 |
| Total passifs détenus à des fins de transaction | 80.128.365,50 | 66.402.003,06 |

En 2012 comme en 2011, aucun actif financier n'a été détenu à des fins de transaction en tant que sûreté octroyée en vertu d'obligations, le cas échéant conditionnelles.

Un commentaire concernant les risques de marché découlant du portefeuille de négociation du Groupe, figure dans la description des risques. Pour de plus amples informations en rapport avec les produits dérivés, l'on se référera à la note 14.

3. Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau suivant détaille la composition des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|---------------------|---------------------|
| Prêts et créances | 4.986.686,02 | 5.054.971,46 |
| Autres | 0,00 | 0,00 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat | 4.986.686,02 | 5.054.971,46 |

À la fin de 2012, il n'y avait pas d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat fournis en garantie de passifs ou de passifs éventuels.

L'exposition maximale de cette rubrique au risque de crédit s'élève à EUR 5 Mio. Aucun dérivé de crédit ou instrument similaire n'a été conclu afin de limiter l'exposition maximale au risque de crédit.

4. Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous donne la composition détaillée du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Obligations d'Etat | 2.061.411.630,36 | 2.690.902.442,21 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| - cotés | 632.441.624,54 | 611.099.620,23 |
| - non cotés | 283.047.912,85 | 302.085.562,64 |
| - dépréciations | -8.918.455,04 | -9.953.483,04 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| - cotés | 0,00 | 7.065.381,00 |
| - non cotés | 6.319.283,62 | 5.164.811,83 |
| - dépréciations | -2.870.178,09 | 0,00 |
| Titres immobilisés | | |
| - cotés | 0,00 | 0,00 |
| - non cotés | 8.337.720,47 | 7.737.822,32 |
| - dépréciations | -785.250,00 | -785.250,00 |
| Total actifs financiers disponibles à la vente | 2.978.984.288,71 | 3.613.316.907,19 |
| <u>Décomposition du total:</u> | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 296.229.720,06 | 314.842.614,68 |
| à long terme | 2.682.754.568,65 | 3.298.474.292,51 |

En 2012 comme en 2011, aucun actif financier n'a fait l'objet d'un reclassement d'évaluation, de l'évaluation au coût amorti à l'évaluation à la juste valeur ou inversement. Il n'a pas été fait usage de la possibilité de reclassification selon les modifications de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, décrétés par l'IASB en octobre 2008.

Fin 2012, la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente octroyés à titre de sûreté en vertu d'obligations issues de différents contrats de rachat était de EUR 717.025.139,46 (en 2011 EUR 858.386.221,00).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente au cours des exercices 2012 et 2011.

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| Solde d'ouverture | 3.613.316.907,19 | 2.752.358.102,22 |
| Acquisition Centea | 0,00 | 2.433.346.704,36 |
| Fluctuations des taux de changes | -1.818.634,70 | 3.083.584,85 |
| Acquisitions | 285.128.021,53 | 1.060.472.296,44 |
| Réalizations et venues à échéance | -1.113.092.550,79 | -2.613.129.782,72 |
| Valorisation actuarielle | -7.933.417,40 | -29.406.439,70 |
| Fluctuations de valeur réelles par fonds propres | 205.029.958,96 | 688.799,07 |
| Dotations des dépréciations | -4.672.976,24 | -6.804.162,18 |
| Utilisations des dépréciations | 2.837.826,15 | 12.896.958,85 |
| Autres mouvements | 189.154,00 | -189.154,00 |
| Solde de clôture | 2.978.984.288,71 | 3.613.316.907,19 |

Dans le courant de 2012, des réductions de valeur furent comptabilisées pour un montant total de EUR 4.672.976,24 sur divers titres (2011: EUR 6.804.162,18). Un montant de EUR 2.837.826,15 (2011 : EUR 9.896.958,85) de réductions de valeur a été utilisé sur des actifs financiers vendus au cours de l'exercice.

| 31/12/2012 | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | Titres immobilisés | Total |
|---|---|---|---------------------------|----------------------|
| Solde d'ouverture | 9.953.483,04 | 0,00 | 785.250,00 | 10.738.733,04 |
| Dotations | 1.802.798,15 | 2.870.178,09 | 0,00 | 4.672.976,24 |
| Reprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Utilisations des dépréciations d'actifs définitivement supprimés du bilan | -2.837.826,15 | 0,00 | 0,00 | -2.837.826,15 |
| Solde de clôture | 8.918.455,04 | 2.870.178,09 | 785.250,00 | 12.573.883,13 |

| 31/12/2011 | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | Titres immobilisés | Total |
|---|---|---|---------------------------|----------------------|
| Solde d'ouverture | 16.046.279,71 | 0,00 | 785.250,00 | 16.831.529,71 |
| Dotations | 6.804.162,18 | 0,00 | 0,00 | 6.804.162,18 |
| Reprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Utilisations des dépréciations d'actifs définitivement supprimés du bilan | -12.896.958,85 | 0,00 | 0,00 | -12.896.958,85 |
| Solde de clôture | 9.953.483,04 | 0,00 | 785.250,00 | 10.738.733,04 |

Une partie du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente se voit appliquer une macro-couverture. Le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'obligations possédant des caractéristiques analogues est couvert à l'aide d'un portefeuille de contrats de swaps de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur du portefeuille d'obligations attribuables à un risque couvert donnent lieu à une adaptation de la valeur comptable en regard du compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement en sens inverse dans le compte de résultat. D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont reprises en compte de résultat sous la rubrique « Profits et pertes en comptabilité de couverture ». Une relation de micro-couverture est également appliquée. En l'occurrence, un swap de taux d'intérêt a été conclu en couverture des fluctuations de taux d'intérêt d'une obligation sous-jacente.

5. Prêts et créances

5.1. Prêts et créances sur établissements de crédit

Les prêts et créances sur établissements de crédit se présentent de la manière suivante au 31 décembre:

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Placements auprès d'autres banques | 2.318.540.561,32 | 1.390.594.311,49 |
| <i>repris en équivalents de caisse</i> | <i>1.139.236.074,75</i> | <i>171.346.877,00</i> |
| Prêts et avances aux autres banques | 338.139.479,97 | 250.882.286,11 |
| Dépréciations | 0,00 | 0,00 |
| Total prêts et créances sur établissements de crédits | 2.656.680.041,29 | 1.641.476.597,60 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 1.972.398.405,59 | 1.456.100.883,29 |
| à long terme | 684.281.635,70 | 185.375.714,31 |

Des prêts et avances aux banques, EUR 712.935.468,61 (2011 : EUR 466.278.199,62) ont trait à des collaterals déposés dans le cadre de la "credit support annexe" (CSA) de la documentation de l'ISDA.

Fin 2012 et 2011, les prêts et créances sur les établissements de crédit n'ont pas fait l'objet de dépréciations.

Un commentaire concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie figure à la note 18.

5.2. Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle se présentent de la manière suivante au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Encours | 15.180.628.951,19 | 14.915.595.940,95 |
| Crédits à la consommation | 645.823.500,81 | 653.607.903,27 |
| Prêts hypothécaires | 9.882.916.243,78 | 9.455.176.309,85 |
| Crédits agricoles | 1.943.304.533,06 | 1.953.993.715,73 |
| Crédits professionnels (non-agricoles) | 1.479.226.115,85 | 1.565.950.634,35 |
| Prêts à court terme | 267.400.812,40 | 261.644.286,33 |
| Autres prêts et avances | 961.957.745,29 | 1.025.223.091,42 |
| Dépréciations | -221.239.203,63 | -219.142.189,97 |
| Crédits à la consommation | -25.167.064,94 | -25.844.630,50 |
| Prêts hypothécaires | -55.601.569,70 | -56.354.752,52 |
| Crédits agricoles | -29.220.231,05 | -27.759.844,26 |
| Crédits professionnels (non-agricoles) | -45.631.940,68 | -44.877.006,29 |
| Prêts à court terme | -15.743.361,17 | -15.755.879,38 |
| Autres prêts et avances | -49.875.036,09 | -48.550.077,01 |
| Total prêts et créances à la clientèle | 14.959.389.747,56 | 14.696.453.750,98 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 1.401.457.704,32 | 1.192.894.518,87 |
| à long terme | 13.313.445.244,35 | 13.270.324.572,21 |
| indéterminé | 244.486.798,89 | 233.234.659,91 |

Le Crédit Agricole applique la couverture de juste valeur par le biais de la couverture du risque de taux d'intérêt sur un portefeuille de crédits. Le portefeuille de crédits couverts comporte :

- les crédits à la consommation
- les crédits d'investissement à court terme
- les crédits d'investissement à long terme au secteur agricole
- les crédits d'investissement à long terme aux PME
- les crédits hypothécaires

Les instruments de couverture se composent de swaps de taux d'intérêt, et depuis 2011, également de caps et de swaptions. Les variations de la valeur du portefeuille de crédits, attribuables au risque couvert, donnent lieu à une adaptation de la valeur comptable via la rubrique « Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille » en regard du compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement en sens inverse dans le compte de résultat. D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont reprises en compte de résultat sous la rubrique « Profits et pertes en comptabilité de couverture ». Une relation de micro-couverture est également appliquée.

Les tableaux ci-dessous illustrent en détail l'évolution des dépréciations sur les prêts et créances au cours des exercices 2012 et 2011 :

| 31/12/2012 | Crédits | | | | | | Total |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|--|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| | Prêts à la consommation | Prêts hypothécaires | Crédits agricoles | Crédits professionnels (non-agricoles) | Prêts à court terme | Autres prêts et créances | |
| Solde d'ouverture | 25.844.630,50 | 56.354.752,52 | 27.759.844,26 | 44.877.006,29 | 15.755.879,38 | 48.550.077,01 | 219.142.189,96 |
| Additions | 6.876.243,73 | 12.095.468,17 | 8.636.135,82 | 12.447.777,59 | 3.729.018,63 | 8.905.717,60 | 52.690.361,54 |
| Reprises | | | | | | | 0,00 |
| récupérées | 4.938.164,05 | 8.188.275,00 | 5.077.957,67 | 9.589.952,46 | 1.646.137,23 | 5.512.133,46 | 34.952.619,87 |
| amorties | 2.457.196,49 | 4.604.293,79 | 2.097.791,36 | 2.896.166,63 | 451.997,05 | 3.110.868,14 | 15.618.313,46 |
| Autres mouvements | -158.448,75 | -56.082,20 | 0,00 | 793.275,89 | -1.643.402,56 | 1.042.243,08 | -22.414,54 |
| Solde de clôture | 25.167.064,94 | 55.601.569,70 | 29.220.231,05 | 45.631.940,68 | 15.743.361,17 | 49.875.036,09 | 221.239.203,63 |

| 31/12/2011 | Crédits | | | | | | Total |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|--|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| | Prêts à la consommation | Prêts hypothécaires | Crédits agricoles | Crédits professionnels (non-agricoles) | Prêts à court terme | Autres prêts et créances | |
| Solde d'ouverture | 25.396.495,37 | 48.312.948,73 | 27.329.591,64 | 46.766.862,85 | 13.387.425,66 | 49.293.485,66 | 210.486.809,91 |
| Additions | 6.529.979,84 | 20.638.587,16 | 8.589.456,89 | 10.691.143,22 | 4.962.594,20 | 9.355.328,15 | 60.767.089,46 |
| Reprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| récupérées | 4.281.370,89 | 9.893.226,36 | 6.509.658,11 | 8.033.813,71 | 2.484.134,92 | 6.374.221,08 | 37.576.425,07 |
| amorties | 2.488.688,85 | 2.922.922,26 | 1.649.546,16 | 3.262.409,72 | 110.005,56 | 3.984.480,60 | 14.418.053,15 |
| Autres mouvements | 688.215,03 | 219.365,25 | 0,00 | -1.284.776,35 | 0,00 | 259.964,88 | -117.231,19 |
| Solde de clôture | 25.844.630,50 | 56.354.752,52 | 27.759.844,26 | 44.877.006,29 | 15.755.879,38 | 48.550.077,01 | 219.142.189,96 |

Dans les 'autres prêts et créances' se trouvent entre autres les contrats de location-financement. La composition détaillée des créances de location-financement au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Investissement brut | | |
| - 1 an max. | 31.870.564,94 | 47.045.341,27 |
| - >= 1 an et < 5ans | 113.935.338,51 | 136.000.045,64 |
| - >= 5 ans | 1.617.065,28 | 1.619.802,49 |
| Produits financiers non acquis | 15.864.690,35 | 15.332.092,44 |
| Investissement net | | |
| - 1 an max. | 31.901.024,92 | 48.989.870,32 |
| - >= 1 an et < 5 jaar | 99.081.865,04 | 119.554.595,60 |
| - >= 5 ans | 1.149.393,41 | 1.166.643,04 |

Fin 2012, le total des dépréciations de créances de location-financement s'élevait à EUR 11.520.325,22 (en 2011: EUR 10.577.038,45).

6. Immobilisations corporelles

Fin 2012 et 2011, aucune catégorie d'immobilisations corporelles n'a fait l'objet de dépréciations.

La composition des immobilisations corporelles au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | Terrains et constructions | Infrastructure informatique | Matériel de bureau | Autre matériel | Total |
|--|---------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Solde d'ouverture 1 janvier 2011 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 31.881.464,22 | 17.802.241,44 | 15.862.184,72 | 14.278.916,72 | 79.824.807,10 |
| Amortissements cumulés | 18.237.211,80 | 14.168.160,45 | 10.978.622,02 | 11.094.892,14 | 54.478.886,41 |
| Valeur comptable nette | 13.644.252,42 | 3.634.080,99 | 4.883.562,70 | 3.184.024,58 | 25.345.920,69 |
| Variations 2011 | | | | | |
| Entrées | 1.574.064,39 | 9.308.821,90 | 1.392.680,65 | 1.478.017,08 | 13.753.584,02 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 55.810,00 | 55.810,00 |
| Amortissements | 1.787.406,79 | 2.560.665,24 | 1.483.609,83 | 848.583,23 | 6.680.265,09 |
| Acquisition Centea | 24.168.380,69 | 0,00 | 367.088,25 | 103.168,28 | 24.638.637,22 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | -398,69 | -11,46 | -410,15 |
| Solde de clôture 31 décembre 2011 | 37.599.290,71 | 10.382.237,65 | 5.159.323,08 | 3.860.805,25 | 57.001.656,69 |
| Solde d'ouverture 1 janvier 2012 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 73.561.899,80 | 26.937.908,47 | 19.663.823,24 | 15.964.227,54 | 136.127.859,05 |
| Amortissements cumulés | 35.962.609,09 | 16.555.670,82 | 14.504.500,65 | 12.103.421,29 | 79.126.201,85 |
| Valeur comptable nette | 37.599.290,71 | 10.382.237,65 | 5.159.322,59 | 3.860.806,25 | 57.001.657,20 |
| Variations 2012 | | | | | |
| Entrées | 740.984,39 | 4.694.193,71 | 1.069.421,60 | 1.345.324,67 | 7.849.924,37 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 372,00 | 17.809,00 | 18.181,00 |
| Amortissements | 2.502.467,06 | 5.311.351,43 | 1.530.000,28 | 931.362,41 | 10.275.181,18 |
| Autres | 0,00 | 683,99 | -654,68 | -169,59 | -140,28 |
| Solde de clôture 31 décembre 2012 | 35.837.808,04 | 9.765.763,92 | 4.697.717,23 | 4.256.789,92 | 54.558.079,11 |
| Solde de clôture 31 décembre 2012 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 72.694.188,89 | 31.334.505,16 | 20.726.442,26 | 17.143.532,13 | 141.898.668,44 |
| Amortissements cumulés | 36.856.380,85 | 21.568.741,24 | 16.028.725,03 | 12.886.742,21 | 87.340.589,33 |
| Valeur comptable nette | 35.837.808,04 | 9.765.763,92 | 4.697.717,23 | 4.256.789,92 | 54.558.079,11 |

Le Groupe n'a pas constitué d'immobilisations corporelles en sûreté d'obligations.

7. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La composition du goodwill et autres immobilisations incorporelles au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | Goodwill | Logiciels développés en interne | Logiciels acquis | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|--|----------------|---------------------------------|------------------|--------------------------------------|----------------|
| Solde d'ouverture 1 janvier 2011 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 111.009.940,66 | 2.714.978,00 | 20.132.753,52 | 1.940.524,89 | 135.798.197,07 |
| Amortissements cumulés | 0,00 | 2.465.265,00 | 19.191.847,91 | 692.174,00 | 22.349.286,91 |
| Valeur comptable nette | 111.009.940,66 | 249.713,00 | 940.905,61 | 1.248.350,89 | 113.448.910,16 |
| Variations 2011 | | | | | |
| Entrées | | | | | |
| - acquises séparément/générées en interne | 0,00 | 266.102,00 | 3.224.215,40 | 27.152,00 | 3.517.469,40 |
| - résultant de regroupements d'entreprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 10.775,79 | 0,00 | 10.775,79 |
| Amortissements | 0,00 | 160.603,00 | 1.878.845,25 | 140.070,69 | 2.179.518,94 |
| Dépréciations particulières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 513,70 | 0,00 | 513,70 |
| Solde de clôture 31 décembre 2011 | 111.009.940,66 | 355.212,00 | 2.276.013,67 | 1.135.432,20 | 114.776.598,53 |
| Solde d'ouverture 1 janvier 2012 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 111.009.940,66 | 2.981.080,00 | 23.225.606,83 | 1.985.574,89 | 139.202.202,38 |
| Amortissements cumulés | 0,00 | 2.625.868,00 | 20.949.593,16 | 850.142,69 | 24.425.603,85 |
| Valeur comptable nette | 111.009.940,66 | 355.212,00 | 2.276.013,67 | 1.135.432,20 | 114.776.598,53 |
| Variations 2012 | | | | | |
| Entrées | | | | | |
| - acquises séparément/générées en interne | 0,00 | 6.052.921,76 | 4.186.119,22 | 0,00 | 10.239.040,98 |
| - résultant de regroupements d'entreprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 217.265,00 | 0,00 | 217.265,00 |
| Amortissements | 0,00 | 346.324,64 | 559.007,17 | 162.249,06 | 1.067.580,87 |
| Dépréciations particulières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 27.153,00 | -27.153,00 | 0,00 |
| Solde de clôture 31 décembre 2012 | 111.009.940,66 | 6.061.809,12 | 5.713.013,72 | 946.030,14 | 123.730.793,64 |
| Solde de clôture 31 décembre 2012 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 111.009.940,66 | 9.034.001,76 | 27.249.469,05 | 1.921.783,89 | 149.215.195,36 |
| Amortissements cumulés | 0,00 | 2.972.192,64 | 21.536.455,33 | 975.753,75 | 25.484.401,72 |
| Valeur comptable nette | 111.009.940,66 | 6.061.809,12 | 5.713.013,72 | 946.030,14 | 123.730.793,64 |

Toutes les immobilisations incorporelles, à l'exception du goodwill, ont une durée de vie économique limitée. Le goodwill, contrairement à d'autres immobilisations incorporelles, ne fait pas l'objet d'amortissement, mais est soumis chaque année à un test de dépréciation résultant de l'application de la norme IAS 36. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une dépréciation est actée en compte de résultat (voir 3.2.1.11.). La valeur recouvrable est calculée comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de la filiale concernée. Il en émane une prévision détaillée de l'activité de la filiale en question pour les 5 prochaines années et des flux de trésorerie qui en résultent. La principale hypothèse est une croissance prudente du revenu net d'intérêts de 2% par an. Une partie importante des revenus de Keytrade proviennent de courtage. Pour les cinq prochaines années, aucune croissance n'est cependant prévue dans les revenus de cette activité. La détermination des coûts d'exploitation pour les 5 années à venir se passe sur base du ratio charges d'exploitation/produit bancaire net de 2012 et il est estimé que celui-ci reste inchangé pour les cinq prochaines années.

Ensuite, il est tenu compte d'une estimation prudente de la croissance des flux de trésorerie de 1,5% et ceci jusqu'à l'infini. La valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs est calculée sur base d'un taux d'actualisation composé. Ce taux d'actualisation composé est basé sur la théorie CAPM (Capital Asset Pricing Model) par laquelle en plus d'un taux d'intérêt de marché sans risque d'intérêt on tient compte d'une prime de risque de marché multipliée par un bêta dépendant de l'activité. Au 31 décembre 2012, le taux d'intérêt composé est de 8%.

Au 31 décembre 2012 et 2011, la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable du goodwill et aucune dépréciation n'a été actée.

La sensibilité de la valeur actuelle nette ou valeur de réalisation de l'entité est également calculée. L'impact sur la valeur actuelle nette de l'entité est ainsi simulée, résultant respectivement d'une diminution progressive et d'une augmentation du taux d'intérêt sans risque et du bêta dépendant de l'activité. De même, l'impact d'une baisse de la prévision de croissance des flux de trésorerie est simulé à l'infini. Enfin, un stress test sera réalisé par l'application d'un taux de croissance annuel négatif de 0,25% aux flux de trésorerie futurs jusqu'à l'infini et l'actualisation de la valeur nette de flux de trésorerie futurs avec un taux d'actualisation stressé de 15,4%. Tant les tests de sensibilité que le test de résistance montrent que les valeurs de réalisation ainsi obtenues sont supérieures à la valeur comptable de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2012, le goodwill se rapporte à Keytrade Bank pour un montant de EUR 87.367.308,79, et à Europabank NV pour un montant de EUR 23.642.632,30 (idem en 2011). En 2011 l'acquisition de Centea SA a donné lieu à un écart d'acquisition légèrement négatif de EUR 1,4 Mio enregistré directement dans le compte de résultat.

Les charges de personnel directement attribuables liées au développement de logiciels et d'applications à usage interne sont portées à l'actif comme étant liées à des logiciels développés en interne et ensuite amortis sur leur durée de vie résiduelle.

Au 31 décembre 2012 et 2011, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sous la rubrique du goodwill et autres immobilisations incorporelles.

8. Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés au 31 décembre:

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Impôts exigibles | | |
| Actifs | 2.504.587,53 | 1.604.277,45 |
| Passifs | 5.689.620,60 | 3.820.911,59 |
| Total impôts exigibles | -3.185.033,07 | -2.216.634,14 |
| Impôts différés | | |
| Actifs | 310.406.062,61 | 280.111.254,30 |
| Passifs | 332.715.794,71 | 248.442.140,84 |
| Total impôts différés | -22.309.732,10 | 31.669.113,46 |

Ces actifs et passifs d'impôts n'ont pas fait l'objet d'une compensation par solde en 2012 et 2011.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Actifs d'impôts différés | | |
| Avantages du personnel | 3.823.547,03 | 4.128.590,29 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 950.662,88 | 1.454.257,20 |
| Provisions | 26.198.669,31 | 11.478.513,96 |
| FTA Comptes à terme Centea | 137.432,51 | 222.880,21 |
| FTA Bons de caisse Centea | 51.341,38 | 839.918,15 |
| Dépréciations | 9.292.735,56 | 13.161.094,88 |
| Amortissement du goodwill alloué aux postes du bilan | 10.918.974,47 | 10.850.994,47 |
| Dérivés et couvertures | 280.315.845,16 | 228.920.837,44 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | -32.293.113,87 | -669.844,04 |
| Commissions agents activées | 10.685.163,27 | 9.703.487,93 |
| Autres | 324.804,88 | 20.523,83 |
| Total actifs d'impôts différés | 310.406.062,61 | 280.111.254,30 |
| Passifs d'impôts différés | | |
| FTA Titres | -3.727.535,27 | -4.171.140,00 |
| Commissions | 27.434.274,28 | 24.411.259,61 |
| Immobilisations corporelles | 3.600.291,33 | 3.600.291,33 |
| Avantages du personnel | 538.625,48 | -106.336,34 |
| Provisions | 1.744.270,52 | 1.668.476,76 |
| Crédits | 33.543.835,02 | 38.942.268,01 |
| Dépréciations | -7.852.298,06 | -8.293.570,05 |
| Amortissement du goodwill alloué aux postes du bilan | 10.986.954,48 | 10.986.954,48 |
| Dérivés et couvertures | 230.398.308,10 | 179.785.652,71 |
| Soulte IRS | 0,00 | 9.495,85 |
| Impairments portefeuille titres | -2.103.794,99 | -175.491,16 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 37.422.288,65 | 848.584,35 |
| Autres | 730.575,17 | 935.695,28 |
| Total passifs d'impôts différés | 332.715.794,71 | 248.442.140,84 |
| Total impôts différés | -22.309.732,10 | 31.669.113,46 |

L'évolution des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés en 2012 et 2011 se présente de la manière suivante:

| (en EUR) | 2012 | 2011 |
|--|----------------|---------------|
| Solde d'ouverture | 31.669.113,45 | 2.368.408,75 |
| Acquisition Centea | 0,00 | 26.380.995,71 |
| Repris au résultat de l'exercice | 7.043.279,60 | 2.661.710,55 |
| Actifs financiers disponibles à la vente via fonds propres | -60.069.235,70 | -1.475.967,22 |
| Autres via fonds propres | -952.889,45 | 1.733.965,66 |
| Solde de clôture | -22.309.732,10 | 31.669.113,45 |

La composition des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés constatés en compte de résultat est la suivante :

| (in EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|---------------------|---------------------|
| Commissions | -1.093.642,59 | 1.415.771,40 |
| Avantages du personnel | -305.043,25 | -294.148,39 |
| Immobilisations corporelles | -15.802,14 | -23.142,50 |
| FTA Immobilisations incorporelles | -61.904,31 | -88.022,19 |
| FTA OLO | 372.003,52 | 6.307.024,37 |
| Perte fiscale | -224.307,01 | -13.048.919,95 |
| FTA Provisions | -188.862,16 | 593.080,91 |
| FTA créd-BC-term | 3.591.175,94 | 584.369,21 |
| Provision reagra | -65.572,99 | 500.643,34 |
| Provisions | -370.229,15 | 234.497,93 |
| Dépréciations | -2.052.756,87 | 2.150.335,29 |
| Amortissement du goodwill alloué aux postes du bilan | 67.980,00 | 67.980,00 |
| Dérivés et couvertures | -7.345.365,43 | 970.093,11 |
| Soultés IRS | 9.495,85 | 5.064,52 |
| Frais d'établissement | -20.479,62 | -28.603,91 |
| Immobilisations incorporelles (software) | -406.034,37 | 157.105,81 |
| Suivi DTA sur provisions | -662.273,25 | -110.788,82 |
| Suivi DTA sur excédent RDT | 16.155.602,15 | 3.794.675,59 |
| Dépréciations sur le portefeuille titre | -351.806,01 | -471.567,97 |
| Autres | 11.101,28 | -53.737,21 |
| Total charge d'impôts différés pour l'année | 7.043.279,60 | 2.661.710,55 |

Des actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est vraisemblable que l'actif d'impôt différé sera compensé par les bénéfices escomptés futurs.

Au 31 décembre, les actifs d'impôts différés suivants n'ont pas été comptabilisés :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|---------------------|---------------------|
| Différences temporelles | 1.137.233,81 | 2.320.676,84 |
| Pertes fiscales | 524.669,55 | 524.669,55 |
| Autres | 769.021,80 | 1.022.823,92 |
| Total actifs d'impôts différés non comptabilisés au bilan | 2.430.925,16 | 3.868.170,31 |

Les autres actifs d'impôts différés non comptabilisés au bilan se rapportent principalement à la déduction des intérêts notionnels qui ne pouvait pas (complètement) être utilisée.

9. Autres actifs et passifs

La composition des autres actifs au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|----------------------|----------------------|
| Charges payées d'avance | 3.501.468,33 | 3.799.406,95 |
| Produits à recevoir | 3.278.825,61 | 4.755.965,38 |
| Métaux précieux, biens et marchandises | 394.824,27 | 291.215,50 |
| Autres avances | 7.841.225,72 | 4.154.818,44 |
| Autres | 832.328,69 | 659.616,68 |
| Total autres actifs | 15.848.672,62 | 13.661.022,95 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 15.640.419,08 | 13.462.284,42 |
| à long terme | 208.253,54 | 198.881,89 |

La composition des autres passifs au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Avantages du personnel | 12.199.004,00 | 15.493.458,46 |
| Charges sociales | 19.581.183,37 | 15.926.201,47 |
| Charges à payer | 19.361.025,50 | 9.943.030,75 |
| Produits à reporter | 106.582,28 | 838.294,06 |
| Autres passifs | 24.047.532,43 | 31.045.112,76 |
| Total autres passifs | 75.295.327,58 | 73.246.097,50 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 60.676.409,48 | 57.752.639,04 |
| à long terme | 14.618.918,10 | 15.493.458,46 |

Un commentaire sur les avantages du personnel figure à la note 13.

10. Passifs financiers évalués au coût amorti

10.1. Dépôts

La composition des dépôts au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Dépôts d'établissements de crédit | 37.262.586,89 | 53.517.376,28 |
| - dépôts à vue | 10.274.443,48 | 50.001.727,59 |
| - dépôts à terme | 26.578.179,93 | 3.192.859,73 |
| - autres dépôts | 409.963,48 | 322.788,96 |
| Dépôts (autres que d'établissements de crédit) | 15.912.113.902,33 | 14.841.861.632,24 |
| - dépôts à vue | 2.265.863.092,30 | 2.125.546.674,42 |
| - dépôts à terme | 738.155.574,64 | 647.565.957,30 |
| - dépôts d'épargne | 12.771.209.180,64 | 11.943.810.328,52 |
| - autres dépôts | 136.886.054,75 | 124.938.672,00 |
| Total dépôts | 15.949.376.489,22 | 14.895.379.008,52 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 15.475.326.704,85 | 14.549.542.893,84 |
| à long terme | 474.049.784,37 | 345.836.114,68 |

Des dépôts auprès des banques, EUR 7.210.000 (2011: EUR 466.278.199,62) se réfèrent aux collatéraux versés dans le cadre du "credit support annexe" (CSA) de la documentation ISDA.

10.2. Titres de dette, y compris les obligations

Les titres de dette, y compris les obligations, sont principalement des bons de caisse dont la composition au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Bons de caisse | 2.832.504.163,78 | 2.861.981.170,21 |
| Obligations | 23.426.151,15 | 26.339.524,00 |
| Total titres de créance | 2.855.930.314,93 | 2.888.320.694,21 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 425.552.061,02 | 1.015.396.494,32 |
| à long terme | 2.430.378.253,91 | 1.872.924.199,90 |

Le Crédit Agricole applique la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt de son portefeuille bons de caisse. Les instruments de couverture consistent uniquement en accords de swaps de taux d'intérêt. Des modifications dans la valeur réelle du portefeuille bons de caisse, attribuables au risque assuré, mènent à une adaptation de la valeur comptable via la rubrique « Modifications dans la juste valeur des positions couvertes en cas de couverture à la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille ». D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont comptabilisées en résultat via la rubrique « Adaptations de la juste valeur lors du traitement administratif des transactions de couverture ».

10.3. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés se composent exclusivement de certificats subordonnés. La composition détaillée de leur durée résiduelle au 31 décembre se présente de la manière suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Echéance | | |
| Exercice en cours | 0,00 | 0,00 |
| Exercice en cours + 1 | 24.481.071,65 | 28.255.119,67 |
| Exercice en cours + 2 | 20.135.033,09 | 24.210.791,67 |
| Exercice en cours + 3 | 7.418.373,31 | 20.179.487,53 |
| Exercice en cours + 4 | 4.741.270,66 | 7.379.366,43 |
| Au delà de l'exercice en cours + 4 | 302.133.478,43 | 280.460.321,75 |
| Total dettes subordonnées | 358.909.227,14 | 360.485.087,06 |

10.4. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se composent principalement de comptes d'attente qui sont des comptes à court terme.

11. Transferts d'actifs financiers

11.1. Contrats de vente et de rachat

Le Groupe avait souscrit au 31 décembre plusieurs contrats de rachat d'une durée maximum de 6 mois. Ces passifs s'élèvent à EUR 712.517.647,91 (2011: EUR 858.175.745,72). Concernant ces accords, des actifs financiers disponibles à la vente ayant une valeur comptable totale de EUR 717.025.139,46 (2011: EUR 858.386.221,00) ont été vendus et livrés. Les actifs financiers concernés restent figurer au bilan et le Groupe reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit sur ces titres. La différence entre la valeur comptable des passifs et actifs financiers s'explique par le fait que les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur contrairement aux passifs financiers qui sont évalués au coût amorti.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la valeur des actifs financiers transférés du Groupe :

| (En EUR) | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances |
|---|---|--|-------------------|
| Valeur comptable des actifs transférés | 0,00 | 717.025.139,46 | 0,00 |
| Valeur comptable des passifs liés aux actifs transférés | 0,00 | 712.517.647,91 | 0,00 |

11.2. Titrisation

Pour soutenir sa gestion des liquidités, le Groupe a réalisé une opération de titrisation de prêts hypothécaires en avril 2009 pour un montant de EUR 700 Mio. Par celle-ci, le Groupe a vendu les crédits à une société d'investissement en créances institutionnelle de droit belge (Hypolan SA), qui à son tour a donné des certificats avec les crédits à titre de garantie. Le Groupe a ici l'obligation de transférer les produits des crédits aux

détenteurs de ces certificats. Ces certificats sont dans une large mesure (95%) détenus par le Groupe lui-même. Les 5% restants appartiennent aux caisses françaises Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole du Nord Est. Puisque le Crédit Agricole SA contrôle les politiques financières et opérationnelles de cette entité, Hypolan SA est intégralement consolidée.

12. Provisions

La composition détaillée des provisions au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | Litiges en suspens | Obligations au titre des retraites | Autres provisions | Total |
|--|--------------------|------------------------------------|-------------------|---------------|
| Solde d'ouverture | 7.257.734,90 | 629.610,94 | 15.387.996,47 | 23.275.342,31 |
| Entrées | 1.084.180,96 | 177.745,38 | 10.063.521,19 | 11.325.447,53 |
| Montants utilisés | -551.424,54 | -177.997,74 | -6.675.480,20 | -7.404.902,48 |
| Montants non utilisés repris au cours de l'exercice | -1.389.856,93 | 0,00 | -396.663,00 | -1.786.519,93 |
| Acquisitions (sorties par voie de regroupements d'entreprises) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation du montant actualisé (écoulement du temps) et effet de toute modification du taux d'actualisation | 0,00 | 38.181,97 | 0,00 | 38.181,97 |
| Autres variations | 206,28 | 0,00 | 0,00 | 206,28 |
| Solde de clôture | 6.400.840,67 | 667.540,55 | 18.379.374,46 | 25.447.755,68 |

Les litiges en cours se rapportent à différents sinistres et affaires juridiques. Le montant de la provision est calculé individuellement au cas par cas par le service juridique ou par le service du personnel s'il s'agit d'un sinistre impliquant un collaborateur.

Les pensions et autres engagements de retraite se rapportent aux prépensions et sont déterminés sur la base des montants actualisés que l'on s'attend à devoir payer dans le futur.

Les autres dispositions ont trait à la provision technique faite par la société d'assurance (EUR 18.064.381,92), de même qu'aux dossiers spécifiques qui ne sont pas en litiges et pour lesquels les montants sont connus et certains. Pour une description détaillée de la provision technique, nous nous référons à la note 17.

Du total des provisions, il est probable qu'un montant de EUR 3.153.873,18 sera dû dans le courant de l'année comptable 2013.

13. Avantages du personnel

Les obligations découlant de régimes de pension à prestations définies sont constatées sous la rubrique des « Autres obligations ». Les actifs découlant de régimes de pension à prestations définies sont comptabilisés sous la rubrique des « Autres actifs ».

Autant le Crédit Agricole que Centea ont un régime de pension à prestations définies. Les autres entités du Groupe utilisent des régimes à cotisations définies.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de la valeur actuelle de l'obligation brute liée au régime de pension à prestations définies :

| (en EUR) | 31/12/2012 | | 31/12/2011 | |
|---|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| | Crédit Agricole | Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Solde d'ouverture | 51.154.933,00 | 6.651.849,00 | 49.465.057,00 | 5.943.936,00 |
| Coût des services rendus au cours de la période | 1.960.328,00 | 664.880,00 | 2.181.894,00 | 290.252,00 |
| Coût financier | 2.214.501,00 | 337.732,00 | 2.049.559,00 | 169.057,00 |
| Cotisations des participants au régime | 241.888,00 | 0,00 | 248.229,00 | 0,00 |
| Ecart actuariels | 759.199,00 | -269.670,00 | 825.390,00 | 272.828,00 |
| Prestations payées | -4.577.661,00 | -806.812,00 | -3.615.196,00 | -24.224,00 |
| Coût des services passés | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Liquidations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde de clôture | 51.753.188,00 | 6.577.979,00 | 51.154.933,00 | 6.651.849,00 |

Des placements sont détenus en regard des obligations issues de la totalité des obligations liées au régime de pension à prestations définies.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

| (en EUR) | 31/12/2012 | | 31/12/2011 | |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| | Crédit Agricole | Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Solde d'ouverture | 37.784.104,00 | 4.529.221,00 | 39.829.505,00 | 4.076.148,00 |
| Rendement attendu des actifs du régime | 1.530.968,00 | 205.118,00 | 1.448.676,00 | 80.047,00 |
| Ecart actuariels | 2.776.766,00 | 79.766,00 | -3.835.598,00 | -12.972,00 |
| Cotisations de l'employeur | 3.353.712,00 | 886.853,00 | 3.389.999,00 | 410.222,00 |
| Cotisations des participants au régime | 241.888,00 | 0,00 | 248.229,00 | 0,00 |
| Prestations payées | -4.449.421,00 | -806.812,00 | -3.296.707,00 | -24.224,00 |
| Solde de clôture | 41.238.017,00 | 4.894.146,00 | 37.784.104,00 | 4.529.221,00 |

Le rendement réel des actifs au cours de l'exercice 2012 s'élève à 4.459.273 pour le régime de retraite du Crédit Agricole (2011: EUR -2.233.126) et à EUR 284.884 pour celui de Centea (2011: EUR 67.075). Ces actifs ne comportent pas d'instruments financiers émis par le Groupe, ni de placements immobiliers, ni d'actifs utilisés par le Groupe. Le total des actifs se compose à 90% de titres de créances et à 10% d'instruments de capitaux propres en ce qui concerne le régime de retraite du Crédit Agricole et à 95% de titres de créances et 5% d'instruments de capitaux propres en ce qui concerne le régime de retraite de Centea.

Pour déterminer le rendement attendu d'instruments de capitaux propres, il est fait appel à des données historiques et aux prévisions de gestionnaires d'investissement. Quant aux titres de créance, le rendement attendu est basé sur les rendements de marché disponibles.

Le tableau ci-dessous donne le détail du rapprochement entre la valeur actuelle de l'obligation brute et la juste valeur des actifs liés au régime de pension à prestations définies et les actifs et passifs figurant au bilan :

| (en EUR) | 31/12/2012 | | 31/12/2011 | |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| | Crédit Agricole | Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Obligation au titre des régimes à prestations définies | 51.753.188,00 | 6.577.979,00 | 51.154.933,00 | 6.651.849,00 |
| Juste valeur des actifs du régime définis | -41.238.017,00 | -4.894.146,00 | -37.784.104,00 | -4.529.221,00 |
| Etat de financement | 10.515.171,00 | 1.683.833,00 | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 |
| Ecart actuariels non comptabilisés au bilan | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Coût des services passés non comptabilisé au bilan | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligation nette au titre des régimes à prestations définies | 10.515.171,00 | 1.683.833,00 | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 |
| Montants comptabilisés au bilan | 0 | 0 | | |
| Passifs pour régimes à prestations définies | 10.515.171,00 | 1.683.833,00 | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 |
| Actifs pour régimes à prestations définies | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligation nette au titre des régimes à prestations définies | 10.515.171,00 | 1.683.833,00 | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 |

Le tableau ci-dessous donne le détail de la totalité des charges comptabilisées en compte de résultat au cours de l'exercice :

| (en EUR) | 31/12/2012 | | 31/12/2011 | |
|---|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| | Crédit Agricole | Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Coût des services rendus au cours de la période | 1.960.328,00 | 664.880,00 | 2.181.894,00 | 290.252,00 |
| Coût financier | 2.214.501,00 | 337.732,00 | 2.049.559,00 | 169.057,00 |
| Rendement attendu des actifs du régime | -1.530.968,00 | -205.118,00 | -1.448.676,00 | -80.047,00 |
| Coût des services passés | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Ecart actuariels | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Charge totale comptabilisée en résultat | 2.643.861,00 | 797.494,00 | 2.782.777,00 | 379.262,00 |

Les charges en rapport avec le régime de pension à prestations définies sont portées au compte de résultat en tant que charges de personnel.

Les principales hypothèses actuarielles figurent dans le tableau ci-dessous :

| | 2012 | | 2011 | |
|---|-----------------|--------|-----------------|--------|
| | Crédit Agricole | Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Taux d'actualisation | 3,00% | 3,60% | 4,30% | 5,40% |
| Rendement attendu des actifs du régime | 3,00% | 3,60% | 4,50% | 4,50% |
| Taux attendus d'augmentation des salaires | 3,00% | 3,00% | 4,00% | 4,00% |

Le tableau ci-dessous donne le détail du déficit du régime de pension à prestations définies ainsi que les ajustements liés à l'expérience pour les 5 dernières années :

| (en EUR) | 31/12/2012 | | 31/12/2011 | |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| | Crédit Agricole | Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Valeur actuelle de l'obligation | 51.753.188,00 | 6.577.979,00 | 51.154.933,00 | 6.651.849,00 |
| Juste valeur des actifs du régime | 41.238.017,00 | 4.894.146,00 | 37.784.104,00 | 4.529.221,00 |
| Déficit (surplus) | 10.515.171,00 | 1.683.833,00 | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 |
| Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime | 274.769,00 | 626.623,00 | -1.517.086,00 | 66.588,00 |
| Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs du régime | 2.776.766,00 | 79.766,00 | -3.835.598,00 | 12.972,00 |

| (en EUR) | 31/12/2010 | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Crédit Agricole | Crédit Agricole | Crédit Agricole |
| Valeur actuelle de l'obligation | 49.465.057,00 | 45.193.467,00 | 41.551.782,00 |
| Juste valeur des actifs du régime | 39.829.505,00 | 36.245.794,00 | 34.964.245,00 |
| Deficit (surplus) | 9.635.552,00 | 8.947.673,00 | 6.587.537,00 |
| Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime | -2.084.440,00 | 3.103.382,00 | 1.865.928,00 |
| Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs du régime | 1.939.426,00 | -787.641,00 | 2.176.636,00 |

Le Groupe s'attend à devoir verser en 2013 des cotisations d'un montant de EUR 4.044.529 (2012: EUR 3.883.449) au régime de pension à prestations définies du Crédit Agricole, et de EUR 902.654 pour Centea (2012: EUR 853.005).

14. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur évolue en fonction de changements que subit une valeur sous-jacente déterminée (taux d'intérêt, cours d'une devise, cours d'une action, indice, etc.) pour laquelle aucun investissement initial n'est exigé ou un investissement initial minime et dont le dénouement a lieu dans le futur.

Le Groupe détient des dérivés à la fois à des fins de transaction et à des fins de couverture. Les dérivés détenus par le Groupe au 31 décembre à des fins de transaction sont des contrats de swap de taux d'intérêt, des caps, des swaptions et des opérations de change à terme. Les transactions de couverture font l'objet d'opérations de swap de taux d'intérêt et depuis 2011, aussi de caps et de swaptions.

Un swap de taux d'intérêt implique l'accord de deux parties en vue d'échanger régulièrement des paiements d'intérêt. Dans la plupart des cas, une partie marque son accord d'effectuer des paiements d'intérêts durant toute la durée du contrat à des dates convenues, tandis que l'autre partie s'engage à effectuer des paiements d'intérêts à taux flottant par rapport à un taux de référence déterminé. D'une manière générale, les deux parties échangent des intérêts et non des capitaux. Le Groupe détient également un instrument de taux d'intérêt dont une partie dépend d'un taux flottant et l'autre d'une stratégie de marché déterminée.

Un cap est une option de taux avec laquelle le taux d'intérêt maximum pour l'acheteur du cap est limitée à un niveau prédéterminé pour différentes périodes.

Un swaption est une option sur un swap qui permet, au propriétaire du swaption, d'acquérir le droit et non l'obligation de procéder à une date donnée à un swap d'intérêt dont les caractéristiques sont fixées à l'avance.

Quant aux opérations de change à terme, l'acheteur du contrat s'engage à acheter ou vendre une certaine quantité de devises à un moment déterminé dans le futur et à un prix convenu d'avance.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Taux d'intérêt | | | | |
| - IRS (accord de swaps de taux d'intérêt) | 940.631.578,95 | 984.631.578,95 | 66.540.470,43 | 75.795.290,72 |
| - Caps & Swaptions | 1.482.191.763,00 | 1.104.000.000,00 | 6.191.704,75 | 4.103.895,65 |
| Devises étrangères | | | | |
| - Opération de change à terme | 16.123.958,74 | 12.816.004,57 | 3.311,55 | 229.179,13 |
| Total dérivés détenus à des fins de transaction | 2.438.947.300,69 | 2.101.447.583,52 | 72.735.486,73 | 80.128.365,50 |
| | 31/12/2011 | | | |
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Taux d'intérêt | | | | |
| - IRS (accord de swaps de taux d'intérêt) | 403.210.526,32 | 237.210.526,32 | 45.421.517,44 | 56.716.701,95 |
| - Caps & Swaptions | 1.643.402.616,54 | 1.184.000.000,00 | 13.738.042,44 | 9.683.292,47 |
| Devises étrangères | | | | |
| - Opération de change à terme | 331.696,11 | 360.539,28 | 1.594,75 | 2.008,64 |
| Total dérivés détenus à des fins de transaction | 2.046.944.838,97 | 1.421.571.065,60 | 59.161.154,63 | 66.402.003,06 |

Le Groupe applique uniquement la couverture de juste valeur, le risque de fluctuations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif étant en l'occurrence couvert. Les portefeuilles d'actifs ou de passifs (macro-couverture), tout comme les actifs et passifs individuels (micro-couverture) font l'objet de relations de couverture.

Pour ce qui est de la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, trois portefeuilles ont été constitués au Crédit Agricole et chez Centea qui sont couverts chacun séparément par des swaps de taux d'intérêt :

- portefeuille d'actifs comportant des crédits à la consommation, des crédits hypothécaires et des crédits d'investissement
- portefeuille d'investissement

- portefeuille de passifs composés de bons de caisse

Depuis 2011, la couverture de juste valeur est également utilisée avec des caps et des swaptions. Le Crédit Agricole et Centea ont implicitement liés aux prêts hypothécaires avec taux d'intérêt révisable, des portefeuilles synthétiques de caps comme position couverte sur laquelle la couverture de juste valeur du risque de taux est appliquée aux contrats de caps et swaptions achetés (portefeuille de couverture).

Keytrade Bank applique la couverture de juste valeur des actifs et passifs individuels. Pour toutes les couvertures de juste valeur, les tests d'efficacité requis sont effectués à chaque date de reportage.

Au 31 décembre, le Groupe possède une couverture de juste valeur d'un actif individuel. Un swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de EUR 10.000.000 est détenu en couverture du risque de taux d'intérêt d'un emprunt obligataire.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la juste valeur des instruments de couverture détenus au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Couverture de juste valeur (macro-hedging) | 4.816.135.521,62 | 3.570.740.122,64 | 44.278.723,43 | 741.108.968,52 |
| Couverture de juste valeur (micro-hedging) | 10.000.000,00 | 0,00 | 0,00 | 7.926.955,38 |
| Total dérivés utilisés à des fins de couverture | 4.826.135.521,62 | 3.570.740.122,64 | 44.278.723,43 | 749.035.923,90 |
| (en EUR) | 31/12/2011 | | | |
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Couverture de juste valeur (macro-hedging) | 5.096.264.896,43 | 4.127.621.681,70 | 47.860.925,17 | 624.936.408,51 |
| Couverture de juste valeur (micro-hedging) | 10.000.000,00 | 0,00 | 0,00 | 6.807.456,00 |
| Total dérivés utilisés à des fins de couverture | 5.106.264.896,43 | 4.127.621.681,70 | 47.860.925,17 | 631.743.864,51 |

Les inefficiences totales portées en compte de résultat s'élevaient au 31 décembre 2012 à EUR 592.150,22 (2011: EUR -355.820,06).

| (en EUR) | 31/12/2012 | | 31/12/2011 | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Profits | Pertes | Profits | Pertes |
| Couverture du risque de taux d'intérêt d'un actif ou passif individuel | | | | |
| - variations de la juste valeur de l'élément couvert | 0,00 | 1.093.270,00 | 0,00 | 1.016.240,00 |
| - variations de la juste valeur des instruments de couverture dérivés | 1.156.235,98 | 0,00 | 1.019.219,00 | 0,00 |
| Couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | | | | |
| - variations de la juste valeur de l'élément couvert | 45.710.246,13 | 92.502.757,38 | 254.388.491,37 | 5.913.363,99 |
| - variations de la juste valeur des instruments de couverture dérivés | 83.157.036,26 | 35.835.340,77 | -3.960.248,27 | 244.873.678,17 |
| Total profits et pertes | 130.023.518,37 | 129.431.368,15 | 251.447.462,10 | 251.803.282,16 |
| Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture | 592.150,22 | | -355.820,06 | |

15. Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif peut être négocié ou un passif peut être dénoué entre des parties bien informées en la matière, disposées à effectuer une transaction en toute indépendance.

15.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reflète la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs figurant au bilan à leur coût amorti.

| (en EUR) | 31/12/2012 | | 31/12/2011 | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs | | | | |
| Prêts et créances | 17.616.069.788,85 | 18.205.031.835,36 | 16.337.930.348,58 | 16.913.395.017,87 |
| Sur établissements de crédits | 2.656.680.041,29 | 2.656.699.155,51 | 1.641.476.597,60 | 1.641.675.381,26 |
| Crédits à la consommation | 620.656.435,87 | 623.990.083,17 | 627.763.272,76 | 627.769.866,40 |
| Prêts hypothécaires | 9.827.314.674,08 | 10.204.403.429,83 | 9.398.821.557,33 | 9.802.868.071,13 |
| Crédits agricoles | 1.914.084.302,01 | 2.031.393.668,83 | 1.926.233.871,47 | 2.017.056.883,26 |
| Crédits professionnels (non-agricoles) | 1.433.594.175,17 | 1.502.569.624,03 | 1.521.073.628,07 | 1.602.500.945,11 |
| Prêts à court terme | 251.657.451,23 | 249.908.231,14 | 245.888.406,95 | 243.908.277,16 |
| Autres prêts et avances | 912.082.709,20 | 936.067.642,85 | 976.673.014,40 | 977.615.593,54 |
| Passifs | | | | |
| Dépôts | 15.949.376.489,22 | 15.966.072.143,57 | 14.895.379.008,52 | 14.902.325.846,58 |
| Titres de créance | 2.855.930.314,93 | 2.945.643.353,78 | 2.888.320.694,21 | 2.961.783.655,65 |
| Passifs subordonnés | 358.909.227,14 | 384.299.612,47 | 360.485.087,06 | 383.132.672,43 |

Pour la juste valeur des crédits, le calcul s'effectue à la valeur actuelle. Pour les prêts interbancaires à moins d'un an uniquement, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. La même chose s'applique à la juste valeur des dépôts à un an. Le calcul de la juste valeur des dépôts à plus d'un an, des créances et des obligations subordonnées s'effectue à partir d'une évaluation de la valeur actuelle.

15.2. Evaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous donnent la répartition de la juste valeur des actifs et passifs financiers en Niveau 1, Niveau 2 et Niveau 3 dépendamment de l'observabilité des inputs utilisés :

Niveau 1 : les cours (non adaptés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs similaires;

Niveau 2 : utilisation d'inputs autres que les cours observables pour l'actif et le passif, soit directement soit indirectement;

Niveau 3 : si la mesure d'une juste valeur fondée sur des données observables sur le marché n'est pas possible, celle-ci se fait à l'aide de données non-observables.

| <i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat</i> | | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Crédits | 4.986.686,02 | 0,00 | 4.986.686,02 | 0,00 |
| TOTAL | 4.986.686,02 | 0,00 | 4.986.686,02 | 0,00 |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 4.158.800,00 | 0,00 | 0,00 | 4.158.800,00 |
| Dérivés | 72.735.486,73 | 0,00 | 70.656.677,58 | 2.078.809,15 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 76.894.286,73 | 0,00 | 70.656.677,58 | 6.237.609,15 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 2.970.166.658,50 | 2.626.492.404,67 | 261.203.460,63 | 82.470.793,20 |
| Fonds | 1.265.160,00 | 1.265.160,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 2.971.431.818,50 | 2.627.757.564,67 | 261.203.460,63 | 82.470.793,20 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 31.998.641,58 | 0,00 | 31.998.641,58 | 0,00 |
| Swaptions | 6.612.091,63 | 0,00 | 6.612.091,63 | 0,00 |
| Caps | 5.667.990,22 | 0,00 | 5.667.990,22 | 0,00 |
| TOTAL | 44.278.723,43 | 0,00 | 44.278.723,43 | 0,00 |

Juste valeur des actifs financiers 2012

| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dérivés | 80.128.365,50 | 0,00 | 80.128.365,50 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 80.128.365,50 | 0,00 | 80.128.365,50 | 0,00 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 749.035.923,90 | 0,00 | 749.035.923,90 | 0,00 |
| Swaptions | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Caps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 749.035.923,90 | 0,00 | 749.035.923,90 | 0,00 |

Juste valeur des passifs financiers 2012

| <i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat</i> | | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Crédits | 5.054.971,46 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 5.054.971,46 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 4.109.600,00 | 0,00 | 0,00 | 4.109.600,00 |
| Dérivés | 59.161.154,63 | 0,00 | 57.398.793,42 | 1.762.361,21 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 63.270.754,63 | 0,00 | 57.398.793,42 | 5.871.961,21 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 3.598.083.834,14 | 3.172.806.456,99 | 170.200.144,30 | 255.077.232,85 |
| Fonds | 8.277.501,00 | 8.277.501,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 3.606.361.335,14 | 3.181.083.957,99 | 170.200.144,30 | 255.077.232,85 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 25.056.953,26 | 0,00 | 25.056.953,26 | 0,00 |
| Swaptions | 10.733.542,67 | 0,00 | 10.733.542,67 | 0,00 |
| Caps | 12.070.429,24 | 0,00 | 12.070.429,24 | 0,00 |
| TOTAL | 47.860.925,17 | 0,00 | 47.860.925,17 | 0,00 |

Juste valeur des actifs financiers 2011

| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dérivés | 66.402.003,06 | 0,00 | 66.402.003,06 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 66.402.003,06 | 0,00 | 66.402.003,06 | 0,00 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 631.743.864,51 | 0,00 | 631.743.864,51 | 0,00 |
| TOTAL | 631.743.864,51 | 0,00 | 631.743.864,51 | 0,00 |

Juste valeur des passifs financiers 2011

Les actifs et passifs financiers pour lesquels aucun cours n'est disponible, sont évalués sur base d'estimations de marché obtenues auprès de contreparties financières externes de renommée. Ces estimations de valeur de marché sont contrôlées systématiquement par le département marchés financiers.

Une analyse de sensibilité du portefeuille global se fait sur une base mensuelle. Aussi bien le taux d'intérêt, que le risque de spread ou que le risque de marché sont mesurés et comparés à des limites imposées par le Conseil d'Administration. Le risque de taux d'intérêt et le risque de spread sur les obligations sous le niveau 3 sont limités, d'abord en raison du montant investi de EUR 101 Mio et ensuite parce que la plupart des obligations versent un coupon à taux variable.

Fin 2012, le portefeuille de la Banque a été entièrement inspecté avec pour conséquence un certain nombre de changements dans le niveau. Les modifications ont eu lieu uniquement dans le portefeuille des "actifs financiers disponibles à la vente" (titres de créance). Les mouvements sont le résultat d'un certain nombre de révisions d'attributions initiales de niveau lors de l'achat (EUR 91 Mio), le retour de prix de marché fiables et suffisamment liquides (EUR 50 Mio) et l'introduction de prix de modèles basés sur des indicateurs de marché mesurables (EUR 76 Mio).

Le tableau ci-dessous montre les changements de fin 2012 par rapport à fin 2011:

| | Level 1 en 2012 | Level 2 en 2012 | Level 3 en 2012 |
|-----------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Level 1 en 2011 | | 0,00 | 0,00 |
| Level 2 en 2011 | 50.370.958,80 | | 0,00 |
| Level 3 en 2011 | 0,00 | 166.747.513,35 | |

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de fin 2011 jusqu'à fin 2012.

| 31/12/2011 | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | Actifs financiers disponibles à la vente |
|------------------------------|---|---------------------|--|
| | Titres de créances | Dérivés | Titres de créances |
| Solde d'ouverture | 4.109.600,00 | 1.762.361,21 | 255.077.232,85 |
| Résultats | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| - via résultats réalisés | 49.200,00 | 316.447,94 | -7.531.817,66 |
| - via résultats non réalisés | 0,00 | 0,00 | 10.277.386,26 |
| Achats | 0,00 | 0,00 | 25.675.874,03 |
| Ventes | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Arrivés à échéance | 0,00 | 0,00 | -50.673.961,95 |
| Transferts in/out Level 3 | 0,00 | 0,00 | -150.353.920,33 |
| Solde de clôture | 4.158.800,00 | 2.078.809,15 | 82.470.793,20 |

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de fin 2010 jusqu'à fin 2011.

| 31/12/2011 | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | Actifs financiers disponibles à la vente |
|------------------------------|---|---------------------|--|
| | Titres de créances | Dérivés | Titres de créances |
| Solde d'ouverture | 4.071.600,00 | 1.197.726,14 | 278.679.481,52 |
| Résultats | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| - via résultats réalisés (1) | 38.000,00 | 564.635,07 | -164.336,70 |
| - via résultats non réalisés | 0,00 | 0,00 | -9.213.725,87 |
| Achats | 0,00 | 0,00 | 17.513.033,42 |
| Ventes | 0,00 | 0,00 | -31.566.503,16 |
| Arrivés à échéance | 0,00 | 0,00 | -170.716,36 |
| Transferts in/out Level 3 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde de clôture | 4.109.600,00 | 1.762.361,21 | 255.077.232,85 |

Un montant de EUR -7.166.169,72 du compte de profits et pertes se rapporte aux actifs financiers de Niveau 3, qui sont encore dans le portefeuille au 31 décembre 2012. De ce montant, EUR -2.466.404,05 se rapportent à l'évolution de l'intérêt couru mais non échu, EUR -1.042.469,14 à la valorisation actuarielle des titres, EUR 301.868,05 à des variations de la juste valeur par résultat et EUR -3.959.164,58, à des ajouts de pertes de valeur particulières sur actifs financiers disponibles à la vente en niveau 3.

16. Capitaux propres

La composition des capitaux propres au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Capital | 829.254.032,60 | 822.079.149,00 |
| Réévaluations des actifs financiers disponibles à la vente | 115.150.187,41 | -789.345,14 |
| Ecart actuariels sur les retraites | 1.175.646,26 | -386.812,42 |
| Réserves | 259.631.356,60 | 247.733.782,07 |
| Bénéfice net de l'année | 73.392.126,58 | 55.479.960,27 |
| Total fonds propres | 1.278.603.349,45 | 1.124.116.733,79 |

Les Caisses coopératives agréées Agricaïsse et Lanbokas possèdent, ensemble avec la Fédération des Caisses du Crédit Agricole, 50% des actions (actions A) et des droits de vote y afférents de la SA Crédit Agricole. Les 50% d'actions restantes (actions de catégorie B) de la SA Crédit Agricole sont détenus par la SAS Belgium CA, une société de droit français. Ces actions donnent droit à la moitié des droits de vote. Au cours de l'année 2011 SAS Belgium CA a augmenté le capital du Crédit Agricole SA de EUR 250.000.000. Cette transaction a donné lieu à l'émission de 2.991.539 actions sans droit de vote (actions C). La moitié de cette augmentation de capital était déjà remboursée en 2012 pour un montant de EUR 125.000.000 ou une reprise de 1.495.770 actions. Le Groupe ne détient pas d'actions propres.

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du capital-actions en 2012 et en 2011 :

| (en EUR) | 2012 | | 2011 | |
|-----------------------------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|
| | nombre d'actions | capital | nombre d'actions | capital |
| Solde d'ouverture | 43.382.438 | 822.079.149,00 | 28.522.314 | 417.908.696,85 |
| - actions nominatives | 3.959.838 | 333.238.913,28 | 968.299 | 76.238.913,28 |
| - actions coopératives | 39.422.600 | 488.840.235,72 | 27.554.015 | 341.669.783,57 |
| Variations | 8.034.613 | 7.176.749,20 | 14.860.124 | 404.170.452,15 |
| - entrées/sorties de coopérateurs | 9.530.383 | 118.176.749,20 | 11.868.585 | 147.170.452,15 |
| - diminution du capital | -1.495.770 | -125.000.000,00 | 0 | 0,00 |
| - augmentation du capital | 0 | 14.000.000,00 | 2.991.539 | 257.000.000,00 |
| - autres | 0 | -1.865,60 | 0 | 0,00 |
| Solde de clôture | 51.417.051 | 829.254.032,60 | 43.382.438 | 822.079.149,00 |
| - actions nominatives | 2.464.068 | 222.236.758,20 | 3.959.838 | 333.238.913,28 |
| - actions coopératives | 48.952.983 | 607.017.274,40 | 39.422.600 | 488.840.235,72 |

Les actions sont nominatives sans valeur nominale. Les actions coopératives ont une valeur nominale de EUR 12,40 par action. Toutes les actions sont payées.

Une vue d'ensemble des actions (B et C) est affichée dans le tableau suivant. Les actions A restent dans le Groupe et ne sont donc pas présentées dans les chiffres consolidés :

| (en EUR) | 2012 | | 2011 | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | B | C | B | C |
| Solde d'ouverture | 83.238.913,28 | 250.000.000,00 | 76.238.913,28 | 0,00 |
| Augmentation de capital | 14.000.000,00 | 0,00 | 7.000.000,00 | 250.000.000,00 |
| Diminution de capital | 0,00 | -125.000.000,00 | 0,00 | 0,00 |
| Andere | -2.155,08 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde de clôture | 97.236.758,20 | 125.000.000,00 | 83.238.913,28 | 250.000.000,00 |

Les autres réserves contiennent pour un montant de EUR 139.501.193,11 (2011: EUR 138.982.955,22) des réserves statutaires, dont EUR 68.756.414,32 (2011: EUR 65.096.648,23) qui ne rentrent pas tout de suite en ligne de compte pour l'allocation.

Les réserves de réévaluation se rapportent à des profits et pertes non réalisés sur des actifs financiers disponibles à la vente, et sur des profits et pertes actuariels sur les régimes de retraite. Les autres réserves se rapportent à des bénéfices non distribués.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2013, de distribuer un dividende de EUR 6 par action à l'actionnaire principal pour les actions B, de EUR 3 par action aux caisses coopératives agréées pour les actions A et de EUR 4,27 par action pour les actions C. Le dividende distribué aux caisses coopératives agréées retourne dans les fonds propres du Groupe par les réserves. Les caisses coopératives agréées Agricaïsse et Lanbokas distribuent avec les caisses coopératives régionales un dividende de 5% sur leur part dans le capital coopératif. Le dividende total de l'exercice 2012 s'élève à EUR 42.380.440,24 dont EUR 2.737.497 qui restent dans les fonds propres du Groupe.

17. Contrats d'assurance

Le Crédit Agricole Assurances commercialise depuis septembre 2007, uniquement des assurances de risque de type "assurance solde restant dû", "assurance temporaire de décès" et "assurance solde de financement".

Le groupe cible d'une assurance solde restant dû sont les personnes ou les sociétés qui ont contracté un emprunt et qui désirent assurer le remboursement total ou partiel de celui-ci en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où le crédit est contracté par une société). L'assurance solde restant dû prévoit, lors du décès de l'assuré, ou du premier décès de deux assurés, l'allocation d'un forfait, aligné, lors de l'établissement du contrat, sur (un pourcentage de) l'évolution prévue du solde d'un emprunt. En plus de cela, il est possible pour le preneur d'assurance de souscrire à l'une ou plusieurs assurances complémentaires. Ces possibles assurances complémentaires couvrent les risques "décès par accident", "décès successifs" et "invalidité". L'assurance invalidité supplémentaire n'est plus commercialisée depuis le 1er janvier 2010.

Le groupe cible d'une assurance de solde de financement sont les personnes ou les sociétés qui contractent un crédit (emprunt à terme) et qui veulent assurer le remboursement total ou partiel de l'emprunt en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où l'emprunt est contracté par une société). L'assurance de solde de financement prévoit, lors du décès de l'assuré ou lors du premier décès de deux assurés, l'allocation d'un forfait qui est déterminé lors du contrat, et aligné sur la somme totale des mensualités dues de l'emprunt. Le capital assuré diminue mensuellement d'une mensualité.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des passifs d'assurance, des actifs au titre des cessions en réassurance, des produits et des charges qui découlent des contrats d'assurance :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Provisions techniques brut | | |
| Provision d'assurance vie | 18.011.233 | 14.454.635 |
| Provision pour sinistres | 668.764 | 147.680 |
| Parts des réassureurs | | |
| Provision d'assurance vie | 0 | 0 |
| Provision pour sinistres | 615.617 | 126.910 |
| Primes | | |
| Primes brutes | 10.570.715 | 8.484.338 |
| Primes cédées aux réassureurs | 1.420.148 | 1.326.408 |
| Charge des sinistres | | |
| Brut | 1.037.889 | 612.100 |
| Parts des réassureurs | 596.253 | 523.488 |

Le tableau ci-dessous détaille les mutations dans les provisions techniques dans le courant de 2012 et de 2011 :

| (en EUR) | 2012 | | 2011 | |
|-------------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Brut | Réassureurs | Brut | Réassureurs |
| Solde d'ouverture | 14.602.315 | 126.910 | 11.777.718 | 175.434 |
| Primes brutes | 10.570.715 | 0 | 8.484.338 | 0 |
| Décomptes sur primes | -1.878.319 | 0 | -1.551.363 | 0 |
| Primes de risque prélevées | -5.038.822 | 0 | -4.021.401 | 0 |
| Frais prélevés | -329.992 | 0 | -275.504 | 0 |
| Produits d'intérêts assignés | 536.485 | 0 | 439.013 | 0 |
| Indemnités (mouvements de réserves) | 212.324 | 488.707 | -226.157 | -48.524 |
| Autres | 5.291 | 0 | -24.329 | 0 |
| Solde de clôture | 18.679.997 | 615.617 | 14.602.315 | 126.910 |

La provision technique a été estimée suffisante fin 2012. Pour l'assurance solde restant dû, les Conditions Générales déterminent que les tarifs (parmi lesquels ceux pour les primes de risque, les divers frais de tarif et les taux d'intérêts techniques) peuvent être adaptés par l'assureur dans le cadre d'une révision générale de tarif pour la catégorie d'assurances à laquelle l'accord appartient ou si les obligations légales ou réglementaires imposent ceci.

Cette révision est possible :

- si l'assureur est d'avis que l'équilibre du portefeuille assuré soit mis en danger par une hausse du degré de risque de(s) l'événement(s) assuré(s) concerné(s) auprès de la population, la population du marché de l'assurance Belge ou dans le propre portefeuille;
- si des circonstances se présentent qui permettent à l'assureur, selon la loi, de passer à une adaptation de tarif;
- s'il peut montrer que le prix de revient pour gérer un contrat a augmenté depuis la date de signature de l'accord;
- si le taux d'intérêt appliqué n'est plus conforme au marché.

Ceci signifie que lors d'une insuffisance éventuelle de provisions pour couvrir les cash-flows contractuels futurs, la société a la possibilité d'exécuter une révision de tarif.

18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant au tableau des flux de trésorerie est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-------------------------|-----------------------|
| Espèces | 53.285.916,94 | 55.668.621,26 |
| Avoirs auprès des banques centrales | 4.263.615,71 | 0,00 |
| Comptes à vue auprès des autres banques | 187.720.234,22 | 171.346.877,00 |
| Prêts au jour le jour | 951.515.840,53 | 0,00 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 1.196.785.607,40 | 227.015.498,26 |

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie directement exigible, des prêts au jour le jour, des dépôts auprès des banques centrales et des comptes courants auprès d'autres banques.

4.22.1.7.3. Comptes annuels 2013

1. Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales au 31 décembre se présentent comme suit :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Espèces | 49.820.021,88 | 53.285.916,94 |
| Dépôts auprès des banques centrales | 7.566.391,55 | 4.263.615,71 |
| Réserve monétaire | 704.797.002,24 | 808.586.524,70 |
| Total trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales | 762.183.415,67 | 866.136.057,35 |
| dont repris en trésorerie et équivalents de trésorerie | 57.386.413,43 | 57.549.532,65 |

Cette rubrique comporte exclusivement des comptes à vue, des dépôts auprès des banques centrales et des dépôts de réserve monétaire auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les avoirs de réserve monétaire ne sont pas disponibles pour les transactions quotidiennes du Groupe. Un commentaire concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie figure à la note 19. La diminution de la trésorerie et des comptes courants est liée à la politique de la banque d'investir à nouveau progressivement dans des titres ayant de plus longues échéances.

2. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne la composition détaillée des actifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|----------------------|----------------------|
| Actifs | | |
| Derivés détenus à des fins de transaction | 58.374.076,97 | 72.735.486,73 |
| Titres de créance | 0,00 | 4.158.800,00 |
| Total actifs détenus à des fins de transaction | 58.374.076,97 | 76.894.286,73 |
| Passifs | | |
| Derivés détenus à des fins de transaction | 51.479.473,14 | 80.128.365,50 |
| Titres de créance | 0,00 | 0,00 |
| Total passifs détenus à des fins de transaction | 51.479.473,14 | 80.128.365,50 |

En 2013 comme en 2012, aucun actif financier n'a été détenu à des fins de transaction en tant que sûreté octroyée en vertu d'obligations, le cas échéant conditionnelles. Les titres de créance se rapportaient fin 2012 à 1 titre ayant atteint son échéance dans le courant de 2013. Le groupe Crelan n'exerce donc pas d'activités commerciales.

Un commentaire concernant les risques de marché découlant du portefeuille de négociation du Groupe, figure dans la description des risques. Pour de plus amples informations en rapport avec les produits dérivés, l'on se référera à la note 14.

3. Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau suivant détaille la composition des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|---------------------|---------------------|
| Prêts et créances | 4.995.169,70 | 4.986.686,02 |
| Autres | 0,00 | 0,00 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat | 4.995.169,70 | 4.986.686,02 |

À la fin de 2013, il n'y avait pas d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat fournis en garantie de passifs ou de passifs éventuels.

L'exposition maximale de cette rubrique au risque de crédit s'élève à EUR 5 Mio. Aucun dérivé de crédit ou instrument similaire n'a été conclu afin de limiter l'exposition maximale au risque de crédit.

4. Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous donne la composition détaillée du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Obligations d'Etat | 2.388.343.642,82 | 2.061.411.630,36 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| - cotés | 796.193.809,82 | 632.441.624,54 |
| - non cotés | 211.662.695,30 | 283.047.912,85 |
| - dépréciations | -2.255.289,09 | -8.918.455,04 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| - cotés | 0,00 | 0,00 |
| - non cotés | 7.043.981,07 | 6.319.283,62 |
| - dépréciations | 0,00 | -2.870.178,09 |
| Titres immobilisés | | |
| - cotés | 0,00 | 0,00 |
| - non cotés | 7.346.790,59 | 8.337.720,47 |
| - dépréciations | -785.250,00 | -785.250,00 |
| Total actifs financiers disponibles à la vente | 3.407.550.380,51 | 2.978.984.288,71 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 294.632.768,71 | 296.229.720,06 |
| à long terme | 3.112.917.611,80 | 2.682.754.568,65 |

En 2013 comme en 2012, aucun actif financier n'a fait l'objet d'un reclassement d'évaluation, de l'évaluation au coût amorti à l'évaluation à la juste valeur ou inversement. Il n'a pas été fait usage de la possibilité de reclassification selon les modifications de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, décrétés par l'IASB en octobre 2008.

Fin 2013, la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente octroyés à titre de sûreté en vertu d'obligations issues de différents contrats de rachat était de EUR 47.888.355,73 (en 2012: EUR 717.025.139,46). Pour plus d'explication de cette évolution, nous référons à la note 11.1.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente au cours des exercices 2013 et 2012.

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Solde d'ouverture | 2.978.984.288,71 | 3.613.316.907,19 |
| Fluctuations des taux de changes | -4.625.368,11 | -1.818.634,70 |
| Acquisitions | 872.833.083,15 | 285.128.021,53 |
| Réalisations et venues à échéance | -365.705.684,89 | -1.113.092.550,79 |
| Fluctuations de valeur réelles par résultats | -31.103.953,80 | -7.933.417,40 |
| Fluctuations de valeur réelles par fonds propres | -52.365.328,59 | 205.029.958,96 |
| Dotations des dépréciations | 0,00 | -4.672.976,24 |
| Utilisations et reprises des dépréciations | 9.533.344,04 | 2.837.826,15 |
| Autres mouvements | 0,00 | 189.154,00 |
| Solde de clôture | 3.407.550.380,51 | 2.978.984.288,71 |

Dans le courant de 2013, aucunes réductions de valeur ne furent comptabilisées sur les titres (2012: EUR 4.672.976,24). Par contre il y a eu des reprises de réduction de valeur pour un montant de EUR 5.545.394,52. Ceci principalement en raison de l'échéance imminente et de l'amélioration considérable de la qualité de crédit. Un montant de EUR 3.987.949,52 (2012: EUR 2.837.826,15) de réductions de valeur a également été utilisé sur des actifs financiers arrivés à échéance ou vendus au cours de l'exercice.

| 31/12/2013 | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | Titres immobilisés | Total |
|---|--|--|--------------------|---------------------|
| Solde d'ouverture | 8.918.455,04 | 2.870.178,09 | 785.250,00 | 12.573.883,13 |
| Dotations | | | | 0,00 |
| Reprises | -5.545.394,52 | | | -5.545.394,52 |
| Utilisations des dépréciations d'actifs définitivement supprimés du bilan | -1.117.771,43 | -2.870.178,09 | | -3.987.949,52 |
| Solde de clôture | 2.255.289,09 | 0,00 | 785.250,00 | 3.040.539,09 |

| 31/12/2012 | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | Titres immobilisés | Total |
|---|--|--|--------------------|----------------------|
| Solde d'ouverture | 9.953.483,04 | 0,00 | 785.250,00 | 10.738.733,04 |
| Dotations | 1.802.798,15 | 2.870.178,09 | 0,00 | 4.672.976,24 |
| Reprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Utilisations des dépréciations d'actifs définitivement supprimés du bilan | -2.837.826,15 | 0,00 | 0,00 | -2.837.826,15 |
| Solde de clôture | 8.918.455,04 | 2.870.178,09 | 785.250,00 | 12.573.883,13 |

Une partie du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente se voit appliquer une macro-couverture. Le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'obligations possédant des caractéristiques analogues est couvert à l'aide d'un portefeuille de contrats de swaps de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur du portefeuille d'obligations attribuables à un risque couvert donnent lieu à une adaptation de la valeur comptable en regard du compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement en sens inverse dans le compte de résultat. D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont reprises en compte de résultat sous la rubrique « Profits et pertes en comptabilité de couverture ». Une relation de micro-couverture est également appliquée. En l'occurrence, un swap de taux d'intérêt a été conclu en couverture des fluctuations de taux d'intérêt d'une obligation sous-jacente.

5. Prêts et créances

5.1. Prêts et créances sur établissements de crédit

Les prêts et créances sur établissements de crédit se présentent de la manière suivante au 31 décembre:

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Placements auprès d'autres banques | 2.318.540.561,32 | 1.390.594.311,49 |
| <i>repris en équivalents de caisse</i> | <i>1.139.236.074,75</i> | <i>171.346.877,00</i> |
| Prêts et avances aux autres banques | 338.139.479,97 | 250.882.286,11 |
| Dépréciations | 0,00 | 0,00 |
| Total prêts et créances sur établissements de crédits | 2.656.680.041,29 | 1.641.476.597,60 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 1.972.398.405,59 | 1.456.100.883,29 |
| à long terme | 684.281.635,70 | 185.375.714,31 |

Des prêts et avances aux banques, EUR 254.620.641,21 (2012: EUR 712.935.468,61) ont trait à des collatéraux versés dans le cadre de la "credit support annexe" (CSA) de la documentation de l'ISDA sur les dérivés. La diminution des prêts et avances aux banques et des collatéraux déposés est le résultat d'une collaboration avec une contrepartie centrale dans le cadre des dérivés. Le collatéral déposé à l'égard de la contrepartie centrale est classé dans les prêts et avances à la clientèle (voir section 5.2)

Fin 2013 et 2012, les prêts et créances sur les établissements de crédit n'ont pas fait l'objet de dépréciations.

Un commentaire concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie figure à la note 19.

5.2. Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle se présentent de la manière suivante au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Encours | 15.676.894.834,85 | 15.180.628.951,19 |
| Crédits à la consommation | 639.867.838,49 | 645.823.500,81 |
| Prêts hypothécaires | 10.149.736.609,22 | 9.882.916.243,78 |
| Crédits agricoles | 1.966.856.414,57 | 1.943.304.533,06 |
| Crédits professionnels (non-agricoles) | 1.853.589.850,33 | 1.479.226.115,85 |
| Prêts à court terme | 306.590.215,34 | 267.400.812,40 |
| Autres prêts et avances | 760.253.906,90 | 961.957.745,29 |
| Dépréciations | -231.593.811,68 | -221.239.203,63 |
| Crédits à la consommation | -23.126.101,03 | -25.167.064,94 |
| Prêts hypothécaires | -57.694.023,53 | -55.601.569,70 |
| Crédits agricoles | -28.610.592,36 | -29.220.231,05 |
| Crédits professionnels (non-agricoles) | -57.066.688,50 | -45.631.940,68 |
| Prêts à court terme | -20.566.731,57 | -15.743.361,17 |
| Autres prêts et avances | -44.529.674,69 | -49.875.036,09 |
| Total prêts et créances à la clientèle | 15.445.301.023,17 | 14.959.389.747,56 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 2.298.329.688,82 | 1.401.457.704,32 |
| à long terme | 12.711.127.692,70 | 13.313.445.244,35 |
| indéterminé | 435.843.641,65 | 244.486.798,89 |

Crelan applique la couverture de juste valeur par le biais de la couverture du risque de taux d'intérêt sur un portefeuille de crédits. Le portefeuille de crédits couverts comporte :

- les crédits à la consommation
- les crédits d'investissement à court terme
- les crédits d'investissement à long terme au secteur agricole
- les crédits d'investissement à long terme aux PME
- les crédits hypothécaires

Les instruments de couverture se composent de swaps de taux d'intérêt, et depuis 2011, également de caps et de swaptions. Les variations de la valeur du portefeuille de crédits, attribuables au risque couvert, donnent lieu à une adaptation de la valeur comptable via la rubrique «Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille » en regard du compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement en sens inverse dans le compte de résultat. D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont reprises en compte de résultat sous la rubrique « Profits et pertes en comptabilité de couverture ». Une relation de micro-couverture est également appliquée.

Des autres prêts et avances, EUR 329.121.179,58 (2012: EUR 0,00) sont liés à des collatéraux versés à une contrepartie centrale dans le cadre de la "Credit Support Annex" (CSA) de la documentation de l'ISDA sur les dérivés. Comme il n'y avait pas de coopération en 2012 avec une contrepartie centrale, tous les collatéraux versés ont été classés comme des prêts et créances sur les banques. En dépit de cette re-classification de EUR 329 Mio, les autres prêts et avances sont quand même encore inférieurs de EUR 200 Mio par rapport à 2012. Après la fusion entre le Crédit Agricole et Centea la classification a été révisée de sorte qu'une quantité importante des "autres prêts" a pu être redistribuée entre les différents types de prêts.

Les tableaux ci-dessous illustrent en détail l'évolution des dépréciations sur les prêts et créances au cours des exercices 2013 et 2012 :

| 31/12/2013 | Crédits | | | | | | |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|--|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| | Prêts à la consommation | Prêts hypothécaires | Crédits agricoles | Crédits professionnels (non-agricoles) | Prêts à court terme | Autres prêts et créances | Total |
| Solde d'ouverture | 25.167.064,94 | 55.601.569,70 | 29.220.231,05 | 45.631.940,68 | 15.743.361,17 | 49.875.036,09 | 221.239.203,63 |
| Additions | 7.072.221,23 | 13.902.118,37 | 5.972.559,57 | 14.762.774,98 | 7.180.883,22 | 10.598.373,18 | 59.488.930,56 |
| Reprises | | | | | | | 0,00 |
| récupérées | 6.838.420,61 | 6.271.207,16 | 6.352.777,63 | 5.512.046,21 | 2.942.101,42 | 8.051.879,77 | 35.968.432,80 |
| amorties | 2.327.539,57 | 2.798.274,44 | 481.538,09 | 3.102.296,67 | 1.160.743,85 | 3.295.497,09 | 13.165.889,71 |
| Autres mouvements | 52.775,04 | -2.740.182,95 | 252.117,46 | 5.286.315,72 | 1.745.332,45 | -4.596.357,72 | 0,00 |
| Solde de clôture | 23.126.101,03 | 57.694.023,53 | 28.610.592,36 | 57.066.688,50 | 20.566.731,57 | 44.529.674,69 | 231.593.811,68 |

| 31/12/2012 | Crédits | | | | | | |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|--|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| | Prêts à la consommation | Prêts hypothécaires | Crédits agricoles | Crédits professionnels (non-agricoles) | Prêts à court terme | Autres prêts et créances | Total |
| Solde d'ouverture | 25.844.630,50 | 56.354.752,52 | 27.759.844,26 | 44.877.006,29 | 15.755.879,38 | 48.550.077,01 | 219.142.189,96 |
| Additions | 6.876.243,73 | 12.095.468,17 | 8.636.135,82 | 12.447.777,59 | 3.729.018,63 | 8.905.717,60 | 52.690.361,54 |
| Reprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| récupérées | 4.938.164,05 | 8.188.275,00 | 5.077.957,67 | 9.589.952,46 | 1.646.137,23 | 5.512.133,46 | 34.952.619,87 |
| amorties | 2.457.196,49 | 4.604.293,79 | 2.097.791,36 | 2.896.166,63 | 451.997,05 | 3.110.868,14 | 15.618.313,46 |
| Autres mouvements | -158.448,75 | -56.082,20 | 0,00 | 793.275,89 | -1.643.402,56 | 1.042.243,08 | -22.414,54 |
| Solde de clôture | 25.167.064,94 | 55.601.569,70 | 29.220.231,05 | 45.631.940,68 | 15.743.361,17 | 49.875.036,09 | 221.239.203,63 |

Les déplacements entre les différentes rubriques dans les autres mouvements sont le résultat de la fusion entre le Crédit Agricole et Centea.

Dans les 'autres prêts et créances' se trouvent entre autre les contrats de location-financement. La composition détaillée des créances de location-financement au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Investissement brut | | |
| - 1 an max. | 31.146.793,33 | 31.870.564,94 |
| - >= 1 an et < 5ans | 119.198.418,61 | 113.935.338,51 |
| - >= 5 ans | 1.307.358,79 | 1.617.065,28 |
| Produits financiers non acquis | 16.152.234,16 | 15.864.690,35 |
| Investissement net | 0,00 | |
| - 1 an max. | 31.064.935,08 | 31.901.024,92 |
| - >= 1 an et < 5 jaar | 103.700.344,32 | 99.081.865,04 |
| - >= 5 ans | 942.200,61 | 1.149.393,41 |

Fin 2013, le total des dépréciations de créances de location-financement s'élevait à EUR 11.538.491,08 (en 2012: EUR 11.520.325,22).

5.3. Forbearance

Les créances faisant l'objet de forbearance sont définies par l'ABE comme étant les contrats pour lesquels le débiteur a été considéré comme incapable d'honorer ses engagements en raison de ses difficultés financières de sorte que l'établissement a été contraint de :

- Modifier les termes et conditions du contrat afin de permettre au débiteur de rembourser sa dette
- Ou de refinancer totalement ou partiellement le contrat.

Pour le Groupe se sont principalement des crédits chez Crelan SA et Europabank qui font l'objet de forbearance. La part de Keytrade Bank dans les prêts et avances aux clients du Groupe est très limitée.

5.3.1. Crelan

Chez Crelan il y a quatre possibilités de modifier un contrat :

1. Report de une ou plusieurs mensualités sans modification du plan de remboursement et ceci plusieurs fois sur les deux dernières années. L'échéance du capital est reportée proportionnellement.
2. Report de paiement du capital avec prolongation du plan de remboursement.
3. Allongement de la durée avec un nouveau plan de remboursement.
4. Refinancement de un ou plusieurs crédits d'un client en un nouveau crédit avec de nouvelles conditions.

Le refinancement d'un crédit est à 54% la forme de restructuration la plus courante chez Crelan. Pour les particuliers, ça représente même 80% de toutes les restructurations. En cette période de taux d'intérêt historiquement bas ceci est prévisible étant donné que les clients sont à la recherche des tarifs les plus avantageux pour leur crédit.

Seulement 3% des prêts restructurés chez Crelan sont considérés comme des restructurations en raison des difficultés financières du client (forbearance). Au 31/12/2013 cela concerne environ 762 contrats avec un encours total de EUR 70.276.940,02.

Le tableau suivant résume, au 31/12/2013, la restructuration en raison de difficultés financières au :

| (en EUR) | Particuliers | | Entreprises | | Agriculteurs | | Encours total |
|--|--------------|----------------------|-------------|----------------------|--------------|----------------------|----------------------|
| | # | Encours | # | Encours | # | Encours | |
| Formes de restructurations | | | | | | | |
| 1. Report, sans ajustement plan de remboursement | 25 | 3.042.001,47 | 27 | 3.024.447,90 | 20 | 1.760.569,44 | 7.827.018,81 |
| 2. Report, avec prolongation plan de remboursement | 82 | 7.802.853,82 | 84 | 9.271.601,96 | 33 | 1.612.511,70 | 18.686.967,48 |
| 3. Prolongation de la durée | 2 | 254.317,91 | 27 | 9.971.998,94 | 138 | 12.543.533,54 | 22.769.850,39 |
| 4. Refinancement | 226 | 12.905.997,18 | 98 | 8.087.106,16 | 0 | 0,00 | 20.993.103,34 |
| Total | 335 | 24.005.170,38 | 236 | 30.355.154,96 | 191 | 15.916.614,68 | 70.276.940,02 |

Après la restructuration, des réductions de valeur sont comptabilisées sur tous les crédits visés par le forbearance ayant une position de risque ouverte, même si ceux-ci se trouvent dans l'encours sain. Chaque mois, les prêts restructurés sont suivis pour analyser si une nouvelle réduction de valeur ne doit pas être constituée ou reprise.

5.3.2. Europabank

Europabank a identifié, dans son portefeuille, le volume des créances visées par le forbearance sur base de critères bien définis. Afin d'identifier les créances visées par le forbearance on est parti des créances où les engagements courants ont été refinancés, ou où une augmentation de la ligne de crédit est intervenue et où des difficultés de paiement ont été identifiées dans la demande de crédit y étant associée.

En 2013, cela concerne un volume de EUR 34,8 Mio en créances, pour lesquelles EUR 3,9 Mio de dépréciation exceptionnelle ont été constitués.

Europabank a évalué les risques de forbearance et va affiner cette méthode en 2014. La banque estime que ces créances visées par le forbearance ne nécessitent aucune obligation de réserve supplémentaire.

6. Immobilisations corporelles

Fin 2013 et 2012, aucune catégorie d'immobilisations corporelles n'a fait l'objet de dépréciations.

La composition des immobilisations corporelles au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | Terrains et constructions | Infrastructure informatique | Matériel de bureau | Autre matériel | Total |
|--|---------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Solde d'ouverture 1 janvier 2012 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 73.561.899,80 | 26.937.908,47 | 19.663.823,24 | 15.964.227,54 | 136.127.859,05 |
| Amortissements cumulés | 35.962.609,09 | 16.555.670,82 | 14.504.500,65 | 12.103.421,29 | 79.126.201,85 |
| Valeur comptable nette | 37.599.290,71 | 10.382.237,65 | 5.159.322,59 | 3.860.806,25 | 57.001.657,20 |
| Variations 2012 | | | | | |
| Entrées | 740.984,39 | 4.694.193,71 | 1.069.421,60 | 1.345.324,67 | 7.849.924,37 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 372,00 | 17.809,00 | 18.181,00 |
| Amortissements | 2.502.467,06 | 5.311.351,43 | 1.530.000,28 | 931.362,41 | 10.275.181,18 |
| Autres | 0,00 | 683,99 | -654,68 | -169,59 | -140,28 |
| Solde de clôture 31 décembre 2012 | 35.837.808,04 | 9.765.763,92 | 4.697.717,23 | 4.256.789,92 | 54.558.079,11 |
| Solde d'ouverture 1 janvier 2013 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 74.302.884,19 | 31.632.786,17 | 20.732.218,16 | 17.291.573,62 | 143.959.462,14 |
| Amortissements cumulés | 38.465.076,15 | 21.867.022,25 | 16.034.500,93 | 13.034.783,70 | 89.401.383,03 |
| Valeur comptable nette | 35.837.808,04 | 9.765.763,92 | 4.697.717,23 | 4.256.789,92 | 54.558.079,11 |
| Variations 2013 | | | | | |
| Entrées | 732.570,84 | 7.387.306,08 | 4.408.065,90 | 758.197,51 | 13.286.140,33 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 933,00 | 68.999,25 | 69.932,25 |
| Amortissements | 2.540.116,36 | 6.020.791,47 | 2.186.180,86 | 873.268,04 | 11.620.356,73 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | -436,59 | 0,00 | -436,59 |
| Solde de clôture 31 décembre 2013 | 34.030.262,52 | 11.132.278,53 | 6.918.232,68 | 4.072.720,14 | 56.153.493,87 |
| Solde de clôture 31 décembre 2013 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 75.035.455,03 | 39.020.092,25 | 25.138.914,47 | 17.980.771,88 | 157.175.233,63 |
| Amortissements cumulés | 41.005.192,51 | 27.887.813,72 | 18.220.681,79 | 13.908.051,74 | 101.021.739,76 |
| Valeur comptable nette | 34.030.262,52 | 11.132.278,53 | 6.918.232,68 | 4.072.720,14 | 56.153.493,87 |

Le Groupe n'a pas constitué d'immobilisations corporelles en sûreté d'obligations.

7. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La composition du goodwill et autres immobilisations incorporelles au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | Goodwill | Logiciels développés en interne | Logiciels acquis | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|--|----------------|---------------------------------|------------------|--------------------------------------|----------------|
| Solde d'ouverture 1 janvier 2012 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 111.009.940,66 | 2.981.080,00 | 23.225.606,83 | 1.985.574,89 | 139.202.202,38 |
| Amortissements cumulés | 0,00 | 2.625.868,00 | 20.949.593,16 | 850.142,69 | 24.425.603,85 |
| Valeur comptable nette | 111.009.940,66 | 355.212,00 | 2.276.013,67 | 1.135.432,20 | 114.776.598,53 |
| Variations 2012 | | | | | |
| Entrées | | | | | |
| - acquises séparément/générées en interne | 0,00 | 6.052.921,76 | 4.186.119,22 | 0,00 | 10.239.040,98 |
| - résultant de regroupements d'entreprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 217.265,00 | 0,00 | 217.265,00 |
| Amortissements | 0,00 | 346.324,64 | 559.007,17 | 162.249,06 | 1.067.580,87 |
| Dépréciations particulières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 27.153,00 | -27.153,00 | 0,00 |
| Solde de clôture 31 décembre 2012 | 111.009.940,66 | 6.061.809,12 | 5.713.013,72 | 946.030,14 | 123.730.793,64 |
| Solde d'ouverture 1 janvier 2013 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 111.009.940,66 | 9.034.001,76 | 27.221.614,05 | 1.958.421,89 | 149.223.978,36 |
| Amortissements cumulés | | 2.972.192,64 | 21.508.600,33 | 1.012.391,75 | 25.493.184,72 |
| Valeur comptable nette | 111.009.940,66 | 6.061.809,12 | 5.713.013,72 | 946.030,14 | 123.730.793,64 |
| Variations 2013 | | | | | |
| Entrées | | | | | |
| - acquises séparément/générées en interne | 0,00 | 3.242.045,49 | 4.484.061,26 | 0,00 | 7.726.106,75 |
| - résultant de regroupements d'entreprises | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Sorties | 0,00 | 0,00 | 157.083,00 | 0,00 | 157.083,00 |
| Amortissements | 0,00 | 1.392.048,20 | 1.943.148,78 | 144.263,72 | 3.479.460,70 |
| Dépréciations particulières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | -2.274,43 | 0,00 | -2.274,43 |
| Solde de clôture 31 décembre 2013 | 111.009.940,66 | 7.911.806,41 | 8.094.568,77 | 801.766,42 | 127.818.082,26 |
| Solde de clôture 31 décembre 2013 | | | | | |
| Prix d'acquisition | 111.009.940,66 | 12.276.047,25 | 31.546.317,88 | 1.958.421,89 | 156.790.727,68 |
| Amortissements cumulés | 0,00 | 4.364.240,84 | 23.451.749,11 | 1.156.655,47 | 28.972.645,42 |
| Valeur comptable nette | 111.009.940,66 | 7.911.806,41 | 8.094.568,77 | 801.766,42 | 127.818.082,26 |

Toutes les immobilisations incorporelles, à l'exception du goodwill, ont une durée de vie économique limitée. Contrairement aux autres immobilisations incorporelles, le Goodwill ne fait pas l'objet d'amortissement, mais est soumis chaque année à un test de dépréciation (impairment test) résultant de l'application de la norme IAS 36. Si la valeur comptable de l'entité qui rapporte excède l'estimation de la valeur de réalisation faite par cette entité, une dépréciation particulière (impairment) est actée en résultat.

La norme IAS 36.134 exige des commentaires par entité générant un flux de trésorerie dont la valeur comptable du goodwill et/ou des immobilisations incorporelles fixes à durée illimitée est significative par rapport au total.

Le goodwill enregistré au 31 décembre pour les filiales Keytrade et Europabank est le suivant :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Europabank | 23.642.632,30 | 23.642.632,30 |
| Keytrade | 87.367.308,36 | 87.367.308,36 |
| Total goodwill | 111.009.940,66 | 111.009.940,66 |

Le montant recouvrable est déterminé sur base du "discounted cash flow model". Dans cette méthode le montant recouvrable d'un investissement est calculé comme étant la valeur nette actuelle de tous les flux futurs de l'entité qui rapporte. Ceci est basé sur un certain nombre d'hypothèses :

Les prévisions de croissance

Une prévision de croissance reflète la croissance moyenne attendue à long terme de chaque filiale. Compte tenu de la crise économique et financière continue, une baisse des bénéfices a été prévue en 2014 autant pour Keytrade qu'Europabank. Pour 2015, il est prévu pour Keytrade une légère croissance des profits, tandis que pour Europabank une nouvelle légère baisse des bénéfices est envisagée. Ce n'est qu'à partir de 2016 que l'on envisage à nouveau une croissance annuelle des bénéfices. Celle-ci s'élève pour Keytrade à 1,9% annuellement pour la période 2016-2018, par contre, pour Europabank, une croissance des bénéfices de 5% est prévue pour 2016 et ensuite une croissance annuelle de 1,9% pour la période jusqu'à 2018 inclus. En 2012, les prévisions de croissance pour les 5 prochaines années était de 2%.

Après ces cinq années on prévoit une croissance prudente annuelle de 1,5% (idem 2012), ceci à l'infini. Une partie importante des revenus de Keytrade proviennent de courtage. On ne prévoit toutefois pas d'augmentation des revenus de cette activité pour les prochaines années.

Le taux d'actualisation

La valeur nette actuelle des flux de trésorerie attendus de chaque filiale est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation applicable. Ce taux reflète l'exigence de rendement des fonds propres. Il est basé sur la théorie dite CAPM (Capital Asset Pricing Model) et est composé d'un taux d'intérêt de marché sans risque et d'une prime de risque de marché multipliée par un bêta dépendant de l'activité. Le taux de marché sans risque est basé sur le taux IRS à 10 ans (idem 2012). Celui-ci était de 2,15% au 31 décembre 2013 (2012 : 1,54%). Le bêta est le risque systématique d'un investissement, face au marché comme ensemble. Le bêta de chaque entité faisant rapport a été fixé en fonction de son profil de risque spécifique.

Hypothèses de flux de trésorerie

Keytrade

En raison de la crise financière et économique persistante et du faible niveau actuel des taux d'intérêt, la rentabilité des dépôts est également un facteur déterminant pour 2014. Compte tenu de la baisse attendue des taux d'intérêt sur les comptes d'épargne, on tient compte pour 2014 d'une augmentation du produit net bancaire. On tient compte d'une croissance due à une augmentation de volume également pour les revenus nets des commissions. Pour 2015 et les années suivantes, le management se base sur l'hypothèse d'une croissance prudente de 1,9% du produit net bancaire de Keytrade. La fixation des frais d'exploitation futurs est faite sur base du rapport frais d'exploitation/produit bancaire net de 2013 et on suppose que ce rapport reste le même dans les années à venir. Toutefois, pour 2014 il est tenu compte des coûts d'exploitation supplémentaires, à la fois des investissements supplémentaires et de l'augmentation des frais de commercialisation et des taxes.

Europabank

En termes économiques, 2013 a été une année de croissance quasi-nulle, de montée du chômage et de faillites, et de baisse de la demande de prêt pour les particuliers et les entreprises. Une croissance économique limitée est également attendue pour 2014. Sur le plan financier, les faibles taux d'intérêt ont persisté, ce qui a eu comme conséquence une pression à la baisse sur les marges d'intérêt. Peu d'amélioration est attendue pour 2014. On croit que les taux d'intérêt resteront bas encore pour longtemps, ce qui fait que des investissements rentables de l'excédent de liquidités restent un problème. La direction part donc de l'hypothèse d'une croissance prudente de 0,9% du produit net bancaire d'Europabank dans les deux prochaines années. Ensuite, il est vrai qu'une croissance prudente du produit net bancaire de 1,9% est prévue. La détermination des coûts d'exploitation futurs se fait sur base du rapport charges d'exploitation/produit bancaire net de 2013 et on estime que ce ratio reste inchangé dans les années à venir, en tenant compte il est vrai des taxes bancaires supplémentaires.

Il s'agit d'une prévision détaillée des activités de chaque entité rapportante pour les cinq prochaines années. Après la période de prédiction explicite de 5 ans, il est tenu compte de la valeur finale de l'entreprise à l'aide d'une extrapolation des flux de trésorerie jusqu'à l'infini. Pour cela, on part d'un taux de croissance final après 5 ans de 1,5% sur base annuelle, tant pour Keytrade que pour Europabank. Ce taux de croissance final est fixé par le management sur base de la croissance moyenne attendue à long terme du marché pour chaque activité.

La sensibilité de la valeur actuelle nette ou valeur de réalisation de l'entité est également calculée. L'impact sur la valeur actuelle nette de l'entité est ainsi simulée, résultant respectivement d'une diminution progressive et d'une augmentation du taux d'intérêt sans risque et du bêta dépendant de l'activité. De même, l'impact d'une baisse de la prévision de croissance des flux de trésorerie est simulé à l'infini. Enfin, un stress test sera réalisé par l'application d'un taux de croissance annuel négatif de 0,25% aux flux de trésorerie futurs jusqu'à l'infini et l'actualisation de la valeur nette de flux de trésorerie futurs avec un taux d'actualisation stressé de 15,4% pour Keytrade et de 16,4% pour Europabank. Tant les tests de sensibilité que le test de résistance montrent que les valeurs de réalisation ainsi obtenues sont supérieures à la valeur comptable Goodwill, tant pour Keytrade que pour Europabank.

8. Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés au 31 décembre. Depuis 2013, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés par entité juridique du Groupe. Afin de pouvoir mieux comparer les chiffres de 2012, ceux-ci ont été ajustés dans le bilan de l'année 2012.

Le tableau ci-dessous indique les montants avant et après ajustement :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 | |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | Après compensation | Avant compensation |
| Impôts exigibles | | | |
| Actifs | 593.146,63 | 2.504.587,53 | 2.504.587,53 |
| Passifs | 5.140.012,99 | 5.689.620,60 | 5.689.620,60 |
| Total impôts exigibles | -4.546.866,36 | -3.185.033,07 | -3.185.033,07 |
| Impôts différés | | | |
| Actifs | 32.940.395,57 | 36.524.695,84 | 310.406.062,61 |
| Passifs | 29.774.720,71 | 58.834.427,94 | 332.715.794,71 |
| Total impôts différés | 3.165.674,86 | -22.309.732,10 | -22.309.732,10 |

Depuis 2013, les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'une compensation par entité juridique du groupe. Afin de mieux comparer les chiffres de 2012, ceux-ci ont été présentés par entité juridique avant et après compensation.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Repris dans le compte de résultat | 43.298.727,00 | 37.684.654,63 |
| <i>Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif</i> | -17.732.014,50 | -16.801.261,05 |
| <i>Provisions sur crédits</i> | 15.125.248,14 | 17.133.006,53 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | 2.985.664,36 | 4.588.113,85 |
| <i>Dérivés et couvertures</i> | 35.249.466,72 | 40.553.901,70 |
| <i>Avantages du personnel</i> | 4.087.239,48 | 4.491.644,95 |
| <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i> | 491.566,10 | 861.925,72 |
| <i>Provisions</i> | 4.991.699,51 | 3.879.783,23 |
| <i>Impacte revenus définitivement taxés (RDT)</i> | 29.978.863,03 | 19.950.277,73 |
| <i>Goodwill</i> | 0,00 | -67.980,01 |
| <i>Impact acquisition Centea</i> | -31.693.410,70 | -36.727.320,93 |
| <i>Autres</i> | -185.595,13 | -177.437,11 |
| Repris dans les réserves de réévaluation | -40.133.052,14 | -59.994.386,73 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | -41.322.780,08 | -59.389.020,41 |
| <i>Avantages du personnel</i> | 1.189.727,94 | -605.366,32 |
| Total impôts différés | 3.165.674,86 | -22.309.732,10 |

L'évolution des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés en 2013 et 2012 se présente de la manière suivante:

| (en EUR) | 2013 | 2012 |
|---|----------------------|-----------------------|
| Solde d'ouverture | -22.309.732,10 | 31.669.113,45 |
| Repris au résultat de l'exercice | 5.614.072,37 | 7.043.279,60 |
| <i>Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif</i> | -930.753,44 | -1.093.642,59 |
| <i>Provisions sur crédits</i> | -2.007.758,19 | -2.052.756,87 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | -1.602.449,49 | 20.197,52 |
| <i>Dérivés et couvertures</i> | -5.304.434,99 | -7.335.869,59 |
| <i>Avantages du personnel</i> | -404.405,47 | -305.043,25 |
| <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i> | -370.359,62 | -421.836,51 |
| <i>Provisions</i> | 1.111.916,28 | -1.098.075,38 |
| <i>Impacte revenus définitivement taxés (RDT)</i> | 10.028.585,30 | 16.155.602,15 |
| <i>Goodwill</i> | 67.980,00 | 67.980,00 |
| <i>Suivi acquisition Centea</i> | 5.033.910,02 | 3.116.102,46 |
| <i>Autres</i> | -8.158,03 | -9.378,33 |
| Repris dans les réserves de réévaluation | 19.861.334,59 | -61.022.125,15 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | 18.066.240,55 | -60.217.580,83 |
| <i>Avantages du personnel</i> | 1.795.094,04 | -804.544,32 |
| Solde de clôture | 3.165.674,86 | -22.309.732,10 |

L'augmentation de la position nette au bilan est principalement attribuable à la fluctuation de la valeur en portefeuille des actifs disponibles à la vente.

Des actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est vraisemblable que l'actif d'impôt différé sera compensé par les bénéfices escomptés futurs.

Au 31 décembre, les actifs d'impôts différés suivants n'ont pas été comptabilisés :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|---------------------|---------------------|
| Différences temporelles | 4.485.067,60 | 1.137.233,81 |
| Pertes fiscales | 524.669,55 | 524.669,55 |
| Autres | 758.250,93 | 769.021,80 |
| Total actifs d'impôts différés non comptabilisés au bilan | 5.767.988,07 | 2.430.925,16 |

9. Autres actifs et passifs

La composition des autres actifs au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|----------------------|----------------------|
| Charges payées d'avance | 3.204.365,38 | 3.501.468,33 |
| Produits à recevoir | 2.362.623,99 | 3.278.825,61 |
| Métaux précieux, biens et marchandises | 170.724,53 | 394.824,27 |
| Autres avances | 3.440.978,28 | 7.841.225,72 |
| Autres | 1.699.946,08 | 832.328,69 |
| Total autres actifs | 10.878.638,26 | 15.848.672,62 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 10.667.343,52 | 15.640.419,08 |
| à long terme | 211.294,74 | 208.253,54 |

La diminution des autres actifs est liée à des commissions à recevoir pour l'activité de hors-bilan. A fin 2013 ces commissions ont été réglées plus tôt.

La composition des autres passifs au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Avantages du personnel | 17.843.304,60 | 12.199.004,00 |
| Charges sociales | 18.072.058,03 | 19.581.183,37 |
| Charges à payer | 8.923.505,14 | 19.361.025,50 |
| Produits à reporter | 173.065,54 | 106.582,28 |
| Dettes fiscales | 8.001.031,50 | 9.940.206,01 |
| Autres passifs | 25.156.693,83 | 14.107.326,42 |
| Total autres passifs | 78.169.658,64 | 75.295.327,58 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 60.326.354,04 | 60.676.409,48 |
| à long terme | 17.843.304,60 | 14.618.918,10 |

À la fin de 2012, les factures à recevoir ont été incluses dans les coûts à imputer. A la fin de 2013, ceux-ci ont été classés dans les autres passifs.

Un commentaire sur les avantages du personnel figure à la note 13.

10. Passifs financiers évalués au coût amorti

10.1. Dépôts

La composition des dépôts au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-------------------|-------------------|
| Dépôts d'établissements de crédit | 89.609.990,12 | 37.262.586,89 |
| - dépôts à vue | 22.466.047,71 | 10.274.443,48 |
| - dépôts à terme | 52.177.490,41 | 26.578.179,93 |
| - autres dépôts | 14.966.452,00 | 409.963,48 |
| Dépôts (autres que d'établissements de crédit) | 16.799.500.113,64 | 15.912.113.902,33 |
| - dépôts à vue | 2.584.853.017,59 | 2.265.863.092,30 |
| - dépôts à terme | 801.743.902,43 | 738.155.574,64 |
| - dépôts d'épargne | 13.243.983.896,35 | 12.771.209.180,64 |
| - autres dépôts | 168.919.297,27 | 136.886.054,75 |
| Total dépôts | 16.889.110.103,76 | 15.949.376.489,22 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 16.199.059.589,71 | 15.475.326.704,85 |
| à long terme | 690.050.514,05 | 474.049.784,37 |

Des dépôts auprès des banques, EUR 29.630.000 (2012: EUR 7.210.000) se réfèrent aux collatéraux versés dans le cadre de la "credit support annex" (CSA) de la documentation ISDA sur les dérivés. La principale augmentation des dépôts situés sur les dépôts d'épargne, cette augmentation est liée à l'augmentation globale des dépôts d'épargne en Belgique.

10.2. Titres de dette, y compris les obligations

Les titres de dette, y compris les obligations, sont principalement des bons de caisse dont la composition au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Bons de caisse | 2.903.262.282,72 | 2.832.504.163,78 |
| Obligations | 19.233.676,02 | 23.426.151,15 |
| Total titres de créance | 2.922.495.958,74 | 2.855.930.314,93 |
| Décomposition du total: | | |
| à court terme (échéance < 1 an) | 448.043.520,58 | 425.552.061,02 |
| à long terme | 2.474.452.438,16 | 2.430.378.253,91 |

Crelan applique la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt de son portefeuille bons de caisse. Les instruments de couverture consistent uniquement en accords de swaps de taux d'intérêt. Des modifications dans la valeur réelle du portefeuille bons de caisse, attribuables au risque assuré, mènent à une adaptation de la valeur comptable via la rubrique « Modifications dans la juste valeur des positions couvertes en cas de couverture à la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille ». D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont comptabilisées en résultat via la rubrique « Adaptations de la juste valeur lors du traitement administratif des transactions de couverture ».

Les obligations se rapportent à la partie des obligations du véhicule de titrisation Hypolan qui n'est pas détenu au sein du Groupe Crelan. Ces obligations sont dans le portefeuille des principaux actionnaires français (cf. 11.2.).

10.3. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés se composent exclusivement de certificats subordonnés. La composition détaillée de leur durée résiduelle au 31 décembre se présente de la manière suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Echéance | | |
| Exercice en cours | 0,00 | 0,00 |
| Exercice en cours +1 | 20.186.878,68 | 24.481.071,65 |
| Exercice en cours +2 | 7.437.409,17 | 20.135.033,09 |
| Exercice en cours +3 | 4.752.854,24 | 7.418.373,31 |
| Exercice en cours +4 | 43.960.713,41 | 4.741.270,66 |
| Au delà de l'exercice en cours +4 | 265.166.908,71 | 302.133.478,43 |
| Total dettes subordonnées | 341.504.764,21 | 358.909.227,14 |

10.4. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se composent principalement de comptes d'attente qui sont des comptes à court terme. À la fin de 2012, il y avait un grand nombre de transactions financières à l'égard de clients qui attendaient d'être traitées, à la fin de 2013 la majorité de ces transactions avaient été traitées ce qui explique la baisse par rapport à 2012.

11. Transferts d'actifs financiers

11.1. Contrats de vente et de rachat

Le Groupe avait souscrit au 31 décembre plusieurs contrats de rachat d'une durée maximum de 6 mois. Ces passifs s'élèvent à EUR 43.234.731,51 (2012: EUR 712.517.647,91). Concernant ces accords, des actifs financiers disponibles à la vente ayant une valeur comptable totale de EUR 47.888.355,73 (2012: EUR 717.025.139,46) ont été vendus et livrés. Les actifs financiers concernés restent figurer au bilan et le Groupe reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit sur ces titres. Comme le Groupe vend les droits contractuels sur les flux de trésorerie de ces titres, il ne peut pas utiliser ces titres durant la durée de la convention de rachat. La différence entre la valeur comptable des passifs et actifs financiers s'explique par le fait que les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur contrairement aux passifs financiers qui sont évalués au coût amorti.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la valeur des actifs financiers transférés du Groupe :

| 31/12/2013 | <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | <i>Prêts et créances</i> |
|---|--|---|--------------------------|
| (En EUR) | | | |
| Valeur comptable des actifs transférés | 0,00 | 47.888.355,73 | 0,00 |
| Valeur comptable des passifs liés aux actifs transférés | 0,00 | 43.234.731,51 | 0,00 |

| 31/12/2012 | <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | <i>Prêts et créances</i> |
|---|--|---|--------------------------|
| (En EUR) | | | |
| Valeur comptable des actifs transférés | 0,00 | 717.025.139,46 | 0,00 |
| Valeur comptable des passifs liés aux actifs transférés | 0,00 | 712.517.647,91 | 0,00 |

En 2013 on voit une forte baisse de l'activité de repo. Autant Crelan SA que le groupe Crelan disposent d'amples excédents de liquidités. La position de liquidité du Groupe est contrôlée par les autorités prudentielles au travers d'un ratio imposé, autant sous des circonstances normales qu'exceptionnelles. Les conditions exceptionnelles pour les dépôts à vue et les dépôts d'épargne réglementés sont particulièrement strictes avec un retrait obligatoire de 20% dans un délai d'un mois. Cela a eu un impact négatif sur le ratio de liquidité de Crelan SA, alors que ce ratio montre d'importants excédents au niveau du groupe. En 2012, un programme de bond lending a été mis en place au sein du groupe afin de mutualiser les excédents de liquidités. En 2013, le programme a été remplacé par un accord par lequel Crelan SA a le droit d'emprunter des obligations au sein du groupe. Cela ne concerne ici que les transactions au sein du Groupe, on ne traite pas les prêts obligataires en dehors du Groupe. Cette solution de rechange a conduit à une même mutualisation des liquidités excédentaires, mais a rendu l'activité de rachat en grande partie inutile.

11.2. Titrisation

Pour soutenir sa gestion des liquidités, le Groupe a réalisé une opération de titrisation de prêts hypothécaires en avril 2009 pour un montant de EUR 700 Mio. Par celle-ci, le Groupe a vendu les crédits à une société d'investissement en créances institutionnelle de droit belge (Hypolan SA), qui à son tour a donné des certificats avec les crédits à titre de garantie. Le Groupe a ici l'obligation de transférer les produits des crédits aux détenteurs de ces certificats. Ces certificats sont dans une large mesure (95%) détenus par le Groupe lui-même. Les 5% restants appartiennent aux caisses françaises Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole du Nord Est. Puisque Crelan SA contrôle les politiques financières et opérationnelles de cette entité, Hypolan SA est intégralement consolidée.

En conséquence, le montant total des prêts hypothécaires cédés reste sur le bilan du groupe, y compris la partie qui sert de garantie pour les certificats délivrés hors Groupe. La valeur comptable des certificats délivrés par Hypolan NV s'élève à EUR 408.192.893,37 (2012: EUR 476.099.392,68), dont EUR 19.208.351,40 (2012: EUR 22.883.229,60) se trouvent en dehors du Groupe. La valeur comptable totale des prêts connexes qui servent de garantie s'élève à EUR 401.503.176,22 (2012: EUR 466.485.287,77), dont 5% environ servent de caution pour les certificats délivrés en dehors du Groupe.

12. Provisions

La composition détaillée des provisions au 31 décembre est la suivante :

| 31/12/2013 | | | | |
|--|-------------------------------|---|------------------------------|----------------------|
| (en EUR) | Litiges en suspens | Obligations au titre des retraites | Autres provisions | Total |
| Solde d'ouverture | 6.400.840,67 | 667.540,55 | 18.379.374,46 | 25.447.755,68 |
| Entrées | 1.031.004,55 | 174.632,89 | 13.089.660,17 | 14.295.297,61 |
| Montants utilisés | -1.228.528,45 | -173.925,89 | -7.439.908,03 | -8.842.362,37 |
| Montants non utilisés repris au cours de l'exercice | -193.145,02 | -33.851,99 | 0,00 | -226.997,01 |
| Acquisitions (sorties par voie de regroupements d'entreprises) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Augmentation du montant actualisé (écoulement du temps) et effet de toute modification du taux d'actualisation | 0,00 | 1.007,80 | 0,00 | 1.007,80 |
| Autres variations | -8.094,63 | 0,00 | 16.720,83 | 8.626,20 |
| Solde de clôture | 6.002.077,12 | 635.403,36 | 24.045.847,43 | 30.683.327,91 |

Les litiges en cours se rapportent à différents sinistres et affaires juridiques. Le montant de la provision est calculé individuellement au cas par cas par le service juridique ou par le service du personnel s'il s'agit d'un sinistre impliquant un collaborateur.

Les pensions et autres engagements de retraite se rapportent aux prépensions et sont déterminés sur la base des montants actualisés que l'on s'attend à devoir payer dans le futur.

Les autres dispositions ont trait à la provision technique faite par la société d'assurance (EUR 23.632.747,99), de même qu'aux dossiers spécifiques qui ne sont pas en litiges et pour lesquels les montants sont connus et certains. Pour une description détaillée de la provision technique, nous nous référons à la note 18.

Du total des provisions, il est probable qu'un montant de EUR 3 Mio sera dû dans le courant de l'année comptable 2014.

13. Avantages du personnel

Les obligations découlant de régimes de pension à prestations définies sont constatées sous la rubrique des "Autres obligations". Les actifs découlant de régimes de pension à prestations définies sont comptabilisés sous la rubrique des "Autres actifs". Crelan a 2 régimes de pension à prestations définies: l'un de ex-Crédit Agricole et l'autre de ex-Centea. Les autres entités du Groupe utilisent des régimes à cotisations définies.

Depuis 2012 il n'y a plus d'affiliations aux régimes à prestations définies. Celles-ci sont couvertes par des assurances collectives ou des engagements de retraite individuels souscrits auprès d'assureurs belges. Le financement de ces plans de pension se fait par le paiement de primes versées par l'employeur et l'employé, fixées contractuellement.

Depuis l'exercice 2013, la version d'IAS 19 révisée (IAS 19 revised) est en vigueur. Parce que le Groupe applique cette norme déjà depuis 2011, celle-ci n'a pas d'impact significatif sur l'exercice.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de la valeur actuelle de l'obligation brute liée au régime de pension à prestations définies :

| (en EUR) | 31/12/2013 | | 31/12/2012 | |
|---|---------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Solde d'ouverture | 51.753.188,00 | 6.577.979,00 | 51.154.933,00 | 6.651.849,00 |
| Coût des services rendus au cours de la période | 2.206.351,00 | 737.622,00 | 2.164.170,41 | 786.385,52 |
| Coût financier | 1.526.673,01 | 228.758,68 | 2.423.811,68 | 337.732,00 |
| Cotisations des participants au régime | 244.662,08 | 0,00 | 263.986,17 | 0,00 |
| Impôts | -476.508,51 | -127.782,85 | -435.251,25 | -121.505,52 |
| Ecarts actuariels - ajustements liés à l'expérience | 1.281.034,62 | 208.709,62 | -550.769,03 | -712.907,17 |
| Ecarts actuariels - hypothèses démographiques | 347.589,92 | -63.781,23 | 0,00 | 0,00 |
| Ecarts actuariels - hypothèses financières | 2.678.712,94 | 407.593,42 | 1.309.968,03 | 443.237,17 |
| Prestations payées | -3.954.849,65 | -236.977,13 | -4.577.661,00 | -806.812,00 |
| Coût des services passés | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Liquidations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde de clôture | 55.606.853,41 | 7.732.121,50 | 51.753.188,00 | 6.577.979,00 |

La ventilation de l'obligation brute liée au régime de pension à prestations définies est représentée ci-dessous :

| (en EUR) | 31/12/2013 | |
|-----------------|--------------------|--------------|
| | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea |
| Actives | 49,715,021.65 | 4,773,214.66 |
| Terminés Acquis | 3,740,455.20 | 998,807.74 |
| Retraités | 608,723.95 | 1,747,104.21 |
| Taxes | 1,542,652.61 | 212,993.93 |
| Solde | 55,606,853.41 | 7,732,120.55 |

Des placements sont détenus en regard des obligations issues de la totalité des obligations liées au régime de pension à prestations définies.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

| (en EUR) | 31/12/2013 | | 31/12/2012 | |
|---|--------------------|--------------|-----------------|--------------|
| | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Solde d'ouverture | 41.238.017,25 | 4.894.146,00 | 37.784.104,00 | 4.529.221,00 |
| Revenus d'intérêts sur des actifs du régime | 1.235.074,48 | 176.350,56 | 1.705.172,42 | 246.141,61 |
| Rendement des actifs du régime supérieur/(inférieur) aux taux d'actualisation | -481.418,25 | 60.034,22 | 2.754.100,27 | 29.877,39 |
| Cotisations de l'employeur (taxe comprise) | 3.988.901,99 | 1.147.066,68 | 3.637.424,55 | 970.981,58 |
| Cotisations des participants au régime | 244.662,08 | 0,00 | 241.888,00 | 0,00 |
| Prestations payées | -3.847.650,99 | -236.977,13 | -4.449.421,00 | -760.570,00 |
| Impôts | -476.508,51 | -127.782,85 | -435.251,00 | -121.505,58 |
| Solde de clôture | 41.901.078,06 | 5.912.837,48 | 41.238.017,25 | 4.894.146,00 |

Le rendement réel des actifs au cours de l'exercice 2013 s'élève à EUR 753.656 pour le régime de retraite d'ex-Crédit Agricole (2012: EUR 4.459.273) et à EUR 236.385 pour celui d'ex-Centea (2012: EUR 276.019). Ces actifs ne comportent pas d'instruments financiers émis par le Groupe, ni de placements immobiliers, ni d'actifs utilisés par le Groupe. La totalité des actifs est investi dans des contrats d'assurance branche 21.

Le tableau ci-dessous donne le détail du rapprochement entre la valeur actuelle de l'obligation brute et la juste valeur des actifs liés au régime de pension à prestations définies et les actifs et passifs figurant au bilan :

| (en EUR) | 31/12/2013 | | 31/12/2012 | |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Obligation au titre des régimes à prestations définies | 55.606.853,41 | 7.732.121,50 | 51.753.188,00 | 6.577.979,00 |
| Juste valeur des actifs du régime définis | -41.901.078,06 | -5.912.837,48 | -41.238.017,25 | -4.894.146,00 |
| Etat de financement | 13.705.775,35 | 1.819.284,03 | 10.515.170,75 | 1.683.833,00 |
| Ecart actuariels non comptabilisés au bilan | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Coût des services passés non comptabilisé au bilan | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligation nette au titre des régimes à prestations définies | 13.705.775,35 | 1.819.284,03 | 10.515.170,75 | 1.683.833,00 |
| Montants comptabilisés au bilan | | | | |
| Passifs pour régimes à prestations définies | 13.705.775,35 | 1.819.284,03 | 10.515.170,75 | 1.683.833,00 |
| Actifs pour régimes à prestations définies | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligation nette au titre des régimes à prestations définies | 13.705.775,35 | 1.819.284,03 | 10.515.170,75 | 1.683.833,00 |

Le tableau ci-dessous donne le détail de la totalité des charges comptabilisées en compte de résultat au cours de l'exercice :

| (en EUR) | 31/12/2013 | | 31/12/2012 | |
|---|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Coût des services rendus au cours de la période | 2.206.351,00 | 737.622,00 | 2.164.170,41 | 786.385,52 |
| Coût financier | 1.526.673,01 | 228.758,68 | 2.423.811,68 | 337.732,00 |
| Revenus d'intérêts sur des actifs du régime | -1.235.074,48 | -176.350,56 | -1.705.172,42 | -246.141,61 |
| Coût des services passés | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Ecart actuariels | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Charge totale comptabilisée en résultat | 2.497.949,53 | 790.030,12 | 2.882.809,66 | 877.975,91 |

Les charges en rapport avec le régime de pension à prestations définies sont portées au compte de résultat en tant que charges de personnel.

Les principales hypothèses actuarielles figurent dans le tableau ci-dessous :

| | 2013 | | 2012 | |
|---|--------------------|-----------|-----------------|--------|
| | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Taux d'actualisation | 2,60% | 3,40% | 3,00% | 3,60% |
| Taux attendus d'augmentation des salaires | 3,00% | 3,00% | 3,00% | 3,00% |
| Taux attendus d'inflation | 2,00% | 2,00% | 2,00% | 2,00% |
| Taux attendus d'augmentations de sécurité sociale | N/A | N/A | 2,00% | 2,00% |

Les principales hypothèses actuarielles pour déterminer la totalité des charges comptabilisées en compte de résultat au cours de l'exercice figurent dans le tableau ci-dessous :

| | 2013 | | 2012 | |
|---|--------------------|-----------|-----------------|--------|
| | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Taux d'actualisation | 3,00% | 3,60% | 4,50% | 5,40% |
| Taux attendus d'augmentation des salaires | 3,00% | 3,00% | 3,00% | 4,00% |
| Taux attendus d'inflation | 2,00% | 2,00% | 2,00% | 2,00% |
| Taux attendus d'augmentations de sécurité sociale | N/A | N/A | 2,00% | 2,00% |

Le taux d'actualisation appliqué pour déterminer la valeur des obligations concernant les régimes de pension est différent pour ex-Centea et ex-Crédit Agricole. Dans le plan de régime de pension à prestations définies de ex-Crédit Agricole se trouvent des collaborateurs (relativement) plus âgés. Le plan de régime de pension à prestations définies de ex-Centea n'a été mis en place qu'en 2009 et est d'application aux personnes entrées en service après 1998. La période moyenne à financer est plus longue chez ex-Centea que chez ex-Crédit Agricole, avec comme conséquence un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul des obligations liées au régime de pension à prestations définies.

Le taux d'actualisation a été fixé sur base du modèle "Rate:Link" de Towers Watson. "Dans cette méthode, une courbe est construite sur base d'obligations d'entreprises qui sont considérées comme étant de haute qualité. .../... Cette méthodologie part de l'univers complet des obligations d'entreprises selon Bloomberg. Les obligations qui, selon l'approche de Towers Watson répondent aux prescriptions, sont sélectionnées. Les obligations doivent en particulier être des obligations d'entreprises de haute qualité. Towers Watson considère qu'une obligation est de haute qualité si au moins la moitié des ratings attribués est de type AA. Les obligations avec des caractéristiques d'options sont exclues. Par ailleurs, des seuils minima à la capitalisation boursière par obligation sont entre autres fixés.

Les obligations d'entreprises ainsi sélectionnées (actuellement environ 700 pour la zone euro) forment ensemble l'univers sur lequel est basée la courbe des taux terminant le taux d'actualisation.

Les obligations sont réparties dans 9 "paniers". Une durée moyenne pondérée et un rendement moyen pondéré sont fixés pour chaque panier. Les neuf points de mesure qui en découlent forment la base de la courbe. De la courbe des taux d'intérêts on tire ensuite une courbe de taux spot par laquelle les taux spot sont fixés à partir de trente ans." (source : www.towerswatson.com).

Le tableau ci-dessous donne le détail du déficit du régime de pension à prestations définies ainsi que les ajustements liés à l'expérience pour les 5 dernières années :

| (en EUR) | 31/12/2013 | | 31/12/2012 | |
|---|--------------------|--------------|-----------------|--------------|
| | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea | Crédit Agricole | Centea |
| Valeur actuelle de l'obligation | 55.606.853,41 | 7.732.121,50 | 51.753.188,00 | 6.577.979,00 |
| Juste valeur des actifs du régime | 41.901.078,06 | 5.912.837,48 | 41.238.017,25 | 4.894.146,00 |
| Déficit (surplus) | 13.705.775,35 | 1.819.284,03 | 10.515.170,75 | 1.683.833,00 |
| Ecarts actuariels - ajustements liés à l'expérience | 1.281.034,62 | 208.709,62 | -550.769,03 | -712.907,17 |
| Ecarts actuariels - hypothèses démographiques | 347.589,92 | -63.781,23 | 0,00 | 0,00 |
| Ecarts actuariels - hypothèses financières | 2.678.712,94 | 407.593,42 | 1.309.968,03 | 443.237,17 |

| (en EUR) | 31/12/2011 | | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|-----------------|--------------|-----------------|-----------------|
| | Crédit Agricole | Centea | Crédit Agricole | Crédit Agricole |
| Valeur actuelle de l'obligation | 51.154.933,00 | 6.651.849,00 | 49.465.057,00 | 45.193.467,00 |
| Juste valeur des actifs du régime | 37.784.104,00 | 4.529.221,00 | 39.829.505,00 | 36.245.794,00 |
| Déficit (surplus) | 13.370.829,00 | 2.122.628,00 | 9.635.552,00 | 8.947.673,00 |
| Ecarts actuariels - ajustements liés à l'expérience | -5.352.684,00 | 79.560,00 | -145.014,00 | 2.315.741,00 |
| Ecarts actuariels - hypothèses démographiques | | | | |
| Ecarts actuariels - hypothèses financières | | | | |

Les flux de trésorerie du Groupe liés au régime de pension à prestations définies estimés pour 2014 sont présentés ci-dessous :

| (en EUR) | 31/12/2014 | |
|---|--------------------|--------------|
| | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea |
| Cotisations de l'employeur aux actifs du régime (taxes comprises) | 4.072.856,61 | 1.122.608,03 |
| Cotisations des participants au régime | 252.001,94 | 0,00 |
| Prestations payées | 4.412.402,11 | 103.914,00 |
| Prestations payées par employeur | 105.360,33 | 0,00 |
| Taxes | 486.622,70 | 124.948,20 |

La durée moyenne des obligations liées au régime de pension à prestations définies d'ex-Crédit Agricole s'élève à 7 ans et d'ex-Centea à 12,70 ans.

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles de +50bp sur la valeur d'obligation brute de la fin de période pour ex-Crédit Agricole et ex-Centea est présentée dans le tableau ci-dessous:

| (en EUR) | | 31/12/2013 | |
|----------|---|--------------------|--------------|
| | | Ex-Crédit Agricole | Ex-Centea |
| 1 | Obligation brute de la fin de période | | |
| a. | Obligation brute | 55.606.853,41 | 7.732.120,55 |
| 2 | Obligation brute de la fin de période basé sur les hypothèses de l'année passée | | |
| a. | Obligation brute - Montant Nominale | 53.720.927,00 | 7.596.345,00 |
| 3 | Sensibilité aux taux d'actualisation | | |
| a. | Hypothèse Centrale | 2,60% | 3,40% |
| b. | Obligation brute | 55.606.853,41 | 7.732.120,55 |
| a. | Hypothèse - Variation 1 | 3,10% | 3,90% |
| b. | Obligation brute - Montant Nominale | 53.731.189,78 | 7.228.303,99 |
| a. | Hypothèse - Variation 2 | 2,10% | 2,90% |
| b. | Obligation brute - Montant Nominale | 57.599.737,24 | 8.293.907,08 |
| 4 | Sensibilité aux taux attendus d'augmentation des salaires | | |
| a. | Hypothèse Centrale | 3,00% | 3,00% |
| b. | Obligation brute | 55.606.853,41 | 7.732.120,55 |
| a. | Hypothèse - Variation 1 | 3,50% | 3,50% |
| b. | Obligation brute - Montant Nominale | 58.067.772,66 | 8.359.822,58 |
| a. | Hypothèse - Variation 2 | 2,50% | 2,50% |
| b. | Obligation brute - Montant Nominale | 53.420.536,27 | 7.177.779,40 |
| 5 | Sensibilité aux taux de mortalité | | |
| a. | Hypothèse Centrale | MR-3 / FR-3 | MR-3 / FR-3 |
| b. | Obligation brute | 55.606.853,41 | 7.732.120,55 |
| a. | Hypothèse - Variation 1 | MR / FR | MR / FR |
| b. | Obligation brute - Montant Nominale | 55.215.178,55 | 7.804.359,18 |
| 6 | Sensibilité aux taux attendus d'inflation | | |
| a. | Hypothèse Centrale | 2,00% | 2,00% |
| b. | Obligation brute | 55.606.853,41 | 7.732.120,55 |
| a. | Hypothèse - Variation 1 | 2,50% | 2,50% |
| b. | Obligation brute - Montant Nominale | 57.288.266,82 | 8.244.738,19 |
| a. | Hypothèse - Variation 2 | 1,50% | 1,50% |
| b. | Obligation brute - Montant Nominale | 54.005.909,38 | 7.267.363,85 |

14. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur évolue en fonction de changements que subit une valeur sous-jacente déterminée (taux d'intérêt, cours d'une devise, cours d'une action, indice, etc.) pour laquelle aucun investissement initial n'est exigé ou un investissement initial minime et dont le dénouement a lieu dans le futur.

Le Groupe ne détient des dérivés qu'à des fins de couverture. Avec l'acquisition de Centea, Crelan a été confrontée à des dérivés qui selon ses propres modèles de risque ne pouvaient pas être qualifiés de couverture. Ces dérivés devaient ensuite être placés dans le portefeuille de négociation. Cela concerne des contrats de swap de taux d'intérêt, des caps, des swaptions et des opérations de change à terme.

Un swap de taux d'intérêt implique l'accord de deux parties en vue d'échanger régulièrement des paiements d'intérêt. Dans la plupart des cas, une partie marque son accord d'effectuer des paiements d'intérêts durant toute la durée du contrat à des dates convenues, tandis que l'autre partie s'engage à effectuer des paiements d'intérêts à taux flottant par rapport à un taux de référence déterminé. D'une manière générale, les deux parties échangent des intérêts et non des capitaux. Le Groupe détient également un instrument de taux d'intérêt dont une partie dépend d'un taux flottant et l'autre d'une stratégie de marché déterminée.

Un cap est une option de taux avec laquelle le taux d'intérêt maximum pour l'acheteur du cap est limitée à un niveau prédéterminé pour différentes périodes.

Un swaption est une option sur un swap qui permet, au propriétaire du swaption, d'acquiescer le droit et non l'obligation de procéder à une date donnée à un swap d'intérêt dont les caractéristiques sont fixées à l'avance.

Quant aux opérations de change à terme, l'acheteur du contrat s'engage à acheter ou vendre une certaine quantité de devises à un moment déterminé dans le futur et à un prix convenu d'avance.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre. Pour le montant notionnel, une scission est faite entre 'à recevoir' (receiver) et 'à payer' (payer).

| (en EUR) | 31/12/2013 | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Taux d'intérêt | | | | |
| - IRS (accord de swaps de taux d'intérêt) | 473.052.631,58 | 197.052.631,58 | 49.416.241,92 | 45.483.817,41 |
| - Caps | 969.977.244,49 | 782.500.000,00 | 8.314.086,01 | 5.683.025,47 |
| - Swaptions | 250.603.077,00 | 94.000.000,00 | 614.356,23 | 300.041,71 |
| Devises étrangères | | | | |
| - Opération de change à terme | 1.853.840,95 | 1.839.829,47 | 29.392,81 | 12.588,55 |
| Total dérivés détenus à des fins de transaction | 1.695.486.794,02 | 1.075.392.461,05 | 58.374.076,97 | 51.479.473,14 |
| | 31/12/2012 | | | |
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Taux d'intérêt | | | | |
| - IRS (accord de swaps de taux d'intérêt) | 940.631.578,95 | 984.631.578,95 | 66.540.470,43 | 75.795.290,72 |
| - Caps | 1.107.488.686,00 | 965.000.000,00 | 5.799.880,91 | 3.925.239,51 |
| - Swaptions | 374.703.077,00 | 139.000.000,00 | 391.823,85 | 178.656,14 |
| Devises étrangères | | | | |
| - Opération de change à terme | 16.123.958,74 | 12.816.004,57 | 3.311,55 | 229.179,13 |
| Total dérivés détenus à des fins de transaction | 2.438.947.300,69 | 2.101.447.583,52 | 72.735.486,73 | 80.128.365,50 |

L'impact total sur le résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est élevé à EUR -167.517,32 en 2013 (2012 : EUR 1.423.386,53). En 2013, les instruments dérivés détenus à des fins de transaction ont diminué. Au cours de l'année trois swaps de taux d'intérêt pour un montant nominal de EUR 35 Mio ont été reclassés du portefeuille détenu à des fins de transaction vers le portefeuille de titres détenus à des fins de couverture. En outre, des contrats de swap de taux d'intérêt pour une valeur nominale de EUR 1.215 Mio et EUR 169 Mio de swaptions sont arrivés à échéance. Les autres mouvements du montant notionnel sont la suite de l'amortissement des valeurs notionnelles de caps et swaps amortissables dans le portefeuille.

Le Groupe applique uniquement la couverture de juste valeur, le risque de fluctuations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif étant en l'occurrence couvert. Les portefeuilles d'actifs ou de passifs (macro-couverture), tout comme les actifs et passifs individuels (micro-couverture) font l'objet de relations de couverture.

Pour ce qui est de la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, trois portefeuilles ont été constitués chez Crelan qui sont couverts chacun séparément par des swaps de taux d'intérêt :

- portefeuille d'actifs comportant des crédits à la consommation, des crédits hypothécaires et des crédits d'investissement
- portefeuille d'investissement
- portefeuille de passifs composés de bons de caisse

Depuis 2011, la couverture de juste valeur est également utilisée avec des caps et des swaptions. Le Crédit Agricole et Centea ont implicitement liés aux prêts hypothécaires avec taux d'intérêt révisable, des portefeuilles synthétiques de caps comme position couverte sur laquelle la couverture de juste valeur du risque de taux est appliquée.

Pour toutes les couvertures de juste valeur, les tests d'efficacité requis sont effectués à chaque date de clôture.

Au 31 décembre, le Groupe possède une couverture de juste valeur d'un actif individuel. Un swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de EUR 10.000.000 est détenu en couverture du risque de taux d'intérêt d'un emprunt obligataire.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la juste valeur des instruments de couverture détenus au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Couverture de juste valeur (macro-hedging) | 2.102.000.000,00 | 6.885.286.477,08 | 51.105.330,21 | 564.422.764,73 |
| Couverture de juste valeur (micro-hedging) | 10.000.000,00 | 0,00 | 0,00 | 6.337.865,44 |
| Total dérivés utilisés à des fins de couverture | 2.112.000.000,00 | 6.885.286.477,08 | 51.105.330,21 | 570.760.630,17 |
| | 31/12/2012 | | | |
| | Notionnel | | Valeur comptable | |
| | A recevoir | A payer | Actif | Passif |
| Couverture de juste valeur (macro-hedging) | 1.562.000.000,00 | 6.824.875.644,26 | 44.278.723,43 | 741.108.968,52 |
| Couverture de juste valeur (micro-hedging) | 10.000.000,00 | 0,00 | 0,00 | 7.926.955,38 |
| Total dérivés utilisés à des fins de couverture | 1.572.000.000,00 | 6.824.875.644,26 | 44.278.723,43 | 749.035.923,90 |

Les inefficiences totales portées en compte de résultat s'élevaient au 31 décembre 2013 à EUR -4,7 Mio (2012: EUR +0,6 Mio). Le résultat a été fortement influencé par le changement de la méthode d'évaluation des dérivés.

En 2012, ceux-ci ont été évalués sur base de la courbe Euribor, mais en raison des conditions actuelles du marché ils ont été évalués sur base de la courbe EONIA. L'impact sur le résultat de ce changement de courbe en 2013 s'élève à EUR -5 Mio.

| (en EUR) | 31/12/2013 | | 31/12/2012 | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Profits | Pertes | Profits | Pertes |
| Couverture du risque de taux d'intérêt d'un actif ou passif individuel | | | | |
| - variations de la juste valeur de l'élément couvert | 0,00 | 1.671.525,00 | 0,00 | 1.093.270,00 |
| - variations de la juste valeur des instruments de couverture dérivés | 1.590.328,00 | 0,00 | 1.156.235,98 | 0,00 |
| Couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille | | | | |
| - variations de la juste valeur de l'élément couvert | 0,00 | 202.085.753,61 | 45.710.246,13 | 92.502.757,38 |
| - variations de la juste valeur des instruments de couverture dérivés | 197.449.150,12 | 0,00 | 83.157.036,26 | 35.835.340,77 |
| Total profits et pertes | 199.039.478,12 | 203.757.278,61 | 130.023.518,37 | 129.431.368,15 |
| Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture | -4.717.800,49 | | 592.150,22 | |

15. Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif dans une transaction régulière entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

15.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reflète la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs figurant au bilan à leur coût amorti.

| (en EUR) | Valeur comptable | Juste valeur | 31/12/2013 | | |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------|-----------------------|--------------------------|
| | | | Level 1 | Level 2 | Level 3 |
| Actifs | | | | | |
| Prêts et créances | 17.312.502.066,82 | 17.519.285.990,85 | 0,00 | 230.960.972,13 | 17.288.325.018,72 |
| <i>Sur établissements de crédits</i> | <i>1.867.201.043,65</i> | <i>1.867.205.245,99</i> | <i>0,00</i> | <i>168.899.164,74</i> | <i>1.698.306.081,25</i> |
| <i>Crédits à la consommation</i> | <i>616.741.737,45</i> | <i>614.702.138,12</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>614.702.138,12</i> |
| <i>Prêts hypothécaires</i> | <i>10.092.042.585,69</i> | <i>10.185.081.618,57</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>10.185.081.618,57</i> |
| <i>Crédits agricoles</i> | <i>1.938.245.822,21</i> | <i>2.010.141.243,20</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>2.010.141.243,20</i> |
| <i>Crédits professionnels (non-agricoles)</i> | <i>1.796.523.161,83</i> | <i>1.842.823.108,63</i> | <i>0,00</i> | <i>48.227.774,39</i> | <i>1.794.595.334,24</i> |
| <i>Prêts à court terme</i> | <i>286.023.483,77</i> | <i>284.523.946,96</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>284.523.946,96</i> |
| <i>Autres prêts et avances</i> | <i>715.724.232,21</i> | <i>714.808.689,38</i> | <i>0,00</i> | <i>13.834.033,00</i> | <i>700.974.656,38</i> |
| Passifs | | | | | |
| Dépôts | 16.889.110.103,76 | 16.911.093.780,16 | 0,00 | 15.455.558.070,30 | 1.455.535.709,86 |
| Titres de créance | 2.922.495.958,74 | 2.999.548.805,09 | 0,00 | 22.923,00 | 2.999.525.882,09 |
| Passifs subordonnés | 341.504.764,21 | 374.659.544,38 | 0,00 | 0,00 | 374.659.544,38 |

| (en EUR) | Valeur comptable | Juste valeur | 31/12/2012 | | |
|---|-------------------------|--------------------------|-------------|-----------------------|--------------------------|
| | | | Level 1 | Level 2 | Level 3 |
| Actifs | | | | | |
| Prêts et créances | 17.616.069.788,85 | 18.205.031.835,36 | 0,00 | 191.028.157,96 | 18.014.003.677,40 |
| <i>Sur établissements de crédits</i> | <i>2.656.680.041,29</i> | <i>2.656.699.155,51</i> | <i>0,00</i> | <i>133.517.772,41</i> | <i>2.523.181.383,10</i> |
| <i>Crédits à la consommation</i> | <i>620.656.435,87</i> | <i>623.990.083,17</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>623.990.083,17</i> |
| <i>Prêts hypothécaires</i> | <i>9.827.314.674,08</i> | <i>10.204.403.429,83</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>10.204.403.429,83</i> |
| <i>Crédits agricoles</i> | <i>1.914.084.302,01</i> | <i>2.031.393.668,83</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>2.031.393.668,83</i> |
| <i>Crédits professionnels (non-agricoles)</i> | <i>1.433.594.175,17</i> | <i>1.502.569.624,03</i> | <i>0,00</i> | <i>44.445.029,00</i> | <i>1.458.124.595,03</i> |
| <i>Prêts à court terme</i> | <i>251.657.451,23</i> | <i>249.908.231,14</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> | <i>249.908.231,14</i> |
| <i>Autres prêts et avances</i> | <i>912.082.709,20</i> | <i>936.067.642,85</i> | <i>0,00</i> | <i>13.065.356,55</i> | <i>923.002.286,30</i> |
| Passifs | | | | | |
| Dépôts | 15.949.376.489,22 | 15.966.072.143,57 | 0,00 | 14.890.047.022,73 | 1.076.025.120,84 |
| Titres de créance | 2.855.930.314,93 | 2.945.643.353,78 | 0,00 | 86.304,72 | 2.945.557.049,06 |
| Passifs subordonnés | 358.909.227,14 | 384.299.612,47 | 0,00 | 0,00 | 384.299.612,47 |

Pour les dépôts à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les autres actifs et passifs une juste valeur est déterminée sur la base de :

- L'évolution du taux d'intérêt sans risque: Par ceci on examinera la différence entre les taux d'intérêt historiques et actuels. En tant que taux d'intérêt sans risque, le taux d'intérêt de l'IRS d'une structure de flux de trésorerie similaire sera pris.
- L'évolution des marges sur les actifs et passifs: On examinera la différence entre les marges historiques et actuelles sur les différents produits. La marge est calculée comme le taux d'intérêt payé par le client, moins le taux d'intérêt sans risque. C'est la moyenne pondérée des marges sur la production des 12 derniers mois des différents produits qui est prise comme marge actuelle. Pour arriver à l'impact sur la juste valeur, l'évolution de la marge est multipliée par l'encours restant, et actualisée avec le taux d'intérêt sans risque. La même marge est utilisée pour la durée restante du crédit/passif et ne tient donc pas compte d'éventuelles modifications de taux d'intérêt.

15.2. Evaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous donnent la répartition de la juste valeur des actifs et passifs financiers en Niveau 1, Niveau 2 et Niveau 3 dépendamment de l'observabilité des inputs utilisés :

Niveau 1 : les cours (non adaptés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs similaires;

Niveau 2 : utilisation d'inputs autres que les cours observables pour l'actif et le passif, soit directement soit indirectement;

Niveau 3 : si la mesure d'une juste valeur fondée sur des données observables sur le marché n'est pas possible, celle-ci se fait à l'aide de données non-observables.

Juste valeur des actifs financiers 2013

| <i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat</i> | | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Crédits | 4.995.169,70 | 0,00 | 4.995.169,70 | 0,00 |
| TOTAL | 4.995.169,70 | 0,00 | 4.995.169,70 | 0,00 |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dérivés | 58.374.076,97 | 0,00 | 56.887.722,06 | 1.486.354,91 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 58.374.076,97 | 0,00 | 56.887.722,06 | 1.486.354,91 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 3.399.737.803,41 | 3.181.714.818,86 | 198.925.418,37 | 19.097.566,18 |
| Fonds | 1.251.036,60 | 1.251.036,60 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 3.400.988.840,01 | 3.182.965.855,46 | 198.925.418,37 | 19.097.566,18 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 33.422.283,42 | 0,00 | 33.422.283,42 | 0,00 |
| Swaptions | 9.501.043,19 | 0,00 | 9.501.043,19 | 0,00 |
| Caps | 8.182.003,60 | 0,00 | 8.182.003,60 | 0,00 |
| TOTAL | 51.105.330,21 | 0,00 | 51.105.330,21 | 0,00 |

Juste valeur des passifs financiers 2013

| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
|---|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dérivés | 51.479.473,14 | 0,00 | 51.479.473,14 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 51.479.473,14 | 0,00 | 51.479.473,14 | 0,00 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 570.760.630,17 | 0,00 | 570.760.630,17 | 0,00 |
| Swaptions | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Caps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 570.760.630,17 | 0,00 | 570.760.630,17 | 0,00 |

Juste valeur des actifs financiers 2012

| <i>Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat</i> | | | | |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Crédits | 4.986.686,02 | 0,00 | 4.986.686,02 | 0,00 |
| TOTAL | 4.986.686,02 | 0,00 | 4.986.686,02 | 0,00 |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 4.158.800,00 | 0,00 | 0,00 | 4.158.800,00 |
| Dérivés | 72.735.486,73 | 0,00 | 70.656.677,58 | 2.078.809,15 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 76.894.286,73 | 0,00 | 70.656.677,58 | 6.237.609,15 |
| <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 2.970.166.658,50 | 2.626.492.404,67 | 261.203.460,63 | 82.470.793,20 |
| Fonds | 1.265.160,00 | 1.265.160,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 2.971.431.818,50 | 2.627.757.564,67 | 261.203.460,63 | 82.470.793,20 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 31.998.641,58 | 0,00 | 31.998.641,58 | 0,00 |
| Swaptions | 6.612.091,63 | 0,00 | 6.612.091,63 | 0,00 |
| Caps | 5.667.990,22 | 0,00 | 5.667.990,22 | 0,00 |
| TOTAL | 44.278.723,43 | 0,00 | 44.278.723,43 | 0,00 |

Juste valeur des passifs financiers 2012

| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | | | |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Instruments de capitaux propres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dérivés | 80.128.365,50 | 0,00 | 80.128.365,50 | 0,00 |
| Autres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 80.128.365,50 | 0,00 | 80.128.365,50 | 0,00 |
| <i>Dérivés de couverture</i> | | | | |
| | Total | Classe 1 | Classe 2 | Classe 3 |
| Interest Rate Swaps | 749.035.923,90 | 0,00 | 749.035.923,90 | 0,00 |
| Swaptions | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Caps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL | 749.035.923,90 | 0,00 | 749.035.923,90 | 0,00 |

Les actifs et passifs financiers pour lesquels aucun cours n'est disponible, sont évalués sur base d'estimations de marché obtenues auprès de contreparties financières externes de renommée. Ces estimations de valeur de marché sont contrôlées systématiquement par le département marchés financiers. En raison de l'illiquidité, 6 obligations sont évaluées sur la base d'un prix de modèle. Pour ces obligations, les flux de trésorerie des obligations sont évalués à la courbe des swaps Euribor 6M plus le spread des obligations liquides du même émetteur et avec la maturité similaire ou, à défaut, des obligations liquides d'émetteurs dont la note et la maturité sont comparables.

En ce qui concerne les dérivés, la juste valeur est déterminée comme suit: Pour les swaps de taux d'intérêt la valorisation se fait depuis septembre sur la base de la courbe de l'EONIA (en 2012, les swaps de couverture ont été évalués sur la base de la courbe des swaps 3m ou 6m). Pour les caps et les swaptions il est fait usage de la volatilité du marché qui affiche différentes contreparties en Bloomberg. Ensuite, l'évaluation de marché de l'option se fait sur la base des caractéristiques du dérivé sous-jacent.

Une analyse de sensibilité du portefeuille global se fait sur une base mensuelle. Aussi bien le taux d'intérêt, que le risque de spread ou que le risque de marché sont mesurés et comparés à des limites imposées par le Conseil d'Administration. Le risque de taux d'intérêt et le risque de spread sur les obligations sous le niveau 3 sont limités, d'abord en raison du montant investi de EUR 19 Mio et ensuite parce que la plupart des obligations versent un coupon à taux variable. Sur la base d'un choc de taux d'intérêt de 200 points de base, nous calculons un impact limité de EUR 0,1 Mio. Le risque de crédit sous contrainte est calculé sur base de la Spreadvar. Pour cela, un intervalle de confiance de 99,5% et une durée de risque de 3 mois sont pris. La Spreadvar s'élève ainsi à EUR 2,1 Mio.

Lors de l'examen des hypothèses retenues pour les calculs du Niveau 3 aucunes corrections significatives ont été faites. En conséquence, il n'y a pas eu non plus d'impact significatif sur l'évaluation.

Fin 2013, le portefeuille de la Banque a été entièrement analysé avec pour conséquence un certain nombre de changements dans le niveau. Les modifications ont eu lieu uniquement dans le portefeuille des "actifs financiers disponible à la vente" (titres de créance). Les mouvements sont le résultat du retour de prix de marché fiables et suffisamment liquides pour les titres classés dans le niveau 2 et le niveau 3.

Le tableau ci-dessous montre les transferts de niveau en 2013 et 2012 :

| | Level 1 en 2013 | Level 2 en 2013 | Level 3 en 2013 |
|-----------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Level 1 en 2012 | | 0,00 | 0,00 |
| Level 2 en 2012 | 24.371.662,15 | | 0,00 |
| Level 3 en 2012 | 41.843.065,73 | 0,00 | |
| | Level 1 en 2012 | Level 2 en 2012 | Level 3 en 2012 |
| Level 1 en 2011 | | 0,00 | 0,00 |
| Level 2 en 2011 | 50.370.958,80 | | 0,00 |
| Level 3 en 2011 | 0,00 | 166.747.513,35 | |

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de fin 2012 jusqu'à fin 2013.

| 31/12/2013 | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | Actifs financiers disponibles à la vente |
|------------------------------|---|---------------------|--|
| | Titres de créances | Dérivés | Titres de créances |
| Solde d'ouverture | 4.158.800,00 | 2.078.809,15 | 82.470.793,20 |
| Résultats | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| - via résultats réalisés | 0,00 | -592.454,24 | 5.138.782,05 |
| - via résultats non réalisés | 0,00 | 0,00 | 670.207,09 |
| Achats | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Ventes | 0,00 | 0,00 | -5.363.541,01 |
| Arrivés à échéance | -4.158.800,00 | 0,00 | -11.900.418,29 |
| Transferts in/out Level 3 | 0,00 | 0,00 | -51.918.256,86 |
| Solde de clôture | 0,00 | 1.486.354,91 | 19.097.566,18 |

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de fin 2011 jusqu'à fin 2012.

| 31/12/2012 | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | Actifs financiers disponibles à la vente |
|------------------------------|---|---------------------|--|
| | Titres de créances | Dérivés | Titres de créances |
| Solde d'ouverture | 4.109.600,00 | 1.762.361,21 | 255.077.232,85 |
| Résultats | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| - via résultats réalisés | 49.200,00 | 316.447,94 | -7.531.817,66 |
| - via résultats non réalisés | 0,00 | 0,00 | 10.277.386,26 |
| Achats | 0,00 | 0,00 | 25.675.874,03 |
| Ventes | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Arrivés à échéance | 0,00 | 0,00 | -50.673.961,95 |
| Transferts in/out Level 3 | 0,00 | 0,00 | -150.353.920,33 |
| Solde de clôture | 4.158.800,00 | 2.078.809,15 | 82.470.793,20 |

Un montant de EUR 4.546.327,81 du compte de profits et pertes se rapporte aux actifs financiers de Niveau 3, qui sont encore dans le portefeuille au 31 décembre 2013. De ce montant, EUR 208.866,87 sont liés à l'évolution de l'intérêt couru mais non échu, EUR -19.262,91 à la valorisation actuarielle des titres, EUR -592.454,24 à des variations de la juste valeur par résultat et EUR 4.949.178,09 à des reprises de pertes de valeur particulières sur actifs financiers disponibles à la vente en niveau 3.

16. Compensation des actifs et passifs financiers

Pour réduire le risque lors de la conclusion d'instruments dérivés, un accord-cadre ISDA, un CSA (Credit Support Annex) et un GMRA (Global Master Repurchase Agreement) sont conclus avec chaque contrepartie financière. Ces contrats prévoient en effet qu'en cas de défaillance une compensation peut se faire de tous les droits et obligations découlant des opérations sur produits dérivés avec cette contrepartie. Le risque est encore davantage réduit par l'obligation contractuelle de placer des dépôts de garantie en cas de juste valeur nette négative du portefeuille des instruments dérivés. Une juste valeur nette positive entraînera donc la réception de garanties en espèces.

Il subsiste un risque résiduel en tout temps puisqu'en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle des dérivés ont été conclus, une nouvelle contrepartie est appelée pouvant entraîner un coût de remplacement supérieur à la garantie en espèces.

Le tableau suivant donne un aperçu des actifs et passifs financiers sur lesquels un accord-cadre de compensation exécutoire de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) est d'application. Cela s'applique aux transactions sur instruments dérivés et aux accords de vente ou de rachat. La convention ISDA ne répond pas au critère de la compensation des actifs et passifs financiers sur le bilan, mais elle permet la compensation de tous les droits et obligations d'une contrepartie dans le cas où cette contrepartie resterait en défaut.

| 31/12/2013 | Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts effectivement compensés comptablement | Montants net présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
|--------------------------------|---|--|---|---|--|---|
| | | | | Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie | |
| (en EUR) | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | |
| Dérivés | 109.450.014,37 | 0,00 | 109.450.014,37 | 79.278.888,05 | 28.649.001,85 | 1.522.124,47 |
| Contrats de vente et de rachat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total actif | 109.450.014,37 | 0,00 | 109.450.014,37 | 79.278.888,05 | 28.649.001,85 | 1.522.124,47 |
| Passif financiers | | | | | | |
| Dérivés | 622.227.514,76 | 0,00 | 622.227.514,76 | 79.278.888,05 | 542.948.626,71 | 0,00 |
| Contrats de vente et de rachat | 43.234.731,52 | 0,00 | 43.234.731,52 | 0,00 | 43.234.731,52 | 0,00 |
| Total passif | 665.462.246,28 | 0,00 | 665.462.246,28 | 79.278.888,05 | 586.183.358,23 | 0,00 |

| 31/12/2012 | Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts effectivement compensés comptablement | Montants net présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
|--------------------------------|---|--|---|---|--|---|
| | | | | Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie | |
| (en EUR) | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | |
| Dérivés | 117.010.898,61 | 0,00 | 117.010.898,61 | 108.060.305,88 | 6.871.783,61 | 2.078.809,13 |
| Contrats de vente et de rachat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 |
| Total actif | 117.010.898,61 | 0,00 | 117.010.898,61 | 108.060.305,88 | 6.871.783,61 | 2.078.809,13 |
| Passif financiers | | | | | | |
| Dérivés | 828.935.110,27 | 0,00 | 828.935.110,27 | 108.060.305,88 | 718.512.266,74 | 2.362.537,66 |
| Contrats de vente et de rachat | 712.517.647,91 | 0,00 | 712.517.647,91 | 0,00 | 712.517.647,91 | 0,00 |
| Total passif | 1.541.452.758,18 | 0,00 | 1.541.452.758,18 | 108.060.305,88 | 1.431.029.914,65 | 2.362.537,66 |

Les garanties données et obtenues sont principalement constituées de garanties en espèces. Le montant garanti est réglementé et est donc juridiquement exécutoire sur la base d'un accord "Credit Support Annex" (CSA) qui est ajouté à la convention de l'ISDA. Pour un swap de taux d'intérêt conclu dans le cadre d'un prêt, aucun accord CSA n'a été signé.

17. Capitaux propres

La composition des capitaux propres au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Capital | 720.636.597,93 | 829.254.032,60 |
| Réévaluations des actifs financiers disponibles à la vente | 80.789.461,70 | 115.150.187,41 |
| Ecart actuariels sur les retraites | -2.310.501,36 | 1.175.646,26 |
| Réserves | 293.335.921,44 | 259.631.356,60 |
| Bénéfice net de l'année | 45.213.341,59 | 73.392.126,58 |
| Intérêts minoritaires | 0,00 | 0,00 |
| Total fonds propres | 1.137.664.821,30 | 1.278.603.349,45 |

L'évolution des gains et des pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont renseignés dans le tableau suivant:

| (en EUR) | Brut | Impôts différés | Totaal |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Solde d'ouverture 31/12/2012 | 174.790.138,77 | -59.639.951,36 | 115.150.187,41 |
| Réévaluation des actifs | -57.094.540,26 | 19.401.818,00 | -37.692.722,26 |
| Titres vendus et échus | -9.589.209,60 | 3.259.372,34 | -6.329.837,26 |
| Dépréciations | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Couverture de juste valeur micro-hedge | 2.110.524,00 | -717.367,11 | 1.393.156,89 |
| Couverture de juste valeur macro-hedge | 12.146.259,60 | -4.128.513,64 | 8.017.745,96 |
| Autres | 0,00 | 250.930,95 | 250.930,95 |
| Solde de clôture 31/12/2013 | 122.363.172,51 | -41.573.710,81 | 80.789.461,70 |

Les Caisses coopératives agréées Agricaïsse et Lanbokas possèdent, ensemble avec la Fédération des Caisses du Crédit Agricole, 50% des actions (actions A) et des droits de vote y afférents de la SA Crédit Agricole. Les 50% d'actions restantes (actions de catégorie B) de la SA Crédit Agricole sont détenus par la SAS Belgium CA, une société de droit français. Ces actions donnent droit à la moitié des droits de vote. Au cours de l'année 2011 SAS Belgium CA a augmenté le capital du Crédit Agricole SA de EUR 250.000.000. Cette transaction a donné lieu à l'émission de 2.991.539 actions sans droit de vote (actions C). La moitié de cette augmentation de capital était déjà remboursée en 2012 pour un montant de EUR 125.000.000 ou une reprise de 1.495.770 actions. Les actions restantes ont été entièrement reprises au cours de l'année 2013. Le Groupe ne détient pas d'actions propres.

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du capital-actions en 2013 et en 2012 :

| (en EUR) | 2013 | | 2012 | |
|-----------------------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| | nombre d'actions | capital | nombre d'actions | capital |
| Solde d'ouverture | 51.361.275 | 829.254.032,60 | 43.382.438 | 822.079.149,00 |
| - actions nominatives | 2.408.269 | 222.236.758,20 | 3.904.039 | 333.238.913,28 |
| - actions coopératives | 48.953.006 | 607.017.274,40 | 39.422.623 | 488.840.235,72 |
| Variations | -372.176 | -108.617.434,67 | 8.034.613 | 7.176.749,20 |
| - entrées/sorties de coopérateurs | 1.123.594 | 13.932.565,33 | 9.530.383 | 118.176.749,20 |
| - diminution du capital | -1.495.770 | -125.000.000,00 | -1.495.770 | -125.000.000,00 |
| - augmentation du capital | 0 | 2.450.000,00 | 0 | 14.000.000,00 |
| - autres | 0 | 0,00 | 0 | -1.865,60 |
| Solde de clôture | 50.989.099 | 720.636.597,93 | 51.417.051 | 829.254.032,60 |
| - actions nominatives | 912.499 | 99.686.758,20 | 2.408.269 | 222.236.758,20 |
| - actions coopératives | 50.076.600 | 620.949.839,73 | 48.953.006 | 607.017.274,40 |

Les actions sont nominatives sans valeur nominale. Les actions coopératives ont une valeur nominale de EUR 12,40 par action. Toutes les actions sont payées.

Une vue d'ensemble des actions (B et C) est affichée dans le tableau suivant. Les actions A restent dans le Groupe et ne sont donc pas présentées dans les chiffres consolidés :

| (en EUR) | 2013 | | 2012 | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | B | C | B | C |
| Solde d'ouverture | 97.236.758,20 | 125.000.000,00 | 83.238.913,28 | 250.000.000,00 |
| Augmentation de capital | 2.450.000,00 | 0,00 | 14.000.000,00 | 0,00 |
| Diminution de capital | 0,00 | -125.000.000,00 | 0,00 | -125.000.000,00 |
| Andere | 0,00 | 0,00 | -2.155,08 | 0,00 |
| Solde de clôture | 99.686.758,20 | 0,00 | 97.236.758,20 | 125.000.000,00 |

Les autres réserves contiennent pour un montant de EUR 102.185.124,11 (2012: EUR 139.501.193,11) des réserves statutaires, dont EUR 73.819.332,50 (2012: EUR 68.756.414,32) qui ne rentrent pas tout de suite en ligne de compte pour l'allocation.

Les réserves de réévaluation se rapportent à des profits et pertes non réalisés sur des actifs financiers disponibles à la vente, et sur des profits et pertes actuariels sur les régimes de retraite. Les autres réserves se rapportent à des bénéfices non distribués.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2014, de ne pas distribuer de dividende à l'actionnaire principal et aux caisses coopératives agréées. Le Conseil d'Administration va également proposer que les caisses coopératives agréées Agricaïsse et Lanbokas distribuent avec les caisses coopératives régionales un dividende de 4% sur leur part dans le capital coopératif. Le dividende total de l'exercice 2013 s'élèverait donc à EUR 24.305.833,32.

18. Contrats d'assurance

Crelan Insurance commercialise depuis septembre 2007, uniquement des assurances de risque de type "assurance solde restant dû", "assurance temporaire de décès" et "assurance solde de financement".

Le groupe cible d'une assurance solde restant dû sont les personnes ou les sociétés qui ont contracté un emprunt et qui désirent assurer le remboursement total ou partiel de celui-ci en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où le crédit est contracté par une société). L'assurance solde restant dû prévoit, lors du décès de l'assuré, ou du premier décès de deux assurés, l'allocation d'un forfait, aligné, lors de l'établissement du contrat, sur (un pourcentage de) l'évolution prévue du solde d'un emprunt. En plus de cela, il est possible pour le preneur d'assurance de souscrire à l'une ou plusieurs assurances complémentaires. Ces possibles assurances complémentaires couvrent les risques "décès par accident", "décès successifs" et "invalidité". L'assurance invalidité supplémentaire n'est plus commercialisée depuis le 1er janvier 2010.

Le groupe cible d'une assurance de solde de financement sont les personnes ou les sociétés qui contractent un crédit (emprunt à terme) et qui veulent assurer le remboursement total ou partiel de l'emprunt en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où l'emprunt est contracté par une société). L'assurance de solde de financement prévoit, lors du décès de l'assuré ou lors du premier décès de deux assurés, l'allocation d'un forfait qui est déterminé lors du contrat, et aligné sur la somme totale des mensualités dues de l'emprunt. Le capital assuré diminue mensuellement d'une mensualité.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des passifs d'assurance, des actifs au titre des cessions en réassurance, des produits et des charges qui découlent des contrats d'assurance :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Provisions techniques brut | | |
| Provision d'assurance vie | 23.046.819 | 18.011.233 |
| Provision pour sinistres | 585.929 | 668.764 |
| Parts des réassureurs | | |
| Provision d'assurance vie | 0 | 0 |
| Provision pour sinistres | 503.894 | 615.617 |
| Primes | | |
| Primes brutes | 14.064.367 | 10.570.715 |
| Primes cédées aux réassureurs | 1.822.782 | 1.420.148 |
| Indemnités | | |
| Brut | 2.234.024 | 1.037.889 |
| Parts des réassureurs | 1.801.606 | 596.253 |

Les provisions techniques brutes, ainsi que la part du réassureur, sont reprises dans le bilan sous la rubrique "Provisions".

Le tableau ci-dessous détaille les mutations dans les provisions techniques dans le courant de 2013 et de 2012 :

| (en EUR) | 2013 | | 2012 | |
|-------------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Brut | Réassureurs | Brut | Réassureurs |
| Solde d'ouverture | 18.679.997 | 615.617 | 14.602.315 | 126.910 |
| Primes brutes | 14.064.367 | 0 | 10.570.715 | 0 |
| Décomptes sur primes | -2.392.838 | 0 | -1.878.319 | 0 |
| Primes de risque prélevées | -6.511.728 | 0 | -5.038.822 | 0 |
| Frais prélevés | -408.850 | 0 | -329.992 | 0 |
| Produits d'intérêts assignés | 652.139 | 0 | 536.485 | 0 |
| Indemnités (mouvements de réserves) | -459.471 | -111.723 | 212.324 | 488.707 |
| Autres | 9.132 | 0 | 5.291 | 0 |
| Solde de clôture | 23.632.748 | 503.894 | 18.679.997 | 615.617 |

La provision technique a été estimée suffisante fin 2013. Pour l'assurance solde restant dû, les Conditions Générales déterminent que les tarifs (parmi lesquels ceux pour les primes de risque, les divers frais de tarif et les taux d'intérêts techniques) peuvent être adaptés par l'assureur dans le cadre d'une révision générale de tarif pour la catégorie d'assurances à laquelle l'accord appartient ou si les obligations légales ou réglementaires imposent ceci.

Cette révision est possible :

- si l'assureur est d'avis que l'équilibre du portefeuille assuré soit mis en danger par une hausse du degré de risque de(s) l'événement(s) assuré(s) concerné(s) auprès de la population, la population du marché de l'assurance Belge ou dans le propre portefeuille;
- si des circonstances se présentent qui permettent à l'assureur, selon la loi, de passer à une adaptation de tarif;
- s'il peut montrer que le prix de revient pour gérer un contrat a augmenté depuis la date de signature de l'accord;
- si le taux d'intérêt appliqué n'est plus conforme au marché.

Ceci signifie que lors d'une insuffisance éventuelle de provisions pour couvrir les cash-flows contractuels futurs, la société a la possibilité d'exécuter une révision de tarif.

19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant au tableau des flux de trésorerie est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-----------------------|-------------------------|
| Espèces | 49.820.021,88 | 53.285.916,94 |
| Avoirs auprès des banques centrales | 7.566.391,55 | 4.263.615,71 |
| Comptes à vue auprès des autres banques | 199.927.747,79 | 187.720.234,22 |
| Prêts au jour le jour | 0,00 | 951.515.840,53 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 257.314.161,22 | 1.196.785.607,40 |

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie directement exigible, des prêts au jour le jour, des dépôts auprès des banques centrales et des comptes courants auprès d'autres banques.

4.22.1.8. Notes relatives au compte de résultat

4.22.1.8.1. Année comptable 2011

1. Produits et charges d'intérêts

La ventilation des produits et charges d'intérêts au 31 décembre est reflétée dans le tableau ci-dessous :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Produits d'intérêts | | |
| Comptes à vue auprès des banques centrales | 2.821.729,19 | 1.288.761,22 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 5.852.221,51 | 326.596,98 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 116.568.452,59 | 85.357.285,99 |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | 513.522.498,47 | 345.901.972,57 |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture | 96.731.583,95 | 60.089.683,74 |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | 0,00 | 0,00 |
| Autres | -3.486,73 | -14.147,56 |
| Total produits d'intérêts | 735.492.998,98 | 492.950.152,94 |
| Charges d'intérêts | | |
| Dépôts de banques centrales | 0,00 | 0,00 |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | -7.128.664,47 | 363.155,63 |
| Dépôts | 168.741.768,50 | 101.426.321,51 |
| Titres de créances (y compris les obligations) | 71.153.621,57 | 52.177.327,02 |
| Passifs subordonnés | 13.854.696,83 | 10.811.137,51 |
| Autres passifs financiers | 0,00 | 0,00 |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture | 188.455.666,96 | 122.101.770,09 |
| Total charges d'intérêts | 435.077.089,39 | 286.879.711,76 |
| Revenu net d'intérêts | 300.415.909,59 | 206.070.441,18 |

2. Produits et charges d'honoraires et de commissions

La composition des produits nets d'honoraires et de commissions au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|----------------------|----------------------|
| Valeurs mobilières | | |
| - émissions | 9.569.863,04 | 1.104.393,64 |
| - ordres d'achat et de vente | 20.717.876,45 | 21.284.191,83 |
| - autres | 3.459.473,80 | 2.539.064,84 |
| Activités de fiducie ou activités analogiques | | |
| - gestion de fortune | 94.837,58 | 0,00 |
| - dépôts à découvert | 1.163.919,31 | 828.184,23 |
| Engagements de prêts | 1.527.576,49 | 1.373.370,60 |
| Services de paiement | 11.998.158,93 | 9.936.506,76 |
| Autres services financiers | 20.644.687,58 | 13.999.554,42 |
| Total produits d'honoraires et de commissions | 69.176.393,18 | 51.065.266,32 |
| Frais liés aux commissions et indemnités | 0,00 | 0,00 |
| Commissions versées aux agents (frais d'acquisition) | 63.137.299,72 | 36.491.226,14 |
| Compensation et règlement | 2.322.968,00 | 2.413.988,00 |
| Autres services financiers | 5.675.668,24 | 3.429.630,44 |
| Total charges d'honoraires et de commissions | 71.135.935,96 | 42.334.844,58 |
| Revenu net d'honoraires et de commissions | -1.959.542,78 | 8.730.421,74 |

3. Dividendes

Le tableau ci-dessous donne le détail des dividendes perçus au cours de l'exercice 2011 :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|---------------------|-------------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 0,00 | 474.862,66 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1.697.081,00 | 0,00 |
| Total dividendes | 1.697.081,00 | 474.862,66 |

4. Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des pertes et profits réalisés sur des actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|-----------------------|----------------------|
| Profits réalisés | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 8.404.720,78 | 86.108,00 |
| Total profits réalisés | 8.404.720,78 | 86.108,00 |
| Pertes réalisées | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 29.863.876,16 | 2.864.895,30 |
| Total pertes réalisées | 29.863.876,16 | 2.864.895,30 |
| Profits réalisés nets | -21.459.155,38 | -2.778.787,30 |

5. Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des profits et pertes sur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--------------------------------|----------------------|---------------------|
| Instruments sur taux d'intérêt | -8.985.385,19 | 895.501,95 |
| Commerce de devises | 3.374.585,96 | 3.961.988,72 |
| Total | -5.610.799,23 | 4.857.490,67 |

6. Gains et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Le tableau suivant présente un résumé des gains et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste par le compte de résultat au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | | 31/12/2010 | |
|--|---------------|-----------|---------------|-------------|
| | de la période | cumulées | de la période | cumulées |
| Variations de valeur sur prêts et créances | | | | |
| Total | 158.097,12 | 19.346,46 | -138.750,66 | -138.750,66 |
| en raison de : | | | | |
| - risque de marché | 158.097,12 | 19.346,46 | -138.750,66 | -138.750,66 |
| - risque de crédit | | | 0,00 | 0,00 |
| Variations liées aux dérivés de crédit | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Pour déterminer les changements de valeur provenant du risque de crédit sur les prêts pour lesquels la fair value option est appliquée, la méthode suivante est appliquée :

- S'il existe des prêts similaires ou des émissions émises par l'emprunteur avec des échéances semblables, le spread de crédit est calculé à partir du dernier prix de marché observable. Une valeur de marché pour l'actif en question est calculée à l'aide de la marge obtenue.
- Une image plus précise de ce risque de crédit sera déterminée sur base de l'évaluation interne de crédit et du spread de crédit moyen y étant liée sur le marché pour des émetteurs comparables.
- Une exception est faite pour les emprunteurs pour lesquels aucun spread de crédit liquide ne peut être déterminé. Pour de tels prêts, au départ le spread de crédit sera préservé pour autant que la cotation du crédit n'ait pas changé.

7. Ajustement de la juste valeur en comptabilité de couverture

Pour de plus amples informations sur les ajustements de la juste valeur en comptabilité de couverture, l'on se référera à la note 14 des notes relatives au bilan.

8. Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Profits | | |
| Immobilisations corporelles | 17.109,88 | 23.518,57 |
| Pertes | | |
| Immobilisations corporelles | 16.280,00 | 4.800,29 |
| Total profits et pertes | 829,88 | 18.718,28 |

9. Autres produits opérationnels nets

La composition détaillée des autres produits opérationnels nets au 31 décembre est la suivante:

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 31.178.463,74 | 31.659.007,14 |
| Charges d'exploitation | 1.503.492,83 | 1.534.085,05 |
| Produits nets d'exploitation | 29.674.970,91 | 30.124.922,09 |

Sous les produits d'exploitation se trouve un montant de EUR 8.484.338,00 de primes brutes reçues pour les contrats d'assurance (2010: EUR 7.992.982,69).

10. Charges administratives

10.1. Charges de personnel

La ventilation du total des charges de personnel se présente de la manière suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|---------------|---------------|
| Rémunérations | 63.284.338,91 | 52.053.663,09 |
| Charges sociales | 21.673.776,88 | 16.242.876,17 |
| Pensions de retraite et de survie et dépenses assimilées | 4.585.522,49 | 3.807.631,51 |
| Autres | 3.641.246,02 | 3.311.586,35 |
| Total dépenses de personnel | 93.184.884,30 | 75.415.757,12 |

10.2. Dépenses générales et administratives

La composition détaillée des dépenses générales et administratives est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|-----------------------|----------------|---------------|
| Dépenses de publicité | 16.010.931,87 | 13.322.683,01 |
| Honoraires | 8.641.075,76 | 8.416.103,29 |
| Dépenses TI | 17.182.864,40 | 14.427.086,74 |
| Loyers | 3.531.821,31 | 2.835.246,87 |
| Autres | 66.713.766,61 | 35.228.567,10 |
| Total | 112.080.459,95 | 74.229.687,01 |

Les autres dépenses concerne surtout des frais d'entretien et de réparation des immobilisations corporelles, des primes d'assurances et des cotisations diverses.

11. Dépréciations particulières

Les dépréciations particulières se rapportent, pour un montant de EUR 23.190.664,66 (2010: EUR 31.862.729,53) à des prêts et à des créances, et pour un montant de EUR -6.092.796,23 (2010: EUR -5.803.000), au portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente.

12. Impôts sur le résultat

Le tableau ci-dessous comporte une ventilation des impôts en impôts effectifs et impôts différés :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Impôts exigibles | 16.434.778,66 | 18.821.415,45 |
| Impôts différés | -1.388.587,00 | -2.174.658,71 |
| Total impôts sur le résultat | 15.046.191,66 | 16.646.756,74 |

Le bénéfice imposable comporte des charges qui ne sont pas fiscalement déductibles ainsi que des profits qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le résultat. Le tableau ci-dessous précise la relation entre les impôts réels et légaux sur le résultat :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|---|----------------------|----------------------|
| Résultat net avant impôt | 70.526.152,55 | 61.816.012,97 |
| Taux d'impôt légal 33,99% (2006: 33,99%) | 23.971.839,25 | 21.012.283,93 |
| Effet fiscal de la déduction d'intérêt notionnelle | -7.952.149,81 | -1.243.745,41 |
| Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions fiscales | -140.411,00 | -101.724,00 |
| Effet fiscal des produits non imposables | -6.370.813,34 | -4.596.474,40 |
| Effet fiscal des charges non fiscalement déductibles | 667.340,90 | 1.588.153,45 |
| Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment | 82.553,49 | 0,00 |
| Effet fiscal de provisions insuffisantes ou excédentaires d'exercices antérieurs | 675.546,12 | 100.043,08 |
| Effet fiscal pour l'avantage fiscal non comptabilisé précédemment dans les comptes de résultats | 5.109.563,22 | |
| Autres | -997.277,17 | -111.779,92 |
| Charges d'impôts effectifs | 15.046.191,66 | 16.646.756,74 |
| Taux d'impôts effectif | 21,33% | 26,93% |

13. Honoraires des commissaires

Le tableau ci-dessous donne le détail des honoraires du collège des commissaires du Groupe eu terme de l'exercice :

| (en EUR) | 31/12/2011 |
|--|---------------------|
| Commissaires | |
| - mandat de commissaire | 747.627,62 |
| - autres missions extérieures à la mission révisoire | 9.750,00 |
| Sociétés avec lesquelles les commissaires ont un lien de collaboration | 264.691,00 |
| Totale honoraires payés aux réviseurs | 1.022.068,62 |

14. Informations relatives aux parties liées

L'on entend par parties liées du Groupe les entreprises liées au Groupe et les membres du Conseil d'administration.

Les transactions effectuées avec des parties liées se rapportent principalement à des actifs et passifs interbancaires, à des actifs financiers disponibles à la vente, à des produits et charges d'intérêts ; elles sont présentées en détail dans le tableau ci-dessous :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--|----------------|---------------|
| Actifs | | |
| Créances interbancaires | 210.705.626,10 | 208.620,52 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 48.949.672,14 | 40.305.801,00 |
| Autres actifs | 626.577,73 | 314.706,28 |
| Passifs | | |
| Dettes interbancaires | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 2.726,54 |
| Autres passifs | 26.404.609,36 | 30.098.773,42 |
| Produits | | |
| Produits d'intérêt | 2.029.996,98 | 1.565.574,47 |
| Produits de commissions | 0,00 | 0,00 |
| Charges | | |
| Charges d'intérêts | 662.086,35 | 574.968,30 |
| Charges de commissions | 84.694,83 | 15.530,93 |
| Autres charges | 452.454,53 | 0,00 |

En 2011, l'entité a versé un montant de EUR 6.027.000 en avantages du personnel à court terme aux membres du Conseil d'administration.

Toutes les transactions avec des parties liées ont eu lieu à des conditions conformément au marché.

4.22.1.8.2. Année comptable 2012

Pour les tableaux suivants concernant le compte de résultat il faut noter qu'en 2011, le résultat de Centea n'a été repris que pour 6 mois, c'est à dire depuis l'acquisition le 1/07/2011.

1. Produits et charges d'intérêts

La ventilation des produits et charges d'intérêts au 31 décembre est reflétée dans le tableau ci-dessous :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Produits d'intérêts | | |
| Comptes à vue auprès des banques centrales | 1.385.172,71 | 2.821.729,19 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 48.665.554,43 | 5.852.221,51 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 102.509.219,61 | 116.568.452,59 |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | 665.269.107,16 | 513.522.498,47 |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture | 58.453.538,00 | 96.731.583,95 |
| Autres | 1.005,94 | -3.486,73 |
| Total produits d'intérêts | 876.283.597,85 | 735.492.998,98 |
| Charges d'intérêts | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 15.210.430,15 | -7.128.664,47 |
| Dépôts | 197.192.718,87 | 168.741.768,50 |
| Titres de créances (y compris les obligations) | 95.411.217,18 | 71.153.621,57 |
| Passifs subordonnés | 15.152.860,92 | 13.854.696,83 |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture | 247.308.414,44 | 188.455.666,96 |
| Total charges d'intérêts | 570.275.641,56 | 435.077.089,39 |
| Revenu net d'intérêts | 306.007.956,29 | 300.415.909,59 |

2. Produits et charges d'honoraires et de commissions

La composition des produits nets d'honoraires et de commissions au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-----------------------|----------------------|
| Valeurs mobilières | | |
| - émissions | 17.942.997,06 | 9.569.863,04 |
| - ordres d'achat et de vente | 17.152.239,10 | 20.717.876,45 |
| - autres | 3.810.620,34 | 3.459.473,80 |
| Activités de fiducie ou activités analogiques | | |
| - gestion de fortune | 97.029,38 | 94.837,58 |
| - dépôts à découvert | 1.416.308,05 | 1.163.919,31 |
| Engagements de prêts | 1.779.183,10 | 1.527.576,49 |
| Services de paiement | 12.899.820,55 | 11.998.158,93 |
| Autres services financiers | 24.182.906,72 | 20.644.687,58 |
| Total produits d'honoraires et de commissions | 79.281.104,30 | 69.176.393,18 |
| Frais liés aux commissions et indemnisations | 0,00 | 0,00 |
| Commissions versées aux agents (frais d'acquisition) | 96.070.339,82 | 63.137.299,72 |
| Compensation et règlement | 1.718.099,00 | 2.322.968,00 |
| Autres services financiers | 2.723.340,16 | 5.675.668,24 |
| Total charges d'honoraires et de commissions | 100.511.778,98 | 71.135.935,96 |
| Revenu net d'honoraires et de commissions | -21.230.674,68 | -1.959.542,78 |

3. Dividendes

Le tableau ci-dessous donne le détail des dividendes perçus au cours de l'exercice 2012 :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------------------|---------------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 0,00 | 0,00 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 598.903,49 | 1.697.081,00 |
| Total dividendes | 598.903,49 | 1.697.081,00 |

4. Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des profits et pertes réalisés sur des actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|----------------------|-----------------------|
| Profits réalisés | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 64.150.201,22 | 8.404.720,78 |
| Total profits réalisés | 64.150.201,22 | 8.404.720,78 |
| Pertes réalisées | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1.405.967,11 | 29.863.876,16 |
| Total pertes réalisées | 1.405.967,11 | 29.863.876,16 |
| Profits réalisés nets | 62.744.234,11 | -21.459.155,38 |

Une plus-value de EUR 64 Mio a été réalisée en 2012 sur les actifs financiers disponibles à la vente. Ce tableau ne tient cependant pas compte des soultes versées sur les instruments dérivés liés à un certain nombre de ces titres vendus. Il s'agit d'un montant de EUR 46.640.002,02 qui a été inclus dans les intérêts débiteurs.

5. Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des profits et pertes sur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|--------------------------------|---------------------|----------------------|
| Instruments sur taux d'intérêt | -55.445,81 | -8.985.385,19 |
| Commerce de devises | 2.929.147,24 | 3.374.585,96 |
| Total | 2.873.701,43 | -5.610.799,23 |

6. Gains et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Le tableau suivant présente un résumé des gains et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | | 31/12/2011 | |
|--|---------------|------------|---------------|-----------|
| Variations de valeur sur prêts et créances | de la période | cumulées | de la période | cumulées |
| Total | -32.660,44 | -13.313,98 | 158.097,12 | 19.346,46 |
| en raison de : | | | | |
| - risque de marché | -32.660,44 | -13.313,98 | 158.097,12 | 19.346,46 |
| - risque de crédit | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Variations liées aux dérivés de crédit | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Pour déterminer les changements de valeur provenant du risque de crédit sur les prêts pour lesquels la fair value option est appliquée, la méthode suivante est appliquée :

- S'il existe des prêts similaires ou des émissions émises par l'emprunteur avec des échéances semblables, le spread de crédit est calculé à partir du dernier prix de marché observable. Une valeur de marché pour l'actif en question est calculée à l'aide de la marge obtenue.
- Une image plus précise de ce risque de crédit sera déterminée sur base de l'évaluation interne de crédit et du spread de crédit moyen y étant liée sur le marché pour des émetteurs comparables.
- Une exception est faite pour les emprunteurs pour lesquels aucun spread de crédit liquide ne peut être déterminé. Pour de tels prêts, au départ le spread de crédit sera préservé pour autant que la cotation du crédit n'ait pas changé.

7. Ajustement de la juste valeur en comptabilité de couverture

Pour de plus amples informations sur les ajustements de la juste valeur en comptabilité de couverture, l'on se référera à la note 14 sur le bilan.

8. Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Profits | | |
| Immobilisations corporelles | 9.386,85 | 17.109,88 |
| Pertes | | |
| Immobilisations corporelles | 14.083,29 | 16.280,00 |
| Total profits et pertes | -4.696,44 | 829,88 |

9. Autres produits opérationnels nets

La composition détaillée des autres produits opérationnels nets au 31 décembre est la suivante:

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Produits d'exploitation | 40.213.342,03 | 31.178.463,74 |
| Charges d'exploitation | 1.324.895,46 | 1.503.492,83 |
| Produits nets d'exploitation | 38.888.446,57 | 29.674.970,91 |

Sous les produits d'exploitation se trouve un montant de EUR 10.570.714,81 de primes brutes reçues pour les contrats d'assurance (2011: EUR 8.484.338,00).

10. Charges administratives

10.1. Charges de personnel

La ventilation du total des charges de personnel se présente de la manière suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-----------------------|----------------------|
| Rémunérations | 77.919.776,63 | 63.284.338,91 |
| Charges sociales | 26.628.997,89 | 21.673.776,88 |
| Pensions de retraite et de survie et dépenses assimilées | 4.068.014,02 | 4.585.522,49 |
| Autres | 5.016.120,76 | 3.641.246,02 |
| Total dépenses de personnel | 113.632.909,30 | 93.184.884,30 |

10.2. Dépenses générales et administratives

La composition détaillée des dépenses générales et administratives est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de publicité | 15.505.393,31 | 16.010.931,87 |
| Honoraires | 2.900.936,76 | 8.641.075,76 |
| Dépenses TI | 47.684.144,89 | 17.182.864,40 |
| Loyers | 3.243.572,54 | 3.531.821,31 |
| Autres | 82.535.390,76 | 66.713.766,61 |
| Total | 151.869.438,26 | 112.080.459,95 |

Les autres dépenses concernent surtout des frais d'entretien et de réparation des immobilisations corporelles, des primes d'assurances et des cotisations diverses.

L'augmentation des frais d'administration s'explique en grande partie par le fait que ceux de Centea n'ont été inclus que pour une période de 6 mois en 2011.

11. Dépréciations particulières

Les dépréciations particulières se rapportent, pour un montant de EUR 17.737.741,67 (2011: EUR 23.190.664,66) à des prêts et à des créances, et pour un montant de EUR 1.835.150,09 (2011: EUR -6.092.796,23), au portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente.

Pour plus d'information, veuillez vous référer aux notes 4. et 5. concernant le bilan.

12. Impôts sur le résultat

Le tableau ci-dessous comporte une ventilation des impôts en impôts exigibles et impôts différés :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Impôts exigibles | 26.720.427,24 | 16.434.778,66 |
| Impôts différés | -6.956.790,40 | -1.388.587,00 |
| Total impôts sur le résultat | 19.763.636,84 | 15.046.191,66 |

Le bénéfice imposable comporte des charges qui ne sont pas fiscalement déductibles ainsi que des profits qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le résultat. Le tableau ci-dessous précise la relation entre les impôts réels et légaux sur le résultat :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|----------------------|----------------------|
| Résultat net avant impôt | 93.155.763,42 | 70.526.152,55 |
| Taux d'impôt légal 33,99% | 31.663.644,99 | 23.971.839,25 |
| Effet fiscal de la déduction d'intérêt notionnelle | -3.600.319,84 | -7.952.149,81 |
| Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions fiscales | -591.364,00 | -140.411,00 |
| Effet fiscal des produits non imposables | -8.234.265,00 | -6.370.813,34 |
| Effet fiscal des charges non fiscalement déductibles | 1.256.096,97 | 667.340,90 |
| Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment | 0,00 | 82.553,49 |
| Effet fiscal de provisions insuffisantes ou excédentaires d'exercices antérieurs | -1.203.955,32 | 675.546,12 |
| Effet fiscal pour l'avantage fiscal non comptabilisé précédemment dans les comptes de résultats | 0,00 | 5.109.563,22 |
| Autres | 473.799,04 | -997.277,17 |
| Charges d'impôts effectifs | 19.763.636,84 | 15.046.191,66 |
| Taux d'impôts effectif | 21,22% | 21,33% |

13. Honoraires des commissaires

Le tableau ci-dessous donne le détail des honoraires du collège des commissaires du Groupe au terme de l'exercice :

| (en EUR) | 31/12/2012 |
|--|---------------------|
| Commissaires | |
| - mandat de commissaire | 855.615,42 |
| - autres missions extérieures à la mission révisoriale | 90.649,00 |
| Sociétés avec lesquelles les commissaires ont un lien de collaboration | 524.486,60 |
| Totale honoraires payés aux réviseurs | 1.470.751,02 |

14. Informations relatives aux parties liées

L'on entend par parties liées du Groupe les entreprises liées au Groupe et les membres du Conseil d'administration.

Les transactions effectuées avec des parties liées se rapportent principalement à des actifs et passifs interbancaires, à des actifs financiers disponibles à la vente, à des produits et charges d'intérêts ; elles sont présentées en détail dans le tableau ci-dessous :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|----------------|----------------|
| Actifs | | |
| Créances interbancaires | 750.425.974,79 | 210.762.123,59 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 53.974.572,42 | 49.519.752,38 |
| Autres actifs | 0,00 | 0,00 |
| Passifs | | |
| Dettes interbancaires | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 |
| Autres passifs | 23.021.067,77 | 26.404.609,36 |
| Produits | | |
| Produits d'intérêt | 14.852.430,78 | 2.029.996,98 |
| Produits de commissions | 0,00 | 0,00 |
| Charges | | |
| Charges d'intérêts | 443.425,94 | 662.086,35 |
| Charges de commissions | 380.089,43 | 84.694,83 |
| Autres charges | 407.028,88 | 452.454,53 |

En 2012, l'entité a versé un montant de EUR 4.683.695,30 en avantages du personnel à court terme aux membres du Conseil d'administration. La politique de rémunération est conforme aux dispositions de la FSMA.

Toutes les transactions avec des parties liées ont eu lieu à des conditions conformes au marché.

4.22.1.8.3. Année comptable 2013

1. Produits et charges d'intérêts

La ventilation des produits et charges d'intérêts au 31 décembre est reflétée dans le tableau ci-dessous :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Produits d'intérêts | | |
| Comptes à vue auprès des banques centrales | 736.916,90 | 1.385.172,71 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 9.290.539,10 | 48.665.554,43 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 83.898.484,96 | 102.509.219,61 |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | 625.776.826,51 | 665.269.107,16 |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture | 66.241.521,36 | 58.453.538,00 |
| Autres | 1.970,52 | 1.005,94 |
| Total produits d'intérêts | 785.946.259,35 | 876.283.597,85 |
| Charges d'intérêts | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 9.728.722,60 | 15.210.430,15 |
| Dépôts | 162.175.532,16 | 197.192.718,87 |
| Titres de créances (y compris les obligations) | 91.691.501,00 | 95.411.217,18 |
| Passifs subordonnés | 14.769.548,63 | 15.152.860,92 |
| Dérivés utilisés à des fins de couverture | 172.887.809,80 | 247.308.414,44 |
| Total charges d'intérêts | 451.253.114,19 | 570.275.641,56 |
| Revenu net d'intérêts | 334.693.145,16 | 306.007.956,29 |

Les produits d'intérêts (produits d'intérêts par rapport aux charges d'intérêts) ont augmenté en 2013 de EUR 28,7 Mio pour atteindre à la fin de 2013 EUR 334,7 Mio. Le principal impact se situe au niveau du résultat sur opérations de couverture (+ EUR 82,2 Mio) et les actifs financiers détenus à des fins de transaction (- EUR 33,8 Mio) au sein de Crelan NV. Ces impacts sont le résultat de l'arrêt d'un certain nombre d'opérations de couverture (valeur nominale de EUR 174, 5 Mio) au cours de l'année 2012. Ces transactions de couverture ont été abandonnées parce qu'elles faisaient fonction de couverture sur une partie du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente. Ce portefeuille a été réduit de manière significative en 2012 afin de mettre à nouveau en avant des positions ouvertes face aux pays de la zone Euro (principalement la Belgique). L'impact négatif de l'arrêt des opérations de couverture en 2012 s'élève à EUR 46,04 Mio. La réduction du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente a également entraîné une diminution des revenus d'intérêts des actifs financiers disponibles à la vente de EUR 18,6 Mio.

La marge d'intérêt à l'égard de la clientèle est restée stable à EUR 357 Mio.

2. Produits et charges d'honoraires et de commissions

La composition des produits nets d'honoraires et de commissions au 31 décembre est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Valeurs mobilières | | |
| - émissions | 9.799.166,33 | 17.942.997,06 |
| - ordres d'achat et de vente | 21.240.047,11 | 17.152.239,10 |
| - autres | 3.595.858,19 | 3.810.620,34 |
| Activités de fiducie ou activités analogues | | |
| - gestion de fortune | 8.391,70 | 97.029,38 |
| - dépôts à découvert | 1.465.812,33 | 1.416.308,05 |
| Engagements de prêts | 1.875.418,90 | 1.779.183,10 |
| Services de paiement | 28.846.439,08 | 12.899.820,55 |
| Autres services financiers | 19.093.078,63 | 24.182.906,72 |
| Total produits d'honoraires et de commissions | 85.924.212,27 | 79.281.104,30 |
| Commissions versées aux agents (frais d'acquisition) | 108.733.164,24 | 96.070.339,82 |
| Compensation et règlement | 1.770.750,40 | 1.718.099,00 |
| Autres services financiers | 2.530.846,22 | 2.723.340,16 |
| Total charges d'honoraires et de commissions | 113.034.760,86 | 100.511.778,98 |
| Revenu net d'honoraires et de commissions | -27.110.548,59 | -21.230.674,68 |

Les commissions reçues ont augmenté au cours de l'année 2013 de EUR 6,6 Mio en raison de la forte performance commerciale en termes de produits hors bilan (fonds et notes) et des services financiers. D'autre part, les commissions versées ont augmenté de EUR 12,5 Mio en raison d'une augmentation des honoraires versés à des agents indépendants pour les encours et la production qu'ils ont réalisés.

3. Dividendes

Le tableau ci-dessous donne le détail des dividendes perçus au cours de l'exercice 2012 :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-------------------|-------------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 0,00 | 0,00 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 133.060,00 | 598.903,49 |
| Total dividendes | 133.060,00 | 598.903,49 |

4. Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des profits et pertes réalisés sur des actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|---------------------|----------------------|
| Profits réalisés | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 4.483.933,04 | 64.150.201,22 |
| Prêts et créances | 12.671,20 | 0,00 |
| Total profits réalisés | 4.496.604,24 | 64.150.201,22 |
| Pertes réalisées | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3.264.288,44 | 1.405.967,11 |
| Prêts et créances | 0,00 | 0,00 |
| Total pertes réalisées | 3.264.288,44 | 1.405.967,11 |
| Profits réalisés nets | 1.232.315,80 | 62.744.234,11 |

Les gains réalisés portent principalement sur la vente d'obligations d'Etat Belge et Français (EUR 4.407.684,58). Une plus-value de EUR 12.671,20 a également été réalisée en 2013 sur la vente de crédits amortis. Des pertes réalisées, EUR 3.212.974,94 ont trait à la vente de titres pour lesquels une réduction de valeur a déjà été comptabilisée dans les années précédentes. Les conséquences de ces réductions de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat comme profit dans la rubrique "dépréciations", ce qui fait que la perte est largement compensée. (cf. section 6.11).

La diminution par rapport à 2012 est liée à une réduction du portefeuille des actifs disponibles à la vente mise en oeuvre en 2012. En conséquence, d'importantes plus-values ont été réalisées. La cessation progressive a été mise en oeuvre afin de réduire le risque de crédit dans le portefeuille.

5. Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des profits et pertes sur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Instruments sur taux d'intérêt | 33.726,12 | -55.445,81 |
| Commerce de devises | 3.310.558,49 | 2.929.147,24 |
| Total | 3.344.284,61 | 2.873.701,43 |

6. Gains et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur avec traitement des fluctuations de valeur par le compte de résultat

Le tableau suivant présente un résumé des gains et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste par le compte de résultat au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | | 31/12/2012 | |
|--|---------------|-----------|---------------|------------|
| Variations de valeur sur prêts et créances | de la période | cumulées | de la période | cumulées |
| Total | 8.297,01 | -5.016,97 | -32.660,44 | -13.313,98 |
| en raison de : | | | | |
| - risque de marché | 8.297,01 | -5.016,97 | -32.660,44 | -13.313,98 |
| - risque de crédit | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Variations liées aux dérivés de crédit | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Pour déterminer les changements de valeur provenant du risque de crédit sur les prêts pour lesquels la fair value option est appliquée, la méthode suivante est appliquée :

- S'il existe des prêts similaires ou des émissions émises par l'emprunteur avec des échéances semblables, le spread de crédit est calculé à partir du dernier prix de marché observable. Une valeur de marché pour l'actif en question est calculée à l'aide de la marge obtenue.
- Une image plus précise de ce risque de crédit sera déterminée sur base de l'évaluation interne de crédit et du spread de crédit moyen y étant liée sur le marché pour des émetteurs comparables.
- Une exception est faite pour les emprunteurs pour lesquels aucun spread de crédit liquide ne peut être déterminé. Pour de tels prêts, au départ le spread de crédit sera préservé pour autant que la cotation du crédit n'ait pas changé.

7. Gains et pertes résultant du traitement comptable des opérations de couverture

Pour de plus amples informations sur les ajustements de la juste valeur en comptabilité de couverture, l'on se référera à la note 14 sur le bilan.

8. Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Profits | | |
| Immobilisations corporelles | 28.506,49 | 9.386,85 |
| Pertes | | |
| Immobilisations corporelles | 52.639,75 | 14.083,29 |
| Total profits et pertes | -24.133,26 | -4.696,44 |

9. Autres produits opérationnels nets

La composition détaillée des autres produits opérationnels nets au 31 décembre est la suivante:

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|----------------------|----------------------|
| Récupération de frais sur crédits | 7.811.855,55 | 5.233.817,80 |
| Contributions dépôts | 5.715.448,78 | 4.492.174,77 |
| Primes brutes reçues sur contrats d'assurance | 14.064.366,94 | 10.570.714,81 |
| Autres produits réalisés par la compagnie d'assurances | 5.185.450,91 | 5.746.125,11 |
| Autres produits d'exploitation | 9.308.115,70 | 14.170.509,54 |
| Autres charges d'exploitation | -1.978.038,81 | -1.324.895,46 |
| Produits nets d'exploitation | 40.107.199,07 | 38.888.446,57 |

Les autres produits d'exploitation correspondent principalement au recouvrement de coûts par rapport aux agents.

10. Charges administratives

10.1. Charges de personnel

La ventilation du total des charges de personnel se présente de la manière suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Rémunérations | 83.748.400,22 | 77.919.776,63 |
| Charges sociales | 25.691.365,20 | 26.628.997,89 |
| Pensions de retraite et de survie et dépenses assimilées | 5.587.911,93 | 4.068.014,02 |
| Autres | 4.259.642,36 | 5.016.120,76 |
| Total dépenses de personnel | 119.287.319,71 | 113.632.909,30 |

10.2. Dépenses générales et administratives

La composition détaillée des dépenses générales et administratives est la suivante :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de publicité | 15.222.970,90 | 15.505.393,31 |
| Honoraires | 8.219.902,14 | 2.900.936,76 |
| Dépenses TI | 36.694.606,95 | 47.684.144,89 |
| Loyers | 4.745.383,86 | 3.243.572,54 |
| Charges fiscales d'exploitation | 20.298.780,17 | 14.664.709,73 |
| Autres | 56.904.041,16 | 67.870.681,03 |
| Total | 142.085.685,18 | 151.869.438,26 |

La baisse des dépenses informatiques est principalement due à la réduction du coût de l'appui fourni par KBC dans le cadre de l'acquisition de Centea. Etant donné qu'on n'a considéré des coûts que pour une moitié d'année (jusqu'à la fusion opérationnelle au 30/06/2013), ces coûts étaient inférieurs de EUR 12 Mio par rapport à 2012. Les autres charges concernent principalement des frais d'entretien et de réparation des immobilisations corporelles, des fonds d'assurances et des cotisations et dépenses diverses. La baisse de ce poste est due à une diminution des coûts de soutien après la fusion entre le Crédit Agricole et Centea.

11. Dépréciations particulières

Les dépréciations exceptionnelles se rapportent, pour un montant de EUR 23.520.497,76 (2012: EUR 17.737.741,67) à des prêts et à des créances, et pour un montant de EUR -9.533.343,75 (2012: EUR 1.835.150,09), au portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Du montant des reprises de réductions de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente, EUR 3.759.882,38 se rapportent à des titres vendus dans le courant de 2013.

Pour plus d'information, veuillez vous référer aux notes 4. et 5. concernant le bilan.

12. Impôts sur le résultat

Le tableau ci-dessous comporte une ventilation des impôts en impôts exigibles et impôts différés :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Impôts exigibles | 13.258.149,76 | 26.720.427,24 |
| Impôts différés | -5.614.072,37 | -6.956.790,40 |
| Total impôts sur le résultat | 7.644.077,39 | 19.763.636,84 |

Le bénéfice imposable comporte des charges qui ne sont pas fiscalement déductibles ainsi que des profits qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le résultat. Le tableau suivant illustre la relation entre les impôts légaux et les impôts réels sur le résultat :

| (en EUR) | 31/12/2013 | | 31/12/2012 | |
|--|---------------|---------------------|---------------|----------------------|
| | Taux d'impôt | Charge d'impôt | Taux d'impôt | Charge d'impôt |
| Résultat net avant impôt | | 52.857.418,98 | | 93.155.763,42 |
| Impôt légal | 33,99% | 17.966.236,71 | 33,99% | 31.663.643,99 |
| Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions fiscales | -0,94% | -494.863,00 | -0,63% | -591.364,00 |
| Effet fiscal de la déduction d'intérêt notionnelle | -12,05% | -6.367.318,53 | -3,86% | -3.600.319,84 |
| Effet fiscal des produits non imposables | -6,90% | -3.647.174,55 | -8,84% | -8.234.265,00 |
| Effet fiscal des charges non fiscalement déductibles | 1,71% | 903.640,83 | 1,35% | 1.256.096,97 |
| Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment | 0,00% | 0,00 | 0,00% | 0,00 |
| Effet fiscal de provisions insuffisantes ou excédentaires d'exercices antérieurs | -1,38% | -729.911,34 | -1,29% | -1.203.955,32 |
| Autres | 0,03% | 13.467,27 | 0,51% | 473.799,04 |
| Charges d'impôts effectifs | 14,46% | 7.644.077,39 | 21,22% | 19.763.635,84 |

Le taux d'imposition est basé sur le taux d'imposition statutaire belge de 33,99%. Parce que le groupe est également actif dans d'autres juridictions fiscales, l'impact de ceci est rapporté sur une ligne distincte (-0.94 %). L'utilisation de la déduction des intérêts notionnels est de loin le plus grand impact sur la charge fiscale effective.

13. Honoraires des commissaires

Le tableau ci-dessous donne le détail des honoraires du collège des commissaires du Groupe au terme de l'exercice :

| (en EUR) | 31/12/2013 |
|--|-------------------|
| Commissaires | |
| - mandat de commissaire | 773.109,38 |
| - autres missions extérieures à la mission révisoriale | 84.204,91 |
| Sociétés avec lesquelles les commissaires ont un lien de collaboration | 0,00 |
| Total honoraires payés aux réviseurs | 857.314,29 |

14. Informations relatives aux parties liées

L'on entend par parties liées du Groupe les membres du Conseil d'administration et les entreprises liées au Groupe c'est à dire le Crédit Agricole SA Français et les caisses françaises Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole du Nord Est.

Les transactions effectuées avec des parties liées se rapportent principalement à des actifs et passifs interbancaires, à des actifs financiers disponibles à la vente, à des produits et charges d'intérêts ; elles sont présentées en détail dans le tableau ci-dessous :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|----------------|----------------|
| Actifs | | |
| Créances interbancaires | 748.278.536,70 | 750.425.974,79 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 43.192.614,73 | 53.974.572,42 |
| Autres actifs | | 0,00 |
| Passifs | | |
| Dettes interbancaires | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts obligataires | 19.233.676,02 | 22.909.704,22 |
| Autres passifs | 12.277.214,89 | 111.363,55 |
| Produits | | |
| Produits d'intérêt | 22.765.852,75 | 14.852.430,78 |
| Produits de commissions | 0,00 | 0,00 |
| Charges | | |
| Charges d'intérêts | 261.444,24 | 443.425,94 |
| Charges de commissions | 279.041,66 | 380.089,43 |
| Autres charges | 369.903,31 | 407.028,88 |

L'entité a versé aux membres du Conseil d'administration les honoraires suivants en 2013 et 2012 :

| (en EUR) | 2013 | 2012 |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| Avantages à court terme | 4.953.525,00 | 4.683.695,30 |
| Indemnité de sortie | 2.247.031,00 | 981.204,40 |
| Autres avantages à long terme | 0,00 | 300.000,00 |
| Indemnité de rupture | 350.000,00 | 360.300,00 |
| Avantages sur base d'actions | 0,00 | 0,00 |
| Total | 7.550.556,00 | 6.325.199,70 |

La politique de rémunération est conforme aux dispositions de la FSMA.

4.22.1.9. Notes relatives aux transactions hors bilan

4.22.1.9.1. Année comptable 2011

Le tableau ci-dessous donne le détail des engagements hors bilan du groupe au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2011 | 31/12/2010 |
|-------------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Engagements de prêts | 1.128.211.498,31 | 923.781.224,28 |
| - octroyés à | 1.166.804.355,45 | 961.324.081,42 |
| - reçus de | 38.592.857,14 | 37.542.857,14 |
| Garanties financières | -13.781.728.427,18 | -4.101.023.066,93 |
| - octroyées à | 1.578.839.028,68 | 1.845.990.572,36 |
| - garanties reçues de | 15.360.567.455,86 | 5.947.013.639,29 |
| - dérivés de crédit reçus de | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 572.991.878,00 | 326.226.809,00 |
| - octroyés à une autre contrepartie | 699.347.039,00 | 410.309.959,00 |
| - reçus d'une autre contrepartie | 126.355.161,00 | 84.083.150,00 |

Les engagements octroyés en vertu de prêts se rapportent à des lignes de crédit accordées à des clients, qui n'ont pas (encore) été prélevées. Les engagements reçus en vertu de prêts sont les lignes de crédit non (encore) prélevées que le Groupe détient envers des contreparties financières, et auxquelles il pourrait être fait appel dans le cadre de pénuries de liquidités.

Les garanties financières servent à garantir les engagements des clients dans le cadre de l'octroi de crédits.

Les autres obligations envers d'autres contreparties se rapportent à des engagements d'achat envers des fournisseurs dans le cadre de conventions de location-financement. Les autres engagements d'une autre contrepartie se rapportent à des options d'achat des clients dans le cadre de conventions de location-financement.

4.22.1.9.2. Année comptable 2012

Le tableau ci-dessous donne le détail des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Engagements de prêts | 1.004.125.091,76 | 1.128.211.498,31 |
| - octroyés à | 1.236.625.091,76 | 1.166.804.355,45 |
| - reçus de | 232.500.000,00 | 38.592.857,14 |
| Garanties financières | -14.737.801.776,48 | -13.781.728.427,18 |
| - octroyées à | 1.396.195.851,01 | 1.578.839.028,68 |
| - garanties reçues de | 16.133.997.627,49 | 15.360.567.455,86 |
| - dérivés de crédit reçus de | 0,00 | 0,00 |
| Autres engagements | 499.122.122,00 | 572.991.878,00 |
| - octroyés à une autre contrepartie | 590.516.039,00 | 699.347.039,00 |
| - reçus d'une autre contrepartie | 91.393.917,00 | 126.355.161,00 |

Les engagements octroyés en vertu de prêts se rapportent à des lignes de crédit accordées à des clients, qui n'ont pas (encore) été prélevées. Les engagements reçus en vertu de prêts sont les lignes

de crédit non (encore) prélevées que le Groupe détient envers des contreparties financières, et auxquelles il pourrait être fait appel dans le cadre de pénuries de liquidités.

Les garanties financières servent à garantir les engagements des clients dans le cadre de l'octroi de crédits.

Les autres obligations envers d'autres contreparties se rapportent à des engagements d'achat envers des fournisseurs dans le cadre de conventions de location-financement. Les autres engagements d'une autre contrepartie se rapportent à des options d'achat des clients dans le cadre de conventions de location-financement.

4.22.1.9.3. Année comptable 2013

Le tableau ci-dessous donne le détail des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre :

| (en EUR) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|--------------------|--------------------|
| Engagements de prêts | 769.352.309,87 | 1.004.125.091,76 |
| - octroyés à | 806.252.309,87 | 1.236.625.091,76 |
| - reçus de | 36.900.000,00 | 232.500.000,00 |
| Garanties financières | -14.896.251.054,94 | -14.737.801.776,48 |
| - octroyées à | 970.152.113,36 | 1.396.195.851,01 |
| - garanties reçues de | 15.866.403.168,30 | 16.133.997.627,49 |
| Engagements dans le cadre de conventions de location-financement | -5.697.132,89 | -5.535.477,36 |
| - octroyés à une autre contrepartie | 1.768.831,94 | 1.578.839,49 |
| - reçus d'une autre contrepartie | 7.465.964,83 | 7.114.316,85 |

Les engagements octroyés en vertu de prêts se rapportent à des lignes de crédit accordées à des clients, qui n'ont pas (encore) été prélevées. Les engagements reçus en vertu de prêts sont les lignes de crédit non (encore) prélevées que le Groupe détient envers des contreparties financières, et auxquelles il pourrait être fait appel dans le cadre de pénuries de liquidités.

Les garanties financières servent à garantir les engagements des clients dans le cadre de l'octroi de crédits.

Les engagements à l'égard de toute autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les engagements d'achat envers les fournisseurs. Les engagements d'une autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les options d'achat des clients.

4.22.2. Rapports de gestion consolidés

Cette section comprend les rapports de gestion consolidés du Groupe Crelan relatifs aux années 2011 à 2013. Ils contiennent des commentaires sur la vie, les activités et les chiffres du groupe pour les années concernées.

**RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2011
DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE EN MODE CONSOLIDÉ**

Message du CEO

L'élargissement du Groupe Crédit Agricole avec l'arrivée de Centea constitue l'opération la plus importante des vingt dernières années de son existence. Sur injonction des autorités européennes, le groupe KBC, en raison de l'aide de l'Etat qu'il avait reçue, devait se défaire de Centea, son deuxième réseau belge. Le Crédit Agricole fit connaître immédiatement son intérêt pour le dossier de vente. Centea possède, en effet, tout comme le Crédit Agricole, un modèle de business rentable et dispose d'une offre complémentaire en matière de produits et de services. La reprise de Centea offrait également au Crédit Agricole la possibilité de doubler sa part de marché. Au terme d'une procédure de vente très intense et remarquable, le Crédit Agricole a réussi à conclure l'opération avec succès. Grâce à l'arrivée de Centea, le 1er juillet 2011, le Groupe Crédit Agricole a non seulement plus que doublé son nombre de clients et son activité, il s'est également assuré plus que jamais un avenir durable.

Immédiatement après la reprise, un processus d'intégration complet a démarré. Les processus d'accompagnement et la structure organisationnelle seront alignés et, éventuellement, optimisés. Toute l'opération sera achevée pour la mi-2013.

L'incorporation de Centea dans le Groupe se déroule parfaitement. Les plans de migration et d'intégration respectent le schéma, mais plus important encore, la collaboration et la motivation des membres du personnel et des agents des deux banques créent une ambiance de travail positive.

Dès l'arrivée de Centea, les avantages de l'actionnariat coopératif et le concept Fidelio ont été proposés aux clients de Centea. De nombreux clients de Centea sont directement devenus des clients Fidelio, démontrant ainsi que le modèle de business durable d'une banque coopérative à taille humaine séduit un grand nombre de clients. La campagne autour de la banque coopérative était la première de nos campagnes commerciales communes.

La belle évolution conceptuelle du Groupe Crédit Agricole contraste violemment avec le contexte financier très mauvais dans toute l'Europe. Après la crise bancaire, a suivi une crise des dettes souveraines, avec pour conséquence, assainissements budgétaires et taxes bancaires élevées.

Le Crédit Agricole a résisté sereinement à la tempête financière. Pas de chiffres rouges, pas d'aide de l'Etat, mais une banque solide qui se dresse fièrement, grâce à sa politique transparente de banquier durable.

En 2012, le Crédit Agricole fêtera ses 75 ans d'existence. La banque possède effectivement une longue et riche histoire où elle puise une expérience robuste. Le Groupe Crédit Agricole est devenu une banque pour tous, une banque à taille humaine, où les relations personnelles et chaleureuses priment. Là se situe le fondement de la pensée coopérative que la banque transmet depuis des années.

Luc Versele
CEO du Groupe Crédit Agricole

Introduction

2011 fut, à la fois, une année remarquable pour le Groupe Crédit Agricole et une année turbulente sur la scène financière belge et internationale.

2011 fut, pour le Crédit Agricole, l'année de la reprise de Centea, l'année où le nombre de clients et l'activité ont doublé et où l'avenir durable de la banque a été assuré. Une année prometteuse en terme de croissance et d'essor.

2011 fut, par contre, une année très difficile pour le secteur financier belge et européen. Contrairement à 2008-2009 où la crise fut la conséquence des banques elles-mêmes, nous avons affaire à une crise des dettes souveraines, qui peut non seulement mener à une seconde, voire plus importante crise bancaire, mais en plus à une crise de notre modèle de prospérité.

Tout au long de l'année, en raison des hésitations des instances politiques et des régulateurs à prendre des mesures radicales et structurelles, de plus en plus de pays de l'eurozone ont connu des difficultés. Dans ce contexte, des chefs de gouvernement européens ont même dû démissionner. Les conséquences de l'assainissement budgétaire demandé sont particulièrement lourdes pour la population, mais les solutions proposées ne sont pas toujours suffisantes. La question est à présent posée de savoir si les autorités européennes seront en mesure de respecter leurs engagements et, si ce n'est pas le cas, si une instance supranationale pourra dégager une crédibilité suffisante et, le cas échéant, apporter des garanties.

Cette insécurité représente une Epée de Damoclès pour les banques qui ont placé, en bon père de famille, leurs excédents de liquidité dans des obligations d'état.

De nombreuses banques ont donc, dans le courant de l'année, réduit et/ou restructuré leur portefeuille financier avec un impact tant direct que récurrent sur les résultats; il en fut de même pour le Groupe Crédit Agricole.

Avec cela en toile de fond, le Groupe Crédit Agricole a, une nouvelle fois, pu clôturer l'année avec succès. L'année dernière, nous avons accordé des crédits pour plus de 2 milliards EUR. En raison de la problématique des liquidités, l'accent a surtout été mis sur l'accroissement du funding et sur la diminution du ratio loan-to-deposits. Le Groupe y est parvenu brillamment et clôture l'exercice avec un résultat positif de 55,5 millions EUR.

Le nombre de clients a augmenté dans toutes les entités du Groupe et sa notoriété continue à croître. Le Groupe Crédit Agricole est de plus en plus considéré comme une véritable alternative aux grandes banques.

Les résultats sont, dans ce contexte difficile inédit, bons et surtout durables. Ils rendent, une nouvelle fois, possible l'attribution d'un dividende de 5% aux quelque 200.000 coopérateurs.

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour le résultat obtenu et pour le dévouement consacré à l'expansion de la Banque et du Groupe.

A. STRUCTURE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE, ACTIONNARIAT ET STRATÉGIE DE CROISSANCE

Structure du Groupe Crédit Agricole

La SA Crédit Agricole et les Caisses coopératives agréées SCRL Agricaïsse et CVBA Lanbokas, qui sont liées par un principe de solidarité, forment une fédération d'établissements de crédit au sens de l'article 61 de la loi du 22 mars 1993 sur le statut des établissements de crédit, la SA Crédit Agricole assumant le rôle d'établissement central. Il existe une solidarité complète entre les différentes entités du Groupe. Cela explique pourquoi le résultat de la SA Crédit Agricole et des Caisses coopératives Agréées sont globalisés.

Les huit Caisses Coopératives Régionales complètent l'ancrage coopératif de la fédération d'établissements de crédit et leurs statuts prévoient également la solidarité avec les autres entités.

Le capital coopératif des Caisses Coopératives Agréées et des Caisses Coopératives Régionales est détenu par 197.798 coopérateurs, agriculteurs et particuliers.

La gestion opérationnelle de toutes les entités précitées est assurée par le Comité de Direction de la SA Crédit Agricole.

L'ensemble formé de la SA Crédit Agricole et de ses Caisses Coopératives Agréées et Régionales est dénommé dans le présent rapport "le Crédit Agricole" ou "la Banque", alors que le vocable plus large "Groupe Crédit Agricole" ou "le Groupe" fait référence à toutes les entités ou filiales, citées ci-dessous et comprises dans la consolidation par intégration globale.

Les Caisses Coopératives Agréées Lanbokas et Agricaïsse détiennent, ensemble avec la Fédération des Caisses du Crédit Agricole, société coopérative œuvrant à la coordination des activités des Caisses Coopératives Agréées et à leur représentation auprès de la SA Crédit Agricole, toutes les actions de catégorie "A", soit 50% du total des actions, abstraction faite des actions "C". Elles possèdent, en vertu d'une convention d'actionnaires, 50% des droits de vote de la SA Crédit Agricole.

Les 50% restant des actions du Crédit Agricole, abstraction faite des actions "C", sont détenus par la SAS Belgium CA, une société de droit français. Ces actions donnent droit à un dividende équivalent au double du dividende lié aux actions "A" et "C". En vertu de la convention d'actionnaires, Belgium CA possède 50% des droits de vote de la SA Crédit Agricole.

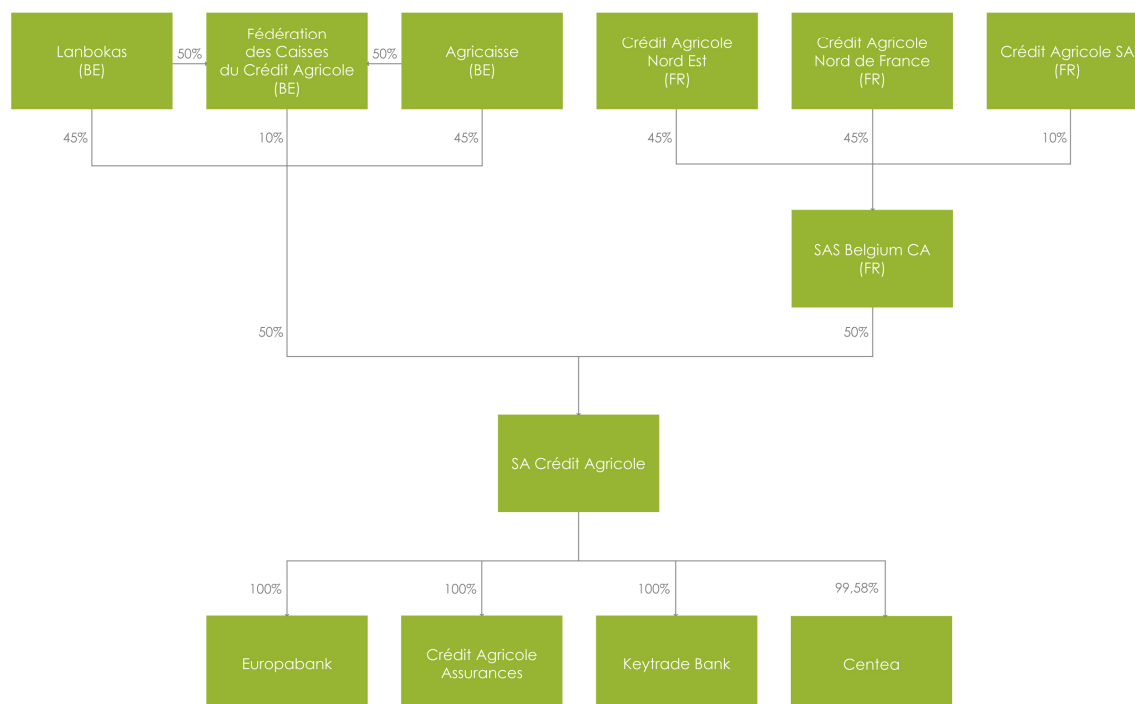
L'actionnariat de Belgium CA est composé comme suit: pour 45% chacune, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord de France et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord-Est, et pour 10% par la SA Crédit Agricole.

Pour la réalisation de la cession des actions de Centea, une catégorie d'actions spécifique, les actions "C", ont été créées, en 2011, à concurrence de 250.000.000 EUR; elles sont détenues par Belgium CA. La création de ces actions s'est déroulée conformément à la convention d'actionnaires existante et ne modifie en rien le rapport existant mentionné ci-dessus en matière de droits de vote.

Les comptes des filiales de la SA Crédit Agricole, Europabank depuis 2004, Keytrade Bank depuis 2005, Crédit Agricole Assurances depuis 2007 et Centea depuis 2011, de même que ceux de Reagra, société luxembourgeoise de réassurance, et de la Fédération des Caisses Coopératives Agréées, sont compris dans le périmètre de consolidation des comptes annuels du Groupe Crédit Agricole, en vertu de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crédit Agricole sous forme simplifiée, sans les sociétés coopératives régionales, ni Reagra, afin de préserver la clarté de la présentation.

Structure



Actionnariat et stratégie de croissance

Dans la ligne de la stratégie de croissance externe développée depuis l'entrée du Crédit Agricole français dans le Groupe Crédit Agricole, trois acquisitions ont eu lieu jusque fin 2011, une en 2004, une en 2005 et une en 2011. Ces acquisitions ont apporté au Groupe Crédit Agricole d'une part, des clientèles très ciblées et un volet de haute technicité financière en matière de bourse et de placements en ligne et, d'autre part, elles lui ont permis d'atteindre une taille suffisamment grande pour développer un avenir sain et rentable.

Le Crédit Agricole est ainsi devenu actionnaire à 100% de Europabank en 2004 et la reprise de Keytrade Bank s'est déroulée en plusieurs phases de 2005 à 2007, la Banque détenant depuis ce moment une participation de 100%.

Pendant plusieurs années, le Groupe Crédit Agricole a mené une réflexion approfondie quant à sa stratégie de positionnement en tant que bancassureur. Cette réflexion a mené à un résultat concret. En effet, la SA Crédit Agricole Assurances a été fondée en mars 2007. Il s'agit d'une filiale à 100% de la Banque, avec pour objet social la distribution de produits propres, principalement des assurances solde restant dû, liées à diverses formes de crédits.

En 2009, la Banque a élargi son champ d'activités à la gestion de patrimoine ou activité de Personal & Private Banking.

Cette activité de Personal et Private Banking s'inscrit dans la stratégie de croissance de la Banque, au même titre que la reprise par la Banque des 5.000 clients Kaupthing Belgium gérés en Private Banking, aux termes d'une convention du 16 janvier 2009 conclue avec Kaupthing Bank Luxembourg.

En 2010, le département «Entreprises» a pris forme. À cet effet, une direction indépendante fut créée. Cette démarche permet de centraliser, d'optimiser et de continuer à développer le service aux entreprises. De nouvelles synergies ont été créées avec les autres entités du Groupe Crédit Agricole et avec les actionnaires français.

Diversification et croissance ont aussi constitué le fil rouge en 2010, ce qui s'est traduit par le développement de Crédit Agricole Direct. Cette activité bancaire par internet permet, à côté des canaux traditionnels et du service Crelan-online déjà existant, d'offrir une série de services bancaires,

tels que l'ouverture de comptes et l'achat d'une série de produits financiers. Le Crédit Agricole veut ainsi attirer un nouveau type de clientèle, et également encore mieux servir sa clientèle existante.

En 2011, les actions de Centea, en possession de KBC à 99,5%, étaient reprises par le Crédit Agricole. Centea est une banque retail universelle, travaillant avec un réseau d'agents indépendants. La stratégie et le modèle d'activité de Centea s'apparentent à ceux de la Banque et l'objectif est que les deux entités fusionnent dans le courant de 2013. Grâce à cette reprise, le nombre de clients de la Banque dépasse le million, le total bilantaire double et la part de marché s'est nettement améliorée.

Le Crédit Agricole ne dispose pas de succursales.

B. CORPORATE GOVERNANCE

Conseils d'Administration et Comités de Direction

Le Conseil d'Administration de la Banque s'est réuni à sept reprises au cours de l'année écoulée; en son sein, fonctionnent le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et le Comité Stratégique, qui prépare les axes stratégiques pour le Conseil.

L'Assemblée Générale du 21 avril 2011 a avalisé la nomination de M. Hendrik Vandamme. Il a été nommé administrateur, par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2010, pour achever le mandat de M. Camiel Adriaens, qui a mis fin à son mandat, venant à échéance à l'Assemblée Générale de 2015, en raison de son départ à la retraite en juin 2010.

L'Assemblée Générale du 21 avril 2011 a entériné la nomination, par l'Assemblée Générale du 23 septembre 2010, de la SPRL Sotelcu, avec comme représentant permanent M. Freddy Willockx, administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit. Ce mandat expirera à l'Assemblée Générale de 2016.

L'Assemblée Générale du 21 avril 2011 a avalisé la nomination, par l'Assemblée Générale du 17 mars 2011, de M. Yvan Hayez comme administrateur pour achever le mandat de M. Jean-Pierre Champagne, qui a mis fin à son mandat, venant à échéance à l'Assemblée Générale de 2015, en raison de son départ à la retraite en mars 2011.

Le Conseil d'Administration du 20 janvier 2011 a nommé la SPRL Sotelcu, dont M. Freddy Willockx est le représentant permanent, membre du Comité de Rémunération.

Sur proposition des Caisses coopératives, le Conseil d'Administration du 21 avril 2011 a nommé M. Jean-Pierre Dubois en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration pour succéder à M. Jean-Pierre Champagne.

Lors de sa réunion du 23 juin 2011, le Conseil d'Administration a pris connaissance du départ à la retraite de M. Paul Bernard. M. Paul Bernard est remplacé, dans le Conseil d'Administration, par M. Bernard Pacory qui poursuivra le mandat venant à échéance à l'Assemblée Générale de 2015. La nomination de M. Bernard Pacory doit être avalisée par l'Assemblée Générale en avril 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2011, convoquée pour la reprise de 99,5% des actions de la SA Centea, a nommé MM. Paul Phillips et Marc Haelemeersch en tant qu'administrateurs. Leur mandat expirera à l'Assemblée Générale de 2012.

Lors de sa réunion du 1er juillet 2011, le Conseil d'Administration a nommé MM. Paul Phillips et Marc Haelemeersch en tant que membres du Comité de Direction. Le Comité de Direction compte donc deux membres supplémentaires.

Les nominations de MM. Paul Phillips et Marc Haelemeersch interviennent dans le cadre de la reprise de Centea. L'intention était d'avoir une composition identique du Conseil d'Administration, du Comité de Direction, du Comité d'Audit et du Comité de Rémunération, tant au Crédit Agricole que chez Centea.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2011 a, par ailleurs sur proposition des Caisses Coopératives, nommé la SPRL Sotelcu, dont M. Freddy Willockx est le représentant permanent, Présidente du Comité d'Audit.

Lors de sa réunion du 29 septembre 2011, le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de M. Philippe de Cibeins comme administrateur. M. Philippe de Cibeins se lance dans un nouveau défi au sein du groupe Crédit Agricole France et doit donc mettre fin à son mandat. M. François Pinchon lui succède dans le Conseil d'Administration en poursuivant son mandat venant à échéance à l'Assemblée Générale de 2015. La nomination de M. François Pinchon doit être avalisée par l'Assemblée Générale en avril 2012.

Chez Centea SA, le 1er juillet 2011 lors de la reprise par le Crédit Agricole de 99,5% des actions de la SA Centea détenues par KBC, tous les administrateurs ont remis leur démission, à l'exception de MM. Paul Phillips et Marc Haelemeersch.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juillet 2011, les nouveaux membres du Conseil d'Administration ont été nommés. Tous les administrateurs de la SA Crédit Agricole ont été nommés administrateurs chez Centea SA:

MM. Alain Diéval, Thierry Aubertin, Bernard Pacory, Gabriel Hollander, Philippe de Cibeins, Jean-Pierre Laporte, Jean-Pierre Dubois, Yvan Hayez, Robert Joly, Fernand George, Hendrik Vandamme, Yves Panneels, Luc Versele, Rik Duyck, Patrick Lewahert et Tom Olinger.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé la SPRL Sotelcu, dont M. Freddy Willockx est le représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant.

Lors de la séance du Conseil d'Administration de la SA Centea du 1er juillet 2011, M. Alain Diéval a été nommé Président du Conseil et MM. Fernand George et Jean-Pierre Dubois, Vice-Présidents.

Lors de la même réunion, le Conseil d'Administration de la SA Centea a nommé MM. Thierry Aubertin, Jean-Pierre Dubois, Fernand George en tant que membres du Comité d'Audit et la SPRL Sotelcu, dont M. Freddy Willockx est le représentant permanent, comme Présidente du Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration de la SA Centea a en outre nommé, le 1er juillet 2011, en tant que membres du Comité de Rémunération, MM. Alain Diéval, Fernand George, Thierry Aubertin, Jean-Pierre Dubois et la SPRL Sotelcu, dont M. Freddy Willockx est le représentant permanent.

Le 1er juillet également, le Conseil d'Administration de la SA Centea a nommé en tant que membres du Comité de Direction, M. Luc Versele comme Président, MM. Rik Duyck, Patrick Lewahert et Tom Olinger. MM. Paul Phillips et Marc Haelemeersch restent membres du Comité de Direction.

Chez Centea, le Conseil d'Administration du 29 septembre 2011 a également pris connaissance de la démission de M. Philippe de Cibeins et là aussi, M. François Pinchon lui a succédé. Ce mandat doit encore être confirmé à l'Assemblée Générale en 2012.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois, en 2011. Le Comité d'Audit est présidé par M. Freddy Willockx, administrateur indépendant, qui grâce à sa formation et son expérience de haut niveau, dispose des compétences requises tant en matière de comptabilité que d'Audit. Pour le reste, le Comité d'Audit est composé de MM. Fernand George, Thierry Aubertin et Jean-Pierre Dubois. Les membres du Comité d'Audit possèdent de même, tant collectivement qu'individuellement, les compétences requises par la loi du 17 décembre 2008, en matière d'audit et de comptabilité. Le Président du Conseil d'Administration, le Président du Comité de Direction et le Directeur de l'Audit Interne participent également aux réunions.

Chez Keytrade Bank, M. Paul van Diepen a démissionné en tant que membre du Comité de Direction et en tant qu'Administrateur. Depuis le 1er juillet 2011, le Comité de Direction compte trois membres: M. Thierry Ternier comme Président, M. Patrick Boulin et Mme Marie-Ange Marx.

Outre le départ de M. Paul van Diepen, M. Jean-Pierre Champagne, en raison de son départ à la retraite et M. Philippe de Cibeins, qui s'est lancé dans un nouveau défi au sein du groupe Crédit Agricole France ont démissionné du Conseil d'Administration de Keytrade Bank. MM. Yvan Hayez et François Pinchon ont été désignés comme nouveaux administrateurs, en 2011.

Chez Europabank, aucun changement n'est intervenu au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois. La composition du Comité de Direction est également restée inchangée.

Chez Crédit Agricole Assurances, M. Luc Versele a été remplacé par M. Paul Phillips au sein du Conseil d'Administration.

Dans le Comité de Direction, M. Rik Duyck, en sa qualité de Président, a été remplacé par M. Paul Phillips. M. Rik Duyck reste membre du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 27 § 2 de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et au règlement de la CBFA en la matière, la Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs en dehors du Groupe Crédit Agricole; cette publication s'est faite par la voie du site Internet de la Banque. (www.creditagricole.be).

Collège des commissaires

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole sont contrôlés depuis 2005 par les Cabinets Deloitte et KPMG, qui forment un collège; leur mandat a été renouvelé en 2008 pour 3 ans. Le Cabinet Deloitte est représenté par M. Bernard De Meulemeester et le Cabinet KPMG par M. Peter Berger. L'Assemblée Générale du 21 avril 2011 a prolongé leur mandat de 3 ans.

Modifications statutaires

Les statuts de la SA Crédit Agricole ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2011:

- En vue de la reprise des actions de la SA Centea, une augmentation de capital a été réalisée. L'actionnaire français, la SAS Belgium CA, a procédé à un apport de capital d'un montant de 250.000.000 EUR. Pour ce faire, une troisième catégorie d'actions, les actions C, ont été créées.
- Une seconde augmentation de capital de 14.000.000 EUR, entièrement libérés, a été réalisée à concurrence de 7.000.000 EUR par la SAS Belgium CA et 3.500.000 EUR par chacune des Caisses belges, la SCRL Agricaïsse et la CVBA Lanbokas. Et ce, sans création de nouvelles actions.

Ces augmentations de capital ont porté le capital à 416.513.274,40 EUR.

Lors de la même Assemblée Générale Extraordinaire, les statuts ont été adaptés en ce qui concerne, entre autres, la composition du Comité d'Audit, où un administrateur indépendant est prévu en tant que Président, et le nombre de membres du Comité de Direction, qui a été élargi.

Chez Keytrade Bank, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2011 a procédé à une augmentation de capital de 10.000.000 EUR, sans création d'actions nouvelles. Le capital a entièrement été libéré par le Crédit Agricole, qui soutient de la sorte la croissance de Keytrade Bank. Le capital social est ainsi porté à 38.338.364 EUR.

Bonne gouvernance

En application de la circulaire de la CBFA du 30 mars 2007, la Banque a revu le fonctionnement de ses organes et le contenu de son Mémoire de bonne gouvernance communiqué à la CBFA le 31 mars 2008, pour y intégrer les évolutions dans son organisation, ses nouvelles activités de même que le suivi réservé aux circulaires de la CBFA du 9 mai 2008 sur le contrôle interne et du 8 mai 2009 sur l'honorabilité des dirigeants, ainsi qu'à la loi du 17 décembre 2008 sur le Comité d'Audit dans les entreprises financières. Le Mémoire 2010 a été approuvé par la CBFA et remplace de la sorte le protocole d'autonomie bancaire.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, une grande attention a été portée aux aspects de bonne gouvernance. Une charte de Compliance a été rédigée en collaboration avec les filiales et il a été décidé de créer un Comité Financier Groupe. Cette instance est chargée de définir la politique financière du Groupe et d'approuver un scénario de taux d'intérêt commun. Les domaines d'action de ce Comité sont les risques d'intérêts et de liquidité, y compris la répartition des liquidités au sein du Groupe et la gestion des portefeuilles financiers des entités du Groupe. Le rôle de la banque, en tant que pilote du Groupe, a été renforcé par la signature d'un accord qui confirme le fonctionnement d'un

pool d'audit couvrant les différentes entités du Groupe et par l'outsourcing à la Banque d'une partie du front office de la gestion du portefeuille de placement de Keytrade Bank.

Un Funding Crisis Management Committee (FCMC) a été mis sur pied pour anticiper et répondre aux éventuels problèmes de liquidité qui pourraient survenir à l'avenir. Le FCMC peut prendre toutes les décisions nécessaires dans le cadre du plan d'urgence liquidité, développé en 2010.

En application de la circulaire du 9 mai 2008 sur l'évaluation du contrôle interne, le management de la Banque a procédé à l'évaluation de son système de contrôle interne et met progressivement en place un dispositif de contrôle permanent de second degré, qui cadre avec les prescriptions de la CBFA et avec la méthodologie de contrôle interne utilisée par son actionnaire français. En 2011, l'attention s'est surtout portée vers la mise en vigueur de nouveaux contrôles détaillés relatifs aux activités crédit ainsi qu'au suivi d'indicateurs pour les domaines de risque suivants: compliance, activité financière, comptabilité, risques opérationnels et outsourcing.

Le rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne est basé sur des self-assessments de toutes les directions de la Banque. Il vise à apprécier si elles sont suffisamment en accord d'un point de vue compliance avec le cadre réglementaire en vigueur. Les faiblesses identifiées ont été traduites en mesures correctrices dont le suivi sera pris en charge par l'entité de Contrôle Permanent.

Le rapport annuel sur le contrôle interne a été transmis à la CBFA, le 21 janvier 2011.

Enfin, les principes de base du Mémoire de bonne gouvernance ont été publiés sur le site de la banque www.creditagricole.be, selon les recommandations de la CBFA.

Politique de rémunération

Début 2011, la Banque a revu sa politique de rémunération des dirigeants effectifs et non effectifs et du personnel salarié conformément à la directive européenne (CRD III) ainsi qu'aux directives du CEBS (Committee of European Banking Supervisors) en la matière.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration, le 20 janvier 2011.

La rémunération des membres du Comité de Direction se compose d'une base fixe et d'une composante variable. Pour la partie variable, le Comité de Rémunération propose, chaque année, un montant en fonction du résultat économique de la banque. Ce montant ne peut pas, sauf circonstances exceptionnelles et sur décision explicite du Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération, excéder 30% de la partie fixe.

Les administrateurs non-exécutifs ont droit à une indemnité forfaitaire par séance.

Tant le Président du Conseil d'Administration que l'administrateur indépendant perçoivent une indemnité forfaitaire annuelle.

En 2011, la rémunération totale des administrateurs du Crédit Agricole s'est élevée à 2,6 millions EUR. La rémunération totale des administrateurs du Groupe Crédit Agricole a atteint 6 millions EUR, en tenant compte de l'incorporation de Centea dans le Groupe.

C. MAITRISE DES RISQUES: ÉVOLUTION DES MISSIONS-CLES

Gestion générale des risques

L'année 2011 a été dominée par deux événements importants. D'une part, il y a eu la reprise de Centea et les conséquences de celle-ci pour le Groupe Crédit Agricole et, d'autre part, il y a eu la certification IRB du Crédit Agricole pour le périmètre retail, et ce, dans l'actuel environnement économique difficile de la crise financière.

L'organisation du suivi des risques est restée inchangée en 2011. La structure pyramidale des comités Risque crédit, Risques financiers et Risques opérationnels et le suivi des filiales, qui rapportent au Global Risk Comité ou directement au Comité de Direction, ont été maintenus.

Cependant, le Global Risk Comité n'est à présent plus présidé par le Président du Comité de Direction, mais par le Chief Risk Officer.

Après la reprise de Centea, le COREP (common reporting) de KBC a été immédiatement repris par les services du Crédit Agricole. Cela concerne le reporting réglementaire auprès de la Banque Nationale de Belgique (BNB) relatif aux risques de la banque. Le premier reporting trimestriel complet, réalisé par le Crédit Agricole, est celui du 30/09/2011.

Risque crédit

La maîtrise du risque crédit reste basée sur la politique en matière de crédit d'une part, et sur un système de séparation des pouvoirs, d'autre part. Divers comités suivent l'appréciation du risque.

Le Comité de Direction et le Comité des Engagements Crédits se partagent les compétences d'octroi de crédits selon des seuils d'encours crédit des clients. Il existe, par ailleurs une délégation de compétences au sein du département Crédits.

Le Comité de Surveillance Crédits est compétent pour la gestion de l'encours, notamment pour les crédits sous «surveillance rapprochée» et le Comité des Provisions Crédits est compétent pour le placement sous statut de défaut qualitatif, la fixation et l'adaptation des réductions de valeur, la dénonciation de crédits et l'amortissement des créances.

En 2011, la banque a obtenu la certification "IRB-compliancy" pour l'ensemble du périmètre retail. Après l'inspection de la Banque Nationale de Belgique, pendant laquelle fut contrôlé si toutes les recommandations des précédents tours d'inspection, formulées par "l'Inspection Générale du Crédit Agricole" avaient été implémentées et auditées, un avis positif a été transmis par la BNB à l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentielle) en France. C'est l'ACP qui a officiellement certifié l'IRB-compliancy, en décembre 2011.

Le système IRB sera également étendu au portefeuille crédits de Centea. Ce roll-out se fera au rythme du projet migration. Ce projet comporte, entre autres, l'intégration du portefeuille crédits de Centea dans le processus décisionnel du Crédit Agricole. Pour la migration des contrats, la performance des modèles de risque crédit sera d'abord étudiée en profondeur. Si nécessaire, des adaptations seront alors effectuées. L'objectif est d'appliquer les modèles de risque crédit du Crédit Agricole sur le portefeuille crédits de Centea lors de la migration de leurs contrats.

Risques de taux, de liquidité et de marché

Risque de taux

Le suivi du risque de taux a également été abordé de manière intégrée. En 2011, le "gap taux fixe" (l'instrument qui est utilisé pour le suivi de la position de taux) a été élargi au périmètre Crédit Agricole et Centea. Comme les deux banques fusionneront complètement, les positions ont été suivies de manière intégrée à partir de 2011.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est suivi par le Comité Financier. La position de liquidité de la banque est suivie sur base de plusieurs instruments: un reporting quotidien, un gap de liquidité dynamique et un gap de liquidité statique.

En février 2011, le programme de titrisation de 700 millions EUR de crédits hypothécaires a obtenu un deuxième rating de Moody's: Aa1. Lors de son émission, il avait initialement reçu un rating AAA de Fitch.

En 2011, dans le cadre de la reprise de Centea, un reporting de liquidité commun pour le Crédit Agricole et Centea a également été développé.

De plus, les réserves de liquidité ont été renforcées en raison de l'environnement économique-financier actuel et des évolutions de la réglementation en la matière.

Risque de marché

Les risques de marché sont gérés via nos modèles VAR (Value at Risk). Il s'agit d'un indicateur qui, à tout moment, permet d'avoir une estimation de la perte maximale pouvant être générée par un portefeuille dans une période déterminée. Cet indicateur est utilisé pour limiter les risques financiers, et ce, tant au niveau des différents portefeuilles qu'au niveau de la Banque. Les limites sont soumises chaque année au Conseil d'Administration pour approbation. En 2011, les modèles VAR ont été redéveloppés dans un environnement plus robuste.

La crise financière se propageant fut l'occasion de réduire le portefeuille-titres du Crédit Agricole et de Centea de façon importante.

Risques opérationnels

Le Comité Risques Opérationnels assure la gestion des risques opérationnels de la Banque. En 2011, il a d'une part, poursuivi ses activités et les a élargies au périmètre de Centea, et, d'autre part, a procédé au choix d'une nouvelle plateforme de suivi pour la gestion des risques opérationnels, en raison de l'accroissement substantiel de l'organisation.

Actuellement, le suivi des risques opérationnels s'effectue sur base des outils Europa et Olimpia. Europa rapporte la cartographie des processus et des risques et Olimpia les incidents rapportés. Le choix s'est porté sur la plateforme RCP. Il s'agit d'une solution informatique livrée par notre actionnaire, le Crédit Agricole France. Avec cette plateforme, l'ensemble du Groupe Crédit Agricole pourra organiser le suivi des risques opérationnels de manière uniforme. L'intégration de la fonction "Contrôle Permanent" a aussi joué un rôle dans le choix. Non seulement l'estimation des risques, les incidents, mais également l'inventaire de tous les contrôles pour découvrir les erreurs et les limiter, se dérouleront à présent sur la même plateforme.

Politique d'intégrité

Depuis de nombreuses années déjà, la Banque mène une politique d'intégrité comprenant des mesures et des procédures adéquates afin de prévenir, détecter et maîtriser les risques de non-conformité qui peuvent découler du non-respect des prescriptions légales ou réglementaires.

En 2011, la Banque a accordé une attention toute particulière au développement de sa politique d'intégrité, dont les activités sont menées par le Comité d'Intégrité. Ce comité s'est réuni trois fois, en 2011, sous la présidence du Président du Comité de Direction. A côté des activités usuelles liées aux différents domaines de risque de Compliance et à la réalisation du Plan Tactique Compliance, une attention a expressément été portée à la législation MiFID et à son application concrète dans la Banque.

Pour satisfaire aux réglementations nationales et internationales en matière de maîtrise du risque de réputation des établissements financiers, pour respecter, de façon adéquate, la réglementation et les recommandations de la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) ainsi que dans le cadre de la procédure d'intégration de Centea, la Banque a réorganisé et renforcé la fonction de Compliance en créant, en 2011, plusieurs postes. La fonction de General Compliance Officer a été dissociée de celle de Secrétaire-Général. Le General Compliance Officer est à présent assisté d'un adjoint, de deux Compliance Officers et de plusieurs Local Compliance Officers.

Centea a été intégrée dans le Comité d'Intégration et dans le Comité Synergie Compliance, dont font partie tous les Compliance Officers de toutes les entités du Groupe Crédit Agricole avec pour objectif de mener une politique d'intégrité commune et de prévenir mieux encore les risques de compliance.

Suite à l'implémentation de la nouvelle loi sur la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, ainsi qu'au règlement et à la directive interprétative de la FSMA en la matière, une grande attention a été accordée, en 2011, à la formation des collaborateurs. Entre juin et septembre, plusieurs cycles de formation obligatoires ont eu lieu, tant pour les collaborateurs que pour les agents. Dans le même contexte, des sessions de formation sur MiFID ont également été organisées.

Bien que la politique d'acceptation de la clientèle ait déjà été adaptée, en 2010, pour répondre aux directives de la FSMA, ainsi qu'aux prescriptions de la nouvelle loi sur la prévention du blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme, cette politique d'acceptation a, à nouveau, été profondément revue en 2011. Ce processus de révision, qui sera poursuivi en 2012 au niveau de la Banque et de ses filiales, permet d'avoir une meilleure analyse des risques de compliance des clients et, par conséquent, également une classification de chaque nouvelle relation client sur base de ces risques. Cette approche doit, par ailleurs, servir à optimiser le processus d'intégration de la banque de données de Centea au moment de la fusion avec le Crédit Agricole.

La Banque a appliqué, en 2011, une politique d'intégrité cohérente grâce aux réunions du Comité Synergie Compliance avec les filiales (y compris également Centea depuis septembre 2011). La concertation conjointe permanente entre les différentes entités du Groupe vise surtout le développement d'une vision de groupe en matière de compliance – en général, pour la rédaction de

codes de gestion ou de procédures et pour des problèmes concrets d'intégrité –, l'échange d'informations et d'expériences, l'évaluation de l'impact de changements dans le cadre réglementaire et la promotion de toute synergie utile pour le Groupe. C'est dans ce contexte que l'étude des différents domaines de conformité (parmi lesquels MiFID et la politique d'acceptation de la clientèle) a été entamée en vue de fixer, à court terme, des règles communes.

Audit

La Banque dispose d'une fonction d'audit indépendante dont la mission est de promouvoir le contrôle interne et de veiller en permanence à la performance et à l'application effective du système de contrôle en vigueur. L'Audit évalue si les risques encourus par la Banque sont identifiés, analysés et couverts de manière adéquate.

Le Département Audit de la Banque assure également l'audit de Keytrade Bank et de Crédit Agricole Assurances; Europabank et Centea disposent de leur propre département d'Audit.

La mission générale et les valeurs du département Audit sont décrites dans la charte de l'Audit. De plus, les modalités spécifiques de l'outsourcing de la fonction interne d'audit de Keytrade Bank vers le département Audit du Crédit Agricole sont détaillées dans un Service Level Agreement.

Dans le contexte d'une approche de "Risk Based Auditing", le département Audit a étendu "l'univers audit" pour y inclure les domaines issus de réglementations nouvelles ou d'activités nouvelles, comme l'internet banking et Bâle II.

Les missions d'Audit réalisées, l'an dernier, portaient sur différents domaines, entre autres sur Bâle II, les Crédits, le Private Banking et le Compliance.

Les recommandations sont suivies et rapportées régulièrement tant au Comité de Direction qu'au Comité d'Audit.

En 2011, le Comité d'Audit de la Banque s'est réuni quatre fois et s'est penché sur l'organisation du système de contrôle interne de la Banque et sur le fonctionnement de l'Audit, mais aussi sur les activités de surveillance exercées au sein des Comités d'Audit des filiales Europabank, Keytrade Bank, Crédit Agricole Assurances et Centea.

En vertu du principe selon lequel le Groupe Crédit Agricole belge fait partie du périmètre de contrôle interne du Crédit Agricole France, en sa qualité d'actionnaire de référence, et en accord avec la CBFA et l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel en France), l'Inspection Générale de Crédit Agricole SA (IGL) peut effectuer des inspections. Le département Audit a assuré le suivi des actions de correction, entreprises en réponse aux recommandations d'IGL pour les différents domaines contrôlés et, plus spécifiquement, dans le cadre de Bâle II. Chaque semestre, un rapport de suivi de l'avancement des actions correctives mentionnées est remis au Comité de Direction et à IGL.

Dans le cadre de la fusion prévue entre Centea et le Crédit Agricole, un plan d'action a été rédigé afin d'accorder la méthodologie et le reporting au Comité d'Audit des deux entreprises.

Inspection du Réseau

La mission de l'Inspection est orientée vers la prévention d'effets indésirables, qui pourraient ébranler la confiance entre le client, l'agent.

Cela s'effectue via le contrôle de quatre domaines:

1. Contrôle financier des agents.
2. Contrôle du fonctionnement administratif et comptable correct dans les agences.
3. Contrôle d'application: contrôle de l'application des lois, règlements et procédures dans l'organisation de vente de la banque.
4. Contrôle de qualité: contrôle du soin accordé à la qualité et au soutien dans les relations avec le client.

En vue de l'intégration de Centea, prévue en 2013, le département Inspection a été séparé du département Audit et constitue une section autonome avec une direction exclusivement compétente en cette matière.

Les constatations relatives au contrôle du fonctionnement d'un agent sont évaluées à l'aide d'un score de risque. A l'avenir, elles seront centralisées au sein du "modèle de qualité". Le score sert de base aux recherches ultérieures et à la coordination avec, entre autres, l'encadrement commercial.

Le réseau d'agents est contrôlé régulièrement et les éventuelles anomalies constatées sont systématiquement suivies. Celles-ci sont discutées au sein du Comité Décision & Conseil (CDC). Le CDC est un organe de décision dont la mission est de prendre les mesures nécessaires (préventives, rectificatives ou punitives) pour toutes les agences qui représentent (peuvent représenter) un risque. Le résultat est rapporté au Comité de Direction ainsi qu'au Comité d'Audit.

L'inspection est également responsable de certaines recherches ponctuelles et sensibles, comme: screening préalable & conseil concernant les candidats agents (tant au niveau financier qu'en matière d'intégrité), screening préalable & conseil concernant les candidats collaborateurs d'agences, plaintes où un collaborateur d'un point de vente (agent et/ou collaborateur d'agence) est concerné, fraudes externes (fausses cartes d'identité, cavalerie...), confirmation de soldes, enquêtes ciblées, inspections sur des dossiers individuels tant en interne qu'en externe, enquêtes sur & rédaction de profils de fraude avec propositions de prévention, contrôle après hold-up...

D. FORCES VIVES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Ressources humaines

Le nombre total de collaborateurs salariés du Crédit Agricole s'élève à 1.490 personnes, dont 638 travaillent pour la Banque, 6 pour Crédit Agricole Assurances, 309 pour Europabank, 121 pour Keytrade Bank et 416 pour Centea.

Si l'on ajoute au personnel salarié des différentes entités les 2.433 collaborateurs (dont 830 pour le Crédit Agricole et 1.603 pour Centea) qui travaillent sous le statut d'agents délégués ou de personnel salarié d'une agence et qui disposent d'une procuration pour représenter la Banque, le total des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole s'élève à 3.923 personnes.

Recrutement

La fusion de Centea implique la migration des données de la clientèle de Centea des systèmes informatiques de KBC vers les systèmes du Crédit Agricole. Etant donné que chez Centea, il n'y avait pas d'informaticien, les équipes du Crédit Agricole ont dû être renforcées, afin de mener la migration à bon terme et de réaliser les projets de la banque.

A cet effet, 43 recrutements d'informaticiens ont été réalisés dont 7 via mobilité interne. Il y a également eu 20 recrutements d'autres profils bancaires tels que des comptables, des analystes, des commerciaux, des juristes..., dont 5 par mobilité interne.

Une nouvelle structure organisationnelle

A la mi-2011, Centea est venue renforcer le Groupe Crédit Agricole. Dès le départ, il fut décidé de fusionner le Crédit Agricole et Centea afin d'obtenir une nouvelle banque solide. Le premier grand défi dans ce processus d'intégration fut de créer une nouvelle structure organisationnelle pour les deux banques. Juste après l'acquisition en juillet 2011, un même Comité de Direction a été nommé pour les deux banques et les responsabilités des directeurs ont été étendues tant aux activités de Centea qu'à celles du Crédit Agricole. Fin 2011, une structure organisationnelle neuve et complète était prête: chacun connaissait sa place dans le nouvel organigramme. Pour réaliser cette structure, un planning et une méthodologie stricts ont été respectés; tout a été coordonné par les Ressources Humaines et suivi par une équipe créée à cet effet: le Team Intégration.

Formation

En matière de formation, la Banque a, de nouveau, fourni beaucoup d'efforts, atteignant une moyenne de 3,64 jours de formation par FTE, en 2011. En outre, l'offre de formation a été complétée par une série de modules d'e-learning. En 2011, le programme de formation SPITS pour les employés d'agence et les directeurs d'agence a mis l'accent sur le training commercial, l'orientation client et l'organisation.

En 2011, un quatrième groupe de cadres du siège central a suivi le cycle "Management Development Program", avec un feedback 360° et des formations spécifiques en matière de gestion de projets, de compétences de management personnelles ainsi qu'une simulation bancaire. Les collaborateurs du

département "Personal & Private Banking" ont suivi un module spécifique, visant à soutenir leur approche commerciale.

Diverses réglementations bancaires ont également été reprises dans les formations aux agents: prévention du blanchiment, MiFID et Bâle II.

Travail flexible

156 collaborateurs de la Banque (soit un quart du personnel) travaillent actuellement ailleurs qu'au siège central, à savoir depuis leur domicile, via le système de homeworking ou depuis un des trois sites régionaux à Gembloux, Malines et Merelbeke ou au siège de Centea à Anvers, via le système de satelliteworking. C'est 20% de plus qu'en 2010. Les améliorations en matière de gestion électronique des documents a rendu le travail à distance possible pour toute une série de fonctions.

Enquête de satisfaction

En 2011, l'enquête bisannuelle de satisfaction a été organisée. Le pourcentage de participation et le score de satisfaction sont plus élevés qu'en 2009. Les points les plus importants de l'analyse des résultats ont été retenus et traduits en plans d'action.

En tant que banque coopérative, la Banque a soutenu, en 2011, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, les projets de développement durable des Iles de Paix, via la "Senegal Classic". Il s'agit d'une randonnée en mountainbike à travers les paysages sénégalais, formant une combinaison entre sport et rencontre de la réalité africaine. Plusieurs collaborateurs y ont participé dont le Président du Comité de Direction. Le but ultime de cette performance sportive consistait à récolter des fonds pour soutenir des projets concrets des Iles de Paix au Sénégal.

Réseau commercial

Au 31 décembre 2011, le Groupe Crédit Agricole compte 949 agences, soit 648 de plus que fin 2010. Cette forte croissance est attribuable à la venue des 642 agences Centea, mi-2011.

Des 263 agences de la Banque Crédit Agricole, 262 sont gérées par des agents indépendants, ayant un contrat d'exclusivité. Seule l'agence du siège de Bruxelles est dirigée par un collaborateur salarié. Fin 2011, ces agences étaient équipées de 197 automates de selfbanking Cash & More, qui connaissent un succès croissant.

En 2011, la Banque Crédit Agricole a ouvert de nouvelles agences indépendantes à Berendrecht, Grobbendonk, Brasschaat et Dworp.

Europabank dispose de 44 agences, situées en milieu urbain et toutes gérées par des salariés. En 2011, Europabank a ouvert deux nouvelles agences: une à Woluwé-St-Pierre et une à Verviers.

Toute l'activité de Keytrade Bank est centrée sur les opérations en ligne de sorte qu'elle ne dispose pas d'agences si ce n'est au siège central.

Avec les chargés de relations du département "Entreprises" et les "Personal et Private Bankers", la Banque dispose à présent de collaborateurs commerciaux qui, directement ou en soutien des agents, proposent leurs services aux clients et prospectent et ce, sur base de leurs spécialités respectives.

À côté de son réseau traditionnel d'agents indépendants, la banque a lancé en 2010 un canal de vente en ligne, sous le nom de Crédit Agricole Direct.

Nouveaux développements informatiques

Au niveau de son infrastructure informatique, la Banque a poursuivi ses efforts en 2011, et ce, tant au niveau du hardware que du software, efforts qu'elle a encore intensifiés et élargis après la reprise de Centea. Ces efforts atteindront leur efficacité maximale dans le courant de 2012.

Fin 2011, l'installation dans les agences d'une nouvelle infrastructure et architecture hard- et software a été achevée. Les applications sont mises à disposition à partir de serveurs centraux et de postes de travail en agence fonctionnant selon la technologie "Thin Client".

Ce même modèle de fonctionnement a été prévu au siège et une grosse moitié des collaborateurs des différents départements ont déjà été pourvus de nouveaux postes. Le solde sera achevé début 2012.

Dans le prolongement de ces développements, la reprise de certains services de Centea, liés à ICT et jusqu'à présent exécutés par KBC, a débuté et les premiers locaux de Centea ont été fournis en appareils du Crédit Agricole avec accès aux applications centrales.

En matière de software bancaire, de grands efforts ont été consentis pour le renouvellement et l'amélioration du module titres. La gestion discrétionnaire a également connu d'importantes adaptations.

Côté crédits, l'action a porté sur l'amélioration du processus de traitement en matière d'octroi de crédit au départ de l'agent, parallèlement avec l'introduction du scanning dans les agences et l'extension des projets de Document Management.

Une première phase dans le développement d'un nouveau CRM (Client Relationship Management) et la consolidation des applications CRM existantes ont été réalisées, et ce, afin d'améliorer le soutien des agents envers leurs clients ainsi que l'appui des collaborateurs commerciaux envers les agents.

Dans le cadre du développement des canaux de distribution, les fonctionnalités des automates de selfbanking, les "Cash & More", et du homebanking Crelan-Online ont été élargies, offrant aux clients la possibilité de conserver leurs extraits de compte de manière électronique. La Banque dispose désormais de 197 automates de selfbanking "Cash & More" et plus de 75.000 clients utilisent également le homebanking du Crédit Agricole, Crelan-Online, pour la gestion de leurs avoirs et l'exécution de leurs opérations. Grâce aux investissements informatiques qui améliorent sans cesse la convivialité de ces outils, 79% de tous les virements sont gérés électroniquement par les clients.

Pour un premier groupe de clients, l'application OLTB (On Line To the Bank) a été activée. Même si l'opération s'effectue en dehors du réseau de la Banque (un automate d'une autre banque, un magasin ou un achat par internet avec une carte de débit), ils pourront désormais à tout moment en ligne et en temps réel, consulter ces opérations (et les soldes du compte) par le biais de chaque canal de la Banque et, inversement, chaque modification de solde sera utilisable dans l'ensemble du paysage financier.

Un nouveau contrat de sous-traitance a été conclu pour l'externalisation des activités centrales d'impression, dont les extraits de compte. Une partie de cette sous-traitance a été réalisée en 2011.

Grand projets

Le projet qui caractérisera "2011" dans les annales du Crédit Agricole est évidemment celui de l'accueil de Centea au sein du Groupe.

Le 3 mars 2011, après de longs mois de préparation et des négociations de plusieurs semaines avec KBC, un accord a été conclu pour la reprise de plus de 99,5% des actions de Centea qui étaient en possession de KBC et ce, pour la somme de 527 millions EUR.

Après approbation de toutes les autorités de contrôle compétentes, cet accord a été finalisé le 1er juillet 2011.

Cette reprise signifie un grand pas dans la politique de croissance et de diversification du Groupe. Par le biais de cette reprise, le Crédit Agricole et Centea représentent ensemble une banque au total bilantaire de plus de 20 milliards EUR et avec plus d'un million de clients.

Etant donné que les deux banques retail ont le même modèle bancaire avec un réseau d'agents indépendants, elles seront fusionnées pour former une seule entité juridique dans le courant de 2013.

Cette période est nécessaire pour préparer l'intégration et la fusion ainsi que pour la reprise par le biais d'une offre publique d'achat des actions qui sont encore détenues par des actionnaires individuels.

De nombreux services de support chez Centea sont encore délivrés par le groupe KBC. Tous les services ICT et les services liés à ICT sont gérés par KBC. Tous ces services doivent être repris par le Crédit Agricole et les applications informatiques doivent être migrées vers la plateforme informatique

du Crédit Agricole. Un certain nombre de services ont déjà pu être transférés le 1er juillet 2011. Pour un certain nombre d'autres services, comme les applications informatiques, cela demande une préparation en profondeur. La préparation de l'intégration des deux banques et de la migration des systèmes a donc démarré immédiatement.

Le 9 septembre, les collaborateurs et les agents de Centea ont été accueillis lors du Welcome-Event, organisé en présence de plus de 1.800 agents et collaborateurs du Crédit Agricole et de Centea.

Un nouvel organigramme intégré a été créé pour les deux entités. Une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place avec des collaborateurs en deux endroits en vue de l'intégration imminente. Le tout s'est déroulé en tenant compte particulièrement de la qualité des services et de la gestion des risques.

D'un point de vue commercial également, "les violons ont été accordés" entre les deux entités. Cela s'est traduit, entre autres, par l'introduction du concept Fidelio au sein du réseau de vente de Centea. Celle-ci fut soutenue par une campagne commune d'envergure. Les résultats furent à l'avenant: en 3 mois à peine, les agents Centea ont apporté près de 45.000 nouveaux coopérateurs. Le reste de l'offre de produits et services sera également unifié pour les deux banques.

Le 10 janvier 2012, la procédure d'offre publique de reprise des actions de Centea encore détenues par des actionnaires individuels, a démarré. C'est le signal de départ officiel de l'opération de fusion, qui devrait normalement être achevée au cours de la première moitié de 2013.

A côté de la reprise de Centea, plusieurs autres grands projets ont évidemment aussi vu le jour, été exécutés et réalisés, parmi lesquels:

- En 2011, la Banque a obtenu la certification "IRB-compliancy" (Internal Rating Based) pour l'ensemble du périmètre retail. Après l'inspection de la Banque Nationale de Belgique, visant à contrôler si toutes les recommandations des précédents tours d'inspection, formulées par "l'Inspection Générale du Crédit Agricole", avaient été implémentées et auditées, un avis positif a été transmis par la BNB à l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentielle), en France. C'est l'ACP qui a officiellement certifié l'IRB-compliancy, en décembre 2011. Cette autorisation prend cours à partir du 31/12/2011. En d'autres termes, la Banque peut déjà bénéficier des avantages IRB pour les chiffres de 2011.
Le système IRB sera maintenant étendu au portefeuille crédits de Centea.
- En 2011, d'importants efforts ont été consentis pour l'élaboration d'un re-engineering complet des processus comptables et de reporting Belgian Gaap et IFRS, appelé Comba. L'objectif de celui-ci est, entre autres, de diminuer clairement le délai du reporting financier consolidé aux différentes instances concernées.
- Par ailleurs, un élargissement conséquent de l'équipe ICT a débuté en vue de la reprise de Centea au niveau ICT. Cette reprise se traduit par une multitude de projets qui peuvent être subdivisés en migration de données, gaps (fonctionnalités nécessaires pour pouvoir continuer à gérer et commercialiser les produits actuels de Centea n'existant pas sous la même forme au Crédit Agricole) et adaptations de processus. Cet élargissement est nécessaire parce que Centea sous-traite, jusqu'à ce jour, ses activités ICT à KBC, le propriétaire précédent, et qu'il n'est donc pas question de recourir aux collaborateurs existants. Grâce à cet élargissement, nous avons réussi à livrer non seulement les efforts nécessaires pour la migration IT, mais aussi à prêter l'attention nécessaire aux projets non liés à l'intégration.
- En collaboration avec Amundi, la nouvelle sicav Crelan Fund a été lancée avec un premier compartiment, Crelan Invest World Equity 1. Ce fonds, avec protection du capital à l'échéance, répond aux préoccupations de la clientèle en période boursière turbulente.
- Au mois de décembre, sur proposition du Comité de Direction, les Conseils d'Administration des Caisses, actionnaires de Reagra, une petite société luxembourgeoise de réassurance, ont décidé sa liquidation. Cette décision découle de l'absence de rôle stratégique spécifique de Reagra au sein du Groupe. Reagra n'emploie aucun collaborateur. La liquidation de Reagra, qui aura lieu en 2012, n'a également aucun impact sur les autres activités des entités du Groupe.

Synergies

Les synergies commerciales, développées ces dernières années entre les différentes entités du Groupe, ont été poursuivies. La Banque vend ainsi des produits financiers émis par le Crédit Agricole français et commercialise des leasings de Europabank et, inversement, Europabank vend des crédits logement de la Banque. Chaque entité a également un accès direct à la plateforme de Keytrade Bank, qui agit en qualité de broker pour les opérations boursières.

Depuis que Crédit Agricole Assurances a démarré ses activités, il utilise le réseau d'agences de la Banque pour commercialiser ses produits financiers d'assurances.

Europabank commercialise, depuis octobre 2009, les produits d'assurances solde de financement de Crédit Agricole Assurances. Pour ce faire, la Banque a mis à disposition de Europabank les modules IT de souscription de ce type de contrats d'assurance solde restant dû. En 2011, avec Europabank, 4.861 polices ont été souscrites.

La Sicav Crelan Fund Econofuture, lancée en novembre 2010 par le Crédit Agricole, est également proposée par Keytrade Bank et, depuis septembre 2011, par Centea.

Dans le cadre des activités du département «Placements et Flux» et des activités du Personal Banking, une étroite collaboration a été nouée avec Amundi, qui est la Société d'Asset Management du Groupe Crédit Agricole France. Cette collaboration se traduit par des échanges permanents de know-how et d'informations. Les fonds Amundi sont proposés aux clients via le Réseau d'agences et sont également repris dans l'offre de produits et de services du Personal Banking.

Cette bonne collaboration avec Amundi a abouti, en 2011, à la création de la nouvelle sicav Crelan Fund et de son premier compartiment: Crelan Invest World Equity 1.

La direction Entreprises crée également des synergies avec les autres entités au sein du Groupe, ce qui non seulement favorise le degré de spécialisation, mais conduit également à pouvoir gérer des projets plus importants grâce à la collaboration avec d'autres entités.

Dans le cadre d'une vision de Groupe des activités financières, le front office de la gestion du portefeuille financier de presque toutes les entités du Groupe a été confié à la Banque.

E. FAITS MARQUANTS DANS LES DIFFERENTES ENTITES

La Banque Crédit Agricole

L'activité commerciale de 2011 se caractérise par une production crédits de 1,209 milliards EUR et une croissance de l'encours crédits de 3,2%. Ainsi, le cap de 6,3 milliards EUR d'encours crédits a été atteint.

Une augmentation de la production PAT est obtenue grâce au succès des prêts verts, bénéficiant d'un régime fiscal favorable jusque fin 2011. Les crédits accordés au secteur agricole ont régressé de 17,4% par rapport à 2010 et la production de crédits aux entreprises est inférieure de 25% à celle de l'année précédente.

La production de crédits est inférieure à celle de 2010, une année exceptionnelle. C'est la conséquence d'une stratégie délibérée pour faire baisser le ratio loan to deposits de la Banque et du Groupe et de travailler à des marges commerciales acceptables.

En matière de dépôts de la clientèle, une très belle croissance de 9,74% est observée pour atteindre 5,97 milliards EUR. La Banque a frôlé la frontière magique de 6 milliards EUR. Cette augmentation est la conséquence de plusieurs campagnes de placement réussies. Au printemps, le thème tournait autour de "Répartissez vos placements" où quatre produits de placement intéressants étaient simultanément proposés aux clients. Au cours de l'été, le compte d'épargne Step-up a de nouveau été mis à l'avant-plan et, en décembre, a eu lieu une action-cadeau avec du vin. Cette campagne de vin était, par ailleurs, la première action commerciale, lancée conjointement d'une même manière avec Centea.

Le nouveau canal de distribution Crédit Agricole Direct, lancé en 2010, a également contribué à la croissance des dépôts de la clientèle en récoltant près de 130 millions EUR.

Le nombre de clients de la Banque Crédit Agricole a augmenté, dans le courant de 2011, de 13.223 pour atteindre 336.397.

La notoriété de la Banque a continué à croître notamment grâce au sponsoring de Sven Nys, champion de Belgique de cyclo-cross, mais également grâce à un nouveau contrat de sponsoring avec la célèbre famille Borlée.

Dans le secteur agricole, la Banque reste également fort présente. Agribex, la foire agricole était donc "the place to be" au cours de la semaine du 6 décembre. Le symposium, rassemblant orateurs et spécialistes du secteur, du monde académique et politique autour d'une table-ronde, en fut assurément un des points forts. Les Crédit Agricole Awards y ont également été distribués à des étudiants pour leur remarquable mémoire de fin d'études consacré à l'agriculture.

La collaboration avec Geert Noels, qui s'est poursuivie, en 2011, via la promotion de la sicav "Crelan Fund EconoFuture", a continué de contribuer à la notoriété et à l'image positive de la Banque. Crelan Fund EconoFuture est une sicav belge avec passeport européen dont la gestion, caractérisée par un caractère innovant et transparent, est assurée par Econowalth, la société de gestion créée et dirigée par Geert Noels.

En décembre 2011, Luc Versele a été élu « banker of the year » par la revue financière "Banking & Finance". L'élection a été effectuée par un jury indépendant, sous la direction de Guido Ravoet, Chief Executive European Banking Federation. Le jury a loué Luc Versele parce qu'il a réussi à mener le Crédit Agricole au travers de la crise financière sans dommage. Il reçut également des éloges pour la politique durable de la banque qui se traduit également dans la politique en matière de mécénat et de bienfaisance. Enfin, le jury fut très élogieux sur l'événement le plus important de l'histoire du Crédit Agricole, à savoir la reprise, dans un contexte particulièrement difficile, de Centea.

Centea

La reprise de Centea par le Crédit Agricole n'a pas empêché Centea d'afficher un beau résultat. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 4,5%, soit une hausse de 373 millions EUR; cela a porté le volume total à 8,7 milliards EUR. La production crédits s'élevait à 1,15 milliard EUR, principalement en crédits logement.

La relation à long terme avec les clients, qui constitue la philosophie de base du Crédit Agricole, a été introduite, fin septembre 2011 dans le réseau Centea avec le lancement de la campagne Fidelio. Durant les derniers mois de 2011, 108 millions EUR de parts coopératives ont été vendues dans le réseau Centea, entraînant l'accueil de près de 56.000 nouveaux coopérateurs dans le Groupe Crédit Agricole.

Keytrade Bank

Le modèle d'entreprise de Keytrade Bank, qui a été créé afin d'offrir, de façon transparente, le meilleur prix au client bancaire, connaît de plus en plus d'intéressés: plus de 150.000 clients ont choisi le «supermarché financier» pour leurs transactions bancaires, le placement de leur épargne ou l'exécution de leurs opérations bancaires.

Keytrade Bank est présente en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et, en 2012, elle le sera également aux Pays-Bas.

Malgré les conditions de marchés très difficiles en raison de la crise de l'eurozone, Keytrade Bank continue à réaliser de beaux résultats commerciaux.

Il n'est donc pas surprenant qu'elle ait été élue, en 2011, Meilleure Banque de l'année tant par le jury de "Money Talk" que par le grand public.

Europabank

2011 fut une bonne année pour Europabank. Grâce à sa politique prudente, la Banque n'a pas souffert de la crise des dettes souveraines.

La production crédits a augmenté de 5,4%. La majeure partie de cette croissance a été réalisée dans le segment des prêts hypothécaires.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 6,21% et l'encaissement des cartes de crédit s'est accru de 9,2%.

Le rendement sur fonds propres demeure à un niveau élevé avec 15,6%.

En 2011, l'expansion du réseau d'agences s'est poursuivie avec l'ouverture de deux nouvelles agences, l'une à Woluwé-St-Pierre et l'autre à Verviers, portant le nombre d'agences à 44. Cette croissance a également entraîné une augmentation du personnel. Fin 2011, Europabank comptait 309 membres du personnel.

Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a engagé, en 2011, un Risk Manager et compte actuellement 6 collaborateurs.

Au niveau de la production, 4.640 assurances solde restant dû et 4.861 assurances solde de financement ont été souscrites.

La vente de produits financiers où Crédit Agricole Assurances intervient en tant qu'intermédiaire, représente un encaissement de 81,2 millions EUR.

Le produit Tandem, une assurance solde restant dû répartie sur deux têtes pour une seule prime, représentait 17,5% des contrats vendus.

Crédit Agricole Assurances termine l'année 2011 avec un bon résultat.

A partir de 2013, une collaboration avec Centea est prévue pour l'assurance de solde restant dû et pour l'assurance de solde de financement.

F. POLITIQUE FINANCIERE

Comme la plupart des établissements financiers, la SA Crédit Agricole a également dû restructurer son portefeuille-titres.

Le portefeuille PIIGS a quasi complètement été réduit, de sorte qu'à présent il n'y a pratiquement plus d'exposition aux pays PIIGS. Il existe cependant encore quelques titres MBS (avec paiements de coupons et amortissements en capital réguliers) actifs et relativement anciens puisque la restructuration du portefeuille avait déjà débuté en 2006. En outre, le volume des OLO a également été diminué. Le portefeuille financier du Crédit Agricole a donc été réduit, passant de 850 millions EUR à 450 millions EUR.

Le portefeuille financier total du Groupe est passé, entre le 30/6/2011 et le 31/12/11, de 5,1 milliards EUR à 3,6 milliards EUR. Les valeurs PIIGS dans celui-ci sont passées de 500 millions EUR à moins de 100 millions EUR. Elles ne comprennent, en outre, plus que 10 millions EUR d'obligations d'états PIIGS. Au sein du portefeuille financier, les obligations d'état ont été réduites, passant de 3,8 milliards EUR à 2,4 milliards EUR.

A aucun moment le Groupe n'a connu de problème de liquidité. Il y a cependant eu une collaboration étroite entre les différentes entités du Groupe en matière de liquidité, et toutes les liquidités disponibles sont rassemblées et gérées par la SA Crédit Agricole. La situation de liquidité du Groupe est très satisfaisante, entre autres grâce à la structure de Keytrade Bank qui n'exerce aucune activité crédit.

La solvabilité au niveau du Groupe est aussi largement suffisante et ce, malgré la reprise de Centea. Les fonds propres ont été renforcés, en 2011, par une augmentation du capital de 264 millions et par l'accroissement du capital coopératif de 147 millions EUR.

G. LES CHIFFRES COMPTABLES CONSOLIDES EN IFRS

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées en 2011.

En ce qui concerne les résultats consolidés, il faut attirer l'attention sur le fait que la SA Centea a été reprise dans le périmètre de consolidation à partir du 01/07/2011. Ceci implique de nuancer la comparaison avec les chiffres au 31/12/2010.

Bilan consolidé

C'est principalement la reprise de Centea et accessoirement l'activité commerciale et financière de 2011 qui se reflètent dans la croissance de **120,7%** des prêts et créances et de **118,5%** des dépôts de la clientèle.

Le total de l'actif s'élève, au 31 décembre 2011, à **21.347,9** millions EUR, ce qui représente un doublement par rapport à fin 2010. Les prêts et créances en constituent la majorité avec **76,5%** de l'actif total.

Le portefeuille financier s'élève à **3.681,6** millions EUR et augmente de **33,3%**, ce qui résulte d'une part, de la réduction du portefeuille pour des raisons de prudence et, d'autre part, de la reprise de Centea. Il représente **17,2%** de l'actif total. Ce portefeuille comprend essentiellement des actifs financiers disponibles à la vente ou AFS (**98,1%**).

Les immobilisations comprennent, entre autres, le goodwill pour un montant de **111** millions EUR.

Le total du passif s'élève à **20.223,8** millions EUR, et est composé à **89,5%** de dépôts de la clientèle et de certificats subordonnés.

Le tableau suivant reprend l'évolution 2011/2010 des grands postes de l'actif, du passif et des fonds propres consolidés.

| Actif (en mio EUR) | <u>31/12/2011</u> | <u>31/12/2010</u> | <u>Evolution</u> |
|--|-------------------|--------------------|------------------|
| Actifs interbancaires | 368,1 | 149,0 | 147,0% |
| Portefeuille financier | 3.681,6 | 2.762,9 | 33,3% |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | 16.337,9 | 7.404,4 | 120,7% |
| Immobilisations | 171,8 | 138,8 | 23,8% |
| Actifs divers | 788,5 | 306,0 ¹ | 157,7% |
| TOTAL DE L'ACTIF | 21.347,9 | 10.761,1 | 98,4% |

| Passif (en mio EUR) | <u>31/12/2011</u> | <u>31/12/2010</u> | <u>Evolution</u> |
|----------------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Dépôts de la clientèle | 17.730,2 | 8.113,5 | 118,5% |
| Certificats subordonnés | 360,5 | 307,5 | 17,2% |
| Dettes interbancaires | 911,7 | 1.155,8 | -21,1% |
| Provisions | 23,3 | 16,3 | 42,9% |
| Autres passifs | 1.198,1 | 462,5 ² | 159,0% |
| TOTAL DU PASSIF | 20.223,8 | 10.055,5 | 101,1% |

¹ Chiffre revu après la publication du rapport 2010.

² Chiffre revu après la publication du rapport 2010.

| | | | |
|--|-----------------|-----------------|--------------|
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, y compris le capital coopératif | 1.124,1 | 705,6 | 59,3% |
| TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | 21.347,9 | 10.761,1 | 98,4% |

Fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés, tenant compte des normes IFRS, s'élèvent, au 31 décembre 2010, à **1.124,1** millions EUR contre **705,6** millions EUR l'année précédente.

Au 31/12/2011, le capital coopératif atteint **488,8** millions EUR.

Le ratio de solvabilité est de **14,45%**, par rapport à **12,37%** à fin 2010, pour une exigence réglementaire de 8%.

Résultat consolidé

Le produit net bancaire progresse de **29,6%**, surtout grâce à une augmentation de **45,8%** des produits d'intérêts nets.

Les charges d'exploitation augmentent de **44,7%** ce qui se traduit par un coefficient d'exploitation, ou CIR, qui passe à **75,6%** contre **67,7%** à fin 2010.

Globalement, il en résulte donc une diminution de **2,1%** du résultat brut d'exploitation.

Les dépréciations (impairment) diminuent globalement de **34,5%** par rapport à fin 2010. Ce mouvement est le résultat d'une forte diminution des réductions de valeur sur le portefeuille crédits (**-27,2%**)

Le résultat net du Groupe atteint **55,5** millions EUR pour **45,2** millions EUR en 2010, soit une augmentation de **22,8%**.

Le rendement sur fonds propres est de **6,1%** au 31/12/2011 contre **6,8%** à fin 2010. La baisse du ROE est imputable en particulier à la forte augmentation des fonds propres (**+418,5 millions EUR ou 59,3%**)

Il n'y a pas eu d'événement, en ce début d'année 2012, susceptible d'influencer les résultats publiés dans le présent rapport.

| | <u>31.12.11</u> <u>(en mio</u> <u>EUR)</u> | <u>31.12.10</u> <u>(en mio</u> <u>EUR)</u> | <u>Evolution</u> <u>(en mio</u> <u>EUR)</u> | <u>Evolution</u> <u>(en %)</u> |
|------------------------------|--|--|---|-----------------------------------|
| produits d'intérêts nets | 300,4 | 206,1 | 94,3 | 45,8 |
| autres produits nets | 66,2 | 76,8 | -10,6 | -13,8 |
| produit bancaire net | 366,6 | 282,9 | 83,7 | 29,6 |
| charges d'exploitation, dont | -277,3 | -191,6 | 85,7 | 44,7 |
| frais de personnel | -93,2 | -75,4 | 17,8 | 23,6 |
| commissions non-activées | -63,1 | -34,9 | 28,2 | 80,8 |
| autres frais d'exploitation | -112,1 | -74,2 | 37,9 | 51,1 |
| amortissements | -8,9 | -7,0 | 1,9 | 27,1 |
| résultat brut d'exploitation | 89,3 | 91,2 | -1,9 | -2,1 |
| provisions | -3,1 | -3,4 | -0,3 | -8,8 |
| dépréciations (impairment) | -17,1 | -26,1 | -9,0 | -34,5 |
| goodwill | 1,4 | - | 1,4 | |
| résultat avant impôt | 70,5 | 61,8 | 8,7 | 14,1 |
| impôts | -15,0 | -16,6 | -1,6 | -9,6 |
| résultat net | 55,5 | 45,2 | 10,3 | 22,8 |

G. AFFECTATION DES BENEFICES DES DIVERSES ENTITES DU GROUPE

Les Conseils d'Administration des Caisses Coopératives Agréées proposeront de distribuer un dividende aux coopérateurs correspondant à 5% du capital investi en parts sociales, pour un montant global de 18,75 millions EUR. Ce dividende net, dans le respect des conditions prévues par la loi, constitue, dans le contexte actuel de taux d'intérêt, une rémunération très appréciable pour ce type de placements.

Le bénéfice net de l'exercice 2011 de la SA Crédit Agricole s'élève à 31,43 millions EUR. Le Conseil d'Administration proposera de distribuer un dividende de 29,84 millions EUR aux actionnaires, après versement de 1,59 millions EUR aux réserves.

Le 15 décembre 2011, un dividende intermédiaire de 10 millions EUR a été prélevé sur les réserves disponibles et versé aux actionnaires.

Le bénéfice 2011 de la SA Centea s'élève à 21,70 millions EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Centea proposera la distribution d'un dividende de 21,45 millions EUR.

Le 22 décembre 2011, un dividende intermédiaire de 19 millions EUR a été prélevé sur les réserves disponibles et versé aux actionnaires.

Le bénéfice 2011 de la SA Europabank s'élève à 15,55 millions EUR et son Conseil d'Administration proposera de distribuer, à la SA Crédit Agricole, un dividende de 12,44 millions EUR.

Le bénéfice 2011 de la SA Keytrade Bank s'élève à 13,40 millions EUR et son Conseil d'Administration proposera de distribuer, à la SA Crédit Agricole, un dividende de 10,72 millions EUR.

L'exercice comptable 2011 de la SA Crédit Agricole Assurances s'est clôturé avec un résultat de 1,58 millions EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Crédit Agricole Assurances proposera de distribuer, à la SA Crédit Agricole, un dividende de 0,63 million EUR.

4.22.2.2. Rapport de gestion consolidé sur l'exercice 2012

Message du CEO

Le Groupe Crédit Agricole a parcouru un chemin remarquable en 2012. Dans un contexte financier et économique toujours incertain et volatil, le Crédit Agricole a fêté, comme il se devait, son 75^{ème} anniversaire. L'année écoulée, la fusion entre le Crédit Agricole et Centea a également été mise en chantier. De plus, le Groupe Crédit Agricole a réalisé des chiffres de production record et a obtenu un résultat plus que respectable.

Grâce à ces beaux résultats, les Caisses Coopératives de la banque peuvent offrir aux actionnaires coopératifs, pour la dixième année consécutive, un dividende net de 5%.

Depuis l'arrivée de Centea au sein du Groupe Crédit Agricole, le 1er juillet 2011, tout fut mis en œuvre pour fusionner le Crédit Agricole et Centea en deux ans. Pour réussir la fusion sur le terrain, certaines étapes fondamentales ont été franchies: l'harmonisation du statut du personnel et l'harmonisation des conditions en matière de commissions des plus de 850 agents indépendants. Nous avons également décidé de procéder à la fusion juridique, le 1^{er} avril 2013, sous le nouveau nom Crelan.

Toutes ces réalisations contribueront à une nouvelle culture d'entreprise unifiée, donnant ainsi toutes les chances à la nouvelle banque d'offrir un excellent service à taille humaine à plus de 900.000 clients Crelan, à l'aide de membres du personnel et d'agents indépendants motivés.

Sur le plan commercial, les dépôts ont augmenté et la banque a enregistré une production record en crédits. Tant les clients agricoles que les particuliers fidèles ont ainsi pu réaliser leurs plans et rêves financiers, et la banque a huilé l'économie belge.

La campagne coopérative a connu un grand succès. Les clients Centea, surtout, ont répondu positivement à la proposition de souscrire aux actions coopératives des Caisses du Crédit Agricole.

En un an et demi, le nombre de coopérateurs a augmenté de plus de 100.000 personnes et le capital coopératif de plus de 250 millions euros.

La solvabilité de la banque et du Groupe a augmenté, au point même que la Banque Nationale a autorisé le Crédit Agricole SA à diminuer son capital de 125 millions euros, un fait unique dans une période où les régulateurs européens et belges prient les banques de renforcer leurs capitaux.

Les frais généraux récurrents sont restés au même niveau qu'en 2011 et le coût du risque était historiquement bas. Les frais d'intégration réduisent le résultat 2012, mais sont indispensables pour garantir l'avenir de la nouvelle banque. Le montant des taxes bancaires a également un impact négatif sur le résultat du Groupe et alourdit le ratio cost-income.

Grâce aux volumes commerciaux plus grands et à l'absorption de Centea, le Groupe enregistre un bénéfice de 73,4 millions d'euros en IFRS, un beau résultat dans l'environnement financier toujours instable.

Le Groupe Crédit Agricole mène toujours sa politique bancaire de manière transparente et correcte, et recueille, également en 2012, les fruits de cette politique avec un beau résultat. Le résultat sain et durable du Crédit Agricole/Centea permet la distribution d'un dividende de 5% pour la dixième année consécutive. La banque traduit ainsi dans la pratique, ses valeurs coopératives de fiabilité, durabilité, transparence et confiance.

Ces valeurs, nous voulons également les transmettre et les consolider au cours de la nouvelle ère Crelan. Les présages sont favorables grâce notamment à l'imperturbable engagement du personnel et des collaborateurs qui mettent tout en œuvre pour que la fusion réussisse et pour garantir l'avenir de la nouvelle banque Crelan.

Nous envisageons l'avenir avec pleine confiance.

*Luc Versele
CEO Crédit Agricole*

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">RAPPORT DE GESTION EN MODE CONSOLIDÉ SUR L'EXERCICE 2012 DU GROUPE CREDIT AGRICOLE</p> |
|--|

A. STRUCTURE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE, ACTIONNARIAT ET STRATEGIE DE CROISSANCE

Structure du Groupe Crédit Agricole

La SA Crédit Agricole et les Caisses coopératives agréées SCRL Agricaïsse et CVBA Lanbokas, qui sont liées par un principe de solidarité, forment une fédération d'établissements de crédit au sens de l'article 61 de la loi du 22 mars 1993 sur le statut des établissements de crédit, la SA Crédit Agricole assumant le rôle d'établissement central. Il existe une solidarité complète entre les différentes entités du Groupe. Cela explique pourquoi le résultat de la SA Crédit Agricole et des Caisses coopératives agréées sont globalisés.

Les huit Caisses coopératives régionales complètent l'ancrage coopératif de la fédération d'établissements de crédit et leurs statuts prévoient également la solidarité avec les autres entités.

Le capital coopératif des Caisses coopératives agréées et des Caisses coopératives régionales est détenu par 245.186 coopérateurs, agriculteurs et particuliers.

La gestion opérationnelle de toutes les entités précitées est assurée par le Comité de Direction de la SA Crédit Agricole.

L'ensemble formé de la SA Crédit Agricole et de ses Caisses Coopératives agréées et régionales est dénommé dans le présent rapport "le Crédit Agricole" ou "la Banque", alors que le vocable plus large "Groupe Crédit Agricole" ou «le Groupe» fait référence à toutes les entités ou filiales, citées ci-dessous et comprises dans la consolidation par intégration globale.

Les Caisses Coopératives agréées Lanbokas et Agricaïsse détiennent, ensemble avec la Fédération des Caisses du Crédit Agricole, société coopérative œuvrant à la coordination des activités des Caisses Coopératives agréées et à leur représentation auprès de la SA Crédit Agricole, toutes les actions de catégorie "A", soit 50% du total des actions, abstraction faite des actions "C". Elles possèdent, en vertu d'une convention d'actionnaires, 50% des droits de vote de la SA Crédit Agricole.

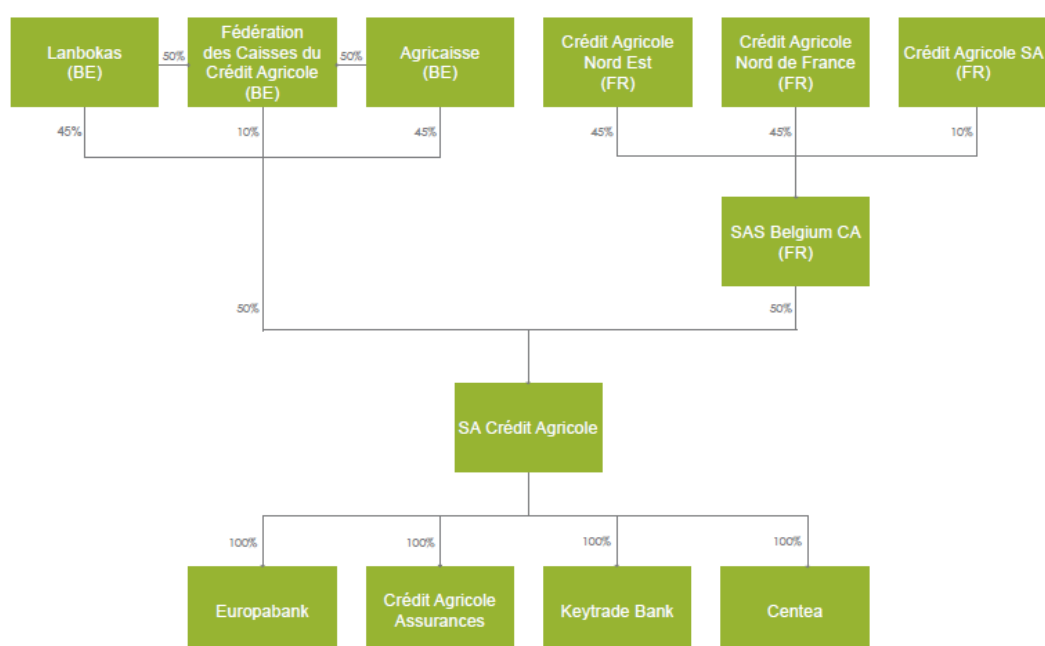
Les 50% restant des actions du Crédit Agricole, abstraction faite des actions "C", sont détenus par la SAS Belgium CA, une société de droit français. Ces actions donnent droit à un dividende équivalent au double du dividende lié aux actions "A" et "C". En vertu de la convention d'actionnaires, Belgium CA possède 50% des droits de vote de la SA Crédit Agricole.

L'actionnariat de Belgium CA est composé comme suit: pour 45% chacune, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord de France et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord-Est, et pour 10% par la SA Crédit Agricole.

Pour la réalisation de la cession des actions de Centea, une catégorie d'actions spécifique, les actions "C", a été créée, en 2011, à concurrence de 250.000.000 EUR; ces actions sont détenues par Belgium CA. Leur création s'est déroulée conformément à la convention d'actionnaires existante et ne modifie en rien le rapport existant mentionné ci-dessus en matière de droits de vote. Dans le courant de 2011 et début 2012, il a été récolté suffisamment de capital social pour rembourser à Belgium CA, dès juin 2012, une première tranche de 125.000.000 EUR, au moyen d'une réduction de capital par annulation de la moitié des actions "C" à concurrence de ce montant.

Les comptes des filiales de la SA Crédit Agricole, Europabank depuis 2004, Keytrade Bank depuis 2005, Crédit Agricole Assurances depuis 2007 et Centea depuis 2011, de même que ceux de Reagra, société luxembourgeoise de réassurance, et de la Fédération des Caisses Coopératives agréées, sont compris dans le périmètre de consolidation des comptes annuels du Groupe Crédit Agricole, en vertu de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crédit Agricole sous forme simplifiée, sans les sociétés coopératives régionales, ni Reagra, afin de préserver la clarté de la présentation.



Actionnariat et stratégie de croissance

Dans la ligne de la stratégie de croissance externe développée depuis l'entrée du Crédit Agricole français dans le Groupe Crédit Agricole, trois acquisitions ont eu lieu jusque fin 2011: une en 2004, une en 2005 et une en 2011. Ces acquisitions ont apporté au Groupe Crédit Agricole, d'une part, des clientèles très ciblées et un volet de haute technicité financière en matière de bourse et de placements en ligne et, d'autre part, elles lui ont permis d'atteindre une taille suffisamment grande pour développer un avenir sain et rentable.

Le Crédit Agricole est ainsi devenu actionnaire à 100% de Europabank en 2004 et la reprise de Keytrade Bank s'est déroulée en plusieurs phases de 2005 à 2007, la Banque détenant depuis ce moment une participation de 100%.

Pendant plusieurs années, le Groupe Crédit Agricole a mené une réflexion approfondie quant à sa stratégie de positionnement en tant que bancassureur. Cette réflexion a mené à un résultat concret. En effet, la SA Crédit Agricole Assurances a été fondée en mars 2007. Il s'agit d'une filiale à 100% de la Banque, avec pour objet social la distribution de produits propres, principalement des assurances solde restant dû, liées à diverses formes de crédits.

En 2009, la Banque a élargi son champ d'activités à la gestion de patrimoine ou activité de Personal & Private Banking.

Cette activité de Personal & Private Banking s'inscrit dans la stratégie de croissance de la Banque, au même titre que la reprise par la Banque des 5.000 clients Kaupthing Belgium gérés en Private Banking, aux termes d'une convention du 16 janvier 2009 conclue avec Kaupthing Bank Luxembourg.

En 2010, le département «Entreprises» a pris forme. À cet effet, une direction indépendante fut créée. En 2012, ce département a été intégré à la direction Crédits, l'objectif étant de centraliser, optimiser et développer le service aux entreprises. De nouvelles synergies ont été créées avec les autres entités du Groupe Crédit Agricole et avec les actionnaires français.

Diversification et croissance ont aussi constitué le fil rouge en 2010, ce qui s'est traduit par le développement de Crédit Agricole Direct. Cette activité bancaire par internet permet, à côté des canaux traditionnels et du service Crelan-online déjà existant, d'offrir une série de services bancaires, tels que l'ouverture de comptes et l'achat d'une série de produits financiers. Le Crédit Agricole veut ainsi attirer un nouveau type de clientèle, et également encore mieux servir sa clientèle existante.

En 2011, les actions de Centea, détenues par KBC à 99,5%, étaient reprises par le Crédit Agricole. En 2012, suite à une offre publique de rachat, le solde des actions est également tombé entre les mains du Crédit Agricole, qui est ainsi devenu propriétaire de Centea à 100%. Centea est une banque retail universelle, travaillant avec un réseau d'agents indépendants. La stratégie et le modèle d'activité de Centea s'apparentent à ceux de la Banque et les deux entités fusionneront, le 1er avril 2013. Grâce à cette opération, le nombre de clients de la Banque atteint presque le million, le total bilantaire double et la part de marché s'est nettement améliorée.

Le Crédit Agricole ne dispose pas de succursales.

B. CORPORATE GOVERNANCE

Conseils d'administration et Comités de Direction

Le Conseil d'Administration de la Banque s'est réuni à sept reprises au cours de l'année écoulée. En son sein, fonctionnent le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et le Comité Stratégique, qui prépare les axes stratégiques pour le Conseil.

L'Assemblée Générale du 26 avril 2012 a avalisé la prolongation des mandats de MM. Paul Phillips et Marc Haelemeersch en tant qu'administrateurs. Le mandat de M. Paul Phillips a été prolongé jusqu'au 30 juin 2014 et celui de M. Marc Haelemeersch pour une période de 6 ans.

L'Assemblée Générale du 26 avril 2012 a entériné la nomination de M. Bernard Pacory par le Conseil d'Administration du 23 juin 2011, en tant qu'administrateur pour poursuivre le mandat de M. Paul

Bernard. Ce dernier avait remis son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2015, à la disposition de l'Assemblée, en raison de son départ à la retraite.

L'Assemblée Générale du 26 avril 2012 a confirmé la nomination de M. François Pinchon par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2011, en tant qu'administrateur pour poursuivre le mandat de M. Philippe de Cibeins qui, pour assumer d'autres missions au sein du groupe Crédit Agricole France, avait remis à disposition son mandat qui court jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

L'Assemblée Générale du 26 avril 2012 a avalisé la nomination de M. François Macé comme administrateur ainsi que comme Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 22 mars 2012, pour achever le mandat de M. Alain Diéval qui, en raison de la cessation de sa collaboration avec le groupe Crédit Agricole France, avait remis son mandat qui vient à échéance à l'Assemblée Générale de 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2012 a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer M. Philippe Voisin en tant qu'administrateur et membre du Comité de Direction et ce, pour un mandat d'une durée de cinq ans, qui échoira lors de l'Assemblée Générale en 2017.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2012 a décidé, de commun accord avec M. Marc Haelemeersch, d'interrompre sa collaboration en tant qu'administrateur et membre du Comité de Direction, et ce, à dater du 21 décembre 2012.

En ce qui concerne la composition du Comité de Direction, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 22 mars 2012, de prolonger les mandats de MM. Paul Phillips et Marc Haelemeersch en tant que membres du Comité de Direction. Le mandat de M. Paul Phillips a été prolongé jusqu'au 30 juin 2014. Le mandat de M. Marc Haelemeersch a été résilié, de commun accord, le 20 décembre 2012.

Le Comité de Direction est composé de six membres, dont le Président. Les membres du Comité de Direction forment un collège. Le Président du Comité de Direction porte le titre de Président de la Banque. Nonobstant la compétence collégiale du Comité de Direction, les tâches et les compétences sont réparties entre les membres du Comité de Direction.

Comme le Conseil d'Administration et le Comité de Direction sont composés de façon identique chez Centea et au Crédit Agricole, les mêmes décisions ont été prises aux mêmes moments en ce qui concerne la composition du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois, en 2012.

Le Comité d'Audit est présidé par M. Freddy Willockx, l'administrateur indépendant, qui, grâce à sa formation et son expérience de haut niveau, dispose des compétences requises tant en matière de comptabilité que d'audit. Pour le reste, le Comité d'Audit est composé de MM. Fernand George, Thierry Aubertin et Jean-Pierre Dubois. Les membres du Comité d'Audit possèdent de même, tant collectivement qu'individuellement, les compétences requises par la loi du 17 décembre 2008, en matière d'audit et de comptabilité. Le Président du Conseil d'Administration, le Président du Comité de Direction et le Directeur de l'Audit Interne participent également aux réunions.

Keytrade Bank

Chez Keytrade Bank, la composition du Comité de Direction est restée inchangée, avec trois membres.

Le 19 mars 2012, Alain Diéval, Président du Conseil d'Administration, a remis sa démission en tant qu'administrateur. Il a été remplacé, comme administrateur, par M. François Macé qui achèvera le mandat qui court jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017. M. Luc Versele a été nommé Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration.

Europabank

Chez Europabank, aucun changement n'est intervenu au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois. La composition du Comité de Direction est également restée inchangée.

Crédit Agricole Assurances

Chez Crédit Agricole Assurances, en 2012, M. Jean-Pierre Dubois a été remplacé, au sein du Conseil d'Administration, par M. Luc Versele, en tant que Président. M. Jean-Pierre Dubois reste néanmoins membre du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 27 § 2 de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et au règlement de la CBFA en la matière, la Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs en dehors du Groupe Crédit Agricole. La Banque satisfait à cette obligation par le biais de son site internet (www.creditagricole.be).

Collège des commissaires

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole sont contrôlés depuis 2005 par les Cabinets Deloitte et KPMG, qui forment un collège; leur mandat a été renouvelé en 2011 pour 3 ans. Le Cabinet Deloitte, qui était représenté par M. Bernard De Meulemeester jusqu'au 31 décembre 2011, est représenté depuis le 1er janvier 2012 par M. Philip Maeyaert et le Cabinet KPMG, qui était représenté par M. Peter Berger jusqu'au 30 septembre 2012, est représenté depuis le 1er octobre 2012 par M. Erik Clinck.

Modifications statutaires

Les statuts de la SA Crédit Agricole ont été modifiés par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012:

- En vue de la reprise des actions de la SA Centea, une augmentation de capital avait été réalisée en 2011. L'actionnaire français, SAS Belgium CA, avait procédé à un apport en capital de 250.000.000 EUR.

Comme suffisamment de capital social avait déjà été récolté, une première tranche de 125.000.000 EUR a été remboursée à l'actionnaire français, SAS Belgium CA, en juin 2012.

Pour réaliser cette réduction du capital par annulation des actions "C" à concurrence de 125.000.000 EUR, une Assemblée Générale Extraordinaire a été organisée.

- Lors de cette même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation de capital de 28.000.000 EUR, entièrement libérés a eu lieu à concurrence de 14.000.000 EUR par la SAS Belgium CA et 7.000.000 EUR par chacune des Caisses belges, les SCRL Agricaisse et Lanbokas. Et ce, sans création de nouvelles actions.

Cette réduction et cette augmentation en capital ont porté le capital à 319.513.274,40 EUR.

Chez Keytrade Bank, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2012 a décidé d'augmenter le capital de 10.000.000 EUR pour porter le capital social de 38.338.364,27 EUR à 48.338.364,27 EUR, sans création de nouvelles actions. Le capital a été entièrement libéré par le Crédit Agricole, qui soutient ainsi la croissance de Keytrade Bank.

Bonne gouvernance

Conformément à la circulaire du 9 mai 2008 de la CBFA relative à l'évaluation du contrôle interne, le management de la Banque a évalué son système de contrôle interne et met progressivement en place un contrôle permanent de second degré.

Le rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne est basé sur des self-assessments des directions de la Banque. Il vise à apprécier si celles-ci sont suffisamment en accord d'un point de vue compliance avec le cadre réglementaire en vigueur. Les faiblesses identifiées ont

été traduites en mesures correctrices dont le suivi est pris en charge par l'entité du Contrôle Permanent.

Le rapport annuel sur le contrôle interne a été transmis, le 29 février 2012 à la Banque Nationale de Belgique.

Politique de rémunération

Début 2011, la Banque a revu sa politique de rémunération des dirigeants effectifs et non effectifs et du personnel salarié conformément à la directive européenne (CRD III) ainsi qu'aux directives du CEBS (Committee of European Banking Supervisors) en la matière.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration, le 20 janvier 2011.

Début 2013, la politique de rémunération sera adaptée et implantée au niveau du groupe en tenant compte, entre autres, de la circulaire de la Banque Nationale du 14 février 2011, de l'AR du 22 février 2011 et de la loi du 28 juillet 2011.

La rémunération des membres du Comité de Direction se compose d'une base fixe et d'une composante variable. Pour la partie variable, le Comité de Rémunération propose, chaque année, un montant en fonction du résultat économique de la banque. Ce montant ne peut pas, sauf circonstances exceptionnelles et sur décision explicite du Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération, excéder 30% de la partie fixe.

Les administrateurs non-exécutifs ont droit à une indemnité forfaitaire par séance.

Tant le Président du Conseil d'Administration que l'administrateur indépendant perçoivent une indemnité forfaitaire annuelle.

En 2012, la rémunération totale des administrateurs du Crédit Agricole s'est élevée à 2,6 millions EUR. La rémunération totale des administrateurs du Groupe Crédit Agricole a atteint 6,3 millions EUR.

L'Audit Interne exerce la surveillance de l'application de cette politique de rémunération.

C. MAÎTRISE DES RISQUES: ÉVOLUTION DES MISSIONS-CLÉS

L'année 2012 a été dominée par les préparatifs de l'intégration de Centea.

Les structures opérationnelles ont été revues, le suivi des risques des portefeuilles de Centea a été élaboré plus avant et le suivi des risques financiers au sein du groupe a été uniformisé dans une importante mesure.

L'organisation de comités de risque pour le suivi des risques est restée inchangée en 2012. La structure pyramidale des comités Risque crédit, Risques financiers et Risques opérationnels et le suivi des filiales, qui rapportent au Global Risk Comité ou directement au Comité de Direction, ont été maintenus.

Gestion générale des risques

L'adaptation des structures opérationnelles a pour objectif de concentrer tous les moyens, qui garantissent le suivi des risques de la banque, sous la direction du Chief Risk Officer. Le département chargé de la modélisation du risque crédit (qui était dans la direction Crédits) a rejoint le département Risk Management sous sa direction. De plus, le département Contrôle Permanent a été placé sous la direction du Chief Risk Officer. Le suivi des risques opérationnels a été confié à ce département. En raison des possibilités de synergie entre le contrôle permanent et le suivi des incidents, ceux-ci ont été réunis. Les départements Compliance, Précontentieux et Contentieux ont également été placés sous la responsabilité du Chief Risk Officer. Et ce, avec pour but de détecter et de pouvoir réagir rapidement. De cette façon, tous les moyens qui mettent l'accent sur le suivi du contrôle et le suivi du risque, sont rassemblés pour renforcer leur pouvoir au sein de l'organisation.

Risque crédit

La maîtrise du risque crédit reste basée sur la politique en matière de crédit, d'une part, et sur un système de séparation des pouvoirs dans l'activité crédits, d'autre part. Divers comités suivent ainsi "l'appétence pour le risque".

Le Comité de Direction et le Comité des Engagements Crédits se partagent les compétences d'octroi de crédits selon des seuils d'encours crédit des clients. Il existe, par ailleurs, une délégation de compétences au sein du département Crédits.

Le Comité de Surveillance Crédits est compétent pour la gestion de l'encours, notamment pour les crédits sous «surveillance rapprochée». Le Comité des Provisions Crédits est compétent pour placer des clients sous statut de défaut qualitatif, fixer et adapter des réductions de valeur, dénoncer des crédits et amortir des créances.

En 2012, une restructuration importante a eu lieu au sein de la direction Crédits. La scission entre l'octroi de crédit et la gestion du portefeuille crédits en constitua le fil rouge.

Les préparatifs pour l'intégration des portefeuilles de Centea ont continué à être implémentés. La politique d'investissement dans le domaine financier avait déjà été alignée en 2011; en 2012, l'alignement a été élargi à la politique de risque crédit. De plus, des évolutions ont été implémentées dans les systèmes de suivi IRB. Cela concerne des adaptations aux modèles de risque crédit pour intégrer le portefeuille crédits de Centea dans le système de suivi du Crédit Agricole. Les adaptations les plus importantes ont été réalisées dans les modèles qui évaluent les risques crédit dans le segment des particuliers et dans le segment des petites et moyennes entreprises, des segments où Centea est surtout active.

Ces adaptations ont été largement validées par le département Risk Management et le CNM (Comité Normes et Méthodes). Le CNM est l'organe, au sein de Crédit Agricole SA, situé à Paris, qui est responsable pour la standardisation des systèmes de risque, implémentés au sein du Groupe.

Pas seulement le système IRB a été adapté. Ces systèmes ont de la même manière été testés sur les données du portefeuille de Centea. Cela en préparation de la migration qui se tiendra au cours du deuxième trimestre de 2013. La qualité des données provenant du système de KBC a largement été testée au moyen de modèles de risque crédit. On est de la sorte sûr que ces modèles travailleront de manière performante sur les données de Centea transférées dans les systèmes du Crédit Agricole.

Risques de taux, de liquidité et de marché

L'évolution la plus importante, en 2012, concerne l'élargissement du système financier de suivi des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Lors de la reprise de Centea en 2011, ce système avait directement été déployé, mais pas encore pour Europabank, ni pour Keytrade Bank.

En 2012, le système de limites pour le suivi des risques financiers, de contrepartie et du risque pays a été déployé pour le Groupe. En 2013, ces risques seront donc systématiquement observés de manière centralisée pour l'entière du Groupe. Les indicateurs les plus importants sont la Value at Risk globale pour tous les risques financiers, un gap taux fixe reverse cumulatif pour le risque de taux, les limites LGD (Loss Given Default) pour le risque de contrepartie et le risque-pays et les ratios d'observation de la BNB pour le risque de liquidité.

Le modèle VAR (Value at Risk) a été entièrement développé au sein du département Risk Management.

La portée du modèle VAR comprend tous les risques financiers du Groupe entier. Et ce, tant dans des conditions normales qu'en situation de crise. En raison de l'importance de ce modèle, il a été validé dans le détail par un bureau externe spécialisé. Les tests de validation ont été achevés avec succès. Le déploiement et l'implémentation ont également été finalisés depuis, de sorte qu'en 2013, le suivi sera opérationnel.

La structure de groupe sera ainsi renforcée par le biais du suivi des risques et les filiales seront désormais également intégrées opérationnellement dans la politique financière et le suivi des risques du Groupe.

Risques opérationnels

L'évolution la plus importante au niveau du suivi des risques opérationnels concerne le lancement de l'implémentation d'une nouvelle plateforme de suivi. Jusqu'à présent, le suivi des incidents était effectué par le biais d'Europa et d'Olimpia, deux outils livrés par nos actionnaires français. Ces systèmes seront remplacés par leur successeur: la plateforme RCP. Techniquement, ce système est plus évolué parce qu'il est déployé via le web. Les différences fonctionnelles les plus importantes par rapport à la solution précédente sont la décentralisation du rapportage des incidents et l'intégration des contrôles permanents dans le système.

En 2012, une analyse cartographique a été lancée. Tous les risques opérationnels au sein des processus de la banque ont été localisés et inventoriés. Cartographier à nouveau les chaînes opérationnelles s'est imposé suite à l'intégration de Centea. Les processus de traitement ont, de ce fait, été adaptés, modernisés ou élargis. C'est donc sur base de cette nouvelle cartographie qu'à l'avenir, les incidents opérationnels seront rapportés et les contrôles suivis.

Politique d'intégrité

Depuis de nombreuses années déjà, la Banque mène une politique d'intégrité comprenant des mesures et des procédures adéquates afin de prévenir, détecter et maîtriser les risques de non-conformité qui peuvent découler du non-respect des prescriptions légales ou réglementaires.

En 2012, comme les années précédentes, la Banque a accordé une attention toute particulière au développement de sa politique d'intégrité, dont les activités sont menées par le Comité d'Intégrité. Ce comité s'est réuni trois fois, en 2012, sous la présidence du Président du Comité de Direction.

La Banque veille scrupuleusement à ce que ses agents et tous ses collaborateurs respectent rigoureusement les principes de sa note de politique d'intégrité. Pour ce faire, une grande attention a été consacrée, en 2012, à trois cycles de formation et d'information, répartis tout au long de l'année. Y ont, entre autres, été abordés les thèmes suivants: réglementation et profils de risque MiFID (Markets in Financial Instruments Directive, en vue de la protection des investisseurs), prévention et fraude interne et externe, typologie du blanchiment, politique fiscale de prévention et mesures fiscales anti-abus. Au total, quelque 2.200 personnes ont participé aux trois cycles.

En dehors de ces sessions de formation, beaucoup d'attention a également été consacrée aux profils de risque MiFID actuels des clients en placement et une cartographie MiFID a été mise en place à l'attention des autorités de surveillance (FSMA). Dans ce contexte, les agents de la banque ont eu, avec une partie importante de leurs clients, des entretiens concernant leur profil de placement.

En application de la nouvelle législation du 18/01/2010 en matière de prévention du blanchiment, l'identification des bénéficiaires finaux de tous les clients personnes morales a été achevée dans les délais légaux. Il a, par ailleurs, été décidé d'implémenter le même outil de suivi de prévention du blanchiment qu'au Crédit Agricole France et la division du fichier clients complet en quatre catégories de risques de compliance a donné lieu à une approche basée sur le risque.

Enfin, l'harmonisation des directives et procédures de compliance entre le Crédit Agricole et Centea a débuté sur base d'une cartographie des risques de compliance.

Trois réunions d'harmonisation ont eu lieu, dans le cadre du Comité Synergie-Compliance, entre Compliance Crédit Agricole et les trois autres banques du Groupe: Europabank, Keytrade Bank et Centea. Il en a, entre autres, résulté une harmonisation de la politique d'acceptation de la clientèle.

Audit

La Banque dispose d'une fonction d'audit indépendante dont la mission est de promouvoir le contrôle interne et de veiller en permanence à la performance et à l'application effective du système de contrôle en vigueur. L'Audit évalue si les risques encourus par la Banque sont identifiés, analysés et couverts de manière adéquate.

Le département Audit de la Banque assure également l'audit de Centea, de Keytrade Bank et de Crédit Agricole Assurances. Europabank dispose de son propre département Audit.

La mission générale et les valeurs du département Audit sont décrites dans la charte de l'Audit. De plus, les modalités spécifiques de l'outsourcing de la fonction interne d'audit de Keytrade Bank vers le département Audit du Crédit Agricole sont détaillées dans un Service Level Agreement.

Dans le contexte d'une approche "Risk Based Auditing", le département Audit a également mis à jour, en 2012, "l'Univers Audit", suite aux nouvelles réglementations ou aux activités nouvelles ou modifiées.

Les missions d'Audit réalisées l'an dernier, portaient sur différents domaines, entre autres sur Bâle II, les Crédits, le Risk Management et la Compliance.

Les recommandations ont été suivies et rapportées régulièrement, tant au Comité de Direction qu'au Comité d'Audit.

En 2012, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois. Il s'est penché sur l'organisation du système de contrôle interne de la Banque et sur le fonctionnement de l'Audit, du Riskmanagement, de l'Inspection, du contrôle Permanent et de la Compliance, mais également sur les activités de surveillance, qui sont exercées au sein des Comités d'Audit des filiales Europabank, Keytrade Bank, Crédit Agricole Assurances et Centea.

En vertu du principe selon lequel le Groupe Crédit Agricole belge fait partie du périmètre de contrôle interne du Crédit Agricole France, en sa qualité d'actionnaire de référence, et en accord avec la CBFA et l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel en France), l'Inspection Générale de Crédit Agricole SA (IGL) peut effectuer des inspections. En 2012, IGL a réalisé une mission en relation avec l'opération d'intégration. Le département Audit assure le suivi des actions de correction, entreprises en réponse aux recommandations d'IGL pour les différents domaines contrôlés. Chaque semestre, un rapport de suivi de l'avancement des actions correctives mentionnées est remis au Comité de Direction et à IGL.

Dans le cadre de la fusion et de l'intégration prévues entre le Crédit Agricole et Centea, les méthodologies d'audit et le reporting au Comité d'Audit des deux sociétés ont été harmonisés.

Inspection du Réseau

La mission de l'Inspection est orientée vers la prévention d'effets indésirables, qui pourraient ébranler la confiance entre le client, l'agent et la banque.

Cela s'effectue via le contrôle de quatre domaines:

5. Contrôle financier des agents.
6. Contrôle du fonctionnement administratif et comptable correct dans les agences.
7. Contrôle d'application: contrôle de l'application des lois, règlements et procédures dans l'organisation de vente de la banque.
8. Contrôle de qualité: contrôle du soin accordé à la qualité et au soutien dans les relations avec le client.

En vue de l'intégration de Centea, prévue en 2013, le département Inspection a été séparé du département Audit et constitue une section autonome avec une direction exclusivement compétente en cette matière.

Les constatations relatives au contrôle du fonctionnement d'un agent sont évaluées à l'aide d'un score de risque. A l'avenir, elles seront centralisées au sein du "modèle de qualité".

Ce modèle sert de base tant pour le planning et la fréquence des inspections standard que pour les examens approfondis et l'harmonisation avec, entre autres, l'encadrement commercial.

Le réseau d'agents est contrôlé régulièrement par le biais de 2 à 4 inspections standard, 1 à 2 contrôles de caisse complémentaires et des inspections thématiques ad hoc. Les anomalies éventuellement observées sont systématiquement suivies, en première instance par le COK. Il s'agit d'un comité interne à l'Inspection, où sont envoyées les investigations en cours. Les conclusions sont discutées au sein du Comité Décision & Conseil (CDC). Le CDC est un organe de décision dont la mission est de prendre les mesures nécessaires (préventives, rectificatives ou punitives) pour toutes

les agences qui représentent (peuvent représenter) un risque. Le résultat est rapporté au Comité de Direction ainsi qu'au Comité d'Audit.

En 2012, le CDC a traité plus de 100 dossiers concernant les deux réseaux Crédit Agricole et Centea. Là où c'était nécessaire, les mesures et les sanctions adéquates ont été prises.

L'inspection est également responsable de certaines investigations ponctuelles et sensibles, comme: screening préalable et conseil concernant les candidats agents (tant au niveau financier qu'en matière d'intégrité), screening préalable et conseil concernant les candidats collaborateurs d'agences, plaintes où un collaborateur d'un point de vente (agent et/ou collaborateur d'agence) est concerné, fraudes externes (fausses cartes d'identité...), confirmation de soldes (7.465 clients ont été interrogés), enquêtes ciblées, inspections sur des dossiers individuels tant en interne qu'en externe, enquêtes sur et rédaction de profils de fraude avec propositions en matière de prévention, contrôle après hold-up...

D. FORCES VIVES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Ressources humaines

Au 31/12/2012, 1.514 membres du personnel font partie du Groupe Crédit Agricole dont 653 travaillent pour le Crédit Agricole, 410 pour Centea, 8 pour Crédit Agricole Assurances, 130 pour Keytrade Bank et 313 pour Europabank .

Le Crédit Agricole et Centea comptent ensemble 1.063 membres du personnel qui feront partie de la nouvelle entité Crelan.

Si l'on ajoute au personnel salarié des différentes entités du Groupe, les 2.313 collaborateurs (dont 799 pour le Crédit Agricole et 1.514 pour Centea) qui travaillent sous le statut d'agents délégués ou de personnel salarié d'une agence et qui disposent d'une procuration pour représenter la Banque, le total des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole s'élève à 3.827 personnes.

Une politique RH UNIQUE

Une politique RH unifiée constitue une étape importante dans un processus de fusion. Aussi, nombre d'actions et de réalisations des RH ont été axées sur la réalisation d'un seul statut du personnel et sur l'harmonisation des systèmes de RH. L'harmonisation s'est réalisée dans le respect des historiques du Crédit Agricole et de Centea, d'une équité interne entre les collaborateurs et des lignes de force qui doivent donner forme, à l'avenir, à la politique RH.

Ces efforts ont débouché, entre autres, sur un accord social relatif à l'harmonisation du statut du personnel, qui a été avalisé dans la "CCT fusion". Les dispositions reprises dans la CCT sont applicables à partir de 2013.

L'introduction d'une nouvelle structure organisationnelle, début 2012, à l'occasion de la fusion, a donné lieu à la création de nombreuses nouvelles fonctions et à des modifications de fonctions. Des descriptions de fonction ont été rédigées afin que tous les collaborateurs voient aussi clairement quel est leur rôle au sein de cette nouvelle structure organisationnelle, quelles sont leurs responsabilités et comment ils peuvent contribuer aux objectifs de la banque.

Ces descriptions de fonction constituent une base importante du remaniement des systèmes de RH.

Ces descriptions de fonction sont ainsi le point de départ de la réalisation d'une classification de fonctions uniforme pour laquelle, en 2012, un protocole a été conclu avec les partenaires sociaux. Cette classification de fonctions a été finalisée, début 2013, et forme la base de l'harmonisation de la politique de rémunération. En plus, cela apporte plus de clarté aux collaborateurs en ce qui concerne les possibilités de carrière au sein de la banque.

En 2012, la migration de différents systèmes IT du personnel (payroll, enregistrement du temps...) ont été également réalisés.

Dans les deux entités (Crédit Agricole et Centea), des conseillers du personnel, points de contact pour les responsables et les collaborateurs en matière, notamment, d'orientation professionnelle, de développement, de collaboration avec les collègues et responsables... ont été mis en place, en 2012. L'an dernier, ils ont eu une tâche importante dans le cadre de l'implémentation de la nouvelle structure organisationnelle unique et dans le cadre de l'emploi (réemploi) de collaborateurs internes.

Recrutement et mobilité interne

57 nouveaux collaborateurs ont rejoint la banque en 2012: 27 collaborateurs ICT et 30 collaborateurs en soutien de l'activité bancaire (juristes, comptables...).

Dans notre nouvelle banque, une grande attention est accordée à la mobilité interne en vue d'un large développement et d'une large disponibilité des collaborateurs. Les postes vacants sont donc toujours publiés en interne et les collaborateurs sont invités et encouragés à signaler leurs centres d'intérêts. En 2012, depuis le remplissage de la nouvelle structure organisationnelle, 38 collaborateurs ont changé de fonction au sein de la banque.

Formation

La Banque investit énormément dans le développement de ses collaborateurs.

Quoique de nombreux efforts de formation étaient dirigés, en 2012, vers l'intégration IT de la banque, les collaborateurs ont aussi suivi des formations liées à l'activité bancaire.

Beaucoup d'attention fut donc consacrée aux formations relatives à la fusion. En outre, plus de 500 collaborateurs ont pris part à un large éventail de formations leur permettant d'approfondir leurs connaissances, de développer de nouvelles aptitudes et d'apprendre de nouvelles choses. Ils peuvent ainsi évoluer dans leur fonction et développer leur carrière.

Les cadres ont pu suivre, en 2012, une formation en management. Ce plan de formation pour managers continuera à être prioritaire en 2013. L'accent porte sur le management du changement, mais également sur d'autres aptitudes dont le cadre a besoin pour exercer son rôle de coach et de responsable.

Soutien des RH au projet de migration

Les RH apportent un soutien important au projet de migration de la banque, qui implique que les applications, produits, processus et procédures soient harmonisés et migrés vers une plateforme unique et un mode de fonctionnement unique.

En soutien de cette migration, une offre de formation a été développée, l'année dernière, pour les agents de Centea. Cette offre concerne essentiellement l'apprentissage des applications du Crédit Agricole par les agents Centea, mais également l'apprentissage des informations relatives aux produits et aux procédures. Cette formation sera proposée, en 2013, sous forme collective et via e-Learning. Le développement de ce package d'e-learning a été réalisé en collaboration avec des partenaires spécialisés et l'IFCAM (le centre de formation du Crédit Agricole France).

Les collaborateurs du siège central de Centea ont également investi de leur temps dans l'acquisition des connaissances nécessaires relatives aux applications back-office du Crédit Agricole. En plus de l'apprentissage sur le tas au sein des entités commerciales, 294 collaborateurs ont suivi une formation collective.

Projets sociaux

En tant que banque coopérative, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, la Banque a soutenu, en 2012, plusieurs projets. La Banque a ainsi participé à la randonnée cycliste au profit de l'asbl Pinocchio. Il s'agit d'une organisation qui essaie d'adoucir les souffrances endurées par les enfants brûlés. L'équipe cycliste Crédit Agricole-Centea était emmenée par le Président de la Banque, Luc Versele.

La Banque a organisé, en 2012, une "Quinzaine de la Santé", du 24 septembre au 5 octobre. De nombreuses initiatives sportives et autres ont été organisées en faveur de la santé des collaborateurs. Plusieurs de ces initiatives seront répétées sur base régulière.

Réseau commercial

Au 31 décembre 2012, le Groupe Crédit Agricole compte 910 agences, soit 40 de moins que fin 2011. Cette baisse est attribuable à la collaboration et à la fusion de certaines agences du Crédit Agricole et de Centea qui étaient proches.

Des 865 agences du Crédit Agricole et de Centea, 863 sont gérées par des agents indépendants. Seules les agences des sièges à Bruxelles et à Anvers sont dirigées par des collaborateurs salariés. Fin 2012, les agences étaient équipées de 201 automates de selfbanking Cash & More, qui connaissent un succès croissant.

En 2012, la Banque Crédit Agricole a ouvert une nouvelle agence à Oupeye.

Europabank dispose de 44 agences, situées en milieu urbain et toutes gérées par des salariés.

Toute l'activité de Keytrade Bank est centrée sur les opérations en ligne de sorte qu'elle ne dispose pas d'agences si ce n'est au siège central.

Avec les chargés de relations du département "Entreprises" et les "Personal & Private Bankers", la Banque dispose à présent de collaborateurs commerciaux qui, directement ou en soutien des agents, proposent leurs services aux clients et prospectent sur base de leurs spécialités respectives.

A côté de son réseau traditionnel d'agents indépendants, la banque a poursuivi le développement de son canal de vente en ligne, sous le nom de Crédit Agricole Direct.

Nouveaux développements informatiques

Comme prévu en 2012, les efforts ont été poursuivis pour élargir l'infrastructure informatique de la banque en préparation à l'intégration de Centea et à la création de la nouvelle banque, Crelan, en avril 2013. Cela concernait tous les niveaux de l'infrastructure: la capacité des serveurs, le stockage, les possibilités réseau...

Afin de pouvoir utiliser de manière optimale cet accroissement de capacité, beaucoup d'attention a également été consacrée aux applications existantes afin qu'elles bénéficient aussi de ces investissements et puissent ainsi assumer le surplus de charge de travail à l'avenir.

De plus, le mouvement, entamé en 2011, vers une informatique basée sur les serveurs, où partout dans la banque et dans les agences, les PC ont été remplacés par des thin clients, a été achevé et affiné. Comme les collaborateurs de la banque peuvent se connecter de façon sécurisée aux applications bancaires quand et où ils le souhaitent, cela contribue également au soutien des activités d'intégration.

Dans le même ordre d'idées, pour préparer l'intégration de Centea, la téléphonie a été reprise, en 2012, à KBC, qui l'assurait jusque-là pour Centea en sa qualité d'ex-maison-mère. L'infrastructure téléphonique de Centea a été insérée dans l'infrastructure VoIP du Crédit Agricole. La même chose a eu lieu avec le courrier électronique qui tourne maintenant sur les serveurs du Crédit Agricole.

Une grande partie de notre attention a évidemment été consacrée, en 2012, aux préparatifs de la migration effective des données, en 2013. Tous les programmes de réception, transformation et chargement ont été développés et plusieurs fois testés en préparation d'une dernière série de tests prévus au premier trimestre 2013 et de la migration effective.

De nombreux efforts ont, en plus, été livrés pour trouver des solutions aux gaps. Il s'agit des différences de fonctionnalité entre des produits ou processus existants et les produits et processus futurs souhaités.

A côté des activités préparatoires à la fusion et à l'intégration des deux banques, les activités bancaires courantes et la production ont nécessité le soutien de l'informatique.

La Banque a développé de nouveaux outils pour améliorer le homebanking Crelan-online: paiements par carte de débit, élargissement des données consultables, épargne-pension en ligne et version allemande de Crelan-online.

La Banque dispose aujourd'hui de 201 automates de selfbanking "Cash & More" et plus de 85.000 clients utilisent le homebanking du Crédit Agricole, Crelan-Online, pour la gestion de leurs avoirs et l'exécution de leurs opérations. Fin 2012, 82% de tous les virements étaient gérés électroniquement par les clients.

Le département IT de la Banque a également permis la commercialisation des parts sociales par le biais des agences Centea.

Côté crédits, on a travaillé à l'amélioration des processus de traitement de l'octroi de crédit en partant de la position de l'agent. Ces efforts se poursuivent et seront achevés au moment de la fusion en 2013.

En 2011, un premier groupe de clients a bénéficié de l'introduction de l'application OLTB (On Line To the Bank). En 2012, elle a été progressivement étendue à tous les clients. Même si l'opération s'effectue en dehors du réseau de la Banque (un automate d'une autre banque, un magasin ou un achat par internet avec une carte de débit), ils peuvent désormais consulter ces opérations (et les soldes du compte), à tout moment en ligne et en temps réel, par le biais de chaque canal de la Banque et, inversement, chaque modification de solde sera utilisable dans l'ensemble du paysage financier.

Grands projets

- Pour le Crédit Agricole et Centea, 2012 était placée sous le signe des préparatifs à la fusion, à l'intégration et à la migration des deux banques, qui est prévue pour l'été 2013:

La fusion de Centea et du Crédit Agricole s'accompagne d'une migration informatisée des données des clients et de leurs contrats, gérés par la plateforme KBC, vers la plateforme du Crédit Agricole.

Ces travaux ont débuté, en 2011, chez KBC avec le développement de programmes d'extraction et, au Crédit Agricole, avec les structures pour la transformation et le chargement des données.

Il a été aussi prévu d'augmenter directement la capacité de l'infrastructure technique (machines, serveurs, réseau...) pour pouvoir accueillir les transactions de Centea.

Pour que les processus de migration se déroulent le mieux possible, des actions qualitatives ont été menées afin de réduire au strict minimum les exceptions et si possible les supprimer.

Depuis la mi-2012, plusieurs transferts de données ont été simulés avec succès dans le cadre de la migration. Début 2013, une répétition générale a été tenue avec tous les acteurs et dans un environnement proche de la réalité. Ces tests généraux répondent jusqu'à présent aux attentes.

De même, à côté des travaux de migration, une grande attention a été accordée à l'aspect "intégration" de la fusion. Ici aussi, plusieurs "chantiers" ont été lancés.

Dès l'acquisition de Centea, le Crédit Agricole s'est attaqué à plusieurs domaines stratégiques, à savoir: le riskmanagement, la trésorerie, les marchés financiers, la conduite commerciale, l'audit interne... Les actions entreprises ont apporté le succès escompté.

D'autres "chantiers" ont encore été lancés. Ils concernent principalement les projets suivants: le planning et les préparatifs à la fusion juridique, le changement de nom, son impact logistique, les campagnes publicitaires, la communication vers la clientèle...

Les back-offices ont, par ailleurs, été chargés d'harmoniser les processus. C'est d'autant plus important que, lors de la 1ère vague de migration, il faut pouvoir tenir compte soigneusement des changements. Ces activités sont essentielles puisque la nouvelle banque, Crelan, fonctionnera sur deux sites différents (Anderlecht et Anvers).

Toutes les activités relatives à la migration ainsi que celles liées à l'intégration se déroulent jusqu'à présent selon le planning. Les premiers résultats dans chaque domaine sont encourageants.

- En vue de la fusion qui aura lieu en 2013, une offre publique de rachat ou "squeeze out" sur les actions de Centea, qui n'étaient pas encore entre les mains du Crédit Agricole, a été lancée, en 2012. En 2011, le Crédit Agricole avait acheté à KBC 99,58% des actions de Centea. Les autres actions étaient encore aux mains d'actionnaires individuels. Cette offre publique de rachat fut clôturée avec succès, début septembre. Le Crédit Agricole est ainsi devenu propriétaire à 100% de Centea.
- Après examen approfondi des conditions de travail existantes et des conditions salariales secondaires au Crédit Agricole et chez Centea, un accord social relatif à l'harmonisation des statuts du personnel a été atteint le 6 décembre 2012. Cet accord a été avalisé dans une "CCT-fusion". Cela concerne notamment l'harmonisation du temps de travail, le système d'enregistrement du temps de travail et des horaires variables, les jours de congé et les congés de circonstance, les assurances collectives, les conditions du personnel pour les produits bancaires... Ces dispositions reprises dans la CCT s'appliquent dès 2013.
- Dans le courant de l'année 2012, des négociations relatives au statut financier des agents ont été menées avec les représentants des agents du Crédit Agricole (par le biais de l'organe consultatif) et de Centea (par le biais du Comité Paritaire). Fin 2012, un accord concernant un nouveau statut financier uniforme pour tous les agents Crelan, qui entrera en vigueur au plus tard en janvier 2014, a été atteint dans les deux comités.
- En 2012, le Crédit Agricole existait depuis 75 ans. Pour fêter cet anniversaire, tous les collaborateurs et agents du Crédit Agricole et de Centea ainsi que leur famille avaient été conviés à une grande fête familiale au parc Pairi Daiza. Quelque 5.000 invités avaient répondu à l'invitation. En apothéose à cet anniversaire, le Président a divulgué, en présence de tous, le nom de la nouvelle banque fusionnée: "Crelan". Les clients ont également été associés à ce jubilé. Ils ont pu souscrire au compte d'épargne Step-Up Anniversary et participer à l'action organisée en matière de placement et intitulée "Epargnez & Gagnez".
- Dans le courant de 2012, le concept Fidelio a été introduit au sein du réseau de vente de Centea. Plus de 115 mio EUR de capital coopératif ont ainsi été récoltés au cours de l'année et nous avons pu accueillir plus de 45.000 nouveaux coopérateurs. Fin octobre 2012, moins d'un an et demi après le rachat de Centea, la campagne qui visait à récolter 250 mio EUR en capital coopératif, a été clôturée avec succès.
- En 2012, l'application OLTB (On Line To the Bank) a été étendue à tous les clients. Les clients peuvent désormais, à tout moment, réaliser toutes leurs opérations en ligne et en temps réel (même en dehors du réseau de la banque, dans les magasins, par exemple) et consulter les soldes de compte par le biais de tous les canaux de la banque, et, inversement, chaque modification de solde est utilisable dans l'ensemble du paysage financier.
- La première phase du développement d'un re-engineering complet des processus comptables et de reporting Belgian Gaap et IFRS, appelé Comba a été clôturée en 2012. L'objectif de celui-ci est, entre autres, de diminuer clairement le délai du reporting financier consolidé aux différentes instances concernées.
- En 2012, sur proposition du Comité de Direction, les Conseils d'Administration des Caisses, actionnaires de Reagra, une petite société luxembourgeoise de réassurance, ont décidé la liquidation de celle-ci. Cette décision a été prise parce qu'on ne voyait plus de rôle stratégique spécifique pour Reagra au sein du Groupe. Le processus de liquidation est en cours et sera achevé en 2013. La participation que Reagra possédait dans Keytrade Bank, Europabank et Crédit Agricole Assurances a été transférée à la Fédération des Caisses. La participation que possédait Reagra dans la Fédération des Caisses a été transférée dans la SA Crédit Agricole. Reagra, elle-même, n'emploie aucun collaborateur. La liquidation de Reagra n'a pas d'impact non plus sur les autres activités des entités du Groupe.

Synergies

Les synergies commerciales, mises en place ces dernières années entre les différentes entités du Groupe, ont été poursuivies. La Banque vend ainsi des produits financiers émis par le Crédit Agricole français et commercialise des leasings de Europabank et, inversement, Europabank vend des crédits logement de la Banque. Chaque entité a également un accès direct à la plateforme de Keytrade Bank, qui agit en qualité de broker pour les opérations boursières, tandis que Europabank sert de point central pour les transactions financières domestiques.

Depuis que Crédit Agricole Assurances a démarré ses activités, il utilise le réseau d'agences de la Banque pour commercialiser ses produits financiers d'assurance.

Europabank commercialise, depuis octobre 2009, les produits d'assurances solde de financement de Crédit Agricole Assurances. Pour ce faire, la Banque a mis à disposition de Europabank les modules informatiques de souscription de ce type de contrats d'assurance solde restant dû. En 2012, avec Europabank, 5.300 polices ont été souscrites.

Centea et Keytrade Bank offrent également les sicavs Crelan Fund EconoFuture et Crelan Fund EconoNext, cette dernière ayant été lancée en septembre 2012 par le Crédit Agricole.

Dans le cadre des activités du département «Placements et Flux» et des activités du Personal Banking, une étroite collaboration a été nouée avec Amundi, qui est la société d'Asset Management du Groupe Crédit Agricole France. Cette collaboration se traduit par des échanges permanents de know-how et d'informations. Les fonds Amundi sont proposés aux clients via le Réseau d'agences et sont également repris dans l'offre de produits et de services du Personal Banking. Cette bonne collaboration avec Amundi a abouti, en 2012, à la création de quatre nouveaux compartiments au sein de la sicav Crelan Invest: "Crelan Invest Euro Equity Select I" en "II", "Crelan Invest Euro & Emerging Equity I" et "Crelan Invest World Equity II". En plus, un nouveau type de produit d'investissement a été lancé en collaboration avec Amundi, comprenant déjà, en 2012, deux émissions: "Crelan dnA (LU) Global Dividend December 2018" et "Crelan dnA (LU) Global Dividend February 2019".

La direction Entreprises crée également des synergies avec les autres entités au sein du Groupe, ce qui non seulement favorise le degré de spécialisation, mais conduit également à pouvoir gérer des projets plus importants grâce à la collaboration avec d'autres entités.

Dans le cadre d'une vision de Groupe des activités financières, le front office de la gestion du portefeuille financier de presque toutes les entités du Groupe a été confié à la Banque.

E. FAITS MARQUANTS DANS LES DIFFÉRENTES ENTITÉS

Banque Crédit Agricole et Centea

L'activité commerciale de 2012 se caractérise par une production crédits de 2,7 milliards EUR, soit une augmentation de 14,3% par rapport à la production en 2011. L'encours crédits dépasse le cap des 14 milliards EUR.

Les crédits accordés au secteur agricole augmentent, en 2012, de 2,6% par rapport à 2011; Dans le domaine des crédits aux entreprises, la production reste inférieure de 15,9% à celle de l'année précédente.

En matière de dépôts de la clientèle, une très belle croissance de 5,6% est observée pour atteindre 15,41 milliards EUR. La frontière magique de 15 milliards EUR est donc ainsi franchie. Cette augmentation est la conséquence de plusieurs campagnes de placement réussies. Au printemps, le thème tournait autour de "Répartissez vos placements" où quatre produits de placement intéressants étaient simultanément proposés aux clients. Au printemps et en automne, le compte d'épargne Step-up a de nouveau été mis en exergue et, en décembre, a eu lieu une action-cadeau avec du vin.

En matière de hors-bilan, ce qui frappe c'est l'appréciation de l'offre en produits structurés, avec une forte augmentation de la vente de notes.

Un plan d'action commercial diversifié autour du 75ème anniversaire du Crédit Agricole a permis de clôturer l'année sur une belle prestation commerciale.

Le nouveau canal de distribution Crédit Agricole Direct, lancé en 2010, a également contribué à la croissance des dépôts de la clientèle en récoltant près de 66,6 millions EUR.

La notoriété de la Banque a continué à croître, notamment grâce au sponsoring du très populaire Sven Nys, champion de Belgique de cyclo-cross, mais également grâce à un nouveau contrat de sponsoring avec la célèbre famille Borlée. En juin et en juillet 2012, une campagne publicitaire avec les frères dans le rôle principal est passée à la télévision et une grande enquête sur "L'Agent des Belges" a apporté une grande visibilité dans les magazines, les journaux et sur Canal Z.

Le nombre de clients de la Banque Crédit Agricole a augmenté, en 2012, pour atteindre 345.887 personnes. Avec Centea, le total des clients s'élève à 935.795.

Dans le secteur agricole, la Banque reste également fort présente, comme à la Foire de Libramont où, en 2012, de nouveaux bâtiments ont été inaugurés. Par ailleurs, la Banque est omniprésente lors des foires et événements agricoles locaux ainsi que dans la presse spécialisée.

La collaboration avec Geert Noels, qui s'est développée, en 2012, par le biais des sicavs "Crelan Fund EconoFuture" et "Crelan Fund EconoNext", a continué de contribuer à la notoriété et à l'image positive de la Banque. Ce sont des sicavs belges avec passeport européen dont la gestion, marquée par un caractère innovant et transparent, est assurée par Econoworld, la société de gestion créée et dirigée par Geert Noels.

Keytrade Bank

Le modèle d'entreprise de Keytrade Bank, qui a été créé afin d'offrir, de façon transparente, le meilleur prix au client bancaire, connaît de plus en plus d'intéressés: plus de 167.000 clients ont choisi le «supermarché financier» pour leurs transactions bancaires, le placement de leur épargne ou l'exécution de leurs opérations bancaires.

Keytrade Bank est présente en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et, depuis 2012, également aux Pays-Bas. En Suisse, la banque a pris le nom de Strateo, "the Bank for global investors".

Malgré un climat financier très turbulent en raison de la crise de l'eurozone, Keytrade Bank continue à afficher de beaux résultats tant au niveau commercial que financier. Le nombre de clients a augmenté de 11% et le résultat a également connu une forte croissance.

En 2012, Keytrade Bank a lancé une application pour iPad ainsi qu'un système de paiement via smartphone, utilisant la technologie de communication sans fil (NFC). Ces deux innovations ont éveillé l'enthousiasme tant des professionnels de technologie "mobile" que du grand public. Keytrade Bank reste donc bien la pionnière en matière de banque et de placements en ligne.

Europabank

2012 fut également une bonne année pour Europabank.

La production crédits a augmenté de 5,6%. Malgré des circonstances économiques moins favorables, Europabank a continué, en 2012, à élargir son octroi de crédits aux entreprises. La production de crédits professionnels s'est accrue de 12,9%.

Les dépôts des clients ont augmenté de 6,2% et l'encaissement des cartes de crédit de 3,7%.

Le rendement sur fonds propres demeure à un niveau élevé avec 16,1%.

En mai 2012, les transformations au siège central se sont achevées, apportant un plus grand confort aux collaborateurs.

Fin 2012, 313 personnes travaillaient chez Europabank.

Les clients de Europabank peuvent dorénavant s'occuper de leurs affaires bancaires par le biais de leur tablette ou smartphone. En novembre, le service eb online mobile a été lancé.

Crédit Agricole Assurances

En prévision de la croissance de la production en 2013, suite à l'élargissement de la vente des assurances de solde restant dû par le biais du réseau d'agences de Centea, Crédit Agricole Assurances a déjà recruté, en 2012, un gestionnaire de production et un gestionnaire médical et compte actuellement 7 collaborateurs.

Au niveau de la production, 6.242 assurances solde restant dû et 5.301 assurances solde de financement ont été souscrites. L'encaissement 2012 s'élève à 10,5 millions EUR.

Le produit Tandem, une assurance solde restant dû répartie sur deux têtes pour une seule prime, représente 17% des contrats vendus.

La vente de produits financiers par le biais du réseau d'agences du Crédit Agricole a représenté, en 2012, un encaissement de 57,5 millions EUR.

Crédit agricole Assurances a clôturé 2012 avec un beau résultat.

Pour la vente des assurances solde restant dû, des assurances temporaires à capital constant et des assurances solde de financement, une collaboration est prévue avec Centea à partir d'avril 2013.

En 2013, Crédit Agricole Assurances prendra un nouveau nom: "Crelan Insurance".

F. POLITIQUE FINANCIÈRE

La crise financière et la crise de la dette souveraine européenne, qui en a découlé, ont redessiné profondément le paysage bancaire. Les activités à risque ont été abandonnées par de nombreuses banques et les plans stratégiques ont été complètement modifiés, avec souvent un recentrage vers les activités retail locales rentables. Les établissements financiers ont également été confrontés à une nouvelle législation internationale et européenne relative aux exigences en matière de capital et de liquidité.

Dans cet environnement agité, la politique financière du Groupe Crédit Agricole a changé, mais ce changement s'est limité à déplacer certaines priorités. Les investissements relativement limités en obligations souveraines des pays PIIGS ont été réduits plus rapidement, en 2011. Fin décembre 2012, nous notons un solde inchangé de 12,5 millions EUR en obligations émises par les autorités italiennes. L'année 2012 a permis de réduire la trop grande concentration en obligations souveraines belges au profit de l'octroi de crédits. L'encours total du portefeuille financier est, en conséquence, passé de 3,6 milliards EUR, fin 2011 à 3 milliards EUR, fin 2012.

En 2012, une politique en matière financière et de risque fortement intégrée a également été mise au point pour toutes les entités du Groupe Crédit Agricole. Une politique uniforme a ainsi été souscrite par chaque entité et ce, en matière d'organisation de l'activité financière, de définition et du suivi des limites, de traitement comptable dans le Schéma A et IAS et en matière de détermination et d'établissement de réductions de valeur durables ou spéciales.

Au niveau de la liquidité, toutes les liquidités disponibles sont rassemblées et gérées par la SA Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole dispose en la matière d'un solde nettement excédentaire et ce, mesuré dans les scénarios de stress test déterminés par le régulateur. Nous notons ainsi un excédent de plus de 2 milliards EUR par rapport au ratio de liquidité en vigueur de la Banque Nationale. En ce qui concerne le Liquidity Coverage Ratio, qui sera utilisé par Bâle III à partir de 2015/2019, nous observons également, sur base des premières estimations, de larges excédents. En 2012, pour rentabiliser ces excédents, des liquidités ont été placées à moyen terme auprès de nos actionnaires Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole Nord-Est, pour un total de 500 millions EUR.

G. CHIFFRES COMPTABLES CONSOLIDÉS EN IFRS

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation ont été élargies en ce qui concerne le traitement comptable des immobilisations incorporelles générées en interne (software). Celles-ci sont amorties linéairement sur la durée estimée, en général 5 ans.

Par ailleurs, certaines règles d'évaluation ont été actualisées sans influence comptable.

Bilan consolidé

Le total de l'actif s'élève, au 31 décembre 2012, à **22.651,4** millions EUR, ce qui représente une augmentation de 6,1% par rapport à fin 2011. Les prêts et créances en représentent la part la plus importante avec **77,8%** de l'actif total.

Le portefeuille financier s'élève à **3.060,9** millions EUR, en diminution de **16,9%** en raison de la réduction du portefeuille pour raison de prudence. Le portefeuille financier représente **13,5%** de l'actif total et comprend essentiellement des actifs financiers disponibles à la vente ou AFS (**97,3%**)

Les immobilisations comprennent, entre autres, le goodwill pour un montant de **111,0** millions EUR.

Le total du passif total s'élève à **21.372,8** millions EUR, et est composé à **89,5%** de dépôts de la clientèle et de certificats subordonnés.

Le tableau ci-après reprend l'évolution 2012/2011 des grands postes de l'actif, du passif et des fonds propres consolidés.

(Remarque: pour comparer avec l'exercice 2011, il faut tenir compte qu'en 2011, Centea n'avait été repris que pour 6 mois dans les chiffres consolidés (depuis la reprise, le 01/07/2011).**

| Actifs (en millions EUR) | <u>31/12/2012</u> | <u>31/12/2011</u> | <u>Evolution</u> |
|--|-------------------|-------------------|------------------|
| Actifs interbancaires | 866,1 | 368,1 | 135,3% |
| Portefeuille financier | 3.060,9 | 3.681,6 | -16,9% |
| Prêts et créances (y compris contrats de location-financement) | 17.616,1 | 16.337,9 | 7,8% |
| Immobilisations | 178,3 | 171,8 | 3,8% |
| Actifs divers | 930,0 | 788,5 | 17,9% |
| TOTAL DE L' ACTIF | 22.651,4 | 21.347,9 | 6,1% |
| | | | |
| Passif (en mio EUR) | <u>31/12/2012</u> | <u>31/12/2011</u> | <u>Evolution</u> |
| Dépôts de la clientèle | 18.768,0 | 17.730,2 | 5,9% |
| Certificats subordonnés | 358,9 | 360,5 | -0,4% |
| Dettes interbancaires | 749,8 | 911,7 | -17,8% |
| Provisions | 25,4 | 23,3 | 9,0% |
| Autres passifs | 1.470,7 | 1.198,1 | 22,7% |
| TOTAL DU PASSIF | 21.372,8 | 20.223,8 | 5,7% |

| | | | |
|--|----------------|----------------|--------------|
| Total des capitaux propres, y compris le capital coopératif | 1.278,6 | 1.124,1 | 13,7% |
|--|----------------|----------------|--------------|

| | | | |
|--|-----------------|-----------------|-------------|
| Total des passifs et capitaux propres | 22.651,4 | 21.347,9 | 6,1% |
|--|-----------------|-----------------|-------------|

Fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés, tenant compte des normes IFRS, s'élèvent, au 31 décembre 2012, à **1.278,6** millions EUR contre **1.124,1** millions EUR un an auparavant.

Le capital coopératif s'élève, au 31/12/2012, à **607,0** millions EUR.

Le ratio CAD s'élève à 14,70% contre **14,45%**, fin 2011, pour une exigence réglementaire de 8%.

Résultat consolidé

Le produit bancaire net progresse de **33,2%**, surtout grâce à une augmentation des autres produits bancaires nets de **175,2%**.

Les charges d'exploitation augmentent de **34,5%**. Le coefficient d'exploitation ou CIR passe à **76,4%** contre **75,6%**, fin 2011.

Le résultat brut d'exploitation augmente de **29,0%**.

Les dépréciations (impairment) augmentent de **14,6%** par rapport à fin 2011. Les réductions de valeur sur le portefeuille crédits régressent fortement (-23,7) alors que celles sur le portefeuille financier augmentent sensiblement.

Le résultat net du Groupe s'élève à **73,4** millions EUR, contre **55,5** millions EUR en 2011, soit une augmentation de **32,3%**.

Au 31/12/2012, le rendement sur fonds propres est resté inchangé avec **6,1%**.

Il n'y a pas eu, en ce début d'année 2013, d'événement susceptible d'influencer les résultats publiés dans le présent rapport.

| | 31.12.12 (en mio EUR) | 31.12.11 (en mio EUR) | Evolution (en mio EUR) | Evolution (en %) |
|------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| Produits d'intérêts nets | 306,0 | 300,4 | 5,6 | 1,9% |
| Autres produits nets | 182,2 | 66,2 | 116,0 | 175,2% |
| Produit bancaire net | 488,2 | 366,6 | 121,6 | 33,2% |
| Charges d'exploitation, dont | -373,0 | -277,3 | 95,7 | 34,5% |
| Frais de personnel | -113,6 | -93,2 | 20,4 | 21,9% |
| Commissions non-activées | -96,1 | -63,1 | 33,0 | 52,3% |
| Autres frais d'exploitation | -151,9 | -112,1 | 39,8 | 35,5% |
| Amortissements | -11,3 | -8,9 | 2,4 | 27,0% |
| Résultat brut d'exploitation | 115,2 | 89,3 | 25,9 | 29,0% |
| Provisions | -2,5 | -3,1 | -0,6 | -19,4% |
| Dépréciations (impairment) | -19,6 | -17,1 | 2,5 | 14,6% |
| Goodwill | 0,0 | 1,4 | -1,4 | -- |
| Résultat avant impôt | 93,2 | 70,5 | 22,7 | 32,2% |
| Impôts | -19,8 | -15,0 | 4,8 | 32,0% |
| Résultat net | 73,4 | 55,5 | 17,9 | 32,3% |

H. AFFECTATION DU BÉNÉFICE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS DU GROUPE

Les Conseils d'administration des Caisses Coopératives agréées proposeront de distribuer aux coopérateurs un dividende correspondant à 5% du capital investi en parts sociales pour un montant global de 27,78 millions EUR. Ce dividende net, dans le respect des conditions prévues par la loi, constitue, dans le contexte actuel des taux d'intérêt, une très belle rémunération pour ce type de placements.

Le bénéfice net de l'exercice 2012 de la SA Crédit Agricole s'élève à 15,43 millions EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Crédit Agricole proposera de distribuer un dividende de 14,60 millions EUR aux actionnaires, après versement de 0,79 millions EUR aux réserves.

Le bénéfice 2012 de la SA Centea s'élève à 46,55 millions EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Centea proposera de ne distribuer aucun dividende.

Le 21 décembre 2012, un dividende intermédiaire à concurrence de 20 millions EUR avait été distribué aux actionnaires.

Le bénéfice 2012 de la SA Europabank s'élève à 16,39 millions EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Europabank proposera de distribuer un dividende de 14,78 millions EUR à la SA Crédit Agricole.

Le bénéfice 2012 de la SA Keytrade Bank s'élève à 14,80 millions EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Keytrade Bank proposera de distribuer un dividende de 13,32 millions EUR à la SA Crédit Agricole.

L'exercice comptable de la SA Crédit Agricole Assurances s'est clôturé avec un résultat de 1,60 million EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Crédit Agricole proposera de distribuer un dividende de 0,80 millions EUR à la SA Crédit Agricole.

- - - - -

Le Conseil tient à remercier tous les collaborateurs pour le résultat obtenu ainsi que pour leur dévouement et pour les efforts particuliers qu'ils ont consentis en vue de la fusion et de l'intégration du Crédit Agricole et de Centea. Le Conseil remercie tous les collaborateurs qui contribuent ainsi à l'expansion du Groupe.

4.22.2.3. Rapport de gestion consolidé sur l'exercice 2013

Message du CEO

Dans un environnement économique et financier toujours incertain, le secteur bancaire belge s'est enrichi d'une nouvelle banque: Crelan. Crelan, la banque issue de la fusion entre le Crédit Agricole et Centea, a été portée sur les fonds baptismaux, le 1er avril. En conséquence, la Belgique s'est appauvrie de deux banques plus petites, mais enrichie d'une banque moyenne.

C'est bon pour l'économie belge et surtout pour les clients de Crelan. En effet, suite à la fusion, les grands atouts du passé demeurent, mais la nouvelle banque reçoit, d'autre part, une autre dimension lui permettant d'aborder l'avenir avec confiance. Crelan est, et reste une banque coopérative, proche des clients, une banque pour les particuliers, pour le secteur agricole et horticole, dans le sens large, ainsi que pour les entrepreneurs et les indépendants. Crelan travaille avec un réseau d'agents indépendants: c'est un plus pour la banque comme pour les clients, car qui mieux que l'agent indépendant connaît les souhaits des clients et peut y apporter une réponse adéquate ?

La banque a réussi brillamment la fusion. Nous avons rempli, en moins de 24 mois, le plus gros exercice d'intégration et de migration jamais réalisé. Tant au niveau informatique qu'au niveau organisationnel, un travail énorme a été effectué et les inconvénients pour les clients ont été réduits au minimum. Tout n'est pas encore synchronisé à 100%, mais cela constitue une de nos priorités pour 2014: chez Crelan, la satisfaction du client vient, en effet, en premier lieu.

Malgré toutes les transformations, l'activité commerciale devait rester performante. Crelan y est bien parvenue. Tant au niveau de l'activité crédits qu'au niveau de l'épargne et des placements, de bons résultats ont été enregistrés, et ce, dans un environnement toujours plus concurrentiel. Les grands acteurs traditionnels, en Belgique, se replient, en effet, de plus en plus sur le marché intérieur. Cela a conduit à une lutte incessante des prix et des marges qui continue à affaiblir la rentabilité du secteur à long terme. Aujourd'hui, la devise est plutôt "gagner des parts de marché" au lieu "d'assurer une rentabilité suffisante".

Le gouvernement tue aussi la poule aux œufs d'or. En augmentant toujours plus les taxes et prélèvements, surtout sur l'activité de base des banques d'épargne, à savoir le livret d'épargne, et en compliquant la récolte de l'épargne (suppression de la prime d'accroissement, limitation du nombre de types de livrets...), une part croissante du résultat nécessaire des banques est prélevée. Chez nous aussi. Le résultat consolidé est, de ce fait, inférieur à celui de l'an dernier. La constatation du fait que certaines augmentations de taxes frappaient, par ailleurs, proportionnellement plus les petites banques de détail traditionnelles que les grandes banques qui ont provoqué la crise, a incité sept banques, y compris Crelan, à interjeter appel auprès de la Cour Constitutionnelle. Espérons que le bon sens prévaudra.

Le bon sens a trouvé sa banque, voilà ce qui prime chez Crelan. Dès le début de l'année, nous avons mis Crelan à l'honneur, d'une part, grâce à nos figures de proue, Sven Nys et la famille Borlée, et d'autre part, en réalisant un restyling complet de nos agences. Partout dans le pays, nous voyons maintenant le vert clair des enseignes lumineuses de Crelan. La dynamique est bien perçue: plus de 1.000 collaborateurs au sein de la banque ainsi que plus de 750 agents et leurs collaborateurs sont toujours prêts à offrir à nos clients le meilleur service. Nos clients l'apprécient. La preuve en est l'augmentation du nombre de coopérateurs qui s'élève à plus de 11.000 (sur base annuelle), faisant en sorte qu'actuellement, plus de 250.000 citoyens sont membres et en partie propriétaires de notre banque coopérative. C'est ce qui rend notre histoire différente et forte. C'est donc satisfait que nous laissons 2013 derrière nous et que nous abordons la nouvelle année avec confiance.

Luc Versele
CEO Crelan

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE 2013 DU GROUPE CRELAN

A. STRUCTURE DU GROUPE CRELAN, ACTIONNARIAT ET STRATÉGIE DE CROISSANCE

Structure du Groupe Crelan

La SA Crelan et les Caisses coopératives agréées SCRL Agricaisse et CVBA Lanbokas, qui sont liées par un principe de solidarité, forment une fédération d'établissements de crédit au sens de l'article 61 de la loi du 22 mars 1993 sur le statut des établissements de crédit, la SA Crelan assumant le rôle d'établissement central. Il existe une solidarité complète entre les différentes entités du Groupe. Cela explique pourquoi les résultats de la SA Crelan et des Caisses coopératives agréées sont globalisés.

Les huit Caisses coopératives régionales complètent l'ancrage coopératif de la fédération d'établissements de crédit et leurs statuts prévoient également la solidarité avec les autres entités.

Le capital coopératif des Caisses coopératives agréées et des Caisses coopératives régionales est détenu par 250.000 coopérateurs, agriculteurs et particuliers.

La gestion opérationnelle de toutes les entités précitées est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan.

L'ensemble formé par la SA Crelan et ses Caisses Coopératives agréées et régionales est dénommé dans le présent rapport "Crelan" ou "la Banque", alors que le vocable plus large "Groupe Crelan" ou «le Groupe» fait référence à toutes les entités ou filiales, citées ci-dessous et comprises dans la consolidation par intégration globale.

Les Caisses Coopératives agréées Lanbokas et Agricaïsse détiennent, ensemble, avec la Fédération des Caisses du Crédit Agricole, société coopérative œuvrant à la coordination des activités des Caisses Coopératives agréées et à leur représentation auprès de la SA Crelan, toutes les actions de catégorie "A", soit 50% du total des actions. Elles possèdent, en vertu d'une convention d'actionnaires, 50% des droits de vote de la SA Crelan.

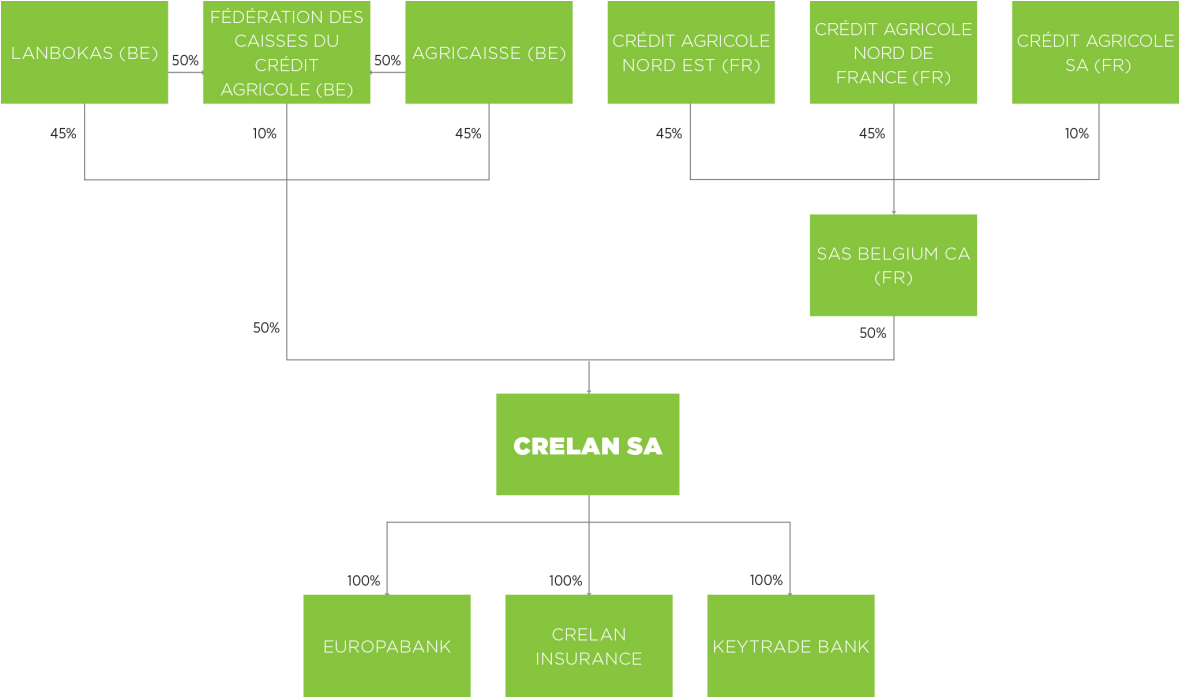
Les 50% restant des actions de la SA Crelan, toutes les actions de la catégorie "B", sont détenus par la SAS Belgium CA, une société de droit français. Ces actions donnent droit à un dividende équivalent au double du dividende lié aux actions "A". En vertu de la convention d'actionnaires, Belgium CA possède 50% des droits de vote de la SA Crelan.

L'actionnariat de Belgium CA est composé comme suit: pour 45% chacune, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord de France et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est, et pour 10% par la SA Crédit Agricole.

Pour la réalisation de la cession des actions de Centea, une catégorie d'actions spécifique, les actions "C", a été créée, en 2011, à concurrence de 250.000.000 EUR; ces actions étaient détenues par Belgium CA. Leur création s'est déroulée conformément à la convention d'actionnaires existante et ne modifie en rien le rapport existant mentionné ci-dessus en matière de droits de vote. En juin 2012, une première tranche de 125.000.000 EUR a été remboursée à Belgium CA. Début 2013, suffisamment de capital coopératif avait été récolté de sorte qu'en juin, le solde de 125.000.000 EUR a pu être remboursé à Belgium CA, par le biais d'une réduction de capital par annulation des actions "C" restantes en possession de Belgium CA.

Les comptes des filiales de la SA Crelan, Europabank depuis 2004, Keytrade Bank depuis 2005, Crelan Insurance (anciennement Crédit Agricole Assurances) depuis 2007 et de la Fédération des Caisses du Crédit Agricole, sont compris dans le périmètre de consolidation des comptes annuels du Groupe Crelan, en vertu de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crelan sous forme simplifiée, sans les sociétés coopératives régionales, afin de préserver la clarté de la présentation.



Actionnariat et stratégie de croissance

Dans la ligne stratégique de croissance externe, trois acquisitions ont eu lieu jusque fin 2011: une en 2004, une en 2005 et une en 2011. Ces acquisitions ont apporté au Groupe Crelan, d'une part, des clientèles très ciblées et un volet de haute technicité financière en matière de bourse et de placements en ligne, et, d'autre part, elles lui ont permis d'atteindre une taille suffisamment grande pour envisager un avenir sain et rentable.

Crelan est ainsi devenue actionnaire à 100% de Europabank en 2004 et la reprise de Keytrade Bank s'est réalisée en plusieurs phases entre 2005 et 2007, la Banque détenant depuis lors, une participation de 100%.

Pendant plusieurs années, Crelan a mené une réflexion approfondie quant à sa stratégie de positionnement en tant que bancassureur. Cette réflexion a mené à un résultat concret. En mars 2007, la SA Crédit Agricole Assurances, rebaptisée SA Crelan Insurance, a été créée. Crelan Insurance est une filiale à 100% de la Banque, avec pour objet social, la vente de produits propres, principalement des assurances solde restant dû, liées à diverses formes de crédit.

En 2009, la Banque a élargi son champ d'activités à la gestion de patrimoine ou activité de Personal & Private Banking.

Cette activité de Personal & Private Banking s'inscrit dans la stratégie de croissance de la Banque, au même titre que la reprise par la Banque des 5.000 clients Kaupthing Belgium gérés en Private Banking, aux termes d'une convention du 16 janvier 2009 conclue avec Kaupthing Bank Luxembourg.

En 2010, le département «Entreprises» a pris forme. À cet effet, une direction indépendante fut créée. En 2012, ce département a été intégré à la direction Crédits, l'objectif étant de centraliser, optimiser et développer le service aux entreprises. De nouvelles synergies ont été créées avec les autres entités du Groupe Crelan et avec les actionnaires français.

Diversification et croissance ont aussi constitué le fil rouge en 2010, ce qui s'est traduit par le développement de Crelan Direct. Cette activité bancaire par internet permet, à côté des canaux traditionnels et du service Crelan-online déjà existants, d'offrir une série de services bancaires, tels que l'ouverture de comptes et l'achat d'une série de produits financiers. Crelan veut ainsi attirer un nouveau type de clientèle, et également encore mieux servir sa clientèle existante.

En 2011, les actions de Centea, détenues par KBC à 99,5%, étaient reprises par Crelan. En 2012, suite à une offre publique de rachat, le solde des actions est également tombé entre les mains de Crelan, qui est ainsi devenu propriétaire de Centea à 100%. Centea était une banque retail universelle, travaillant avec un réseau d'agents indépendants. La stratégie et le modèle d'activité de Centea s'apparentaient à ceux de la Banque. Les deux entités ont fusionné, le 1er avril 2013.

Grâce à cette opération, le nombre de clients de la Banque a atteint presque le million, le total bilantaire a doublé et la part de marché s'est nettement améliorée.

Crelan ne dispose pas de succursales.

B. CORPORATE GOVERNANCE

Conseils d'Administration et Comités de Direction

Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises, en 2013. En son sein, fonctionnent le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et le Comité Stratégique, qui prépare les axes stratégiques pour le Conseil.

L'Assemblée Générale du 25 avril 2013 a entériné la démission de M. Marc Haelemeersch en tant qu'administrateur-membre du Comité de Direction, à dater du 20 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a pris connaissance de la décision de M. Rik Duyck d'arrêter ses activités au sein de la banque et de remettre son mandat d'administrateur-membre du Comité de Direction, à dater du 1er septembre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2013, sur proposition du Conseil d'Administration, a décidé de nommer M. Peter Venneman en tant qu'administrateur-membre du

Comité de Direction pour succéder à M. Rik Duyck, et ce, pour un mandat de 6 ans, qui échoira lors de l'Assemblée Générale en 2019.

Le Comité de Direction est composé de six membres, dont le Président. Les membres du Comité de Direction forment un collège. Le Président du Comité de Direction porte le titre de Président de la Banque. Nonobstant la compétence collégiale du Comité de Direction, les tâches et les compétences sont réparties entre les membres du Comité de Direction. Au sein du Comité de Direction, un membre est chargé de la gestion des risques. Ce membre de la Direction n'a donc pas de compétences opérationnelles.

Comme le Conseil d'Administration et le Comité de Direction étaient composés de façon identique chez Centea et chez Crelan, la fusion n'a pas donné lieu à des changements dans la composition du Conseil d'Administration de Crelan, ni dans celle du Comité de Direction.

Le Comité d'Audit est présidé par M. Freddy Willockx, l'administrateur indépendant, qui, grâce à sa formation et son expérience de haut niveau, dispose des compétences requises tant en matière de comptabilité que d'audit. Pour le reste, le Comité d'Audit est composé de MM. Fernand George, Thierry Aubertin et Jean-Pierre Dubois. Les membres du Comité d'Audit possèdent de même, tant collectivement qu'individuellement, les compétences requises par la loi du 17 décembre 2008, en matière d'audit et de comptabilité. Le Président du Conseil d'Administration, le Président du Comité de Direction et le Directeur de l'Audit Interne participent également aux réunions.

Conformément à l'article 27 § 2 de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et conformément au règlement de la Banque Nationale en la matière, la Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs en dehors du Groupe Crelan. La Banque satisfait à cette obligation par le biais de son site internet (www.crelan.be).

Keytrade Bank

Chez Keytrade Bank, la composition du Comité de Direction est restée inchangée avec trois membres, de même que celle du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2013.

L'Assemblée Générale du 22 avril 2013 a décidé de renouveler les mandats suivants: Thierry Ternier et Marie-Ange Marx pour une durée de six ans et Eric de Keuleneer jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire d'avril 2014.

Europabank

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois en 2013.

Lors de sa réunion du 23 septembre, le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de M. Rik Duyck en tant qu'administrateur. M. Rik Duyck siégeait au Conseil d'Administration depuis 2006. Le 16 décembre, M. Peter Venneman a été nommé administrateur pour succéder à M. Rik Duyck.

La composition du Comité de Direction est restée inchangée.

Crelan Insurance

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2013.

En 2013, M. Rik Duyck a été remplacé, au Conseil d'Administration de Crelan Insurance, comme administrateur par Peter Venneman.

Collège des commissaires

Les comptes consolidés du Groupe Crelan sont contrôlés depuis 2005 par les Cabinets Deloitte et KPMG, qui forment un collège. Leur mandat a été renouvelé en 2011 pour 3 ans. Le Cabinet Deloitte

est représenté depuis le 1er janvier 2012 par M. Philip Maeyaert et le Cabinet KPMG est représenté depuis le 1er octobre 2012 par M. Erik Clinck.

Modifications statutaires

Le 28 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a pris connaissance du projet de fusion entre le Crédit Agricole SA et Centea SA et a approuvé cette fusion. Compte tenu du rapport mère-fille de 100%, la fusion tombe sous le vocable "fusion par absorption" dans le sens de l'article 676 du Code des Sociétés, où le patrimoine complet de Centea, aussi bien les droits que les obligations, passe au Crédit Agricole. La date d'entrée en vigueur de la fusion comptable a été fixée au 1er janvier 2013. La date d'entrée en vigueur de la fusion juridique a été fixée au 1er avril 2013.

Au cours de la même Assemblée Générale Extraordinaire, la dénomination sociale "Crédit Agricole" a été modifiée en "Crelan".

Les statuts de la SA Crelan ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2013:

- En vue de la reprise des actions de Centea SA, une augmentation de capital avait été effectuée. Un apport de capital de 250.000.000 EUR avait été réalisé par l'actionnaire français, SAS Belgium CA. En juin 2012, une première tranche de 125.000.000 EUR avait été remboursée à l'actionnaire français, SAS Belgium CA. En juin 2013, comme, de nouveau, suffisamment de capital coopératif avait été récolté, le solde a pu être remboursé. Cela s'est effectué par le biais d'une réduction de capital par annulation des actions "C" à concurrence des 125.000.000 EUR restants. Pour ce faire, une Assemblée Générale Extraordinaire fut organisée.
- Par ailleurs, au cours de la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation de capital de 4.900.000 EUR a été réalisée, entièrement libérée par un apport en argent à concurrence de 2.450.000 EUR pour SAS Belgium CA et 1.225.000 EUR pour chacune des Caisses belges, SCRL Agricaisse et CVBA Lanbokas, et ce, sans création de nouvelles actions.

Par cette augmentation et cette diminution de capital, le capital a été porté à 199.413.274,40 EUR.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2013, la dénomination sociale "Crédit Agricole Assurances" a été modifiée en "Crelan Insurance".

Bonne gouvernance

Conformément à la circulaire du 9 mai 2008 de la BNB (Banque Nationale de Belgique) relative à l'évaluation du contrôle interne, le management de la Banque a évalué son système de contrôle interne et met progressivement en place un contrôle permanent de second degré.

Le rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne est basé sur des self-assessments des directions de la Banque. Il vise à apprécier si celles-ci sont suffisamment en accord d'un point de vue compliance avec le cadre réglementaire en vigueur. Les faiblesses identifiées ont été traduites en mesures correctrices dont le suivi est pris en charge par l'entité du Contrôle Permanent.

Le rapport annuel sur le contrôle interne a été transmis à la Banque Nationale de Belgique.

Politique de rémunération

Début 2011, la Banque a revu sa politique de rémunération des dirigeants effectifs et non effectifs et du personnel salarié conformément à la directive européenne (CRD III) ainsi qu'aux directives du CEBS (Committee of European Banking Supervisors) en la matière.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration, le 20 janvier 2011.

Début 2013, la politique de rémunération a été adaptée et implantée au niveau du groupe en tenant compte, entre autres, de la circulaire de la Banque Nationale du 14 février 2011, de l'A.R. du 22 février 2011 et de la loi du 28 juillet 2011.

Sur proposition du Comité de Rémunération, le Conseil d'Administration a approuvé la nouvelle politique de rémunération, par décision du 21/03/2013.

La rémunération des membres du Comité de Direction se compose d'une base fixe et d'une composante variable. Pour la partie variable, le Comité de Rémunération propose, chaque année, un montant en fonction du résultat économique de la banque. Ce montant ne peut pas, sauf circonstances exceptionnelles et sur décision explicite du Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération, excéder 30% de la partie fixe.

Les indemnités de licenciement sont calculées sur base de la rémunération de base, à l'exclusion de la partie variable et sont limitées à 18 mois de rémunération maximum. Uniquement si le licenciement est le résultat d'une acquisition ou d'une fusion, le maximum est limité à 24 mois de rémunération.

Les administrateurs non-exécutifs ont droit à une indemnité forfaitaire par séance.

Tant le Président du Conseil d'Administration que l'administrateur indépendant perçoivent une indemnité forfaitaire annuelle. Le Président du Conseil d'Administration a renoncé à cette indemnité.

En 2013, la rémunération totale des administrateurs de la SA Crelan s'est élevée à 4,5 millions EUR. La rémunération totale des administrateurs du Groupe Crelan a atteint 7,5 millions EUR.

L'Audit Interne exerce la surveillance de l'application de cette politique de rémunération.

C. MAÎTRISE DES RISQUES: ÉVOLUTION DES MISSIONS-CLÉS

L'année 2013 a été dominée par l'intégration des portefeuilles crédits et dépôts de Centea dans la plate-forme opérationnelle de Crelan.

L'organisation de comités de risque pour le suivi des risques est restée inchangée en 2013. La structure pyramidale des comités Risque crédit, Risques financiers et Risques opérationnels et le suivi des filiales, qui rapportent au Global Risk Comité ou directement au Comité de Direction, a été maintenue.

Gestion générale des risques

Les structures opérationnelles pour le suivi des risques au sein de la Banque sont centralisées sous la direction du Chief Risk Officer, qui est membre du Comité de Direction. Au sein de cette direction se situe le département chargé de la modélisation du risque crédit, le suivi du risque crédit et le suivi du risque financier. Le Chief Risk Officer est également responsable du département Contrôle Permanent. Celui-ci s'occupe également du suivi des risques opérationnels et ce, en raison des possibilités de synergies entre le contrôle permanent et le suivi des incidents. Les départements Compliance, Précontentieux et Contentieux sont également sous la responsabilité du Chief Risk Officer. De cette façon, tous les moyens qui mettent l'accent sur le suivi du contrôle et le suivi du risque, sont rassemblés au sein d'une même direction.

Risque Crédit

La maîtrise du risque crédit reste basée sur la politique en matière de crédit, d'une part, et sur un système de séparation des pouvoirs dans l'activité crédits, d'autre part. Divers comités suivent ainsi «l'appétence pour le risque».

Le Comité de Direction et le Comité des Engagements Crédits se partagent les compétences d'octroi de crédits selon des seuils d'encours crédit des clients. Il existe, par ailleurs, une délégation de compétences au sein du département Crédits.

Le Comité de Surveillance Crédits est compétent pour la gestion de l'encours, notamment pour les crédits sous «surveillance rapprochée». Le Comité des Provisions Crédits est compétent pour placer des clients sous statut de défaut qualitatif, fixer et adapter des réductions de valeur, dénoncer des crédits et amortir des créances.

La gestion des crédits est scindée entre la direction Octroi de crédits et la direction Gestion des crédits dont les responsabilités sont décrites dans la politique en matière de crédit. Le Comité Risque Crédit constitue l'encadrement pour la mesure et le suivi des risques. Un tableau de bord relatif au

risque et à l'activité crédits a été mis en œuvre en 2013. Ce tableau de bord est actualisé tous les mois et est présenté au Comité de Direction de Crelan.

Le portefeuille de Centea a été transféré vers les systèmes de Crelan au cours du premier trimestre de 2013. Simultanément, la politique et les processus en matière de crédit ont été harmonisés. Ils sont actuellement applicables de manière uniforme dans toutes les entités opérationnelles. Les limites en matière de crédit ont été actualisées dans le cadre du risque crédit global de la Banque et ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

Le risque crédit est géré à l'aide d'un modèle de rating qui attribue un score à chaque client ayant un crédit. La performance de modèle est suivie régulièrement et les résultats sont approuvés par le Comité du Risque Global et le CNM (Comité des Normes et Méthodes) de Crédit Agricole SA à Paris. La cotation du client est cruciale pour les décisions en matière d'octroi et de gestion des crédits. Les modèles ont été appliqués aux clients de l'ex-Centea. En 2014, il y aura un suivi spécifique afin de déterminer si les modèles restent performants pour l'ensemble du portefeuille.

En 2013, les préparatifs ont été mis en route pour l'introduction de la nouvelle réglementation en matière de fonds propres (CRD4). Il s'agit de la manière de calculer et de rapporter les exigences en fonds propres en fonction des risques crédit auxquels la Banque est exposée.

Risques de taux, de liquidité et de marché

Après avoir décidé, en 2012, d'élargir le système financier de suivi des risques au sein du Groupe Crelan à toutes les entités, le suivi systématique centralisé des risques financiers pour toutes les entités bancaires au sein du Groupe a débuté. Pour 2014, il est prévu que Crelan Insurance soit également reprise dans le suivi des risques financiers au niveau du Groupe pour autant que ceux-ci soient d'application sur ses activités.

La structure du Groupe sera ainsi renforcée par le biais du suivi financier des risques et toutes les filiales seront désormais intégrées opérationnellement dans la politique financière et le suivi des risques du Groupe.

Les indicateurs de risque les plus importants sont la Value at Risk globale pour tous les risques financiers, un gap taux fixe reverse cumulatif pour le risque de taux, les limites LGD (Loss Given Default) pour le risque de contrepartie et le risque-pays et les ratios d'observation de la BNB pour le risque de liquidité.

La portée du modèle VaR (Value at Risk), qui a entièrement été développé au sein du département RMF (Riskmanagement Finance), comprend tous les risques financiers du Groupe dans son ensemble. Et ce, tant dans des conditions normales (c'est-à-dire le calcul de la VaR) qu'en situation de crise. En raison de l'importance de ce modèle, il a été validé par un bureau externe spécialisé, fin 2012. En 2013, aucun nouveau type de produits n'a été acquis dans le portefeuille et aucune adaptation, ni aucun développement n'ont donc été nécessaires pour le modèle VaR existant.

Le département ALM est responsable du suivi du risque de taux, du risque d'option et du risque de liquidité au sein de la Banque. Le développement des modèles servant à l'identification, à l'analyse, à la surveillance et au rapportage du risque de taux, du risque d'option et du risque de liquidité au sein de la Banque est réalisé par le département ALM. En revanche, la section RMF joue le rôle de validateur de ces modèles. En 2013, les modèles de remboursement anticipé des crédits, utilisés dans le cadre du suivi du risque de taux et du risque de liquidité ont été validés par RMF.

Par ailleurs, en 2013, un cadre a été établi pour la vérification des limites financières, à savoir le contrôle des limites sur le portefeuille financier et des limites sur le gap de taux fixe. La responsabilité de la gestion et du rapportage des risques financiers, ainsi que la surveillance des limites applicables se trouvent, en première instance, auprès des différents domaines eux-mêmes. RMF est responsable du contrôle de ces limites financières en second ressort. Il s'agit d'une validation indépendante supplémentaire par RMF des données rapportées par l'ALM et FIN dans le but de réduire autant que possible la possibilité de fournir de faux rapportages au Comité Financier, au Comité de Direction ou au Conseil d'Administration.

Risques opérationnels

En 2013, Crelan a poursuivi la modernisation et la réorganisation de son mécanisme de gestion des risques opérationnels. Cette activité est exercée par le nouveau département CPRO (Contrôle permanent et risques opérationnels).

Le cadre général de la gestion des risques opérationnels a connu, en 2013, une évolution suite à la révision des limites applicables approuvées par le Conseil d'Administration. Ces limites n'ont pas été dépassées au cours de l'exercice comptable.

Un mécanisme d'avertissement a été mis en place pour dépister les incidents opérationnels importants. Ce mécanisme n'a pas été activé au cours de l'exercice précédent.

Le Contrôle Permanent actionne également des indicateurs-clés pour examiner dans quelle mesure les processus sont sensibles au risque et pour surveiller la qualité des rapports d'incidents par les domaines.

Au niveau hiérarchique, le département CPRO dépend du Risk Manager, qui, à son tour, dépend du Chief Risk Officer (CRO) .

Un Comité OpRisk, composé des principaux acteurs de la gestion des risques opérationnels, assure la gestion de ces risques. Ce comité se réunit toutes les six semaines et fait le point sur les principaux événements et les mesures à prendre. Des rapports sont également envoyés régulièrement vers le management et vers les partenaires du Crédit Agricole France.

Au niveau fonctionnel, le gestionnaire des risques opérationnels peut compter sur un réseau d'une trentaine de correspondants qui sont actifs dans les différents domaines de la Banque. Parallèlement au processus d'intégration de Centea et du Crédit Agricole, ce réseau a effectivement été simplifié et les correspondants ont, de nouveau, été sensibilisés à l'importance de signaler les incidents opérationnels de leurs processus.

Compte tenu du processus de fusion qui a eu lieu au cours des premiers mois de l'exercice, CPRO a procédé, au second semestre, à un examen complet de la cartographie des risques opérationnels afin de mettre en lumière les éventuels points faibles dans les processus. Cet exercice a donc été effectué sur l'ensemble du périmètre de la nouvelle banque issue de la fusion et avait trait à l'identification et à l'évaluation des risques liés aux processus de Crelan.

CPRO a, en 2013, inventarisé, rapporté et suivi des incidents opérationnels reconnus. Au cours de l'exercice, Crelan n'a subi aucune perte opérationnelle importante.

Politique d'intégrité

Le fonctionnement de la compliance a également largement été caractérisé, en 2013, par les efforts liés à l'intégration des réseaux d'agents du Crédit Agricole et de Centea et à la migration informatique. En plus, en décembre 2013, un nouvel outil a été mis en service pour la surveillance des opérations de la clientèle en prévention du blanchiment d'argent et pour le dépistage dans le cadre des listes d'embargo internationales.

Pour les contribuables belges, 2013 constituait la dernière année pour pouvoir demander une régularisation fiscale à des conditions relativement avantageuses. Ce constat, ainsi que l'annonce, au printemps, d'un assouplissement programmé du secret bancaire luxembourgeois, ont amené, à partir du mois de mai, beaucoup de dossiers de rapatriement de fonds venant de l'étranger. Crelan a mis à disposition de ses agents des directives appropriées sur la question du rapatriement des fonds, directives qui ont, en plus, été expliquées lors de formations spécifiques en compliance pour les agents.

En juillet 2013, la loi anti blanchiment a, par ailleurs, été renforcée, la notion de fraude fiscale grave tombant désormais dans le champ d'application alors que précédemment la notion de fraude fiscale grave et organisée était exigée. En partie dans ce contexte, la Banque a ajusté ses procédures et directives internes aussi bien en matière de dépôts que de retraits en liquide.

Au sein de la politique d'acceptation des clients, le groupe des clients à risque a été scindé en deux sous-groupes en fonction d'une évaluation du risque. Cette différenciation plus poussée permet un meilleur suivi et un contrôle plus ciblé.

De plus, Crelan a formalisé, en 2013, la procédure d'approbation de nouveaux produits par le biais d'un comité NAP (nouvelles activités et produits).

Audit

La Banque dispose d'une fonction d'audit indépendante dont la mission est de promouvoir le contrôle interne et de veiller, en troisième ligne, à la performance et à l'application effective du système de contrôle en vigueur. L'Audit évalue si les risques encourus par la Banque sont identifiés, analysés et couverts de manière adéquate.

Le rayon d'action de l'Audit comprend l'ensemble du Groupe Crelan. Pour certaines filiales ou succursales, les activités d'audit sont confiées à un service d'audit local (interne ou externe). Au sein du Groupe, une méthodologie uniformisée a été déployée.

Le département Audit de la Banque rend compte de l'ensemble de l'activité d'audit, au sein du Groupe, au Comité d'Audit de la société-mère.

La mission générale et les valeurs du département Audit sont décrites dans la charte de l'Audit. De plus, les modalités spécifiques de l'outsourcing de la fonction interne d'audit de Keytrade Bank vers le département Audit de Crelan sont détaillées dans un Service Level Agreement.

Dans le contexte d'une approche «Risk Based Auditing», le département Audit a également mis à jour, en 2013, «l'Univers Audit», suite aux nouvelles réglementations ou aux activités nouvelles ou modifiées.

Les missions d'Audit, réalisées l'an dernier, portaient sur différents domaines, entre autres sur Bâle II, les Crédits, le Risk Management et la Compliance.

Les recommandations sont suivies et rapportées régulièrement, tant au Comité de Direction qu'au Comité d'Audit.

En 2013, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois. Il s'est penché sur l'organisation du système de contrôle interne de la Banque et sur le fonctionnement de l'Audit, du Risk Management, de l'Inspection, du contrôle Permanent et de la Compliance, mais également sur les activités de surveillance, qui sont exercées au sein des Comités d'Audit des filiales Europabank, Keytrade Bank et Crelan Insurance.

En vertu du principe selon lequel le Groupe Crelan fait partie du périmètre de contrôle interne du Crédit Agricole France, en sa qualité d'actionnaire de référence, et en accord avec la CBFA et l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel en France), l'Inspection Générale de Crédit Agricole SA (IGL) peut effectuer des inspections.

Le département Audit assure le suivi des actions de correction, entreprises en réponse aux recommandations d'IGL pour les différents domaines contrôlés. Chaque semestre, un rapport de suivi de l'avancement des actions correctives mentionnées est remis au Comité de Direction, au Comité d'Audit et à IGL.

Dans le cadre de la fusion, les méthodologies d'audit et le reporting au Comité d'Audit des deux sociétés ont été harmonisés.

Inspection du Réseau

La mission de l'Inspection est orientée vers la prévention d'effets indésirables, qui pourraient ébranler la confiance entre le client, l'agent et la banque. Cela s'effectue via le contrôle de quatre domaines:

1. Contrôle financier des agents.
2. Contrôle du fonctionnement administratif et comptable correct dans les agences.
3. Contrôle de l'application des lois, règlements et procédures dans l'organisation de vente de la Banque.
4. Contrôle de la qualité du soutien aux clients.

L'Inspection a développé un modèle de qualité qui permet d'attribuer à chaque agence une cotation du risque à part entière. Cela permet l'organisation d'une approche du contrôle différenciée. Aussi bien la fréquence des inspections que la taille de l'échantillon de contrôle sont déterminées selon le degré de risque de l'agence concernée.

Le réseau d'agents est contrôlé régulièrement par le biais d'inspections standard, de contrôles de caisse supplémentaires et éventuellement, par le biais d'inspections thématiques ad hoc. Les transactions dans les agences sont, en outre, surveillées par les gestionnaires de dossiers au siège central.

Les constatations effectuées lors des contrôles sont suivies, en première instance, par le COK (Comité Opvolging Kwaliteitsmodel). Il s'agit d'un comité interne à l'Inspection, qui discute les dossiers en cours et propose les mesures adéquates.

Lorsque la solution à un problème concerne plusieurs sections, le dossier passera du COK au comité BAC (Bemiddelings-en adviescomité = Comité d'arbitrage et de conseil), qui est composé de membres de différentes sections et qui dispose d'une plus grande capacité de décision. Les résultats des discussions au comité BAC sont rapportées au Comité de Direction et au Comité d'Audit.

Afin de pouvoir assurer un suivi systématique du respect des règles en vigueur entre l'agent et la Banque, la Charte Crelan a été introduite par l'Inspection. Il s'agit d'une systématique de suivi, de clarification et d'explicitation des principales conventions.

En suivant ces instructions, l'agent, en principe, automatiquement:

- respectera la législation sur le blanchiment;
- appliquera correctement la réglementation MiFID;
- évitera les mécanismes particuliers;
- suivra correctement les recommandations de la FSMA.

L'Inspection est également responsable de certaines investigations ponctuelles et sensibles comme: dépistage préalable et conseil concernant les candidats agents, dépistage préalable et conseil concernant les candidats collaborateurs d'agences, gestion des plaintes lorsqu'un collaborateur d'un point de vente est concerné (agent et/ou collaborateur d'agence), confirmation de soldes, enquêtes spéciales dans le cadre de la prévention des fraudes, contrôle après hold-up...

D. FORCES VIVES ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Ressources Humaines

Au 31/12/2013, 1.510 membres du personnel font partie du Groupe Crelan dont 1.046 travaillent pour Crelan, 11 pour Crelan Insurance, 136 pour Keytrade Bank et 317 pour Europabank.

Si l'on ajoute au personnel salarié des différentes entités du Groupe, les 2.148 collaborateurs qui travaillent sous le statut d'agent délégué ou de personnel salarié d'une agence et qui disposent d'une procuration pour représenter la Banque, le total des collaborateurs du Groupe Crelan s'élève à 3.658 personnes.

Au niveau de la politique des Ressources Humaines et des réalisations concrètes en 2013, l'accent a été mis sur:

- la mise en œuvre de toutes les conditions de travail et de salaires comme fixées dans la "CCT fusion" du mois de décembre 2012 (accord dit de la 'Saint-Nicolas');
- la poursuite de l'harmonisation de toutes les applications et de tous les systèmes RH;
- le développement du contenu des programmes de la migration comme la formation des agents, de leurs collaborateurs et des collaborateurs du siège central;
- le recrutement de nouveaux collaborateurs et l'activation et accompagnement de la mobilité interne.

Harmonisation des systèmes RH

Après avoir développé une politique RH Crelan et réalisé un statut du personnel unique, en 2012, l'accent a été mis, en 2013, sur la traduction et la mise en œuvre de celui-ci dans les systèmes RH. Cette harmonisation a été réalisée, d'une part, en respectant l'histoire du Crédit Agricole et de Centea et en respectant l'équité interne entre les collaborateurs, et d'autre part, en tenant compte des lignes directrices qui donneront forme à la politique de ressources humaines.

En 2013, une nouvelle classification des fonctions harmonisée a été développée, classification qui constitue également la base du développement d'un système de rémunération harmonisé.

Le nouveau système de rémunération vise principalement:

- une rémunération conforme au marché & compétitive avec pour objectif d'attirer et de conserver les talents dans la Banque
- équité interne
- transparence & clarté
- l'offre de perspectives de carrière débouchant sur une relation durable avec le collaborateur.

À côté de l'harmonisation de la rémunération de base, tous les autres éléments de 'compensation & benefits' ont également été harmonisés. Il en résulte que, dès 2014, il est effectivement question d'un seul statut pour tout le personnel de Crelan, où seuls les éléments liés aux prestations et à la fonction sont déterminants et pas l'historique des deux entreprises fusionnées.

Respect, appréciation, professionnalisation et développement des collaborateurs constituent des objectifs importants dans la politique RH de Crelan. En fonction de cela, un nouveau système d'évaluation et de planning a, entre autres, été développé et mis en œuvre, système qui vise à valoriser les réalisations, prestations et compétences des collaborateurs et à rectifier le tir en fonction des objectifs de la banque.

Recrutement et mobilité interne

La migration technique des données de Centea vers la plate-forme de Crelan et l'harmonisation des processus opérationnels qui y étaient liés, fut une priorité absolue pour la Banque en 2013.

Pour la mener à bonne fin, 76 nouveaux collaborateurs ont été accueillis chez Crelan, dont 34 avec un contrat à durée indéterminée et 42 avec un contrat à durée déterminée.

Les collaborateurs avec un contrat à durée déterminée ont essentiellement été engagés dans des projets dans le cadre de cette migration, réalisée en 2013.

Crelan vise la mobilité interne et une grande disponibilité des collaborateurs en vue de faire appel aux collaborateurs en fonction des besoins de la Banque ainsi que pour le développement du collaborateur en fonction de son talent et de ses attentes en matière de planification de carrière. 57 collaborateurs ont ainsi revêtu une nouvelle fonction au sein de la Banque.

Formation

En ce qui concerne la formation, le printemps 2013 a été placé sous le signe de la migration.

Quelque 1.500 agents et leurs collaborateurs ont suivi une formation, répartie en 137 séances et axée sur l'acquisition des connaissances nécessaires et pratiques, relatives aux nouvelles applications et procédures. Cette formation a été organisée de façon collective et soutenue via e-learning et des coachs à distance et s'élève au total à 2.777 heures de formation.

Par le biais de formations collectives et d'apprentissage sur le tas, les collaborateurs du siège central ont évidemment investi également de leur temps dans l'acquisition de connaissances relatives aux applications de back-office.

Une offre "d'école estivale", à laquelle quelque 500 agents et collaborateurs ont participé, a permis de rafraîchir les connaissances et fut l'occasion idéale pour répondre à des questions spécifiques et aux besoins de formation, nés de la migration vers la plate-forme bancaire de Crelan. Un total de 91 sessions, soit 322 heures de formation.

À l'automne 2013, une nouvelle offre de formation harmonisée pour les agents, les collaborateurs d'agence et les collaborateurs du siège central a été lancée, moins axée sur les applications, mais plus sur les connaissances et les aptitudes.

L'accompagnement et le développement des cadres sont l'objet, dans notre banque, d'une grande attention.

Les gestionnaires ont, ainsi, systématiquement été guidés dans leur rôle de cadre et dans l'application des nouveaux systèmes RH harmonisés par le biais de séances d'information, de formations et de conseils individuels.

Projets sociaux

En tant que banque coopérative, Crelan a soutenu, en 2013, un certain nombre de projets.

Elle a ainsi apporté son soutien au "Fonds Jan Filliers", dont l'objectif est le suivant: accorder des bourses à des jeunes âgés de 12 à 25 ans, qui ont été victimes d'un accident et en ont conservé des

séquelles ou un handicap physique. Maître distillateur et copropriétaire, Jan Filliers dirigeait la Distillerie Filliers et est décédé en Égypte, à l'âge de 51 ans, des suites d'un accident. En remerciement et en hommage à ce qu'il avait réalisé, a été créé le "Fonds Jan Filliers", géré par la Fondation Roi Baudouin.

La banque a également participé à une randonnée cycliste au profit de l'asbl Move To Improve, qui s'occupe d'enfants ayant des problèmes neuromoteurs. Avec plusieurs ex-gloires du cyclisme et quelque quatre-vingt participants, cinq collaborateurs de Crelan ont parcouru quelque 650 kilomètres en quatre jours pour cette bonne cause.

La Banque était également représentée lors de l'Ekiden de Libramont. Un Ekiden est une épreuve de relais consistant à courir un marathon par équipe de six coureurs. Deux équipes ont défendu les couleurs de Crelan au profit de l'association "Justine For Kids", une association créée par Justine Henin. Elle s'occupe d'enfants gravement malades et de leurs familles.

Le 6 décembre, la banque a tenu son symposium bisannuel dans le cadre d'Agribex, le Salon de l'agriculture. Celui-ci a réuni les spécialistes du secteur, du monde académique et des politiciens autour du thème 'Entreprendre en agriculture avec bon sens et en connaissance de cause'.

À cette occasion, la banque a également décerné les Crelan Awards, créés pour récompenser les mémoires de fin d'études de jeunes masters diplômés. Les mémoires des lauréats sont, en plus, publiés sur le site internet de Crelan. À côté de leur trophée, les lauréats reçoivent une somme d'argent, somme dédoublée pour la faculté universitaire ou la haute école où chaque lauréat a défendu son mémoire. De cette manière, Crelan veut valoriser et soutenir la recherche scientifique dans le domaine agricole.

Réseau commercial

Au 31 décembre 2013, le Groupe Crelan comptait 831 agences, soit 79 de moins que fin 2012. Cette diminution est attribuable à la collaboration et à la fusion de certaines agences du Crédit Agricole et de Centea, qui étaient proches l'une de l'autre.

Des 784 agences de la SA Crelan, 779 sont gérées par des agents indépendants. Les agences des sièges centraux à Bruxelles et à Anvers sont gérées par des collaborateurs salariés. Par ailleurs, trois points de vente sont gérés temporairement par Crelan, par le biais de collaborateurs de la Banque. Fin 2013, les agences étaient équipées de 217 automates de selfbanking, dont 180 Cash & More et 37 Cashless.

Europabank dispose de 46 agences, sises en milieu urbain et toutes gérées par des salariés.

Toute l'activité de Keytrade Bank est centrée sur les opérations en ligne de sorte qu'elle ne dispose pas d'agences si ce n'est au siège central.

Avec les chargés de relations du département Entreprises et les "personal & private bankers", la Banque dispose toujours de collaborateurs commerciaux qui, directement ou en soutien des agents, conseillent les clients et prospectent sur base de leurs spécialités respectives.

À côté de son réseau traditionnel d'agents indépendants, la Banque a poursuivi, en 2013, le développement de son canal de vente en ligne "Crelan Direct".

Nouveaux développements informatiques

Comme prévu, en 2013, les efforts ont été poursuivis pour pouvoir démarrer, en avril, la migration des données, produits et processus de Centea de la plate-forme de KBC (qui gérait les systèmes et les données de Centea) vers la plate-forme de Crelan. Les dernières adaptations à l'infrastructure informatique, afin d'élargir la capacité de la plate-forme informatique de la Banque, ont été achevées. Cela concernait tous les niveaux de l'infrastructure: la capacité des serveurs, le stockage, les back-ups, les possibilités réseau...

Dans le même ordre d'idées, les dernières adaptations aux programmes ont été effectuées pour pouvoir faire face au surcroît des volumes journaliers, tant au niveau des traitements batch que des applications interactives.

En 2013, une grande partie de notre attention a évidemment été consacrée à la migration effective qui a été réalisée en trois vagues. Chaque fois, une partie du réseau d'agences fut migrée vers la plate-forme de Crelan avec la reprise de toutes les données des clients liées à ces agences.

La migration par vague signifiait aussi que des ponts temporaires devaient être développés et entretenus avec KBC parce que, pendant la migration, dès la première vague, une partie des clients de Centea était gérée sur la plate-forme de Crelan et une autre partie sur la plate-forme de KBC. Les principaux ponts concernaient les transactions de paiement et par carte.

La mise en place et le maintien de l'environnement de formation fut une préoccupation également importante pendant toute la migration pour pouvoir donner à des centaines d'agents et collaborateurs du siège central, la possibilité de se familiariser au nouvel environnement fonctionnel et technique.

Pour que les services puissent travailler ensemble sans heurts, de nombreux efforts ont également été fournis au niveau du trafic téléphonique et par courriel ainsi que pour améliorer la (télé)communication entre les deux sièges. Par ailleurs, les données des agents et des utilisateurs du siège central ont été reprises en plusieurs fois.

Cette acquisition de produits et de processus, accompagnée ou non de l'adaptation des programmes fonctionnels existants, a également eu un impact sur le reporting interne et externe.

Un grand projet technique dans le cadre de l'acquisition de Centea concernait l'externalisation de l'impression centrale (extraits de compte, entre autres) qui n'a donc plus lieu, depuis 2013, dans les propres datacenters.

Le changement de nom en Crelan était un projet majeur qui a nécessité les ajustements nécessaires dans chaque environnement.

Crelan a poursuivi sa voie pour améliorer le homebanking Crelan-online tant au niveau fonctionnel qu'ergonomique. Nous avons, en outre, commencé le développement d'une plate-forme de services bancaires mobiles, qui seront proposés en 2014.

La Banque a présenté, dans son réseau d'automates, les premières machines de recycling et a démarré les premiers nouveaux automates de selfbanking dans les agences ex-Centea.

Grands projets

- L'année 2013 restera marquée, dans les annales de la Banque, comme l'année de la fusion entre la SA Crédit Agricole et la SA Centea ainsi que du changement de nom associé en "Crelan". Le 28 mars, les actes notariés pour la fusion et le changement de nom ont été passés. Comme Centea était déjà une filiale à 100% du Crédit Agricole, il a été opté pour "une fusion par absorption sur base de l'article 676 du Code des Sociétés." La fusion a pris effet juridique au 1er avril 2013 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2013. La fusion juridique fut également le point de départ de la migration technique.
- Le projet commercial le plus important, en 2013, fut le lancement du nouveau nom, Crelan. Entre avril et juin, nos agences locales ont reçu les toutes nouvelles enseignes lumineuses aux couleurs de Crelan. Les agences ont également reçu une toute nouvelle gamme de matériel promotionnel. Les sièges de la Banque à Anderlecht et à Anvers, ainsi que le bâtiment à la foire de Libramont ont aussi revêtu les nouvelles couleurs de Crelan.
- Le lancement du nouveau nom a été accompagné d'une communication élargie vers la clientèle. Suite à la fusion juridique, chaque famille de Crelan a reçu une lettre personnalisée dans laquelle les changements principaux pour la clientèle étaient expliqués.
- Pour développer la notoriété de notre nouveau nom, un plan média complet a été élaboré. Depuis début 2013, Sven Nys, champion du monde de cyclo-cross, a mis le nom de Crelan pleinement en valeur. Peu de temps après la fusion juridique en avril, des spots télévisés ont annoncé la fusion et le changement de nom. Les frères Borlée, avec lesquels la Banque a signé un accord de sponsoring, y symbolisaient la fusion entre le Crédit Agricole et Centea.

À l'approche de l'été, au mois de juin, une campagne nationale a été lancée en radio et par voie d'affiches de 20m² dans le but de faire mieux connaître Crelan et de la positionner dans le paysage financier.

Au cours du quatrième trimestre, Crelan a encore accentué sa présence au moyen de billboards courts à la télévision et ce, pendant près de deux mois.

On a également accordé beaucoup d'attention à la sensibilisation de la marque dans le milieu agricole. En plus de la présence permanente dans la presse spécialisée, l'action s'est axée principalement sur la Foire agricole de Libramont et sur le Salon de l'agriculture Agribex, où Crelan agissait en tant que sponsor principal.

- Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour améliorer l'accueil client dans toute l'organisation. Tant pour le marché agricole que pour les particuliers, un comité de pilotage a été créé pour assurer la coordination interne optimale des projets visant à mieux servir la clientèle et les agents. Des améliorations structurelles ont été apportées pour canaliser, analyser et répondre à toutes les questions des clients et/ou des agents et, le cas échéant, pour améliorer les procédures et les systèmes.
- Après l'intégration du Crédit Agricole et de Centea, Crelan souhaitait installer, le plus vite possible, un organe de concertation paritaire représentatif dans lequel tous les agents de Crelan soient représentés. Sous la supervision d'un huissier de justice, le processus électoral a été lancé au mois de septembre 2013. 22 agents ont posé leur candidature et, finalement, 10 ont été élus.
La première réunion de l'organe de concertation paritaire nouvellement élu a eu lieu le 22 novembre 2013.
- En 2012, sur proposition du Comité de direction, les Conseils d'Administration des Caisses, actionnaires de Reagra, une petite société luxembourgeoise de réassurance, ont décidé la liquidation de celle-ci. Cette décision a été prise parce qu'on ne voyait plus de rôle stratégique spécifique pour Reagra au sein du Groupe. Le processus de liquidation a été achevé, fin décembre 2013. Reagra n'employait elle-même aucun collaborateur. La liquidation de Reagra n'a pas d'impact non plus sur les autres activités des entités du Groupe.

Synergies

Les synergies commerciales, mises en place ces dernières années entre les différentes entités du Groupe, ont été poursuivies. La Banque vend ainsi des produits financiers émis par le Crédit Agricole français. La Banque commercialise des leasings de Europabank tandis que Europabank vend des crédits logement de la Banque. Chaque entité a un accès direct à la plate-forme de Keytrade Bank, qui agit en qualité de broker pour les opérations boursières tandis que Europabank sert de point central pour les transactions financières domestiques.

Depuis que Crelan Insurance a démarré ses activités, elle utilise le réseau d'agences de la Banque pour commercialiser ses produits financiers d'assurance. Depuis la migration informatique - dans le courant de 2013 - les assurances solde restant dû de Crelan Insurance sont également vendues dans le réseau de l'ex-Centea. La production est passée, de ce fait, de 6.000 à plus de 9.000 contrats.

Depuis octobre 2009, Europabank commercialise également l'assurance solde de financement de Crelan Insurance. Pour ce faire, la Banque a mis à disposition de Europabank les modules informatiques de souscription de ce type de contrats d'assurance solde restant dû. En 2013, avec Europabank, quelque 5.400 polices ont été souscrites.

La collaboration avec Econopolis Wealth Management, la société de gestion autour de Geert Noels, s'est poursuivie. Crelan et Keytrade Bank offraient déjà les sicavs Crelan Fund EconoFuture et Crelan Fund EconoNext. En 2013, un troisième compartiment s'y est ajouté: Crelan Fund EconoStocks.

Dans le cadre des activités du département «Placements et Flux» et des activités du Personal Banking, une étroite collaboration a été nouée avec Amundi, qui est la société d'Asset Management du Groupe Crédit Agricole France. Cette collaboration se traduit par des échanges permanents de know-how et d'informations. Les fonds Amundi sont proposés aux clients via le Réseau d'agences et sont également repris dans l'offre de produits et de services du Personal Banking. En 2013, nous avons enregistré plus de 180 millions EUR d'achat dans ces fonds.

La bonne collaboration avec Amundi a également abouti, en 2013, à la création de 6 nouveaux compartiments structurés, bons pour quelque 138 millions EUR de souscriptions.

En ce qui concerne l'activité de Private Banking, une collaboration avec Crédit Agricole Luxembourg a été mise en place.

La direction Entreprises crée également des synergies avec les autres entités au sein du Groupe, ce qui non seulement favorise le degré de spécialisation, mais conduit également à pouvoir gérer des projets plus importants grâce à la collaboration avec d'autres entités.

Dans le cadre d'une vision de Groupe des activités financières, le front office de la gestion du portefeuille financier de presque toutes les entités du Groupe a été confié à la Banque.

E. FAITS MARQUANTS DANS LES DIFFÉRENTES ENTITÉS

Crelan

Dans l'évaluation des résultats de production en 2013, il est important de tenir compte du fait que 2013 a été une année de fusion, dans laquelle tous les agents ex-Centea ont migré vers une nouvelle plate-forme informatique. Pour ce faire, les collaborateurs dans les agences ont dû investir beaucoup de temps en formation et se familiariser avec de nouvelles applications, de nouvelles procédures et, même, de nouveaux produits. Dans ce contexte, nous pouvons dire que les résultats de production sont, dans l'ensemble, très bons.

L'activité commerciale, en 2013, a été caractérisée par une production de crédits de 2,4 milliards EUR, soit une légère baisse par rapport à la production, en 2012. L'encours crédits s'est stabilisé autour du cap des 14 milliards EUR.

Les crédits accordés au secteur agricole augmentent, en 2013, de 6,4% par rapport à 2012; en matière de crédits aux entreprises, la production croît de 10,6% par rapport à un an auparavant.

Les dépôts des clients augmentent de près de 3,5% pour atteindre 16 milliards EUR. Cette augmentation est la conséquence de plusieurs campagnes de placement réussies pour les bons de caisse. La Banque a également enregistré une importante progression du volume sur les comptes à vue, à la suite des efforts inlassables dans le domaine du cross-selling, et ce, essentiellement auprès des clients ayant un crédit logement.

Le canal de distribution, Crelan Direct, lancé en 2010, a aussi contribué à la croissance des dépôts de la clientèle, pour un montant de 117 millions EUR de nouveaux dépôts.

Hors bilan, c'est principalement l'appréciation de l'offre de produits structurés et de fonds permanents qui frappe, avec une forte progression de la vente de notes.

Fin 2013, la SA Crelan comptait plus ou moins 935.000 clients.

Dans le secteur agricole, la Banque continue de figurer en bonne place. C'est ainsi que Crelan fut, de nouveau, sponsor principal de la Foire annuelle de Libramont ainsi que du Salon de l'agriculture Agribex à Bruxelles, les deux événements arborant les nouvelles couleurs de Crelan. La Banque reste, en plus, omniprésente lors des foires agricoles régionales ainsi que dans la presse agricole spécialisée.

La notoriété de la Banque a continué d'augmenter grâce au sponsoring du très populaire Sven Nys, redevenu champion du monde de cyclo-cross, en février à Louisville et qui a reçu, le 20 novembre, une fois de plus, le "Vélo de Cristal". Toutefois, l'accord de sponsoring avec la réputée famille des Borlée en athlétisme a également contribué à une sensibilisation accrue de notre marque. Il y a ainsi eu le record de Belgique du 4 x 400 mètres pour club, battu, le 1er mai, par l'équipe comprenant Kevin, Jonathan et Dylan Borlée.

La Banque entretient des contacts réguliers avec le monde politique et le monde des affaires, ainsi qu'avec les régulateurs. Le Président de la Banque est ainsi Vice-Président de Febelfin et a, à ce titre, de nombreux contacts avec le Gouverneur de la Banque Nationale et le Président de la FSMA.

Le Président agit aussi pour défendre les intérêts de la Banque et du secteur dans les dossiers politiques, comme celui de la loi bancaire et celui de la taxe bancaire. Crelan a ainsi, avec six autres banques, introduit une procédure auprès de la Cour Constitutionnelle en raison du caractère disproportionné dans l'application de la taxe bancaire, frappant plus lourdement les banques petites et moyennes.

Keytrade Bank

Keytrade Bank poursuit sa marche en avant et profite de sa position de pionnier à un moment où de nombreux concurrents font leurs premiers pas dans le domaine de la banque en ligne.

Le modèle d'entreprise de Keytrade Bank, basé sur la transparence et le meilleur prix pour le consommateur et l'investisseur en ligne, a prouvé sa capacité de résistance et a traversé la crise économique et financière sans problème.

Keytrade Bank propose à ses clients de gérer leurs transactions bancaires et leurs placements par le biais de plusieurs canaux, tournant sur différents systèmes d'exploitation: site internet, tablette ou smartphone.

Keytrade Bank est active en Belgique, au Luxembourg, en Suisse (succursale active sous le nom de "Strateo Bank") et aux Pays-Bas (Keytrade Bank Nederland).

Fin décembre 2013, Keytrade Bank a réussi un grand coup en lançant le KeyPack, le compte à vue le moins cher sur le marché belge. En quelques semaines, près de 8.000 nouveaux clients se sont inscrits !

Keytrade Bank réalise de nouveau de belles performances, tant au niveau commercial que financier. Fin 2013, la banque en ligne comptait plus de 180.000 clients avec des actifs de plus de 7 milliards EUR.

Le résultat de Keytrade Bank s'élève, en 2013, à 13,7 millions EUR.

Keytrade obtient un rendement sur fonds propres de 16,6%.

Europabank

2013 fut une bonne année pour Europabank.

Malgré des conditions économiques moins favorables, l'encours crédits a augmenté de 5,3% en 2013. Fin septembre, Europabank a acheté un portefeuille de crédits hypothécaires pour un montant de 31,5 millions EUR, grâce auquel nous réalisons une croissance totale des crédits de 9,3% en 2013.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 8,6% et le revenu de l'encaissement des cartes de crédit a légèrement progressé de 0,4%.

Le rendement sur fonds propres reste à un haut niveau et s'élève à 13,9%.

Le résultat de Europabank, en 2013, s'élève à 16,9 millions EUR.

En 2013, l'expansion du réseau s'est poursuivie avec l'ouverture de deux nouvelles agences, une à La Louvière et l'autre à Wavre. Le nombre d'agences passe ainsi à 46. Grâce à cette expansion, la main d'œuvre a continué d'augmenter. Fin 2013, 317 personnes travaillaient chez Europabank.

Europabank continue également à miser sur les nouvelles technologies. Au mois de mai, le nouveau site internet a été mis en service.

Crelan Insurance

En 2013, l'effectif a été renforcé avec deux gestionnaires de production et un expert technique, en raison de l'expansion des ventes d'assurances solde restant dû par le réseau ex-Centea. Il compte actuellement 11 collaborateurs.

Au niveau de la production, 9.057 assurances solde restant dû et 5.411 assurances solde de financement ont été souscrites en 2013.

L'encaissement 2013 s'élevait à 14,1 millions EUR.

Le produit Tandem, une assurance solde restant dû, répartie sur deux têtes, représentait 18,3% de la production d'assurances solde restant dû.

Crelan Insurance a conclu un accord de coopération pour la distribution des produits d'assurance de Delta Lloyd Life et de Fidea.

La vente des produits financiers de Delta Lloyd Life a atteint, en 2013, un encaissement de 90,08 millions EUR.

La vente des produits divers de Fidea a atteint, en 2013, un encaissement de 7 millions EUR, un accroissement de 6% par rapport à 2012.

Crelan Insurance a clôturé l'année 2013 avec un résultat positif de 1,5 million EUR.

F. Gestion financière

Après la crise financière et la crise de la dette souveraine européenne qui ont redessiné profondément le paysage financier, nous pouvons qualifier 2013 comme étant une année de transition, permettant aux banques d'adapter leur gestion et leurs bilans en fonction de la nouvelle réglementation future. La politique de taux d'intérêt bas des banques centrales ainsi que la mise à disposition de liquidité illimitées a finalement conduit à une légère reprise économique dans la seconde moitié de 2013.

Dans cet environnement, la politique financière du Groupe Crelan n'a pas connu de modifications fondamentales par rapport à 2012. On a travaillé à la poursuite de l'intégration de la politique en matière financière et de risque pour toutes les entités du Groupe. Une politique financière uniforme a ainsi été souscrite par chaque entité et ce, en matière d'organisation de l'activité financière, de définition et de suivi des limites, de traitement comptable dans le Schéma A et IAS, et en matière de détermination et d'établissement de réductions de valeur durables ou spéciales. Les limites financières actuelles de Crelan sont également appliquées par entité et au niveau consolidé.

Une attention particulière a été accordée à la couverture de la production de crédits à long terme. Afin d'assurer la marge de transformation et la marge commerciale de ces crédits, des dérivés 'plain vanilla' ont été souscrits, qui doivent compenser les futurs chocs de taux en hausse. Pour minimiser le plus possible le risque de contrepartie en matière de dérivés et le mettre en conformité avec le règlement EMIR, Crelan a décidé de régler son portefeuille de dérivés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale. Le backloaden, c'est-à-dire le transfert des dérivés existants vers une contrepartie centrale, a débuté en décembre 2013 et sera finalisé en 2014.

Au niveau de la liquidité, toutes les liquidités disponibles sont rassemblées et gérées par la SA Crelan. Consolidé, le Groupe Crelan dispose en la matière d'un solde nettement excédentaire et ce, mesuré aussi bien dans divers modèles de liquidité internes que dans les scénarios de stress test, déterminés par le régulateur. Fin 2013, nous notons un excédent de plus d'1,2 milliard EUR par rapport au ratio de liquidité en vigueur de la Banque Nationale. En ce qui concerne le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR), de larges excédents de 2,2 et 3,3 milliards EUR, respectivement, ont aussi été réalisés.

G. CHIFFRES COMPTABLES CONSOLIDÉS EN IFRS

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation ont été élargies en ce qui concerne les réductions de valeur sur les actifs financiers.

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat. Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette. Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crelan utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Groupe Crelan prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur,

perspectives à court terme... Au-delà de ces critères, le Groupe Crelan constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans. Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances. La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi:

- pour les titres évalués au coût amorti, via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure;
- pour les titres disponibles à la vente, par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Par ailleurs, aucune règle d'évaluation ayant un impact comptable n'a été actualisée.

Bilan consolidé

L'actif total s'élève, au 31 décembre 2013, à **22.195,7** millions EUR, ce qui correspond à une baisse de -0,8% par rapport à fin 2012. Les prêts et créances représentent la plus grande partie (**78,0%**) de l'actif total.

Le portefeuille financier s'élève à **3.470,9** millions EUR en augmentation de 13,4%. Le portefeuille financier représente 15,6% de l'actif total. L'accroissement du portefeuille financier est lié à un développement progressif au cours de l'année 2013. L'investissement s'est fait dans des obligations souveraines et de sociétés présentant un risque crédit faible.

Les immobilisations comprennent, entre autres, le goodwill pour un montant de 111,0 millions EUR.

Le passif total s'élève à **21.058,1** millions EUR et est composé à 95,28% de dépôts de la clientèle et de certificats subordonnés.

Le tableau ⁽¹⁾ ci-dessous donne l'évolution 2013/2012 des grands postes de l'actif et du passif consolidés ainsi que des capitaux propres consolidés.

| Actifs (en mio EUR) | 31.12.13 | 31.12.12 | Δ | % |
|--|-----------------|-----------------|---------------|--------------|
| Actifs interbancaires | 762,2 | 866,1 | -104,0 | -12,0% |
| Portefeuille financier | 3.470,9 | 3.060,9 | 410,1 | 13,4% |
| Prêts et créances (leasings financiers inclus) | 17.312,5 | 17.616,1 | -303,5 | -1,7% |
| Immobilisations | 184,0 | 178,3 | 5,7 | 3,2% |
| Actifs divers | 466,0 | 656,2 | -190,2 | -29,0% |
| ACTIF TOTAL | 22.195,7 | 22.377,6 | -181,9 | -0,8% |

| Passifs (en mio EUR) | 31.12.13 | 31.12.12 | Δ | % |
|-------------------------|-----------------|-----------------|--------------|--------------|
| Dépôts de la clientèle | 19.722,0 | 18.768,0 | 954,0 | 5,1% |
| Certificats subordonnés | 341,5 | 358,9 | -17,4 | -4,8% |
| Dettes interbancaires | 132,8 | 749,8 | -616,9 | -82,3% |
| Provisions | 30,7 | 25,4 | 5,2 | 20,6% |
| Passifs divers | 831,0 | 1.196,8 | -365,7 | -30,6% |
| DETTES TOTALES | 21.058,1 | 21.099,0 | -40,9 | -0,2% |

| (en mio EUR) | 31.12.13 | 31.12.12 | Δ | % |
|---|----------------|----------------|---------------|---------------|
| TOTAAL DES CAPITAUX PROPRES, y compris le capital coopératif | 1.137,7 | 1.278,6 | -140,9 | -11,0% |

| (en mio EUR) | 31.12.13 | 31.12.12 | Δ | % |
|--|-----------------|-----------------|---------------|--------------|
| TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | 22.195,7 | 22.377,6 | -181,8 | -0,8% |

(1) Depuis 2013, les actifs et les passifs d'impôts différés (actifs divers/passifs divers) sont compensés par entité juridique du Groupe. Afin de pouvoir mieux comparer les chiffres de 2012, ceux-ci ont été ajustés dans le bilan de l'année 2012.

Fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés, tenant compte des normes IFRS, s'élèvent, au 31 décembre 2013 à **1.137,7** millions EUR contre **1.278,6** millions EUR un an auparavant. La baisse des fonds propres est principalement attribuable au remboursement de 125 mio EUR de capital à l'actionnaire français. Le capital coopératif s'élève à **620,9** millions EUR au 31/12/2013.

Le ratio CAD s'élève à **13,49%** contre **14,71%** fin 2012; l'exigence réglementaire se situe à 8%.

Résultat consolidé ⁽²⁾

Le **produit bancaire** net diminue de **11,1%**, surtout en raison d'une baisse de **83,9%** des autres revenus nets. C'est la conséquence d'une baisse des plus-values réalisées sur le portefeuille AFS de 62,7 mio EUR en 2012 à 1,2 mio EUR en 2013 (-98,1%). En 2012, d'importantes plus-values avaient été réalisées dans le cadre de la réduction du portefeuille en vue de diminuer le risque crédit.

Les **charges d'exploitation** baissent de **0,1%**, malgré les charges liées à l'opération de fusion, celles-ci restent globalement sous contrôle. Le coefficient d'exploitation ou CIR augmente quand même, passant à **79,3%** contre **70,6%** en 2012, principalement en raison de la diminution du produit bancaire net.

Le résultat brut d'exploitation diminue de **37,4%** pour atteindre 72,1 mio EUR.

Le coût des **réductions de valeur** (impairment) diminue de **28,5%** par rapport à fin 2012. Les réductions de valeur sur le portefeuille crédits augmentent de 5,8 mio EUR, en raison de la crise économique. Par ailleurs, les réductions de valeur sur le portefeuille financier diminuent de 11,4 mio EUR. C'est le résultat d'une lente reprise sur les marchés financiers, entraînant un certain nombre de reprises de réductions de valeur.

Le résultat net du Groupe s'élève à **45,2** millions EUR, contre **73,4** millions EUR en 2012, soit une baisse de **38,4%**.

Le **rendement sur fonds propres** s'élève à **3,7%** au 31/12/2013.

Il n'y a pas eu, en ce début d'année 2014, d'événement susceptible d'influencer les résultats publiés dans le présent rapport.

| (en mio EUR) | 31.12.13 | 31.12.12 | Δ | % |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Revenus d'intérêts nets | 334,7 | 306,0 | 28,7 | 9,4% |
| Autres produits nets | 13,9 | 86,0 | -72,1 | -83,9% |
| Produit bancaire net | 348,6 | 392,0 | -43,4 | -11,1% |
| Charges d'exploitation, dont | -276,5 | -276,8 | 0,4 | -0,1% |
| Frais de personnel | -119,3 | -113,6 | -5,7 | 5,0% |
| Autres frais d'exploitation | -142,1 | -151,9 | 9,8 | -6,4% |
| Amortissements | -15,1 | -11,3 | -3,8 | 33,1% |
| Résultat brut d'exploitation | 72,1 | 115,2 | -43,1 | -37,4% |
| Provisions | -5,4 | -2,5 | -2,8 | 110,5% |
| Dépréciations (impairment) | -14,0 | -19,6 | 5,6 | -28,5% |
| Résultat avant impôt | 52,9 | 93,2 | -40,3 | -43,3% |

| | | | | |
|---------------------|-------------|-------------|--------------|---------------|
| Impôts | -7,6 | -19,8 | 12,1 | -61,3% |
| Résultat net | 45,2 | 73,4 | -28,2 | -38,4% |

(2) Dans le passé, les commissions payées étaient reprises dans les charges d'exploitation. À partir de l'exercice 2013, les commissions sont portées en déduction du produit bancaire. Les chiffres de 2012 ont été adaptés en conséquence.

H. AFFECTATION DU BÉNÉFICE DES DIFFÉRENTES ENTITÉS DU GROUPE

Les Conseils d'Administration des Caisses agréées proposeront de distribuer aux coopérateurs un dividende correspondant à 4% pour un montant total de **24,3** millions EUR. Ce dividende constitue, dans le contexte actuel des taux d'intérêt, une très belle rémunération pour ce type de placements.

Le bénéfice net de l'exercice 2013 de la SA Crelan s'élève à **19,1** millions EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Crelan proposera de ne pas distribuer de dividende et de verser ce résultat de **19,1** millions EUR aux réserves.

Le bénéfice 2013 de la SA Europabank s'élève à **16,9** millions EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Europabank proposera de distribuer un dividende de **15,2** millions EUR à la SA Crelan.

Le bénéfice 2013 de la SA Keytrade Bank s'élève à **13,7** millions EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Keytrade Bank proposera de distribuer un dividende de **12,3** millions EUR à la SA Crelan.

L'exercice comptable de la SA Crelan Insurance s'est clôturé par un résultat de **1,5** million EUR. Le Conseil d'Administration de la SA Crelan Insurance proposera de distribuer un dividende de **0,8** million EUR à la SA Crelan.

- - - - -

Le Conseil tient à remercier tous les collaborateurs pour le résultat obtenu ainsi que pour leur dévouement et pour les efforts particuliers qu'ils ont consentis en vue de la fusion, de la migration et du développement du Groupe Crelan.

4.22.3. Contrôle des comptes et attestations

Les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole des années comptables 2011, 2012 et 2013 ont été contrôlés et approuvés par le collège de commissaires composé de :

- KPMG Réviseurs d'Entreprises S.C.R.L., Spoorweglaan, 3, 2610 Wilrijk, représentée par monsieur Pierre Berger (pour l'année comptable 2011) et monsieur Erik Clinck (pour les années comptables 2012 et 2013), membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

- Deloitte Réviseurs d'Entreprises S.C.R.L., Lange Lozanastraat, 270, 2018 Antwerpen, représentée par monsieur Bernard De Meulemeester (pour l'année comptable 2011) et monsieur Philippe Maeyaert (pour les années comptables 2012 et 2013), membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

4.22.3.1. Attestation des commissaires pour l'année comptable 2011

KLYNVELD, PEAT, MARWICK, GOERDELER
Revisers d'Entreprises, SCRL civile
Prins Boudewijnlaan 24D
2550 Kontich

DELOITTE Revisers d'Entreprises
SC sfd SCRL
Berkenlaan 8b
1831 Diegem

Groupe Crédit Agricole SA

Rapport du commissaire sur les comptes consolidés sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Groupe Crédit Agricole SA (la «société») et de ses filiales (conjointement le «groupe»), établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2011, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à 21.347.886.927 EUR et le bénéfice consolidé (réalisé) de l'exercice s'élève à 55.479.960 EUR.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Révisers d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des méthodes comptables, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2011, et de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année clôturée à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

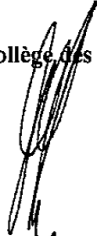
L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

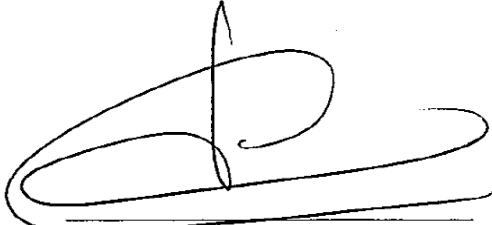
Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 23 mars 2012

Le collège des Commissaires


KPMG Reviseurs d'Entreprises
SCRL civile
Représentée par Pierre Berger


Deloitte Reviseurs d'Entreprises
SC sfd SCRL
Représentée par Bernard De Meulemeester

4.22.3.2. Attestation des commissaires pour l'année comptable 2012

KLYNVELD, PEAT, MARWICK, GOERDELER
Reviseurs d'Entreprises, SCRL civile
Prins Boudewijnlaan 24D
2550 Kontich

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC sfd SCRL
Berkenlaan 8b
1831 Diegem

Groupe Crédit Agricole SA

Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2012

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2012, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 22.651.442.643,60 EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 73.392.126,58 EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du collège des commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

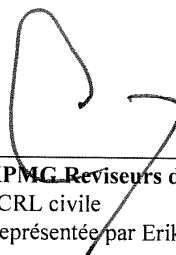
- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, 22 mars 2013

Le collège des commissaires



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Philip Maeyaert



KPMG Reviseurs d'Entreprises
SCRL civile
Représentée par Erik Clinck

4.22.3.3. Attestation des commissaires pour l'année comptable 2013

KLYNVELD, PEAT, MARWICK, GOERDELER
Reviseurs d'Entreprises, SCRL civile
Prins Boudewijnlaan 24D
2550 Kontich

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC sfd SCRL
Berkenlaan 8b
1831 Diegem

Groupe Crelan SA

Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2013

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces comptes consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2013, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. [= Should be aligned with wording used by client in IFRS F/S]

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Groupe Crelan SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 22.195.725.912,91 EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 45.213.341,59 EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du collège des commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standard on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de Groupe Crelan SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires


Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 28 mars 2014

Le collège des commissaires



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Philip Maeyaert



KPMG Reviseurs d'Entreprises
SCRL civile
Représentée par Erik Clinck

4.22.4. Informations financières complémentaires

La présente section du prospectus vise à clarifier les informations financières reprises dans la section 4.22.1. L'information qu'elle contient ne fait pas partie des comptes annuels du Groupe Crédit Agricole. Elle ne fait pas non plus l'objet d'un contrôle révisoral, à moins que cela ne soit mentionné.

4.22.4.1. Pertes réalisées sur les actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Notes relatives aux états consolidés des résultats réalisés et non-réalisés de la section 4.22.1.2.

En 2011 il y a eu une forte augmentation des pertes réalisées sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Cela est la suite de différentes ventes d'éléments du portefeuille (e.a. Lehman -7,389 mio EUR et un certain nombre d'OLO au niveau de Centea -5,5 mio EUR). Ces ventes se sont inscrites dans la réduction stratégique du portefeuille commencé en 2011 et poursuivi

4.22.4.2. Flux de trésorerie

4.22.4.2.1. Cash Flow Statement 2011

En correction au cash flow statement concernant l'année 2011 dans la section 4.22.1.4., le cash flow statement suivant est repris. Il montre la position de cash nette (prix payé - cash obtenu) à l'occasion de l'acquisition de Centea comme une ligne au sein du cash flow provenant des activités d'investissement. Ce cash flow statement a fait l'objet d'un contrôle révisoral distinct dont le rapport est également repris dans la présente section.

| (en EUR) | 31/12/2011 |
|---|-----------------------|
| ACTIVITES OPERATIONNELLES | |
| Résultat net | 55.479.960,27 |
| <u>Rapprochement entre le résultat net et les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles</u> | <u>21.616.824,00</u> |
| Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en résultat | 15.046.191,66 |
| Gains ou pertes de change latents | -870.106,96 |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT | |
| Amortissements | 8.859.270,28 |
| Dépréciations | |
| Provisions (net) | 3.081.043,12 |
| Résultat net des cessions de placements : actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM), entreprises associées, filiales, actifs corporels, ... | -829,88 |
| ACTIVITES OPERATIONNELLES | |
| Profits nets latents d'investissements disponibles à la vente | -668.448,23 |
| Autres ajustements | -3.830.295,99 |
| Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels | 77.096.784,27 |
| <u>(Augmentation) diminution des actifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):</u> | <u>-38.100.380,58</u> |
| Augmentation (diminution) des comptes à vue auprès des banques centrales | 49.679.683,38 |
| Augmentation (diminution) des prêts et créances | 1.462.779.410,99 |
| Augmentation (diminution) des actifs disponibles à la vente | -1.572.387.899,39 |
| Augmentation (diminution) des actifs financiers détenus à des fins de transaction | -9.353.635,55 |
| Augmentation (diminution) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture | 38.856.814,19 |
| Augmentation (diminution) des produits d'actifs financiers | 0,00 |
| (Augmentation) diminution des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente | 0,00 |
| Augmentation (diminution) des autres actifs | -7.674.754,20 |
| <u>Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):</u> | <u>112.392.134,17</u> |
| Augmentation (diminution) des avances de banques centrales | 16.669,21 |
| Augmentation (diminution) des dépôts d'établissements de crédit | -1.214.376.666,29 |
| Augmentation (diminution) des dépôts (autres que d'établissements de crédit) | 939.796.763,51 |
| Augmentation (diminution) des titres de créance (y compris les emprunts obligataires) | 107.422.334,97 |
| Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de transaction | 26.981.657,03 |
| Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture | 236.902.035,20 |
| (Diminution) augmentation des charges sur instruments financiers | 0,00 |
| Augmentation (diminution) des autres passifs | 15.649.340,54 |
| (Diminution) augmentation du capital d'exploitation net | 150.492.514,75 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | 227.589.299,02 |
| Impôts sur le résultat (payés) remboursés | -16.125.780,56 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles | 211.463.518,46 |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | |
| (Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels) | -13.754.129,79 |
| Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels | 425.735,89 |
| (Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles) | -18.931.781,71 |

| | |
|--|------------------------|
| Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs incorporels | 973.468,52 |
| (Sorties de trésorerie effectuées pour investir dans des entreprises associées, des filiales, des coentreprises, net de la trésorerie acquise) | -476.970.292,39 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | -508.256.999,48 |
| ACTIVITES DE FINANCEMENT | |
| (Dividendes versés) | 39.971.494,43 |
| Entrées de trésorerie provenant de l'émission de passifs subordonnés | 0,00 |
| (Sorties de trésorerie pour rembourser des passifs subordonnés) | -53.002.280,94 |
| Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres | 404.170.452,15 |
| Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement | 0,00 |
| (Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement) | 0,00 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement | 417.201.238,66 |
| Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie | 80.610,09 |
| AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 120.407.757,64 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE | 106.527.130,53 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE | 227.015.498,26 |
| <u>Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :</u> | |
| Fonds en caisse | 55.668.621,26 |
| Prêts et créances | 171.346.877,00 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice | 227.015.498,26 |
| Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe | |
| <u>Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels:</u> | |
| Produits d'intérêts reçus | 751.180.203,96 |
| Dividendes reçus | 1.697.081,00 |
| Charges financières payées | 441.125.392,54 |

KPMG Bedrijfsrevisoren
BCVBA
Prins Boudewijnlaan 24D
2550 Kontich

DELOITTE Bedrijfsrevisoren
BV o.v.v.e. CVBA
Berkenlaan 8b
1831 Diegem

Crelan SA

**Rapport du collège des commissaires
sur le cash flow statement retraité au
31.12.2011**

Crelan SA

Rapport du collège des commissaires sur le cash flow statement retraité au 31.12.2011

A la direction de Crelan SA

1. Mission

Sur demande de la FSMA, nous avons effectué l'audit du cash flow statement retraité, à fin de le mettre en concordance avec l'IAS7, (l'ensemble étant ci-après dénommé "l'état financier") pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011. L'état financier a été établi par la direction pour inclusion dans les prospectus pour les instruments d'investissement que Crelan SA désire émettre en 2013 tel que repris dans la section 4.22.4.2.1 (pages 229 à 231 des prospectus susmentionnés).

2. Responsabilité de la direction pour l'état financier

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cet état financier établi en conformité avec les International Financial Reporting Standards telles qu'adoptées par l'Union européenne applicables à l'établissement d'un tel état financier, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'un état financier ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

3. Responsabilité du collège des commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur cet état financier sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère de l'état financier afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

KPMG Bedrijfsrevisoren
BCVBA
Prins Boudewijnlaan 24D
2550 Kontich

DELOITTE Bedrijfsrevisoren
BV o.v.v.e. CVBA
Berkenlaan 8b
1831 Diegem

4. Opinion

A notre avis, l'état financier présente sincèrement, dans tous ses aspects significatifs, les flux de trésorerie de la société Crelan SA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011, en conformité avec les International Financial Reporting Standards telles qu'adoptées par l'Union européenne applicables à l'établissement d'un tel état financier.

Diegem, le 26 juin 2013

Le collège des commissaires

KPMG Reviseurs d'Entreprises
SCRL civile
Représentée par Erik Clinck

Deloitte Reviseurs d'Entreprises
SC sfd SCRL
Représentée par Philip Maeyaert

4.22.4.2.2. Cash Flow Statement 2012

Note concernant les flux de trésorerie de 2012 repris à la section 4.22.1.4.

Il est impossible de faire la connection entre tous les mouvements du bilan (évolution de 2011 à 2012) car les postes du bilan contiennent certains éléments qui sont repris en trésorerie et équivalents de trésorerie dans les flux de trésorerie.

4.22.4.3. Notes relatives au bilan

4.22.4.3.1. Augmentation de la réserve monétaire

Note concernant la section 1 (Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales) des comptes annuels 2012.

En raison de la réduction du portefeuille de la banque, plus de moyens sont mis en réserve monétaire.

4.22.4.3.2. Dérivés détenus à des fins de transaction

Complément à la section 2 (Actifs financiers détenus à des fins de transaction) dans les comptes annuels 2010, 2011 et 2012.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont des dérivés qui ne peuvent encore ou plus être affectés à une opération de couverture. La banque ne conclut des dérivés que dans le cadre d'opérations de couvertures de la gestion ALM. En raison de la fusion entre le Crédit Agricole et Centea, il y a des dérivés qui ne relèvent plus d'une relation de couverture.

4.22.4.3.3. Goodwill

Notes concernant la section 7 (Goodwill et autres immobilisations incorporelles) des comptes annuels van 2012.

Contrairement aux autres immobilisations incorporelles, le Goodwill ne fait pas l'objet d'amortissement mais est soumis chaque année à un test de dépréciation (impairment test) résultant de l'application de la norme IAS 36. Si la valeur comptable de l'entité qui rapporte excède l'estimation de la valeur de réalisation faite par cette entité, une dépréciation particulière (impairment) est actée en résultat.

La norme IAS 36.134 exige des commentaires par entité générant un flux de trésorerie dont la valeur comptable du goodwill et/ou des immobilisations incorporelles fixes à durée illimitée est significative par rapport au total.

Le goodwill enregistré au 31 décembre pour les filiales Keytrade et Europabank est le suivant :

| | 2012 Mio EUR | 2011 Mio EUR |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| Europabank | 23,6 | 23,6 |
| Keytradebank | 87,4 | 87,4 |
| Goodwill au 31 décembre | 111,0 | 111,0 |

Le montant recouvrable est déterminé sur base du 'discounted cash flow model'. Dans cette méthode le montant recouvrable d'un investissement est calculé comme étant la valeur nette actuelle de tous les flux futurs de l'entité qui rapporte ('value in use').

| | Prévision de croissance années 1-5 | | Taux final de croissance | | Taux d'actualisation | |
|------------------------|------------------------------------|------|--------------------------|------|----------------------|------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Europabank | 2% | 2% | 1,5% | 1,5% | 9% | 9,9% |
| Keytradebank | | | | | | |
| - courtage | 0% | 0% | 0% | 0% | 8% | 8,9% |
| - autres businesslines | 2% | 2% | 1,5% | 1,5% | 8% | 8,9% |

Prévision de croissance

Une prévision de croissance reflète la croissance moyenne attendue à long terme de chaque filiale. Tant pour Europabank SA que Keytradebank SA; la croissance annuelle est estimée à 2% pour les 5 prochaines années, ce qui est plus bas que l'inflation moyenne observée en 2012. Après 5 ans, on prévoit une croissance prudente annuelle de 1,5%, ceci à l'infini. Une partie importante des revenus de Keytrade provient du courtage. On ne prévoit toutefois pas d'augmentation des revenus de cette activité pour les prochaines années.

Taux d'actualisation

La valeur nette actuelle des flux de trésorerie attendus de chaque filiale est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation applicable. Ce taux reflète l'exigence de rendement des fonds propres. Il est basé sur la théorie dite CAPM (Capital Asset Pricing Model) et est composé d'un taux d'intérêt de marché sans risque et d'une prime de risque de marché multipliée par un bêta dépendant de l'activité. Le taux de marché sans risque est basé sur le IRS à 10 ans. Celui-ci était de 1,54% au 28 décembre 2012. Le bêta est le risque systématique d'un investissement, face au marché comme ensemble. Le bêta de chaque entité faisant rapport a été fixé en fonction de son profile de risque spécifique.

Hypothèses de flux de trésorerie

Keytradebank

Les années précédentes ont été des années de croissance exceptionnelle pour Keytrade. En raison d'une crise persistante et de la situation actuelle des taux d'intérêt, on ne prévoit toutefois qu'une croissance prudente de 2% de la marge nette des intérêts et des revenus nets des commissions. Pour les années suivantes, on tient compte d'un taux de croissance final de 1,5%. Pour l'activité de courtage de Keytrade, on ne tient compte d'aucune croissance. La fixation des frais d'exploitation futurs est faite sur base du rapport frais d'exploitation/produit bancaire net en 2012 et on suppose que ce rapport reste le même dans les années à venir.

Europabank

En raison de la crise persistante et de la situation actuelle des taux d'intérêt, le management part de l'hypothèse d'une croissance stable, bien que prudente, de 2% du produit net bancaire d'Europabank dans les 5 prochaines années. Ensuite, le taux de croissance final est estimé à 1,5% sur base annuelle jusqu'à l'infini. La fixation des frais d'exploitation futurs est fait sur base du rapport frais d'exploitation/produit bancaire net en 2012 et on suppose que ce rapport reste le même dans les années à venir.

Une prévision détaillée des activités de chaque entité rapportante pour les 5 prochaines années est établie. Après la période de prédiction explicite de 5 ans, il est tenu compte de la valeur finale de l'entreprise à l'aide d'une extrapolation des flux de trésorerie jusqu'à l'infini. Pour cela, on part d'un taux de croissance final après 5 ans de 1,5% sur base annuelle, tant pour Keytrade que pour Europabank.

Ce taux de croissance final est fixé par le management sur base de la croissance moyenne attendue à long terme du marché pour chaque activité.

La sensibilité de la valeur nette actuelle ou valeur de réalisation de l'entité est également calculée. On simule ainsi respectivement l'impact d'une diminution progressive et d'une augmentation du taux d'intérêt sans risque et du bêta dépendant de l'activité sur la valeur actuelle nette de l'entité. De même, l'impact d'une baisse de la prévision de croissance des flux de trésorerie est simulé à l'infini.

Enfin, un stress test sera réalisé par l'application d'un taux de croissance annuel négatif de 0,25% aux flux de trésorerie futurs jusqu'à l'infini et l'actualisation de la valeur nette de flux de trésorerie futurs avec un taux d'actualisation stressé de 15,4% pour Keytrade et de 16,4% pour Europabank. Tant les tests de sensibilité que le test de résistance montrent que les valeurs de réalisation ainsi obtenues sont supérieures à la valeur comptable du Goodwill, tant pour Keytrade que pour Europabank.

Au 31 décembre 2012, le goodwill se rapportant à Keytrade Bank SA est de EUR 87.367.308,79, et celui relatif à Europabank SA de EUR 23.642.632,30 (idem en 2011). En 2011 l'acquisition de Centea SA a donné lieu à un léger badwill de EUR 1,4 Mio enregistré directement dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2012 et 2011, la valeur de réalisation estimée était supérieure à la valeur comptable du goodwill, de sorte qu'aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

4.22.4.3.4. Régimes de pension

Complément à la section 13 dans les comptes annuels 2011 et 2012.

Le taux d'actualisation appliqué pour déterminer la valeur des obligations concernant les régimes de pension est différent pour Centea et le Crédit Agricole. Dans le plan de régime de pension à prestations définies du Crédit Agricole se trouvent des collaborateurs (relativement) plus âgés. Le plan de régime de pension à prestations définies de Centea n'a été mis en place qu'en 2009 et est d'application aux personnes entrées en service après 1998. La période moyenne à financer est plus longue chez Centea qu'au Crédit Agricole, avec comme conséquence un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul des obligations liées au régime de pension à prestations définies.

Le taux d'actualisation a été fixé sur base du modèle "Rate:Link" de Towers Watson. Dans cette méthode, une courbe est construite sur base d'obligations d'entreprises qui sont considérées comme étant de haute qualité. Cette méthodologie part de l'univers complet des obligations d'entreprises selon Bloomberg. Les obligations qui, selon l'approche de Towers Watson répondent aux prescriptions, sont sélectionnées. Les obligations doivent en particulier être des obligations d'entreprises de haute qualité. Towers Watson considère qu'une obligation est de haute qualité si au moins la moitié des ratings attribués est de type AA. Les obligations avec des caractéristiques d'options sont exclues. Par ailleurs, des seuils minima à la capitalisation boursière par obligation sont entre autres fixés.

Les obligations d'entreprises ainsi sélectionnées (actuellement environ 700 pour la zone euro) forment ensemble l'univers sur lequel est basée la courbe des taux terminant le taux d'actualisation.

Les obligations sont réparties dans 9 paniers. Une durée moyenne pondérée et un rendement moyen pondéré sont fixés pour chaque panier. Les neuf points de mesure qui en découlent forment la base de la courbe. De la courbe des taux d'intérêts on tire ensuite une courbe de taux spot par laquelle les taux spot sont fixés à partir de trente ans (source : www.towerswatson.com).

4.22.4.3.5. Evaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste valeur

Note concernant l'évaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste de la section 15.2 des comptes annuels 2012.

Les actifs et passifs financiers pour lesquels aucune cotation n'est disponible, sont évalués sur base d'évaluations de marché de contreparties financières externes renommées. Ces évaluations sont automatiquement contrôlées par le département des marchés financiers. En raison de l'absence de liquidité, 6 obligations sont évaluées sur base d'un prix modèle. Pour ces obligations, les flux de cash sont évalués selon la courbe des swap de l'Euribor à 6 mois augmenté du spread d'obligations liquides du même émetteur et de durée équivalente ou, à défaut, d'obligations liquides d'émetteurs ayant un rating équivalent et d'une durée comparable.

En ce qui concerne les dérivés, la valeur de marché est fixée comme suit.

Pour les swaps du portefeuille de transaction, la valorisation est effectuée sur base de la courbe eonia. Pour les swaps de couverture, la valorisation est faite sur base de la courbe de taux à 3 ou 6 mois en fonction de la fréquence de révision de la partie flottante du swap. Pour les caps et les swaptions, il est fait usage des volatilités de marché que différentes contreparties affichent dans Bloomberg. Ensuite, la valorisation de marché de l'option est effectuée sur base de caractéristiques du dérivé sous-jacent.

Aucune modification n'a été apportée aux suppositions concernant ces valorisations au cours de l'année 2012.

4.22.4.3.6. Dividende par catégorie d'action

Note concernant la section 16 (Capitaux propres) des comptes annuels 2012.

Par suite de la convention d'actionnaire du 7/07/2003, les actions de catégorie B génèrent un dividende qui est le double de celui des actions de catégorie A. Les actions de catégories C créées dans le cadre de la reprise de la SA Centea, ont une rémunération équivalente aux actions A, mais calculée pro rata temporis.

4.22.4.4. Notes relatives au compte de résultat

4.22.4.4.1. Autres services financiers

Note concernant la section 2 (Produits et charges d'honoraires et de commissions) dans les notes relatives au compte de résultat 2012.

Le montant des autres services financiers concerne surtout les commissions reçues dans le cadre de l'octroi de crédit et les activités d'assurances.

4.22.4.4.2. Profits réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente

Note concernant la section 4 (Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat) dans les notes relatives au compte de résultat 2012.

Les produits de la vente d'actifs financiers s'inscrivent dans le cadre de la réduction du portefeuille actifs financiers disponibles à la vente en cours d'année 2012.

4.22.4.4.3. Autres produits opérationnels nets

Note concernant la section 9 (Autres produits opérationnels nets) dans les notes relatives au compte de résultat 2012.

L'augmentation des autres produits opérationnels est liée à la reprise de Centea pour laquelle il n'a été tenu compte que de 6 mois en 2012. Cela concerne essentiellement des rémunérations reçues pour des comptes et une restitution du Fonds de protection des dépôts.

4.22.4.4.4. Dépenses générales et administratives

Note concernant la section 10.2 (Dépenses générales et administratives) dans les notes relatives au compte de résultat 2012.

L'augmentation des dépenses IT est liée à l'intégration de Centea qui génère un coût complémentaire considérable. Par ailleurs, le résultat de Centea n'a été comptabilisé que pour 6 mois en 2011.

4.22.4.4.5. Impôt sur le résultat

Note concernant la section 12 (Impôt sur le résultat) dans les notes relatives au compte de résultat 2012.

L'augmentation des impôts différés est liée à une augmentation des excédents pouvant être reportés en ce qui concerne les revenus définitivement taxés dans la déclaration des impôts sur les sociétés. Cette augmentation est la suite d'une hausse des dividendes reçus et d'une diminution du résultat Be-Gaap, en sorte que moins de dividendes ont pu être affectés.

4.22.4.4.6. Parties liées

Note concernant la section 14 (Parties liées) dans les notes relatives au compte de résultat 2012.

Les entreprises consolidées ne sont pas reprises comme parties liées. Cela concerne les actionnaires français. Aux membres du Conseil d'administratif les rémunérations suivantes ont été attribuées en 2012 :

| | |
|--|---------------------|
| Avantages du personnel à court terme | 4.683.695,30 |
| Indemnités après cessation des fonctions | 981.204,40 |
| Autres rémunérations à long terme du personnel | 300.000,00 |
| Indemnités de démission | 360.300,00 |
| Paiements basés sur actions | 0,00 |
| Totaal | 6.325.199,70 |

4.22.4.5. Notes relatives aux transactions hors bilan

Note concernant la section 4.22.1.9.2 des notes relatives aux transactions hors bilan 2012.

Les obligations liées à des d'achats à des fournisseurs n'interviennent que pour une part minime dans les autres engagements octroyés à une autre contrepartie. Les autres engagements octroyés à une autre contrepartie concernent essentiellement les prêts de titres envers le groupe (589 Mio EUR).
